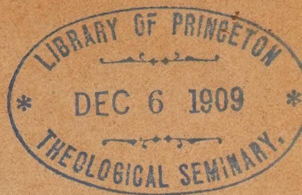






LA VÉRITÉ

SUR

LES ARNAULD

COMPLÉTÉE

A L'AIDE DE LEUR CORRESPONDANCE INÉDITE,

PAR PIERRE VARIN,

CONSERVATEUR ADJOINT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL,
EX-DOYEN DE FACULTÉ.

Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.
(Epist. B. PAULI ad Coloss., c. II, v. 4.)

TOME PREMIER.



PARIS,
LIBRAIRIE DE POUSSIELGUE-RUSAND,
rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice, 3;
A LYON, CHEZ J. B. PÉLAGAUD ET CIE.

1847

A MES AUDITEURS BRETONS.

Les six années qui vous ont réunis assidus et bienveillants autour de ma chaire m'ont créé des liens dont l'éloignement ne fait que resserrer les nœuds. Mes loisirs sont maintenant pour vous, comme jadis les vôtres étaient pour moi, — et c'est à vous principalement que s'adressent ces volumes. — En les écrivant il m'a semblé que je substituais une correspondance à nos entretiens ; le sujet seul en est différent. Après six années d'études impitoyablement poursuivies et infatigablement acceptées sur les périodes franques des deux premières races, je vous devais bien une compensation. — Je crois l'avoir trouvée dans quelques épisodes du règne de

caractères à jamais admirables de la mère Agnès, de la première et même de la seconde Angélique [1]. — La part du blâme cependant y est de beaucoup la plus considérable. — Et cela devait être, non parceque le mal l'emporte sur le bien dans l'histoire de cette famille, mais parcequ'une famille, et à plus forte raison un parti, disposant seuls des éléments secrets de leur histoire, en livrent d'ordinaire au public tout ce qui prête à l'éloge, ne laissant sur ce point à la postérité que fort peu de chose à faire. De sorte que, la famille éteinte et le parti mort, les investigateurs se trouvent presque toujours condamnés à une double tâche à peu près également ingrate : celle de recueillir les renseignements douteux que l'amour-propre ou la conviction n'a pu se résoudre ni à produire, ni à sacrifier, et celle de confronter les renseignements soit produits, soit réservés, avec les documents accusateurs qu'une partialité hostile s'est procurés ou qu'une partialité amie n'a pu anéantir.

Cette tâche, doublement ingrate, est celle qui m'est échue. J'ai cru toutefois n'en devoir accepter qu'une partie. Parmi les documents accusateurs, j'ai négligé tous ceux qu'avaient réunis les mains les plus notoirement hostiles à la famille Arnauld,

[1] T. II, p. 19 et 293-350.

les mains des Jésuites. — Ce n'est pas que je veuille juger entre eux. — Mais c'est que je n'ai point voulu juger par eux, ou du moins par ceux-ci ; car j'ai admis les Arnauld à témoigner dans leur propre cause. Ce sont leurs *Mémoires* et surtout leur *Correspondance inédite* qui presque toujours me servent d'autorités. Bien plus, avec eux j'ai admis leur parti ; *Mémoires* et *Correspondance*, c'est avec des écrits jansénistes que, la plupart du temps, j'ai tout confronté. Et, comme j'ai scrupuleusement indiqué mes sources, on peut d'un coup d'œil, en parcourant mes notes, vérifier l'exactitude de cette assertion [1]. On n'y trouvera, parmi quelques centaines d'autorités alléguées, aucune allégation essentielle empruntée à des Jésuites ou à des partisans de leur société. — Comment donc se fait-il que, de mon aveu même, la part du blâme soit, dans ce livre, de beaucoup la plus considérable ? — Lisez, et vous verrez.

Vous verrez que l'amour-propre est toujours aveugle, et les partis toujours imprudents ; que celui-là se fait illusion sur le prestige dont il croit environner tout ce qui le touche ; que ceux-ci oublient de mesurer les coups qu'ils se portent à eux-mêmes

[1] Pour que la vérification soit facile, nous réunissons dans l'*Appendice* du second volume, note S, p. 384, à la liste des ouvrages que nous avons cités et des éditions dont nous nous sommes servi, l'indication de toutes les pages de notre livre où chaque autorité se trouve alléguée.

en seraient bien simplifiées. Tous deux avec leurs mérites propres, et non plus avec leurs démérites d'emprunt, se trouveraient face à face dans l'histoire, comme ils se sont rencontrés lorsqu'ils existaient (maintenant nous ne connaissons de l'un qu'un profil lumineux, de l'autre qu'une noire silhouette).—D'un côté les esprits pieux pourraient rendre hommage à cette Congrégation qui a sauvé de l'hérésie une moitié de l'Europe, de la barbarie une moitié du Nouveau-Monde; et qui, dans l'ancien, en dehors de l'Europe même, a versé au profit de la civilisation tout le sang qu'elle a répandu pour l'Évangile. — Les esprits amis du progrès intellectuel, tel qu'il s'accomplit aujourd'hui, pourraient à leur tour rappeler, sans crainte d'être contredits, que le Jansénisme, partisan du libre examen au dix-septième siècle, comme la Réforme l'avait été au seizième, comme la Philosophie le fut au dix-huitième, est l'une des trois grandes phases de l'émancipation individuelle durant les trois derniers siècles, et l'acheminement transitoire d'une négation restreinte à une négation absolue de l'autorité dans les temps modernes. — Les premiers comprendraient dans leurs sympathies jusqu'à la république du Paraguay. — Les seconds réclameraient, avec Grégoire, la part de Jansénius dans la révolution de 1789.—Enfin, parmi les indifférents,

tous seraient à même de se prononcer en connaissance de cause, et quelques-uns de se consoler peut-être en songeant qu'ils peuvent au besoin n'avoir à choisir qu'entre deux républiques.

15 mai 1846-15 avril 1847.



LA VÉRITÉ

SUR

LES ARNAULD.

CHAPITRE PREMIER.

PAPIERS DE LA FAMILLE ARNAULD.

Au nombre des collections réunies par M. le marquis de Paulmy dans la bibliothèque de l'Arsenal, il en est une dont les catalogues de cet établissement ne révèlent qu'en partie la connaissance au public. Elle se compose des papiers de la famille Arnauld, et renferme des documents de deux espèces. Les uns, relatifs à l'histoire générale, ont été pour la plupart distraits de la collection à laquelle ils appartenaient, catalogués, et mis à la disposition des lecteurs ; les autres, relatifs à la vie privée des divers membres de cette famille, et même quelques pièces ayant trait à leur vie politique, ont été, par discrétion sans doute, laissés dans des boîtes qui à la suite de nombreux déplacements se trouvaient disper-

sées sur divers points de la bibliothèque. Associé à la conservation des richesses que contient ce précieux dépôt, nous avons pu rassembler les boîtes éparses, et nous croyons être utile en donnant un aperçu des renseignements qu'elles offrent sur la famille Arnauld.[1]

La collection dans son ensemble a été formée par les deux membres de cette famille qui ont pris la plus large part aux affaires publiques : Robert Arnauld d'Andilly, conseiller d'état, né en 1589, mort en 1674, et son fils Simon Arnauld de Pomponne, ambassadeur, puis secrétaire d'état au département des affaires étrangères, né en 1618, mort en 1699. — Vers 1644, selon l'opinion la plus répandue, en 1646, comme nous le démontrerons bientôt, Robert quitta le monde pour la solitude de Port-Royal, où étaient entrés sa mère, le plus célèbre de ses frères, six de ses sœurs, cinq de ses neveux, trois de ses cousines germaines; où entrèrent deux de ses fils et six de ses filles[2]. — Le marquis de Pomponne dut la lenteur et les revers de sa fortune politique à ses liaisons avec Port-Royal.

C'est en même temps à la vie privée du père et du fils, aux relations particulières qu'ils eurent l'un et l'autre avec le Jansénisme, et à leur participation dans les affaires générales, que se rapportent les documents qu'ils ont recueillis.

[1] Les richesses amassées par M. le marquis de Paulmy ne pouvaient échapper à M. de Monmerqué, dont les travaux littéraires, délassements d'autres travaux, et la précieuse bibliothèque réunie en vue de ces délassements, témoignent d'une si grande conformité de goûts avec son illustre devancier. — Trente et une lettres extraites de l'une de nos boîtes, et communiquées à M. de Monmerqué par nos prédécesseurs, ont été publiées à la suite des *Mémoires de Coulanges*, p. 369-450.

[2] Voir l'*Appendice*, note A. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 3.

La plupart de ces documents proviennent de correspondances dont la portion non classée comprend les lettres personnelles de ces éminents personnages, et celles que leur adressent les membres de leur famille, leurs amis et les personnes avec lesquelles une communauté d'opinions ou d'affaires les met en contact. — Dans cette partie de la collection, c'est Robert, ce sont ses affections, ses projets, son activité qui occupent la plus large place. Son fils, tout en continuant ses recueils, l'a fait avec une circonspection très louable dans un homme d'état, mais fort regrettable pour notre curiosité. C'est donc principalement à Robert que se rattache l'intérêt de cette correspondance intime qui est la plus ignorée du public. En étudier le contenu, c'est s'occuper avant tout de Robert et de ses relations avec les siens, sur qui il exerce ou ambitionne la plus grande influence. — Aussi, après avoir spécialement indiqué les points de sa biographie sur lesquels il nous offre lui-même de nouveaux renseignements, nous ne pourrons guère le perdre de vue, en demandant aux répertoires, dont il est le principal auteur, les faits qui concernent plus particulièrement ses frères, ses fils, ses petits-fils, et les femmes de sa famille vouées au cloître.

CHAPITRE II.

ROBERT ARNAULD D'ANDILLY.

Les ouvrages connus de Robert Arnauld se composent d'une collection de *Lettres* qu'il a publiées en 1645 avant d'entrer à Port-Royal ; de *Mémoires* rédigés par lui en 1667, et mis au jour en 1734 ; enfin d'ouvrages religieux en vers et en prose et de traductions que réunissent pour la plupart huit volumes in-folio, imprimés en 1675. [1] — Ses papiers inédits servent de complément et de commentaire à cette triple publication.

La dernière toutefois n'en reçoit que de médiocres éclaircissements. Ainsi la correction de nombreux passages des quatre derniers chants connus de *la Pucelle* de Chapelain, une traduction en vers latins des *Stances françoises* de Robert *sur diverses vérités chrestiennes,* [2] traduction faite par Godeau, évêque de Vence [3] et

[1] Nous ne parlons ici que des productions de Robert réunies en corps d'ouvrage, non de celles qui se trouvent dispersées dans une foule de livres jansénistes, comme *les Vies édifiantes* de Leclerc, l'*Histoire du Jansénisme,* par dom Gerberon, *les Mémoires de Fontaine*, les cinq volumes de lettres du grand Arnauld (*OEuvres du doct. Arnauld*, t. I, II, III, IV et XLII) ; l'appendice du tome XXVIII de ces *OEuvres*, etc. — Cf. l'abbé Goujet, *Biblioth. franç.,* t, V, p. 169, sur la traduction de l'Enéide attribuée à d'Andilly. — Cerveau, *Nécrol.,* t. IV, p. 189, etc.

[2] *OEuvres d'Arn. d'Andilly*, I, p. 43.

[3] On sait que l'ami et le traducteur d'Arnauld d'Andilly avait obtenu, moyennant un faux, l'union de l'évêché de Grasse à celui de Vence, union à laquelle, par suite de ce faux, il fut obligé de renoncer (Richard, *Dict des sciences ecclés.,* t. III, p. 114, verbo *Grasse*) ; ce qui n'empêche pas les auteurs jansénistes de représenter Godeau comme *un des plus ardents ad-*

membre de l'Académie française; enfin des recherches communiquées par L'Huillier d'Interville sur différents recueils d'épigrammes latines n'apportent que des renseignements sans valeur sur les travaux et sur les relations littéraires d'Arnauld d'Andilly [1]. Il en est tout autrement

versaires de la morale corrompue. (Cerveau, *Nécrol.*, t. III, p. 135.) — Il est certain qu'il n'était point partisan des Jésuites, et qu'il l'était au contraire de Saint-Cyran, pour qui il composa, au nom et par ordre du clergé français, un éloge que celui-ci rétracta plus tard. (*Procès-verbaux des assemb. du clergé* en 1655-1657, p. 550, 664, 804. — Cf. *Gallia christ.* édit. de 1666, t. IV, col. 831; Colonia, *Dict. des liv. jansén.*, t. I, p. 135; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 83, 424, etc.) Godeau ne fut pas plus heureux comme panégyriste qu'il l'avait été comme bénéficier. — Il le fut beaucoup plus comme poète; ses vers sont complétement oubliés.

[1] Il n'est cependant pas tout à fait inutile de rapprocher les travaux de Robert d'Andilly sur Chapelain de l'opinion qu'exprime son neveu, le célèbre Sacy, dans le testament littéraire qu'a recueilli Fontaine (*Mém.*, II, p. 523): « Vous pouvez m'être témoin, dit l'habile Janséniste à Fontaine, avec quelle « précaution j'ai toujours pris garde de parler favorablement, autant que je « le pouvois, des ouvrages de tout le monde, soit saints, soit profanes, soit en « vers, soit en prose. J'ai toujours estimé tout, *jusqu'au poëme de la Pucelle,* « parcequ'il semble que [Port-Royal] ayant quelque réputation d'éloquence, « on mépriseroit les autres. Cependant nous n'avons pu éviter quelquefois « qu'on ne nous accusât de cela. Vous avez vu Messieurs de Valois. Je ne « sçais comment ils s'étoient mis dans l'esprit qu'on n'estimoit pas leurs li- « vres; et sur cette pensée, quoique fausse, ils se sont un peu emportés « contre nous. Mais le R. P. Dom Luc d'Achery les a détrompés..... Quand « je vois que S. Augustin, un si grand esprit, approuve, loue, et encourage « à travailler des gens qui ne sembloient pas grand'chose, un Orosius, un « Licentius qui mettoit sept pieds à un vers hexamètre, cela me fait voir « quelle modération [chez les ennemis de Port-Royal cette modération s'ap- « pelle du Jésuitisme] on doit garder avec toutes sortes de personnes; et il « n'y a rien dont *nous autres* devions paroître plus éloignés *que de n'avoir* « *pas assez de considération pour ceux qui écrivent.* » — Sacy et S. Augustin eussent-ils changé d'opinion en présence de la presse périodique? — A coup sûr Robert n'y eût pas changé de méthode, « car je me souviendrai toujours, « écrit son frère le docteur Arnauld (*Œuv.*, t. III, p. 78, lett. 652), de ce que « m'a dit autrefois M. d'Andilly, que quand on lui faisoit présent de quel- « que livre, et qu'il craignoit qu'il ne fût pas trop bon, il en faisoit le « remerciement sitôt qu'il l'avoit reçu, avant que d'avoir eu le temps d'en « pouvoir rien lire, afin de n'être pas obligé de dire ce qu'il en pensoit.... » — Escobar était Jésuite.

des recueils qui complètent ses *Lettres* et ses *Mémoires*.

Les lettres de d'Andilly que renferme notre dépôt se rapportent aux deux principales périodes de son existence; les unes à ses relations de courtisan; les autres à ses préoccupations de solitaire. — Celles-là sont les moins nombreuses, et dès le début il s'y trouve une singulière lacune.

SECTION I.

D'ANDILLY A LA COUR.

ARTICLE Ier.

Démêlé de d'Andilly avec le président de Gramond.

Avant de quitter le monde, l'homme politique s'était efforcé d'y ressaisir toute la pureté du nom qu'il voulait enfouir sans tache dans la solitude [1]. Un président du parlement de Toulouse, Gabriel de Gramond, avait publié en 1643 une *Histoire de France depuis la mort de Henri IV* [2], dans laquelle, après avoir indiqué les efforts tentés par d'Andilly pour s'insinuer dans les bonnes grâces de Gaston, duc d'Orléans, il citait un manifeste de 1631 dans lequel ce prince accuse son ancien courtisan de

[1] « .... C'est un devoir de piété dont je m'acquitte.... pour conserver à « mes enfans ce que je suis obligé comme père de leur laisser sans aucune « tache, et leur seul trésor que je souhaite qu'ils augmentent sans cesse « par leur vertu.... » (*Lettres d'Arn. d'Andilly*, p. 463.) « On ne doit pas « trouver étrange que je veuille laisser à mes enfans, au moins une réputa- « tion sans tache. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 133.)

[2] *Historiarum Galliæ, ab excessu Henrici IV*, lib. XVIII; réimprimé par les Elzevirs, en 1653, avec les passages dans lesquels Arnauld d'Andilly se trouvait attaqué; malgré ce qu'affirme l'abbé Goujet dans la préface des *Mémoires d'Arn. d'Andilly*, avis, p. IV.—Voici le jugement aussi laconique que fraternel du grand Arnauld sur ce livre : « ... Un président Gramond, qui est une très pitoyable histoire. » (*Œuvres du docteur Arnauld*, t. III, p. 152. — Cf. Guy Patin, *Lettres*, t. I, p. 192, lett. 90.)

l'avoir entraîné, sous l'inspiration de Richelieu, à des démarches compromettantes ; accusation contre laquelle n'avait point réclamé l'inculpé [1], et dont s'appuie l'historien pour traiter Robert *d'esclave vendu au cardinal.*

En 1645, Robert publia pour sa défense non seulement les lettres qu'il avait expédiées dans ce but au premier président du parlement de Toulouse, Bertier de Montrave, mais celles qu'à diverses époques il avait écrites soit au duc d'Orléans, soit aux amis du prince. A ce recueil il ajouta même, avec un peu d'ostentation, la plupart des lettres qu'il avait adressées pendant vingt ans aux personnages les plus influents de l'époque, dans l'espoir sans doute que la preuve de relations éclatantes neutraliserait l'effet des accusations portées contre sa conduite.

Il eût été plus décisif de publier en même temps les réponses faites à ces lettres ; et si d'Andilly n'avait pu le faire de son vivant, du moins eût-il dû réunir aux papiers qu'il léguait à sa famille cette partie de sa correspondance qui renfermait une moitié de son plaidoyer ; or toute cette moitié, qui n'eût été ni la moins curieuse ni la moins concluante, a disparu des archives de Robert ; et sauf deux billets de Montrave, qui l'entretient des efforts tentés pour amener Gramond à se rétracter, et qui lui demande en échange l'envoi des productions jansénistes de sa famille, les deux cent quatre vingt dix-neuf lettres du recueil publié en 1645 restent sans réponse.

On voudrait trouver l'explication de ce fait dans un passage des *Mémoires* de Robert [2] où il est dit : « Plu-
« sieurs pièces de feu mon père, et *d'autres papiers* fu-
« rent dissipés à Pomponne par les soldats, lors des

[1] Voir l'*Appendice*, note C.
[2] Part. I, p. 23. — Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. II, p. 140.

« guerres civiles de 1649 et de 1652. » — Mais d'abord si ces papiers eussent été précieux pour lui, comment Robert après les guerres de 1649 n'en aurait-il pas soustrait les restes aux ravages de 1652? Puis si ces papiers précieux eussent été ceux qui manquent à notre collection, comment se seraient-ils trouvés en 1649 et en 1652 dans une maison de campagne abandonnée [1], lorsque Robert, depuis 1646, habitait Port-Royal-des-Champs, y poursuivait sa correspondance, et conservait au sein de Paris, rue de la Verrerie [2], un hôtel à l'abri des surprises! Enfin et surtout, si les guerres de la Fronde eussent dispersé les réponses faites aux lettres écrites et imprimées par d'Andilly, comment plusieurs de ces lettres, antérieures à sa retraite, et par conséquent à la Fronde, également écrites par lui, mais inédites, celles-là même dont nous allons nous occuper, seraient-elles parvenues jusqu'à nous? A moins qu'il n'eût fait de sa correspondance une double part; l'une pour la campagne, composée des lettres de ses amis; l'autre composée des siennes, qu'il eût laissées à la ville en sûreté. — En dehors de cette hypothèse, il n'y aurait, à notre avis, aucune vraisemblance à rejeter sur la Fronde les lacunes qui se trouvent dans les papiers de Robert; et si elles sont préjudiciables à celui-ci, nous ne savons qui en accuser.

Mais si elles sont utiles à sa mémoire, peut-on l'en accuser lui-même? — Depuis la Fronde, il a soigneusement conservé des lettres choisies dans toute sa correspondance. Avant et pendant la Fronde il en a conservé cette partie

[1] Elle ne l'était pas autant que le feraient croire les *Mémoires* de d'Andilly. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part II. p. 159.

[2] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 14, et plusieurs suscriptions des lettres qui lui sont adressées dans sa correspondance inédite, *passim.*

dont il est l'auteur ; évidemment, alors aussi, il pouvait en conserver l'autre : et s'il ne l'a point fait, les conclusions les plus favorables qu'il soit permis d'en tirer, c'est qu'avant de renoncer au siècle il attachait plus de prix à la copie de ses lettres qu'aux réponses de ses amis, et que depuis sa retraite la solitude lui avait appris à mettre de l'importance aux souvenirs du monde. — Un jugement plus sévère serait peut-être plus logique ; mais il ne s'appuierait jusqu'à cette heure que sur des présomptions. Ces présomptions résisteraient-elles au contrôle des faits? — C'est ce que nous apprendra un coup d'œil rapide jeté sur la vie politique de Robert Arnauld, et sur les documents connus ou ignorés qui s'y rattachent.

ARTICLE II.

D'Andilly, courtisan de Gaston, duc d'Orléans.

Ce qui frappe d'abord dans les écrits déjà publiés de Robert d'Andilly, après les complaisances sincères de sa vanité [1] pour son amour-propre, c'est la bonne foi avec laquelle il expose les convoitises, les calculs et les mécomptes de son ambition. Introduit à seize ans [1605] dans le conseil des finances, dont l'un de ses oncles était intendant [2], il se lie avec MM. de Luynes d'après l'avis de cet oncle, qui, dit-il, prévoyait leur faveur [3]. A la

[1] « Il a de la vanité à revendre. » (Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 312.) — Voir l'*Appendice*, note D.

[2] *Mémoires d'Arn. d'Andilly*, part I, p. 31 et 93.

[3] *Ibid.*, p. 107. « Comme mon oncle l'intendant [Isaac Arnauld] était « extrêmement prévoyant, et qu'il jugeoit que l'inclination que le roi portoit « à MM. de Luynes les pourroit porter un jour à une grande faveur ; il « m'avoit conseillé de faire amitié avec eux ; et je n'y eus pas grande peine, « parcequ'ils furent bien aises d'avoir quelqu'un qui les pût servir, *comme* « *je faisois*, de tout mon pouvoir. » — Voir *l'Appendice*, note E.

mort de celui-ci [1617], il espère le remplacer comme intendant des finances. Mais Albert de Luynes, tout en lui promettant mieux (une place de secrétaire d'état), [1] fait échouer ses projets. [2]

N'ayant pu réussir près du favori de Louis XIII, d'Andilly parvient à faire d'un de ses amis, du colonel Ornano [3], le favori de Monsieur, duc d'Orléans, héritier présomptif du trône; tandis que lui-même s'insinue fort avant dans les bonnes grâces du prince de Condé [4] et de la reine-mère, Marie de Médicis [5], ces deux principaux chefs de l'opposition au sein de la famille royale. — L'influence de Condé valut à Robert, après la mort de Luynes, l'offre d'une place de secrétaire d'état [6] qui lui échappa, parcequ'il crut se la faire donner gratuitement,

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 132.

2 *Ibid.*, p. 115-118, 129-135, 154, 163.

3 *Ibid.*, p. 117, 133, 146; part. II, p. 10-17.

4 *Ibid.*, part I, p. 163. « M. le prince me témoignoit *alors* toute la bonne « volonté du monde. » Nous pensons que *plus tard* le prince de Condé ne témoigna plus la même bienveillance à d'Andilly. Le 12 juin 1635, ce prince écrivait au maréchal de La Force : « J'ai mandé et commandé absolument « à M. Bellefonds de vous aller joindre. Je vous supplie de lui commander, « afin qu'il n'ait nulle excuse, *car M. d'Andilly le gouverne...* » (*Mémoires du duc de La Force,* publiés par M. le marquis de La Grange, député, t. III, p. 427.)—Voir dans les *Mémoires d'Arn. d'Andilly* lui-même (part. II, p. 94) le refus qu'il fait, à cette même époque, d'obtempérer aux ordres du prince. —(Quant à la cause de cette désobéissance, voir *ibid.*, part. I, p. 79, et part. II, p. 73.) — La princesse de Condé, en 1643, portait encore un vif intérêt à Robert. (*Ibid.*, part. II, p. 119.)— En 1646 Robert, près de se retirer à Port-Royal, ne fut prendre congé du prince que parcequ'il le rencontra chez le cardinal Mazarin, au moment où il prenait congé de celui-ci (*ibid.*, p. 131). — Mais ce prince meurt le 26 décembre de la même année, et dès 1647 l'abbé Arnauld écrit en parlant de son fils, le grand Condé : «M. le prince auquel M. Arnauld [le mestre de camp] et *notre famille* « étoient particulièrement attachés. » (*Mém.*, part. II, p. 85.) — Voir des preuves de cet attachement, *ibid.*, p. 173-181.

5 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 106; part. II, p. 11, 23, 117.

6 *Ibid.*, part. I, p. 161-163.

contre la coutume fiscale de cette époque. [1] — Avec l'aide de la reine [2], le favori de Gaston concilia à son ami la confiance de ce prince [3], qui le créa intendant général de sa maison et de ses finances [24 février 1625]. [4] — Mais bientôt les proches d'Ornano prirent l'alarme, craignant de le voir supplanté [5], et d'Andilly fut éconduit [1625]. [6]

Richelieu l'accueillit. D'étroites relations s'étaient établies entre d'Andilly et le cardinal [7]. Celui-ci lui faisait espérer une place (gratuite sans doute) de secrétaire d'état [8]. Déjà même les papiers les plus importants lui avaient été confiés pour le mettre au courant des affaires ; et c'était sur ces entrefaites qu'avait éclaté sa disgrâce près de Monsieur.

Richelieu fit jeter à Vincennes Ornano, l'ancien ami, le rival de Robert [9], et voulut réintégrer de force près du duc d'Orléans le favori disgracié [10]. D'Andilly, sans se prêter à une intervention violente, essaya de tous les autres moyens pour ressaisir son crédit en l'absence

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 162.

2 *Ibid.*, part. II, p. 60.

3 *Ibid.*, p. 43. « Il m'avoit procuré la confiance de Monsieur. »

4 *Ibid.*, p. 29, et *Brevet de nomination.* « Alors tout le monde regardoit « ce prince comme pouvant un jour monter sur le trône, le roi [après dix « ans de mariage] n'ayant point encore d'enfans. » (*Ibid.*, p. 27.)

5 *Ibid.*, p. 30-37, 41-44, 49-52.

6 *Ibid.*, p. 42.

7 *Ibid.*, part. II, p. 11, 24, 25, 39, 40, 51. — Il paraît que la famille Arnauld était aussi alliée de celle du Tremblai, à laquelle appartenait le célèbre Père Joseph. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 28.)

8 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, p. 40, 45.

9 *Ibid.*, p. 47 et 59. — « Il y en avoit même quelques-uns qui disoient « qu'il y avoit grande apparence que je ne lui avois pas rendu de fort « bons offices. Je leur fermai la bouche. » (*Ibid.*, p. 49.)

10 *Ibid.*, p, 48-55.

d'Ornano[1]; mais il n'aboutit qu'à se faire donner publiquement son congé [1626][2]. Richelieu le punit de son échec par l'oubli : « Tant de choses qui arrivèrent ensuite, dit mélancoliquement Robert dans ses *Mémoires*, « empêchèrent Son Eminence de donner son application « à ce qui me regardoit. »[3]

Au bout de huit ans toutefois [1634] Son Eminence se rappela d'Andilly pour l'envoyer en Allemagne avec des fonctions bien inférieures à celles qu'il convoitait.[4] L'habile cardinal déploya même tout à coup à cette occasion une sollicitude dont le secret se trouverait peut-être dans l'opposition sourde mais tenace que faisait alors le célèbre abbé de Saint-Cyran, l'ami et le maître de d'Andilly, aux mesures par lesquelles Richelieu préludait à la dissolution du mariage qui unissait le duc d'Orléans à Marguerite de Lorraine.[5]

D'Andilly et ses amis, dont le rigorisme se ploya plus tard si facilement à la dissolution des vœux d'un cardinal-jésuite[6] qui voulait devenir époux et roi, tentaient-ils alors, par l'opposition, de ressaisir sur l'héritier présomptif du trône un ascendant compromis par des liaisons avecle pouvoir? Deux passages des *Mémoires* de Robert jettent quelque jour sur ce point : « Après que Monsieur

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, p. 56-59.

2 *Ibid.*, p. 56. Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 26.

3 *Ibid.*, p. 60. — *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 12; *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 28.

4 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 63.

5 Arn. d'Andilly, *Mém. sur Saint-Cyran* (*Vie édif. de P. R.*, t. I, p. 18 et 19); *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 75, 176, 182, etc.; M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 348; Racine, *Histoire ecclés.*, t. X, p. 155; Moreri, *verbo* Verger; *Mém. de Du Fossé*, p. 9; *Œuvres du docteur Arnauld*, t. XXIX, p. 15; l'abbé Goujet, *Mém. de Niceron*, t. XX, p. 149.

6 *Lettres de la M. Angélique*, passim.

« fut de retour en France, écrit-il, ce prince m'envoya un « brevet de mille écus de pension... [1]. » Or Gaston était rentré en France le 8 octobre 1634, et c'était le 2 novembre que Richelieu en faisait partir Robert [2]. « Le lendemain de la naissance du roi [Louis XIV], écrit ailleurs celui-ci, Monsieur me dit dans un grand entretien « que j'eus seul avec lui : Ne m'aimerez-vous donc plus « à cette heure qu'il y a un dauphin en France ? » [3]

D'Andilly aima toujours Gaston ; mais il aima beaucoup aussi le dauphin. Son affection alla même jusqu'à lui faire regarder comme le comble de sa fortune d'être chargé de l'éducation du royal enfant. L'éducation des princes était dans les goûts de sa race. L'ami, le très proche parent de d'Andilly, le marquis de Feuquières, avait été tout récemment désigné comme gouverneur du futur Louis XIV, lorsque la mort était venue le frapper [1640] [4]. Catherine, celle des sœurs de Robert qui donna le jour à Sacy et à Le Maistre, ces grands instituteurs de Port-Royal, avait elle-même élevé [5] [1631-1634] la fille unique de ce duc de Longueville qui épousa la

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 117.

[2] Il se trouve quelque désaccord entre la date qu'indiquent les *Mém. d'Arn. d'Andilly* pour l'octroi de la pension de mille écus que lui fit le duc d'Orléans, et la date que porte le brevet même de cette pension, qui fut expédié le 2 août 1637. Mais cette légère contradiction n'est d'aucune importance. Il est certain que Saint-Cyran, l'ami intime de d'Andilly, s'opposait à la rupture du mariage de Gaston dès 1634, et que d'Andilly s'était rapproché du duc d'Orléans, sinon quatre ans, au moins treize mois avant que prît terme cette stérilité de vingt-deux ans suivie de la naissance d'un dauphin inespéré [5 septembre 1638].

[3] *Ibid.*, p. 58.

[4] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 75 ; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 188.

[5] D. Clémencet, *Hist. gén. de P. R.*, t. II, p. 201 ; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 308 et 312 ; Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 318.

cousine, puis la sœur du grand Condé[1]. Le frère du grand Condé, le prince Armand de Conti, avait épousé la nièce de Mazarin, et ce fut Sacy qui dirigea l'éducation de leurs enfants[2]. Toutes les branches de la dynastie semblaient dévolues à la famille Arnauld.[3]

ARTICLE III.

D'Andilly, courtisan de la reine-mère, Anne d'Autriche.

§ Ier. Tentatives directes et personnelles de d'Andilly.

Robert sut se rendre agréable à la future régente[4], à la nouvelle reine-mère, Anne d'Autriche[5]. Près d'elle se trouvaient au pouvoir, depuis la mort de Richelieu, les

[1] On sait combien cette sœur du grand Condé, la célèbre duchesse de Longueville, fut elle-même dévouée au Jansénisme, et quels importants services elle lui rendit.

[2] *Mém. de Fontaine,* t. II, p. 471-491.

[3] A l'exception toutefois du grand Condé, qui fut élevé par les Jésuites (Tallemant, *Histori.*, t. II, p. 183), et qui après avoir donné à son fils, M. le duc, un gouverneur qui tourna au Jansénisme (*Mém. de Du Fossé,* p. 93), prit pour lui-même un directeur jésuite (*OEuv. du doct. Arn.,* t. II, p. 538, lettre 522 du 26 juillet 1685, et p. 553, lettre 527 du 23 août 1685).

[4] « Mon père, qui avoit toujours eu un attachement fort particulier pour « elle [Anne d'Autriche], en reçut alors [lorsqu'elle devint régente] beau- « coup de marques de confiance... » (*Mém. de l'abbé Arn.,* part. I, p. 246.)

[5] *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 117-126. — Si l'éducation des pupilles royaux semblait dévolue à la famille Arnauld, la faveur des reines-mères semblait faire partie de son patrimoine. Ainsi le premier de tous, l'aïeul de Robert, avait débuté par être procureur-général de Catherine de Médicis, et tellement aimé de cette princesse qu'elle l'excepta, quoique huguenot, du massacre de la Saint-Barthélemy. (*Ibid.,* part. I, p. 4.) Le fils de celui-ci, le célèbre avocat, père de Robert, fut aussi procureur-général de Catherine de Médicis. Robert dut sa fortune à Marie de Médicis (voir plus haut, p. 10, n. 5, p. 11, n. 2, et *Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 133); et la faveur d'Anne d'Autriche le suivit jusque dans sa retraite. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 140; M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 254, n. 2.) Catherine, Marie et Anne sont les seules reines-mères en France dont les Arnauld aient été contemporains.

deux créatures principales du ministre qui avait si cruellement persécuté cette princesse ; des Noyers et Chavigny, sur lesquels reposaient alors les dernières faveurs de Louis XIII, et à qui semblait promise la plus haute influence dans le conseil de régence [1]. Chavigny était l'ami de Saint-Cyran [2]; c'était l'être de Robert [3]. Des Noyers était voué aux Jésuites, pour qui il avait fondé un noviciat dans la rue du Pot-de-Fer [4]; le souple Robert n'en fit pas moins son ami.

[1] *Mém. du duc de La Rochefoucauld,* p. 1-20 ; *Mém. de La Chastre,* p. 285-308. On sait que d'Andilly a revu le style des premiers. (Voir M. Sainte-Beuve, *Port-Royal,* II, p. 268.)

[2] « M. de Chavigny étoit fort l'ami de M. de Saint-Cyran..... » (Arn. d'Andilly, *Mém. sur Saint-Cyran ; Vie édif. de P. R.,* t. I, p. 42); Cf. *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 74, 174, 209, etc., et *Suppl. au Nécrol. de P. R.,* p. 171.) — Sur l'orthographe du nom de Saint-Cyran, voir Vigneul Marville [Dom d'Argonne], *Mélanges d'hist. et de littérat.,* t. III, p. 250.

[3] « Arnauld d'Andilly avoit esté de tout temps l'amy particulier de « Chavigny. » (*Bibl. de l'Arsenal,* Mss de Conrart, t. X, p. 224 ; publié par M. de Monmerqué, *Collect. Petitot,* t. XLVIII, 2me série, p. 224). — Voir aussi *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 40 ; *Mém. de Du Fossé,* p. 16.

[4] « M. des Noyers, secrétaire d'état, et si passionné pour les Jésuites, « ainsi que chacun le sçait, qu'on croit qu'il avoit fait des vœux.... (Arn. d'Andilly, *Mém. sur M. de Saint-Cyran, Vie édif. de P. R.,* t. I, p. 23, *Vie du docteur Arnaud,* par Quesnel, p. 74 ; et *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 83). — « M. des Noyers étoit fort l'ami de mon père... » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* t. I, p. 139 et 239.) « Il étoit l'ami et le protecteur des Jésuites. » (*Ibid.,* p. 236, et la lettre de des Noyers, *Lettres inédites des Feuquières,* t. I, p. 228). — En se rapprochant de des Noyers, comme jadis en servant Richelieu, Robert ne faisait pas seulement abstraction des griefs qu'avait Anne d'Autriche sa protectrice contre ces personnages, mais il oubliait jusqu'aux griefs que pouvait avoir sa propre famille. Des Noyers avait fait arrêter, et Richelieu avait fait exécuter à Amiens le marquis d'Heucourt, gentilhomme picard, cousin-germain de Robert, beau-frère du marquis de Feuquières qui, selon l'expression de Tallemant était *la ressource de leur famille.* (*Mém. du maréchal de La Force,* publiés par M. le marquis de La Grange, t. III, p. 445 ; De Vérité, *Essai sur l'hist. génér. de Picardie,* t. II, p. 334 ; Le Clerc, *Hist. de Richelieu,* t. IV, p. 464 ; Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 300. — Cf. *Lett. inéd. des Feuquières,* publiées par M. Et. Gallois, t. I, p. 133, 159 (?), 160, 193, 220 (?), 312.

Ces liaisons l'éblouirent ; son œil de courtisan ne sut pas découvrir dans l'ombre d'une modestie sournoise et de l'amitié de Chavigny, derrière laquelle il se blottissait alors [1], le véritable régent, le cardinal Mazarin. Aussi il faut entendre Robert dans ses *Mémoires* raconter d'abord l'assurance que lui donnait la reine-mère, avant la mort du roi, de mettre le dauphin entre ses mains *pour l'élever comme il voudroit ;* puis s'écrier avec amertume : « Le fantôme du Jansénisme [2] empêcha Sa Majesté « de continuer dans ce dessein. Mais y eût-elle persé« véré, M. le cardinal Mazarin auroit-il pu y consentir ? « Ceux à qui Dieu fait la grâce de mépriser tout ce qui « les regarde en particulier, pour ne considérer que lui « seul et ne penser qu'à s'acquitter de leur devoir, ne « sont pas propres à des favoris. L'intérêt de ceux-ci va

[1] Voir *Mém. de Choisy*, p. 55 ; *Mém. de Brienne*, t. I, p. 287.— « Dès « que leur protecteur [Richelieu, protecteur de des Noyers, de Le Bouthil« lier de Chavigny et de Mazarin] fut mort, ils jugèrent que le seul moyen « de subsister estoit de n'avoir pas de discussion ensemble... Le cardinal « Mazarin et M. de Chavigny conjoints de tout temps s'unirent encore « plus estroitement. » *(Mém. de La Chastre,* p. 287.) — M. Sainte-Beuve n'a peut-être pas assez distingué les temps quand il a dit, en parlant de Chavigny : « Haï de la reine-mère, il devint *la bête noire de Mazarin.* » *(Port-Royal,* t. II, p. 18.) La rupture de Chavigny et de Mazarin, rupture qui jeta le premier dans la Fronde, et l'amena presque à Port-Royal *(Mém. de Fontaine,* édit. de 1753, t. I ; *Mém. de Le Maistre,* p. 122), nous semble une des principales causes de l'animadversion du ministre pour d'Andilly qu'unissait à la famille Le Bouthillier, outre son propre intérêt, une amitié commune pour Saint-Cyran. (Cf. *Mém. de Lancelot* et *de d'Andilly*, passim ; le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 32, etc.)

[2] Cette expression, créée par la famille Arnauld, est passée dans la langue de Port-Royal avec tout un cortége de synonymes, *chimère, visions, imaginations,* etc. Voir le *Phantosme du Jansénisme,* par le docteur Arnauld. Nicole a publié *les Imaginaires* et *les Visionnaires ;* Fouilloux, *Chimère du Jansénisme ;* Cf. Quesnel, sous le nom de Dubois, dans *la Foi et l'innocence du clergé de Hollande ;* l'abbé Arnauld, *Mém.*, part. III, p. 79, 100, etc.

« à s'élever toujours de plus en plus, à affermir leur au-« torité, à obscurcir le mérite des autres, à s'attribuer la « cause des bons succès, à rejeter sur autrui celle des « mauvais, à se rendre les distributeurs des grâces et « des faveurs, et à faire que leurs maîtres ne voyent que « par leurs yeux, afin de leur être nécessaires [1]. » A ce portrait peu flatté d'un ministre tel que lui semblait Mazarin d'Andilly oppose ensuite l'utopie d'un roi tel que Louis XIV eût été sans doute si la reine-mère le lui eût confié *pour l'élever comme il voudroit.*—Qu'elle fut provoquée ou spontanée, telle était donc la suprême ambition de l'ami de Saint-Cyran ; il voulait élever un roi à sa fantaisie. Mais les *Mémoires* de Robert ne nous éclairent qu'imparfaitement sur les démarches que lui dicta ce désir. C'est ici que sa correspondance nous vient en aide.

§ II. Tentatives directes par des tiers.

Durant l'honorable exil auquel Richelieu l'avait condamné en 1634, d'Andilly avait rencontré dans le Bassigny madame de Saint-Ange, qu'il entraîna depuis à Port-Royal. Dans le monde, il s'était lié avec cette dame d'une amitié telle, dit-il, « qu'il n'y en eut jamais de plus « grande [1]. » M. de Saint-Ange était premier maître-

[1] Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce passage des mémoires de d'Andilly était tombé entre les mains de Louis XIV, qui le destinait à être inséré dans les instructions dressées par lui pour le dauphin, son fils ; du moins c'est l'opinion de Grouvelle, annotateur des *OEuvres* de ce monarque, t. II, p. 394. — Robert, qui n'avait pu endoctriner les princes de son vivant, était-il destiné à devenir leur instituteur posthume ? — Nous doutons que cette dernière consolation lui ait été réservée ; car Grouvelle indique, pour le fragment que Louis XIV aurait emprunté de ses *Mémoires*, la pagination de l'édition *princeps* qui parut vingt années après la mort du grand roi.

[1] « Après avoir passé quelques jours à Port-Royal près de mon père

d'hôtel de la reine, « en la fidélité duquel, ajoute Robert, celle-ci avoit une entière confiance [2]. » Près de la reine se trouvait aussi Nicolas de Bartillat, en qualité de trésorier général, « mon intime ami, dit encore Robert, « à qui j'ai de très grandes obligations. [Jamais d'Andilly n'a dit plus vrai.] Lui, madame de Saint-Ange et « feu son mari, étoient les seuls à savoir que j'ai été assez « heureux pour servir Sa Majesté [la reine-mère] en des « occasions si importantes qu'elles ne pouvoient l'être « davantage [1]. » — Ces derniers mots sont suivis de ceux dans lesquels Robert consigne l'ouverture que lui fit la reine, au sujet de l'éducation du dauphin. Cette ouverture paraît donc se lier dans son esprit au souvenir des trois personnes qui avaient la confiance de la reine, et la confidence des services que rendait d'Andilly à cette princesse. Or voici, selon nous, en quoi consistaient ces services.

D'Andilly écrivait des lettres ou des mémoires à propos de tous les points délicats qui surgissaient dans les affaires. Lettres et mémoires destinés à la reine étaient adressés à MM. de Bartillat et de Saint-Ange pour être mis sous ses yeux. On eût dit que Robert s'essayait à diriger la mère, pour révéler son aptitude à diriger le fils. Le ton magistral ne manquait pas à cet essai, ni les principes austères, dont l'habile courtisan tempérait la rigueur par les charmes de ce style qu'il appelait avec

« [le 24 juin 1648 en revenant d'Italie], nous allâmes à Paris loger chez « M. de Saint-Ange, premier maître-d'hôtel de la reine, et tellement de nos « amis, aussi bien que madame sa femme, que mon père avoit mis auprès « d'elle une de mes sœurs qui avoit voulu sortir de Port-Royal, où elle avoit « été élevée, et où elle s'est depuis faite religieuse, comme madame de Saint-« Ange elle-même. » (*Mém. de l'abbé Arn.*, part. II, p. 148).

[2] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 119.

[3] *Ibid.*

plus de vérité que de modestie le langage de sa maison [1], et que sa famille [2], en effet, introduisit à Port-Royal.

Plusieurs de ces pièces font encore partie de notre collection. — La première est datée du 8 décembre 1643. Dans le Recueil imprimé des *Lettres* de d'Andilly, il s'en trouve une sous la même date adressée à madame de Saint-Ange. La nôtre a pour but de rassurer la régente, et de lui indiquer les mesures à prendre après une défaite que nous croyons être celle de Dutlingen. Au revers de cette lettre, d'Andilly a écrit de sa main : *Pour faire voir à la reyne, et que S. M. a veues.* — Une autre, datée du 16 décembre de la même année, engage la régente à faire appliquer dans toute leur sévérité les édits sur le duel au duc de Guise, qui venait de blesser mortellement Coligny en plein jour, au milieu de la Place Royale [3]. — Un Mémoire sans date contre les duels nous semble avoir dû précéder cette lettre de quelques mois. — Nous voudrions pouvoir transcrire en entier deux pièces, également sans date, intitulées, l'une : *Advis à la reyne* [4],

[1] « Mon père dit autrefois assez agréablement, quoiqu'avec un peu de « vanité, qu'il n'y avoit pas lieu de s'étonner si mon oncle le docteur écri- « voit si bien, et qu'il parloit simplement la langue de sa maison. » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* Avertiss., p. XI.) — En revanche le grand Arnauld écrivait : « L'éloquence étoit à [mon frère Robert] d'Andilly un bien comme héréditaire. » (*Œuvr. du docteur Arnauld,* t. XXX, p. 560, IVe factum pour les neveux de Jansénius.)

[2] Balzac l'a appelée *la famille éloquente.* (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 295.) « Le bon style va sortir de cette race. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 65. Cf. Vigneul Marville [Dom d'Argonne], *Mélanges d'histoire et de littérature,* t. I, p. 165 ; Artigny, *Nouv. Mém. de littér.,* t. III, p. 39).

[3] *Mém. de Madame de Motteville,* t. I, p. 200. —Voir *l'appendice* note G.

[4] Ce mémoire est aussi précédé de ce second titre : *Pour attirer les Bénédictions du ciel,* et la date où il a été composé semble résulter du passage suivant des *Mémoires* de l'auteur (part. II, p. 126) : « L'un des pre- « miers soins que la reine-mère se crut obligée de prendre *pour attirer les*

l'autre : *Mémoire pour un souverain* [1], qui offrent en quelque sorte le programme de l'éducation d'un prince, et un code abrégé de conduite pour la direction des affaires. Tout ce que nous pouvons dire ici, c'est que ces deux morceaux remarquables forment pour ainsi dire la critique prophétique de la conduite ultérieure de Louis XIV [2]. — Mais où tendait toute cette correspondance ?

A la mort de sa femme [1637], d'Andilly avait pris dans son cœur la résolution de se retirer du monde [3]. Six ans, il est vrai, s'étaient écoulés depuis ce moment sans qu'il l'eût réalisée. Mais le 11 octobre 1643, Saint-Cyran, cette autre moitié de lui-même, venait d'expirer en lui léguant son cœur, à condition qu'il se retirerait à Port-Royal [4]. Dès le 23 octobre suivant, d'Andilly annonçait à sa famille d'abord [5], puis à la reine [6] et peu après au monde [7], qu'il était près d'ob-

« *bénédictions de Dieu sur sa régence*, fut d'empêcher les duels. » — C'est par un article relatif aux duels que commence l'*Advis à la reyne*.

[1] « Lors de la majorité du roy Louis XIII, mon père fit un écrit intitulé : « *Avis au Roi pour bien régner.* » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 15.) On l'a déjà vu, la famille Arnauld était l'une de celles où se conservaient le mieux les traditions.

[2] Voir l'*Appendice* note F.

[3] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 128.— *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 94, lett. 52 du 4 mars 1637. Cette lettre prouve que la résolution dont d'Andilly fait honneur à sa tendresse pour sa femme était antérieure à la mort de celle-ci (*ibid.*, p. 113, lett. 64 du 28 août 1637), et provenait de l'impression qu'avait faite sur Robert une de ses propres maladies. (Voir cependant *ibid.*, p. 121, lett. 67 du 9 novembre 1637.)

[4] *Mém. d'Arn. d'Andilly sur Saint-Cyran* (*Vies édifiantes de P. R.* [par Leclerc], t. I, p. 16.) Lancelot, *Mém.*, t. I, p, 256.

[5] *Mém. de Coulanges*, p. 369. — Lett. inéd. du 5, du 20, du 25 novembre et du 15 décembre 1643.

Lett. inéd. du 5 novembre et du 15 décembre 1643.

[7] La nouvelle n'en était pas encore répandue à Port-Royal en octobre 1644, (*Mém. de Fontaine*, t. I, p. 257) ou du moins le lieu que d'Andilly choisissait pour retraite n'y était point connu. Mais nos lettres inédites

tempérer à cette volonté suprême. Avant Saint-Cyran toutefois, le 14 mai 1643, était mort Louis XIII, et c'était au moment où elle allait se trouver veuve et régente qu'Anne d'Autriche avait parlé à d'Andilly de lui confier le dauphin. Cela demandait bien quelque retard, ne fût-ce que pour laisser à la reine les instructions écrites du futur solitaire, à la place des enseignements pratiques dont sa retraite allait priver le nouveau roi. C'est alors, en effet, que les lettres et les mémoires se multiplient; et si l'on pouvait douter de l'intention qui les dicte, un petit billet de six lignes en donnerait la clef.

Ce précieux billet (qui n'est pas de lui), d'Andilly l'a soigneusement fixé sur une feuille de dimension plus grande, afin qu'il ne se perdît pas, et que son frêle papier fût préservé au milieu de tant d'autres. Il l'a annoté sur le revers, à côté sur la feuille qui l'accompagne. Toutes les passions en agissent ainsi. Une dernière ambition dictait à l'austère Janséniste ces mille précautions qu'inspire à de plus mondains un premier amour. — Voici ce billet : « *Du premier juin* 1644, *du château.* J'ay « receu la vostre par le pourvoyeur. Je suis bien aize « que vous ayez mandé à [ici un chiffre] [1] qu'il envoyast

prouvent qu'avant le 8 juin de cette même année les pensions de Robert étaient transférées à Simon, ce qui avait eu lieu d'après des lettres patentes vérifiées à la chambre des comptes (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 128), de sorte qu'à cette époque, et même dès les premiers jours de 1644, moment où avaient commencé les démarches de Robert (lettre inédite du 3 mars 1644), la retraite de celui-ci n'était plus un secret à la cour, ni à la chambre des comptes.

[1] Cette manie des chiffres et cette manière d'écrire à une personne en lui parlant d'elle-même comme s'il s'agissait d'un tiers étaient dans les habitudes de l'époque (voir entre autres pièces celle qui lors du procès de Fouquet servit contre lui de charge principale), et plus particulièrement dans les traditions de Port-Royal même dès l'origine. Ainsi le 15 septem-

« du petit Museac à sa maistresse, et je sçais que depuis « douze jours elle a dict qu'un des plus grands regrets « qu'elle eût, estoit qu'il eût de certaines oppinions; et « que sans cela il n'y eût eu personne en France entre les « mains duquel elle eût voulu mettre le roy qu'entre les « siennes. » — Ce billet fut écrit trois jours après que la *Gazette de France* [1] eut annoncé que la régente venait de nommer précepteur du roi l'abbé de Beaumont [Hardouin de Péréfixe], auparavant maître de la chambre du cardinal de Richelieu. Les notes dont d'Andilly accompagne l'officieux billet apprennent qu'il lui est adressé, et qu'il est écrit par M. de Saint-Ange [2]. C'est donc bien à Robert et de Robert que le maître-d'hôtel parle, soit directement, soit en le désignant par un chiffre. La maîtresse, c'est la reine. Le petit Museac c'était le secrétaire de d'Andilly, comme le prouve une lettre de l'un de ses fils, que nous aurons plus tard occasion de citer [3]. *Envoyer à la reine du petit Museac*, c'est lui écrire des lettres ou des mémoires.

Malheureusement la reine vient de prendre une première mesure fort inquiétante, mais qui peut n'être pas définitive. La maison du prince est loin d'être composée. Il ne sortira des mains des femmes que le 5 septembre

bre 1641 le grand Arnauld écrit à Saint-Cyran (*Œuv. du docteur Arnauld*, t. I, p. 18.) : « Pour tout ce que vous me proposez dans votre seconde lettre, et dans celle de M. R...., etc. » — M. R., disent les éditeurs, c'est M. l'abbé de Saint-Cyran lui-même. » Voir aussi *ibid.*, p. 600 ; et tout le volume des *Lettres de Jansénius*, mais plus particulièrement p. 39.

1 *Gazette* du 28 mai 1644, p. 380.

2 Au dos du billet : « M. de Saint-Ange touchant la Reyne. » Sur la feuille où le billet est fixé, et dans laquelle il a été primitivement enveloppé : « Billet de feu M. de Saint-Ange à M. d'Andilly, touchant le dessein qu'avoit la reyne de mettre le roy entre ses mains. »

3 Lettre du 3 novembre 1644 ; *chap.* IV, *sect.* II, *art.* I, § 2.

suivant. Le gouverneur et les sous-gouverneurs ne sont pas encore désignés, et quant au précepteur, il peut changer. Une fois déjà Richelieu lui-même avait nommé à ces fonctions une de ses créatures, Lamothe-le-Vayer. [1] Celui-ci écarté par le maître de chambre du cardinal, le maître de chambre ne pouvait-il l'être par un plus méritant? *Donner du petit Museac à la reine,* était le moyen d'amener cette solution. Aussi les amis de d'Andilly l'engagent *à user du petit Museac envers sa maîtresse.*

Si le petit Museac avait réussi, d'Andilly serait-il entré à Port-Royal? Le Jansénisme, dont le développement en France était dû à son alliance avec Saint-Cyran [2], et dont les destinées reposaient alors principalement sur son appui [3], devenu maître des abords du trône,

1 « Le cardinal de Richelieu avoit destiné cette charge à M. La Mothe-« le-Vayer, [surtout] *à cause du beau livre qu'il avoit fait sur l'éduca-« tion de M. le Dauphin.* La reyne ayant pris résolution de ne donner « cet employ à aucun homme qui fust marié, il fallut par nécessité songer « à un autre, qui fut M. Aubert, abbé de Saint-Remy...; mais ny luy, ny « M. Gassendi...; ny M. Rigaud... après avoir esté mis à la coupelle du « cabinet, sans qu'eux-mesmes en fussent advertis, n'y résistèrent pas si « bien que M. l'abbé de Beaumont... qui fust aussy préféré à un autre... du « clergé. » (Naudet, *Mascurat,* p. 375.) « Lamothe-le-Vayer ayant manqué « en 1644 la première place qui puisse être confiée à un homme de lettres, « il eut en 1647 la seconde, celle de précepteur de Philippe... depuis duc « d'Orléans. Il ne laissa pas, à dater de may 1652, de faire aussi la fonction « de précepteur auprès du roy, comme le dit M. Pelisson..., par le propre « choix de la reine-mère. (Niceron, *Mém.*, XIX, p. 122.)

2 Voir l'*Appendice,* note G *bis.*

3 « Le sieur Arnauld [d'Andilly] que tout le monde tient pour le chef « d'une nouvelle secte. » (Lettre du cardinal Mazarin, *Mémoires de Coulanges*, p. 374.)—On connaît cette thèse soutenue chez les Oratoriens d'Angers, où il est dit dans la préface, que le père général de l'ordre ne souffrait pas que ses enfants apprissent une autre doctrine que celle de d'Andilly, et du docteur son plus jeune frère. « *Non alio quam Andilii et Arnaldi « doctrinæ lacte enutriri filios passus est generalis noster præpositus.* » (*Dic. des liv. jansén.*, t. IV, p. 109.)—On connoît également la généalogie rapportée par Tallemant: « *Paulus genuit Augustinum, Augustinus Cal-*

y eût-il monté dans la personne de Louis XIV, au lieu de se jeter dans l'opposition qui devait ébranler la monarchie et préparer le dix-huitième siècle ? — Voilà de bien graves questions à propos d'un billet de six lignes ; mais ce billet, nous le croyons, les soulève, et leur gravité même nous engage à transcrire encore une lettre de d'Andilly qui semble la réponse faite à Saint-Ange : « *Ce dernier juillet* 1644. Le respect m'empeschant d'escrire à la reyne [le respect n'avait pas empêché d'Andilly d'écrire, en date du même jour, une lettre au duc d'Orléans] [1], je vous supplie très humblement de luy tesmoigner.... que pour mon particulier il ne manqueroit rien à mon bonheur, dans la grâce que Dieu m'a faite de me destacher de tous les intherests du monde, sy Sa Majesté connoissoit le fonds de mon cœur, puisqu'elle n'y verroit rien qui luy peust donner la moindre peine, et qu'elle y remarqueroit une sy violente passion pour son service, et un tel respect pour sa personne, qu'elle se trouveroit sans doute obligée par justice d'adjouter plus de foy à des paroles aussy sincères que seront tousjours les miennes, qu'aux impressions que des personnes très intheressées ou très mal informées s'efforcent de luy donner pour lui faire croire des choses sur mon sujet, ou qui ne sont point du tout, ou qui sont très inno-

« *vinum, Calvinus Jansenium, Jansenius Sancyranum, Sancyranus* « *Arnaldum et fratres ejus.* (*Historiettes*, t. II, p. 317.) — On sait à fond « maintenant sur quels points Saint-Cyran était presque calviniste, et sur « quels autres il ne l'était pas du tout. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal* t. I, p. 518. — Cf. M. Cousin ; Du Scepticisme de Pascal, *Revue des Deux Mondes*, t. IX, p. 334.) — Voir aussi plus bas, *même chap., section* II ; *chap.* III, *sect.* I, *art.* II ; et *chap.* IV, *sect.* IV, *art.* II, § 2, à la fin, etc.

[1] *Lettres d'Arn. d'Andilly*, p. 507. — Au revers de la nôtre, d'Andilly a écrit : *A la R.*

« centes. Il n'est pas besoin que je m'explique davan- « tage, puisque vous sçavez assès quelle est la tendresse « de mes sentimens pour cette personne sacrée, et qu'il « ne me reste rien à souhaiter en quitant le monde, que « d'estre aussi bien dans son esprit que j'ay eu le bon- « heur d'y estre par un effet de sa bonté que j'avoue « n'avoir jamais mérité ; mais dont j'ose dire aussy ne « m'estre jamais rendu indigne. »

Malgré des protestations si chaleureuses, la reine semblait persister dans ses préventions. Malgré l'air détaché dont il parlait de sa retraite, Robert persistait à ne pas l'effectuer : « Avec une si grande famille, dit-il dans ses « *Mémoires*, je ne devois rien faire inconsidérément, et je « voulus pourvoir à toutes choses [1]. » Mais il y avait pourvu à l'époque où il répondait au billet de Saint-Ange. Ainsi son bien était dénaturé, et sa fortune capitalisée, dès le 21 février 1643, comme l'atteste un compte-rendu de sa gestion à ses enfants, qui se trouve dans nos papiers. De cette nombreuse famille, deux de ses fils [2] et ses six filles étaient dès lors à Port-Royal. L'aîné des fils venait de renoncer au monde [3] ; le second seul y restait [4], et les dernières mesures qu'eut à prendre son père pour y assurer sa fortune étaient couronnées d'un plein succès dès le 8 juin 1644 [5]. Onze jours après, le 19 juin, Robert écrivait au premier président

[1] Part. II, p. 128.

[2] Luzancy comme solitaire, et Villeneuve comme élève. (Voir Lancelot, *Mém.*, t. II, p. 258; *Fontaine*, t. I, p. 195; et plus bas, *chap.* IV, *sect.* III et IV.)

[3] Antoine Arnauld, plus tard abbé de Chaumes. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I et II, p. 260, 263; et une lettre du grand Arnau'd, datée du 19 septembre 1643, dans ses *Œuvres*, t. I, p. 35.

[4] Simon de Briottes, plus tard marquis de Pomponne.

[5] Lettre inédite de cette date.

de Toulouse la dernière lettre [1] qu'il lui adressa pour repousser les accusations du président de Gramond ; et la presse avait en même temps rendu publique la défense de l'inculpé [2]. Les intérêts de sa famille ne le retenaient donc plus dans le monde, mais seulement les siens.

§ III. Tentatives indirectes par la presse.

Le billet de Saint-Ange était en quelque sorte la révélation officielle des obstacles qu'apportait depuis quelque temps à la fortune de d'Andilly l'excessive amitié dont son âme ardente s'était prise pour Saint-Cyran. — Jusqu'alors en effet cette amitié avait pu s'afficher sans péril. Longtemps l'austère Saint-Cyran avait été, comme d'Andilly, fort avant dans les bonnes grâces de Richelieu [3] ; et lorsque celui-ci par suite du revirement qui avait entraîné du Vergier à seconder la résistance du duc d'Orléans [4] eut fait mettre à Vincennes l'ami de Robert, non seulement aucun obstacle ne fut apporté aux relations du courtisan et du prisonnier, mais la nièce et la confidente du cardinal lui-même, la duchesse d'Aiguillon [5], prit soin de les faciliter. Sans doute l'habile politique ne manquait pas de raisons pour en agir ainsi.

[1] La première est du 13 décembre 1643 ; et le 5 février 1644 il annonçait qu'il allait les faire imprimer. (*Lettres*, p. 466.)

[2] *Lettres d'Arn. d'Andilly*, p. 468 en date du 16 février 1644 ; p. 471-497 en date du 19 juin 1644.

[3] Voir l'*Appendice*, note C, vers la fin.

[4] *Mém. d'Arn. d'Andilly sur Saint-Cyran* ; *Vies édif. de P. R.*, [par Leclerc], t. I, p. 18 et 34.

[5] C'était par ce même intermédiaire que Robert, quelques mois avant l'arrestation de Saint-Cyran, avait fait nommer à l'évêché d'Alet, Pavillon, qui fut depuis l'un des quatre évêques jansénistes les plus fermes dans leur opposition. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 80 ; voir plus bas, *même chapitre, sect.* II, *art.* II, § 2 et 3.)

Il était probablement de l'avis de Schomberg, surintendant des finances [1], qui, à propos de d'Andilly, son principal employé, murmurait entre ses dents : « Mon « Dieu ! cet homme parle beaucoup ! [2] » Pendant la vie du cardinal, d'Andilly avait donc pu parler sans danger, pour soi du moins. Mais le cardinal mort, son amitié pour Saint-Cyran avait eu des éclats compromettants. [3]

Non seulement Robert avait ardemment sollicité la liberté du captif ; mais il l'avait lui-même ramené triomphant de Vincennes. La reine-mère, qui n'était pas encore régente, l'en avait félicité. Régente, elle avait accordé à Barcos, neveu de du Vergier, l'abbaye de Saint-Cyran, qui vaquait par la mort de son oncle, en répondant à ceux qui l'en dissuadaient : « Que diroit « M. d'Andilly si je refusois cette grâce au neveu d'un « homme qu'il a tant aimé ? — Je revins aussitôt de Pom- « ponne, écrit Robert, pour aller rendre mes remercie- « mens à Sa Majesté, et sur ce qu'elle me dit : Vous « aimiez donc bien M. de Saint-Cyran, ? — et que je lui « repartis : Je lui avois, Madame, de si grandes obliga- « tions que je l'aimois plus que ma vie. Il y a même « ajouté celle de me donner son cœur par son testament, « et j'estime plus *cela*... Sur ce mot de *cela*, Sa Majesté, « par une présence d'esprit admirable me répondit en

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. 1, p. 143.

2 C'est ce qu'insinue assez clairement Lancelot, (*Mém.*, t. I, p. 68 ; *Cf.* Tallemant, *Historiettes.*, t, II, p. 312.)

3 Les ennemis du Jansénisme n'avaient point manqué de s'en prévaloir, et le P. Pinthereau, Jésuite, publia un pamphlet intitulé : *Les Reliques de messire Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, qui commençait ainsi : « Après les images que le sieur d'Andilly a publiquement érigées « à la mémoire de l'abbé de Saint-Cyran, après les magnifiques épitaphes « que son cher neveu a gravez sur son tombeau.., vous ne pouviez, lecteur, « plus rien attendre, sinon que quelqu'un vous présentast ses reliques.... »

« serrant le bras du roi qu'elle menoit par la main : « *Que d'être cela* [1]. » Fine ironie qui sous le voile du badinage annonçait à Robert qu'il avait choisi entre l'amitié de Saint-Cyran et la royauté ! En effet une lettre de sa correspondance, que nous citerons plus tard, [2] apprend qu'au moment même où Anne d'Autriche raillait avec tant d'esprit le futur solitaire, elle cessait de s'opposer à sa retraite.

Cette condescendance, sur laquelle très probablement Robert ne comptait pas, avait dû lui ouvrir les yeux, et le billet de Saint-Ange achevait de les lui dessiller. Mais que faire pour rendre à la régente ses premières dispositions ?— Robert avait publié, le 18 mars 1634, un *Poème sur la vie de Jésus-Christ,* qui depuis lors avait eu cinq éditions. Tout récemment, le 18 avril 1642, il avait donné au public des *Stances sur diverses vérités chrestiennes.* Sa modestie y avait gardé *l'incognito* sur le frontispice, en permettant toutefois aux docteurs qui avaient approuvé le livre de louer l'auteur dans la dernière page [3]. L'un de ces docteurs était Le Maistre, neveu de Robert. Mais l'approbation de son neveu, qui lui avait suffi dans le monde, ne lui eût pas suffi sans doute dans la solitude. Avant de s'y ensevelir, en 1644, il donna donc une somptueuse édition de ses deux poèmes, sous ce titre : *Œuvres chrestiennes de M. Arnauld d'Andilly, sixiesme édition.* Avant de quitter le monde, n'était-il pas bon de lui apprendre le nom du

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 125 ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 267.

[2] Lettre inédite du 5 novembre 1643. Voir *chap.* IV, *sect.* II, *art.* I, § 3.

[3] Il est juste de remarquer toutefois que cette approbation louangeuse ne fut pas mise à l'édition anonyme pour laquelle elle était faite; mais seulement à la seconde édition, à celle qui portait le nom de Robert.

futur solitaire qui le dotait pieusement, pour la *sixième* fois, d'un volume dont les deux tiers n'en étaient qu'à la *seconde* édition? Cela venait d'autant plus à propos que l'abbé de Beaumont n'avait encore rien écrit [1]; et que l'année même où Robert avait maladroitement étouflé sous l'anonyme la sensation qu'auraient dû produire ses *Stances chrestiennes* [1642], Lamothe-le-Vayer produisait avec éclat ce livre de la *Vertu des payens* que réfuta depuis le grand Arnauld dans son traité de la *Nécessité de la foi* [2], et qui en attendant constituait à son auteur une réputation d'impiété.

Mais ce n'était pas de capacité seulement et de foi que Robert faisait preuve dans ses poésies orthodoxes. Ne l'accusait-on pas lui-même de Jansénisme ? c'est à dire, sinon d'opposition en matière de doctrine, du moins d'insubordination en fait de discipline à l'égard de Rome. Or, dans la préface des *Œuvres chrestiennes*, on lit : « Ceux qui se plaisent à faire des vers devroient « choisir principalement des sujets de piété ; et il y a de « quoy s'estonner que plus de personnes n'y travaillent « en un temps où nous avons pour exemple celuy qui « possède si dignement la qualité de chef de l'Eglise. Qui « ne sçait que ce pasteur souverain des âmes joint aux « sacrées occupations de la première charge du monde « le soin de nous faire voir les miracles de la divinité « dans ses illustres ouvrages, où.... Rome se voit encore « triomphante par la magnificence de ses vers ? » Com-

[1] Ce fut en 1647 seulement que Péréfixe publia son *Institutio Principis ad Ludovicum XIV*, qui, avec l'*Histoire de Henri IV*, dont l'édition *princeps* est de 1660, compose toute la collection de ses œuvres ; à laquelle on peut ajouter cependant des statuts manuscrits pour la corporation des cordonniers. (Voir Le Long, *Bibl. hist.*, t. I, n° 5300.)

[2] *Œuv. du doct. Arnauld*, t. X, n° III.

ment après cela accuser Robert de nier la suprématie du pape, lui qui la proclamait jusqu'en poésie !

Mais quelque importance que Port-Royal attachât à sa littérature, la préface des *Œuvres chrestiennes* ne pouvait passer pour un acte de foi. Aussi n'était-ce que l'adroit prélude d'une manifestation beaucoup plus importante, dans laquelle Robert voulait enfin aborder de front le grief capital que suscitait contre lui son amitié pour Saint-Cyran. En homme de cœur, il ne voulait pas renier cette amitié ; en tacticien profond, il fit tout ce qui était humainement possible pour l'innocenter. L'année qui suivit la publication des *Œuvres chrestiennes*, il se fit l'éditeur de la correspondance de Saint-Cyran, dont il ne donna toutefois qu'une partie [1]. La préface des *Œuvres chrestiennes* était un appel à la bienveillance de Rome ; la dédicace des *Lettres de Saint-Cyran*, offerte aux évêques de France [10 mars 1645], s'adressait en même temps à Rome et à l'Église gallicane. Il faudrait pouvoir citer en entier ce chef-d'œuvre d'habileté, où l'accusé, après avoir protesté à mots couverts contre l'esprit de presbytérianisme [2] que l'on soupçonnait chez son ami, associe ses juges à sa cause, en leur prouvant que le corps même de l'épiscopat français a témoigné pour l'abbé de Saint-Cyran une déférence et une affection égale à la sienne [3]. On nous permettra d'en reproduire quelques passages :

« Comme feu M. l'abbé de Saint-Cyran m'a confié

[1] *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 49; Cf. *Lettres de la M. Angéliq.*, t. I, p. 328.

[2] Voir M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 378.

[3] On sait avec quelle habileté Saint-Cyran avait mis de son côté la majorité du clergé de France, en défendant à outrance les maximes gallicanes dans son *Petrus Aurelius* ; (voir M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. I, p. 329; voir aussi plus haut, p. 4, n. 3.)

« l'exécution de ses dernières volontez, et rendu dépo-
« sitaire de ses plus particulières et plus importantes
« intentions, je puis vous asseurer, Messeigneurs,
« qu'ainsi qu'il a eu une affection générale et une cha-
« rité catholique pour sa mère commune et générale,
« qui est l'Eglise catholique, c'est à dire l'Eglise ro-
« maine et universelle; de mesme il a eu un amour et
« une charité particulière pour l'Eglise gallicane, qui est
« comme sa seconde mère, et une parfaite soumission
« pour ceux qui en sont les illustres pères. — Je ne puis
« jamais oublier ce que j'ay appris de ce grand homme,
« que l'un des principaux exercices de l'adoration qu'il
« taschoit de rendre à Dieu, estoit de regarder avec une
« obéissance respectueuse sa volonté dans le ciel, et son
« Eglise sur la terre; et que les deux premiers objets de
« sa révérence dans cette Eglise, estoient l'Eglise de
« Rome, comme le chef du corps immortel de Jésus-
« Christ, et l'Eglise de France, comme l'une des plus
« saintes et des plus nobles parties de ce divin corps. —
« De sorte, Messeigneurs.... que j'accomplis en vous pré-
« sentant ses lettres..... comme son testament ecclésias-
« tique et spirituel, en rendant l'honneur qui est deu
« à vostre puissance sacrée. — Mais si d'une part les
« sentimens de vénération qu'il a eus pour l'autorité
« épiscopale m'engagent à vous offrir cette partie de ses
« œuvres, de l'autre les tesmoignages d'estime et de
« bienveillance que ceux d'entre vous, Messeigneurs,
« dont il avoit l'honneur d'estre connu, ont rendu à sa
« haute piété et à sa suffisance extraordinaire, m'y obli-
« gent encore davantage; puisque, si M. de Saint-Cyran
« a esté très sensible aux mouvemens de respect envers
« vostre royale prestrise et vos personnes sacrées, il n'a

« pas moins ressenti ceux de gratitude dans les faveurs « qu'il a receues tant de fois de tant de princes de « l'Eglise. Et ainsi, ce que je vous présente comme un « tribut de sa soumission et de son respect, est encore « un devoir de sa piété et de sa reconnaissance. [1] »

Une semblable dédicace, où l'éloge entraînait doucement à la complicité, où l'on sentait vaguement que le panégyrique pourrait, en cas d'échec, se transformer en réquisitoire, était sans contredit un coup de maître. [2] Il fallait bien que Robert en attendît l'effet.

Et d'ailleurs le pendant obligé de la correspondance de Saint-Cyran n'était-il pas la correspondance de Robert lui-même ? Il venait de prouver que son ami avait conservé dans l'Eglise les meilleures relations, en piété les meilleurs sentiments. Ne devait-il pas prouver qu'il avait lui-même les meilleures relations dans l'état, et les meilleurs sentiments en politique ? Il ne s'agissait plus que d'en trouver le prétexte. Alors Robert songea, c'est lui qui nous l'apprend dans ses *Mémoires,* que les lettres à M. de Montrave contre le président de Gramond, se trouvant imprimées « sur des feuilles volantes, qui se per- « dent aisément, ne suffisoient pas pour détruire ce qui « se trouve escrit dans un gros livre. » Robert éprouvait donc le besoin de donner à son tour au public un gros livre [3]. « Aussi, dit-il, je résolus de rassembler plusieurs

[1] Cette dédicace aurait déplu sans doute à l'auteur des lettres qu'elle précède. — (Voir plus bas, *chap.* III, *sect.* I, *art.* II, *n.*)

[2] Aussi Lancelot l'a-t-il fait réimprimer dans les pièces justificatives de ses *Mémoires* apologétiques *sur Cyran,* t. I, p. 442.

[3] *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 133. Il fallait d'ailleurs qu'il eût un puissant intérêt à faire cette publication, car il y trouvait lui-même de grands inconvénients, et il empêcha de réimprimer ses lettres après qu'il fut sorti des conjonctures à propos desquelles il les avait données au public. (*Ibid.,* p. 134.)

« de mes lettres qui pussent faire corps avec celles-là, « afin de former un juste volume d'une grosseur assez « raisonnable. »

La nécessité d'atteindre ces dimensions valut au public, entre autres pièces curieuses, une lettre de Robert à un Jésuite, le P. Lejeune : « Mon révérend père, lui « écrit-il,..... Dieu seul a esté l'auteur de nostre amitié, « puisqu'il n'y a que luy qui soit capable de former de « si puissantes impressions dans les esprits, entre des « personnes qui ne se sont veues qu'une seule fois..... « Il m'avoit [déjà] donné dans vostre compagnie, en la « personne du P. d'Haraucourt, un homme admirable, « et qui ne m'aymoit pas moins que sa vie ; et me l'ayant « osté pour le tirer à luy, je crois fermement que, par ses « prières, il me le redonne maintenant en vous. »

Si ces paroles prouvent qu'il n'entrait pas dans les destinées providentielles de Robert d'aimer plus d'un Jésuite à la fois, ni dans ses projets de publier plus d'une lettre à leur adresse, elles attestent également que l'ancien ami du secrétaire d'état des Noyers, fondateur du noviciat de la célèbre Compagnie, n'avait point contre les membres de celle-ci la répugnance systématique dont on accusait Port-Royal[1]. Il est vrai que des deux Jésuites dont il avouait l'amitié, l'un était mort, et l'autre résidait au Canada. Aussi c'est à la faveur de leur souvenir

[1] Cf. *Guilbert, Mém. chron. sur le P. R.*, t. II, p. 23. Robert avai d'ailleurs toujours à sa disposition la parenthèse mise par son père à l'un des violents factums que celui-ci dirigea contre les Jésuites : « Car je les ay « aimez, et par adventure plus que je ne devois....» (*Le franc et véritable discours sur le restablissement des Jésuites*, p. 58.) C'est sans doute par un reste ou par un retour d'affection pour la célèbre Compagnie que le virulent avocat s'efforça, lorsque celle-ci eut été rappelée par Henri IV, de faire disparaître les écrits qu'il avait rédigés contre elle. (Bayle, *Dict. hist.*, verbo *Arnauld Antoine*, t. I, p. 75.)

si peu gênant qu'il espère glisser jusqu'au sein de leur corporation un peu de bienveillance, qui le croirait? pour l'abbé de Saint-Cyran. Après avoir constitué ce dernier l'un des appuis du Saint-Siége et l'un des Pères de l'Eglise gallicane, il ne restait plus qu'à en faire l'ami des Jésuites.

« Par une admirable rencontre, continue le correspondant du P. Lejeune, M. l'abbé de Saint-Cyran, « mon intime amy, que je puis dire sans crainte estre « l'un des plus vertueux et des plus grands personnages « de nostre siècle, est entré en voyant vostre lettre dans « les mesmes sentimens pour vous qu'il avoit pour ce « grand religieux [le P. d'Haraucourt], lequel l'aymoit « de telle sorte, que je ne sçaurois recevoir une plus « grande joye que de connoistre que vous luy succédiez « en cette affection. Et si vous aviez pu voir avec quelle « instance M. de Saint-Cyran m'a dit de le recommander « à vos prières, vous jugeriez, je m'asseure, qu'il faut « que Dieu ait puissamment agy en cela; dont j'aurois « tort de m'estonner, sçachant le plaisir qu'il prend « d'estre luy-mesme le lien de ses plus particuliers serviteurs, et n'estimant pas qu'il y en ait aujourd'hui « qui soient plus parfaitement à lui que vous deux [1]. »

[1] *Lettres d'Arn. d'Andilly*, p. 368, lett. 222, du 22 janvier 1642, au P. Le Jeune, Jésuite et supérieur des missions de Canada. — Il est à remarquer que d'Andilly imprimait cette lettre au moment même où, d'après ses *Mémoires* (part. II, p. 124), les Jésuites persécutaient le neveu de Saint-Cyran : « Madame de Gueméné [qui alors hésitait entre « Port-Royal et le Coadjuteur; *Mém. de Retz*, p, 21] demanda et obtint de la reine l'abbaye de M. de Saint-Cyran pour M. de Barcos..., digne « neveu d'un tel oncle... Comme les Jésuites n'ont jamais plus haï personne « que feu M. de Saint-Cyran, il n'y eut point d'effort que cette Compagnie « ne fît pour obliger la reine à révoquer cette grâce...; parceque chacun « sçait que leur haine ne meurt point avec ceux qui osent combattre les « erreurs et les dangereuses maximes de cette Compagnie.... »

Saint-Cyran assimilé par Robert à un Jésuite ! tous deux placés par lui sur la même ligne, au comble de la perfection ! Sans doute l'un pour l'Europe, l'autre pour le nouveau monde, le Jansénisme n'aspirant qu'à l'ancien. — Et Saint-Cyran qui se prend à son tour d'affection pour deux Jésuites ! Il fallait en effet, comme le dit Robert, que la grâce eût puissamment agi ; et cela ne pouvait manquer de produire une certaine impression sur l'esprit de la reine-mère.

Mais cela ne pouvait-il en opérer une autre en sens contraire sur l'esprit des amis de Robert, ses condisciples en Jansénius ? — Nullement, car l'habile homme avait commencé par se mettre en mesure avec ceux-ci. En 1628, Jansénius avait publié en latin un opuscule [1] que Robert avait traduit et donné au public dès le 6 avril 1642 (douze jours avant ses *Stances chrestiennes,* qui sont du 18 avril) sous ce titre : « *Traduction d'un dis-« cours de la réformation de l'homme intérieur,* où sont « establis les véritables fondemens des vertus chres-« tiennes, selon la doctrine de S. Augustin, prononcé « par Cornélius Jansénius, évesque d'Ypres, à l'esta-« blissement de la réformation d'un monastère de Bé-« nédictins. » Or, l'année même où Robert réimprimait ses *Stances chrestiennes* [1644], c'est à dire avant de donner les trois luxueux *in-quarto* qui contiennent sa profession de foi poétique, catholique, gallicane, voire même jésuitique, il avait réimprimé dans le plus modeste des *in-douze* le discours de Jansénius. Modeste-

1 *Oratio habita in monasterio affligeniensi, coram.... archiepiscopo mechliniensi, cum R. D. Benedictus Van Haeflen, ejusdem monasterii præpositus, et alii, in reformata benedictinæ regulæ observantia, professionem emitterent.*

ment aussi il avait omis d'y apposer son nom, qu'il se résigna seulement à laisser paraître au frontispice des trois *in-quarto.* Mais les amis de Jansénius devaient être dans le secret, [1] et l'auteur du *Dictionnaire des Anonymes* n'était pas là pour y mettre la reine, comme il nous y a mis. [2]

Dans la quadruple évolution de Robert, rien ne s'opposait donc à ce que les trois manœuvres qui étaient à fleur d'eau attirassent sans danger pour lui l'attention de la reine. Celle-ci eut d'ailleurs tout le temps de s'en apercevoir. L'impression des *Lettres* de Robert fut terminée le 18 mai 1645, et ce fut le 9 mars 1646 seulement que fut constituée la maison du jeune roi [3]. Mazarin, qui était déjà son parrain et son premier ministre, devenait surintendant de son éducation. Le maréchal de Villeroi fut son gouverneur. L'abbé de Beaumont resta son précepteur.

Quant à d'Andilly, dès les premiers jours de la régence, Anne d'Autriche lui avait envoyé le brevet d'une pension de mille écus. C'était, on se le rappelle, dans un brevet semblable que s'étaient résumées pour lui les faveurs du duc d'Orléans lorsque ce prince était héritier présomptif. Ce fut aussi le seul dénouement qu'eurent les espérances de Robert près de l'héritier réel.—S'être rêvé tour à tour le favori de Luynes, de Condé, de Gaston, de Richelieu ; avoir cru se saisir de deux régentes et de deux rois, et ne se trouver nanti que de deux mille écus de

1 Ce secret, on sait d'ailleurs avec quel scrupule ils le gardaient. Il suffit de rappeler ce qui eut lieu pour le *Petrus Aurelius* et pour les *Provinciales.*

2 Tome III, nº 17905. — A dire vrai, cependant, dès 1654, le P. Labbe avait découvert l'anonyme, dans sa *Bibliotheca janseniana*, p. 92.

3 *Gazette de France* du 10 mai 1646.

pension ! D'Andilly se retira définitivement à Port-Royal.

Sa principale récréation (nous verrons tout à l'heure quelles y étaient ses occupations) y fut l'horticulture [1]. Mais jusque dans l'horticulteur on reconnaissait le Janséniste : il ne cultivait pas de fleurs [2]. On reconnaissait aussi l'ancien courtisan : il ne cultivait que des arbres productifs, et il s'appliquait à en obtenir des fruits extraordinaires [3]. Discernant avec une rare habileté les rejetons qui promettaient, il les écussonnait avec un savoir accompli. Aussi, à Port-Royal, on lui avait remis sans hésiter la direction des vergers, et lui-même y prit

1 *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 290 ; *Mém. de Du Fossé,* p. 74 ; Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 318. « M. d'Andilly se retira à Port-Royal, mais avec « son équipage ordinaire, et il y fit un fruitier et quelque petit logement « séparé des religieuses. Il a toujours été jardinier..., etc. »

2 M. Sainte-Beuve avance cependant (*Port-Royal,* t. II, p. 253) que d'Andilly cultiva à Port-Royal non seulement des fruits, *mais aussi des fleurs.* Le savant académicien ne s'appuie, quant à ce dernier fait, d'aucune autorité; et il est à notre connaissance le seul auteur qui l'avance. Les contemporains de d'Andilly ne parlent que du premier, et tout concourt à faire penser que l'ami de Saint-Cyran avait les goûts que M. Sainte-Beuve constate chez celui-ci : « Saint-Cyran, écrit l'historien de *Port-Royal* « (t. I, p. 299), à la fin d'une de ses lettres, dit des fleurs du printemps « qu'elles lui déplaisent, et parcequ'elles passent trop tôt, *et parceque la « plus grande part se perdent sans porter de fruits.* »

3 « Il se complaisoit merveilleusement à forcer la nature, comme il « disoit, pour la rendre fertile en des fruits à qui on donnoit le nom de « monstres, à cause de leur grosseur prodigieuse. » (Besoigne, *Hist. de Port-Royal,* t. IV, p. 81.) « Il avoit à Andilly jusqu'à trois cents sortes de poires « dont on ne mangeoit point. » (Tallemant, *Historiettes,* t. II, p. 318. « Il a donné en 1652, sous le nom de Legendre, curé d'Hénouville, un « livre intitulé : *La manière de bien cultiver les arbres fruitiers.* Il a « perfectionné les espaliers ; il a inventé les contr'espaliers. — Voir l'*Hist. « de la Vie privée des François,* par Legrand d'Aussy, t. I, p. 169. » (Les éditeurs de Tallemant, *ibid.*) — C'est le célèbre La Quintinie qui consigne ce dernier fait dans la préface de son *Instruction pour les jardins.* — (Cf. Barbier, *Dict. des anonymes,* t. II, n° 10734; et M. P. Levot, *Biogr. univ.,* supplém., t. LXXVII, p. 410; *le Recueil* in-12, p. 213, etc.)

le titre de surintendant des jardins [1], seule surintendance, hélas ! que lui eût laissée Mazarin ! [2]

On nous pardonnera d'avoir autant insisté sur un seul des épisodes auxquels se rapporte la correspondance d'Arnauld d'Andilly ; mais cet épisode, on le voit, jette un nouveau jour sur l'histoire de Port-Royal. — On savait bien jusqu'à cette heure que le Jansénisme n'avait été ni moins ardent ni moins heureux que ses ennemis à s'emparer de l'éducation de la jeunesse en dehors de l'Université [3]. — On savait que l'autorité avait été mise plus

1 Besoigne, *Hist. de Port-Royal*, t. IV, p. 81 ; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 289, etc.

2 Voir la note G dans l'*Appendice*.

3 Voir entre autres documents : « Raisons de l'institution des petites « écoles de Port-Royal par M. de Saint-Cyran, écrites par M. de Sainte-« Marthe. » (*Suppl. au Nécrol. de P. R.*, p. 48 ; *Mém. de Du Fossé*, p. 25.) — D'Andilly lui-même était loin d'être favorable à l'éducation universitaire. « Mon père, dit-il dans ses *Mémoires* (part. I, p. 91), ne voulut pas me « mettre au collége, parcequ'il sçavoit trop combien on y apprend de choses, « que l'on seroit heureux de n'avoir pas sçues. » Le père de Robert en agissant ainsi, et Robert en s'exprimant de la sorte, se montraient peu sensibles à cette honorable décision qu'avait prise l'Université, en faveur de la famille Arnauld, à la suite du plaidoyer gratuit [1594] qu'avait fait pour elle, contre les Jésuites, le père même de Robert : « Tous les différents ordres de l'Uni-« versité devant s'obliger par serment à rendre à M. Arnauld, à ses enfants « et à tous ses descendants tous les devoirs et services que de bons clients « doivent à un fidèle défenseur, et à être toujours prêts à défendre leur « honneur, leurs biens et leur réputation.... 18 mars 1595. » (Guilbert, *Mém. chron. sur P. R.*, t. I, p. 235.) Un des grands arguments qu'avait employés l'avocat de l'Université contre les Jésuites, c'est que ceux-ci, en lui enlevant l'éducation de la jeunesse, l'avaient ruinée, si bien que, réduite de 30,000 à 3,000 élèves (*Le franc et véritable discours*, p. 65), elle était tombée « en un abyme de pauvreté, de misère et d'indigence... prête à « rendre les esprits. » (*Mém. de la Ligue*, t. VI, p. 178.) Le moyen de relever l'Université était-il donc de lui soustraire les enfants ? ou cela n'était-il un crime que pour les Jésuites ? Une semblable mesure prise par le père de Robert pour l'éducation de son fils, et préconisée par le fils dans ses *Mémoires*, est d'autant plus étrange, que l'avocat de l'Université se vantait dans son plaidoyer d'être l'élève du collége de Navarre, et que son fils, le cé-

d'une fois, par ses soins, à même de sévir contre les adversaires auxquels il reprochait des révélations peu charitables [1]. — On a prétendu que sur les doctrines fondamentales, sujets de leurs querelles, Jansénistes et Molinistes avaient lutté d'inconséquence ; les uns émancipant la liberté humaine pour mieux la confisquer, les autres la confisquant pour mieux l'affranchir [2]. — On n'ignorait pas qu'au moment où les *Provinciales* lacé-

lèbre docteur, ainsi que son petit-fils, le non moins célèbre Sacy, avaient été élevés au collége de Beauvais (*Mém. de Du Fossé*, p. 103 ; *ibid.*, p. 175); et qu'enfin Robert lui-même, après avoir essayé de l'éducation particulière pour ses deux aînés (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 364-368), les avait mis au collége [de Lisieux], *où l'on apprenoit tant de choses qu'il seroit heureux de n'avoir point sçues.* (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 5). — Il est vrai que l'avocat ne se vantait de son éducation universitaire que pour démontrer qu'il n'était pas huguenot, comme l'avait été son père ; et que le courtisan confiait ses fils à l'Université, dans le temps où s'était refroidi à son égard le cardinal de Richelieu [1631-1634], qui, lui aussi, ayant été élève du collége de Navare, (Launoi, *Hist. coll. Navar.*, p. 1052), donnait à la savante corporation des marques de son affection et de sa munificence, en faisant reconstruire à ses frais les édifices de Sorbonne [1629].

[1] « Il parut des vers latins imprimés..., par lesquels les Jésuites repré- « sentoient Port-Royal comme un enfer... J'envoyai ces vers à M. le car- « dinal [Mazarin qui avait défendu aux deux partis de s'attaquer] .... Il « me manda qu'il s'en étoit mis en grande colère, et que si je pouvois en « découvrir l'auteur, il le feroit châtier sévèrement. Je n'y eus pas grande « peine, parcequ'ils se distribuoient publiquement par les Jésuites, dans leur « collége de Clermont, où ils avoient été faits ; et il se rencontra que celui « qui en étoit l'auteur avoit, durant les guerres civiles, fait aussi des vers « les plus sanglans du monde contre Son Eminence. Je le lui fis sçavoir, « lui dis son nom.... » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 137.) — Pour Robert d'ailleurs, ceci était une tradition conservée de sa vie de courtisan : « Lorsque M. le colonel Ornano sortit de prison, j'allai au devant de lui, « pour l'informer si exactement de l'état de toutes les choses de la cour..., « qu'il sçut qui étoient ceux qui avoient fait voir durant sa disgrâce qu'ils « étoient véritablement de ses amis, *ou n'en étoient pas*..... Il fut reçu à « la cour comme en triomphe... On considéroit qu'il rentroit glorieuse- « ment... auprès d'un prince, que chacun regardoit alors comme l'héritier « présomptif de la couronne. » (*Ibid.* p. 16.)

[2] « L'official de Paris a condamné la version du Bréviaire romain... [par

raient si impitoyablement les complaisances du Molinisme, Port-Royal avait eu une amitié facile pour l'abbé de Gondi[1]; que ses retraites s'étaient ouvertes pour une

« l'abbé Le Tourneur, Janséniste]. Le sujet de cette condamnation est que « l'on y fait voir la force de la grâce, au préjudice du franc arbitre; ce « qui détruit la doctrine de Rome, et particulièrement des jésuites. » (*Gazette de Hollande* du 26 avril 1688, etc.)

1 Port-Royal a nié ses relations avec Gondi et avec la Fronde; mais voir, entre autres autorités, *Mém. de Joly*, t. I, p. 451, 499; *OEuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 58, etc. — Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 317, prétend toutefois que la participation de Port-Royal à la Fronde est une invention des Jésuites. — Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. — Ajoutons seulement ici que si Port-Royal ne prit point aux troubles civils de la Fronde une part aussi considérable que l'avaient fait plusieurs Jésuites au temps de la Ligue, il n'en vit pas moins quelques-uns des siens défendre, même sous Louis XIV, les doctrines que l'avocat Arnauld reprochait à ses adversaires d'avoir défendues au seizième siècle. Voici ce que le grand Arnauld, fils de cet avocat, se voyait forcé d'écrire à M. Du Vaucel, son agent à Rome : « Il n'y a qu'un endroit [de vos remarques sur le *Tractatus de* « *libertatibus Ecclesiæ gallicanæ*] qui m'a blessé, c'est ce que vous dites « à l'occasion d'Henri IV; que s'il ne se fût point converti, on auroit pu « élire un autre roi, *par un pouvoir que vous supposez qui réside radica-* « *lement dans le corps de l'état, et qu'il n'emprunte point d'ailleurs.* C'est « le fondement des cromwellistes et des parlementaires, qui ont détrôné « Jacques II... Et, le supposant bien établi, c'est faire perdre le procès au « roi légitime, et donner gain de cause à l'usurpateur. C'est pourquoi je « serois bien fâché que ces remarques parussent jamais avec cet article... » Et ailleurs : « Je suis assuré que l'endroit des remarques... que je vous ai « marqué n'est pas bien. Il faudroit trop de discours pour vous en dire la « raison, et pour répondre à l'objection que vous faites du changement « arrivé quand la couronne a passé dans les deux dernières races; ce n'est « point par des exemples que ces questions se doivent décider, ce sont des « coups extraordinaires de la providence de Dieu, dont on ne doit point « tirer de conséquences. Cependant on est content de passer cet article, « sans rien mettre de contraire. Je voudrois bien néanmoins qu'il pût être « effacé dans la copie de M. de Saint-Quentin [Casoni, plus tard cardinal, « et alors tout puissant sur son parent le cardinal Favoriti]. » (*OEuv. du doct. Arnauld*, t. III, p. 238 et 249, let. 731 et 738 du 25 août et du 6 octobre 1689.)—Nous nous bornons à cette citation, car notre but est de prouver seulement combien il serait injuste de juger tout un corps, toute une réunion d'hommes éclairés et pieux, sur les doctrines de quelques esprits emportés.--En cela nous croyons être plus juste que l'auteur des *Provinciales*.

autre amitié non moins facile du célèbre coadjuteur[1] ; que ses plus austères cénobites, les sœurs de d'Andilly, avaient accueilli avec empressement d'autres amitiés dévouées tour à tour à Gaston, à l'infortuné Cinq-Mars, mais qui devaient un jour monter sur le trône de Pologne[2]. — Une curieuse découverte faite dans les papiers de Quesnel [1703] avait appris qu'à défaut des républiques du Paraguay le grand Arnauld avait songé à créer au Jansénisme une petite principauté européenne dans l'île de Nordstrand, au sein de la Baltique[3]. — D'autres révélations enfin avaient prouvé qu'en fait de richesses recueillies au chevet des mourants les propriétaires de la célèbre *boîte à Perette*[4] étaient aussi bien inspirés que pas un de leurs rivaux. — Mais ce qu'on ignorait encore, c'est que les solitaires de Port-Royal n'accusaient si amèrement leurs ennemis d'avoir escamoté le confessionnal

1 « Le diable avoit apparu... à madame la princesse de Gueméné, et lui « apparaissoit souvent, évoqué par les conjurations de M. d'Andilly, qui le « forçoit, je crois, de faire peur à sa dévote ; de laquelle il étoit encore plus « amoureux que moi, mais en Dieu, purement et spirituellement. (Tallemant, *Historiettes*, t. II, p. 314, cite de singuliers exemples de cette propension à l'amour platonique.) « J'évoquai de mon côté un démon qui « lui apparut sous une forme plus bénigne et plus agréable. Je la retirai « au bout de six semaines de Port-Royal, où elle faisoit de temps à autre « des escapades plutôt que des retraites. » (*Mém. du cardin. de Retz*, p. 21.)

2 *Lettres de la M. Angélique*, passim.

3 Voltaire, *Siècle de Louis XV*, art. *Jansénisme*; Racine, *Hist. ecclés.*, t. XI, p. 549 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 385 ; *Lettres d'Eusèbe Philalèthe* [dom Clémencet] à *Morenas*, p. 320, etc. — Nous reviendrons bientôt sur cet épisode trop peu connu de l'histoire du Jansénisme.

4 « Ce serait un curieux chapitre économique que celui des finances de « Port-Royal et du Jansénisme, depuis la donation du grand Arnauld, jus- « qu'à la *boîte à Perette*. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 16. — Cf. *Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 278, let. 427 du 24 juin, 1683 ; voir aussi *ibid.*, t. IV, p. 150, la lettre du 23 août 1690, où le docteur réclame si aigrement un legs de son ami l'abbé de Pontchâteau.)

de Louis XIV[1] qu'après avoir eux-mêmes inutilement tenté d'en escalader le berceau.[2]

Mais les accusations que se renvoient ainsi les deux partis sont au fond basées sur un même grief, et aboutissent au reproche de chercher à se saisir de tout ce qui jette de l'éclat, et conduit à la faveur. Chacun allègue à l'appui de ce reproche des noms propres dont la nomenclature dressée des deux côtés n'offre guère que des récriminations banales. L'important serait de connaître, outre la liste des personnages enrôlés sous chaque bannière, les moyens par lesquels on les y a enrôlés. La correspondance de d'Andilly retiré dans le désert fournit à ce sujet des indications aussi piquantes et plus nombreuses que celles dont nous sommes redevables à la période mondaine de son existence.

SECTION II.

D'ANDILLY DANS LA SOLITUDE.

Vers la fin de sa vie mondaine, d'Andilly, associé par Saint-Cyran à la propagation du Jansénisme, semblait plus spécialement chargé d'en ménager l'avénement dans les hautes régions dont il approchait, le célèbre abbé paraissant s'être réservé le prosélytisme du clergé

[1] L'on avait tenté le confessionnal du roi pour Saint-Cyran lui-même. Arn. d'Andilly, *Mém. sur Saint-Cyran ; Vie édif. de P. R.*, t. I, p. 19.) Sur les confesseurs jésuites de nos rois, consulter la liste qui se trouve *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 348.

[2] Aussi avec quelle amertume le grand Arnauld n'écrit-il pas au pape Innocent XI, à qui il veut expliquer la répugnance de Louis XIV pour le Jansénisme : « Mirari desinet tua sanctitas, dum apud se reputaverit regem *a puerilia* Jesuitis assuefactum, eadem semper ab ea factione ea de re etiam atque etiam apud eum inculcata, eos quos ascivit sibi conscientiæ arbitros hoc convicium, quasi per manus traditum, acerrime urgere non destitisse, etc. (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 83, let. 336, écrite vers 1680.

qu'il avait ébauché par son *Petrus Aurelius* [1], et qu'il poursuivait par la direction des consciences [2]. Dans cette association du courtisan et du théologien, le rôle secondaire était pour celui-là. Après la mort de Saint-Cyran, le rôle de celui-ci ne pouvait être dignement continué que par le grand Arnauld. Mais, frère puîné de d'Andilly à une distance de vingt-trois ans [1589-1612], et tout entier à la violente polémique que soulevaient ses débuts en Sorbonne, le jeune théologien laissa d'abord son aîné affecter la direction des efforts communs; la direction des consciences échut obscurément à M. Singlin ; et pour quelque temps la suprématie dans Port-Royal sembla déférée au courtisan devenu solitaire.— Celui-ci en usa avec une telle habileté qu'il put se flatter un instant d'avoir procuré à son parti, entre autres conquêtes, celles du guerrier le plus pur [3] et du pénitent le plus célèbre de cette époque, d'un maréchal de France, l'honneur du peuple dont il sortait [4], et d'un réformateur, la gloire du cloître où il entra : nous voulons parler de Fabert et de Rancé. — Les tentatives dont ils furent l'objet de la

[1] *Petri Aurelii theologi opera.* — Cf. Besoigne, *Hist. de Port-Royal*, t. III, p. 361.

[2] *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 281-362, etc.; *Lettres de Saint-Cyran*, passim ; *Mém. sur Saint-Cyran*, par d'Andilly, Leclerc, *Vie édif. de P*, t. I, p. 15 ; l'interrog. de Saint-Cyran, *Recueil* in-12, p. 17, etc.

[3] Nous parlons ici selon les idées du monde; car au point de vue religieux, nous sommes complétement de l'avis du P. Barre, qui dit dans son *Histoire de Fabert*, t. II, p. 327 : « La religion fut souvent la règle qui « conduisait le maréchal Fabert. Nous souhaiterions qu'elle eût toujours « été le motif de ses actions. Mais on ne peut dissimuler qu'il n'ait aussi « agi par ambition. »— Le chapitre que nous allons ajouter à son histoire confirmera, si nous ne nous trompons, le jugement du sage génovéfain.

[4] « Le premier anobli de sa famille étoit son grand-père. » (Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 2.) Voir plus bas une note du chap. IV, sect. IV, art. II, § I.

part de d'Andilly sont jusqu'à cette heure complétement ignorées. Nous gagnerons plus d'un enseignement à les constater.

ARTICLE Ier.

Correspondance de d'Andilly avec le maréchal Fabert.

Fabert et d'Andilly s'étaient entrevus pour la première fois durant cette campagne de 1634 à 1635, qui avait servi de prétexte à Richelieu pour éloigner de Paris l'ami de Saint-Cyran. « Ce fut alors, écrit Robert, que je fis une amitié si étroite avec M. de Fabert, et dont il m'a donné des preuves si particulières, comme plus de deux cens lettres que j'ai de lui le témoignent.... [1] » Ces lettres font encore partie des archives de d'Andilly ; mais si elles témoignent de l'étroite amitié qui l'unissait à Fabert, elles prouvent en même temps que cette amitié ne se montra point d'abord très exigeante. Pendant vingt ans [1635-1655] elle n'a doté notre collection que d'une seule lettre. Pendant sept ans [1655-1662] elle y en a déposé cent soixante-deux. [2]

§ Ier. Circonstances dans lesquelles s'ouvre cette correspondance.

La lettre unique que fournit une période de vingt années est d'une époque où Fabert végétait encore dans les rangs secondaires de l'armée ; et l'on ne saurait dire si elle procède d'une étroite amitié ou du principe que s'était posé Robert, « de faire des amis de toutes sortes de conditions [3]. » Les cent soixante-

[1] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 114.

[2] Cette partie de la correspondance de d'Andilly renferme cent vingt-deux lettres autographes et les copies de deux lettres de Fabert ; plus trente-neuf lettres de d'Andilly, du marquis Isaac de Feuquières et de quelques parents ou hommes d'affaires du maréchal.

[3] *Mém. de d'Andilly*, part. I, p. 156.

deux lettres subséquentes appartiennent à l'époque où Fabert s'élevait au faîte des honneurs militaires. — Ainsi depuis 1635, date des premières relations, jusqu'au 27 octobre 1642, date de la première lettre qu'échangent Fabert et d'Andilly, le futur maréchal de France avait été investi de missions importantes, sans cesser toutefois d'être simple capitaine aux gardes-françaises [1]. — Mais le 21 septembre 1642 Richelieu l'avait créé gouverneur de Sedan [2], souveraineté naguère indépendante dont l'artificieux cardinal venait de spolier la famille princière de Bouillon [3]. A l'occasion de cette marque significative d'une confiance toute puissante, d'Andilly avait félicité Fabert, qui lui répond [27 octobre 1642] : « Monsieur, je ne m'estimois pas assé heureux pour « croire d'estre encor dans l'honneur de vostre souvenir. « Ma bonne fortune m'a bien obligé de me conserver ce « bonheur, que j'estime plus que chose du monde. » Le reste de la lettre est sur ce ton, d'après lequel on peut juger de l'étroite amitié qui, selon d'Andilly, existait depuis sept ans déjà entre lui et Fabert.

Un mois après cette lettre écrite, ce dernier perdait le cardinal de Richelieu [3 décembre 1642]. Sa correspondance avec Robert demeura interrompue pendant treize années. — D'Andilly la rouvre par une lettre du 18 novembre 1655, et voici les premières lignes de la réponse que lui adresse Fabert [5 décembre 1655] : « Monsieur, « je ne croyois plus que mon nom fust dans vostre mé-

1 Il n'avait même obtenu ce dernier grade que le 18 octobre 1639. Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 332 ; Pinard, *Chron. hist. milit.*, t. II, p. 617).

2 Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 414 ; t. II, p. 140.

3 *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 115.

« moire, quoy que les grandes choses qu'on racompte « continuellement de vous, ayent tellement accreu l'estime « qu'il y a sy longtemps que j'ay pour les dons que Dieu « a mis en vous, que je puis vous jurer n'y avoir homme « en France, avoir pour vous la vénération que j'ay. De « là, Monsieur, jugez quelle joye ce m'a esté de recevoir « une marque que vous ne m'avez pas mis en oubly. » Cette fois la liaison s'engage véritablement, et la correspondance de d'Andilly et de Fabert ne doit plus discontinuer. — Celui-ci était désormais un personnage important dans l'état. Le 4 février 1644, il avait été créé maréchal-de-camp, quelques jours avant celui où Sedan fut définitivement incorporé à la France [1]. En mai 1650, le roi avait érigé ses terres de la Ré et de Cérilly en marquisat [2]. Le 20 septembre de la même année, il l'avait créé lieutenant-général [3]. En 1652 il lui avait confié l'inspection de toutes les places de la frontière, sur la Meuse [4]. Le 4 janvier 1654, il l'avait choisi pour commander un corps d'armée dans le pays de Liége [5], et le 15 juin il l'avait désigné pour en commander un autre sur les frontières de Champagne [6]. A la tête de ces troupes, Fabert avait pris Stenay et recouvré Mézières [7]. Il tenait dans ses mains les clefs de la France vers les Pays-Bas; et le 30 octobre 1655 il s'était cru en mesure de demander à Mazarin le bâton de maréchal, que ce ministre lui promit, mais pour ne le lui accorder qu'un peu plus

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 452.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 44 et 339; Pinard, *Chron. hist. milit.*, t. II, p. 619.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 44; Pinard, *ibid.*

[4] *Ibid.*, t. II, p. 60; Pinard, *ibid.*

[5] *Ibid.*, t. II, p. 88, 100, etc.; Pinard, *ibid.*

[6] *Ibid.*, t. II, p. 136; Pinard, *ibid.*

[7] *Ibid.*, t. II, p. 118 et 132; Pinard, *ibid.*, p. 620.

tard [1]. C'était huit jours après cette démarche que d'Andilly avait adressé à Fabert la seconde lettre dont nous venons de parler. Nous ne voulons cependant ni de la coïncidence des dates arguer à la relation des faits, ni de l'empressement de Robert conclure à une sympathie trop prononcée de sa part pour les maréchaux de France. Le solitaire de Port-Royal était, à notre avis, guidé par d'autres motifs.

Fabert n'aspirait pas seulement aux succès de l'épée; il ambitionnait ceux de la parole. A l'ardeur du guerrier il joignait le zèle d'un apôtre, et réussissait d'autant mieux dans ce second rôle, qu'il y employait, à ce qu'il paraît, les ressources du premier. « Je vous enverrai, « écrivait-il à sa femme en 1656, un dénombrement du « peuple de Sedan; vous le présenterez à la reine. Sa « Majesté verra que depuis que Sedan est au roi *quatre « cens Huguenots sont sortis de cette ville*, et que seize « cens ont embrassé la foi catholique. Cela fera voir à la « reine que j'ai plus soin de la religion dans le fond que « je n'en fais paroître extérieurement, et qu'il y a de « *meilleurs moyens* que l'aigreur et la dispute, pour ra- « mener les hérétiques à l'Eglise [2]. » De ce passage ne semble-t-il pas résulter que Fabert, comme voie de persuasion, remplaçait l'aigreur et la dispute par l'exil? — Sur deux mille Huguenots, les quatre cinquièmes avaient accepté une première moitié de son dilemme, la conversion; mais un cinquième avait subi l'autre, et s'était expatrié. On ne pouvait exiger mieux avant la révocation de l'édit de Nantes, qui eut, on le sait, toutes les

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 145.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 183. Généralement d'ailleurs, Fabert se montrait plus tolérant que ne le ferait supposer cette lettre.—Voir *ibid.*, t. II, p. 183, 240, etc.

sympathies de la famille Arnauld [1]. — La principauté hérétique des anciens ducs de Bouillon rentrait donc ainsi peu à peu au sein de l'Église catholique ; mais d'Andilly devait savoir, par l'expérience de sa propre famille, qu'il restait toujours aux Calvinistes convertis un peu de peine à se soumettre entièrement à la direction de Rome : et il pouvait espérer de leur voir accueillir ces restrictions mises à l'autorité des papes que Port-Royal s'efforçait de constituer en corps de doctrines. [2]

Un obstacle cependant aurait pu s'opposer aux vues de d'Andilly, et faire échouer ses espérances. Fabert semblait avoir une haute estime pour les Jésuites ; car il leur avait confié à Reims l'éducation de ses fils [3], dont l'aîné, après être sorti de leurs mains, venait, précisément en 1655, le 18 octobre, c'est à dire un mois avant que se renouât la correspondance de d'Andilly et de son père, d'être nommé à la survivance de celui-ci comme gouverneur de Sedan. [4]

Mais les premières impressions de Fabert n'avaient rien d'opiniâtre, surtout quand elles étaient contraires à ses intérêts [5]. Toute son existence le prouve. — A son début il s'était attaché au duc d'Epernon ; mais il s'était rendu hostile le fils de ce seigneur, le duc de La Vallette, dont il avait tué un favori, et qui était venu l'assiéger jusque dans le château de sa famille [6]. Deux ans

1 *Œuv. du doct. Arnauld,* t. II, p. 571, 622, etc.

2 Ce n'eût pas été la première fois d'ailleurs que Port-Royal se fût mis en rapport avec les religionnaires convertis de Sedan. Voir le *Recueil* in-12, p. 221, et D. Gerberon, *Hist. du Jansén.,* t. II, p. 184.

3 Le P. Barre, *ibid.*, t. II, p. 193.

4 *Ibid.*, t. II, p. 137 et 165.

5 Dans tout autre cas, Fabert paraissait fort enclin à l'opiniâtreté. — *Ibid.*, t. II, p. 291, chap. intitulé : *De l'opiniâtreté attribuée à M. de Fabert.*

6 Le P. Barre, *ibid.,* t. I, p. 27-30.

à peine écoulés, Fabert avait recouvré les bonnes grâces de La Vallette [1]. — Le cardinal, frère de celui-ci, refusa pendant quelque temps sa confiance à Fabert, qui était parvenu à se mettre trop avant dans les bonnes grâces de Louis XIII ; mais il la lui donna bientôt à un tel point [2] que l'objet de ses affections en devint suspect à Richelieu, et que le favori commun de Louis XIII et des frères La Vallette voulut perdre auprès du roi le terrible cardinal, leur ennemi commun [3]. — L'un des deux frères exilé, et l'autre mort, Fabert était devenu le favori de Richelieu [4]. — Après la mort de Richelieu, il avait paru s'attacher au cardinal de Retz, et en était resté odieux à Mazarin [5]. — Mais au moment où l'Eminence italienne vit son pouvoir ébranlé par la Fronde, Fabert méritait déjà qu'elle lui remît entre les mains sa famille et ses trésors [6]. — Le dépositaire de tant de confiance l'était en même temps, il est vrai, de l'amitié de Fouquet, qui comptait sur lui pour armer en sa faveur, dans le cas prévu de sa rupture avec Mazarin. [7]

Cet ecclectisme politique de Fabert autorisait, on le voit, d'Andilly, qui l'avait lui-même pratiqué, à présumer que les sympathies de son ancien ami pour les Jésuites n'étaient point exclusives, et qu'elles ne l'avaient pas irrévocablement aliéné de Port-Royal. Le prétexte qu'il prit pour tenter de le conquérir, assez bien imaginé en apparence afin de donner le change sur son

1 Le P. Barre, *ibid*, t. I, p. 33.
2 *Ibid.*, t. I, p. 126.
3 *Ibid.*, t. I, p. 234-252.
4 *Ibid.*, t. I, p. 329, 351 et t. II, p. 312.
5 *Ibid.*, t. II, p. 197, Cf. p. 130.
6 *Ibid.*, t. II, p. 198, Cf. p. 314, 148.
7 *Ibid.*, t. II, p. 207.

intention, aurait pu cependant, à notre avis, éveiller les soupçons de Fabert, s'il avait plu à celui-ci d'en concevoir.

§ II. Fabert converti au Jansénisme.

D'Andilly, après cette amitié de vingt années qui s'était entretenue par une lettre, venait remettre aux soins du prochain maréchal la fortune militaire de son plus jeune fils, Jules de Villeneuve [1]. L'aîné, Antoine d'Andilly, avait été précédemment confié dans le même but à la famille de Feuquières [2], que les liens d'une étroite parenté et d'une amitié plus étroite encore unit pendant tout le dix-septième siècle à la famille Arnauld [3]. Cet aîné, assez promptement retiré du service, n'avait pu épuiser la bienveillance des Feuquières, et il eût été naturel que son puîné vînt en réclamer l'héritage. Verdun, ville frontière et ville forte, dont Isaac de Feuquières était gouverneur [4], offrait à l'avancement autant de chances que Sedan ; et d'ailleurs Robert ne voulait pas l'avancement de son fils. Son unique désir était de ramener à la solitude de Port-Royal cet enfant prodigue qui, après les avoir goûtés, n'en avait pas compris tous les charmes [5]. Pour cela les Feuquières, récemment convertis [6] et de tout temps voués aux intérêts de Robert, devaient lui paraître de meilleurs auxiliaires qu'un ami négligé depuis si longtemps, et qui avait fait élever son propre fils par les Jé-

[1] Voir plus bas *chap.* IV, *sect.* IV.

[2] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 33, 58, 92, 126, 136, etc.

[3] Voir M. E. Gallois, *Lettres inéd. des Feuquières*, passim ; et t. II, introd., p. VII ; t. III, introd., p. XXIII, et t. IV, introd., p. XXIV.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 265 ; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 194.

[5] Voir plus bas *chap.* IV, *sect.* IV.

[6] Voir *l'Appendice*, note B.

suites. Ce fut cependant à cet ami que Robert s'adressa. — Aussi Fabert tout surpris lui écrit[1] : « Je me sens, « Monsieur, sy glorieux de ce que vous me choisissiez « pour me mettre un de MM. vos enfans en main, que je « crains d'en devenir trop vain ; et je crain encor que « quand...... vous saurez que je vis autrement qu'on ne « doit, pour estre maintenant trop content, je me veoye « afligé de la pertte d'un bien que je croy *recouvert* [re- « couvré] avec plus d'honneur pour moy qu'on n'en « ressoit des roys. Oui, Monsieur, je metz vostre estime « plus haut que l'esclat des hautes dignitez ; et pour me « la conserver, je veux à l'advenir m'efforcer à bien vivre, « et à faire veoir au monde que Dieu vous y rend sy util, « que tout ce que vous faittes fructifie pour luy et pour sa « gloire. »

Cette fois, il faut bien le reconnaître, Fabert va au-delà des assertions et sans doute au-delà des prévisions de d'Andilly. Le passage que nous venons de citer témoigne plus que de l'amitié, et semble mettre la conscience du guerrier à la discrétion du Janséniste. L'habile Fabert connaissait-il le faible de son correspondant pour les louanges ? avait-il deviné les intentions de son prosélytisme ? ou bien n'obéissait-il qu'à ces habitudes de prévenance élogieuse, dernier vestige d'une condition longtemps subalterne, dernière et doucereuse enveloppe à travers laquelle les contemporains du soldat parvenu savaient parfaitement distinguer à fleur de peau une volonté de fer[2]. Nous ne saurions encore décider. Mais d'Andilly, étonné

[1] Même lettre que plus haut, sous la date du 5 décembre 1655.

[2] L'enveloppe même était souvent percée à jour. Fabert avait des accès assez fréquents de brusquerie, comme la plupart des personnes qui se montrent d'une excessive politesse. (Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 218, 440, t. II, p. 292, 300, etc.)

à son tour, répond [11 décembre 1655] : « Je vous avoue, « Monsieur, que je n'ay pu voir sans une incroyable joye « que lorsque l'on est si heureux que d'avoir rencontré un « amy tel que vous estes, on le retrouve au bout de vingt « ans dans les mesmes dispositions qu'on l'avoit laissé, « sans que ny le temps ny l'absence ayent pu y appor- « ter du changement. Ce qui me confirme dans la créance « que j'ay eue toute ma vie, qu'il n'y a point de bien si « asseuré et si véritable que l'amitié des personnes qui « vous ressemblent. »

C'est sous l'empire de cette conviction sans doute que d'Andilly ajoute bientôt [9 janvier 1656] : « Je puis « dire avec vérité [vous] avoir toujours regardé comme « une personne qui fait grand honneur à un siècle tel « qu'est le nostre. Cette parole comprend tant de choses, « qu'elle pourroit fournir du sujet à un long entretien de « vive voix, et j'ose vous dire, Monsieur, que je n'en dé- « sespère pas. Car comment pourriez-vous désormais, « quand vous viendrez à Paris, ne point adjouster à « tant d'autres faveurs que vous me faites, celle de « vouloir bien faire six lieues *pour venir dans nostre dé- « zert* : où quelque esloigné que l'on soit du désir de « recevoir des visites, on ne se contentera pas de vous « ouvrir toutes les portes, mais on ira mesme au devant « de vous, comme au devant d'un homme de l'autre « monde, qui vit dans la guerre avec plus d'ordre que les « autres ne font dans la paix, qui reçoit autant de béné- « diction des peuples que les autres en reçoivent de ma- « lédictions, et qui, pour dire tout en un mot, montre que « l'on peut faire son salut dans une profession qui n'est « aujourd'huy qu'une source trop féconde de toutes sortes « de crimes. »

A cette lettre était joint un envoi de livres jansénistes, et Fabert y répond [10 février 1656] : « J'auré l'honneur, « Monsieur, de vous aller remercier de bouche, puisque « vous me le permettez, et la joye de veoir la compagnie « sy sainte dont j'admire les œuvres il y a bien long- « temps[1]. Il y a peu de libvres où elle ait travaillé, que je « n'aye fait venir ; et hormis le petit, ceux dont vous m'a- « vez honoré estoyent desjà céans : car, Monsieur, j'ay une « trop haute opinion de vous, pour ne chercher pas, par « vos belles lumières, à me conduire pour faire mon sa- « lut. » — « Je ne croyois pas, réplique d'Andilly [29 fé- « vrier 1656], que les ouvrages de ce dézert fussent si « heureux que d'avoir desjà trouvé place dans une place « de guerre. Mais puisque cela est, je vous envoyeray tout « ce que mon frère [le docteur] a fait pour sa défense « contre cette injuste et insoustenable censure[2], qui a trop « esclaté pour croire que le bruit n'en soit pas allé jus- « ques à vous. J'attens pour cela que j'aye pu ramas- « ser toutes ces pièces, ausquelles il s'en ajouste tous les « jours. »

Fabert, de plus en plus surpris de cet empressement, se récrie de plus en plus sur son indignité ; mais sa mo-

1 Fabert promit longtemps et souvent à d'Andilly de faire ce voyage, trouva presque toujours des prétextes lorsqu'il était à Paris pour éluder sa promesse, et ne la réalisa qu'une fois. (*Lettre inéd. du* 2 *avril* 1659.)

2 Il s'agit ici de cette censure par laquelle la Sorbonne déclara [31 janvier 1656] *téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique* une des propositions avancées par le docteur Arnauld dans sa *Seconde Lettre à un duc et pair* [M. de Liancourt] à qui M. Ollier, curé de Saint-Sulpice, avait fait refuser les sacrements jusqu'à ce qu'il eût rompu avec Port-Royal.—On sait que tout gradué, pour être reçu en Sorbonne, fut tenu depuis lors de signer cette censure. (*Œuvres d'Arnauld*, t. XIX et XX ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 133-173 ; Quesnel, *Vie d'Arnauld*, p. 98 ; Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 361-406, etc.)

destie lui sert en même temps de préservatif contre des tentatives dont il ne connaît pas encore toute la portée. Il consent à admirer les vertus de Port-Royal du sein de la vie mondaine ; il consentirait difficilement à les pratiquer dans la solitude, où il soupçonne peut-être, mais bien à tort, qu'on désire l'entraîner. Il s'abrite donc derrière son humilité, pour tracer avec autant d'adresse que de franchise la ligne de conduite qu'il prétend suivre dans ses relations avec le parti dont Robert est l'interprête. [12 mars 1656] : « Je me sens, Monsieur, sy « indigne non seulement de la bonne opinion que vous « avez de moy, mais des grâces dont vous m'honorez, « que je ne puis qu'à Dieu attribuer cella ; et cella « mesme faict que je cognois les mériter d'autant moins, « que ma vie n'est pas telle qu'elle doit estre. Le monde « néantmoins n'est pas se qui m'empesche ; je le cognois « à fond, et en ay un extrême mespris. Mais la vie dans « laquelle j'ay esté engagé de jeunesse, m'emporte à la « mort, sans que mon esprit puisse en changer le che- « min [1]. Je sçay bien que Dieu veut des hommes de toutes « sortes..... Je suis un pauvre soldat dans l'ignorance, « privé des lumières de l'estude, mais qui avec celle que « Dieu donne, cognoist fort bien que la règle du salut est « ce qui part de vos mains, puisé dans l'Evangille, et dans « les Pères qui n'on cherchez en escrivant que d'esclairer « les hommes par les lumières qu'ils avoyent eüees de « Dieu... Après cette déclaration, jugé, Monsieur, sy je « ne me tiendré pas fort honoré d'avoir les libvres que

[1] Le 26 octobre 1659 Fabert écrit encore : « Dieu n'a pas mis en moy les grâces qu'il a verssées si abondamment en vous... Ma vie a estez tempestueuze et agitée par les choses du monde ausquelles j'ay de jeunesse estez abandonnez. L'armée où j'ay passé mon aage jusques à mon exil en ce lieu, n'en est pas un à former un homme au devoir d'un Chrestien....

« vous m'avez envoyez, et sy je ne rechercheré pas avec « soing tous ceux qui se feront à l'advenir. Je mande « à celuy qui faict mes affaires à Paris, de m'envoyer ce « qui c'est faict depuis peu contre le jugement de la Sor- « bonne. Ainsy, Monsieur, s'il n'y a quelque chose qui « ne se vende pas chez vostre imprimeur ordinaire, il ne « sera pas nécessaire que vous preniez la peine de me « rien envoyer, si ce n'est un mémoire de tous les libvres « faict dans votre saintte et illustre compagnie ; car je « serois marry, sy je ne les avois tous. »

Ce que proposait Fabert était précisément ce que désirait d'Andilly. Un prosélyte qui devait être bientôt maréchal de France, un partisan dont l'apostolat s'était exercé déjà sur seize cents néophytes, devenait bien plus utile dans le monde que dans la solitude. Aussi Robert lui envoie-t-il exactement non seulement le catalogue qu'il demande [21 janvier 1657], mais les livres qu'il refuse[1]. — Du nombre se trouvaient, avec des copies de lettres qui faisaient partie d'une correspondance entre d'Andilly et Mazarin relative à Port-Royal, quelques fragments des premières *Provinciales*[2]. Fabert écrit [8 mai 1656] : « Je vous rends, Monsieur, très « humbles grâces des copies de lettres que vous m'avez « renvoyées. J'useré des unes discrettement, et des autres « *selon l'intention avec lesquelles* (sic) *elles sont faittes.* « J'ay eu une extrême satisfaction de les lire, et je vous

[1] « Quoy que l'on vous envoye, monsieur, tous les escrits qui se font « sur les matières présentes, je vous supplie de trouver bon que je vous « les envoye aussi, si l'on continue d'en faire, c'est à dire si la liberté que « l'on s'efforce par tous moyens d'en oster le peut permettre. » (*Lettre inéd.* de d'Andilly, du 28 décembre 1656.)

[2] On sait que la première *Provinciale* est datée du 23 janvier 1656, la deuxième du 29 janvier, la troisième du 9 février, etc.

« comfesse n'avoir jamais rien veu de sy beau, de sy fort, « ny de sy convainquant que cella. J'admire que les « hommes résistent si opiniastrément à la lumière, et « ay pitié de ce que la plus grande partie ayment mieux « suivre les opinions impertinentes de gens qui s'insi- « nuent par quelque complaisance, que la règle donnée « par Jésus-Christ, et la raison que Dieu donne à tout « homme. Il faut, comme vous dites, que la malice soit « venue à un bien haut point, de veoir les choses en « celuy où elles sont réduittes. » Et ailleurs [23 août 1656] : « Je ressus, vendredy dernier, la lettre que vous « m'avez fait l'honneur de m'escrire le 13, et les trois « de la suitte de celles au *Provincial;* en mesme temps « que celuy qui fait mes affaires à Paris m'en envoyoit « aussy que je luy avois demandée. Je vous suis, Mon- « sieur, bien obligé de l'honneur de vostre souvenir, et « du soing qu'il vous plaict avoir, d'empescher que je « ne me laisse aller dans la fosse où tumbent ceux qui « se laissent conduire par des aveugles. Mais, Monsieur, « peut-on dire aveugles ceux qui ont des yeux comme « les autres, et ne s'en servent que pour fuyr la lumière. « Il y a en cella je ne sçay quoy, qu'on ne sauroit « ny nommer, ny assez détester. J'ay honte mesme, que « parmy les Chrestiens, ce que ces lettres font veoir « avec tant d'horreur ait peu s'espandre durant un sy « long temps, sans esmouvoir les magistrats des lieux « contre une coruption de mœurs aussy grande que « celle de la religion [1]. Dieu a voulu réserver cette gloire « à vostre compagnie, et ces lettres que j'ay veuëes font

[1] Fabert, principal magistrat de Sedan, n'était pas d'humeur, on le voit, à y laisser corrompre la religion. Voir plus haut p. 47 la lettre qu'il écrit à sa femme en 1656.

« veoir sy nettement, que rien que le démon ne peut « avoir estably ceste faulce et maudite doctrine, qu'il ne « faut pas doubter que ceux qui les liront ne l'ayent toute « leur vie en détestation ; et de la sorte que l'on les a « conceuëes, il est certain que fort peu de personnes « voudront s'empescher de les veoir. J'en ay veu une « escritte par ceux qui sont maltraittez par celles-là [1]. « Mais outre les injures, je n'y ay remarqué qu'une pré- « somption esloignée, se me semble, de cette humilité « que Dieu demande à un Chrestien. »

Dans sa joie de se voir si bien compris, d'Andilly avait sans doute laissé échapper à travers une de ses lettres, qui manque à notre collection, quelque homélie sur les dangers du monde, où ceux dont parle si vaguement Fabert avaient trouvé tant de partisans de leurs doctrines, et sur le mérite des travaux par lesquels on les combattait dans la solitude de Port-Royal; car il s'attire cette réponse : [26 août 1656] « Quand à ce que vous « me faittes l'honneur de me dire du monde, j'en suis « absolument persuadé... et vous avez raison, Monsieur, « de songer à travailler pour Dieu ; c'est le seul ouvrage « qui trouvera son prix dans l'éternité. Mais il n'est pas « comun d'avoir des sentiments eslevez à tous ceux qui « hayssent le monde. S'il dépendoit de moy, j'en serois « desjà hors. Les chaisnes qui m'i tiennent ne peuvent

1 Il s'agit sans doute ici des *Réponses* [encore manuscrites] *aux Lettres Provinciales par le secrétaire de Port-Royal*, etc., par les PP. Nouet et Annat, Liége 1658, 1659. — Aux renseignements donnés par M. Barbier, *Dict. des anony.*, t. III, p. 222, n° 16507, joindre ceux que donne Dupin, *Table des aut. du dix-septième siècle*, p. 2410, et Ribadeneira, ou plutôt Sotwell, *Biblioth. scrip. societ. Jesu*, p. 380. Ces deux derniers auteurs se trompent toutefois sur la date de la publication de Nouet, qu'ils font paraître en 1647, dix ans avant les *Provinciales*. — Cf. D. Gerberon, *Hist. du Jansénisme*, t. II, p. 444.

« estre rompues par moy. Une main plus forte le fera « quelque jour, s'il luy plaict; mais en quel estat que « je puisse estre, je serez tousjours mille fois plus à « vous qu'à moy mesme..... » Cela était positif; Fabert voulait rester dans le monde, et ne voulait pas que son correspondant pût s'y méprendre.

Mais, nous l'avons déjà dit, lui seul s'était mépris. Il voyait une intention où il n'y avait qu'une maladresse. En se montrant jaloux de sa liberté, il remplissait l'attente de d'Andilly non moins qu'en se montrant scrupuleux à tenir ses promesses. Sur ce dernier point, il dépassait les espérances de Port-Royal. Non seulement il lisait scrupuleusement tout ce qu'on lui adressait, mais il le faisait lire à ses fils, et goûter de ceux qui l'environnaient; du moins ses lettres le disent: « [24 sep« tembre 1656]..... J'ay receu les deux exemplaires de « la douziesme lettre [à un *Provincial*] de quoy je vous « suis infiniement obligé. Je l'avois fait venir de Paris. « Elle est comme les autres, capable de désiller les yeux « à tout le monde.... — J'ay bien de l'impatience que « la quinziesme lettre paroisse. Mais quoy que je ne « mette point en doubte ce que vous ditte, je ne laisse « pas de ne pouvoir comprendre comment elle peut estre « plus belle que la quatorze. Celle icy m'a charmé et « tellement remply l'esprit d'admiration pour elle, que « je ne pence pas pouvoir jamais rien veoir de sy beau « [7 décembre 1656.] » — Et dix jours après [17 décembre] « J'avois leu l'*Extraict* des censures [1] et com-

[1] *Extrait de plusieurs mauvaises propositions d'un nouveau casuiste, recueillies par les Curés de Paris, et présenté à nosseigneurs de l'assemblée du clergé de France*, 24 novembre 1656. (Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. IV, p. 664.)

« mencez à lire l'*Advis de MM. les Curez de Paris*[1],
« qu'on m'avoit envoyé de Paris avec la quinziesme
« lettre que je leus au mesme temps de sa réception;
« lorsqu'hier je ressus le billet que vous m'avez fait
« l'honneur de m'escrire le 7, et que je trouvay dans
« le pacquet où estoyent l'*Advis des Curez* et la suitte
« de l'*Extraict* que je n'avois pas encor receu........
« A vostre loisir, Monsieur, je vous supliré de coman-
« der mesme à quelqu'un de mettre dans un de vos
« billetz la liste de tout ce qui c'est imprimé depuis le
« libvre de la *Fréquente communion*. Je serois le plus
« fasché du monde sy je n'avois pas tout; et je m'imagine
« qu'il y en a des mémoires imprimez ou escrits. Les
« choses qui se glissent dans la religion par les pations
« de ceux qui l'administre sont sy dangereuse, et c'est
« un poison sy doux à recevoir, que non seulement je
« suis bien ayse de cognoistre ce mal pour l'éviter, mais
« je le désire autant *pour mes enfans*, qui ayant à pas-
« ser par des aages qui les rendront susceptible de temps
« en temps de toutte cette corruption, je veux s'il m'es
« possible leur fortifier l'esprit contre cette contagion; et
« à mon advis rien ne peut estre esgal aux lettres et aux
« choses dont, à mon opinion, j'ay le tout à peu près.
« C'est un ouvrage exellent pour le temps présent; mais
« à l'advenir il sera tousjours bon; car tousjours les
« hommes meslangeront les intérests humains et tempo-
« rels avec les choses saintes; et quoy que le crime qu'il

[1] *Advis des Curez de Paris aux Curez des autres diocèses de France, sur les maximes de quelques nouveaux casuistes*, 13 septembre 1656. (Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 430 et t. IV, p. 664.) On sait que le docteur Arnauld prêtait sa plume aux Curés de Paris. (Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 199).

« y a en cella soit aussy évident que le chastiement en « est à craindre, je ne puis assé admirer que non seu- « lement il se trouve des gens capable de cette faulte, « mais qu'il y en ait tant, et qu'ils ayent quasy tous « assez de hardiesse pour soustenir cest horible dé- « voyement. Mais, Monsieur, je ne sçay coment un « soldat oze entreprendre de vous dire une parolle seu- « lement sur une chose sy esloignée de son métier. Il « est pourtant du debvoir d'un Chrestien de quelque « profession qu'il soit, de crier contre cella, et je l'ay « *pratiqué depuis plusieurs année* tout le mieux que « j'ay peu, *avec desseing d'eschauffer les autres* à crier « comme moy, et par ce scandale, oster celuy que l'É- « glise ressoit de ces choses mauvaises qui corrompent « les mœurs. J'espère que la quinziesme lettre sera de « tout le monde placée au rang de la quatorze. Elle est « de mesme force; mais elle a frapé en un lieu plus « sensible à mon opinion. » [1]

A coup sûr d'Andilly, quand il entamait sa correspondance avec Fabert par des voies détournées, ne savait point que Pascal eût sur les frontières un si fougueux précurseur, ni Port-Royal un si vaillant interprête; et ce n'est pas à nous d'expliquer comment Fabert, depuis plusieurs années, tonnait à Sedan contre la corruption de la morale jésuitique, lorsqu'à vingt lieues de là, dans Reims, les Jésuites élevaient ses fils, pour lesquels il demandait un peu tardivement le contrepoison des *Provinciales.* — A moins cependant que l'ami de Robert n'eût prévenu celui-ci dans sa stratégie paternelle, et qu'il

[1] On sait que, dans la quinzième *Provinciale,* Pascal veut prouver que la morale des Jésuites leur permet de calomnier ceux par lesquels ils se croient injustement attaqués.

n'eût confié ses fils aux Jésuites comme une amorce, en vue d'une propagande.

Il faut reconnaître, en effet, que Fabert espérait la conversion de la célèbre Société, et même qu'il y travaillait ; car nous ne saurions attribuer à un simple esprit de contradiction le fait qu'atteste la lettre suivante : [28 janvier 1657] « .... J'admire, Monsieur, « la bonté avec laquelle vous voulez me soutenir contre « la corruption qui gagne tant de gens. Vous avez tant « de force pour ce que vous entreprenez, que je m'en « trouve souvent assez pour m'engager contre vos parties; « et ce qui se passe en cella me confirme absolument que « la vérité ne se peut accabler. Mais qu'il est malaisé « *de guérir* des esprits une foy perverty par de faulces « maximes. J'ay fait veoir aujourd'huy avec plaisir la « lettre escritte au P. Annat [1], à un de la Société. Elle a « faict ce qu'elle devoit faire sur l'accusation de l'hérésie. « Mais je vous comfesse que je ne suis pas tout à fait per- « suadé qu'on fust bien ayse de l'estre, que vous fussiez « dans la voye du salut. Au contraire, je croy qu'on auroit « plus de plaisir de pouvoir vous faire des reproches de « manquements essentiel ès choses de la religion, que de « vous croire asseuré de la béatitude à laquelle avec tant « de soing et de charité vous conduisez les autres. »

Fabert était parfois plus complétement heureux dans ses tentatives. Deux mois après [2 avril 1657], il écrivait : «..... Je vous avois desjà mandé, Monsieur, que je ne « pençois pas que rien pût estre comparé ny aux senti- « ments, ny aux œuvres de M. Arnault. Mais j'ay au- « jourd'huy plus que cella à vous dire. Un Jésuite à qui

[1] La dix-septième ou la dix-huitième *Provinciale*.

« je donnay avant hier sa lettre à lire [1], me la rendant « hier, m'en parla comme d'une très belle chose, qu'il « avoit leuëe, dit-il, avec beaucoup de satisfaction.... »

Il faut avouer cependant que les confrères de ce traitable Jésuite goûtaient moins en général les productions du grand Arnauld. Aussi, dès le 26 avril, nous lisons dans Fabert : « L'on m'avoit asseurez que les Jésuites soutien- « droyent les maximes contre lesquelles avec tant de rai- « sons l'on [vostre frère] avoit escrit [2]; mais je vous com- « fesse que je ne l'avois pas creu, et qu'encor j'ay peine « à croire qu'il y ait des gens capables de les soutenir « après l'esclat qu'on a fait pour cella. Néantmoins je « veoid bien qu'il y a une hardiesse extrême sur cette « matière-là, et sa estez avec bien de la joye que j'ay leu « ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et « que j'y ay apris que ceste estrange opiniastreté à sou- « tenir le mal, ne lasse point ceux qui par un esprit cha- « ritable se sont engagez à l'abatre. J'espère, Mon- « sieur, que Dieu leur fera la grâce d'en venir bientost « à bout, puisque la religion semble despendre de « cella. »

Ce que l'on ne gagnait pas du côté des Jésuites, il eût été bon de le gagner sur les masses : « Je ressus avant « hier, écrit Fabert à d'Andilly [12 juin 1658], le quat-

[1] Nous présumons qu'il s'agit ici de la quatrième *Lettre apologétique* imprimée pour la première fois en avril 1656 (Larrière, *Vie d'Arnauld*. t. I, ordre chronol., p. XV) ; ou plutôt, à cause de la date, la *Réponse à un écrit publié* [par le P. Annat, confesseur du roi, sous le titre de : *Rabat joie des jansénistes*] *sur le sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal*; fin de novembre 1656. (Larrière, *ibid.*, p. 179.)

[2] Fabert fait sans doute allusion à *l'Apologie des casuistes contre les calomnies des Jansénistes* [par le P. Pirot, Jésuite du diocèse de Rennes], publiée en 1657. Cette apologie fut réprouvée, comme elle le méritait, par les gens sensés, et les Jésuites se gardèrent de la défendre.

« triesme escrit [1] que vous m'avez, Monsieur, fait l'hon-« neur de m'envoyer. Je ne puis assez vous remercier « des grâces continuelles que je ressois de vous. *Je les « respand autant qu'il m'est possible sur les autres,* fai-« sant veoir à tout le monde icy, avec quelle charité vous « vous oposez aux maux qui mesnacent de ruyne la « chose par laquelle les hommes peuvent monter dedans « le ciel. *Ce peuple se sent extrêmement vostre obligé;* « et les principaulx n'admirent pas moins que moy les « dons dont Dieu vous a douez par dessus les autres hom-« mes. » Et un peu plus tard [9 octobre 1658] : « Je res-« sus avant hier, avec vostre billet du 4, les deux copies « de l'escrit de la censure de l'*Apologie pour les casuis-« tes* [2]. Je vay, achevant ce billet, commencer à le lire. « Il ne me donnera pas plus d'advertion que j'en ay pour « cette belle doctrine. Mais, Monsieur, j'ay tousjours « une grande joye de la veoir combatue avec tant de « force et de zèlle... Je vous rend cependant grâces très « humbles de ce que vous me faittes part de ses choses-« là, et par là me donnez moyen *de servir ce pauvre « peuple,* à l'empescher de tumber dans la corruption. »

Dans son pauvre peuple, Fabert, bien entendu, n'oubliait pas les Huguenots : « J'ay, Monsieur, écrit-il le « 26 juin 1658, à vous remercier au double, puisqu'il « vous a pleu m'envoyer deux exemplaires du *Cinquiesme*

1 En faveur des Curés de Paris, par le docteur Arnauld. (Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. I, ordre chronol., p. XVI. — Cf. Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle,* t. IV, p. 665).

2 *Censure de la faculté de théologie de Paris contre l'Apologie des casuistes* [16 juillet 1658]. Cette censure était en latin, langue qu'ignorait Fabert (Le P. Barre, *Vie de Fabert,* t. I, p. 8, 14, et t. II, p. 268); on dut lui en envoyer la traduction, et c'est peut-être ce qu'il veut dire en accusant réception de *deux copies.* (Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle,* t. II, p. 442).

« *escrit des Curez de Paris*[1]. Je le leuz hier *en présence* « *des principaulx ministres et Huguenotz d'icy*[2], aus- « quelz j'en ay donnez un exemplaire. Ce qu'il porte « est sy raisonnable, qu'il est aisé, ce me semble, à le « persuader, et j'ay *depuis plusieurs années* affectez en « toutes compagnies, et principalement où il y avoit des « hérétiques, de blasmer cette effrénée licence et ce hon- « teux relaschement qui donne tant de subjet de scandale « aux bons, et tant d'horreur de l'Églize à ceux qui s'en « sont esloingnez. »

Cette horreur, il faut bien le dire, semblerait par instants avoir été quelque peu contagieuse pour Fabert; car c'est au contact des Huguenots, plutôt sans doute qu'aux écrits jansénistes, qu'il faut attribuer dans ses lettres certaines boutades comme celles-ci, dont, à coup sûr, il n'avait pas puisé l'inspiration chez les Jésuites: « C'est, Monsieur, une chose sy ordinaire en France, « qu'on néglige celles du devoir de sa profession pour dis- « courir et se mesler mal à propos du faict d'autruy, que « vous ne devez pas vous estonner que je me sois laissez « aller à vous tesmoigner quelque desplaisir du peu de « soing que je veois aux prélatz de faire ce qu'ils doivent. « Je n'ay, *par respect pour vous,* ozé passer jusques à « leur chef[3] qui nous avoit d'abord promis des choses que « j'avois peine à me promettre d'une âme que je voyois « sy fort esmeuëe de son eslévation. Je suis mary extrê- « mement de ne m'estre pas trompé, et de veoir l'Églize « pour longtemps sans les remèdes dont elle auroit be-

[1] Voir plus haut p. 59 et 63.

[2] « Je n'ay pas creu, monsieur, debvoir profiter seul du libvre que vous « m'avez envoyez. Je l'ay leu devant des gens doctes desquels il a estez « admirez..... » (*Lettre inéd.* de Fabert, du 8 octobre 1659.)

[3] Alexandre VII, élu le 13 février 1655.

« soing. Je vous demande pardon de vous parler avec « cette liberté. » [25 décembre 1658.]

Fabert obtint *son pardon,* ou bien il perdit un peu de *son respect* pour d'Andilly, car le 5 octobre suivant [1659] il lui écrit encore : « Je ressus avant-hier la censure de « Rome [1] que l'*Apologie des casuistes* avoit sy bien méri- « tée. Je prie Dieu que cella soit le comencement de la « corection que ceux qu'il a eslevez aux dignitez suprême « de l'Église doivent faire en tant de choses qui se font « contre l'honneur de la religion. Je ne sçay comment « Rome a pu s'esbranler pour faire ce pas. Sy ce pesant « fardeau, sy mal aisé à esmouvoir, fait comme les choses « lourdes après avoir avec bien de la force sorty du lieu « d'un sy long séjour, ou endormissement, avant que s'a- « rester, il fracassera bien des obstacles qu'on oposera à « son cours. Je ne doubte pas que tant de censures faittes « par les esvesques les plus estimez de la France [2] n'ait « fait ouvrir les yeux à celuy qui est le chef de tous. » Et le 26 du même mois : « ..... Quand à ce qui est de « la censure faitte à Rome, je ne doubte nullement que ce « ne soit une chose attirée par celles de tant d'eves- « ques. Mais je prie Dieu de tout mon cœur que cette « suitte soit le commencement d'une réformation de « beaucoup d'abus que les pasions des esclésiastiques « ont mis dedans l'Églize. » — Enfin, dix mois plus tard [26 juillet 1661] : « Je veoid bien qu'il faudroit estre un « sainct pour vivre comme il faudroit dans cette cor- « ruption ; qu'avec raison l'on craint qu'elle ne ruine

1 *Décret de l'inquisition de Rome contre* l'Apologie pour les casuistes [21 août 1659]. — Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 507.

2 La plupart de ces censures se trouvent indiquées par Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 496-505.

« l'Église et la religion dont visiblement le fondement, « humilité et charité, est attaqué et destruit parmy eux « [les Jésuites]. Mais, Monsieur, quel remède à cella? « Qu'i fait Rome? Les evesques quel esgard y ont-ils? « Qui, en terre, avec authorité s'opose à cette pouriture? « Chascun cherche à profiter des biens dont regorge l'É- « glize, et en imitant Rome, l'on veut eslever ses nep- « veux [1]. Dieu lui mesme le soufre, ce qui est plus es- « trange, et qui souvent me mest dans un estonnement « duquel j'ay peine à revenir. »

Des évêques au pape, du pape à Dieu, la gradation semble naturelle. Elle n'était cependant ni juste ni complète. Entre le pape et Dieu, un élève de Port-Royal n'aurait pas dû l'oublier, se trouve l'Église. Aussi Fabert se le rappelle, et bientôt il amnistie Dieu pour ne plus s'en prendre qu'à ceux qui professent la religion [2]. « Quand nous conciderons le Levant et l'Afrique perdu, « l'Allemagne en partie hérétique, la Suède, le Danemark et l'Angleterre entièrement, que nous voyons le « Turc nous taster sy longtemps sans oposition et depuis « peu avoir adjouxté la guerre de Transilvanie [3] à celle « des Vénitiens; que l'on le laisse faire; qu'en France,

[1] « Quand à ce qui est des charges et dignitez, je les crois establies pour « servir le publicque, et que ceux qui les ont doivent se concidérer comme « valetz de ceux qu'ils croyent devoir leur obéir en tout. Cette pencée.... « est tousjours dedans ma teste, et je ne puis comprendre pourquoy elle n'est « pas aussy tousjours dans celles de tous les autres. Sy Dieu l'y avoit mises, « les nepveux des papes y perdroyent: mais tout le monde s'en trouveroyt « bien mieux. (*Lettre inéd.* de Fabert du 20 août 1661.)

[2] *Même Lettre* du 26 juillet 1661.

[3] On sait que George II Racoczi, obligé de se démettre de la principauté de Transilvanie le 12 octobre 1658, par suite de l'opposition que faisait à son autorité Mahomet IV, dirigé par son célèbre visir Mehemet Kuprogli, voulut ressaisir le pouvoir, se mit sous la protection de l'Empereur d'Allemagne Léopold Ier, et fit renaître les hostilités entre la Porte et l'Empire.

« au lieu de songer à ramener ceux qui sont esloingné « de l'Église, l'on fait des efforts merveilleux pour dé- « sunir ce qui est uny et joint, je vous comfesse que je « ne puis m'empescher de croire sur la religion des « choses qui me font une bien grande peine. Dieu veuille « que ce que j'apréhende n'arrive pas. Je ne veoid rien « que Dieu qui le puisse empescher. »

Fabert oublie que Port-Royal a la prétention d'aider en cela la Providence ; ou s'il s'en souvient, c'est pour se déclarer peu satisfait de la manière dont il la réalise : « Je ne doubte pas, poursuit-il, qu'il n'y ait des gens rem- « ply de zelle parmy le grand nombre d'évesques qui « sont en France, et celuy duquel vous m'avez envoyé la « copie de la lettre [1] est un homme d'une réputation sy « grande que les ciècles passé n'ont rien veu de mieux « intentionné. Mais ne faut-il pas crier avec une voix forte « quand la simple parolle demeure inutile? L'on veoid « bien qu'il n'est pas d'un mauvais sentimens ; mais l'on « ne veoid pas assez pour faire revenir les autres dedans « le sien. Il confirme seulement ceux qui en sont déjà : « et en ce rencontre, sa modestie nuit. Néantmoins c'est « un homme duquel l'on doibt croire que tout ce qu'il « luy plaît de faire est bien. »

Si Fabert jette ce demi-blâme sur les amis de son correspondant, ce n'est pas pour épargner leurs ennemis : « Je croy que c'est avec raison, dit-il à Robert dans la « même lettre, que vous vous persuadez que les Jésuistes « pousseront aussy loing qu'ils pouront ce qu'ils ont sy

[1] Il s'agit très probablement de la lettre adressée au roi par N. Pavillon, évêque d'Alet, au sujet du formulaire. Cette démarche était la première par laquelle l'évêque d'Alet se déclarait en faveur du Jansénisme. Il l'avait tenue secrète, et sa lettre n'avait pu être expédiée qu'en *copie*. (*Vie de Pavillon*, par La Chassagne, t. II, p. 19 et 38.)

« fort advancez. Leur manière de ce gouverner qui ne « donne pas l'hautorité aux plus sages, les emporte dans « une vie tumultueuze et violente bien contraire à celle « de celuy duquel ils ont le non. Je n'ay jamais pu pen- « cer sur quoy ils croyent pouvoir se maintenir dans ces « emportemens qu'on ne soufriroit pas aux gens du « monde les plus descriez ; sy ce n'est, qu'ayant résolu « de permettre toutes choses aux hommes, ils croyent « les avoir obligé à ne les contredire jamais. »

L'explication de sorties aussi chagrines nous semble résulter du dernier paragraphe de cette philippique : « La solitude dans laquelle je suis [à sa maison de cam- « pagne de Baricourt, où il se retire assez fréquemment « depuis le 13 février 1661, époque de la mort de sa « femme [1]] me fait cognoistre la misère dans laquelle « sont ceux qui vivent dans les affaires, et me comfirme « fort que la vie la plus briefve est la meilleure. Sur « cella jugez ce que je croy de la mienne à soixante et « deux ans ! » Evidemment toute cette lettre est écrite dans un accès de misanthropie d'après lequel il serait injuste de juger absolument le pieux Fabert [2], mais qui révèle d'une manière fort curieuse les angoisses où se plongeait parfois son esprit sous l'effet combiné des doctrines de Genève et de Port-Royal. Aussi l'on ne s'étonnera pas qu'après cinq jours écoulés [26-31 juillet] l'accès dure encore. Fabert est toujours dans sa solitude de Baricourt, et il écrit : « Je sçay bien que de tous les « hommes les théologiens sont les plus violens dans leurs « passions, soit qu'ils croyent que prétextant leur em-

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 315.

[1] Voir dans le P. Barre, *Hist. de Fabert*, le chapitre intitulé : *Des vertus chrétiennes pratiquées par M. de Fabert*, t. II, p. 327.

« portements d'un saint zèlle, ils puissent en tirer autant « d'honneur que les autres craignent de honte ne se mo- « dérant pas, ou que des gens qui penssent continuelle- « ment et travaillent à prescher pour persuader ce qu'ils « se sont persuadez, ne soyent pas capables de suporter « qu'ils ne soyent pas suivis avec aplaudissement ; ou soit « qu'avec la science, l'orgueil se glise dans l'esprit de « beaucoup de gens ; tant y a que j'ay remarqué aux gens « d'Esglise savans et aux ministres parmy les Hugue- « notz, beaucoup plus de penchant au sang et à la « cruauté que parmy les gens de guerre qui sont nouris « dans le carnage, et dans l'opinion que non seulement « ils sont obligé par debvoir à tuer, qu'il y a de l'hon- « neur pour eux à le faire, et souvent nécessité pour « conserver leur vie. Je vous advoue que concidérant « cella j'ay estez estonné... Mais il y a encor tant d'au- « tres choses à s'estonner dans la religion [1], qu'à mon « advis il faut plustost admirer que Dieu les soufre, « que d'en parler. Lorsque la charité qui en est bannie « y sera revenue, tout ira bien ; car avec elle reviendra « l'humilité qui en a estez chassée par ceux qui devoyent « l'y retenir. Un soldat a tord de parler de cette sorte ; « mais la profession des hommes ne leur oste pas les senti- « mens que la nature leur donne pour la gloire de Dieu. »

Le lien logique qui unit entre elles toutes ces citations nous a entraîné aux dernières limites de la correspondance de Fabert, sans nous permettre d'indiquer bien des épisodes curieux qui s'y rattachent et qui en font l'indispensable commentaire. Pour exposer les doctrines nous avons délaissé les faits, n'évitant la con-

[1] Par la religion Fabert entend évidemment ici ceux qui la pratiquent.

fusion qu'aux dépens de la chronologie. Revenons à la chronologie et aux faits.

§ III. Fabert plaideur.

Une année environ après que se fut renouée la correspondance de d'Andilly et de Fabert [18 novembre 1655 — 3 décembre 1656], un grave incident faillit en compromettre l'efficacité. — Fabert était originaire de Metz[1], où il avait encore une partie de sa famille. Le père d'Isaac de Feuquières, Manassès, y avait été lieutenant du roi[2], et y avait également fixé une partie de sa famille[3]. Le fils d'Isaac, Antoine comte de Pas[4], durant un séjour à Metz, avait été choisi comme légataire par une dame de Saint-Léger qui, pour lui, avait déshérité ses propres neveux, dont l'un était beau-frère de Fabert. Les parents de celui-ci prétendirent que la dame était folle. La dame, de son vivant, avait prétendu que ses neveux « luy avoient enlevé tous ses meubles et effets « plus précieux, après avoir corrompu ses domestiques « pour leur donner entrée nuitamment dans sa mai- « son.[5] » Feuquières plaidait pour son fils ; Fabert sou-

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 8.

[2] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 33. *Lettre inéd. des Feuquières*, t. I, introd. p. XVI.

[3] Les branches de Pré et d'Orthe; Arnauld, conseiller au parlement de Metz. *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 35, 58, etc.; *Lettres inéd. des Feuquières*, t. I, p. 278, t. III, p. 54 et passim. — Cf. l'*Appendice*, note B.

[4] Le titre de comte de Pas appartint successivement à trois frères du marquis Isaac, qui l'avait porté lui-même avant la mort de son père. Ces frères sont Cyrus, mort jeune, Charles, mort en 1653, et Henri, à qui demeura ce titre. — Antoine, fils d'Isaac, est presque toujours surnommé le *marquis de Pas ;* mais notre correspondance et une table généalogique du cabinet des titres *(bibl. du roi, dossier* Feuquières) prouvent qu'il porta aussi le titre de comte de Pas.

[5] *Lettre inéd.* d'Isaac de Feuquières du 3 décembre 1656.

tenait ses parents. Les relations intimes que tous deux entretenaient avec d'Andilly ne permettaient pas qu'il restât étranger à cette affaire. Fabert le premier la lui communiqua, et Feuquières le prit pour arbitre. La négociation était périlleuse, et, disons-le de suite, Robert y déploya une rare habileté. Interceptant les paroles injurieuses, transmettant les phrases bienveillantes, calmant les impatiences, excusant les lenteurs et compensant les intérêts, jamais sa diplomatie ne l'avait mieux servi.

On en jugera par ce qu'était au début la correspondance des parties. En voici quelques échantillons empruntés à deux billets que, par un singulier hasard, Fabert et Feuquières écrivaient en même temps, le 4 février 1657 : « Je vous jure, Monsieur, sur mon salut, « disait Fabert, que je n'ay agy pour les intérests de « M. de Feuquières ès choses dont je me suis meslez, que « de la mesme sorte que j'aurois faict s'il n'y eust eu rien « à desmesler entre mes proches et luy ; j'entend pour « l'action ; car pour le cœur, il n'en est pas de mesme, « et j'ay quelquefois estez resvant sur la manière d'agir « de luy à moy toute telle qu'il auroit pu l'avoir s'il « n'eust pas fait tout ce qu'il faloit faire pour me per- « suader qu'il vouloit injustement avoir le bien de mon « beau-frère... » — « Monsieur mon très cher cousin, « écrivait Feuquières, je vous envoye un billet séparé, et « une lettre pour monstrer, affin que vous choisissiez. Je « me suis réduit le plus que j'ai peu dans les termes obli- « geans que vous m'avez ordonné, et si vous trouvez que « je n'y aye pas encores esté assez exact selon [vous?], je « ne laisse pas d'estre bien satisfait de la victoire que j'ai « obtenue sur moy mesme, en dissimulant les picotteries

« que M. de Fabert me fait dans sa lettre, et tant d'au-
« tres pièces malicieuses. J'obéirai à tous vos commen-
« demens, et de plus je me suis fortement résolu à le
« regagner s'il se peut. Mais il a deux parties fort con-
« traires à mon dessein ; l'une que quand il a avantage,
« il insulte aux malheureux ; et l'autre, qu'il hait tous
« ceux qui en ont sur lui. Vous le conoistrez à l'user ;
« pour moy il me suffit que vous ne me blasmiez pas,
« et que vous m'aimiez. » Il est inutile d'ajouter que d'Andilly usa de la permission que lui donnait Feuquières de ne pas transmettre à Fabert ces tendresses.

Aussi le 1er janvier suivant [1658] son cousin lui écrit : « Dieu soit loué ! Il y a longtemps que je luy re-
« demandois M. de Fabert, et j'aime encore mieux le
« recevoir de vostre main que d'aucun autre ; comme
« j'aime mieux que vous me donniez à luy que de m'y
« donner tout seul ; et cela pour faire connoistre que
« je ne veux rien faire ici à demy. Car je voy bien que
« vous n'estes pas homme à qui luy ny moy nous vou-
« lussions jouer.... » Pour obtenir ce billet, d'Andilly avait sans doute promis plus que Fabert n'avait tenu ; car c'est six mois après seulement, le 15 juin 1658, que celui-ci écrit à son tour : « Je vous renvoye, Monsieur,
« la lettre que M. le marquis de Feuquières vous a
« escritte, de laquelle je me tiens sy obligé, que quand il
« n'y auroit que cette seulle concidération, je serois son
« serviteur. Mais, Monsieur, sa condition, ses calitez,
« l'honneur qu'il m'a tousjours fait de dire qu'il estoit
« mon amy, la parolle que je vous ay donnée d'estre son
« serviteur, sont choses, ce me semble, à persuader
« que je ne saurois m'empescher de l'estre par la propre
« concidération de ma réputation ; j'y serois outre cella

« forcé par mon inclination. Toutes ces choses, Mon-
« sieur, sont sufisantes pour me lier estroittement dans
« ses intérests et vous pouvez l'asseurer que je tiendrez
« fermement la parolle que vous luy en donnerez. Vous
« estes l'homme du monde duquel je me cacherois le
« plus sy je voulois tromper quelqu'un. J'ay creu que ce
« n'estoit point assé de vous dire cecy, j'ay voulu y ad-
« jouxter un billet pour M. de Feuquières. Après les obli-
« gations que je vous ay, vous en uzez envers moy avec
« trop de circonspection. Il faut que vous ordonniez avec
« authorité tout ce qu'il vous plaira que je face. Pleut à
« Dieu, Monsieur, de ne faire plus rien le reste de ma vie
« que de vous obéir. La fortunne que cella m'établiroit
« au ciel, vaudroit bien mieux que celle que j'ay faitte
« avec le mousquet qui m'a baillé mon bien. »

Ces offres de service arrivaient à point pour l'heureux d'Andilly. Treize jours après les avoir faites, Fabert était enfin maréchal de France. [28 juin 1658] Il en reçut le bâton le 3 août suivant [1]; et avant le 1er septembre d'Andilly lui avait demandé son amitié pour le second de ses fils, Simon, plus tard marquis de Pomponne. Fabert lui répond obligeamment qu'en cela son propre dessein avait été de le prévenir : « Mais,
« ajoute-t-il [1er septembre 1658], Dieu en a disposé au-
« trement, et je veoid bien qu'il veut qu'après tant d'au-
« tres obligations, je vous aye encor celle-là, d'adjoux-
« ter pour moy l'amitié d'un fils incomparable, à celle
« d'un père sans pareil. Uzez-en, Monsieur, tout comme il
« vous plaira. Donnez-moy à M. vostre fils ; j'y suis desjà
« puisque vous n'êtes qu'un. Desclarez seulement vostre

1 Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 166.

« volonté là-dessus et asseuré-le, s'il vous plaît, que la « mienne en toutes choses despend sy absolument de la « vostre, qu'il n'est plus en mon pouvoir de m'empes- « cher de la suivre. » D'Andilly, comme nous le verrons plus tard [1], se le tint pour dit; après s'être servi de l'un de ses fils pour s'acquérir un puissant prosélyte, il essaya d'employer la bonne volonté de ce prosélyte à la fortune de l'autre, et en fit pour celui-ci un intercesseur auprès de Mazarin. — Puis voyant Mazarin rebelle à ses désirs, de l'intercesseur il essaya de faire un ministre. C'eût été assurer du même coup la fortune de sa famille et celle de Port-Royal.

§ IV. Fabert candidat au ministère.

Ce projet d'ailleurs n'était pas une chimère. L'opinion publique secondait les efforts de Robert. A la mort de Mazarin [9 mars 1661], la cour désignait Fabert comme premier ministre [2]. Louis XIV voulut le faire surintendant après la disgrâce de Fouquet [5 septembre 1661] [3]. D'Andilly avait beau jeu; mais il ne l'avait pas seul. Sans qu'il le sût, les Jésuites, nous le verrons bientôt, étaient de sa partie, sauf à en partager le gain. Tous voulaient de Fabert pour ministre. Lui seul refusait de l'être [4]. Ce n'était point l'éclat que ce véritable soldat recherchait, c'était la gloire. Il n'en voulait pas d'autre que celle du champ de bataille. L'épée seule, dans sa main et à ses yeux, dépassait le

[1] Chap. IV, sect. II, art. I, § 3.
[2] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 199.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 209.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 206, 314.

bâton de maréchal. Le bâton conquis, son ambition était satisfaite : son épée, jamais.

Il repoussa donc de bien loin les ouvertures de d'Andilly, qui d'ailleurs n'avait point perdu de temps pour lui en faire ; car la lettre où il les repousse une première fois est datée du 15 septembre 1658. Alors depuis quarante jours seulement le bâton était entre les mains de Fabert ; la direction des affaires était encore pour près de trois années entre celles de Mazarin, et très probablement d'Andilly prenait d'autant l'initiative sur la cour et sur Louis XIV. — Fabert lui répond : « Je vous direz, Monsieur, que je ne puis espérer rien d'esgal à ce que « vous dites attendre de moy. Il faut dans le monde « adjuster tant de choses ensemble pour en faire quelqu'une qui ne soit pas despendante du grand courant « qui entraîne les actions des hommes, et j'ay en moy si « peu de ce qui est absolument nécessaire pour cella, « que je ne songe pas à faire que ce que pourroit faire le « moindre de tous les hommes. Quand j'aurois dans « quelques affaires l'hautorité sans laquelle l'on est tousjours forcé de céder à la manière corrompue d'agir, « laquelle est en pratique, je n'ay pas assé d'esprit « pour me bien desmeller des dificultez que l'on m'y « feroit naistre. Cella est une chose esprouvée par moy « depuis plusieurs années en tant de rencontres différends, qu'il ne me reste aucun lieu d'en doubter ; et « mille fois j'ay admiré de veoir les opositions que j'ay « rencontrées en agissant ; et après l'action, le blasme « publique que j'ay receu pour des choses bien faittes et « utilles à ceux qui me blasmoyent, autant qu'indiférente « à moy et à mes intérests. Je vous asseure, Monsieur, « que la peine que j'ay eue de me justifier de ce que j'ay

« faict de bon en ceste frontière, m'a sy fort desgousté d'en-
« treprendre plus rien, que je crains les affaires plus que
« je ne saurois vous dire. Je cognois bien que cella pro-
« vient de ce qu'en agissant pour le bien de quelque
« uns, l'on s'atire les autres [pour ennemis?], et que
« c'est aller contre un furieux torend, que d'aller con-
« tre ce que font tous les autres : et je ne me sent pas
« assé fort pour n'estre pas renverssé par de sy rudes
« choques que ceux qu'il me faudroit soufrir. Vous
« savez mieux que moy que la cour ne veoid pas de ses
« yeux, et que c'est par ses oreilles qu'elle cognoist les
« gens. Ainssy quand chascun parle d'acord contre un
« homme, il faut qu'il sucombe, mesme en réussissant
« quand aux affaires qu'il auroit entrepris. Et j'ay desjà
« couru tant de fois ce péril, que vous en seriez estonné
« sy vous le saviez avec les circonstances qui l'ont ac-
« compagnez. Mais, Monsieur, il n'est pas icy question
« de ma volonté, quand elle seroit d'entreprendre quel-
« que chose, *je n'y suis pas destiné; je ne veoid pas*
« *qu'on ait de pencée*, que de se servir de moy en de
« petites choses ausquelles cette frontière a besoing d'un
« homme d'esprit commun, et d'un peu d'expérience ès
« choses de ce pays. Voillà, Monsieur, l'estendue dans
« laquelle je puis mouvoir. »

Robert ne se tient pas pour battu. Il redouble d'efforts dans une visite qu'après quatre années de promesses et de délais Fabert rend enfin à Port-Royal [1]. Celui-ci demeure inébranlable, et, pressé, harcelé par l'ardent entremetteur de sa fortune, il lui adresse cet argument tout personnel [20 avril 1659] : « Certainement, « Monsieur, il s'en manque bien que j'aye de moy l'opi-

[1] *Lettre inéd.* du 2 avril 1659.

« nion que vous en avez. Je me cognois d'humeur à ne « pouvoir agir avec le monde qui hait la liberté de dire « ce que l'on pence, et veut en toutes choses estre « trompez. Un homme sans liaison d'intérest, sans ca- « balle, sans intrigues doit fuir tout employ, *sy l'on vou-* « *loit luy en donner;* et à plus forte raison, *doit-il* « *s'empescher d'en rechercher.* Vostre modération est un « sy bel exemple, que j'aurois honte de vous paroistre « présomptueux, quand j'aurois le cœur portez à cella. « L'on vous a veu réussir partout dans les employs que « le feu roy vous a donnez, et attirer sur vous l'estime « et l'amitié de tout le monde. Les finances vous ont « donnez plus de gloire et d'esclat[1] que de richesses à « ceux qui vous ont succédez : et après tant de choses « faittes pour vostre patrie, après une réputation sy « establie, vous voulez achever vostre vie dans un désert ! « Vous voulez que Dieu veoye qu'il y a des hommes « tout à luy, et que par ceux-là, il s'empeschent de « hayr ceux qu'il a fait et qui le traittent avec ingra- « titude. Vous faites veoir que vous craignez le monde; « vous laissez les affaires couler ès mains de ceux qui « en mandient les employs; vous qui pouriez parmy eux « arrester le cours de ce qui a gauchy, avez l'humilité de « ne croire pas cella. Et vous jugez d'un homme comme « moy, noury dedans l'imfanterie [cette expression, pour « le dire en passant, est chez Fabert celle de l'humilité « portée à son comble][2] qu'il pouroit plus que vous ! « Vous ne pouvez avoir cette pencée qu'en vous faisant

1 « M. de Schomberg avoit les mains nettes, et d'Andilly aussi. » Tallem., *Historiettes,* t. II, p. 312.

2 « Un homme noury dans l'imfanterie ne peut se persuader estre capa- « ble d'autre chose que d'admiration pour les choses qui partent de mon- « sieur vostre frère [le docteur Arnauld]. » (*Lettre inéd.* du 15 avril 1657).

« beaucoup de tord... » — Beaucoup plus, mais autrement que ne le croyait Fabert ; car celui-ci n'était pas dans le secret des convoitises déçues de son ami. Il ignorait que l'ambition de d'Andilly était plus sincère dans ses conseils qu'elle ne l'avait été dans sa retraite, et qu'invoquer l'exemple du solitaire c'était moins le mettre en contradiction avec lui-même qu'avec sa conduite apparente. Mais d'Andilly le savait ; et tout ce que Fabert lui adressait en éloges, sa conscience le lui traduisait en satire. Il s'en prenait à la modestie qui faisait sa condamnation secrète : « Ne croyez pas, Monsieur, lui ré-« pondait Fabert [11 mai 1659], que ce soit modestie « qui m'a fait vous parler et vous escrire comme j'ay « fait. En vérité sa estez la cognoissance que j'ay de « moy et des dificultez que je ne saurois vaincre, man-« que de force et de vertu. »

Ce n'était certes ni la vertu ni moins encore la force qui manquaient à Fabert. Seulement, comme nous l'avons dit, il entendait les déployer non pas à la cour, mais dans les camps. Malheureusement pour ses projets, les camps allaient se dissoudre devant le traité des Pyrénées. La paix allait venger d'Andilly des refus de Fabert, et l'en faire triompher peut-être. Mais Fabert se flattait d'échapper à la paix ; et pour cela l'opiniâtre et habile maréchal conçut un projet qui, en paraissant satisfaire à ses sympathies religieuses, satisfaisait surtout à son ambition. Il ne s'agissait de rien moins que de renouveler les Croisades. Devant un semblable projet, d'Andilly persisterait-il dans ses efforts pour l'amener au pouvoir ? Port-Royal voudrait-il donner un successeur à Mazarin plutôt qu'à Godefroi de Bouillon ? et, de préférence aux Turcs, poursuivre les Jésuites ?

L'alternative était piquante, et personne à coup sûr n'en saurait prévoir le dénouement. Mais dès maintenant nous croyons pouvoir faire pressentir que ce projet, à tort ou à raison, était pour Fabert la pierre de touche du Jansénisme. « Avant que mourir, poursuit-il « dans sa lettre du 11 mai à d'Andilly, j'ay fort dans la « teste de faire un voyage contre le Turc. La paix que « voilla establie entre France et Espagne me doit per- « suader que ceux de mon métier sont dès à présent « inutils au roy. Je suis tout à fait résolu, sy sa Majesté « veut envoyer une armée à Venize, de demander d'y « aller. De là l'on peut tout le long de la coste de la « mer et de la Dalmatie entrer dans l'empire Ottoman ; « et l'on auroit des vivres d'Italie n'y ayant que le golfe « à passer. En France l'on seroit libre de ceux qui vien- « droyent avec moy avec joye pour conserver les em- « ploys où ils sont. Et s'ils estoient cassez, ils pouroyent « dans les provinces, près des princes et des grands sei- « gneurs, soufler une révolte qui seroit peut-estre d'au- « tant plus dangereuze à craindre, qu'elle seroit sous- « tenue par des gens aguerris s'il y en a au monde. Je « vous demande pardon de vous importuner de mes res- « veries. Il me semble que je vous doibs un compte de « mes seules pencées. En cecy je croy estre obligé par « les grâces que j'ay receu de Dieu ; je n'ay plus que « peu de temps à vivre : *Je voudrois le passer servant « contre les ennemis de Jésus-Christ.* »

A cela d'Andilly ne répond rien ; et le 18 mai suivant Fabert ajoute : « J'escris présentement à Son « Eminence [le cardinal Mazarin], sur quelque chose de « la paix ; et ensuitte je luy fait cognoistre que peut estre « elle trouvera bon de ne laisser pas dans le royaume

« tant de gens qu'il y a dans les armées qui mouroyent « de faim, faute de guerre, qui est leur seul mestier ; et « que sy elle juge à propos d'en envoyer au secours des « Vénitiens, que je me tiendrez obligez qu'elle m'en face « donner la conduitte par le Roy. Je vous advoue, Mon« sieur, que de bon cœur j'yray contre le Turc, et que « le désir de faire ce voyage m'a tellement gagné l'es« prit que je ne puis pencer qu'à cella. Ceux qui vou« dront continuer la guerre trouveront là à la faire pour « Dieu. J'ay tant vescu et sy heureusement, que j'ay à « espérer que je pourois mourir, travaillant pour sa « gloire. »

A cela point de réponse encore ni de d'Andilly ni de Mazarin; et le 8 juin 1659, Fabert poursuit : « Je n'ay « encor eu nulle response de Son Eminence sur la pro« position que je luy ay faitte pour le secours des Véni« tiens. Je vous comfesse, Monsieur, que je ne sçay d'où « peut venir le désir violent que j'ay pour cella, n'en « ayant jamais eu le moindre pour quelque employs que « ce fust, et m'estant tousjours laissez aller aux ordres « qu'on me donnoit d'aller plustost à un costez qu'à l'autre. « Jusques à cecy de ma vie, je ne m'estois proposé pour « aucune chose. Je ne sçay sy l'on acceptera ma proposi« tion ; mais sy l'on ne veut envoyer du secours en Portu« gal[1], à quoy je veoid peu d'aparance ; et la paix [devant « se conclure?] entre les roys du Nort[2], ayant estez signée « entre la France, l'Angletterre et la Hollande, qui mest

[1] La paix ne fut signée entre la maison d'Autriche et celle de Bragance que le 13 février 1668. La France s'était engagée par le traité des Pyrénées à ne pas secourir le Portugal, engagement qui ne fut pas respecté.

[2] Frédéric III, roi de Danemarck, et Charles X, successeur de Christine en Suède.

« ces deux princes, se semble, dans la nécessité d'en « passer par là [1], je ne veois pas de lieu à ne pas croire « qu'on ne soit bien ayse de conserver une armée de « gens aguerris, en l'employant contre les ennemis de « la religion, et en sortant de France des gens qui y « restant cassez et sans moyen de vivre, pourroyent y « faire beaucoup de mal et point du tout de bien. »

Enfin d'Andilly témoigne non qu'il approuve Fabert, mais qu'il désire d'être tenu au courant de ses démarches : « Je vous ay mandez, lui répond ce dernier [28 juin 1659], « que la response que j'avois euëe sur ma proposition... « estoit civille, sans accorder ou refuser aucune chose, « et que depuis j'ay sceu que Son Eminence a parlé de « cella à l'ambassadeur de Venize, qui en a escrit au « sénat. Par mes lettres d'hier l'on adjouxte qu'il les « convie de me demander au roy. Voillà, Monsieur, ce « que je sçay de *ce dont vous voulez avoir la bonté d'estre* « *instruict*. L'on me fait sentir que beaucoup de gens « suivans la cour, *et d'ailleurs,* blasment ma *fantaisie,* « disant *rien n'estre plus contre mes intérests*. J'ay tant « de biens au dessus de ce que mon père m'en a laissé ; « j'ay de la fortune sy fort au dessus de ma naissance ; « et l'on me persécute que je ne veux pas considérer ma « famille. Ne diriez-vous pas, Monsieur, que chascun « est d'accord que c'est perdre son temps de l'employer « pour Dieu ? Je pence combien de fois j'ay hazardé « visiblement ma vie estant soldat et simple officier, « pour m'eslever un peu au dessus de ce que j'estois « lors, sans pencer à ce que Dieu a fait pour moy. J'ay « tant fait dans une longue vie pour monter au desgrez

1 En effet la paix entre ces deux monarques suivit de près le traité d'Oliva [23 mai 1660]. Elle fut conclue le 7 juin de la même année.

« posez sur celuy auquel j'estois; pourois-je maintenant « m'efforcer d'esloingner un désir dans lequel je veoid « quelque recognoissance envers Dieu pour les biens « qu'il m'a fait, outre la vie et les membres [1] qu'il « m'a conservez en tant d'occasions où je pouvois estre « tuez ou estropiez avec tant d'autres qui l'ont estez ? Et « quand la cause de Dieu ne seroit pas celle icy, pou- « rois-je mieux employer ma vie sy inutille icy que de « l'ofrir à employer des gens qu'il faut casser après tant « de services, ou leur donner de la besongne hors du « royaume. Il seroit, à mon advis, dangereux de les res- « pandre mescontents par la France, et sans moyen de « vivre : et j'aurois peu de zelle pour l'estat, sy, crai- « gnant cella, comme je le crains, je ne m'ofrois à faire « ce qui despend de moy pour l'éviter. »

A cela que répondre? Rien assurément, d'autant que jusqu'à cette heure le projet du maréchal ne sortait pas des limites de la *fantaisie*. Aussi Robert n'y répond pas [2], et Fabert continue le monologue de son rêve. Mais ce rêve peu à peu, de plus en plus, semble revêtir les apparences de

[1] On sait avec quelle énergie Fabert avait secondé la Providence pour la conservation de ses membres, en dépit des décisions de la Faculté. (Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. I, p. 324.)

[2] Il est vrai que vers cette époque, un peu avant le 27 juillet 1659 (*lettre inéd.* de Fabert sous cette date), d'Andilly se plaint d'un retard dans les lettres que son ami lui adresse, retard qui semblerait d'abord pouvoir expliquer le silence du solitaire. Mais les plaintes de celui-ci sont surtout relatives à des lettres qui concernent la fortune de son fils Simon, lettres qu'il avait fini par recevoir, hors une qui ne lui était pas encore parvenue à la date ci-dessus indiquée. — D'ailleurs la correspondance où il s'agit de l'expédition projetée par Fabert contre les Turcs s'était ouverte le 11 mai 1659, c'est à dire depuis plus de deux mois. Plusieurs lettres avaient été échangées de Sedan à Port-Royal, dont six écrites par Fabert et subsistant dans notre dépôt, mentionnent les diverses affaires dont l'entretient d'Andilly pendant ces deux mois, sans que rien y indique, sinon le fragment du 28 juin cité par nous, la part que prend ce dernier aux communications qu'il reçoit du maréchal.

la réalité : « De la manière que Son Eminence a parlez à « un de mes amis, il pouroit bien proposer à Dom Louys « d'Haro la guerre contre le Turc ; l'empereur y entrant « avec les deux couronnes, il a dict qu'il avoit des moyens « de faire de grands progrez contre les infidelles. Sy la « maison d'Autriche ne veut pas s'en mesler, cest amy « m'a dict qu'il croit que la France n'envoyera point « d'armée, mais seulement qu'elle donnera aux Véni- « tiens des régimens particuliers qui recognoistront « tous leurs hauts oficiers. Pour moy, je croy que Son « Eminence n'a pas encor dict sa pencée là-dessus. Elle « n'a pu accepter ma proposition, parlant de la paix avec « autant de retenue qu'elle a fait jusques à maintenant. « Mais sy elle n'eust pas goustez la chose, cella se pou- « voit dire la guerre ou la paix se faisant [27 juil- « let 1659]. »

Décidément le rêve prenait un corps ; il était temps de le combattre avant qu'il sortît tout à fait du pays des chimères. D'Andilly toutefois n'ose l'attaquer en face. Il oppose projet à projet. Il procède par insinuations. Et quel projet ! et quelles insinuations ! « Je n'ay « osez, répond Fabert [6 août 1659], rien proposer contre « l'Angleterre qui est en alliance avec la France, et le « roy [Charles II, qui ne fut rétabli que le 8 mai 1660] « gouvernez par des gens fort suspects, et peu capa- « bles, à ce que l'on m'a dict. De plus je ne veoid pas « grand advantage pour la religion qu'on calme un estat « divisé en une infinité d'opinions unies contre les Cato- « liques. Sy le roy [Charles II] estoit personne à se « convertir, s'il avoit un party qui se put apuyer, et « qu'il fust de manière qu'il faut estre pour changer la « religion entière du royaume, peut-estre pouroit-on à

« la cour avoir quelque pencée pour son establissement.
« Mais en l'estat auquel sont les choses, en vérité, Monsieur,
« c'est la conqueste d'Angleterre qu'il faudroit pro-
« poser, pour ensuitte en faire un présent à celuy qui ne
« se peut ayder en rien. Mais quand ces choses ne se-
« royent pas, je n'eusse pas préférez ce desseing à celuy
« de la Turquie. *Ce sont des ennemis de Jésus-Christ.* »

C'était donc à l'hérésie qu'en voulait d'Andilly. Pour échapper aux Croisades, il proposait une guerre entre Chrétiens. Ce sang racheté par le Christ, versé par le seizième siècle, et dont Port-Royal voulait signer le front des Jésuites, comme du sceau de Caïn, c'était par les mains de Fabert que Port-Royal l'eût versé au dix-septième! Ce qu'avait fait la Ligue, d'Andilly voulait le recommencer. Il s'agissait de convertir tout un peuple et son roi. N'avions-nous pas raison de le demander? Qui se fût attendu à ce dénouement? — Mais continuons : ...
« Ce sont des ennemis de Jésus-Christ. Ils nous ont
« ostez tout l'Orient et le Mydy. Ils nous viennent cher-
« cher dans l'Occident. Leur laisser faire progrez en
« Dalmatie, est les appeller dans l'Italie par l'estat de
« Venize. Ils sont forts. Le hazard leur peut donner pour
« chef un homme de vertu, qui, tournant ses armes
« contre nous, ne trouvera de résistance aucune sy nous
« sommes en guerre comme nous estions l'année passée.
« Ceux qui sont esloingnez d'eux ne font aucun effort
« pour soutenir ceux qui leur sont voysins. Ils sont venus
« de loing. *Ils nous ont ostez tous les saints lieux,* la
« coste d'Afrique, la Grèce et la Hongrie, qui sont à
« présent leurs limites contre nous. S'ils les passent,
« jugez où ils seront, et ce qui restera de Chrestiens pour
« leur faire barrière. Enfin, Monsieur, je croy qu'on

« ne sauroit trop mesnager les temps qu'on peut les re-
« culer, ou du moins leur faire veoir de sy grandes opo-
« sitions à des progrez contre nous, qu'ils jettent ailleurs
« leur pencée. Les hérézies ne sont pas à craindre comme
« cella. Il y en a eu en tous temps. Elles reviennent enfin
« au giron de l'Eglize ! »

Ce magnifique plaidoyer, où le vieux soldat se transfigure en prophète, et voit flamboyer dans l'avenir le cimeterre des Kuprogli et des Mustapha, Sobieski l'eût compris sous les murs de Vienne assiégée, lui qui de monarque se faisait soldat pour le salut de l'Europe, lui qui trouvait assez de gloires dans sa Pologne pour en racheter les hontes de la Chrétienté, laissant la Chrétienté libre d'immoler la Pologne et son peuple rédempteur. Il l'eût compris aussi ce transfuge du règne de Louis XIV, ce prince Eugène qui n'avait pas encore forgé les chaînes dont il menaçait sa patrie [1], lorsque sur le champ de bataille de Zeuta il contemplait les entraves et les menotes que Constantinople lui avait destinées à lui-même. — Mais Port-Royal n'avait-il pas à délivrer Louis XIV assiégé dans son confessionnal? N'avait-il pas à rompre les chaînes dont la bulle *In eminenti* [2] menaçait la tombe de Jansenius? — Aussi Robert insista; il se fit infliger les lignes suivantes : [20 août 1659] ... « Je ne vous repondrez rien sur l'An-
« gletterre, je croy vostre pencée fort juste; mais sy l'on y
« faisoit la guerre, je n'y aurois nul part : et je ne crains
« pas l'hérésie comme l'infidélité. Sy les Turcs poussoyent

[1] A cette époque, il est vrai, Eugène avait déjà incendié le Dauphiné; mais il n'avait pas fait faire à Louis XIV les honteuses propositions devant lesquelles celui-ci dut reculer à La Haye, en 1709.

[2] Coudrette, *Mém. hist. sur le formul.*, t. I, p. 12; Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 64.

« leurs conquestes en Dalmatie et de là en Italie, jamais « l'on ne les en chasseroit, et ils pouroyent ensuitte, « conduitz par un brave homme ruyner ce qu'ils ont « laissé de Chrestiens; ayant destruit ceux qui estoyent « en Orient, et *mesme aux saints lieux*. Les hérétiques « ne sont pas tant à craindre; et je ne doubte pas qu'ils « ne revinssent à l'Esglise, sy l'on la conduisoit *avec un « peu plus de soing que l'on n'a du spirituelle, et moins « d'attachement au profit que l'on tire d'estre aux pre- « miers lieux.* »

Cette dernière phrase pourrait être une épigramme à deux tranchants; et même, comme conclusion des efforts tentés près de Fabert pour l'arracher à sa Croisade et le rapprocher du pouvoir, elle s'appliquait plus directement à Port-Royal qu'à ses ennemis. Quoi qu'il en soit, d'Andilly ne revint plus à la malencontreuse proposition qui lui avait attiré cette réponse. Mais il déchargea sur le monde et sur la vie mondaine le mécontentement qu'il en ressentait et que lui faisait éprouver en même temps un échec essuyé par son fils Simon près de Mazarin[1]. Fabert reprit tout à coup les méfiances qu'il avait conçues au début de leur liaison. Il crut que, définitivement inutile à Port-Royal par le double éloignement qu'il témoignait du pouvoir et de l'effusion du sang chrétien, on voulait l'entraîner à être utile du moins par l'éclat d'une retraite qui l'eût amené dans le saint désert; et ce point, on le sait, était encore l'un de ceux sur lesquels le vieux soldat était fermement décidé à la résistance. Il écrit à Robert: [28 septembre 1659] « Je ne doubte pas, Monsieur, qu'estant « entièrement destaché de la terre comme vous l'estes, « vous ne souhaittiez que ceux que vous aymez se mis-

[1] Voir plus bas *chap.* IV, *sect.* II, *art.* I, § III.

« sent en estat de jouyr du repos dans lequel vous estes. « Mais sy Dieu n'eust fait les hommes de différentes in- « clinations, s'auroit estez un grand malheur pour eux, « estant aussy nécessaire qu'il l'est que les uns soyent « utils aux autres par les choses différentes auxquels « ils s'adonnent. De plus le repos dans lequel *vous croyez* « *estre*, seroit pour tout autre que pour vous un travail « accablant. Vous comptez pour rien des veilles conti- « nuelles, et des jours employez sans relasches pour le « bien du prochain. Un autre qui n'a pas eu de Dieu le « zelle et la capacité que vous avez, seroit fort empes- « ché de passer forces années auprès de vous. Je ne « parle pas pour moy en vous disant cella, car bien loing « d'aimer la vie du monde, je la hait à un point que je « n'oserois dire. Je croy mesme que dans une retraitte « j'ay mille badineries dans l'esprit qui pourroyent « m'occuper. Mais ma famille me retient, parceque « je ne croy pas qu'elle put ce consoler de la cheutte « qu'elle feroit sy je ne la soutenoit plus. Voilla la seule « chose qui me retient dans la vie que je meine sans y « prendre aucun goust. Il y a soixante ans que je suis « dans le monde. J'y ay monté de degrez en degrez jus- « ques où me voilla. Dieu m'a donné du bien, et je ne « sçay comment. Je n'en ay quasy point de naissance; « point de parens de concidération. J'ay fait seul ma « fortune. Je n'ay nulle incomodité de blessures ny de « maladies; point d'ennemis, point de mauvaize affaire; « ny dedans ma maison rien qui me donne subjet de « desplaisir [1]. Combien d'hommes en France s'estime-

[1] Fabert oublie les chagrins que lui donnait parfois la propension qu'avait la maréchale Fabert à s'asseoir devant un tapis vert. (Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 193.)

« royent heureux d'estre comme je me trouve! Et com- « bien de fois songè-je chasque jour au bonheur que « j'aurois sy je pouvois achever le peu que j'ay encor à « vivre esloingné des affaires que j'ay *pour autruy*[1] ou « pour moy !... Mais cette pation que j'ay pour la retraitte « est combatue par ce que je vous dis de ma famille. *Le re- « gret de vous estre inutil* m'augmente infiniement le des- « goust où je suis des choses que tant d'autres estiment...»

L'explication cette fois était non seulement directe, mais elle prenait un caractère de personnalité. D'Andilly, las de voir ses intentions interprétées d'une façon si contraire à la réalité, veut lui-même en finir avec les soupçons et les susceptibilités du maréchal : « Je viens « de recevoir, lui dit-il [7 octobre 1659], la lettre que « vous m'avez fait l'honneur de m'escrire : et je pense « que vous n'aurez pas peine à croire que ce que je vous « ay dit touchant la retraite ne regardoit que mon fils « [Simon] et moy, et nullement vous, *lorsqu'il vous plaira « de vous souvenir de la passion avec laquelle je me « suis donné l'honneur de vous écrire tant de fois com- « bien je souhaiterois de vous voir dans les grands em- « ploys dont vostre mérite vous rend si digne.* J'ayme « trop l'estat et le public, et sçay trop l'extrême besoin « qu'ils ont des personnes qui vous ressemblent, pour « n'estre pas dans ce sentiment. Il faut des hommes « extraordinaires pour faire des choses aussi extraordi- « naires qu'est celle de remédier aux maux que la cor- « ruption du siècle, jointe à la vieillesse d'une monar- « chie, ne sçauroit pas ne point avoir contractez. Et où

1 C'était Fabert qui tout récemment, à la prière de d'Andilly, s'était entremis près de Mazarin en faveur de Simon, l'un des fils du solitaire de Port-Royal. (Voir plus bas *chap.*, IV, *sect.* II, *art.* I, § III.)

« trouve-t-on des personnes qui aient tout ensemble, « comme vous, la capacité, la générosité, le désintéres- « sement, et l'amour pour leur pays, qui sont néces- « saires pour cela ? Voilà avec vérité, et sans nulle « flatterie, ce qui me fait si fort désirer de vous voir « remplir l'une de ces principales places qui donnent « moyen de tant contribuer, après Dieu, à la félicité des « empires ; et vous sçavez combien de fois j'ay combattu « sur cela vostre excessive modestie, et les raisons « qu'elle vous faisoit alléguer pour vous en deffendre. »

La réponse de Fabert prouve combien ces dernières assertions étaient véridiques. « Je ne sçay, Monsieur, « écrit-il [12 octobre 1659] un peu honteux d'avoir « trahi ses secrètes appréhensions ; je ne sçay comment « je me suis voulu expliquer sur le desseing que j'aurois « de sortir de l'embarras du monde. Je ne me souviens « plus des termes de ma lettre ; mais je suis bien marry « de les avoir faits tels qu'ils vous ayent donnez opinion « que j'eusse celle que vous eussiez voulu me porter à « cella. Je sçay et j'ay souvent en la pencée ce que vous « m'avez *dict* [1] *et escrit* là dessus *pour me porter à faire « tout le contraire*. Et comme la haute opinion que j'ay « des grâces que Dieu a mises en vous me persuade que « sans faillir l'on ne peut s'empescher de suivre vos « conseilz, j'ay quelquefois de la douleur que le mespris « dans lequel je suis des affaires du monde m'empesche « de poursuivre qu'on me mette en estat d'agir comme « vous voudriez que je pusse faire. La raison qui sert « à ma consolation est que dans les employs il y a sy peu

1 C'était, on se le rappelle, vers le mois d'avril de l'année même où cette lettre fût écrite [1659] que Fabert s'était enfin rendu aux vœux de Port-Royal et avait visité le désert. (Voir plus haut, p. 76, n.)

« de liberté d'agir, et que pour y servir à sa mode, il « faudroit rompre tout ce qui est estably et se mettre « contre soy tant de gens qu'on ne pouroit y résister, « que concidérant cella, il me paroist que c'est plustost « par une cognoissance de l'imposibilité qu'il y auroit « de réussir, que je suis esloingné du désir de cella, que « par répugnance au travail que l'homme de bien et le « bon citoyen doit prendre pour le publique. »

Dans l'embarras de ses excuses, Fabert ne calculait pas mieux la portée de ses expressions qu'il ne l'avait fait dans les promptitudes de sa susceptibilité ; et cette fois d'Andilly put croire qu'il venait à résipiscence. Il lui écrivit [18 novembre 1659] : « Des deux choses que vous « me faites l'honneur de m'escrire..... Je demeure ab- « solument d'accord de l'une, et ose prendre la liberté « de continuer à contester l'autre autant que jamais ; « parceque, comme il est vray qu'il ne se peut rien ajou- « ter à ma passion pour vostre service, ny à ma joye « d'avoir le bonheur d'estre aimé de vous, il est vray « aussi que plus je considère les sentimens qu'il a pleu « à Dieu de vous donner et que luy seul vous pouvoit « donner ; plus je m'affermis dans la créance que le pu- « blic auroit besoin d'une vertu, d'une activité, d'une « fermeté et d'un désintéressement tels que sont les vos- « tres pour restablir cet ordre qui fait les bons siècles et « la félicité des empires. Ainsi quelque peine que vostre « extrême modestie vous fasse prendre pour me faire « changer d'opinion ; pardonnez-moy si je vous dis qu'au « lieu d'en venir à bout, vous l'avez encore augmentée, « parceque cette créance que vous avez que pour réussir « il faudroit, au milieu de mille difficultez, aller chercher « toutes choses dans leur source [et que le temps ne

« permet pas d'en user ainsi][1], est selon mon sens la « seule conduite capable de produire ces merveilleux ef- « fets qui font changer de face à tout un royaume. J'a- « voue que pour cela il faut remplir une grande place et « la remplir avec une grande autorité. C'est aussi ce que « je vous souhaite, non pas pour vostre particulier, qui « y auroit fort peu d'intérest, mais pour le bonheur de la « France, qui a tant de sujet de le désirer ; et vous ne « sçauriez avec justice m'empescher de le souhaitter « tousjours, puisqu'après avoir jetté les yeux de tous « costez, et connoissant assez ce me semble le mérite des « hommes, je puis dire sans flatterie n'avoir trouvé en « nul autre tant de capacité et de désintéressement joints « ensemble, qui sont deux qualitez sans lesquelles il est « impossible de faire rien d'utile et de glorieux pour un « estat. Que vostre humilité ne vous fasse donc point, « s'il vous plaist, vous trop abaisser dans la connoissance « de vous-mesme, ainsi que la vanité fait que les autres « s'eslèvent au dessus de ce qu'ils sont, puisque vous ne « sçauriez mieux pratiquer cette vertu qu'en reconnois- « sant que vous n'avez rien que vous ne teniez de la « bonté de Dieu, et qu'il vous oblige de l'employer pour « le bien des autres. Il y a si longtemps que je désirois « de vous dire ce que j'avois en cela sur le cœur, que je « me trouve fort deschargé de vous l'avoir dit. »

Probablement Fabert trouvait que le solitaire s'était suffisamment soulagé la conscience ; car il lui répond assez sèchement [26 novembre 1659] : « Je ne veux plus, « Monsieur, contester contre vous. Je vous ay dict selon « que je le sçay tout ce qui est de moy. J'ay peine que « vous soyez trompé dans l'opinion que vous en prenez

[1] Les mots placés ici entre [ ] sont biffés dans l'original.

« meilleure que vous ne la devez avoir. Mais l'honneur « de vostre amitié que vous n'accordez qu'à l'estime m'est « cy chère, que pour me la conserver je donnerez les mains « que vous m'estimiez plus que je ne vaux. »

§ V. Fabert reconquis par les Jésuites.

A la suite de cette réponse polie, mais brève et péremptoire, et de quatre autres lettres, à travers lesquelles se traîne encore la correspondance de Fabert avec d'Andilly, leurs relations cessent tout à coup pendant treize mois [11 janvier 1660-27 février 1661], ou du moins les seules traces qui en restent ne subsistent que dans un billet de félicitation [9 juin 1660] sur le mariage de Simon, le futur marquis de Pomponne. Elles se renouent par des compliments de condoléance sur la mort de la maréchale Fabert. — Cette lacune est-elle le résultat d'une perte, d'une suppression ou d'un ralentissement dans la correspondance des deux amis ? Peut-être toutes ces causes à la fois n'y sont-elles pas étrangères. Nous l'admettons volontiers pour les deux premières ; et pour la troisième, cela ne nous semble point improbable.

A l'époque où les épanchements de Fabert deviennent plus rares dans notre dépôt, le maréchal avait de nouveaux correspondants. Ces correspondants n'étaient rien autres que les Jésuites. Bien plus, au moment où il refusait de s'associer à Port-Royal comme ministre, il s'était associé des Jésuites comme apôtre. C'était sur eux qu'il s'était déchargé du soin de ramener à Sedan, par la persuasion, les hérétiques que d'Andilly voulait ramener par le glaive en Angleterre. — Avait-il trouvé le Jansénisme trop véhément ou trop ambitieux ? Nous inclinerions pour la première supposition ; car, nous l'avons

déjà dit, ses nouveaux associés ne s'entremettaient guère moins que ses anciens conseillers pour l'amener au ministère. Et d'ailleurs le maréchal écrivait en 1659 à l'évêque de Vence, ce même Godeau qui traduisit en vers latins les *Stances chrestiennes* de d'Andilly [1], sans doute pour expier le souvenir d'une scène bouffonne dont jadis l'hôtel Rambouillet avait été témoin, et qui, de l'auteur au traducteur, s'était dénouée par des soufflets [2]; le maréchal écrivait, disons-nous [1659] : « Ce n'est pas assez « d'avoir raison, il faut la faire goûter; et ne la pas pro- « poser d'une manière choquante, qui en éloigne ceux « que vous entreprenez de convaincre. [3] »

C'est vers la fin de l'année où il avait écrit ces lignes que Fabert semble en avoir tracé de moins fréquentes à l'adresse de d'Andilly; et vers la même époque il appelait à Sedan un Jésuite prédicateur, le P. Adam [4]. Le P. Adam, il faut l'avouer, n'apportait pas dans la chaire le bon goût littéraire de Port-Royal, encore moins la mâle éloquence de son confrère le P. Bourdaloue [5]; mais il en

[1] Voir plus haut, p. 4.

[2] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 14.

[3] Le P. Barre, *Vie de Fabert,* t. II, p. 183.

[4] Selon le P. Barre (t. II, p. 204) le P. Adam fit trois missions à Sedan pendant la vie de Fabert. Il nous semble qu'il en fit quatre. Dans ses lettre du 11 avril (*ibid.*, t. II, p. 188), du 21 avril (*ibid.*, p. 189), du 19 mai 1660 (*ibid.*, p. 184), Fabert, entretenant le P. Adam des succès de sa première mission, lui en parle comme d'une chose récente et l'engage à en commencer une seconde. Cela nous fait croire que la première mission a dû avoir lieu durant l'Avent de 1659, ou durant le carême de 1660, au plus tard. La seconde eut lieu pendant l'Avent de 1660. (Le P. Barre, *ibid.,* p. 191.) La troisième aurait eu lieu durant le carême de 1661, d'après la lettre du 27 mars de cette année que nous citerons un peu plus loin. Enfin la quatrième paraît avoir eu lieu vers l'Avent de 1661. (Lettre de M. Le Tellier du 30 novembre 1661 ; dans le P. Barre, t. II, p. 204.)

[5] On sait que le résultat des prédications du P. Adam était parfois de rendre ses auditeurs *préadamites;* car, disait l'un d'eux (Benserade ou le

faisait descendre des paroles tout évangéliques, du moins à en juger par les lettres que Fabert lui adresse [21 avril et 19 mai 1660], quelque temps après une première mission, pour l'engager à en ouvrir une seconde : « En revenant ici, lui dit-il, vous pourrez travailler avec succès. Votre manière d'agir y a donné une forte opinion « de votre ardent désir pour le salut de ceux que vous « croyez en danger. Les Huguenots sont convaincus que « vous n'avez d'autre intention que de leur faire du bien; « et la connoissance qu'ils ont de votre capacité et de « votre modération est un préjugé favorable que vous ne « travaillerez pas en vain à leur conversion. Les minis- « tres de Sedan parlent de vous avec une grande estime « et amitié. Vous avez la clef de leur cœur[1]. » C'était dans une généreuse tolérance que le Jésuite l'avait trouvée.

Mazarin avait cru devoir supprimer les gages des ministres et des professeurs calvinistes de l'académie de Sedan[2]. Cet argument était un peu moins meurtrier que ne l'eût été l'épée de Fabert à Londres, un peu moins despotique que ne l'eût été leur exil de Sedan, dont jadis le maréchal se vantait comme d'un succès. Mais c'était trop encore pour la charité d'un Jésuite. D'accord avec Fabert, le P. Adam se rendit à la cour, et y réclama en faveur de la liberté de conscience. Le 18 juillet 1660, le maréchal lui écrivit : « Je vous dois en cette rencontre la « meilleure partie de l'obligation que j'ai au roi et à la « reine. J'ai fait voir aux religionnaires et aux princi-

prince de Guemené) après l'avoir entendu, on ne me persuadera jamais que le P. Adam soit le *premier homme du monde*. *Ménagiana*, p. 39, édit. de Hollande.—Balzac et Bayle proclament cependant ce Jésuite grand prédicateur. Bayle, *Dict. Hist.*, verbo *Adam (Jean)*.

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 184 et 190.

[2] *Ibid.*, p. 187.

« paux de Sedan la reconnoissance qu'ils vous doivent « pour avoir si utilement porté leurs intérêts auprès de « Sa Majesté ; ils ressentent ce bienfait comme ils le doi- « vent ressentir, et je leur en ai témoigné ma satisfaction « quand j'ai sçu qu'ils en étoient aussi reconnoissans « que moi. Ils m'ont dit des choses là-dessus qui m'ont « touché, et qui me font de plus en plus connoître que « si vous ne faites pas avec eux ce que vous souhaitez « pour leur réunion à l'Eglise, c'est que Dieu voudra pu- » nir mes péchés en n'accordant pas à votre zèle le « succès qu'il se propose[1]. » Ainsi Fabert, pour qui, en 1656, l'exil des Huguenots était un triomphe, et qui après trois ans de correspondance avec Port-Royal se trouvait entraîné de l'exil au massacre, après la mission d'un Jésuite réclamait en faveur des principes consacrés par l'édit de Nantes[2] ; et c'était par les mains d'une Société

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 188.

[2] Il ne faut pas oublier non plus la manière pleine de tolérance dont Fabert se conduisit, après ses relations avec les Jésuites, dans l'affaire du Présidial de Sedan, lorsqu'il insista, en dépit du Parlement de Metz, pour conserver ce tribunal mi-parti de Calvinistes : car le parlement messin s'opposait de toutes ses forces aux intentions tolérantes de Fabert. (Le P. Barre, t. II, p. 236.) L'esprit parlementaire, dont on connaît les propensions au Jansénisme, avait pu être influencé à Metz par les familles Arnauld et Feuquières, dont plusieurs membres y avaient fait partie de la magistrature. (*Lett. inéd. des Feuquières*, t. I, p. 276 ; *Biblioth. roy.*, cabinet des titres, dossier des Feuquières ; *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 35, où l'on voit qu'un Arnauld, conseiller au parlement de Metz, était frère d'une religieuse de Port-Royal.) Les magistrats de Metz députèrent à Sedan quelques-uns des leurs pour entraver la tolérance de Fabert. Celui-ci fut obligé de renvoyer les émissaires messins une première fois, et de les expulser une seconde. Leurs commettants eurent recours au roi. Fabert dressa un mémoire [10 mai 1662] où il disait : « Je ne demande pas qu'on m'en croye sur ma parole. On peut « s'informer au P. Adam, Jésuite, si la religion catholique recevra quelque « Préjudice de l'honneur qu'on leur fera en leur donnant des charges du « présidial. Je consens même qu'on s'en rapporte au P. Annat, confesseur du « roi, après qu'il aura sur ce point entendu le P. Bacio ; et sur ce qu'il rap-

si intolérante dans les *Provinciales* qu'il relevait la chaire de philosophie où quinze ans plus tard devait monter le scepticisme relaps de Bayle [1]. Les Jésuites n'ont donc pas toujours cherché à renverser les chaires de philosophie, même celles qui pouvaient devenir les plus formidables, même dans le lieu où ils établissaient pour eux-mêmes des colléges ; car en maintenant les chaires calvinistes à Sedan le P. Adam savait que sa Société voulait y fonder un collége. [2]

Cette Société, si avide d'influence et de succès, tout en se ménageant une si terrible concurrence, se refusait d'ailleurs à recueillir le fruit de sa générosité. Tandis

« portera au roi de bien ou de mal, Sa Majesté pourra me retirer ou me « laisser le pouvoir de nommer aux charges du Présidial. » (Le P. Barre, t. II, p. 241.) Fabert l'emporta sur l'esprit parlementaire. On l'assaillit de calomnies. C'est au P. Adam qu'il confie le dégoût que lui inspirent ces menées odieuses : « Je consens à passer pour hypocrite et pour un enchan- « teur, comme mes ennemis osent le dire. Je veux bien qu'on y ajoute que « je suis d'accord avec Beelzebuth et Satan, que je me suis donné à eux, que « j'ai le diable au corps [Cf. *chap.* IV, *sect.* IV, *art.* II, § I, notes] et que je « suis pis qu'un sorcier, pourvu que ma conduite envers ceux de la reli- « gion puisse contribuer à les faire rentrer dans l'Eglise. » (Le P. Barre, t. II, p. 243.)— Le Christianisme, qui dictait ces paroles, et celui qui les applaudissait valaient bien l'esprit parlementaire.

[1] Chaufepié, *Dict. Hist.*, verbo *Bayle*, t. I, p. 133, Rem. D.

[2] Bayle, *verbo* Adam (Jean). — Il faut avouer toutefois que la reconnaissance n'était pas le fort de Bayle : « Ceux de la religion, dit-il *(ibid.)*, se « trouvoient fort à leur aise sous le gouvernement du maréchal Fabert. Les « choses changèrent après sa mort. Ils furent inquiétés en mille manières « par le P. Adam, et obligez de payer des sommes qui lui donnèrent moyen « d'établir le collége qu'il méditoit.... » On peut comparer ce passage avec ceux où Fabert remercie le P. Adam avec tant d'effusion des services qu'il a rendus aux Calvinistes. La violence de l'esprit de parti est-elle donc assez grande pour anéantir la justice d'un philosophe ? — Ou bien les précautions que prenaient les Jansénistes pour ménager les susceptibilités de Bayle (Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 274) avaient-elles plus d'influence sur son esprit que le bienfait d'un Jésuite n'en avait sur son cœur ? — Dans ce dernier cas, on comprendrait mieux que jamais l'habileté de la conduite de Port-Royal envers les gens de lettres. (Voir plus haut, p. 5, n.)

que Port-Royal expédiait à Sedan, sous le couvert de d'Andilly, ses productions et son prosélytisme, les supérieurs du P. Adam se refusaient à la seconde mission de celui-ci. Ils l'avaient caché au fond du Poitou, et il fallut que Fabert fît intervenir la reine-mère pour obtenir les prédications du Jésuite [1].

Il est vrai que le Jésuite intervint à son tour près de la reine-mère et du roi lorsqu'il s'agit d'appeler le maréchal au ministère : « Vous devez être assuré, écrivait « à Fabert le P. Adam, que le roi et la reine-mère vous « honorent et vous estiment d'une manière qu'on ne peut « exprimer. Dans une audience que leurs Majestés m'ont « fait l'honneur de m'accorder, la reine fit devant le roi « votre éloge en peu de paroles, mais si portantes que « j'en fus réellement touché ; et le roi confirma tout ce « que la reine avoit dit. Presque toute la cour m'a de- « mandé l'état de votre santé ; presque tous vous desti- « nent à un autre emploi que celui que vous remplissez « à Sedan. Pour vous dire la vérité, on souhaiteroit vous « voir à la tête des affaires. C'est la voix des grands et « du peuple [2]. » Cette intervention, quoique moins pressante et plus détournée que celle de d'Andilly, ne nous paraît guère plus excusable. Le P. Adam, selon nous, avait à s'occuper des âmes, nullement des portefeuilles ; et il nous semble beaucoup mieux dans son rôle lorsque, le 13 mai 1661, il écrit à Fabert : « J'ai assuré leurs Ma- « jestés que les religionnaires de Sedan sont très dispo- « sés à rentrer dans l'Eglise ; que les Ministres en usent « parfaitement bien dans leurs prêches et dans leurs

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 191.
[2] *Ibid.*, p. 199.

« conversations ; qu'ils sont presque d'accord avec nous ;
« que dans la dernière guerre ils ne se sont jamais écartés
« du respect ni de la fidélité qu'ils doivent à sa Majesté ;
« qu'en continuant à payer leurs gages, on avancera
« leur réunion ; et que cet acte de bonté et de justice
« fera connoître que sa Majesté n'est pas capable d'ou-
« blier les sujets qui lui ont été fidèles [1]. » Le roi, sur ces assurances, combla de faveurs les Sedanais, et en congédiant le Jésuite missionnaire il lui témoigna le désir de le voir retourner parmi eux [2]. Fabert le lui témoignait de son côté en lui écrivant le 12 juin 1661, « que par
« ses [trois premières] missions ayant eu le bonheur
« d'avancer la conversion des Calvinistes, tout autre que
« lui ne pouvoit l'achever ; qu'il devoit penser que dans
« cette œuvre on n'a presque rien fait tant qu'il reste
« quelque chose à faire [3]. » Le P. Adam se rendit à cet avis, et rapporta aux Sedanais, avec les faveurs du roi, la parole de Dieu. En moins de deux ans c'était sa quatrième mission [4].

Le temps qu'avait mis Fabert à solliciter et à seconder le Jésuite, il n'avait pu le donner à d'Andilly, avec qui cependant sa correspondance reprenait une certaine activité dès l'époque où le P. Adam ouvrait son troisième apostolat. Il est curieux d'y voir comment le maréchal, après ses violentes sorties contre les Jésuites, parle de ses nouvelles relations à celui qu'il avait rendu le dépositaire de ses anciens anathèmes : « Je ressus avant-hier
« au soir, lui écrit-il [27 mars 1661], vostre billet du 18

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p.200.
[2] *Ibid.*, p. 203.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 204. — Voir plus haut la note 4 de la p. 93.

« avec les trois escrits [1] que vous m'avez envoyez. Je suis « mary de n'avoir pu les lire encor. Je fus hier sy occupé « que je n'us pas un moment de loisir. Je les verrez « comme j'ay accoustumez de veoir ce qui part de « vous ou qui en est aprouvé, *c'est à dire avec une en- « tière estime*. Mais, Monsieur, pour ce qui me conserne, « je suis sy bien persuadé de tous vos sentimens *qu'il est « fort superflu que je veoye ses sortes de choses*, sinon « pour pouvoir en parler à ceux qui sont moins instruit « que je ne le suis de vos intentions. Il y a icy le P. Adam « qui y presche le caresme, *et qui sçait l'amitié que vous « avez pour moy*. Je veux lire les escrits avec luy. Il est « homme sincère. Il l'a montré en escrivant contre le « R. Daillé, ministre, comme il a fait, soutenant M. Ar- « nauld [le docteur], qu'il avoit attaqué [2]; dont, dans « l'ordre des Jésuiste *peut-estre* n'a-t-il pas eu une appro- « bation générale. *Je vous manderé ce qu'il m'aura dict.* »

Quelle froideur maintenant pour les productions de Port-Royal ! Fabert en est saturé : il est *fort superflu qu'il voie ces sortes de choses, sinon pour en parler. Il les estime; il connoît les intentions de ceux qui les écrivent*; mais voilà tout. — Et quel embarras en parlant du P. Adam ! embarras à travers lequel on devine facilement qu'il en parle pour la première fois. S'il en eût déjà entretenu d'Andilly, eût-il manqué de lui dire que ce tiers connais-

[1] Peut-être les *Mémoires* du docteur Arnauld sur le renouvellement de la querelle du Formulaire, Mémoires manuscrits qui paraissent perdus. (Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 201). — « Arnauld composa en 1661 *trois « écrits* sur le Formulaire, mais il ne les publia qu'au mois de juin. » (*Ibid.*, ord. chron., p. XVII.) Étaient-ce ces *trois écrits* dont Fabert avait reçu la copie, dès le 27 mars?

[2] Bayle, *verbo* Adam (Jean), p. 113. — Cf. Bayle, *verbo* Daillé, et Nicéron, *Mém.*, t. III, p. 66.

sait leur amitié ? — Quelle crainte aussi d'être accusé de trahison ! Comme il met sous la protection du nom d'Arnauld ses relations avec un Jésuite ! Comme il cherche à isoler celui-ci de son corps, pour que d'une défection partielle on ne puisse conclure à une défection complète ! — Et quel rôle enfin que celui d'un maréchal de France qui, pour n'être pas accusé de perfidie, se fait espion ! car il s'engage à provoquer le Jésuite et à livrer sa réponse sans savoir ce qu'elle sera. Il doit même présumer qu'elle sera hostile à Port-Royal. Le P. Adam en effet était l'un des adversaires les plus ardents du Jansénisme[1]; et Fabert, si bien instruit des livres du Jésuite qui pouvaient être agréables à la famille Arnauld, n'ignorait pas sans doute que ce même Jésuite avait publié des *Heures catholiques* pour les opposer aux *Heures de Port-Royal*[2], production de cette même famille. — Mais, hâtons-nous de le dire, la promesse qu'avait faite Fabert n'était que l'effet d'une surprise ; il ne la renouvelle plus, et, nous allons le voir, il en a honte. Il fait tout ce qu'il peut pour l'éluder. Elle ne trahit que son embarras, nullement son caractère ; et la seule impression qui nous en soit restée, c'est que Fabert, mis en méfiance comme beaucoup d'autres contre la Société, plus judicieux que beaucoup d'autres, voulait étu-

[1] « Jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam a être détaché « contre le parti [janséniste]. Il était hardi et bouillant.... » (Bayle, *Dict. Hist.*, verbo *Adam (Jean)*. « Le P. Adam prêcha dans l'église de Saint-Paul « contre S. Augustin qu'il appela l'*Africain échauffé* et le *docteur bouil-« lant.* » (Guy Patin, *Lett.* XXXVII, p. 86, t. I.) « Il s'éleva un conflit entre « les Jansénistes et le P. Adam. » (Bayle, *ibid.* — Cf. D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. III, p. 335, 356 et 378.)

[2] Beuchot, *Biogr. univ.* verbo *Adam (Jean)*.—Cf. Racine. *Hist. de P.R.*, p. 113 ; Cerveau, *Nécrol.*, t. IV, p. 258, etc. — Bayle, *verbo* Adam (Jean), n. F. — Le P. Adam avait aussi publié en 1654 *le Tombeau du Jansénisme.* (Joly, *Remarques sur Bayle,* p. 57.)

dier par lui-même quelques-uns de ses membres ; et que, le P. Adam devenant d'une manière plus spéciale l'objet de son étude, il avait oublié dans sa préoccupation que des ennemis trouveraient des griefs où lui-même ne voulait faire que des observations psychologiques.

C'est en effet cette dernière disposition seulement que nous semble indiquer un billet postérieur de trois jours [27-30 mars 1661] à celui qui précède : « Je viens « de lire le Mémoire[1] et les deux lettres[2] que vous m'a- « vez envoyées. Je ne suis pas théologien ; mais d'un « mettier sy esloingné de cette science et de toutes autre, « que vous ne vous estonnerez pas sy je ne vous dis sur « cella, sinon que ce que j'ay leu me paroist sy clair et « si nest, que je ne sçay comment contre cella l'on peut « trouver de la résistence. Je m'en vay les bailler au « P. Adam pour veoir comment il prendra cella. *Je serez « bien ayse de veoir sy la passion poura sur luy ce qu'elle « peut sur tant d'autres !* » Mais d'Andilly n'oublie pas la promesse imprudente du billet précédent. Lui aussi il est curieux de savoir comment le P. Adam *a pris cela.* Il le demande deux fois coup sur coup à Fabert, qui est obligé de lui répondre [8 mai 1661] : « J'ay receu vos « deux billetz des 22 et 28 du passé. Je masseure que « vous aurez jugez que quelque raison m'empeschoit d'y « faire responce, puisque je n'y en faisois pas. La per- « sonne de laquelle vous me parlez est tellement dans « le sens que je vous ay mandé, qu'à une autre de sa « Compagnie, qu'il ne cognoist pas trop, je luy ay ouy

[1] Sans doute le *Mémoire sur les moyens d'apaiser les disputes*, publié par le docteur Arnauld en février 1661. *(Œuvres d'Arnauld,* t. IX, n° XIII.)

[2] L'une des deux lettres devait être la *lettre d'un théologien à l'assemblée générale du clergé. (Œuvres d'Arnauld,* t. X, n° XII.)

« dire de fort belles choses *sur cella*, et l'autre les aprou-
« ver, et convenir qu'il faudroit que tout le corps aban-
« donnast sa manière d'agir. »

Décidément Fabert revient peu à peu vers ses premières sympathies, et voici déjà deux Jésuites amnistiés. Jusqu'à un certain point d'Andilly pouvait s'en accommoder, car lui-même, nous le savons, avait eu ses deux Jésuites d'exception[1]. Mais que dut-il penser quand, au lieu des violentes diatribes dont toute la Compagnie était jadis l'objet dans leur correspondance, il reçut cette lettre de Fabert le 22 juin 1661 : « L'on me mande que
« la congrégation des Jésuistes à Rome y a résolu qu'on
« repurgera leurs autheurs des propositions qui ont fait
« tant de bruit, et qui pouroyent blesser la pureté de la
« morale chrestienne ; et qu'à l'advenir il ne sufira pas,
« pour soustenir une opinion, d'alléguer qu'elle a esté
« enseignée par d'autres, mais qu'on pèzera les raisons
« plus que l'hautorité, la laissant toute entière dans les
« mistère de la foy. Le P. Duneau[2], *de mes amis*, est l'un
« de ceux qui doit travailler à cella, et la personne *dont*
« *je vous ay escrit depuis quelque temps* en a fait l'ou-
« verture par des lettres. *Les Jansénistes ont opéré cella.*
« Il seroit à souhaîter que les Jésuistes leur en seussent
« gré, et que cella les portast envers eux à plus de mo-
« dération. Il y en a *de ceux que je cognois* qui sont de
« cette opinion. »

Mais d'Andilly trouvait sans doute que les Jansénistes avaient trop bien opéré, et il était tout disposé à diminuer pour les Jésuites le fardeau de la reconnaissance. Il cherche donc à rallumer dans l'esprit de Fabert des

[1] Voir plus haut p. 33.
[2] Voir Dupin, *Table univ. des aut. ecclés.*, t. III, col. 278.

préventions expirantes. Mais Fabert lui répond [10 juillet 1661] : « Sy, comme l'on me l'avoit mandez, l'on fait « oster des libvres des Jésuistes les choses qui ont donnez « le scandale qui a tant fait d'esclat, ce sera un grand « bonheur pour eux, sy l'on peut de leur cœur oster l'ai- « greur avec laquelle *vous me faittes parestre* qu'ils agis- « sent dans l'affaire que vous croiyez terminée, et que je « croyois finie aussy[1]. Il y a parmy eux de fort hon- « nestes gens, capable de gouster ce qu'on leur dict « contre cette manière d'agir de tout leur corps, hau- « taine et fière plus que la religion ne semble pouvoir « permettre. Mais je croy que les hommes ne sauroyent « composer un grand corps, où les choses aillent bien, « allant aux plus de voix. [Un maréchal de France, sous « Louis XIV, devinait mieux le Grand Turc que la mo- « narchie constitutionnelle.] C'est le malheur de ceux qui « vivent dans les comunautez où l'on n'a nul esgard à la « vertu de ceux qui pouroyent les mesner sagement, et « où un emporté mest son contentement à faire parestre « qu'il a autant d'authorité qu'un plus sage que luy. « Ailleurs, où l'on se mest soubs le comandement, « ceux-là qui l'ont en main en uzent avec un empire « insolent, et ceux qui sont soubmis gémissent soubs « des extravagans. Les saints qui fondent les ordres ne « laissent pas leur esprit avec leur règle, et l'infirmité de « ceux qui leur succèdent a bientost corompu ce qu'ils « croyoient devoir tousjours durer. Dieu qui soufre cella « sçait mieux que nous pourquoy. »

Cette lettre, où les concessions faites au blâme se rétractent par tant d'excuses, fut, avec les deux boutades

[1] Sans doute l'affaire du Formulaire, qui avait été reprise vers la fin de 1660. (Coudrette, *Mém. hist. sur le Formul.*, t. I, p. 186).

misanthropiques[1] dont nous avons déjà parlé, les seules consolations que d'Andilly reçut désormais du maréchal. Cependant l'illusion du solitaire put se prolonger dans ce mirage de compliments qui se déroula jusqu'au dernier instant sous la plume obséquieuse de Fabert. — Mais à cet instant fatal d'Andilly dut soupçonner qu'il avait eu à faire à l'un de ces esprits scrutateurs qui veulent étudier par eux-mêmes les partis ; et que son ami lui avait fait subir avec toutes les formes de la plus excessive politesse une expérimentation de laquelle il n'était pas sorti triomphant.

Fabert en effet, se sentant frappé de mort, avait convoqué une partie de sa famille et de ses amis[2], celle-là pour la mettre sous la protection de ceux-ci. A ceux-ci il disait : « J'ai un frère, quelques autres parens et alliés, « néanmoins je passe sur leur tête pour venir tomber sur « la vôtre, et vous donner beaucoup de peine et d'em- « barras..... Il est vrai qu'en vous chargeant de ma fa- « mille, je trouble votre repos ; mais pourquoi m'avez- « vous aimé, et pourquoi vous ais-je aimé[3] ? » Puis il leur indiquait parmi les absents ceux de qui ses enfants devaient surtout solliciter les conseils : c'étaient MM. de Noailles, de Crequi et Voisin[4]. Il écrivait à ce dernier le 16 mai 1662, veille de sa mort : « Il faut, Monsieur, « que la destinée m'ait poussé avec une grande force à

[1] Voir plus haut, p. 65-69. Ces deux lettres, datées du 26 et du 31 juillet 1661, viennent, dans notre collection, immédiatement après celle du 10 juillet que nous venons de citer. En rapprochant celles-là de celle-ci, qui est si calme et si bienveillante, on se convaincra de plus en plus que les premières sont de pures boutades écrites dans un accès de misanthropie.

[2] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 245-267.

[3] *Ibid.*, p. 255.

[4] *Ibid.*, p. 257.

« tomber sur vos bras, puisqu'après ma mort il faut que « je vous sois à charge. Je vous conjure, par cette amitié « si tendre dont vous m'avez honoré, de vouloir trouver « bon que M. de Termes vous consulte quand je ne serai « plus en vie sur les propositions qu'on pourroit lui faire « pour les mariages de mes enfans..... *Si d'autres af-« faires importantes leur arrivent,* au nom de Dieu, « Monsieur, donnez-leur vos avis. Je n'ai que vous au « monde entre les bras de qui je puisse les jetter[1] ? » — Et d'Andilly ? Etait-il donc absent de la pensée du maréchal ? —Pas autant peut-être qu'on serait tenté de le supposer ; car le fils aîné, le successeur de Fabert à Sedan, l'ancien élève des Jésuites, voyant Candie étreinte depuis vingt années dans les tenailles du Croissant, et près d'y succomber, dut suivre pieusement les volontés de son père, et consulter ses amis avant de mettre son épée au service de la Croix, et de voler à l'île assiégée où les Turcs ne pénétrèrent que sur son cadavre[2].

Mais si Fabert se méfiait de l'enthousiasme de d'Andilly, il ne se méfiait peut-être pas de ses doctrines ; et, sans lui léguer le soin de sa famille, il pouvait léguer à Port-Royal le soin de ses néophytes. — Ses affaires terrestres mises en règle, le moribond s'occupa des affaires éternelles. Il fit venir le chef du conseil souverain de Sedan, le président Morel : « Je meurs trop tôt, lui « dit-il[3], pour le grand dessein de la réunion des reli-« gionnaires de Sedan à l'Eglise. Ils étoient dans les « meilleures dispositions du monde. Mon seul regret en « mourant est de laisser cette œuvre imparfaite. Je vous

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, II, p. 252.
[2] *Ibid.*, p. 265.
[3] *Ibid.*, p. 249.

« prie de ne point vous démettre de votre charge. Il y « auroit de la lâcheté d'abandonner votre poste, pouvant « être utile à la religion et au roi..... *Je vous conjure « d'écrire au P. Adam* de venir achever ce qu'il a com- « mencé avec tant de succès, et de ne point négliger une « affaire où il va de la gloire de Dieu, du salut du pro- « chain et du service du roi. » — Le maréchal rendit le dernier soupir le 17 mai 1662, à cinq heures et demie du soir, et le 18 mai, près du lit funèbre, le président Morel écrivit au P. Adam : « Dieu nous a affligés, mon « révérend Père ; il a retiré de ce monde Monseigneur le « maréchal de Fabert, pour le faire vivre heureusement « dans l'autre. Mon cher maréchal est mort. Votre ami « et le mien n'est plus. Prions Dieu pour lui [1]. » — Non seulement le P. Adam pria pour lui, mais le vicaire général Oliva lui fit décerner les prières de toute la Société de Jésus [2].

Quant à d'Andilly, après avoir échoué à faire un roi, il avait échoué à faire un ministre. — Dans le monde, Mazarin et Péréfixe lui avaient enlevé Louis XIV. — Jusqu'au sein de Port-Royal, le P. Adam et les Jésuites étaient venus lui ravir le maréchal Fabert.

ARTICLE II.

Correspondance de d'Andilly avec l'abbé de Rancé.

Après un premier naufrage dans le siècle, après cet autre naufrage dans le port, lorsque du port elle avait voulu regagner le siècle, il ne restait guère à la diplomatie de Robert qu'à s'exercer abritée dans les limites

[1] Le P. Barre, *Vie de Fabert*, t. II, p. 263.
[2] *Ibid.*, p. 242.

de la solitude. — Au dehors, un flot trop houleux peut ouvrir les filets sur les plus riches captures. — Au dedans, une amorce bien disposée défie mieux les vagues. — Le Jansénisme en robe courte échappe ; on le retient plus facilement en robe longue. A défaut de l'un, d'Andilly espérait bien saisir l'autre ; à défaut du maréchal Fabert, l'abbé de Rancé.

Cette troisième tentative du pilote transitoire, qui entre Saint-Cyran et le grand Arnauld manœuvra la flottille janséniste, se trouve, comme nous l'avons dit, aussi complétement ignorée que les deux premières. — De même que celles-ci, elle a ses enseignements. Mais pour en sentir toute l'importance il est nécessaire de rappeler avant tout ce que l'on sait jusqu'à cette heure de la conversion de l'abbé de Rancé et de ses relations avec le Jansénisme.

§ Ier. Lacune dans la vie de Rancé.

« Il existe, dit M. de Chateaubriant [1], un traité de « 230 pages in-12, imprimé à Cologne chez Pierre Marteau ; il porte pour titre : *Les véritables motifs de la « conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et sur ses écrits....* » L'auteur anonyme de ce traité donne à la conversion de Rancé le double motif d'un amour malheureux et d'une ambition trompée [2]. C'est la première de ces deux assertions que l'admirable plume de M. de Chateaubriant cherche à faire prévaloir [3]. C'est la seconde que semble appuyer

1 *Vie de Rancé*, p. 57.
2 Cf. Bayle, *Nouvel. de la Rép. des lettres* 1685, p. 667.
3 *Vie de Rancé*, p. 57-68.

une plume non moins admirable, et de plus contemporaine de Rancé, celle de Saint-Simon [1].

Si nous avions à nous prononcer entre les deux versions de l'anonyme, nous inclinerions, on le pressent, pour la seconde. Nous n'y serions pas décidé toutefois par le témoignage de l'anonyme même, dont l'opuscule n'est qu'un libelle, ni par la seule autorité, quoique prépondérante, de Saint-Simon. Mais Rancé lui-même nous aiderait à sortir de l'incertitude. Avant de transformer l'austère pénitent en précurseur de La Vallière, nous ouvririons ses lettres [2]. A travers son style incolore, nous rapprocherions facilement, mais vainement, ses rudes pensées ; jamais il n'en jaillirait une étincelle sur la sécheresse de ses lignes : et il deviendrait certain pour nous que jadis dans le cœur du pénitent les sens ont pu porter le trouble, mais non laisser l'amour. Que s'il s'agissait au contraire des mécomptes de son ambition, sans les attribuer précisément à cette circulaire faite au nom du cardinal de Retz, qui, selon l'anonyme [3], aurait aliéné l'esprit de Mazarin et du roi, et dont Rancé affirme n'être pas l'auteur [4]; sans même les rapporter, comme semble le

[1] *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 231.

[2] *Lettres de piété écrites à différentes personnes ; lettres* publiées par M. Gonod, etc. — On le voit, et nous l'avouons avec crainte, nous sommes loin de partager l'admiration de Nicole pour le style de l'abbé Rancé. (Voir les *Quatre lettres* de sainte Marthe, p. 3.)

[3] « L'abbé de Rancé, à qui on avoit remarqué de tout tems de beaux « dons pour la satyre, estoit celui que son parti [le parti dévoué au cardinal « de Retz] choisissoit d'ordinaire pour parler et pour écrire. De tout ce qu'il « a dit pendant longtems rien n'a esté si contraire à sa fortune qu'une « lettre circulaire qu'il composa sous le nom du cardinal de Retz à tous les « évêques de France, dans laquelle il attaquoit non seulement le cardinal « Mazarin, mais le roy mesme dont il blamoit la conduite. » (*Les véritables motifs de la conversion*, etc., p. 19.)

[4] D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 233, lettre de Rancé du 27 septembre 1685.

faire Saint-Simon, à la part active qu'avait prise le jeune abbé aux troubles de la Fronde, nous nous contenterions de remarquer, avec tous les historiens de Rancé, que les premiers symptômes de sa conversion se déclarent immédiatement après sa retraite de l'assemblée du clergé [1]; retraite que lui avait fait opérer, d'après son propre témoignage, la certitude d'être tombé dans la disgrâce du cardinal Mazarin [2].

Mais quels qu'aient été les motifs d'une conversion d'ailleurs indubitable, comme le Jansénisme semble n'y être entré pour rien, nous n'avons à nous en occuper que pour en fixer la date, et déterminer par suite quel laps de temps s'écoule entre cette date et les premières relations du pénitent avec le Jansénisme. — Or, l'assemblée où Rancé encourut la disgrâce de Mazarin le vit assidu à ses séances du mois d'octobre 1655 au mois de février 1657 [3]. Vers la fin de février, sa belle campagne de Veretz l'accueillit fugitif [4]. A la fin de 1657, elle le vit amendé [5]. Dans le monde on le proclamait converti. — C'était le 28 avril

[1] Maupeou, *Vie de Rancé;* Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 25 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 13; Chateaubriant, *ibid.*, p. 53 ; D. Malachie d'Inguimbert, *ibid.*, t. I, p. 37. «Allora fu la prima volta che l'abbate principiasse a riflettere seriamente, etc.»

[2] « Ceux qui vouloient se rendre maîtres des affaires [dans l'assemblée « du clergé de 1655-1657] firent dire à l'abbé de Rancé qu'il étoit suspect « au premier ministre... Celui-ci crut qu'il feroit mieux de céder au tems, « de prétexter des affaires et de se retirer de l'assemblée. Ce fut le parti « qu'il prit. » (Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 25.) — L'avis qu'on avait donné à Rancé était faux, et ses amis l'en avertirent. « Mais, dit Marsollier, « *ibid.*, p. 26, il prétendit qu'il... n'avoit pu mieux faire que de déférer à « cet avis, *que s'il eût tardé de le faire, la feinte auroit bien pu se changer « en réalité.* »

[3] C'est par une erreur de typographie sans doute que D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 13, met 1656 pour 1657.

[4] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 27 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 13.

[5] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 27-41 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 15-20.

de cette même année qu'était morte Madame de Montbazon [1]. — Six années s'écoulèrent avant que son ancien amant substituât l'affreuse Thébaïde du Perche à la splendide et riante solitude de Veretz [2]. [1657-1663.]

De ces six années, les trois premières [1657-1660] ne fournissent jusqu'à cette heure aucun renseignement sur le sujet qui nous occupe. C'est à l'Oratoire surtout que Rancé semble alors accorder sa confiance. C'est le P. de Mouchy, prêtre de cette congrégation, qu'il choisit pour directeur [3]. Certains membres de l'Oratoire, il est vrai, avaient une secrète propension vers le Jansénisme, et le P. de Mouchy ne lui était pas hostile [4].

§ II. Rancé Janséniste modéré.

Mais durant les trois dernières années qu'il passe dans le monde [1660-1663], Rancé ne remet plus au seul Oratorien la direction de sa conscience. Il en confie les perplexités à quatre évêques [5] qui tous devaient jouer un grand rôle dans les querelles du Jansénisme, MM. de Comminges, de Châlons-sur-Marne, d'Alet et de Pamiers [6]. Durant ces tristes querelles, les deux premiers

[1] *Les véritables motifs de la conversion*, p. 25 ; le P. Anselme, *Hist. généal.*, t. I, p. 471 ; t. IV, p. 63. — Cf. *Mém. de Me de Motteville*, t. IV, p. 270, et *Mém. de Mademoiselle*, t. III, p. 488.

[2] C'est le 13 juin 1663 que Rancé entra au noviciat de l'étroite observance de Cîteaux. (Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 139 ; Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 50.) « A proprement parler il demeura dans le monde jusques au 13 juin 1663, « qu'il le quitta, en prenant l'habit de l'étroite observance. » (Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 66.)

[3] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 38 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 19.

[4] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 72 et 130 ; *Actes, lett., relat.*, in-4°, t. II, n° 12, p. 175 du journal de 1665 à 1669.

[5] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 68-94 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 26.

[6] MM. Gilbert de Choiseul, Félix de Vialar, Nicolas Pavillon et François de Caulet.

remplirent surtout le rôle de conciliateurs [1]. Les deux derniers, que le grand Arnauld entraîna plus tard dans une opiniâtre résistance aux volontés de Rome et de la royauté, leur étaient alors entièrement soumis[2]. En cela ils suivaient surtout les conseils de Vincent de Paul, leur ami commun [3]. Les diocèses de ces quatre évêques étaient situés sur les confins du royaume. Non loin de Paris et à Paris même, où se rendait fréquemment le pénitent perplexe, était situé le double monastère de Port-Royal. A quelque distance de Verets se trouvait un membre éminent de la famille Arnauld, l'évêque d'Angers, qui avait pour métropolitain l'oncle de Rancé, Victor Le Bouthillier, archevêque de Tours, et avec qui d'ailleurs le jeune pénitent était personnellement en rapport [4]. Jamais, au contraire, ce dernier ne s'y était mis avec les prélats d'Alet et de Pamiers ; mais des liens étroits l'unissaient à

[1] Coudrette, *Mém. Hist. sur le Formulaire*, t. I, p. 115, 209-272 et 291 ; *Œuvres d'Arnauld*, t. I, p. 399, et t. II, p. 1-273 *passim ;* La Chassagne, *Vie de Pavillon*, t. II, passim ; Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 88, 159, 185, 190, etc. ; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 99 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 168 ; *Recueil, in*-12, p. 564 ; Goujet, *Vie de Nicole*, part II, p. 7 ; (*Hist. des Persécut.*, in-4°, p. 71, etc.—Dans les négociations, l'évêque de Châlons n'a que le rôle secondaire ; il se modèle la plupart du temps sur l'évêque de Comminges.

[2] La Chassagne, *Vie de Pavillon*, t. II, p. 1 ; Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 4, 158, etc. ; D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. II, p. 500. Dans la résistance, l'évêque de Pamiers n'est que le satellite soumis de l'évêque d'Alet, à qui appartient le rôle principal. (Cf. *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 80, 158, etc.)

[3] La Chassagne, *Vie de Pavillon*, t. II, p. 2 ; *Vies des quatre évêq.*, t. II, p. 123, 156, etc. Caulet, dans sa jeunesse, avait même déposé juridiquement devant Laubardemont contre Saint-Cyran. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 114 et t. II, p. 479 ; *Recueil*, in-12. p. 126.)

[4] Voir les *lettres inédites* de Rancé du 8 octobre 1658, du 26 novembre 1658, etc.

ceux de Châlons et de Comminges[1]. Durant cette période décisive de son existence, les amis et les conseils du prochain réformateur appartenaient donc à la partie la plus modérée du Jansénisme.

Les points sur lesquels il demanda leur avis étaient au nombre de cinq[2]. — Il jouissait dès son enfance de revenus ecclésiastiques ; son père, durant sa minorité, et lui-même depuis avaient mésusé de ces revenus; était-il tenu à restitution ? — Sa maison de Veretz était trop magnifique pour un pénitent; devait-il la conserver?—Il possédait plusieurs bénéfices; cela était-il licite ? — Parmi ces bénéfices se trouvaient trois abbayes en commende ; valait-il mieux y rétablir la régularité? — Enfin il se sentait invinciblement porté à la solitude; fallait-il s'y ensevelir ?

L'évêque de Châlons, consulté le premier, se prononça plus particulièrement pour la restitution des revenus illégitimement employés, et contre la solitude ; renvoyant les autres points à la décision de l'évêque d'Alet[3]. Celui-ci, adoptant l'avis de son collègue, y ajouta le conseil de vendre la terre de Veretz, d'en appliquer les premiers deniers à la restitution exigée, et le surplus aux hôpitaux de Paris[4]. L'évêque de Pamiers, renchérissant sur ces décisions, voulait que Rancé se réduisît à un seul bénéfice, mais lui permettait de le posséder en commende[5]. Enfin l'évêque de Comminges tolérait la commende, mais

[1] Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 70, 73, 78, etc. ; D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I. p. 26-29.

[2] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 68-94 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 26.

[3] Marsollier, *ibid.*, t. I, p. 74.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 79.

[5] *Ibid.*, p. 85.

conseillait de préférence la régularité [1]. Tous avaient à l'envi dépouillé le pénitent; mais tous unanimement lui avaient interdit la solitude absolue [2]. Le P. de Mouchy s'était rangé au sentiment de ces prélats [3].

Cette quintuple consultation dura jusqu'à la fin d'octobre 1660 [4]. Le 13 juin 1663, Rancé avait accompli tous les sacrifices qu'elle lui imposait. Dépouillé de ses biens, il enchaînait sa liberté comme novice dans l'étroite observance de Cîteaux [5], pour ne rentrer à la Trappe, devenue son unique bénéfice [6], qu'en qualité d'abbé régulier. La régularité qu'il y rapportait le 14 juillet 1664 [7] n'excédait point les bornes des conseils qu'il avait reçus. — Les grandes austérités de la Trappe, dont la moindre est l'excessive solitude, ne datent que du mois de mai 1666 [8]. Or l'interdiction d'une excessive solitude était, on vient de le voir, le seul point sur lequel ses cinq directeurs se fussent trouvés unanimes.

Après avoir mis trois années [1660-1663] à exécuter si ponctuellement leurs prescriptions, même celles où il se rencontrait quelque incertitude, comment, au bout de trois autres années [1663-1666], l'obéissant cénobite cesse-t-il soudain de se conformer au seul avis qui ait rallié tous leurs suffrages? Comment surtout, avant de l'enfreindre, ne cherche-t-il à le faire rétracter que par

1 Marsollier, *Vie de Rancé*, p. 89.
2 *Ibid.*, p. 74, 76, 83 et 87.
3 *Ibid.*, p. 72 et 129.
4 D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 27-31. Rancé était de retour à Veretz le 17 octobre. Cf. M. Gonod, *Lett.* CCI, p. 340.
5 Voir plus haut, p. 110, n. 2.
6 D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 33 et 51.
7 *Ibid.*, p. 58.
8 *Ibid.*, p. 90.

le moins éminent de ses cinq conseillers, par le seul P. de Mouchy, se contentant de prévenir les évêques lorsqu'il est sorti de la ligne qu'ils lui avaient tracée [1] ?

Durant cette dernière période, les anciens oracles de Rancé étaient devenus peu à peu ceux du Jansénisme. Le principal d'entre eux, celui au sentiment duquel tous les autres déféraient, l'évêque d'Alet avait perdu en 1660 son illustre et saint ami Vincent de Paul, et depuis la fin de 1663 le grand Arnauld, dont jadis [1657] il avait repoussé les suggestions, était parvenu à dominer son esprit [2]. — On était alors dans tout le feu des querelles du Formulaire. — Le nouveau disciple d'Arnauld fut le premier des évêques dont éclata la résistance contre les deux pouvoirs. Buzenval, évêque de Beauvais, suivit son exemple, puis Henri Arnauld, évêque d'Angers, frère du docteur. Enfin l'évêque de Pamiers compléta cette minorité rebelle de l'épiscopat [3] pour laquelle les prélats de Châlons et de Comminges avaient précédemment déployé et déployèrent toujours une intervention bienveillante. Les démarches les plus actives de cette intervention sont de 1663 [4]. Le grand éclat des quatre évêques date de 1665 ; et c'est en 1666 que Rancé élève

[1] Marsollier, *Vie de Rancé,* t. I, p. 128-133 ; D. Le Nain, *ibid.,* t. I, p. 47 et 50.

[2] La Chassagne, *Vie de Pavillon,* t. II, p. 4 et 227 ; Coudrette, *Mém. Hist. sur le Formul.,* t. I, p. 216. — En résistant au grand Arnauld, si l'on en croit la famille de celui-ci, Pavillon faisait acte de conscience plutôt que de gratitude ; car l'abbé Arnauld *(Mém.,* part. III, p. 80) prétend que l'évêque d'Alet devait sa prélature à l'influence de d'Andilly sur madame d'Aiguillon. — (Cf. *Mém. de Lancelot,* t. II, p. 289 et 429.)

[3] Coudrette, *Mém. Hist. sur le Formul.,* t. I, p. 284 ; *Vie de Pavillon,* t. II, p. 177 ; Besoigne, *Vies des quatre évêq.,* passim ; *Œuvres du doct. Arnauld ; Hist. du Formul.,* t. XXV, p. 167.

[4] Nous ne parlons pas des démarches de 1668 *(Vie de Pavillon,* t. II, p. 348, etc.). Elles ne sont pas de notre sujet.

entre lui et ses anciens conseillers les barrières d'une solitude absolue.

Ce rapprochement de dates trouve un utile commentaire dans deux lettres de Rancé, dont voici quelques fragments : « J'allai voir M. l'évêque d'Alet, il y a bien « quarante ans ; et j'eus la consolation de le trouver tel « qu'on m'avoit dit qu'il étoit ; je veux dire rempli des « véritez et des maximes de l'Evangile, en rendant à « l'Eglise une soumission parfaite dans les troubles dont « elle étoit agitée. Il me parla des matières du temps « avec beaucoup d'étendue ; il me loua d'avoir embrassé « les décisions du Saint-Siége, et m'exhorta de tout son « possible à ne rien écouter de contraire. Il me mena un « jour dans son cabinet, où, après m'avoir lu quelques « écrits des plus sçavans qui eussent été composez [par « les Jansénistes] contre la signature [du Formulaire], il « me dit, en levant les yeux au ciel : *Ces ouvrages sont « beaux et éloquens. Cependant je ne vois rien de solide, « rien qui prouve que l'opinion de ceux qui ne veulent « pas signer soit véritable, ni qui détruise le sentiment « de ceux qui sont persuadez qu'un Chrétien est obligé « de suivre les décrets du Saint-Siége. Il faut demeurer « fermes, et mourir dans ces sentimens ; les raisons con- « traires ne valent pas la peine d'être écoutées*[1]..... La « veille de mon départ, il fit porter deux siéges à trois « cens pas de sa maison, sur le bord d'un torrent, où, « après un entretien de deux heures, il me répéta ce

[1] D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. II, p. 436. — Cet entretien, on se le rappelle, avait lieu en 1660, et en 1667. Lancelot, dans son voyage d'Alet (*Mém.*, t. II, p. 403), prétend que le saint évêque, par esprit de pauvreté, non seulement n'avait pas de bibliothèque, mais qu'il manquait même de bréviaire. (Cf. *ibid.*, p. 423.)

« qu'il m'avoit dit sur cette matière, me conjurant de « demeurer ferme dans les sentimens où il me laissoit, « nonobstant toutes les conduites qu'on pouvoit prendre, « et les raisons dont on pouvoit se servir pour m'en faire « changer. Par la grâce de Dieu j'y ai été fidèle, et je « le serai jusqu'au dernier soupir de ma vie [1].... Je sçai « qu'il changea depuis de sentimens; mais je sçai aussi « de quels artifices on s'est servi pour l'y porter [2].... La « vérité est que je n'ai jamais été plus surpris que quand « j'ai sçu qu'il avoit changé d'avis, et qu'il étoit entré « dans le parti des adversaires de la souscription; et en « un mot, j'ai cru qu'il y avoit plus de sûreté de suivre « M. d'Alet, qui n'avoit en ce temps-là consulté que « Dieu seul et écouté sa parole,... que d'embrasser ses « pensées lorsqu'il se fut laissé aller aux instances pres- « santes de ceux qui entreprirent de lui faire changer « d'opinion » [3].

§ III. Rancé janséniste malgré lui.

Ainsi se dénouèrent les relations intimes qui s'étaient d'abord établies entre le réformateur de la Trappe et le

[1] D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 41.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 437.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 40. « ... Suivant en tout les avis de l'évêque d'Alet, qu'il « respecta toujours comme un saint, jusqu'à ce qu'ayant connu très cer- « tainement que ce prélat avoit changé de sentiment sur la doctrine de « l'Eglise, par les menées de M. Arnauld (et de M. Du Vaucel, théologien « d'Alet qui se retira depuis auprès dudit sieur Arnauld et du P. Quesnel « dans les Pays-Bas, et qui fut député à Rome par le parti [janséniste] « pour être son agent, où il avoit pris le nom de Valoni), qui l'engagea « malheureusement dans son parti, M. de la Trappe rompit absolument « avec lui... » (*Ibid.*, t. I, p. 34. Il faut se rappeler que Dom Le Nain était frère du savant historien janséniste, Le Nain de Tillemont, pour apprécier toute l'autorité de son témoignage. — Cf. *Lett. de Le Nain de Tillem. à M. de Rancé*, p. 105, etc., et *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 402.)

Jansénisme. Ce dénouement toutefois n'entraîna pas une rupture. Le parti janséniste fit tout ce qu'il put afin de sauver les apparences, et de paraître aux yeux du public conserver les sympathies de Rancé. Il eût été trop dangereux pour ce parti, dont le mot de raliement était la réforme, de se montrer hostile à la fois pour ceux qu'il accusait de méconnaître la morale évangélique, et pour ceux qui la pratiquaient dans toute sa rigueur. — Le réformateur, de son côté, eut des ménagements tout particuliers pour les doctrines et pour les hommes qu'avait répudiés sa conscience. La sainteté de sa vie lui donnait le droit d'être sévère pour tous. Il usa de ce droit si largement que le Jansénisme seul parut avoir des titres à sa charité.

Que s'il s'agissait des évêques, il écrivait [septembre 1687] : « R. n'a pas tant de tort que l'on le pour« roit dire sur la conduite des évêques de France ; car, « en vérité, on fait de la plus sainte marchandise un « étrange trafic [1].... » Il est vrai que le Jansénisme ne se faisait pas faute de déclamer contre les évêques [2].

S'agissait-il du simple clergé ? « Pour ce qui est d'al-

[1] M. Gonod, *Lett.* LXXXI, p. 139. — On sait aussi avec quelle violence Rancé attaqua Fénélon dans la querelle du Quiétisme, et avec quelle admirable humilité Fénélon lui répondit. — « Je ne puis penser à ce bel ouvrage « de M. de Cambrai sans indignation, » écrivait Rancé à Bossuet. — « Si vous m'eussiez fait l'honneur de m'écrire ce qui vous avoit scandalisé dans mon livre, disait Fénélon à Rancé, j'aurois tâché ou de lever votre scandale ou de me corriger... Je ne puis finir cette lettre sans vous demander le secours de vos prières et celles de votre communauté ; j'en ai besoin. Vous aimez l'Eglise ; Dieu m'est témoin que je ne veux avoir de vie que pour elle... » (M. Gonod, *Lett.* CCXVII, de mars 1697, p. 398. — Cf. de Beausset, *Hist. de Fénélon*, t. I, p. 399 et 568.)

[2] *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 163, 192. — Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 446, et plus bas *chap.* IV, *sect.* I, *art.* I, n.

« ler servir des curés (conseil que lui donnait un criti-
« que), c'est, disait Rancé, une vision toute pure. Où « trouvera-t-on des curés en ce temps-ci qui méritent « qu'on les serve?... [22 novembre 1688.][1] » Rancé oublie que l'Oratoire, où il a reçu de si pieux conseils, institué pour la réforme des curés, avait réussi à se les agréger en partie. Après s'être servi des Oratoriens, ne pourrait-il donc les servir? — Serait-il ingrat?

Il écrit en parlant des femmes [septembre 1687] : « Les « hérétiques ne veulent de pénitence que celle que l'on « trouve dans le mariage, et en cela ils n'auroient pas « tant de tort si c'étoit l'esprit de pénitence qui leur fît « épouser une femme, ses mauvaises humeurs, les inconvénients qui sont attachés à cet état. Selon moi, je n'imagine point de Trappe comparable à celle-là ; et celle « où nous sommes me paroît un lit de roses [2]..... » Derrière le guichet des Carmélites, ce n'était pas sur un lit de roses que reposait La Vallière !

Mais Rancé n'épargne pas plus ses liens présents que ses anciens souvenirs : « Puisque vous voulez savoir des « nouvelles de notre affaire [la réforme complète de « Cîteaux], je vous dirai, écrit-il à l'abbé Favier, son « ancien précepteur devenu son ami [3 octobre 1675], « je vous dirai quelque juste qu'elle fût, qu'elle a été « jugée entièrement contre nous [3]. Et pour vous parler

[1] M. Gonod, *Lett.* xcv, p. 159.

[2] *Idem, Lett.* lxxxi, p. 139.

[3] L'ordre de Cîteaux avait quelque répugnance à multiplier dans son sein le nombre des candidats à la béatification, du moins à en juger par ce passage de l'abbé d'Olivet, qui dit en se plaignant de voir le nombre des grands seigneurs se multiplier au sein des académies : « Je me souviens « d'avoir lu que l'ordre de Cîteaux assemblé capitulairement fit un statut « par lequel il fut ordonné que, vu le grand nombre de leurs religieux qui

« franchement, ma pensée est que l'ordre de Cîteaux est « rejeté de Dieu ; qu'étant arrivé au comble de l'iniquité, « il n'étoit pas digne du bien que nous prétendions y « faire, et que nous-mêmes, qui voulions en procurer « le rétablissement, ne méritions pas que Dieu protégeât « nos desseins, ni qu'il les fît réussir [1] ».

Ce jugement sévère, sa corporation le méritait en partie [2]. En était-il de même des autres corporations monastiques qu'il attaque ? « Je sais par ma propre expérience, « dit-il [13 août 1676], et je l'éprouve tous les jours, jus« qu'où va l'injustice et la violence de ceux qu'on ap« pelle Molinistes. Il n'y a point de calomnies dont ils « n'essayent de ruiner ma réputation; point de bruits inju« rieux qu'ils ne répandent contre ma personne. Comme « ils ne sauroient attaquer mes mœurs, ils attaquent ma « foi et ma créance, et trouvent dans les règles de leur mo« rale, et dans la fausseté de leurs maximes, qu'il leur est « permis de dire contre moi tous les maux que l'envie et « la passion leur peut suggérer... Ma conduite n'est pas « conforme à la leur. Mes maximes sont exactes, les « leurs sont relâchées. Les voies dans lesquelles j'essaie

« avoient été inscrits au catalogue des saints, ils ne poursuivroient désor« mais la canonisation d'aucun ; et cela de peur que la trop grande quantité « n'en fît baisser le prix : *Ne multitudine sancti vilescerent in ordine.* « (Voy. l'épître dédicat. du P. Thomas Leblanc, en tête de la vie du P. Vin« cent Caraffe.) Précaution sage et nécessaire sans doute dans les temps « héroïques de ce fameux ordre, lesquels, je l'avoue, me sont encore moins « connus que ceux de la Grèce. Quoi qu'il en soit, je ne serois pas fâché « que les académies fissent un statut dans ce goût-là, d'autant plus qu'elles « n'ont pas l'infaillibilité de l'Eglise. A force de multiplier nos héros, les « véritables y perdront, les faux n'y gagneront pas, et le monde se fera « tellement à nos apothéoses qu'elles ne signifieront plus rien. » (*Recueil d'opuscules litt.*, p. 144.)

[1] M. Gonod, *Lett.* XXXVII, p. 56.

[2] Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 163.

« de marcher sont étroites, celles qu'ils suivent sont larges « et spacieuses. Voilà mon crime. Cela suffit ; il faut « m'opprimer et me détruire[1]. » Rancé termine son parallèle par cette citation du livre de la Sagesse : *Opprimons le juste dans sa pauvreté. Sa vue nous est insupportable, car dans sa vie il nous est dissemblable*[2]. A ce passage de l'Ancien Testament Rancé aurait pu en joindre un du Nouveau : *Mon Dieu, je vous rends grâces de ne pas ressembler au reste des hommes. Ils vivent de rapines, d'injustices, d'adultères, comme ce publicain. Moi je jeûne deux fois pour le sabbat*[3] ! Mais si l'humilité du Trappiste se montrait trop spontanément pharisaïque, sa charité ne se trouvait en défaut que parcequ'on l'y avait mise. — On lui faisait croire que la plupart des attaques dont il était l'objet venaient des Jésuites. — Ainsi, rien n'était plus propre à le blesser que de voir attribuer son changement de vie à l'ambition ou à l'amour brusquement trompé ; et le grand Arnauld disait de l'œuvre anonyme où pour la première fois cette assertion s'était produite : « On a imprimé en Hollande un libelle très « injurieux contre la personne et contre le livre de M. l'abbé « de la Trappe. Il y est parlé tant de fois et si hors de « propos du P. Bouhours [Jésuite] et de ses divers ouvra-« ges, qu'on ne peut s'empêcher de croire qu'il en est « l'auteur[4]. » Or l'auteur était un protestant, Larroque, fils d'un pasteur de ce nom, et depuis employé dans les bureaux des affaires étrangères sous l'administration du marquis de Torcy, élève et gendre du marquis de Pom-

[1] M. Gonod, *Lett.* CCVII, p. 355.
[2] *Sagesse,* chap. XI, v. 10.
[3] *S. Luc,* chap. XVIII, v. 11 et 12.
[4] *Œuvres d'Arnauld,* t. II, p. 554, lettre DXXVIII, du 24 août 1685.

ponne[1]. Si les Jésuites avaient employé Larroque, on les eût accusés d'avoir dirigé sa plume. Les Jansénistes faisaient mieux : ils employaient Larroque et attribuaient aux Jésuites les productions de sa plume[2].

Mais si l'on peut accuser le grand Arnauld d'avoir concouru à répandre sur ceux-ci une opinion qui excitait contre eux les ressentiments de Rancé, il faut reconnaître que le célèbre docteur n'en agit pas de même à l'égard des Bénédictins, chez qui le Jansénisme comptait plus d'un adepte[3]. Le censeur des évêques, des curés, du mariage, des Cisterciens et des Jésuites eut, on le sait, un démêlé fort vif avec Mabillon sur les études monastiques, et à ce sujet Arnauld écrivait[4] : « La manière dont

[1] Cf. Bayle, *Nouvel. de la Rép. des lettres*, 1685, p. 665 ; le *Journ. de Verdun*, 1708, p. 9, et lettres de l'abbé d'Olivet du 6 juillet 1738 dans le recueil intitulé *Opuscules littéraires*, etc., p. 199. Il est vrai que l'abbé d'Olivet attribue l'emploi qu'obtint Larroque à l'intervention de l'abbesse de Fontevrauld en sa faveur (p. 202). Mais il oublie de dire quelle intervention valut à celui-ci les faveurs de Torcy dont parle le *Journal de Verdun* en 1708, p. 9.

[2] Il y eut quelqu'un qui fit mieux encore que les Jansénistes ; ce fut l'abbé Des Fontaines. Il imprima sous son nom un ouvrage de Larroque, et prétendit que celui-ci écrivait très mal. D'Olivet réclama contre ce jugement. (*Recueil d'opusc. litt.*, p. 206.) Nous nous rangeons à l'opinion du spirituel académicien, et nous espérons même y conquérir celui d'entre ses illustres successeurs qui a mis dans la bouche de Ruy Gomez ce bel hémistiche :

Le cœur n'a point de rides!

quoique Larroque semble le contredire dans le passage suivant : « Le cœur « a ses rides aussi bien que le front. Quand une fois elles sont tracées, c'en « est fait ; il n'y a plus de remède. C'est le caractère du vieil homme : Il est « ineffaçable. » (*Les Vérit. motifs de la conv. de M. l'abbé de la Trappe*, p. 112.)

[3] Dom d'Acheri, dom Gerberon, D. Thierry de Viaixnes, D. Bourgoing, D. Aubin, D. Daret, D. Clemencet, D. Martin, D. Massuet, Dom Chazal, etc., à différentes époques.

[4] Cf. *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 135 ; *Œuvres posthumes de D. Mabillon*, t. I, p. 365, etc.

« M. de la Trappe parle des Congrégations de Saint-« Vanne et de Saint-Maur va beaucoup à les décrier. Or « quand une Congrégation de religieux est bonne en soi, « et que ceux qui s'y retirent sont en état de se sauver, « quoi qu'il y ait quelque chose à désirer afin qu'ils fus-« sent dans une plus grande perfection, et qu'on y puisse « même remarquer des défauts assez considérables, on « ne doit pas les décrier par des livres publics, ni dé-« tourner par là ceux qui, n'étant pas capables d'une vie « aussi austère que celle de la Trappe, auroient la pensée « de se retirer dans des réformes moins parfaites. Il n'y « a presque rien dans ce monde qui ne soit mêlé de bien « et de mal, de vertu et de défaut, d'avantages et d'in-« convéniens. Il me semble donc que pour en porter un « jugement absolu, il faut avoir égard à ce qui y pré-« vaut du bien et du mal; et que de plus, pour en par-« ler dans un livre public, il faut considérer s'il est plus « avantageux à l'Église qu'une telle personne, ou un tel « institut soit exposé aux mépris des hommes..... C'est « par là que de grands hommes..... Nicolas Pavillon, « évêque d'Alet, François de Caulet, évêque de Pamiers, « ont jugé qu'on devoit faire connoître les Jésuites pour « tels qu'ils sont, à cause du mal que cette Société fait « présentement à l'Eglise. Mais apparemment ils n'au-« roient pas cru qu'on dût parler désavantageusement « dans un livre public d'un ordre tel qu'est la Congréga-« gation de Saint-Maur [1]. » Pour bien comprendre la secrète amertume de ce passage, il faut se rappeler que les évêques d'Alet et de Pamiers avaient été jadis les conseillers de Rancé ; et pour se faire une juste idée de l'im-

[1] *OEuvres d'Arnauld*, t. II, p. 275, lettre CCCCXXVI, de juin 1683.

partialité qu'y déploie le grand Arnauld, il faut savoir qu'après qu'il eut écrit ces lignes [1692], un Bénédictin, membre de cette famille Sainte-Marthe, dans laquelle le Jansénisme compte de si illustres partisans, publia contre l'abbé de Rancé, sans encourir le blâme du docteur, un factum bien autrement injurieux que celui dont la charité de ce dernier avait fait les honneurs au P. Bouhours [1].

L'indulgence d'Arnauld pour ceux qui étaient favorables à Port-Royal se convertissait en sollicitude pour ceux qui s'y étaient affiliés. Mais dans ce dernier cas, nous l'avons dit, Rancé, devenu moins rigide, rendait par ses tempéraments cette sollicitude surabondante. Ainsi par deux fois il arriva qu'une dissidence s'établit entre l'abbé de la Trappe et des amis zélés du grand Arnauld. La première, cela provint de ce que le réformateur, supposant à ses religieux des fautes pour exercer leur humilité, employait à leur égard ce qu'il nommait des *fictions*, ce que de moins parfaits eussent appelé des *mensonges*. Leroi, abbé de Hautefontaine, en Champagne, qui, bien que Janséniste, était au nombre de ces derniers, quoiqu'il eût aspiré à être du nombre des premiers [2], écrivit

[1] Le factum d'ailleurs fort spirituel de Denis de Sainte-Marthe (*Quatre Lettres à M. de Rancé)* était si violent, que les Bénédictins eux-mêmes furent obligés de déposer son auteur d'un prieuré qu'ils lui avaient conféré dans la Touraine. — Voir l'*Apologie de l'abbé de Rancé,* par Thiers, etc.

[2] L'abbé de Hautefontaine, qui avait été le collègue de Rancé, comme chanoine de Notre-Dame de Paris (Racine, *Hist. ecclés.,* t. XII, p. 417, etc.; D. Le Nain, *Vie de Rancé,* t. I, p. 103), et qui, nous le verrons plus tard, avait quitté Port-Royal pour s'adjoindre à Rancé dans sa solitude de Veretz; depuis la retraite absolue [1669], et après la plus austère réforme de celui-ci, avait voulu affilier son abbaye à celle de la Trappe, où se trouvait l'ancien prieur de celle de Hautefontaine, D. Rigobert. Leroi, dans ce but, s'était démis de son abbaye en faveur de D. Rigobert. Mais Rancé, détrompé alors du Jansénisme, s'était refusé à toutes les instances de Leroi. (D. Le

un mémoire afin de restituer aux fictions de la Trappe leur véritable titre, et le fit parvenir à Rancé [1672] [1]. Celui-ci, comme on le voit, n'était pas l'agresseur. Il se défendit. Sa défense, qui d'abord demeura secrète, comme l'avait été l'attaque [2], est conçue dans des termes qu'il faut comparer à nos citations précédentes pour en comprendre toute la modération [3].

Et cependant le grand Arnauld apporta tous ses soins à étouffer cette querelle naissante. Il se rendit avec Nicole à la Trappe, et à peine de retour il écrivit à l'abbé Leroi [30 septembre 1673] : « Je ne revins qu'hier au « soir de la Trappe, et j'y avois pris la résolution de vous « écrire sur les merveilles de cette sainte maison, que je « n'avois connue jusqu'ici que sur le récit des autres.... « Je devois aussi vous assurer que le saint homme dont « il a plu à Dieu de se servir pour renouveller en notre « tems la première ferveur des religieux de Saint-Ber- « nard, continue toujours d'avoir pour vous une très « grande estime et une affection très sincère. Il est per- « suadé que la charité que Dieu vous a donnée pour lui « n'a point été altérée par le petit différend qui *semble* « avoir été entre vous. Ce différend, au reste, toutes « choses considérées, se réduit presqu'à rien, puisque « de sa part il déclare qu'il ne prétend point autoriser « les fictions proprement dites, et que de la vôtre vous « protestez ne vouloir combattre en aucune sorte les

Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 95, 103. C'est trois ans après ce refus que Leroi critiqua la conduite de Rancé.

[1] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 56.

[2] *Œuvres d'Arnauld*, t. II, p. 1, lettre CCXCVI du 22 mai 1677 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 56.

[3] *Lettre sur le sujet des humiliations*, etc.

« humiliations dont on se sert avec tant de fruit.... [1] »

Depuis quatre ans [1673-1677] cette lettre avait assoupi la querelle, lorsqu'un libraire cupide parvint à se procurer une copie de la défense de Rancé, et la vendit au public [2]. L'auteur, trahi, n'était pour rien dans cette seconde agression. On pouvait l'accuser tout au plus d'avoir communiqué trop complaisamment ses manuscrits. — Le solitaire Hamon, médecin de Port-Royal, se rend à la Trappe, sous prétexte d'y soigner Rancé [3], et le grand Arnauld reprend avec Leroi sa correspondance : « J'ai eu bien de la peine de ce qu'on a imprimé la « lettre de M. de la Trappe sur votre dissertation...., et « je ne suis pas le seul. *Tous nos amis* sont sur cela dans « le même sentiment que moi. Je pense que vous savez « que cela est arrivé par l'avarice d'un libraire, qui l'a « imprimée sans en parler à personne, sur une copie « pleine de fautes qui lui étoit tombée entre les mains. « Vous me direz que si on n'en avoit pas donné de copie, « il n'auroit pas eu celle-là. Cela est vrai ; et on ne peut « nier qu'il n'y ait eu de la faute de celui [Rancé] à qui « vous aviez écrit. Mais enfin, la chose étant faite, *et « étant certain que les ennemis de la vérité tireroient un « grand avantage de la contestation qui seroit entre vous,* « je crois que vous ne sauriez rien faire de plus agréa- « ble à Dieu, dans cette rencontre, que de montrer par « votre exemple, plus efficacement que vous ne feriez « par des paroles, que bien loin d'être ennemi des mor- « tifications, Dieu vous fait la grâce d'en souffrir d'assez

1 *Œuvres d'Arnauld,* t. I, p. 715, lettre CCLXXII.
2 *Ibid.*, t. II, p. 1, lettre CCXCVI.
3 *Ibid.,* t. II, p. 3, même lettre.

« rudes sans vous plaindre... [1] » En effet, celle-ci n'était pas une fiction, et Leroi n'en eut que plus de mérite à l'accepter.

Arnauld, de son côté, avait eu quelque mérite à la conseiller; car cinq ans après [1677-1682] il écrivait encore : « Pour vous parler dans la sincérité chrétienne, « comme il peut y avoir quelque chose de répréhensible « dans la conduite des saints..., il y a une chose qui m'a « fait de la peine dans la conduite de ce saint abbé. « C'est le différend qu'il a eu avec M. l'abbé Leroy, tou- « chant les manières mortifiantes dont les supérieurs des « monastères peuvent et doivent user envers leurs infé- « rieurs. Car il est certain que M. l'abbé Leroy n'avoit « point condamné généralement dans sa lettre ces sortes « de mortifications, comme M. l'abbé de la Trappe le « lui attribue dans sa réponse, mais seulement celles où « il y a de la fiction *et quelque sorte de mensonge*; ce « que M. de la Trappe témoigne aussi ne pas ap- « prouver [2]. »

La seconde circonstance dans laquelle Rancé crut devoir se séparer d'un ami de Port-Royal se rattache encore à la direction de son monastère. Dans les instructions qu'il faisait à ses moines, il se posait cette question : « La pauvreté et les nécessités pressantes des « pères et des mères ne sont-elles pas des motifs suffi- « sans pour obliger les religieux à quitter leur solitude

[1] *Œuvres d'Arnaud*, t. II, p. 1, même lettre.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 122, lettre CCCLVII, du 9 janvier 1682. « L'abbé de Rancé « ne prétendoit pas autoriser les fictions *proprement dites.* » (Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 56.) — En condamnant Rancé, les Jansénistes ne se rappelaient pas sans doute « que l'humilité de M. de Saint-Cyran alloit « encore plus avant; car souvent il s'imputoit des fautes dont il n'étoit « nullement coupable. » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 245.)

« afin de les secourir[1] ? » Il répondait négativement et de la manière la plus absolue. Un prêtre janséniste nommé Floriot, choisi jadis comme Préfet pour diriger les écoles de Port-Royal[2], avait fait en même temps le catéchisme aux familiers de cette abbaye[3], d'où la persécution l'avait depuis écarté[4]. Floriot venait d'imprimer sous le titre de *Morale du Pater* quelques-unes des instructions qu'il avait données à ses anciens auditeurs [1672][5], au moment même où Nicole et Arnauld se rendaient à la Trappe [1673] pour y assoupir une première mésintelligence. Or, dans la *Morale du Pater*, Floriot soutenait précisément le contraire de ce que Rancé enseignait à ses religieux touchant les devoirs de la piété filiale. Nouveau grief sur lequel les deux visiteurs ne crurent point dans leur conscience devoir faire droit à leur hôte[6]. Après leur retour, celui-ci écrivit à Nicole, qui communiqua sa lettre à l'auteur dont il se plaignait[7]. Floriot répliqua, et une polémique s'ensuivit, polémique anodine, et qu'on tint enfouie toutefois jusqu'en 1741[8]. En 1683 cependant, Rancé avait rendu publique, dans son livre sur *la Sainteté de la vie monastique*, l'opinion con-

1 *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, p. 69, et *Eclaircissemens*, p. 195.

2 Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 358 ; Cerveau, *Nécrol.*, t. III, p. 266 ; *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 120, etc. ; Floriot, *Morale chrétienne*, t. VI, éloge, p. 6.

3 Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 600 ; Floriot, *ibid.* — Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 453.

4 Besoigne, *ibid.*, t. II, p. 9 ; Floriot, *ibid.*

5 Cerveau, *Nécrol.*, t. IV, p. 230 ; Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 600.

6 Besoigne, *ibid.* ; Floriot, *ibid.*

7 Floriot, *Morale chrétienne*, t. VI, recueil de lettres, p. 1.

8 Floriot, *Morale chrétienne*, p. IV-XXXII.

traire à celle de Nicole, de Floriot et du grand Arnauld. Aucun de ceux-ci ne l'avait combattu; ils avaient laissé ce soin à l'auteur anonyme, qu'Arnauld insinuait charitablement devoir être un Jésuite, et qui fut plus tard pensionné de sa famille[1].

Cette condescendance du grand Arnauld n'était pas seulement le prix de la modération de Rancé envers les partisans de Port-Royal; c'était aussi l'appât destiné à l'attirer de plus en plus vers Port-Royal même; et à tout événement c'était la fiction ménagée pour faire croire à sa conquête. Mais cette fois les Jansénistes durent se contenter de la fiction. Rancé eut à l'égard de Port-Royal les ménagements qu'il avait pour les affiliés de cette maison; rien de plus. Seulement à toutes les avances de ses alliés fictifs le saint abbé répond avec un embarras qui décèle sa contrainte, et tombé dans des contradictions qui décèlent plus que de l'embarras. Hélas! comme le disait Arnauld [2], la conduite des saints n'est pas toujours irrépréhensible; et nous craignons bien que Rancé n'ait introduit dans ses relations avec Arnauld lui-même les systèmes qu'il avait défendus contre les amis de ce docteur. — Tous les chrétiens ont besoin de mortification. — Un allié est moins qu'un père. —Arnauld était prévenu. Il pouvait s'attendre à être humilié et abandonné.

Ce côté si curieux de la vie d'un des membres de la famille Arnauld appartient trop à notre sujet général pour que nous ne prolongions point ici de quelques détails l'étude particulière que nous avons entreprise sur

[1] Larroque, *Vérit. motifs de la conv.*, p. 104.
[2] Voir plus haut p. 126.

les relations connues de Rancé avec le Jansénisme. Ce sera en apparence une parenthèse mise à la biographie de d'Andilly en faveur de son frère. Ce sera en réalité une suite de ce que nous venons de dire sur le réformateur de la Trappe, et une introduction pour ce qui nous reste à dire sur le dictateur passager de Port-Royal.

§ IV. Rancé en présence du grand Arnauld.

C'était, on se le rappelle, en 1666 que Rancé, au plus fort des querelles du Formulaire, avait délaissé les conseils de ses anciens amis devenus les partisans trop exclusifs de Port-Royal. Il les avait délaissés au moment où ceux dont il les avait reçus refusaient d'obéir à une bulle du pape [1], qui, en leur demandant de signer ce Formulaire, selon eux inacceptable, blessait leur conscience. Chose singulière ! En 1667, Rancé lui-même, au sein d'une assemblée générale de l'ordre de Cîteaux avait publiquement protesté contre une bulle qui contrariait sa réforme [2]. Sa protestation était pendante, lorsqu'en 1668 la duchesse de Longueville, qui mettait au service de la Fronde religieuse l'activité que lui avait laissée la Fronde politique, parvint à ménager aux Jansénistes leur paix avec toutes les puissances. [3]

[1] La bulle donnée par Alexandre VII le 16 octobre 1656. (D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. I, p. 316 ; *Mém. Hist. sur le Formul.*, t. I, p. 172, etc.

[2] Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 284 ; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p. 93 ; *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 71.

[3] Quesnel, *Hist. du Formul. et de la paix de Clément IX* ; Quesnel, *la paix de Clément IX* ; D. Gerberon, *Histoire abrégée de la paix*, dans son *Hist. du jansén.*, t. III, p. 217 ; Varet, *Relation de ce qui s'est passé dans l'affaire de la paix de l'Eglise* (Quesnel, éditeur) ; Guilbert, *Mém. chron. et hist.*, t. II, p. 22 ; *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 225 ; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 271.

Il était naturel qu'Arnauld, alors victorieux après une lutte, eût toutes les sympathies de Rancé, pour qui ce triomphe était un heureux pronostic : « J'ai toujours « témoigné aux amis de M. Arnauld, écrit Rancé, aussi « bien qu'à lui-même, quand j'en ai eu l'occasion, *parti-« culièrement lorsqu'on fit la paix de l'Église,* que j'avois « beaucoup d'estime pour son mérite [1]. » Aussi, écrivant sous l'influence de cette paix à l'abbé de Hautefontaine, Rancé proclamait Arnauld le premier homme du siècle [2], et il disait à ce dernier : « Il est impos-« sible d'aimer Jésus-Christ et son Eglise sans être « comblé de joie et de consolation toutes les fois que « l'on pense à ce que Dieu fait *aujourd'hui* par vous pour « la gloire de son nom, la défense de sa foi, et la con-« fusion de ses ennemis ; et je puis vous assurer, Mon-« sieur, que personne ne sauroit voir d'une manière plus « sensible que moi, quel succès et quelle bénédiction il « donne *aux travaux continuels* auxquels vous vous « trouvez engagé par l'ordre de sa Providence. Je le « prie de toute l'étendue de mon cœur, qu'après avoir « éclairé et sanctifié son Eglise par votre piété et votre « doctrine, et avoir emploié selon ses desseins, comme « un fidèle serviteur, tant de dons et de talens de nature « et de grâce dont il vous a favorisé préférablement aux « autres hommes, il récompense dans l'éternité un mi-« nistère si saint et une dispensation si heureuse [1672]. » [3]

En se remettant à Dieu de cette récompense pour l'éternité, Rancé d'ailleurs prétendait bien se réserver la

[1] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 59.

[2] Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. II, p. 55 ; *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 110.

[3] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 106.

liberté de n'y pas contribuer en ce monde ; car deux ans après [1674], et lorsque la paix de l'Eglise durait encore, il écrit au célèbre chef de la propagande janséniste : « J'ai un extrême déplaisir, Monsieur, de ce que nous « ne pouvons recevoir le jeune homme que vous nous « avez adressé. Mais le dortoir de nos convers est telle- « ment rempli, que quand les deux religieux que nous y « attendons y auront pris leurs places, il n'en reste au- « cune, et nous sommes obligés d'en fermer les portes... « Je vous suplie de croire que j'aurai toujours toute la « considération possible pour les choses et les personnes « qui me viendront de votre part[1]...» sauf à leur fermer ses portes, bien entendu ; car Rancé voulait pouvoir écrire en toute sûreté de conscience à l'archevêque de Paris, M. de Harlai, qu'Arnauld considérait comme son plus implacable ennemi après les Jésuites : « Monsei- « gneur, afin de vous déclarer mes sentimens et me faire « connoître à vous tel que je suis, je vous dirai, comme « si j'étois devant Dieu, que j'ai considéré comme un « bonheur attaché à ma profession, de n'être point obligé « d'entrer dans toutes les contestations qui depuis ces « derniers tems se sont élevées dans l'Eglise. J'ai em- « brassé les décisions du Saint-Siége et celles des évê- « ques de France, comme les règles de ma croyance et « de ma conduite. J'ai condamné tout ce que l'Eglise a « condamné dans son sens et dans son esprit, sans équi- « voque. *Je n'ai souffert que nul de nos religieux ayent « lu aucun livre qui ait traité de ces matières contestées*, « et je leur ai toujours appris que le seul parti qui leur « convenoit étoit celui de la soumission et de la docilité[2].»

[1] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 107.
[2] D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. II, p. 432.

Ici, à en croire les Jansénistes, le saint abbé devait se permettre une légère fiction : « Témoin, disent-ils, trois « des plus savans religieux qu'il ait jamais reçus en sa « maison : M. Cordon, docteur de Sorbonne et vicaire de « Saint-Merry à Paris, sous le fameux M. du Hamel « [Saint-Merry était la paroisse de la famille Arnauld]; « M. Hardi, supérieur du séminaire et théologal de « l'église d'Alet, sous M. Pavillon ; et Dom Augustin, « religieux célestin d'un mérite distingué. Ces trois per- « sonnes déclarèrent en arrivant à la Trappe qu'ils ve- « noient embrasser la vie pénitente qu'il y avoit établie, « mais que c'étoit à condition qu'on ne leur parleroit « jamais de signature. Cette déclaration n'empêcha pas « M. l'abbé de les recevoir à bras ouverts, et de leur « faire faire profession ; et, ce qui est en quelque façon « plus considérable, de les combler d'éloges après leur « mort, comme on peut le voir dans les relations qu'il a « publiées de la mort de ses religieux[1], parmi lesquels ces « trois [personnages] tiennent des premiers rangs[2]....» — « On est bien assuré, dit le grand Arnauld, que les prin- « cipaux de son monastère, quelque vénération qu'ils « eussent pour sa personne, n'auroient point trouvé bon « [s'il les eût consultés] qu'il eût parlé en leur nom en « la manière qu'il fait. Il est certain aussi qu'il a reçu « beaucoup de religieux tant de ceux qui vivent encore

[1] *Relation de la vie et de la mort de quelques religieux*, etc.

[2] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 69. — Cf. Les lettres de Rancé au sujet de l'admission de Hardi, dans D. Le Nain, *Vie de Rancé*, t. I, p. 107, et M. Gonod, *Lettr.* CCIII et CCIV, du 5 avril 1670 et du 28 juillet 1672, p. 343 et 345. On y verra que si Hardi conservait des opinions jansénistes, comme l'affirme l'auteur que nous venons de citer, du moins il s'était soustrait à l'influence et à la direction de l'évêque d'Alet. — Cf. *Mém. de Lancelot*, t. II, p. 440.

« que de ceux qui sont morts... et dont il a fait lui-même « l'éloge, qui ne se seroient jamais engagés dans sa mai- « son s'il avoit exigé d'eux qu'ils fussent dans la dispo- « sition de signer le Formulaire au cas qu'on le leur « présentât[1]... »

Mais si Rancé avait parfois laissé forcer secrètement aux Jansénistes le guichet de son monastère, en public du moins il dressait soigneusement autour de sa personne le cordon sanitaire qui devait leur en mesurer l'accès. « Ceux « qui vous ont dit, proteste-t-il à l'abbé Favier, que je n'a- « vois vu que des Jansénistes à Paris, ne vous ont pas dit « vrai. Je n'y ai fait aucune visite ; et quoique j'aie fait ce « que j'ai pu pour éviter que l'on ne m'en rendît, j'y ai « été vu de toutes sortes de personnes, et même de celles « qui tiennent les premiers rangs dans le royaume, Made- « moiselle, Madame de Guise, Madame de Longueville, et « quantité d'autres, M. le cardinal de Retz, de Bouillon, « M. le premier président, et un grand nombre de gens « très qualifiés... Véritablement la foule fut si grande à « l'Institution [des Pères de l'Oratoire] *où j'étois logé,* « que cela me concilia l'envie. Je m'en aperçus, mais il « ne dépendoit pas de moi de l'empêcher, quoique je « fisse toute chose pour ôter les occasions. [3 octo- « bre 1675.][2] »

En agissant ainsi Rancé avait acquis le certitude de ne pas mécontenter ses alliés impassibles de Port-Royal, car l'année même où il avait écrit la lettre précédente, il écrivait encore ces lignes vraiment curieuses : « Il y a « cela de bon avec les Jansénistes, que quand on ne dit « pas de mal d'eux, ils disent du bien de vous. Mais

[1] *OEuvres d'Arnauld*, t. II, p. 123, lettre CCCLVII, du 9 janvier 1682.

[2] M. Gonod, *Lettre* XXXVII, du 3 octobre 1675, p. 56.

« pour ces autres [les Molinistes], à moins que l'on n'é-
« pouse leurs passions et que l'on n'entre en tout dans
« leurs excès et dans leurs emportemens, ils vous con-
« sidèrent comme leur ennemi, et n'oublient rien de ce
« qu'ils croient capable de vous nuire. *Je vous avoue que*
« *rien ne m'a tant éloigné d'eux et de leur conduite que*
« *ce mauvais procédé*[1]. »

Nous avons déjà vu un exemple de ce mauvais procédé, et nous savons quel en était l'auteur[2]. Mais Rancé était d'autant plus excusable de méconnaître celui-ci que, d'après les Jansénistes même, le réformateur n'était point doué en général du don de discernement[3], et qu'en ce cas particulier le grand Arnauld l'avait aidé à se méprendre[4]. Heureuse méprise! qui en 1676 valait à Port-Royal les lignes suivantes : « Je ne nie point que dans le nombre
« presque infini de crimes et de maux dont je me sens
« redevable [comptable] à la justice divine, celui d'avoir
« imputé aux personnes qu'on appelle Jansénistes des
« opinions et des erreurs dont j'ai reconnu dans la
« suite qu'ils n'étoient pas coupables, n'y puisse être
« compris. Etant dans le monde, avant que je pensasse
« sérieusement à mon salut, *je me suis expliqué contre*
« *eux en toute rencontre*, et me suis donné sur cela une
« entière liberté; croyant que je le pouvois faire sur la
« relation de gens qui avoient de la piété et de la doc-
« trine. Cependant je me suis mécompté, et ce ne sera
« point une excuse pour moi au jugement de Dieu, d'a-

[1] Lettre à la M. Agnès, Carmélite, en 1675, à la suite de la *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. III.

[2] Voir plus haut, p. 120.

[3] « Cet abbé n'avoit pas en un degré éminent le don du discernement « des esprits. » (*Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 26).

[4] Voir plus haut, p. 120.

« voir cru et d'avoir parlé sur le rapport et sur la foi « des autres. Cela m'a fait prendre deux résolutions que « j'espère de garder inviolablement avec la grâce de Dieu. « L'une est de ne croire jamais le mal de personne, quelle « que soit la piété de ceux qui le diront, à moins qu'ils « ne me le fassent voir avec évidence, [sans doute avec « cette évidence qui permettait de confondre le Jésuite « Bouhours avec Larroque le protestant] ; l'autre est de « n'en dire jamais, à moins qu'avec l'évidence je n'y « sois engagé par une nécessité indispensable.... Pour « parler franchement, je ne suis rien moins que Moliniste « [y a-t-il à le proclamer nécessité indispensable[1] ? nous « le verrons par la suite], quoique je sois parfaitement « soumis à toutes les puissances ecclésiastiques. Je ne « pense point comme eux pour ce qui regarde la grâce « de Jésus-Christ, la prédestination de ses saints, et la « morale de son Evangile, et je suis persuadé *que les « Jansénistes n'ont point de mauvaise doctrine*[2]. » Nous avons besoin de prévenir que c'est à la suite de cette citation que Rancé ajoute : « J'ai vu depuis que j'ai quitté « le monde, les différens partis qui ont agité l'Eglise.

[1] Le Janséniste Tillemont écrivait à Rancé en parlant des Jansénistes : « Pourquoi vous déclarer contre des personnes que le monde n'aime pas et « ajouter de nouvelles douleurs à leurs playes ? » (*Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 41.) La réflexion n'en eût pas été moins juste pour s'appliquer aux Jésuites.

[2] *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 118. — *M. Gonod,* lett. CCVII, à M. le duc de Brancas, le 13 août 1676, p. 353. — « Je crois la foi des Jansénistes très saine et très catholique ; et quoique je n'entre point *en tout* « dans leurs sentimens et dans leurs raisons, il ne s'ensuit pas pour cela « que je les juge, ni que je les condamne. Ils n'entendront jamais dire qu'il « soit sorti rien de ma bouche *qui regarde leur personne en particulier,* « qui ne soit plein de toute l'estime et de toute la considération qu'ils peu- « vent désirer que j'aie pour eux. » (Lettre à madame de Saint-Loup, en 1677, à la suite de la *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 113.)

« J'ai vu de tous les côtez les intérêts et les passions qui « les ont continués ; et par la grâce de Dieu je n'y ai pris « aucune part que, celle de m'en affliger, d'en gémir de- « vant Dieu, et de le prier d'inspirer des sentimens de « paix et de charité à ceux qui paroissent en avoir de « tout contraires. *J'ai vécu entre les uns et les autres en « état de suspension....* [1] »

Rancé avait la conscience trop timorée pour ne pas se mettre tôt ou tard en règle avec cette dernière assertion. Il avait donné au duc de Brancas, à qui s'adressaient les lignes précédentes, l'autorisation de les communiquer; et soit que son correspondant eût usé de la permission, soit que les Molinistes, d'après les froideurs, soupçonnassent les antipathies du réformateur à leur égard, un bruit se répandait à la cour que l'abbé de la Trappe était Janséniste. Celui-ci écrivit une autre lettre ostensible au maréchal de Bellefonds : « Je ne puis m'empêcher de vous ou- « vrir mon cœur touchant les bruits qu'on ne se lasse point « de répandre sur mon sujet, et auxquels, par la grâce de « Dieu, je n'ai jamais donné aucun fondement légitime « par ma conduite. Je ne vous en parle pas pour votre « éclaircissement, parceque vous ne doutez point de la « pureté de mes sentiments, et que vous me rendez en « tout une entière justice ; *mais afin que vous puissiez « dans les rencontres, si vous jugez à propos de me don- « ner cette marque de votre bonté, dire précisément ce « j'ai toujours été, et ce que je suis encore sur les ma- « tières du temps.* — Je vous dirai donc, Monsieur, que « depuis que je ne suis plus du monde, je n'ai jamais été « d'aucun parti que de celui de Jésus-Christ et de son

[1] M. Gonod, *ibid.*, p. 357. — *Lett. de Le Nain*, p. 121.

« Église.... J'en ai vu les contestations avec une douleur « sensible; et je n'y ai point pris d'autre part que celle « qu'y peut avoir un homme qui s'en afflige devant Dieu, « et qui gémit au pied de ses autels en considérant le « sein et les entrailles de sa mère déchirés par ses pro- « pres enfants. J'ai toujours cru que je devois me sou- « mettre à ceux que Dieu m'avoit donnés pour supérieurs « et pour pères : j'entends le pape et mon évêque. J'ai « fait ce qu'ils ont désiré de moi, et j'ai signé simple- « ment le Formulaire concernant les propositions de Jan- « sénius, sans restriction et sans réserve [1]. J'ai gardé « tant de mesures sur tous ces différends, que non seu- « lement je me suis abstenu d'en parler, mais j'ai même « empêché que les relations n'en soient venues jusqu'à « cette communauté, et que l'on n'y ait jamais ouvert la « bouche ni des questions, ni des personnes entre les- « quelles elles s'étoient excitées. [Comme supérieur sans « doute, nous l'avons vu, il s'était permis quelques ex- « ceptions à l'égard des Jésuites] [2]. Plus j'ai vu que les « esprits s'engageoient dans la dispute, et que la chaleur « augmentoit entre les deux partis, plus je m'en suis tenu « à l'écart, de crainte d'entrer en rien qui fût contraire à « ma profession *ni qui fût capable de troubler le repos de* « *ma solitude;* [nous verrons tout à l'heure le commentaire

[1] Cf. La lettre au curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, en 1677, à la suite de la *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 112.

[2] « Il auroit mieux fait de garder le silence qu'il impose à tous ses reli- « gieux avec de tant sévérité. Il semble qu'il n'ait étudié S. Bernard à fond « que pour eux, et n'ait retenu pour lui que l'extérieur et la superficie ; car « si dans la pensée de ce grand saint, il n'y a point d'instrument qui vuide « tant le cœur que la langue, il est à craindre pour lui [l'abbé de Rancé] « que la multiplicité de ses écrits et celle de ses conférences ne seiche sa « vertu jusques dans sa racine... » (*Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 145.)

« que madame de Longueville donnait à ces paroles].... « Pour ce qui est de mes sentiments sur la morale chré- « tienne, je fais une profession publique de m'attacher « uniquement à ceux que Jésus-Christ nous a enseignés « dans son Evangile... Je suis fort convaincu qu'il faut se « garantir des opinions excessives, et ne pas porter les « choses à un point où personne ne puisse atteindre ; mais « je le suis aussi qu'il n'est pas moins dangereux d'élar- « gir les chemins au-delà des bornes que Jésus-Christ « leur a prescrites, de donner le nom de bien à ce qui « est mal, d'entrer dans des condescendances molles, de « flatter les pécheurs dans leurs iniquités, et de mettre, « comme dit le prophète, des coussins dessous leurs « coudes, au lieu de couvrir leur tête du sac et de la « cendre.... [1] »

Rien n'est plus sage assurément ni plus évangélique que ces paroles. Mais la sagesse est ce dont les partis s'accommodent le moins, surtout celle de l'Évangile. Madame de Longueville préférait la parodier, et feignant de ne voir dans la modération de Rancé qu'un appel aux générosités de la cour envers son monastère, elle s'écriait avec plus d'esprit que de charité : *Væ nutrientibus!* [1] Malheur aux nourrices ! — De moins spirituels voulaient qu'on attaquât publiquement le réformateur. « Vous n'i- « gnorez pas, lui écrivait à ce propos Le Nain de Tille- « mont, que M. Arnauld, ayant sujet de parler de vous « d'une autre manière qu'il n'a fait, et en étant sollicité « par diverses personnes, a toujours déclaré qu'il ne le « feroit jamais, parcequ'il aimoit et honoroit trop l'œuvre

[1] M. Gonod, *lett.* CCVIII, du 30 novembre 1678, p. 362.
[2] S. Matth., ch. XXIV, v. 19. — *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 69.

« de Dieu en vous. [1] Et M. Nicole a écrit à un de ses « amis qu'il aymeroit mieux que l'on luy coupât le bras « droit que de rien écrire de désavantageux à votre per- « sonne et à votre ouvrage. [2] »

Tout en respectant l'œuvre de Dieu, ces grands hommes espéraient bien ne pas nuire à la leur. — Ils renoncèrent généreusement au scandale qu'eût fait une lettre dans laquelle Rancé, quinze jours avant d'écrire au maréchal de Bellefonds, s'était prononcé d'une manière toute favorable aux Jansénistes[3].—Pendant seize années [1678-1694] ceux-ci n'eurent guère qu'à se louer du réformateur. —Il paraît même qu'il conserva moins de rancune de l'intervention de Nicole en faveur de Floriot qu'il n'en conçut depuis [1692][4], lorsqu'il cessa d'échanger ses productions contre celles de l'illustre moraliste à propos de l'appui que ce dernier avait prêté à Mabillon dans la querelle des *Etudes monastiques.* En effet l'ancien antagoniste de Floriot écrivait en 1685, du futur partisan de l'érudition bénédictine : « Le livre de M. Nicole, *quoi qu'on en dise,* « est un ouvrage d'une force et d'une beauté admirables. « Il ne se peut qu'il ne fasse impression sur les esprits « qui ne seront point prévenus pourvu qu'on le lise avec « soin et avec application.[5] »

Mais un jour la nouvelle se répandit que le grand Ar-

1 Cf. *OEuv. d'Arnauld,* t. II, p. 122, lett. CCCLVII, du 9 janvier 1682.

2 *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 40.

3 *Ibid.*, p. 129, lettre du curé de Saint-Jacques du Haut-Pas à Rancé, en date du 26 janvier 1695.

4 « Comme M. Nicole se déclaroit contre le pieux abbé, celui-ci se piqua « contre lui, et cessa de lui faire présent de ses ouvrages. » (Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. V, p. 311 ; Goujet, *Vie de Nicole,* part. II, p. 234. — Cf. *OEuvres posth. de D. Mabillon*, t. I, p. 383, où se trouve l'opinion de Nicole ; *Lettres de Nicole, Essais de morale,* t. VIII, part. II, p. 365-375, Racine, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 153.)

5 M. Gonod, *lett.* LXIII, du 2 août 1684, p. 109.

nauld était mort. On eût dit que tout à coup, après seize années d'oppression, la poitrine de Rancé se dilatait. « Enfin ! s'écrie-t-il dans une lettre à l'abbé Nicaise, l'un « de ses principaux correspondants, enfin voilà M. Ar- « nauld mort ! Après avoir poussé sa carrière le plus « loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se soit terminée. *Quoi « qu'on en dise*, voilà bien des questions finies. Son éru- « dition et son autorité étoient d'un grand poids pour *le « parti*. Heureux qui n'en a point d'autre que celui de Jé- « sus-Christ !...[1] » Si la lettre au maréchal de Bellefonds avait mis *le parti* en émoi, ces quatre lignes devaient le mettre hors de lui-même. — Deux autres affaires, dont l'une avait précédé, dont l'autre suivit la mort d'Arnauld, achevèrent de porter au comble l'exaspération janséniste.

Un prêtre de Toulouse, nommé Maupas, avait été promu à un canonicat de Pamiers par l'évêque de cette ville, François de Caulet, dont il s'était déclaré le partisan lors de cette querelle de la Régale qui acheva d'irriter Louis XIV contre le Jansénisme. [2] Maupas fut arrêté en 1688, [3] et croupit pendant trois ans [4] au fond d'un cachot humide, où il tua, dit-il, jusqu'à onze scorpions [5]. En 1691, l'intendant Basville, dont on connaît la tendresse pour ceux qui résistaient aux volontés de son maître, fut cependant touché de pitié après avoir visité le cachot de Maupas, et obtint du roi qu'on le reléguât à la Trappe. L'infortuné chanoine vendit tout ce qu'il pos-

[1] *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 105. — M. Gonod, *lett.* CXLV, du 2 septembre 1694, p. 245.

[2] Lettre de Maupas, du 5 septembre 1691, à la suite de la *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 146 et 149.

[3] *Ibid.*, p. 134 et p. 25.

[4] *Ibid.*, p. 135.

[5] *Ibid.*, p. 25.

sédait, et réalisa ainsi cinquante écus, avec lesquels il se dirigea vers la Trappe. Il était encore nanti de vingt-deux livres lorsqu'il y arriva [7 juin 1692] [1]. Non seulement Rancé refusa de l'y garder, mais il ne voulut pas même le voir, à cause, disait-il, de la nature des affaires pour lesquelles il était disgracié [2]. Le pauvre Maupas, réfugié à Paris, y fut atteint, d'après les indications de Rancé, par une lettre de cachet qui le reléguait à Limoges [3]. Ce fait, connu de quelques personnes à Paris, excita des murmures contre l'abbé de la Trappe [4]. Celui-ci, pour les dissiper, permit à un jeune religieux qu'il affectionnait, et qui apostasia quelque temps après, d'écrire une lettre pour accuser Maupas d'avoir cherché à corrompre sa croyance [5]. Maupas se défendit, et demanda réparation de ces calomnies [6]. Il ne l'obtint pas : c'est sur ces entrefaites que mourut le grand Arnauld.

L'année qui suivit cette mort, un ancien élève [7], devenu l'un des principaux partisans de ce docteur, Wallon de Beaupuis, jadis préfet des petites écoles de Port-Royal [8], diacre au service du couvent [9], et enfin persécuté pour la

1 *Lettre de Maupas*, *ibid.*, p. 25, 133, 138, etc.

2 *Ibid.*, p. 26, 134. « Un jour je rencontrai le P. abbé... au couroir de la « chapelle. Je passé sans m'arrêter. Il en fut ravi, parceque, dit-il, il n'a ja- « mais été *suspecté* de rien contre le roi. » (*Ibid.*, p. 142.) Cependant en 1689 Rancé avait été accusé de haute trahison, comme nous le verrons bientôt, par un chanoine de Beauvais qui fut pendu. (*Ibid.*, p. 23 ; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 264 ; *Œuvres d'Arnauld*, t. III, p. 253-269, etc.)

3 *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 27 et 150.

4 *Ibid.*, p. 28, et lettre de Maupas à Nicole, *Ibid.*, p. 150.

5 *Ibid*, p. 28 et toute la lettre de Maupas, p. 130-150.

6 Lettre de Maupas à Rancé, en date du 26 septembre 1692. *Ibid.*, p. 152.

7 *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 7, 14, 21 ; *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 20 ; Cerveau, *Nécrologe*, t. IV, p. 37.

8 Cerveau, *ibid.*, p. 38 ; D. Clemencet, *Hist. de Port-Royal*, t. II, p. 451.

9 Suppl. au *Nécrol. de Port-Royal*, p. 370, 372.

cause de Jansénius [1], avait fait demander à Rancé la permission de visiter la Trappe, où il avait eu trois neveux, où il avait encore un de ses amis [2]. Cette permission lui fut verbalement accordée, et Wallon, âgé de soixante-quinze ans, fit à pied les soixante lieues qui le séparaient du but de son voyage. Lorsqu'il fut arrivé, Rancé lui refusa de voir son ami. Il demanda à l'embrasser seulement, sans rien lui dire, en présence de l'abbé, et n'obtint qu'un nouveau refus [3]. Il insista pour en avoir l'explication; on la lui promit s'il voulait par serment s'engager au silence. Il aima mieux repartir sans rien savoir [4]. Nicole, qui regardait la vie de ce saint prêtre *comme une espèce de miracle* [5], et Tillemont, qui était son élève et qui voulut mourir entre ses bras [6], se montrèrent étrangement scandalisés. Ce dernier fit un voyage à la Trappe [1696]. [7] Il y fut question de Maupas et de Wallon. Rancé s'excusa à l'égard du premier en disant qu'il ne lui croyait pas toute sa raison [8]; à l'égard du second, qu'il avait reçu des lettres de la cour où on lui défendait de l'accueillir [9]. Or ces lettres, il paraît qu'il les avait reçues autrefois à la suite d'une affaire où lui-même avait été compromis, mais dont il était sorti tellement victorieux, avec tous ses coaccusés, que leur accusateur avait été pendu [10].

1 Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 254. — D. Clemencet, *Hist. de Port-Royal*, t. VII, p. 418, *n.*, etc., etc.

2 *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 21.

3 *Ibid.*, p. 49.

4 *Ibid.*, p. 21 et 22.

5 Guilbert, *Mém. chronol.*, t. VI, p. 254. — D. Clemencet, *Hist. de Port-Royal*, t. VII, p. 419, *n.*

6 *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 22. Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 24.

7 *Ibid.*, p. 18, *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 316.

8 *Ibid.*, p. 29.

9 *Ibid.*, p. 23.

10 *Ibid.*, p. 23 et 24.

Le grand Arnauld n'était plus là pour discipliner son parti. Les plus fougueux, cette fois abandonnés à eux-mêmes, publièrent à l'adresse de Rancé, et sous le nom de Quesnel, un commentaire [1] des quelques lignes dans lesquelles le réformateur avait fait l'oraison funèbre du docteur :

« *Enfin voilà M. Arnauld mort!* On n'est point sur-« pris qu'un événement aussi considérable... ait pénétré « le fond de votre solitude, où l'on vous porte d'autres « nouvelles bien moins importantes. Ce fameux docteur « vous avoit assez connu, et vous avoit donné des preuves « assez authentiques de sa tendresse et de son estime, « pour faire présumer que sa mort ne vous seroit pas « indifférente. Mais on est étonné au-delà de ce qu'on « peut exprimer que vous vous en expliquiez d'un ton « sec, dur, et plus raportant à celui d'une *Gazette* et « d'un *Mercure Galand*, qu'au récit qu'en devroit faire « un homme de votre caractère [2].... Ses plus grands « ennemis ont cru qu'on pouvoit prier Dieu pour lui, « parcequ'il étoit mort dans la communion de l'Église ; « et il faut que vous ayez des raisons bien particulières « pour lui avoir refusé ce secours que vous donnez à « mille courtisans qui en sont très souvent indignes, et « à qui il est, selon toutes les apparences, fort inutile.... [3]

« Que veulent dire les paroles suivantes : *Après avoir « poussé sa carrière le plus loin qu'il a pu?...* — Quand « M. Arnauld auroit aimé la vie et appréhendé la mort « plus qu'homme du monde ; quand il l'auroit prolongée « par tout le soin et l'application possible ; quand il au-

[1] *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 106.
[2] *Ibid.*, p. 107.
[3] *Ibid.*, p. 109.

« roit été paitri en la sensualité et la délicatesse, plongé « dans la mollesse et dans le plaisir, vous ne nous en « diriez pas davantage.... Si M. Arnauld ne s'est pas « toujours nourri de bouillie, de fèves et de poids, ce « n'est pas que son inclination ne s'y portât[1] .... Mais « ceux qui avoient soin de lui ne croyoient pas le de- « voir toujours laisser aller à son zèle, et prolongeoient « plus qu'il n'auroit voulu une vie aussi précieuse à « l'Église. Donnez-nous des Arnaulds, et nous les nour- « rirons d'or potable[2].... Un homme qui veilloit, qui « prioit, et qui écrivoit autant que ce docteur incompa- « rable, n'avoit guère le tems ni le don de se délicater : « et je m'assure qu'il n'y a point d'anachorette, et point « de moine de la Trappe, qui eût voulu changer de con- « dition avec lui, pour austère et pour efroyable que sa « profession eût été à la nature. On est à l'ombre dans « vos cloîtres, quelque rigueur qu'on y exerce. On n'y « a point d'autre affaire que celle de n'en point avoir...[3] « Il est vrai que Dieu lui a donné une longue vie[4].... Il « est si rare d'estre vieux et d'estre bon, et de pousser « aussi loin sa carrière et avec autant de bénédiction « que M. Arnauld l'a poussée, qu'en vérité il seroit plus « expédient pour un grand nombre d'estre enlevés, de « peur que par une fragilité qui n'est que trop commune,

[1] « On sçait assez que M. Arnauld a aimé la vie, et que la pénitence ne « l'a point abrégée, puisqu'il a pris toutes les précautions nécessaires pour « la rendre longue, et que le *cupio dissolvi* de S. Paul n'étoit point dans sa « bouche.» (Lettre du P. A. du B., théatin, à M. l'abbé de la Trappe, dans le *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 142. — Cf., *ibid.*, la réponse, p. 144.)

[2] *Ibid.*, p. 110.

[3] *Ibid.*, p. 111.

[4] *Ibid.*, p. 112.

« ils ne viennent à perdre et à se relâcher de leur charité « première, à tomber dans le trouble et dans le vertige, « à voir éteindre leur sagesse, anéantir leur piété, obs- « curcir leur gloire.....

« *Quoy qu'il en soit, voilà bien des questions finies.* « C'est la suite de votre texte, Monsieur[1]... Il faut avouer « que ces questions ne sont rien moins que des jeux « d'esprit, et que leur solidité est toute autre que celle « des questions dont vos écrits sont remplis, permettez- « nous de vous le dire, Monsieur, sans émotion et sans « jalousie. Car que les moines soient d'institution divine « ou non ; qu'ils doivent parler, ou qu'ils doivent se « taire ; qu'on leur permette les bains ou qu'on les leur « interdise ; qu'ils mangent du gibier ou de la grosse « viande, du poisson ou des légumes ;... que les Char- « treux et les Bénédictins et tous les autres ayent tort, « que vous ayez raison dans le procès que vous leur in- « tentez ; tout cela est au rang des questions, sinon « faites à plaisir, au moins d'une utilité fort mince en « comparaison des questions capitales et importantes « que M. Arnauld a proposées et résolues. Et si une fois « Dieu vous avoit retiré de ce monde, comme il l'en a « retiré, il me semble que sans crainte d'estre faux pro- « phète, je pourois vous dire par avance que ce seroit « des questions plutost finies que les siennes....[2]

« *Son érudition et son authorité étoit d'un grand poids* « *pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autre que* « *celui de Jésus-Christ !* Vous n'y prenez pas garde, ser- « viteur de Dieu. Vous détruisez d'une main ce que vous « édifiez de l'autre. Vous soufflez le chaud et le froid

[1] *Recueil de pièces*, etc., p. 113.
[2] *Ibid.*, p. 115.

« d'une même bouche, et vous insultez cruellement « M. Arnauld dans le tems même que vous paroissez le « combler de louanges. Vous relevez son autorité et son « érudition ; mais vous abbaissez prodigieusement sa per- « sonne lorsque vous le qualifiez d'un homme de parti... « Vous devriez bien vous souvenir, Monsieur, de l'époque « de la Lettre du 30 novembre 1678, au maréchal de « Bellefonds, où vous employâtes avec si peu de succès « et tant de contradiction, cette expression de *parti*...[1] « Vous deviez bien éviter une telle récidive dans la faute « qui vous a coûté si cher, et qui révolta contre vous « des gens de toutes espèces... ; car ce pompeux galima- « thias ne servit en ce tems-là, Monsieur, qu'à vous « rendre suspect à ceux à qui vous vouliez plaire, et à « ceux qui ne vous plaisoient pas. Port-Royal et les Jé- « suites en furent scandalisez. Votre lettre passa pour « une honnête abjuration de la doctrine de S. Augustin « [sur la grâce]. Quelques-uns l'appelèrent une infâme « prostitution de la vérité, un libelle diffamatoire très « pernicieux, un dernier effort de la politique. Vous y « donnâtes à connoître manifestement que les éloges et « les menaces, quoy qu'on en dise, vous étoient sensibles, « faisoient sur vous des impressions aussi vives que sur « le reste des hommes. On taxa votre incontinence à « parler et à écrire, et on trouva étrangement mauvais, « que pendant que vous fermiez la bouche à vos moi- « nes.... vous parliez plus vous seul en une lettre qu'ils « ne font en toute leur vie ; et vous vous donniez la li- « berté de juger de l'univers du fonds de votre cellule ; « d'ouvrir votre bouche au milieu de l'Église contre

[1] *Recueil de pièces*, etc., p. 117.

« votre profession, contre votre état et contre vos réso-« lutions, et peut-être contre vos lumières, en affectant « de garder le silence et de ne vous mêler de rien. On « ne peut souffrir sans peine, que malgré les doctrines « de France et de Rome, pendant que tout le monde « jouissoit d'une profonde paix, vous vous députassiez « hors de raison et de propos, sans mission, sans ordre « et de gayeté de cœur, pour venir déclarer la guerre, « pour réveiller des disputes assoupies, que vous témoi-« gniez ne pas entendre, que vous ne faisiez qu'ébau-« cher, et de manière à ne contenter personne. On vous « envisagea pour lors comme un homme qui aviez une « œuvre en tête, et qui pensiez à tout sacrifier pour la « maintenir. J'appréhende, Monsieur, qu'on ne vous « fasse pas plus de grâce aujourd'huy.... [1] »

Quesnel désavoua cette Lettre [2]. Mais il en avait se-crètement écrit une autre qui devait n'être pas moins violente; car Rancé, après l'avoir déclaré, le 16 décembre 1694, un homme de mérite, *plein de sagesse* et d'érudition [3], écrit à l'abbé Nicaise, le 12 janvier 1695 : « J'ai reçu depuis deux jours une Lettre de plus de vingt « pages de minute de votre bon ami le P. Quesnel, sur « le sujet des quatre lignes que je vous avois écrites « [après la mort du docteur Arnauld]. Elle est toute « remplie d'une dureté et d'une vivacité incompréhen-« sible. Il prétend me prouver que j'ai flétri le nom de « M. Arnauld, que *je lui ai donné un coup de poignard « après sa mort, et que je faisois autant qu'il étoit en*

[1] *Recueil de pièces*, etc., p. 118.
[2] *Ibid.*, p. 125 et 129.
[3] « C'est un homme de mérite, qui joint une grande sagesse à une grande « érudition. » (M. Gonod, *lett.* CXLVI, p. 247.)

« *mon pouvoir une plaie mortelle à sa mémoire,* et une « infinité de choses plus violentes les unes que les au- « tres. Je n'ai jamais ouï parler d'une imagination aussi « extraordinaire. Quand j'aurois écrit un volume, de « dessein, contre la vie, la conduite et les sentiments « de M. Arnauld, et que je me fusse servi pour cela « des expressions les plus injurieuses, il ne me trai- « teroit pas d'une autre manière. Il est malaisé que « vous n'en entendiez bientôt parler. Il me demande « des rétractations, des déclarations publiques, comme « si j'avois *retranché* de mon plein pouvoir M. Arnauld « de l'Église après sa mort. Il ajoute que toute la France « attend une réparation de ma part; et, si j'avois mis le « feu au Port-Royal, ou que je l'eusse renversé de fond « en comble, il ne m'en diroit pas davantage. [1] »

Arnauld était le chef de son parti. Quesnel n'en était que le boutefeu. Rancé, qui avait eu ses motifs pour faire avec le premier un échange de modération, parut un instant les avoir oubliés en rendant au second violence pour violence. « Par où, je vous prie, lui dit-il, par où « vous êtes-vous figuré que je désirasse avec tant d'im- « patience et d'empressement la mort de M. Arnauld? « Qu'avions-nous de commun ensemble, quel rapport, « quelle relation? C'étoit un ecclésiastique, un docteur « qui s'étoit fait un grand nom par sa vertu, par sa ca- « pacité, par sa doctrine, par la multitude de ses écrits « et de ses ouvrages. Et moi je suis un homme retiré « dans un cloître. Nous marchions par des voies bien « séparées; nous n'avions garde de nous rencontrer dans « le même chemin.... J'oublie, Monsieur, tous les sujets

[1] *M. Gonod,* lett. CXLVIII, p. 248.

« que j'aurois de me plaindre de vous et de la dureté « avec laquelle vous me traitez dans votre lettre. Vous « m'avez attaqué d'une manière si injurieuse et si vive, « avant que de m'avoir demandé un mot d'éclaircisse- « ment, que si vous y faites réflexion, il est impossible « que vous ne vous apperceviez que vous êtes allé trop « vite ; et c'est à quoi je ne me serois jamais attendu « d'un prêtre de Jésus-Christ, qui est en possession « depuis si longtems de nous donner des leçons d'une « morale exacte....[1] »

L'épigramme était acérée, et Larroque, on le voit, n'a pas tout à fait tort lorsqu'il avance que l'abbé de Rancé *avait de beaux dons pour la satyre.*[2] Ce n'était pas ainsi que Fénelon répondait aux agressions violentes. Chose étrange! ce fut en cette occurrence Quesnel qui joua le rôle de Fénelon. « Assurément, dit-il dans la pre- « mière des deux lettres où il désavoua publiquement « celle qu'on lui attribuait contre l'abbé de Rancé, as- « surément je suis incapable de faire courir des lettres « qui puissent donner atteinte à la réputation de ce « saint et pieux abbé. Ce n'est pas seulement parce- « qu'il y a plus de trente ans que je fais profession de « l'honnorer et que je me flatte d'avoir quelque part dans « son amitié, mais plus encore parcequ'on doit ce res- « pect à l'esprit de Dieu qui réside en ses serviteurs, de « ne le contrister en eux, et de ne pas nuire en ses œuvres « en diminuant la réputation des ouvriers qu'il daigne y « employer. Je puis bien ne pas convenir de tous leurs « sentimens, ni approuver toutes leurs démarches; mais « je ne me dois jamais dispenser de les traitter avec res-

[1] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 127.
[2] *Les Véritables motifs*, etc., p. 19.

« pect [on a vu, par la lettre de Rancé à l'abbé Nicaise sur « Quesnel, si le réformateur de la Trappe se trouvait res« pectueusement traité par celui-ci]. Les saints sans dé« faut ne sont pas de ce monde, les prophètes ont eu les « leurs, S. Pierre, entre les apôtres, a eu ses affaiblisse« mens. [L'école janséniste revient volontiers sur les af« faiblissements de S. Pierre.][1]... Telle est la conduite de « Dieu sur les saints. Plus leur vertu est éminente et « exposée au vent de l'applaudissement et des louanges, « plus il est nécessaire que Dieu les laisse quelquefois à « eux-mêmes... Les paroles qui sont échappées au pieux « abbé sur la mort de M. Arnauld... ne m'empêcheront « point de révérer la grâce si singulière de sa vocation, le « choix que Dieu a fait de lui pour une des plus saintes « œuvres de son esprit, le courage avec lequel il s'y est « consacré, les miracles, les dons extraordinaires et les ra« res exemples de vertus et de piété dont notre Seigneur « a voulu qu'il ait été l'instrument et le dispensateur. Et « pour moy je m'estimeray très heureux s'il daigne con« tinuer à me donner quelque part à ses bonnes prières et « dans sa bienveillance[2]... » Et dans sa seconde lettre : « Vous pouvez vous asseurer, continue Quesnel, que la « lettre qu'on m'attribue n'est pas du tout de moy, et si « vous trouvés occasion d'en désabuser ceux qui vous « en parleront, vous me ferez un singulier plaisir de le « faire, parceque je serois fasché qu'on me crût capable de « faire courir des lettres et des écrits contre les révérends « pères de la Trappe ; j'ay toujours eu un profond respect

[1] C'est en partie ce qui avait été cause de la censure prononcée en Sorbonne contre le docteur Arnauld. (Racine, *hist. de P.-R.*, p. 135 ; Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 10 ; *Hist. des persécut. de P.-R.*, in-4°, p. 259, etc.)

[2] *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 126.

« pour leurs personnes et leur mérite. Je regarde cet « ordre comme une des plus grandes merveilles de nos « jours et comme un chef d'œuvre de la grâce, un des plus « beaux ornemens de l'Eglise, une preuve éclatante de sa « vérité et de sa sainteté, un puissant secours que la Provi- « dence a suscité à ses élus pour se retirer de la corruption « du monde, et se mettre en état d'assurer leur vocation « et leur élection par de dignes œuvres de pénitence. Il est « vray que je n'ay jamais pu approuver les paroles de la « lettre qui a tant fait de bruit, et je voudrois qu'il m'eust « coûté beaucoup et qu'elle n'eust jamais esté écrite. « Je me suis cru obligé de lui écrire ma pensée par l'hon- « neur qu'il m'a toujours fait d'avoir de la bonté pour « moy, et par les intérêts que je dois prendre à la ré- « putation de celuy qu'il a si peu ménagé. Mais je l'ay « fait en lui demandant instamment que cela se passât « entre nous ; et s'il n'avoit pas luy-même donné lieu au « bruit qui s'en est répandu, en faisant confidence.... de « cette affaire, le monde ne s'en entretiendroit pas au- « jourd'hui. J'en suis bien fasché, mais ce n'est pas ma « faute... Si jamais ma lettre venoit à paroître, il fau- « droit qu'on l'eût eue de M. de la Trape... Car, pour « M. l'abé même, il est trop sage et trop prudent pour « en donner luy-même communication [au public]. [1]»

Après trente années de pénitence austère, la réputation de Rancé était trop respectée pour qu'il fût prudent d'entrer en lutte avec lui. Mais plus était grande l'estime dont il jouissait, plus son jugement sur Arnauld pesait au parti janséniste. Celui-ci, après la réparation faite à Rancé par ses membres les plus ardents, revint à la charge par

[1] *Recueil de pièces concernant M. Arnauld*, p. 129.

ses interprètes les plus modérés. Tillemont, dans le voyage dont nous avons parlé, avait obtenu de l'abbé de la Trappe à la fois des éclaircissements sur sa conduite envers Maupas et Wallon [1] et la promesse d'une rétractation en ce qui concernait le grand Arnauld [2]. Mais Tillemont de retour avait eu quelque raison de soupçonner une double fiction dans les éclaircissements de l'abbé, et de craindre qu'il ne manquât à sa promesse [3]. Il lui communiqua ses soupçons et ses craintes dans une lettre pleine de mesure et même de louange [4]. Rancé sentit qu'il ne pouvait se refuser à de nouvelles explications; mais au lieu de les donner catégoriques et satisfaisantes, il se jeta dans une série d'accusations assez incomplétement établies, mais fort violemment articulées contre les Jansénistes.

« Entre beaucoup de raisons, dit-il, qui m'ont empê-« ché de prendre aucunes liaisons avec les Jansénistes, « outre mes propres lumières qui m'en ont toujours « éloigné, je vous dirai que, demandant un jour à un « ecclésiastique de mes amis, considérable par l'emploi « qu'il avoit dans l'Eglise, et qui avoit été des plus atta-« chés à leurs intérêts, pourquoi il s'en étoit séparé ? Il « me répondit que ceux qui vouloient être la règle des « autres devoient être constants et invariables ; et que si « on examinoit d'où ils étoient partis et où ils étoient « alors, on verroit une distance infinie. Que dans les « commencemens ils avoient été remplis de desseins « et de pensées de réformer le monde et d'en changer la « face ; et qu'aiant rencontré des oppositions auxquelles

[1] *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 49 et 51.
[2] *Ibid.*, p. 19, 32, 54.
[3] *Ibid.*, p. 50, 51, 54.
[4] *Ibid.*, 35-55.

« ils ne s'attendoient pas, ils avoient pris des voies toutes « nouvelles et toutes différentes : et qu'un homme sage « et désintéressé n'avoit garde d'épouser leurs caprices « et de s'attacher à leurs imaginations [1]. — Une autre fois, « m'étant informé par lettres d'un homme fort distingué « dans l'Eglise par la sainteté de sa vie, par sa grande « condition et par la place et le rang qu'il y occupoit, et « lui aiant demandé ce qu'il pensoit de Jansénius ? Il me « répondit qu'il n'avoit jamais eu de peine sur la con- « dannation de Jansénius ; qu'il étoit persuadé qu'il « avoit excédé dans ses opinions, et qu'enfin les questions « qui naissoient entre les chrétiens pour les choses de la « religion devoient finir par les décisions de l'Eglise. — « Un autre ecclésiastique, docteur de la faculté de Paris, « qui méritoit qu'on l'estimast par sa doctrine, par les « emplois qu'il avoit eus dans l'Eglise, célèbre dans le « parti des Jansénistes, exilé pour leurs intérêts, vint un « jour à la Trappe, longtems après la fin de son exil, et, « y étant, fut attaqué d'un mal considérable. Dans la pen- « sée qu'il eut que Dieu l'appelloit, et qu'il étoit près de sa « dernière heure, il voulut se confesser à moi et me faire « une déclaration de toute sa vie. Et sur ce que je lui « demandai quels étoient ses sentimens touchant le « Jansénisme ? Il éleva la voix et me dit qu'il louoit Dieu « de ce qu'il l'en avoit séparé. Il ajouta : *Appartient-il à « des docteurs particuliers de s'opposer au souverain « Pontife et de rendre inutile la condannation d'un « homme qu'il croit coupable des erreurs qu'on lui « avoit imputées, par des distinctions frivoles, au lieu de « respecter ses décisions et de sy soumettre ?* Il étoit pé-

[1] Cf. le commentaire, *ibid.*, p. 79, IIIe *remarque.*

« nétré de la bonté de Dieu sur lui en ouvrant les yeux « sur cet article. —Vous savez sans doute que M. le prince « de Conti [1], étant près des derniers momens de sa vie, « pressa M. d'Alet, qui l'assistoit dans sa maladie, de le « quitter et de s'en retourner dans son diocèse. Aussitôt « qu'il fut parti, il déclara devant tout le monde qu'il « mouroit soumis à l'autorité du Saint Siége apostolique, « et qu'il se soumettoit à la condannation de Jansé- « nius, pour le fait comme pour le droit. Ce n'étoit pas « la crainte des puissances humaines qui le faisoit parler « de la sorte; mais celle du jugement de Dieu devant « lequel il étoit sur le point de paroître. — Je demandai « un jour à un autre docteur de la faculté de Paris, qui « avoit eu une union très étroite avec les Jansénistes et « qui s'étoit toujours trouvé dans leurs assemblées, ce « qui l'avoit obligé de s'en retirer? Il me répondit : *Il « n'y a point d'homme de bien et d'honneur qui puisse « entretenir une telle société. S'il arrive qu'un homme « prudent dise quelque chose pour modérer le sentiment « d'un autre qui fait une proposition excessive, on s'é- « lève contre lui avec violence, on le traite avec emporte- « ment, on en vient aux injures et on le considère comme « un prévaricateur. Enfin on ne garde plus avec lui au- « cune mesure ni de charité, ni d'honnêteté, ni de bien- « séance.* — Il ne se peut, Monsieur, que vous ne sachiez « que M. [Barcos] de Saint-Cyran [neveu du célèbre « abbé Du Vergier], fut une fois poussé d'une manière « si vive et si dure, qu'il s'en retira avec indignation, et « qu'il protesta qu'il ne s'y retrouveroit jamais. [2] »

[1] Cf. *Lett. de Le Nain de Tillem.*, p. 81, IVe *remarque.*

[2] *Ibid.*, p. 62. — Cf. p. 91, ve *remarque.* — Cf. *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 214; *Vie de M. Singlin*, en tête des *instructions chrétiennes*, p. 81.

Après de semblables accusations, une rupture devenait inévitable. Aussi Rancé n'envoya pas sa lettre. Il la retint par devers lui, et la remplaça par quelques lignes assez vagues, mais pleines de modération [1]. Sa véritable réponse ne parut qu'après sa mort [2].

Ainsi, pour nous résumer en quelques mots au terme de notre digression : dans la vie de Rancé il se trouve jusqu'à cette heure une lacune de trois années entre l'instant de sa conversion [1657] et celui où l'on le voit en contact avec le Jansénisme [1660]. — A dater de ce dernier instant jusqu'en 1666, Rancé recherche en dehors de Port-Royal les Jansénistes les moins prononcés ou les moins compromis, et se met sous leur direction. — En 1666 il échappe à cette direction, et jusqu'à la fin de sa vie [1700] il enveloppe tout le parti dans une méfiance assez mal déguisée, et le traite avec une contrainte trop voisine de la fiction. — L'épisode qui manque à cette trilogie, le premier de tous, est précisément celui que nous fournit la correspondance d'Arnauld d'Andilly. D'après cette correspondance, il va devenir évident qu'immédiatement à la suite de sa conversion Rancé s'était jeté dans le sein de Port-Royal, et qu'il avait cru y puiser sa force, un plan de réforme et des consolations. De sorte que ce fait, mis en lumière, nous révélera une curieuse décroissance dans les sympathies du réformateur de la Trappe, qui recherche d'abord pour directeurs les partisans les plus fougueux, puis les fauteurs les plus modérés du Jansénisme, et qui s'éloigne ensuite de ce parti avec des ménagements de moins en moins

1 *Lett. de Le Nain*, p. 56, et dans l'édition de 1704, *à la sphère*, p. 29.
2 *Ibid.*, édit. de 1704, p. 28, et dans l'édition de 1705, p. 57-68.

observés, jusqu'à ce qu'enfin ses répugnances éclatent en une rupture posthume.

§ V. Rancé en présence de d'Andilly.

Dans cette assemblée du clergé où il s'était montré partisan si chaleureux du cardinal de Retz, Rancé avait pris en main la cause du P. Bagot, Jésuite, à qui vers 1648 l'on avait attribué la première dispersion des petites écoles de Port-Royal [1], et que poursuivaient alors [1656] les Curés de Paris [2]. Le jeune abbé s'était trouvé assez habile ou assez convaincu pour faire partager à l'éminente assemblée ses sympathies pour le Jésuite dont il avait gagné la cause [3]. A cette époque cependant le défenseur du P. Bagot semblait déjà s'être dépouillé des préventions que tout récemment encore [4] lui inspirait le Jansénisme. Rancé était alors doué, comme il le fut depuis sa conversion, de sympathies éclecti-

[1] Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 26 et 36.

[2] D. Malachie, *Vita di D. Armando de Ransé*, t. I, p. 32; *Procès-verbal de l'assemblée du clergé tenue ès années* 1655, 1656 et 1657, p. 424, 428, 902, 905, 908, 915, 922, 930, 976, 983, 1016, 1041, 1049, 1116. Le livre à l'occasion duquel le P. Bagot était poursuivi a pour titre : *Défense du droit épiscopal et des libertez dont les fidèles jouissent pour les messes et pour les confessions*; Dupin, *Table des aut. ecclés. du dix-septième siècle*, col. 2256; *Sotwel*, p. 407.

[3] D. Malachie, *ibid.*, p. 35.

[4] Voir plus haut, p. 134, la lettre au duc de Brancas. Cette lettre est du 13 août 1676. Les répugnances qu'elle constate chez Rancé pour le Jansénisme sont antérieures non seulement à la conversion de celui-ci, mais évidemment encore aux relations qu'il entretint d'une manière ostensible, sinon sincère, avec les Jansénistes depuis qu'il se fut donné à eux. Or il leur appartenait, comme nous allons le dire, dès 1656. Son éloignement pour eux est donc antérieur à cette date. Cependant Rancé n'avait fait sa première tentative en Sorbonne, et par conséquent ne s'était occupé de théologie qu'à vingt-un ans (Dupin, *Biblioth. ecclés. du dix-septième siècle*, t. IV, p. 159), c'est à dire en 1647. C'est donc de 1647 à 1655 environ qu'il faut placer sa première antipathie pour le Jansénisme.

ques; et les Jansénistes, même avant sa conversion, le traitaient en adepte [1]. Les sectateurs de la morale rigide se montraient trop indulgents envers le cardinal de Retz [2] pour ne l'être pas envers ses amis. Cette indulgence, il est vrai, avait besoin d'être soutenue par l'espoir d'un résultat; or le résultat qu'ambitionnait Port-Royal n'était pas le triomphe d'un Jésuite. Tout autre que d'Andilly eût désespéré de Rancé. Mais des antécédents analogues, sinon même plus inquiétants, n'avaient point arrêté le solitaire entreprenant lorsqu'il s'était agi de tenter la conquête de Fabert. Pouvait-il reculer lorsqu'il s'agissait non pas tant de conquérir que de fixer un homme dont la conversion commençait à faire autant d'éclat que celle du jeune et brillant abbé? Il fallait cependant qu'il se présentât une ouverture. — La cour avait noué d'anciennes relations entre d'Andilly et la famille de Rancé [3], comme l'armée en avait noué

[1] Dans le second volume manuscrit de Beaubrun (*Biblioth. du roi, suppl. français*, 2673) se trouvent deux fragments précieux des mémoires de Saint-Gilles et de l'abbé de Pontchateau. (Sur Beaubrun voir le *Nécrologe des Appelans*, et sur Pontchateau et Saint-Gilles les autres *Nécrologes.)*—Pontchateau dit à la date du 30 mars 1656 que d'Andilly, exilé de Port-Royal par Mazarin et passant vingt-quatre heures à Paris, rapporta différents faits devant plusieurs personnes sur qui l'on pouvait compter, parmi lesquelles il cite l'abbé de Rancé.— Saint-Gilles dit, sous la date du 19 août de la même année, que l'on commença de distribuer à ceux dont la discrétion était assurée des écrits jansénistes qu'on n'avait d'abord osé produire dans la crainte de soulever quelque orage au sein de l'assemblée du clergé. L'abbé de Rancé fut un de ceux à qui l'on communiqua les élucubrations de Port-Royal. — On sait que la conversion de l'abbé est postérieure au mois d'avril 1657.

[2] Voir plus haut, p. 40 et 41.

[3] D'Andilly, dans ses *Mémoires*, part. I, p. 147, part. II, p. 26, 40, 47, etc., et dans ses *Lettres*, p. 35, 58, 386, paraît lié intimement avec deux oncles de Rancé, Claude Le Bouthillier, surintendant des finances, et Sébastien Le Bouthillier, évêque d'Aire ; c'était même à ce dernier qu'il avait dû la connaissance de Saint-Cyran. Il était juste que d'Andilly essayât de rendre au

entre celui-là et Fabert. Ces liaisons de famille [1] avaient amené entre le vieux courtisan et le jeune abbé des relations trop tardives pour être fort empressées. Cependant, deux mois après la mort de madame de Montbazon (c'est notre correspondance qui le prouve) [2], Rancé s'était rendu à Port-Royal pour annoncer à d'Andilly le dessein où il était de quitter le monde. Mais alors le solitaire avait dû prêter peu d'attention à cette boutade d'un jeune homme connu jusqu'alors par de scandaleuses dissipations ; car, même après le départ de celui-ci pour Veretz, son confident avait négligé de lui écrire. Une occasion s'offrit de le faire.

Jadis d'Andilly avait rouvert sa correspondance avec Fabert en lui confiant la fortune d'un de ses fils [3]. Il renoua ses relations avec Rancé en lui faisant part de la mort de ce même fils, tué à l'armée. Ses sollicitudes lui avaient réussi ; il en fut de même de sa douleur. La correspondance s'engagea : « A Vuerest, ce 4 janvier 1658. — « Quoique je sois persuadé, écrit le nouveau converti, « que vous avés assez bonne opinion de moi pour croire

neveu ce qu'il tenait de l'oncle. (Cf. *Mém. de d'Andilly sur Saint-Cyran* ; Leclerc, *Vies édifiantes*, t. I, p. 31.—Sur les relations de Chavigny, cousin-germain de Rancé, avec Port-Royal, voir le *Mémoire de Le Maître* en tête de l'édition de Fontaine de 1753, p. 122, et *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 74, 132, 159, 160, 183, 186, 266, 282, 368, etc.

[1] C'était par sa tante, veuve de Claude Le Bouthillier et mère de Chavigny, si dévoué lui-même au Jansénisme (*Mém. de Lancelot*, ibid.), que Rancé avait été rapproché de d'Andilly, comme il le rappelle à celui-ci dans ses *lett. inéd.*, du 3 mars, du 24 août, du 20 septembre, du 24 octobre et du 9 novembre 1658, ainsi que dans la lettre du 19 juin 1673, où il annonce la mort de cette dame. Or Claude et Chavigny, son fils, sont morts le premier en 1651, le second en 1652. C'était donc depuis cette époque que s'étaient nouées les relations de d'Andilly et de Rancé.

[2] Lettre de Rancé en date du 4 janvier 1658.

[3] Voir plus haut, p. 50.

« que j'ai pour vous les sentiments aussi vifs et aussi « tendres que je les doibs avoir, je ne laisserai pas de « vous dire que l'on ne peut estre plus sensible que je « l'ai esté à la perte que vous avés faite de M. vostre fils, « et de vous suplier de ne point douter que je n'aie « tousjours le mesme cœur pour touttes les chozes qui « vous toucheront, outre ce que fait sur moi le respect que « j'ai pour vous, que je n'ai pour personne de la mesme « sorte. Je sçai de quelle manière je doibs reconestre la « grâce que vous me faites de me donner dans vostre « amitié la place qu'y avait l'homme du monde *que vous* « *aimiés davantage*[1] [ceci doit être la reproduction d'une « phrase de d'Andilly ; c'est son style habituel]. Je me « conois et je me sents infiniment loing des qualités qui « lui faisoient mériter vostre estime. Mais je ne puis pas « m'empescher de vous dire que vous ne mesconestrez « pas tout à fait l'oncle dans le neveu, que peut-estre « vous remarquerés en lui quelques-uns de ses traits; « et que quand vous lui verrés la mesme vénération pour « vous, et la mesme passion pour touts vos intérests, « vous ne vous repentirés pas de l'honneur que vous lui « faites. Au moins je puis vous asseurer qu'il n'y a rien « que je ne face pour y respondre, par toutes les mar- « ques d'un véritable respect, et touts les services que « je serai jamais capable de vous rendre. Je vous de- « mande la liberté de vous en asseurer [*de temps en* « *temps*[2]] et de me remestre *quelquefois* dans l'honneur « de vostre souvenir [ceci ne témoigne pas de relations « bien actives], n'espérant pas avoir si tost celui de vous

[1] Il s'agit sans doute ici de l'évêque d'Aire, mort en 1625.

[2] Ces mots sont effacés dans l'original.

« veoir, dans le dessein où je suis d'estre à la campagne « tout le plus lontemps que je pouray, n'aïant point « changé de sentiments sur ce que j'eu l'honneur de « vous dire *quand je passé à Port-Royal il y a six mois*[1]. « En quelque lieu que je sois, faites estat de moy comme « d'une créature qui vous est acquise sans aucune ré« serve. »

Dans l'élan de sa première ferveur, le nouveau converti regarde comme un bienfait providentiel l'occasion (fortuite sans doute) qui s'offre pour lui de consulter des hommes dont le rapprochent maintenant non plus seulement ses relations de famille avec d'Andilly, mais surtout l'austérité de ses nouvelles dispositions. Aussi, dès le 3 mars 1658, il écrit : « Il faut que je vous an« nonce une joie qui se prépare pour moy, la plus sen« sible qui puisse m'arriver. C'est celle d'avoir l'honneur « de vous veoir plus tost que je ne l'avois espéré, estant « contrainct de quitter ma maizon, par le rencontre de « quelques affaires qui m'obligent de m'en aller à une « abaïe que j'ai à Beauvais [2]. Vous devés croire qu'il se« roit bien difficile, en quelque lieu que j'allasse, que « celui où vous serés ne se rencontrast pas sur mon che« min. Pourveu que je vous y trouve avec plus de santé « que vous n'en aviés quand j'y passé *il y a six mois*, et « que je puisse vous entretenir deux ou trois heures, je « suis le plus heureux et le plus content des hommes ; n'y

[1] Cette lettre, étant datée du 4 janvier 1658, prouverait que Rancé s'était rendu à Port-Royal vers le mois de juillet 1657. C'était le 28 avril que madame de Montbazon était morte.—Mais on verra que Rancé, dans une autre lettre, datée du 3 mars 1658, rappelle encore ce voyage à Port-Royal, toujours comme ayant eu lieu six mois auparavant.

[2] L'abbaye de Saint-Symphorien, où il avait été nommé vers 1636. (*Gallia christiana*, t. IX, col. 812 ; Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 5.)

« pouvant avoir pour moy de douceur dans la vie pa-
« reille à celle de vous ouvrir le fond de mon cœur, et
« vous parler de touttes chozes avec une confiance entière
« et qui ne reçoive aucune réserve. Ce que j'ai pour vous
« est de ceste sorte ; et je vous dirai franchement que *je*
« *mets au nombre des obligations que j'ai à Dieu* celle
« d'estre connu de vous, et d'en estre aimé au point que
« je le suis, et je ne sçaurois croire que cela soit ainsi
« *que par un effect particulier de la Providence de Dieu*
« *sur ma personne.* J'essaierai d'en profiter et d'en tirer
« touts les avantages que je doibs ; et je puis vous dire
« par avance que ce que vous m'avés fait l'honneur de
« m'escrire m'a tellement confirmé dans des sentiments
« où *je n'estois pas encor tout à fait establi,* que rien ne
« seroit capable de me les faire changer. *J'espère dans*
« *la suitte vous devoir beaucoup d'autres chozes*, c'est à
« dire les plus importantes de ma vie. Jugés après cela,
« Monsieur, de ma reconnessance ! »

Rancé semblait trop disposé à la reconnaissance pour qu'on négligeât de la lui inspirer, et le 4 avril 1658 il put écrire : « Les soings que vous avés de moy sont si « obligeants et si tendres que je ne puis vous dire la « moindre partie de ce que je sents, et de ce que je « vous doibs. Ce qui me console est que j'ai à faire à « une personne qui jugera assez bien de moy pour me « croire aussi reconnessant que je suis obligé de l'estre. « Je vous avoue que quand j'ai veu que le mémoire que « vous m'avés fait l'honneur de m'envoier [pour me « servir de réglement de vie] estoit tout escrit de vostre « main, et que j'ai pancé que l'on ne se donne pas ces « sortes de pènes pour touttes sortes de personnes, j'ai « loué Dieu de ce que la mienne vous est assez chère

« pour prendre autant de part que vous faites aux chozes « qui la regardent, et lui donner des témoignages aussi « pressants de l'amitié que vous avés pour elle. *J'ai leu « avec respect la conduitte que l'on me prescrit. Le lieu « d'où elle vient* me la fait considérer comme une choze « extrordinaire. Je m'y attacherai avec exactitude, et « ce me sera une très grande satisfaction, dans l'emploi « de ma vie, de suivre une voie seure qui m'a esté mar- « quée *par des gens qui ne se trompent jamais,* et pour « qui j'ai eu *toutte ma vie* une extresme vénération. » Ceci n'est pas tout à fait conforme à l'aveu que contient la lettre au duc de Brancas [1]; mais ce qui suit s'accorde mieux avec l'autre passage tant soit peu pharisaïque que nous avons emprunté à la même lettre[2]. « Je suis infini- « ment obligé à l'honneur que M. le duc de Luines m'a « fait de se souvenir de moy, et surtout de ce qu'il ne « m'a pas pris sur le pied d'un abbé de cour. Il n'y en « a point qui ne valle beaucoup mieux que moy; néan- « moins je ferai en sorte que ma vie soit fort différente « de la leur : et je suis bien trompé si nous nous rencon- « trons dans le mesme chemin et dans les mesmes oc- « cupations. »

Il paraît que Port-Royal, dans les réglements qu'il donnait à ses adeptes, n'insistait suffisamment ni sur la charité ni sur la modestie. Il serait même possible qu'à cette école Rancé n'eût pas appris à ménager les évêques : « Je suis de vostre advis, écrit-il à son guide [10 juil- « let 1658], sur ce qu'a fait M. l'evesque d'Orléans [3].

[1] Voir plus haut, p. 134: *Je me suis expliqué contre eux en toute rencontre.*

[2] Voir plus haut, p. 119.

[3] Pierre du Cambout de Coislin, qui, le 4 juin 1658, défendit sous peine d'excommunication de lire l'*Apologie des casuistes* du P. Pirot. Les évêques

« Son zele a esté tel qu'il devoit estre, et je suis persuadé « que quoique Messieurs ses confrères soient dans de « très estroites obligations d'en faire autant que luy, ils « se garderont bien de suivre son exemple. Cependant « dans des occasions aussi importantes, le silence *est « un grand crime.* » Et le 20 août 1658 : « Je n'ay rien « veu de plus admirable que l'arrest que le parlement a « rendu contre les evesques [1] ; et c'est une choze eston- « nante que leur mauvaise conduitte ait donné ceste prize « là sur eux. Les gens qui ne font point leur devoir, dans « quelque dignité qui se rencontrent, se commestent « tousjours ; et asseurement Paris est si peu le lieu où « les evesques doivent estre, et tout le monde est telle- « ment lassé de les y veoir, que je ne conois personne qui « n'ait apris avec plaisir la manière dont on les traite. » A coup sûr les évêques non résidents étaient blâmables. Mais au sein de sa charmante solitude de Veretz, Rancé se croyait-il donc résidant dans ses trois abbayes [2]?

Certains évêques cependant trouvent grâce devant le prosélyte de Port-Royal : « Je ne puis finir, écrit-il le « 6 octobre 1658, sans vous dire que M. d'Angers « [Henri Arnauld] témoigne des bontés pour moi si « extrordinaires à touts ceux à qui il en parle, que

de Lisieux et de Tulle avaient censuré cette apologie avant l'évêque d'Orléans. (Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle,* t. II, p. 496, 498.)

[1] Il s'agit ici d'un de ces nombreux arrêts rendus par le parlement de Paris sur la résidence, conformément à l'édit de Blois de 1579, avant que cette matière eût été réglée de nouveau par l'art. XXIII de l'édit d'avril 1695. (Cf. Durand de Maillanne, *Diction. du Droit canon.* Verbo, *Résidence.*)

[2] A l'époque où il écrivait cette lettre, Rancé était encore abbé de Saint-Symphorien de la Trappe, et de Notre-Dame du Val. Il était prieur de Boulogne, proche Chambord, et de Saint-Clémentin en Poitou. (D. Le Nain, t. I, p. 5 ; Marsollier, t. I, p. 5.)

« je ne doute point *que vous ne lui aïés mandé par « quel estime et quel respect je vous suis attaché.* Obli- « gés-moi, je vous en conjure, de m'aider à lui té- « moigner ma reconnessance, et jugés ce que ce m'est « d'estre aimé d'un homme que je ne regarde qu'a- « vec vénération. Il m'a envoïé un livre de l'*Autho- « rité episcopale* [1], fait depuis peu, que je pance qu'il « faut lire avec beaucoup d'exactitude. » Et ensuite [14 décembre 1658] : « Je releu pour la quatriesme fois « la censure que vous m'envoïastes [2], avec plus de plaisir « que je n'avois pas encor fait les premières ; et je vous « avoue que plus je la regarde, plus elle me paroist di- « gne d'estre admirée. J'y vois, ce me semble, revivre « cette ancienne vigueur épiscopale que nostre siècle « ne conoist plus. Je commence à croire que la vigilance « des pasteurs se va reschaufer, et que l'exemple de « M. vostre frère [l'évêque d'Angers] et de M. d'Alet [3], « fera quelque impression sur ceux que nous avons veu « jusques ici dans le silence. J'en conois qui ne le rom- « pront point. »

Il est certains curés aussi pour qui alors Rancé se sentait quelque sympathie. « Si vous me voulés faire, « dit-il le 26 juin 1658, un grand plaisir, vous m'envoi- « rés tout ce qui a esté fait par les Curés de Paris « contre les Jésuites, n'en aïant rien que ce que vous

[1] Il s'agit sans doute ici du livre intitulé : « *L'autorité épiscopale dé- « fendue contre les entreprises de quelques réguliers mendiants du dioeèse « d'Angers* [par François Bonichon, prêtre.] *Angers*, 1658. »

[2] Sans doute la censure de l'évêque d'Angers, publiée le 11 novembre 1658. (Dupin, *Hist. ecclés. du dix-septième siècle*, t. II, p. 499.)

[3] La censure publiée à Alet le 24 octobre 1658 était non seulement de l'évêque de cette ville ; mais celui-ci l'avait composée en commun avec les évêques de Pamiers, de Comminges, de Bazas et de Conserans. (Dupin, *ibid.*)

« me donnastes quand j'eu l'honneur de vous veoir. [1] » Dix-huit mois auparavant Rancé, on se le rappelle, défendait les Jésuites contre les Curés de Paris.

Mais son cœur, détaché du passé, goûtait bien mieux alors les charmes d'une liaison nouvelle[2] que lui valait Port-Royal ; celle de l'abbé Leroi, son futur antagoniste. « J'ai dans mon désert, écrit-il le 17 septembre 1659, un « homme de vos amis[3], qui en partage avec moy les dou- « ceurs avec une sensibilité extrordinaire à ceux qui ne les « ont point encor goustées. C'est un abbé des frontières de « Champagne, par lequel vous me fistes l'honneur de « m'envoïer l'office du saint Sacrement, et qui fit ce prin- « temps dernier un voïage avec vous, dans une maison à « huit lieues de Paris, d'où vous revinstes ensemble « toutte la nuit. Je le crois assés bien désigné pour que « vous ne le mesconessiez pas. Je vous avoue que ses « sentiments me ravissent, et pleust à Dieu que celuy « qui fait des cœurs ce qui lui plaist, voulust faire du « sien quelque choze de bon et de grand. Vous en con- « nessez le génie et les talents. Cependant il est avec « moy pour un temps assez considérable, et qui ne s'em- « ploira, s'il plaist à Dieu, qu'à des chozes utiles... » Et

[1] Nous avons déjà dit (p. 59, n.) que la plupart des écrits qui paraissaient sous le nom des Curés de Paris étaient rédigés par le docteur Arnauld.— Cf. Goujet, *Vie de Nicole*, part. I, p. 63.

[2] L'abbé Leroi avait été collègue de Rancé comme chanoine de Paris jusqu'en 1653 ; mais on ne croit pas qu'il ait eu alors avec lui des relations intimes. (Racine, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 417 ; Cerveau, *Nécrol.*, t. III, p. 207.) D. Le Nain, (*Vie de Rancé*, t. I, p. 103) dit cependant que Leroi et Rancé se connaissaient presque dès l'enfance. En effet Rancé lorsqu'il fut nommé chanoine était encore en bas âge. (Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 5.)

[3] Leroi s'était fixé depuis 1653 dans sa maison de campagne de la Merentais, située près de Port-Royal-des-Champs. (Racine et Cerveau, *ibid.*)

le 26 octobre suivant : « L'hermite que j'ai receu dans « ma solitude depuis deux mois fait tout à fait bien son « devoir. En un mot, il me fait tant de honte que je « connois mieux que jamais que je n'ai pas encor com- « mencé. On ne peut avoir de meilleurs sentiments que « ceux qu'il a, ni aimer le bien plus qu'il fait. Je suis « persuadé que son exemple me peut estre d'un très « grand avantage. »

L'avantage que Rancé pouvait retirer des exemples de Leroi, il pouvait aussi le recueillir en méditant les œuvres de Floriot, dont on lui avait sans doute communiqué la *Morale du Pater* encore manuscrite ; car le 9 avril 1659 il dit : « L'explication du *Pater* est mer- « veilleusement instructive. Touts les sentiments en sont « touchants, et il est malaizé que l'on les lize sans qu'ils « facent de fortes impressions sur les âmes les plus « dures.... »

Ainsi se nouaient peu à peu autour de Rancé tous les liens qui plus tard, nous l'avons vu, embarrassèrent ses allures et firent parfois trébucher sa sainteté. Mais, reconnaissons-le, ces liens il les chérissait alors, et c'était par ses mains qu'on en serrait les nœuds. Jamais néophyte ne se montra plus désireux de conseils, plus avide de direction, plus insistant dans ses demandes. Le réglement qu'il a reçu de Port-Royal, il le suit pas à pas, et note jour par jour la manière dont il l'exécute. A chaque difficulté il consulte ; à chaque avis il se soumet ; et parfois cependant la soumission doit lui être pénible, non quand elle exige l'isolement, les privations, une surveillance de tous les instants, la pénitence dans toutes ses austérités; car tout cela n'est que la mortification volontaire du corps, de l'esprit ou du cœur. Mais il

est une épreuve plus cruelle qu'on ne lui épargne pas; la mortification toujours inattendue pour un auteur qui, surpris dans sa confiance en lui-même, sent à l'improviste souffleter son amour-propre.

Pour occuper pieusement les loisirs de son disciple, d'Andilly lui avait conseillé de traduire du grec quelque opuscule de S. Basile. Rancé s'y évertue de son mieux. Il a une réputation de traducteur à soutenir ; car jadis, à peine âgé de douze ans, il a mis en fort beau français tout Anacréon [1]. Il tremble de n'être pas si heureux pour un père de l'Eglise. Ses lettres sont pleines de sollicitude : « Si je croïois, écrit-il à son guide le 10 juillet 1658, « que la choze valust la pène de vous estre montrée, je « vous l'envoirois. Il est vrai que je ne doibs point avoir « de honte que vous conessiez mon ignorance [il parle à « un autre traducteur], et quand je l'aurai fait escrire, « je vous l'envoirai. Il y a cinq ou six endroits que j'ai « cru mal tournés par l'interprète [latin]; je les aurai « peut-estre moins entendus que luy. Vous m'en man- « derés vostre sentiment...— [30 juillet 1658.] Je vous « envoirai au premier jour la traduction que vous me « demandés. On me fera le plus grand plaisir du monde « de l'examiner dans l'extresme rigueur ; car je suis « homme qui aime que l'on me die les vérités, et je ne « suis nullement incorrigible...—[20 août 1658.] Il n'y « a pas apparence de vous faire attendre la traduction « que je vous ai promise; comme si elle en valloit fort « la pène ! Je vous l'envoie telle qu'elle est, et je vous « supplie qu'elle ne soit point espargnée, afin que j'en « puisse faire mon profit. J'ai fait la choze sur le grec,

[1] Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 7.

« qui m'a paru très mal entendu par l'interprète en quel-
« ques endroits. Il y en a de très difficils à expliquer;
« et j'avoue que dans la comparaison que S. Basile prend
« d'un jeune cheval qui n'a point encor esté monté, le
« mot ἐπηγάλλετο, me paroist d'une extresme difficulté
« pour estre bien rendu dans sa force. Il y en a quel-
« ques autres que j'ay marqués à la marge. J'attends
« sur cela vostre sentiment, avec la sincérité que vous
« devés. Vous voulés bien que je parle ainsi..... » — Et quatre jours après [24 août 1658] : « J'attends avec
« impatience ce que l'on aura pancé de ma traduction,
« et ma joie est que l'on ne me flastra point, et que vous
« me l'avés promis. »

Voilà bien de l'impatience pour un homme qui se mortifie. Aussi d'Andilly la lui fait cruellement expier dans la réponse suivante : « Ce 10 septembre 1658. —
« Voicy la plus grande partie de la traduction reveue,
« et plus qu'il n'en faut pour vous faire connoistre ce
« que c'est que d'examiner une chose avec toute la ri-
« gueur imaginable; à quoy l'on ne sçaurroit pas ne
« point employer six fois plus de temps qu'à traduire.
« Tant c'est une chose presqu'incroyable que l'extrême
« difficulté qu'il y a à faire des traductions aussi fidelles
« qu'élégantes, et aussi élégantes que fidelles; et qu'il
« est incomparablement plus aisé de bien écrire de soy-
« mesme, dans la liberté toute entière que l'on a de s'ex-
« primer, que de traduire dans la contrainte où l'on se
« trouve pour rendre fidellement et éloquemment tout
« ensemble les pensées d'autruy. On se seroit bien gardé
« pour tout autre que vous d'en user de la sorte qu'on a
« fait. Mais vous avez voulu qu'on vous traitast comme
« nous nous traiterions nous-mesmes, et on vous a obéy,

« parcequ'on ne sçauroit vous rien refuser. *Je suis*
« *trompé si cela ne vous confirme dans la créance que la*
« *belle traduction est une chose beaucoup plus belle que*
« *l'on ne se l'imagine.* »

Rancé prend une digne revanche dans sa réponse. Autant d'Andilly s'était pavané avec jactance dans son mérite de correcteur [1], autant Rancé s'humilie de bonne foi devant ses imperfections de traducteur : « 20 sep-
« tembre 1658. Je comprends aizément qu'il est d'une
« extresme difficulté de bien traduire, non point par-
« ceque ma traduction n'a pas fort réussi, mais par la
« manière dont est faite celle que vous m'avez envoiée.
« J'y vois de grandes beautés dans les expressions, et
« dans la fidélité de rendre les chozes. Touttes les re-
« marques sur l'explication de certains mots grecs sont
« les plus justes du monde. J'ai bien de l'obligation à
« ceux qui ont voulu se donner la pène de jetter les yeux
« sur ce que je vous avois envoïé, et d'y mettre la main
« avec tant d'exactitude. Il me semble déjà que je me
« suis corrigé de beaucoup de chozes, et que *si on me*
« *donne quelque nouvelle matière de m'occuper,* j'y réus-
« sirai moins mal que je n'ai pas fait dans la première.»

Tant d'humilité n'eut pour récompense qu'une nouvelle et plus grande humiliation. D'Andilly dans sa correspondance dut laisser entrevoir qu'à son avis Rancé ne ferait jamais un bon traducteur, car ce dernier lui répond [6 octobre 1658] : « Je suis de vostre advis
« pour les traductions, et je pance que je n'ai pas trop
« de loisir pour l'ouvrage que j'ai entrepris.... » Depuis

[1] Mérite d'ailleurs fort contesté, car on a été jusqu'à prétendre que d'Andilly ne savait pas le grec. Voir plus bas, *chap.* IV, *sect.* II, *art.* II, § 3, les services que Du Fossé rendit au solitaire pour ses traductions.

ce temps, en effet, il n'est plus parlé de traduction dans les lettres de Rancé. — La même soumission aveugle et dévouée aux conseils de Port-Royal s'y révèle toujours. Il avait écrit le 26 juin 1658 : « J'ai esté obligé par rai- « son de devoir de faire un voiage à Blois, [près du duc « d'Orléans, dont il était aumônier ?] [voyage qui a « esté] de deux jours seulement. Cela ne peut pas m'ar- « river plus de deux ou trois fois l'année ; et je vous « avoue que je l'ai fait par la déférence que j'ai eue aux « sentiments de la personne que vous me mandés, qui « a passé chez vous les festes de la Pentecoste, qui m'a « dit que je devois y aller. Mandez-moy, je vous en con- « jure, si j'ai mal fait, car je ne suis pas incorrigible... » Le 10 juillet suivant : « Je lis Eusèbe, et ensuite j'irai « pas à pas par le chemin qui m'a esté marqué...... » Le 18 du même mois : « Je suis ravi que vous n'aïés pas « désaprouvé le voiage que je vous ai mandé que j'avois « fait..... » Enfin, le 10 septembre même, pendant que d'Andilly le gourmandait si magistralement sur sa version grecque, il lui rendait compte de ses distractions en ces termes : « La personne que je vous ai mandé que « j'attendois chez moi n'est point encor arrivée. M. de « Barillon y doit venir ce soir, et je pance M. de Cau- « martin au premier jour. Ce sont gens d'honneur et de « mérite, que l'on ne voit pas tous les jours de la vie, et « qui ne m'inspireront rien de contraire à ma conduitte « présente. » Après avoir senti la férule du maître, il lui écrit le 26 novembre 1658 : « Vous ne sçauriés croire le « chagrin que j'ai de ce que le monde qui m'est venu « veoir cet automne m'a interrompu dans ma solitude. « Je me prépare pour cet hyver à un travaille fort as- « sidu. Je vous en rendrai compte de temps en temps. »

Vingt jours après, le 14 décembre 1658 : « Vous aviés « beaucoup de raison de me dire que l'hyver me remet- « troit en bonne humeur, et véritablement je suis dans « le plus grand repos du monde. Je ne suis point visitté, « et je n'ai pas mesme l'apréhension de l'estre; et je vois « avec plaisir cinq ou six mois où j'ai seureté toutte en- « tière, sans qu'il y ait rien qui puisse m'interrompre « dans ma solitude. Je serai obligé d'en sortir au mois « de juin qui vient, pour aller veoir l'estat de quelques « bénéfices que j'ai, et je n'ai garde de manquer de « prendre mon chemin où je sçaurai que vous serés. Je « m'asseure que vous ne serés pas fasché que je vous « rende un peu compte de ma vie, et que je vous parle « de touttes chozes avec une ouverture que l'on ne peut « pas avoir dans les lettres. »

Il eût été un moyen fort simple pour Rancé de se procurer plus facilement ces ouvertures. C'eût été de se retirer à Port-Royal; et il semble que l'on n'eût pas été fort éloigné de l'y accueillir, car dans cette même lettre du 14 octobre le disciple écrit au maître : « J'ai « une extresme joie de ce que vous me mandés que M. le « duc de Luines ne seroit pas fasché que ma solitude « ne fust pas si esloignée. [Le duc de Luynes a toujours « des à propos qui ne déplaisent pas à Port-Royal, jus- « qu'au moment où il l'abandonne pour les beaux yeux « d'Anne de Rohan; et, dans ce moment même, il a en- « core l'heureux à-propos de léguer à l'abbaye janséniste « son château de Vaumurier.] [1] C'est une marque qu'il « n'a pas tout à fait mauvaise opinion de moy. Jugés ce

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. II, p. 155 ; *Mém. de la M. Angéliq.,* t. III, p. 539.

« que cela m'est, à moy, qui ai pour sa personne toutte « sorte de respect et de vénération. Je vous asseure que « j'ai souhaitté bien des fois d'estre un peu plus proche « de vous que je ne suis pas, et qu'outre ma satisfaction « particulière, il me seroit d'une extresme utilité dans « les sentiments où je suis de vous veoir plus souvent « qu'une fois dans une année. Mais il faut se résoudre « aux chozes quand elles ne peuvent estre comme nous « voudrions qu'elles fussent. »

C'était, à dire vrai, accueillir avec assez de tiédeur des ouvertures que Port-Royal avait mises sous le patronage du duc de Luynes ; et peut-être en résulta-t-il quelque refroidissement, car un mois après, le 16 janvier 1659, Rancé écrivait à d'Andilly : « J'ai receu vostre lettre du « troisiesme janvier. Vous me faites bien l'honneur de « me mander vostre sentiment sur le suget du livre du-« quel je vous avois escrit ; mais vous ne me dites point « si on trouve que j'avance assez dans mon voiage parmi « les distractions que je n'ai pu éviter. » Rancé d'ailleurs paraît avoir compris le motif de cette froideur ; car, dans une lettre du 2 mars 1659, il semble redoubler de confiance envers Port-Royal, d'empressement à s'y rendre, et il fait habilement remarquer que lui-même a fait de sa solitude comme une annexe de cette sainte maison : « Je n'oze vous escrire tout ce que j'ai apris « sur [le peu de cas que l'on a fait de la censure dont « cinq évêques jansénistes [1] ont frappé l'*Apologie des « Jésuites*] ; je le réserve au temps auquel j'espère avoir « l'honneur de vous veoir, si Dieu m'en fait la grâce. Je « fais un amas espouventable de chozes pour vous dire,

[1] Voir plus haut, p. 64, n. 3.

« y aiant quelque apparence, qu'estant de retour dans « mon *désert*, je ne le quitterai pas de si tost. Je ne sçai « pas si vous remarqués que je me fais honneur tant que « je peux du nom que je donne au lieu que j'habite pré- « sentement.... »

Port-Royal se repaissait peu de cajoleries. Il paraît qu'il ne répondit à celles de Rancé que par de nouvelles rigueurs. D'Andilly dut faire entrevoir à son correspondant que leurs relations, dont rien n'eût gêné le cours au même désert, devenaient, par la distance, une charge à laquelle il désirait se soustraire. Rancé lui réplique le 9 avril 1659 : « Si dans la nécessité où vous me mandés « que vous estes de vous retrancher d'une grande partie « de vos anciennes habitudes, vous ne laissés pas de « trouver bon que je vous importune quelquefois, je vous « serai infiniment redevable. Vous m'y avez accous- « tumé, et je vous déclare que je ne sçaurois plus vivre « sans cela. Et puis la manière dont je suis à vous, et la « profession sincère que j'en fais, me doibt un peu dis- « tinguer des autres gens. Je joins à cela les avantages « que j'en tire, desquels vous ne voudriés pas me priver, « estant très vrai que je ne reçois jamais de vos lettres « que je n'en devienne meilleur. Quoiqu'en cela je vous « paroisse un peu intéressé, je m'asseure que vous ne « m'en aimerés pas moins. »

La montagne ne venant pas, il fallait bien aller à la montagne; et ce fut alors que l'abbé Leroi, s'arrachant à sa solitude de la Merentais, vint partager celle de Veretz avec son condisciple jusque là si soumis, et pour la première fois récalcitrant. Malheureusement la santé de Leroi ne put s'accommoder de ce nouveau séjour, et le 25 décembre 1659 Rancé écrivait à d'Andilly : « Enfin

« nostre ami a esté contraint, par des raisons de sa santé « qu'il ne pouvoit recouvrer dans ma maison, de retour-« ner à Paris. Il a fallu que lui et moy aions donné cela « aux advis des médecins ; car, outre le mal de sa poi-« trine, qui estoit tout à fait considérable, il avoit à son « œil une incommodité si grande qu'il ne pouvoit pas « s'en servir pour rien regarder, mesme un seul mo-« ment. Ce mal consistoit en une douleur qui ne le quit-« toit guères, et une feblesse si estrange de cette partie « qu'il n'en voioit point. Et tout cela luy est arrivé pour « une dent qui luy avoit esté mal arrachée depuis quatre « mois. »

Il serait possible que cette dent malencontreuse eût été plus funeste encore à Port-Royal qu'à son émissaire ; car le départ de Leroi eut lieu vers la fin de 1659 ; les lettres où il en est question sont les dernières dans notre dépôt où Rancé s'épanche avec d'Andilly ; et c'est au printemps de 1660, on se le rappelle, que le disciple de celui-ci devint l'adepte d'un Jansénisme plus modéré.

Récemment toutefois, M. Gonod a publié quatre lettres postérieures aux nôtres, toutes quatre datées de 1660[1], toutes quatre adressées à d'Andilly, et qui nécessairement dans le principe ont dû faire partie des archives du solitaire. Ces lettres se lient entre elles de manière à prouver qu'une cinquième seulement manque dans leur ensemble[2]. L'année précédente [1659] en compte quinze dans notre collection, et la première année des

[1] Lettre CXCIX, du 8 février 1660, p. 337; lettre CC, du 5 avril 1660, p. 339; lettre CCI, du 17 octobre 1660, p. 340, et lettre CCII, 8 décembre 1660, p. 342. M. de Chateaubriant avait publié la première, *Vie de Rancé*, p. 80.

[2] La lettre absente aurait été écrite entre la première et la seconde, si toutefois elle a jamais existé.

relations de Rancé avec d'Andilly [1658] y en a déposé dix-huit.—Les quatre lettres d'ailleurs qui appartiennent seules à cette année de transition où leur auteur va chercher, aux extrémités de la France, des conseils dont récemment encore il demandait l'assistance à Port-Royal, témoignent que Rancé savait alors mettre autant de mesureà ménager une transition qu'il en mit plus tard à déguiser une rupture.—Mais la transition ménagée, à la fin de 1660, Rancé, qui cependant vécut près de trois années encore dans le monde, rompit tout à coup sa correspondance avec d'Andilly. C'est ce que prouve la réponse suivante provoquée par une lettre de celui-ci, qui, dans l'espoir sans doute de renouer avec son ancien disciple, lui avait écrit à l'occasion de la paix obtenue par les Jansénistes [1] : « 24 octobre 1668. — Après la conso-« lation que j'ai receue de la paix que la divine Pro-« vidence vient de donner à l'Eglize, je ne pouvois en « avoir une plus vive que de veoir dans la lettre que « vous m'avés fait l'honneur de m'escrire, que non seu-« lement je ne suis pas effacé de vostre mémoire, mais « que je peus croire par les asseurances que vous m'en « donnés, que vous estes à mon esgard ce que vous es-« tiés *il y a six ou sept ans*. Si je ne sçaurois vous « exprimer sur cela les sentiments de mon cœur comme « je le voudrois, je me console en ce que je ne doute « point que la disposition du vostre pour moy ne vous « dise tout ce que je sens. Je vous conjure, Monsieur, « de croire que *quoi que vous en panciés*, vous ne pouvés « aller trop loing, puisque ma joie ne sçauroit estre plus « grande, non plus que la passion avec laquelle je suis

[1] On se rappelle les sentiments de Rancé pour le grand Arnauld à l'occasion de cette paix. Voir plus haut, p. 130.

« vostre très humble et très obéissant serviteur. » Après cette lettre, la correspondance s'interrompt de nouveau. —D'Andilly la renoue en annonçant au solitaire que le roi vient de confier le ministère au marquis de Pomponne; et cette fois le solitaire échange jusqu'à cinq lettres[1] avec le père du nouveau ministre, à qui il recommande les intérêts de la Trappe. — Enfin une dernière lettre de Rancé, postérieure à la mort de d'Andilly [1674] et à la disgrâce de son fils [1679], félicite, en 1691, Pomponne de retour aux affaires. On ne voit pas que précédemment Rancé eût témoigné à celui-ci prendre part à ses revers.

De cet inventaire exact des dernières relations de l'abbé de la Trappe avec d'Andilly il résulte une chose certaine; c'est que l'année 1659 est bien celle où ce dernier s'est vu enlever la seconde capture qu'il destinait à signaler son importance au profit de Port-Royal. Mais ce qui reste inconnu, c'est la cause déterminante de cette perte. Dans la correspondance de Fabert nous avons vu agir les influences qui devaient amener un résultat semblable. Nous avons pris sur le fait, pour ainsi dire, les auteurs du mécompte de d'Andilly. Ici, au contraire, tout semble obscurité. On peut soupçonner, il est vrai, par la conduite ultérieure de Rancé, que des doctrines par trop excessives s'étaient révélées peu à peu dans leurs dangers à son esprit, à mesure qu'il les pénétrait davantage. On peut supposer encore que les insinuations faites en 1659 pour attirer à Port-Roya le jeune pénitent, et l'arrivée d'un condisciple, symptôme de surveillance sur sa personne, ou essai de colonisation sur ses terres, l'avaient amené aux

[1] En date du 27 décembre 1671, du 25 janvier 1672, du 7 et du 19 juin 1673, enfin du 2 juillet de la même année.

démarches foraines de 1660. Ces explications sans doute seraient assez plausibles ; mais elles ne sont pas complètes.

En effet, si le jeune pénitent a reconnu comme pernicieuses les doctrines du Jansénisme, pourquoi ne les rejette-t-il pas hautement, comme il a rejeté celles des Jésuites ? Jansénius l'avait sauvé de Molina. Pour se sauver de Jansénius n'avait-il pas l'Evangile ? Ne pouvait-il dès lors recueillir la pure manne du Christ entre tous les camps, dans le vrai désert qui devait être témoin de ses jeûnes ? Et lorsqu'il l'y recueillit plus tard, pourquoi sa démarche devint-elle embarrassée ? — Que si au contraire ces doctrines sont pures [lui-même écrit en 1676, nous l'avons vu : *Je suis persuadé que les Jansénistes n'ont point de mauvaises doctrines*], pourquoi répudier ceux que lui-même a choisis pour en être les interprètes ? La surveillance plus active qu'ils veulent exercer sur lui en 1659 n'est-elle pas dans ses désirs tant de fois manifestés ? La colonie qu'ils tenteraient à Veretz ne ferait que consacrer à Dieu une propriété que, d'après l'avis des leurs, il donnera plus tard aux pauvres ? Il ne se refuserait à rien de ce qui peut le rendre plus parfait et plus détaché, lui qui bientôt s'ensevelira tout vivant dans son sépulcre de la Trappe. — Evidemment deux choses restent toujours inexpliquées : les hésitations de Rancé en présence du Jansénisme ; sa rupture avec celui qui l'y avait initié. — Pour donner une solution à ce double problème, il faut donc non seulement indiquer comment Rancé a perdu sa confiance en d'Andilly, mais démontrer qu'envers Port-Royal il a engagé sa liberté.

Or, après bien des recherches, nous ne sommes point parvenu à une démonstration complète. Le second de

ces faits seulement nous paraît hors de doute. Nous n'avons acquis sur le premier que de fortes présomptions; et ces présomptions même, ce n'est pas dans nos archives que nous en avons trouvé les éléments. Pour cela il nous a fallu, contre nos habitudes, sortir de notre Arsenal, et faire des emprunts à un dépôt plus riche, à la bibliothèque du roi.

Dans un des cartons non catalogués de cette bibliothèque, la sollicitude de MM. les conservateurs a déposé une acquisition assez récente, celle de la correspondance de madame de Sablé. — Tallemant des Réaux rappellera beaucoup mieux que nous ne le ferions ce qu'était la marquise de Sablé : « Depuis cette perte [celle d'Armen-« tières, l'un de ses amants], la marquise ne fit plus l'a-« mour. Elle trouva qu'il étoit temps de faire la dévote; « mais quelle dévote, bon Dieu! Il n'y a point eu d'in-« trigue à la cour dont elle ne se soit mêlée, et elle n'a-« voit garde de manquer à être Janséniste, quand ce ne « seroit que cette secte a grand besoin de cabale pour « se maintenir; et c'est à quoi la marquise se délecte sur « toutes choses depuis qu'elle est au monde... Elle alla « loger tout contre Port-Royal. Depuis qu'elle y est, elle « a plus d'intrigues que jamais; elle se mêle de tout... « Ajoutez que depuis qu'elle est dévote, c'est la plus « grande friande qui soit au monde. Elle prétend qu'il « n'y a personne qui ait le goût si fin qu'elle, *et ne fait* « *nul cas des gens qui ne goûtent point les bonnes choses.* « Elle invente toujours quelque nouvelle friandise [1]. » Tallemant décrit ensuite les terreurs ridicules que les maladies inspiraient à madame de Sablé, et ses prétentions au bel esprit sérieux.

[1] *Historiettes*, t. II, p. 322.

Les Mémoires de la famille Arnauld confirment de tout point ceux du satirique, moins le chapitre des intrigues. « Le marquis de Pisany, fils de madame de Rambouillet, écrit l'abbé Arnauld, avoit un tour plaisant « dans l'esprit qui le rendoit fort agréable... Il dit un « jour sur la marquise de Sablé, qui avoit toujours aimé « la bonne chère et qui s'étoit mise depuis peu dans la « dévotion, qu'elle avoit beau faire, qu'elle ne chasseroit « point le diable de chez elle, et qu'il s'étoit retranché « dans la cuisine [1]. » Cette épicurienne janséniste était en correspondance non seulement avec la mère Angélique [2], qui témoigne, comme Tallemant, de l'horrible frayeur que les maladies et la mort causaient à sa correspondante ; non seulement avec le grand Arnauld [3], qui l'entretient de logique, car, dit Tallemant, *il lui faut toujours raisonner* [4]; elle écrivait aussi à d'Andilly, leur frère, et dans le carton qui renferme sa correspondance il y a quatre-vingt-cinq lettres de ce dernier. Ces lettres

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part., I, p. 79.

[2] *Lett. de la M. Angélique,* t. II, p. 586 ; t. III, p. 10, 92, 94, 158, 170, 345, 362, 489, 529. — Cf. *Ibid.,* t. I, p. 201, 243, 271 ; t. II, p. 273, 276, 284, 292, 301, 306, 501.

[3] *OEuv. d'Arnauld,* t. I, p. 206, lett. XCVI, du 20 août 1660. Il lui demande son avis sur un discours à mettre en tête de la *Logique de Port-Royal;* p. 371, lett. CLIII, du 27 mars 1663, etc. Voir aussi p. 207, lett. CCXII, lett. XCVIII-C du 20, 21 et 24 août 1660, à Mme ***; ces *** remplacent le nom de Mme de Sablé, car les originaux des lettres publiées se trouvent dans les layettes de celle-ci ; seulement ils y sont plus courts. Est-ce pour faire perdre la trace de quelques falsifications que le nom de Mme de Sablé a été omis par les éditeurs ? Nous prenons la liberté de recommander cette question à Messieurs de l'Académie française, car la lettre M.XCIV, p. 125 du t. IV, sans date, écrite à Mme *** au sujet de la réponse de Messieurs de l'Académie française à cinq questions que M. Arnauld leur avait fait proposer sur la grammaire générale, etc., se trouve dans la correspondance de Mme de Sablé, datée du 21 novembre 1659 ; mais elle y est plus courte au moins des quatre cinquièmes que dans l'imprimé.

[4] *Historiettes,* t. II, p. 328.

appartiennent à l'époque où Rancé retire à d'Andilly la direction de sa conscience. — Y aurait-il entre ce fait et celle de nos deux énigmes qui paraît le plus impénétrable quelque secrète analogie? Nous le supposons.

Une hypothèse (des présomptions ne peuvent aboutir qu'à une hypothèse) est, nous le savons, inadmissible en histoire. Mais elle suffit du moins à la vraisemblance littéraire; et pour un instant l'on nous permettra sans doute de substituer, à propos des relations de d'Andilly avec madame de Sablé, une étude littéraire à nos recherches historiques. En cela d'ailleurs nous ne ferons que suivre l'exemple de l'écrivain[1] dont le talent vient de faire asseoir Port-Royal au fauteuil académique. Et puisque nous sommes en veine d'imitation, pourquoi n'emprunterions-nous pas à M. Sainte-Beuve jusqu'à la forme? N'a-t-il pas soumis les plus célèbres épisodes de la biographie des Arnauld à des combinaisons dramatiques[2]? N'a-t-il pas groupé toute cette famille, et d'Andilly lui-même, dans des scènes habilement rapprochées de celles d'Esther et de Polyeucte? La voie se trouve donc, heureusement pour nous, frayée par un maître. Nous l'y suivrons. Seulement pour ne pas nous traîner trop servilement sur ses pas, nous laisserons les siens chausser le cothurne tragique; nous glisserons les nôtres derrière les talons rouges de Molière. L'ombre de Rancé en frémira sans doute[3]; mais, à bien prendre

[1] L'amitié dont M. Sainte-Beuve nous honore nous laisse moins de liberté qu'aux indifférents, et nous interdit les épithètes dont tout autre userait en parlant de ses travaux.

[2] *Port-Royal*, t. I., p. 105-189.

[3] L'ombre de Mme de Sablé nous apparaîtrait peut-être aussi, armée de cette lettre de d'Andilly que contient sa correspondance : — « 9 février 1661. « Si le plaisir que l'on prend d'entendre parler admirablement contre une

cependant, n'est-ce pas lui ménager une flatteuse réminiscence que de la mettre au régime des fictions?

« chose qui est blasmable n'estoit le plus innocent du monde, je devrois « estre dans le scrupule d'avoir veu ce que vous avez écrit sur le sujet de « la comédie ; puisque je doute fort que ceux qui l'aiment le mieux y pren- « nent plus de plaisir que je n'en ay eu à entendre traiter ce sujet d'une « manière si délicate, si judicieuse et si forte toute ensemble, que les plus « opiniastres ne sçauroient n'estre pas persuadez de la vérité de ce que vous « dittes. Aussi faut-il avouer que ce langage ne s'apprend que dans le grand « monde, et qu'il ne peut mesme s'y apprendre que par des personnes qui « ont l'esprit fait comme vous l'avez ; ce que je n'ose spécifier plus particu- « lièrement, de crainte que vous ne m'accusassiez de vous flatter, lorsque je « ne ferois que vous dire très sincèrement ce que je pense. Mais je ne puis « vous dissimuler que je croy que vous ne pourriez mieux employer quel- « ques heures de vos journées, qu'à écrire des choses semblables, puisqu'il « seroit presqu'impossible qu'elles ne fissent impression sur les personnes « raisonnables; et qu'ainsi Dieu n'eust très agréable le bonheur que vous « leur procureriez en les détrompant des fausses opinions que le relasche- « ment a introduitse, que la coutume a autorisées, et que l'exemple des « personnes les plus considérables fait que l'on n'ose contredire, à moins « que d'y estre porté par cet amour de la vérité si rare dans un siècle « aussi corrompu qu'est le nostre. »

Contre les anathèmes de Rancé, de d'Andilly et de Mme de Sablé, nous nous armerons d'un heureux à-propos que nous fournit, sur Tartuffe même, Racine dans sa seconde *Lettre à Nicole.*

« C'étoit chez une personne qui, en ce temps-là, étoit fort de vos amis; « elle avoit eu beaucoup d'envie d'entendre lire le *Tartuffe ;* et *l'on ne « s'opposa point à sa curiosité :* on vous avoit dit que les Jésuites étoient « joués dans cette comédie ; les Jésuites au contraire se flattoient qu'on en « vouloit aux Jansénistes. Mais il n'importe : la compagnie étoit assemblée ; « Molière alloit commencer, lorsqu'on vit arriver un homme fort échauffé, « qui dit tout bas à cette personne : *Quoi, Madame, vous entendrez une « comédie le jour que le mystère de l'iniquité s'accomplit, ce jour qu'on « nous ôte nos Mères!* Cette raison parut convaincante : la compagnie fut « congédiée, Molière s'en retourna bien étonné de l'empressement qu'on « avoit eu pour le faire venir, et de celui qu'on avoit pour le renvoyer....

Comme depuis lors le Jansénisme a fini par triompher, et que depuis longtemps il ne court plus aucun danger, nous pourrons donc continuer avec Racine : « En effet, Messieurs, quand vous raisonnerez de la sorte, nous « n'aurons rien à répondre, il faudra se rendre : car de me demander, « comme vous faites, si je crois la comédie une chose sainte? si je la crois « propre à faire mourir le vieil homme? je dirai que non. Mais je vous « dirai en même temps qu'il y a des choses qui ne sont pas saintes, et qui

§ VI. Etude sur le Tartuffe.

M. Sainte-Beuve a choisi pour ses parallèles, comme cela se devait, les chef-d'œuvres de Racine et de Cor-

« sont pourtant innocentes. Je vous demanderai si la chasse, la musique, « le plaisir de faire des sabots, et quelques autres plaisirs que vous ne vous « refusez pas à vous-même, sont fort propres à faire mourir le vieil homme ; « s'il faut renoncer à tout ce qui divertit, s'il faut pleurer à toute heure ? « Hélas, oui, dira le mélancolique ! Mais que dira le plaisant ? Il voudra « qu'il lui soit permis de rire quelquefois, quand ce ne seroit que d'un « Jésuite ; il vous prouvera, comme ont fait vos amis, que la raillerie est « permise, que les Pères ont ri, que Dieu même a raillé. Et vous semble-t-il « que les *Lettres Provinciales* soient autre chose que des comédies ? Dites-« moi, Messieurs, qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y joue un « valet fourbe, un bourgeois avare, un marquis extravagant, et tout ce « qu'il y a dans le monde de plus digne de risée. J'avoue que le Provincial « a mieux choisi ses personnages : il les a cherchés dans les couvents et « dans la Sorbonne ; il introduit sur la scène, tantôt des Jacobins, tantôt « des docteurs et toujours des Jésuites. Combien de rôles leur fait-il jouer ! « Tantôt il amène un Jésuite bonhomme, tantôt un Jésuite méchant, et tou-« jours un Jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque temps, et le « plus austère Janséniste auroit cru trahir la vérité que de n'en pas rire.

« Reconnaissez donc, Messieurs, que puisque nos comédies ressemblent « si fort aux vôtres ; il faut bien qu'elles ne soient pas si criminelles que « vous le dites. Pour les Pères, c'est à vous de nous les citer, c'est à vous, « ou à vos amis, de nous convaincre par une foule de passages que l'Église « nous interdit absolument la comédie, en l'état qu'elle est : alors nous « cesserons d'y aller, et nous attendrons patiemment que le temps vienne « de mettre les Jésuites sur le théâtre. » (Deuxième lettre à Nicole, *Œuvres*, t. VI, p. 90.)

« .... Et vous autres, qui avez succédé à ces Pères, de quoi vous êtes-« vous avisés de mettre en françois les comédies de Térence ? Falloit-il « interrompre vos saintes occupations pour devenir des traducteurs de « comédies ? Encore, si vous nous les aviez données avec leurs grâces, le « public vous seroit obligé de la peine que vous avez prise. Vous direz « peut-être que vous en avez retranché quelques libertés. Mais vous dites « aussi que le soin qu'on prend de couvrir les passions d'un voile d'hon-« nêteté, ne sert qu'à les rendre plus dangereuses. Ainsi, vous voilà vous-« mêmes au rang des empoisonneurs. » (Première lettre à Nicole, *Œuvres*, t. VI, p. 19).

Que si Racine, quoique précédemment élève et depuis apologiste de Port-Royal, était suspect de partialité dans une cause qui était autant la sienne

neille. Nous choisirons celui de Molière : le Tartuffe. Qu'on ne se récrie pas d'avance. Qu'on n'en appelle pas avec surprise aux grands noms de la Trappe et de Port-Royal. Il ne s'agit ici que de d'Andilly et de Rancé. Nous n'attribuerons à celui-ci que le rôle de l'honnête Orgon. Rancé avait bien choisi pour le remplacer à la tête de son saint bercail cet épouvantable Dom Gervaise que Saint-Simon a démasqué[1]. Si le saint réformateur, vers

que celle de Molière, nous nous retrancherions derrière Nicole lui-même, à qui Racine s'adressait, et derrière Goujet, le plus janséniste des biographes de l'austère moraliste, qui écrit : « On assure que M. Nicole lut plu- « sieurs fois Térence avant que de s'appliquer à la traduction [latine] des « *Provinciales*, où l'on trouve en effet le style et les délicatesses de ce « comique. » (*Vie de Nicole*, part. I, p. 80.) Ce que l'école janséniste se permettait pour mieux ridiculiser ses ennemis, nous croyons pouvoir le faire pour l'instruction de nos lecteurs.

[1] Nous nous garderons de souiller ces pages des infamies que rapporte Saint-Simon, t. IV, p. 21-33, sur D. Gervaise. Mais pour faire comprendre tout ce que Rancé apportait de ménagements dans ses ruptures les mieux autorisées, nous transcrirons le certificat qu'il crut devoir délivrer à son successeur, qui avait été son persécuteur, après avoir acquis la certitude que celui-ci s'était couvert de crimes dont plusieurs devaient alors le faire monter sur le bûcher.

Certificat de M. l'abbé de la Trappe en faveur de Dom François Armand.

F. Armand Jean, ancien abbé de la Trappe, reconnois et me crois obligé de déclarer dans les conjonctures présentes, que le R. P. Armand, mon successeur, s'est conduit avec tant de bénédiction dans le gouvernement de cette communauté, que jamais la piété et la discipline n'y a été plus exacte ; que toutes les pratiques de pénitence et de régularité y ont été conservées avec tant de zèle et d'ardeur, que tous ceux qui sont venus visiter la maison sur le bruit qui s'en étoit répandu de tous côtés, en ont reçu toute l'édification qu'ils en avoient espéré : ce qui n'a pu être que l'effet non seulement de l'instruction et de la parole, mais de la prière, de l'action et de l'exemple. Je ne puis aussi me dispenser de témoigner que presque aussitôt qu'il s'est vu en place, on a attaqué sa réputation et sa personne, qu'on a débité contre lui quantité de choses fausses, et qui ne sont jamais tombées sous ma connaissance, quoique je fusse toujours présent dans le monastère. C'est ce que je certifie être véritable.

J'ajoute au témoignage ci-dessus que je ne saurois ne point parler d'une malignité outrée avec laquelle on l'a traité. On dit de tous côtez qu'il ne

la fin de sa carrière, s'était rendu l'Orgon de cet odieux Tartuffe, n'avait-il pu être celui de quelque Tartuffe moins odieux, à son début? D'ailleurs ce n'est plus de l'histoire que nous faisons; c'est une hypothèse que nous avons demandé la permission de construire en drame. Le drame construit, s'il est absurde, il sera temps de le siffler. Et pour hâter cette justice, dans le cas où elle deviendrait nécessaire, nous nous garderons de calquer longuement, scène à scène, l'immortelle comédie de Molière. Nous nous contenterons, imitant encore en cela M. Sainte-Beuve, de comparer entre elles les situations principales par où notre sujet semble toucher à ce chef-d'œuvre.

m'aborde jamais que d'une manière offensante, qu'il se sert de termes et d'expressions dures, comme si son dessein étoit de me faire de la peine et de me chagriner, et que depuis peu, dans une conversation de cette nature, je lui avois déclaré que je ne pouvois plus le souffrir, et que je m'en allois dans un autre monastère pour y trouver la paix. J'affirme, devant Dieu, comme devant les hommes, qu'il n'y a rien dans tout ce reproche qui ne soit faux, et la vérité est que toutes les fois qu'il m'est venu voir, il s'est mis à genoux devant moi comme un novice devant son supérieur, et presque toujours, quelque instance que je lui aie pu faire, il ne m'a pas été possible de le faire relever, et qu'en aucun de ses entretiens il ne lui est pas sorti une parole de la bouche qui n'ait été accompagnée d'une charité, d'une honnêteté, d'une modération, ce n'est pas assez dire, il faut ajouter d'un respect qui ne convenoit ni à lui ni à moi. Mon intention est que l'on prenne tout ce que je dis au pied de la lettre, *n'y ayant rien qui ne soit véritable* [la fiction est un peu forte] dans toutes les circonstances. Fait à la Trappe, ce 17 octobre 1698.

F. Armand Jean, ancien abbé de la Trappe.

Nous souscrivons à ce témoignage pour avoir été témoins oculaires de toutes ces choses, F. Jean B., prieur; F. Gabriel; F. Pierre; F. Benoît. (Marsollier, *Vie de Rancé,* t. II, p. 193, et *Lettre de Le Nain de Tillem.,* p. 156.)

Que si Rancé crut devoir de tels ménagements à un misérable qui par surprise s'était introduit dans sa communauté et dans sa confiance, peut-on s'étonner encore de tous ceux qu'il conserva jusqu'à la fin avec les Jansénistes, entre les bras de qui il s'était d'abord jeté de lui-même avec tant d'abandon?

ACTE PREMIER.

La scène se passe tantôt sur les bords de la Loire, dans la splendide habitation de Veretz, et tantôt près des rives de la Seine, dans le faubourg Saint-Jacques, à Port-Royal de Paris. Si depuis Molière les choses n'avaient pas bien changé, nous nous montrerions plus scrupuleux sur l'unité de lieu. Mais nous croyons pouvoir donner quelque chose au progrès. M. Sainte-Beuve, qui y a contribué, nous servira encore d'excuse pour cette licence, la seule d'ailleurs que nous nous permettrons désormais.

Ainsi que dans la pièce de Molière, un fait s'est accompli avant le lever du rideau :

> Ah ! si vous aviez vu comme j'en fis rencontre,
> Vous auriez pris pour lui l'amitié que je montre.
> Chaque jour à l'église il venoit, d'un air doux,
> Tout vis-à-vis de moi se mettre à deux genoux.
> . . . .
> Et, lorsque je sortois, il me devançoit vite,
> Pour m'aller, à la porte, offrir de l'eau bénite[1].....

A Veretz un homme était venu, non pas offrir, mais demander l'eau bénite ; il la demandait pour son fils mort, et mort, nous le verrons bientôt [2], parcequ'il l'avait écrasé sous sa volonté de fer. Fabert seul le savait. Outre l'eau bénite, comment lui refuser une larme ?

Mais le père malheureux est en même temps ce solitaire

> Qui prêcha la retraite au milieu de la cour [3],

[1] Act. I, sc. VI.
[2] *Chap.* IV, *sect.* IV, *art.* II.
[3] Act. I, sc. VI.

et dont la parole, à plus forte raison, doit se faire entendre fructueusement dans la solitude :

Il enseigne à n'avoir affection pour rien,
Et l'on devient tout autre avec son entretien [1].

Rancé a donc sollicité cet entretien qui s'offrait à lui, et il est devenu tout autre. Ce n'est plus ce jeune abbé qui entraîne toute une assemblée en faveur d'un Jésuite. — Le rideau se lève. — On se trouve en présence de cette même assemblée. Tout le clergé y est réuni. Les Evêques y forment un groupe, et derrière eux les Curés. D'autres groupes représentent les ordres monastiques, Bénédictins, Jésuites et Cisterciens. Port-Royal seul est absent. Rancé, en costume d'ermite, s'apprête à sortir pour le rejoindre. Un évêque s'avance, et lui dit :

Monsieur l'abbé, d'où vient que vous sortez si vite ?

L'ERMITE.

C'est que je ne puis voir tout ce ménage-ci,
Et que de me complaire on ne prend nul souci.
Oui, mon âme chez vous est mal édifiée ;
Par toutes vos leçons elle est contrariée.
On n'y respecte rien ; tous ici parlent haut,
Et c'est tout justement la cour du roi Pétaud.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT IGNACE.

Si.....

L'ERMITE.

Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop forte en gueule, et fort impertinente ;
Vous vous mêlez sur tout de dire votre avis.

MABILLON, *se détachant du groupe des Bénédictins.*

Mais.....

[1] Act. I, sc. VI.

L'ERMITE.

Vous êtes un sot, en trois lettres, mon fils.....

LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR.

Je crois.....

L'ERMITE.

Mon Dieu ! sa sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez doucette ;
Mais il n'est, comme on dit, pire eau que l'eau qui dort,
Et vous menez sous chape un train que je hais fort.

L'ANCIENNE OBSERVANCE DE CITEAUX.

Mon fils !

L'ERMITE.

Ma mère, soit ; mais, ne vous en déplaise,
Votre conduite en tout est tout à fait mauvaise.
Vous devriez nous mettre un bon exemple aux yeux ;
Saint Bernard, notre père, en usoit beaucoup mieux [1].

On voit d'ici se dérouler toute cette admirable scène d'exposition, chef-d'œuvre qui ouvre le chef-d'œuvre.

Une autre scène incomparable du premier acte, celle de l'indisposition d'Elmire et du traitement qu'y applique le *pauvre homme,* se trouve indiquée dans le portefeuille de madame de Sablé. D'Andilly y donne d'abord la description de la retraite où il accomplit les austérités de sa pénitence.

« 8 *mai.* Puisque vous m'ordonnez de vous rendre « comte de mes occupations, il faut vous obéir..... Je « suis trop bien logé, et n'ay pas peu de honte d'estre « si à mon aise pendant que d'autres qui vallent cent « fois mieux que moy sont errans et vagabonds, et souf-

[1] Act. I, sc. I.

« frent ce que je mériterois de souffrir beaucoup plus « tost qu'eux..... »

Le pauvre homme !

Il paraît d'ailleurs qu'Elmire avait été saignée trop copieusement :

« *4 mars* 1660..... On ne sçauroit estre dans vos sen- « timens plus que j'y suis, touchant ces saignées conti- « nuelles qui ne sçauroient ne point emporter toutes les « forces, et souvent mesme la vie. Je suis revenu de cette « erreur il y a longtemps. Mais le mal est que les autres « n'en reviennent pas, et en patissent... Je ne parle que « trop souvent contre cette cruelle méthode ; car on ne « la changera pas pour cela ; et ce sera tout ce que je « pourray faire que de m'en exemter moy mesme, ainsi « que je le prétens bien ; et me suis si bien trouvé de « l'avoir fait depuis quelques années, que je me porte « mieux que je ne faisois il y a vingt ans. »

Le pauvre homme !

Mais de quelle manière s'y prenait donc d'Andilly

Pour réparer le sang qu'avoit perdu Madame [1] ?

« 17 *mai* 1660. La créance que vous aviez que j'estois « enrhumé, et la peine que cela me donnoit, me fit vous « faire un adieu si mélancolique qu'il m'est diverses fois « depuis revenu sur le cœur...

Le pauvre homme !

..... Mais rien ne vous peut « mieux faire voir que je ne l'estois point du tout [en- « rhumé], que ce qu'aussitost que j'ay esté revenu icy,

[1] Act. I, sc. v.

« ayant dormy neuf heures de suite, je me suis trouvé « tout de mesme que quand j'en partis. *Tant le dézert a « des vertus secrètes que l'on ne sçauroit assez estimer?* « Est-il possible qu'après cela vous ne vous résolviez ja « mais d'y venir?... » Evidemment c'est dans cette lettre que Molière a trouvé ces quatre vers :

Et Tartuffe ?
Pressé d'un sommeil agréable,
Il passa dans sa chambre au sortir de la table ;
Et dans son lit bien chaud il se mit tout soudain,
Où sans trouble il dormit jusques au lendemain [2].

Et puis comme les vraisemblances du langage sont bien observées ! Quel usage habile de mots pieux, ployés à des relations mondaines. D'Andilly en devient poète :

Tant le désert a des vertus secrètes !

Avec quelle onction ne parle-t-il pas ailleurs de sa confiance en Madame de Sablé :

« 8 *mai*. S'il y a quelque *foy* qui soit au dessous de « cette *foy humaine* qui fait tant de bruit [2], je vous as- « sure que je n'en ay pas mesme besoin à votre égard.»

Tartuffe est un peu plus méfiant, mais n'est-il point plagiaire lorsqu'il dit à Elmire :

Je ne me fîrai point à des propos si doux,
Qu'un peu de vos faveurs, après quoi je soupire,
Ne vienne m'assurer tout ce qu'ils m'ont pu dire,
Et planter dans mon âme *une constante foi*
Des charmantes bontés que vous avez pour moi [3].

[1] Act. I, sc. V.
[2] Cf. D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. III, p. 119 ; *Œuvres du doct. Arnauld, Hist. du Formul.*, IIe partie, t. XXV, p. 160 ; t. XXI, préface, p. 91, etc. ; *Hist. des Persécut.*, p. 257, 269.
[3] Act. IV, sc. V.

Et le 21 septembre 1660 : « Est-ce là donc ce qui vous « glaçoit le cœur? En vérité, vous estes une mauvaise « femme de m'avoir fait une si cruelle injustice... Que « ne donnerois-je point pour vous pouvoir entretenir à « loisir ? Mais ce ne sont pas seulement six lieues de « chemin qui nous séparent; c'est que vous ne pou- « vez jamais vous résoudre de les faire ; quoy que je « sois très asseuré que vous avez la bonté de le désirer ; « mais de ce désir qui n'est *que suffisant*, *et point effi-* « *cace.* » — Tartuffe janséniste n'aurait pas dit autrement :

Mes prières n'ont pas le mérite qu'il faut
Pour avoir attiré *cette grâce* d'en haut [1].....

Mais nous anticipons sur les grandes scènes du troisième et du quatrième acte. — Nous n'en sommes qu'au second.

SECOND ACTE.

Cet acte, on se le rappelle, n'a pas tout à fait dans Molière l'intérêt des autres. Tout s'y dispose pour mettre uniquement en relief le changement qui s'est accompli chez Orgon, décidé à rompre les anciens engagements qu'il a pris pour sa fille et à la jeter dans les bras de Tartuffe. — Chez nous, Rancé s'applique à rompre pour sa conscience tout engagement avec les docteurs ultramontains, afin de la mieux livrer au Jansénisme. Celui-ci a concentré ses doctrines les plus libres dans le traité de Saint-Cyran qui porte pour titre *Petrus Aurelius* [2]. Rome compte parmi

[1] Act III, sc. III.

[2] Voir plus haut, p. 5, n. 3, et *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 181, 265, 274 ; *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 124 ; *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 231 et 406 ; *Procès-verbaux du clergé*, 1655-1657, p. 550, 664, 804, etc.

ses disciples les plus soumis le cardinal Baronius. Rancé, dans sa solitude, étudie les œuvres du cardinal ultramontain pour en faire le sacrifice à l'abbé ultragallican, et il rend Port-Royal dépositaire de ses intentions. Malheureusement nous ne trouvons ici ni la douce résistance de Marianne pour jeter de l'intérêt sur la scène, ni la pétulante opposition de Dorine pour l'égayer. Celle-ci n'est point là pour arracher au *Petrus* la conscience timorée de Rancé par ce piquant dialogue :

DORINE.

Il faut pour vous punir que cette affaire passe.

LA CONSCIENCE.

Ma pauvre fille !

DORINE.

Non.

LA CONSCIENCE.

Si mes vœux déclarés.

DORINE.

Point. *Petrus* est votre homme, et vous en tâterez.

LA CONSCIENCE.

Tu sais qu'à toi *jadis* je me suis confiée :
Fais-moi.......

DORINE.

Non, vous serez, ma foi, *pétrifiée*[1] !

Nous nous contenterons donc de citer rapidement en l'absence de Dorine, ne pouvant dialoguer joyeusement avec la théologie.

« 10 *juillet* 1658....... Je vous ai mandé que j'avois « commencé par *P*[*etrus*] *A*[*urelius*] que je lis avec une

1 Act. II, sc. III.

« extresme exactitude, et où je trouve des chozes et des « manières de les dire qui me ravissent. C'est l'employ « des heures du matin..... — 18 *juillet* 1658. Je ne vous « ments point quand je vous dis que je lis avec d'ex- « tresmes plaisirs *P*[*etrus*] *A*[*urelius*] ; et constanment « la quantité de chozes que j'y trouve m'empesche d'al- « ler fort vitte ; et il me semble que cest un chemin que « l'on ne peut faire sans s'arrester à touts les moments, « et je vous avoue que je n'envisage nullement la lon- « gueur de la carrière, mais seulement la beauté du « voiage que j'ay entrepris, et que je suis en pène de le « bien faire et non pas de le finir. Asseurément la vie « ne peut estre ni mieux ni plus utilement emploiée. Je « sçai sur cela l'obligation que je vous ay. Mais comme « je ne vous fais plus de compliment, je n'en dirai pas « davantage.....—30 *juillet* 1658. J'espère achever dans « peu *P*[*etrus A*[*urelius*]. La suitte ne m'en plaist moins « que les commencements, et il me semble qu'il faut « avoir perdu le goust des bonnes chozes pour estre « d'un autre avis...... — 20 *aoust* 1658. J'acheverai cette « semaine le *P*[*etrus*] *A*[*urelius*] dans ce sentiment « qu'il n'y a rien qui mérite tant d'estre leu, et dont l'u- « tilité soit si visible. Je suivrai de là le reste de mon « chemin, sans me mestre beaucoup en pène quand j'ar- « riveray, dans l'assurance où je suis que je me trou- « verai au port au bout de la route que je vais faire, « quelque longue qu'elle puisse estre.... — 24 *aoust* 1658. « J'ai achevé *P*[*etrus*] *A*[*urelius*], où je n'ai rien veu qui « ne m'ait confirmé dans l'opinion que je vous ay mandé « dans le commencement que j'en avois. Je n'ay jamais « rien leu d'une plus grande utilité, et j'ai asseurement « bien de l'obligation à ceux qui me l'ont indiqué.

« 5 *février* 1659. J'ai commencé depuis quatre ou « cinq jours à lire Baronius. Je ne prétends pas m'aban- « donner tousjours à son sentiment sur touttes chozes. « J'y aporterai les précautions nécessaires *suivant l'advis* « *que l'on m'en a donné*. J'y vois desjà des chozes si peu « establies et si mal fondées que je m'imagine qu'il « faudra le regarder de près dans celles qui seront plus « importantes. Je fais estat d'avancer tout autant que je « le pourai avant que de faire le voiage que je vous ai « mandé que je devois faire vers le mois de may ; et en « ce temps-là j'aurai bien des chozes à vous dire......— « 19 *mars* 1659. Je continue mon chemin sur mon plan « ordinaire, et je trouve tant de faussetés dans le livre « que j'ai présentement dans les mains, et tant de mes- « contes, que je m'aperçois qu'il ne le faut pas croire sur « sa parolle, et particulièrement dans les chozes impor- « tantes.... »

On ne voit point, dans les lettres de Rancé, qu'il ait poursuivi cette lecture ; et cependant nous n'y trouvons pas non plus les vers suivants, qui sans doute en auront été enlevés par Molière :

......J'ai là, Monsieur, une peste chez moi,
Avec qui, sans péché, je ne saurais plus vivre.
Je me sens hors d'état maintenant de poursuivre.
Ses discours insolents m'ont mis l'esprit en feu,
Et je vais prendre l'air pour me rasseoir un peu [1].

ACTE TROISIÈME.

La scène est d'abord à Veretz. Rancé a reçu de Port-Royal des lettres tout empreintes d'un pieux recueillement et d'aspirations à la solitude. On croirait entendre dans le lointain :

[1] Act. II, sc. II.

Laurent, serrez ma haire avec ma discipline,
Et priez que toujours le ciel vous illumine[1].

Rancé, plein de bonne foi, prend tout à la lettre. Il répond : « 26 *octobre* 1659..... Vous jugés bien que « Paris ni le monde n'entre pas volontiers dans nos con- « versations, si ce n'est pour déplorer la misère de ceux « qui s'imaginent que l'on ne peut pas s'en passer. Je « me convaincs touts les jours de ma vie, non seulement « que l'on peut s'en esloigner, mais qu'il est dangereux « de ne le pas faire ; et que l'on doibt infiniment à Dieu, « quand il lui plaist désabuzer les gens d'une illusion « aussi généralle que l'est celle qui nous fait veoir le « monde, comme quelque choze qui mérite nos attache- « ments. » En effet, n'y rencontre-t-on pas une foule d'objets

..... qu'on ne doit pas y voir.
Par de pareils objets les âmes sont blessées,
Et cela fait venir de coupables pensées[2].

Afin de s'y soustraire, Rancé va s'enfermer dans son cabinet, où pour occuper pieusement ses loisirs, on se le rappelle, d'Andilly lui a conseillé de traduire S. Basile :

Certains devoirs pieux le demandent là-haut,
Et nous l'excuserons de nous quitter sitôt[3].

La scène change. — Elle est à Port-Royal de Paris. Madame de Sablé est confinée dans l'appartement qu'elle s'y est fait construire. Comme d'habitude, elle se trouve nonchalamment étendue en plein jour sur son lit. Elle

[1] Act. III, sc. II.
[2] *Ibid.*
[3] Act. IV, sc. I.

songe avec satisfaction que tout récemment, après un long silence, elle a fait effort pour répondre à d'Andilly, le plus empressé de ses correspondants. Tandis qu'elle se plonge ainsi dans la tiède atmosphère de son lit, et dans le repos de sa conscience, la porte s'ouvre; on lui remet la lettre suivante :

« 24 *mars* 1660. N'aurois-je donc jamais sceu de vos « nouvelles sans une rencontre aussi extraordinaire que « celle qui vous a donné sujet de m'escrire? Et falloit-il « pour vous resveiller une visite que je devois si peu « attendre? J'ay vingt fois eu la main à la plume pour « vous faire des reproches d'un tel silence; mais j'ay « voulu voir jusques où il pourroit aller; et quand il « auroit tousjours duré, j'estois résolu de ne le point in- « terrompre. Voilà vous gronder tout de bon, parceque « vous méritez que je vous gronde, et que je vous aime. « A moins que cela, je m'aviserois si peu d'y penser « que je tiendrois au contraire à avantage que l'on « m'oubliast pour tousjours, tant j'ay dans ma solitude « d'occupations utiles et agréables, sans avoir besoin « d'en chercher ailleurs, soit par le commerce des let- « tres ou par rien qui en approche. Je sçay bien que vous « me direz que je vous ay promis de ne pas prendre garde « à vous en semblables choses, et je l'avoue. Mais cela « passe jusques à un trop grand excès dans une aussi « grande amitié qu'est celle que Dieu m'a donnée pour « vous, et qui vous oblige d'en avoir une pour moy qui « ne s'accorde pas avec une si longue négligence. Car « n'auriez-vous pas mesme besoin de me donner quel- « quefois sujet, en m'escrivant, de vous faire souvenir « d'exécuter les bonnes résolutions que Dieu vous a ins- « pirées par sa grâce, et de ne vous endormir pas, comme

« vous faites peut-estre, dans les amusemens et les am-
« barras des choses du siècle, qu'une véritable veuve
« doit mespriser pour ne penser qu'à acquérir le ciel par
« ses bonnes œuvres.....

Et je vous fais serment que les bruits que je fais
Des visites qu'ici reçoivent vos attraits
Ne sont pas envers vous l'effet d'aucune haine,
Mais plutôt d'un transport de zèle qui m'entraîne,
Et d'un pur mouvement.....

Je le prends bien ainsi,
Et crois que mon salut vous donne ce souci. [1]

« ..... Assez d'autres vous flattent et vous flatteront. Et « qui vous dira la vérité si un solitaire ne vous la dit? et « un solitaire qui, vous aimant dans la veue de Dieu, « vous aime possible plus que vous ne vous aimez vous- « mesme, et vous aime asseurément beaucoup davantage « que nulle autre personne du monde ne vous aime.... »

D'Andilly, après avoir été sevré longtemps de la correspondance de madame de Sablé, paraît s'en être largement dédommagé par des visites; car, tandis que Rancé se morfond loin de Paris, dans la solitude et le silence, son instituteur a quitté la solitude pour Paris, et il écrit juste un mois après la lettre précédente :

« 25 *avril* 1660. Ne vous imaginez-vous point, après « m'avoir si bien entendu caqueter hier, que je ne prens « pas mal le chemin des petites-maisons? Si cela est, « vous estes fort attrapée, puisque je ne fus jamais si « sage. Car je vous déclare que si j'avois pu parler quatre « fois plus viste, je l'aurois deu faire, ayant laissé tant de « choses à vous dire qu'il me semble que j'ay parlé trop

[1] Act. III, sc. III.

« lentement, et suis revenu trois heures trop tost. Dites « donc au contraire que s'il y a de la folie, elle doit estre « toute sur vostre compte, de fourrer ainsy dans ma cer- « velle de certaines gens devant lesquels on ne sçauroit « s'empescher de dire aussi librement d'abord tout ce « que l'on pense que si on les avoit veus toute sa vie. « Ce nouveau venu remplit desjà tout mon esprit, et entre « si fort dans mon cœur que je pense estre dès mainte- « nant le meilleur de ses amis ; quoy qu'il ne puisse pas « estre le meilleur des miens, puisque cette place est « occupée par des personnes ausquelles il ne luy appar- « tient pas de rien contester. Après cette belle apologie, « opinerez-vous charitablement à me donner un bonnet « vert ? N'admirerez-vous pas plus tost ma modération, « et n'apprendrez-vous pas par cet exemple à ne con- « damner jamais légèrement vostre prochain ? »

Ce n'est pourtant pas devant tant de monde que l'on peut épancher ses secrets les plus intimes. Une douce causerie tête à tête, dans la solitude, serait bien préférable [1]. L'hiver est si rigoureux ! l'appartement de madame de Sablé est si chaud !

.... Et sans doute il est doux,
Madame, de se voir seul à seul avec vous [2].

« 18 *février* [1661 ?] Fut-il jamais un tel hyver ? Et « où en seriez-vous si vous n'aviez trouvé l'invention de « rendre une grande chambre aussi chaude que le sont

[1] Il est évident, par toute la correspondance de d'Andilly, qu'il désire entraîner Madame de Sablé dans le désert. Là sans doute il lui eût fait occuper un appartement semblable à ce logement si commode que, dès le début de sa retraite, il avait construit dans un des dortoirs abandonnés de l'abbaye de Port-Royal, pour lui et pour Madame de Saint-Ange. (*Mém. de la M. Angéliq.*, t. I, p. 252 ; voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* II, *art.* 1.)

[2] Act. III, sc. III.

« les plus petites? — Il me semble que j'ay tant de « choses à vous dire!... Ainsi vous ne devez pas trouver « estrange que je souhaite que vous ne fussiez pas si « difficile à émouvoir pour éloigner Paris de six lieues. « Je vous asseure que nous employerions fort bien quel-« ques heures, et je suis fort trompé si entre autres « choses nous ne nous rencontrions dans le mesme sen-« timent sur un certain sujet qui ne se peut écrire, et « en quoy je ne connois guères d'autre personne que « vous que je voulusse prendre pour juge, parceque je « suis persuadé que vous approuverez comme une raison « solide ce que presque tout le monde attribueroit à trop « de délicatesse [subtilité]. Je sçay que cecy est un « énigme. Aussi ne vous le proposay-je que pour m'en-« gager à vous l'expliquer la première fois que j'auray « l'honneur de vous voir.... »

En attendant cette visite souhaitée, tâchons de trouver dans les lettres de d'Andilly la traduction de ce qu'il a voulu dire. — D'Andilly lui-même, Rancé ne l'a que trop appris à ses dépens[1], se pique d'être un grand traducteur. C'est là son faible. S'il a un secret, c'est par là qu'il s'échappera. En traduisant les autres il pourra bien se traduire, et nous en éviter la peine. En effet, ses lettres à madame de Sablé sont entrelardées de traductions. Dès le 10 février 1661, huit jours avant de lui proposer son énigme, il lui écrivait :

« Voicy une lettre de S. Paulin que l'on m'a obligé de « traduire pour une personne que je vous diray, et que

[1] Rancé n'était pas le seul qui eût ressenti à ce sujet le contrecoup des prétentions de Port-Royal. Voir ce que dit Nicole de Dubois, membre de l'Académie française, et des entreprises de ce *prétendant à l'empire des traductions*. (Nicole, *Nouvelles Lettres*, p. 172, 174, etc.; Goujet, *Vie de Nicole*, part. II, p. 272.)

« je ne sçaurois ne vous point donner, parceque je sçay « que vous aimez ces choses-là.... »

Comme madame de Sablé aime ces choses-là, d'Andilly ne les lui ménage pas. Tantôt c'est une harangue de Tacite, sur laquelle il offre un duel de plume à d'Ablancourt, mettant en regard la traduction de celui-ci et la sienne. Tantôt c'est Balzac qu'il défie de la même manière pour une traduction de Tite-Live. Mais ce dernier échantillon de ses prouesses est accompagné d'un fragment de Tertullien, pour l'interprétation duquel il semble ne lutter avec personne. Voici ce fragment :

« *Passage de Tertullien sur ce qu'il se mocque de ceux*
« *qui s'attendent à une seconde pénitence.*

« Courage donc. Pourquoy en ce qui concerne la par-« faite chasteté, estes-vous si attentif à chaque pas que « vous faites ? Pourquoy, comme si vous dansiez sur la « corde et cherchiez à vous faire un chemin à travers « l'air par des routes inconnues, balancez-vous les mou-« vemens de vostre chair par le contrepoids de vostre « esprit? modérez-vous ceux de vostre âme par vostre « foy, et retenez-vous vos yeux par la crainte de pécher ? « Allez comme vous pourrez, marchez comme vous vou-« drez ; vous n'avez non plus de sujet d'appréhender, que « si vous estiez sur la terre ferme. Car si l'infirmité de « vostre chair, la dissipation de vostre esprit et l'égare-« ment de vos yeux vous détournent du droit chemin, « Dieu est bon et tend les bras, non pas aux payens, « mais aux fidelles. Vous aurez recours à une seconde « pénitence, et d'adultère que vous estiez, vous serez « chrestien comme auparavant. »

Ceci est moins explicite, mais n'est peut-être pas moins

habile que la fameuse scène de déclaration. Au lieu de manier le fichu d'Elmire, il est plus prudent et plus dangereux à la fois, surtout si Elmire a été jadis trop décolletée, de lui faire dire :

Que de Tertullien l'ouvrage est merveilleux !
On traduit aujourd'hui d'un air miraculeux.
Jamais, en toute chose, on n'a vu si bien faire.

D'ANDILLY.

Il est vrai. Mais parlons un peu de notre affaire [1].

Or madame de Sablé ne veut pas précisément qu'on lui en parle. Elle a peu goûté la traduction de Tertullien. Très probablement le rouge lui en est monté au visage. Mais

Ce n'est point son humeur de faire des éclats ;
Une femme se rit de sottises pareilles,
Et jamais du public n'en trouble les oreilles [2].

Seulement elle en a fait connaître sa manière de voir à d'Andilly, qui d'abord se trouve assez déconcerté. Mais bientôt celui-ci répond en homme qui se tire habilement d'un mauvais pas :

« Je m'avise que je vous dois responce touchant les « traductions. Celle dont le *sujet* ne vous plaist pas, es« toit dix fois plus difficile à faire que l'autre. Et quant « à celle qui vous plaist, je vous envoye la traduction « que M. de Balzac en a faite, et qu'il propose comme un « original et un chef-d'œuvre de traduction, afin que vous « jugiez si s'en est un, et s'il a fait parler ces consuls « romains avec une majesté digne de Rome, quoy qu'il « se soit donné une entière liberté, puisque M. Vallant « vous dira que jamais traduction ne fut moins fidelle. »

[1] Act. III, sc. III.
[2] *Ibid.*

Ce Vallant, on le sait, était le médecin et l'intime de Madame de Sablé. La bibliothèque du roi possède ses portefeuilles. On y trouve plusieurs fragments du Tartuffe, alors dans sa primeur. On y trouve même l'un des trois placets qui figurent à la tête de toutes les éditions du chef-d'œuvre de Molière, celui où le grand comique demande au roi une faveur pour son médecin. L'obligeance de Molière à l'égard de ce dernier était-elle gratuite? ou le grand homme s'acquittait-il ainsi, en tête du Tartuffe, d'une dette contractée envers la docte faculté à propos du Tartuffe même? Le médecin de Madame de Sablé avait-il été discret pour son confrère? Etait-ce celui-ci qui, en échange de ses confidences, lui communiquait les productions qui en résultaient[1]? — Ces points sont trop difficiles à éclaircir entre deux actes. — Le rideau se lève pour le quatrième.

ACTE QUATRIÈME.

La scène se passe à Port-Royal de Paris. D'Andilly, pendant l'entr'acte, a obtenu de Madame de Sablé quelques visites dans le désert. Sans doute là il lui a mieux expliqué son énigme, et il vient à Paris[2] à son tour, probablement pour en deviser encore. Mais par un reste de bou-

[1] Ce n'aurait pas été la première fois que les indiscrétions des médecins eussent figuré dans l'histoire du Jansénisme. (Voir *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 250.)— D'ailleurs les membres de la docte faculté devaient peu goûter en général les principes de l'école de Saint-Cyran, car celui-ci prétendait pour ce qui les concernait en particulier : « Qu'il ne falloit pas qu'on eût d'attache « aux médecines, parcequ'il n'y a que Dieu qui rende nos corps sains et ma- « lades. » (*Ibid.*, t. II, p. 321.) Voir dans tout le chapitre d'où est prise cette citation jusqu'où allait le mépris de Saint-Cyran en fait de médecine, et son fatalisme en matière de santé.

[2] Ces allées et venues se faisaient d'ailleurs fort commodément pour d'Andilly, qui avait conservé son carrosse à Port-Royal-des-Champs. (*Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 31.)

derie ou par un commencement de caprice, Madame de Sablé est à la campagne. Elle envoie à d'Andilly ce charmant billet de quatre lignes :

« Si le goust de Paris vous reprend et que celuy de la « campagne me dure, souvenez-vous des visites que je « vous ay faites dans le désert, pour me les rendre dans ma « solitude. »

D'Andilly répond :

« Puisque j'ay tant aimé le dézert lorsque vous n'ai- « miez point encore la campagne, comment pourrois-je « aimer Paris lorsque vous n'aimez plus la ville? Il fau- « droit estre bien aveugle pour se rengager dans l'affec- « tion du siècle quand vous commencez d'en concevoir du « mespris, et bien malheureux pour n'estimer pas plus que « jamais le bonheur de la solitude lorsqu'il me devient « commun avec vous. »

Par un raffinement de coquetterie, ou avec une intention d'épreuve, Madame de Sablé, au lieu de répondre à ce galant billet par son retour, en renvoie un nouveau par ce qu'elle nomme *un petit messager*.

« 4 *mai* 1660. Appellez-vous donc cela un petit mes- « sager? Quant à moy je le nomme une grande femme, « belle, jeune, de fort belle taille et de beaucoup d'es- « prit. Sur quoy je vous pourrois dire une vérité touchant « sa ressemblance ; mais cela seroit trop galand, et vous « sçavez qu'il ne m'appartient pas de me mesler de ga- « lanterie. En vérité, je meurs de peur que vous ne re- « veniez pas avant que je parte ; car croyez-vous donc que « je n'aye pas mille choses à vous dire ? Et vous les puis- « je dire tous les jours ? Je croy en demeurer encore icy « dix ou douze ; et seroit-il bien possible que vous eus- « siez à faire pour si longtemps à la campagne ? Quand

« cela seroit, ne vous le persuadez pas, je vous prie ;
« trompez-vous vous-même pour l'amour de moy, et je
« vous promets en récompense de ne vous tromper
« jamais. »

Cela, comme on le voit, tourne fort au tendre. Aussi

ELMIRE *tousse.*

Quoi ! vous voulez aller avec cette vitesse,
Et d'un cœur tout d'abord épuiser la tendresse ?
On se tue à vous faire un aveu des plus doux :
Cependant ce n'est pas encore assez pour vous [1] !

Madame de Sablé est fortement enrhumée. D'Andilly a des remèdes souverains pour les rhumes. C'est Paris qui les donne ; la solitude les guérit. Le remède qu'il offre lui, ce n'est pas le jus de réglisse ; c'est la solitude.

« 26 *juillet* 1661. En vérité c'est une chose cruelle « que la fin d'un si grand rhume n'ait esté que le com- « mencement d'un autre. Que si l'air de cette solitude « vous estoit aussi propre qu'à moy, vous n'auriez qu'à « y venir pour sortir de cette peine, puisque je n'y arrive « pas plustost que j'y recouvre la voix que Paris, de sa « grâce, ne manque point de me faire perdre ; et qu'ainsi « je ne dois pas y appréhender les rhumes [2]. »

[1] Act. IV, sc. V.

[2] Si ce n'était une profanation de rapprocher une farce joyeuse de la comédie par excellence, aux souvenirs de Tartuffe nous pourrions mêler ceux de Lazarille.—Mais pourquoi pas ? le sac de Scapin ne traîne-t-il point derrière le Misanthrope ? — Donc nous supposerons que d'Andilly nous renvoie à Lazarille ; *et nous demanderons à Lazarille.*— Lazarille est cet excellent chevalier de Sévigné, solitaire de Port-Royal, dont nous aurons plus tard occasion de parler longuement. Il écrit du désert à madame de Sablé : « Le commandement que vous me faites, Madame, m'est si « avantageux que je n'ay garde de vous désobéir. Je suis persuadé que le « contentement de l'esprit a beaucoup contribué à me redonner la santé. « Mais je le suis encore plus que c'est Dieu uniquement qui en est l'auteur ; « car il ne peut rien refuser aux saintes qui habitent ce désert ; et pour en

Vous toussez fort, Madame.

ELMIRE.

Oui, je suis au supplice.

TARTUFFE.

Vous plaît-il un morceau de ce jus de réglisse?

ELMIRE.

C'est un rhume obstiné, sans doute; et je vois bien
Que tous les jus du monde ici ne feront rien.

TARTUFFE.

Cela certe est fâcheux.

ELMIRE.

Oui, plus qu'on ne peut dire.

TARTUFFE.

Enfin, votre scrupule est facile à détruire.
Vous êtes assurée *ici* d'un plein secret,
Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait.
Le scandale du monde est ce qui fait l'offense;
Et ce n'est pas pécher que pécher en silence [1].

Elmire tousse plus fort. — Ce que ne comporte point la scène, on ne le met pas ordinairement dans une lettre, à moins de recourir au chiffre effronté de Dom Gervaise [2]. Et sans doute le lecteur ne se montrera pas plus exigeant qu'Orgon. Il ne voudra pas

« revenir aux causes secondes, assurément l'air d'icy est bon aux personnes « d'âge. Depuis que j'y suis, j'ay tousjours fait mes deux repas avec bon « appétit, et comme M. Vallant l'a profétisé, je chante tous les jours à l'office, « comme si je n'avois point eu mal à la poitrine. Voicy une lettre de la « M. Agnès. Pour la mère abbesse, elle m'a prié de vous assurer de ses « très humbles respects et qu'il n'y a rien qu'elle ne fist pour vous procurer « quelque soulagement.— Je ne manqueray jamais, Madame, d'avoir tout « le respect que je vous dois par tant de titres, quoy que je ne sois qu'un « vers de terre. » (Portefeuille de Vallant, paquet 3e, n° 2, pièce 21.)

[1] Act. IV, sc. V.

[2] *Mém. de Saint-Simon,* t. IV, p. 30.

Attendre jusqu'au bout pour voir les choses sûres,
Et ne se point fier aux simples conjectures [1].

D'ailleurs, s'il y mettait de l'insistance, nous le renverrions à Tallemant, qui écrivait ses *Historiettes* précisément à l'époque où avait lieu la correspondance de Rancé et de d'Andilly [1657-1659]. On y lit[2] : « M. d'Andilly perdit sa femme qu'il étoit encore vigoureux. « D'ailleurs c'est le plus ardent et le plus brusque des « humains. Je vous laisse à penser s'il n'étoit pas incom- « modé.... Je ne sais si c'est pour se consoler de son « veuvage, mais il alloit voir des femmes, et les baisoit « et embrassoit charitablement un gros quart d'heure. « Je ne saurois comment appeler cela ; mais, si c'est dé- « votion, c'est une dévotion qui aime fort les belles per- « sonnes [3], car je n'ai point ouï dire qu'il baisât comme « cela que celles qui sont jolies. Il querella une fois la « présidente Perrot, de ce qu'elle s'étoit retirée après « quelques baisers, et jura qu'il ne la traiteroit plus « ainsi, si elle ne prenoit cela comme elle le devoit. »

Certes, si Rancé était sous le tapis, il ne lui en fallait pas tant pour être convaincu. — Y était-il ? — A coup sûr Elmire ne l'y avait pas introduit. Mais plusieurs personnes qui en connaissaient le revers avaient pu le mettre dans leur confidence. — Et d'abord Tallemant, qui fut commensal de Retz jusqu'en Italie [4], bel esprit de l'hôtel Rambouillet à Paris [5], et voisin de campagne de Rancé

1 Act. IV, sc. VI.
2 T. II, p. 314.
3 « Nous faisions la guerre au bonhomme d'Andilly, qu'il avoit plus « d'envie de sauver une âme qui étoit dans un beau corps qu'une autre. » *(Lettre de madame de Sévigné* du 19 août 1676.)
4 M. de Monmerqué, *Notice sur Tallemant*, t. VI, p. XIX.
5 *Ibid.*, p. XXII.

sur la Loire[1], ne se piquait pas de discrétion. La vie dissipée de celui-ci près du cardinal de Retz[2], à l'hôtel Rambouillet[3], à Veretz[4], avant sa conversion, avait dû le rapprocher de Tallemant, qui, après avoir partagé les plaisirs du jeune abbé, pouvait venir avec tant d'autres le railler de son changement[5]. — Dans sa retraite aussi Rancé avait accueilli cet abbé Leroi qui lui racontait des courses faites avec d'Andilly au printemps, la nuit, à huit lieues de Paris[6], et qui, sans le vouloir, avait pu éveiller les soupçons de son hôte. — Enfin, au moment où Leroi quittait Rancé, celui-ci était appelé près du duc d'Orléans, dont il était aumônier[7], et qui voulut l'avoir à son chevet de mort[8]. Le duc d'Orléans, nous le savons, n'avait pas eu toujours sur d'Andilly l'opinion la plus favorable[9]; et si par la suite il l'avait politiquement dissimulée, il n'en était pas de même de ceux qui l'environnaient[10]. D'ailleurs un prince à l'agonie n'a plus à dissimuler; et ses courtisans ont moins que jamais intérêt à le faire. Rancé avait pu entendre bien des choses au chevet du moribond, et ces choses purent amener dans ses relations avec d'Andilly la péripétie que nous y avons signalée, et qui prépare le dénouement du cinquième acte.

1 M. de Monmerqué, *Notice sur Tallemant*, t. VI, p. XXV.
2 *Mém. de Saint-Simon*, t. III, p. 231.
3 M. de Chateaubriand, *Vie de Rancé*, p. 11.
4 Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 21, 27, etc.
5 *Ibid.*, t. I, p. 54 et 57.
6 Voir plus haut, p. 165.
7 *Procès-verbaux de l'assemblée du clergé* de 1655, etc., p. 487, 496, 530, 633.
8 Marsollier, *Vie de Rancé*, t. I, p. 41; D. Le Nain, *ibid.*, t. I, p, 20.
9 Voir plus haut, p. 6, 11, et dans l'*Appendice*, note C.
10 *Ibid.*

ACTE CINQUIÈME.

Orgon détrompé, il lui reste deux inquiétudes; celle de la donation de ses biens à Tartuffe, et du dépôt qu'il lui a confié d'une cassette remplie de papiers compromettants.

> ..... Je vois ma faute aux choses qu'il me dit,
> Et la donation m'embarrasse l'esprit [1].

Rancé écrit quelque part [2] : « Je vous confesse qu'une « des premières choses qui me rendit suspecte la con- « duite de ces Messieurs [les Jansénistes] fut une ren- « contre qui se passa. J'avois résolu de me retirer du « monde, de quitter les bénéfices dont je jouissois de- « puis l'âge de dix ou onze ans. Je parlai de mon « dessein à un de mes amis [sans doute le P. de Mou- « chy?], qui me demanda si je n'avois pas pris conseil « des Jansénistes sur un fait si important. Je lui dis que « non; que je m'étois contenté de consulter les règles « de l'Eglise. Il me pressa de prendre leurs avis; et « comme je lui dis que cela n'étoit point nécessaire, il « me répliqua qu'il le feroit lui-même, et qu'il me di- « roit leur pensée. Véritablement il me surprit, lorsque « deux jours après il me vint trouver, et me proposa « comme un expédient admirable une ouverture à la- « quelle je ne m'attendois pas, qui étoit de ne me point « défaire de tous mes bénéfices; mais de les garder pour « en distribuer le revenu aux Jansénistes qui étoient « dans la persécution [3]. Il est vrai que je ne pus goûter

[1] Act. IV, sc. VIII.

[2] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 66.

[3] L'éditeur janséniste de la *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 102, se récrie contre cette assertion. En effet la coutume de Saint-Cyran, d'Ar-

« ni comprendre que des gens qui vouloient passer pour « être entièrement détachez de toutes les choses d'ici-« bas, fussent capables de faire paroître un sentiment « aussi intéressé que celui-là. »

Mais j'ai quelque autre chose encor qui m'inquiète.

. . . .

Cette cassette-là me trouble entièrement;
Plus que le reste encore elle me désespère.

CLÉANTE.

Cette cassette est donc un important mystère [1] ?

Hélas ! elle contient toutes lettres que dans la ferveur de sa confiance, que dans l'embarras de ses méfiances Rancé a écrites à tout le parti janséniste. Celles qu'il a adressées à d'Andilly s'y trouvent [2]. Ces terribles lettres sont l'épée de Damoclès, qui le menace jusque dans sa retraite. Au moyen de ces lettres on peut le mettre en contradiction avec lui-même, le signaler à la cour comme un Janséniste déterminé, c'est à dire comme un conspirateur,

Le grand Arnauld écrit : « Il [l'abbé de Rancé] a té-« moigné, par quelques lettres *que l'on a encore,* que

nauld et de tout le parti était non de demander le revenu des bénéfices, mais les bénéfices mêmes. (*OEuvres d'Arnauld,* t. I, p. 24, et plus bas *chap.* III, *sect.* I, *art.* 1 ; et l'*Appendice,* note K.)

[1] Act. V, sc. I.

[2] Ces lettres n'étaient pas seulement conservées en original ; mais on en multipliait les copies pour quelques adeptes privilégiés. M. Sainte-Beuve se trouve en possession de copies semblables qui reproduisent quinze lettres de Rancé à mademoiselle la comtesse de Vertus ou à Hecquet, médecin de celle-ci. Ces lettres, toutes inédites, sont datées du 10 novembre 1682, du 28 octobre 1683, du 28 mars, du 21 octobre et du 30 novembre 1685, du 4 avril, du 16 mai, du 27 septembre et du 30 décembre 1686, du 20 mai, du 29 août 1687, du 22 avril 1688, du 28 mai et du 4 novembre 1692; enfin une de ces lettres est sans date.

« quoiqu'il crût qu'on devoit signer par soumission, il « ne condamnoit pas ceux qui étoient d'un sentiment « contraire. Pourquoi donc n'a-t-il dit que le premier, « et qu'il a tu le second dans cette lettre au maréchal de « Bellefonds? On le voit assez, et on voudroit bien ne le « pas voir [1]. »

Larrière, dans la vie d'Arnauld : « Si M. Arnauld « n'avoit consulté que ses intérêts et ceux de ses amis, il « auroit pu forcer l'abbé de Rancé à s'expliquer avec plus « de générosité, en mettant sous les yeux du public les « lettres dans lesquelles on voyoit l'estime dont il étoit « rempli pour ces mêmes personnes dont il paroissoit « rougir..... [2] »

Marcel, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, écrit à Rancé lui-même, le 26 janvier 1695 : « Je ne traiterai « plus avec vous, Monsieur mon très cher Père, le cha- « pitre de ces quatre lignes [sur la mort d'Arnauld] qui « font tant de bruit..... J'espère qu'on n'y pensera plus, « et je le souhaite de tout mon cœur. Je vous en dis au- « tant de la lettre à M. le maréchal de Bellefons, la- « quelle on prit le parti de ne point relever; et vous vous « souviendrez bien que ce fut par ménagement pour vous, « et pour l'œuvre de Dieu qui est entre vos mains. Ce « fut aussi ce qui me fit supprimer, de concert avec « madame de Longueville...., celle que j'avois reçue de « vous quinze jours auparavant, sur le même sujet, mais « d'un style et d'un ton différent..... [3] »

Enfin le comte de Charmel, l'un des meilleurs amis de l'abbé de la Trappe, lui avait écrit le 1er janvier 1695 :

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 123, lett. CCCXLVII, du 9 janv. 1682.
[2] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 62.
[3] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 129.

« Vous savez, mon révérend Père, que la pluspart de « ceux qui sont offensés méritent que vous les ménagiez ; « car c'est ce qu'il y a de plus saint dans l'Eglise, et qui « conserve plus de respect pour vous et pour votre œu- « vre. Ils sont fort surpris du peu de justice que vous « rendez à M. Arnauld, malgré celle qu'il vous a toujours « rendue et dans ses discours et dans ses livres [1], et vous « me permettrez de vous dire sincèrement que votre « sentiment est condanné de tout le monde. On l'attri- « bue à la politique. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que « le remède est difficile ; car, *scripta manent* [2]. »

Eh ! sans doute les écrits restent, et il ne se trouve pas toujours à point nommé un exempt chargé de faire respecter le contenu des cassettes, et qui puisse dire à Rancé :

> Remettez-vous, Monsieur, d'une alarme si chaude ;
> Nous vivons sous un prince ennemi de la fraude,
> Un prince dont les yeux se font jour dans les cœurs,
> Et que ne peut tromper tout l'art des imposteurs [3].

Les perplexités d'Orgon ne durent que quelques instants : celles de Rancé se prolongent jusqu'à sa mort.

Et maintenant que le rideau est tombé, revenons à l'histoire. — Celle-ci admet-elle, dans toutes ses données, le parallèle que s'est permis notre fantaisie entre l'un des héros de Port-Royal et l'un des personnages de Mo-

[1] Voir en effet l'*Apologie pour les Catholiques*, t. XIV, p. 281-880, où le grand Arnauld fait en même temps celle de Rancé et, chose étrange, celle des Jésuites.

[2] *Lettre de Le Nain de Tillem.*, p. 125.

[3] Act. V, sc. VII.

lière? — Hâtons-nous de le dire, elle ne l'admet qu'en partie. — Quelque exactes que soient nos citations, elles ne peuvent être complètes. Quelque formel que soit Tallemant, on peut en appeler d'un satirique. — Les lettres que nous avons laissé dormir dans le portefeuille de madame de Sablé ne sauraient, pour la plupart, venir d'un hypocrite; et le dévot si gaillard dont parle Des Réaux avait soixante-dix ans au moment où écrivait ce cynique. — Le correspondant de madame de Sablé lui dit bien [26 janvier 1660] : « Ma santé est telle que je ne sçaurois « comprendre de quelle sorte cela peut estre. Il faut que « je fasse réflexion pour m'aviser que j'ay plus de trente- « cinq ans, quoyqu'il se soit passé un pareil nombre « d'années depuis que j'estois à cet âge. » Pure vanterie de vieillard. — Et puis d'ailleurs madame de Sablé, quoiqu'elle dérobe jusqu'à six ans à son extrait de baptême [1], n'en touche pas moins à la cinquantaine [2]. Tallemant, il est vrai, la peint dans son langage, qui peut être véridique sans être choisi, comme une *grosse dondon* fort bien portante [3]. Mais il ajoute que, si elle est toujours au lit, « elle y est faite comme quatre œufs, et que le lit est « propre comme la dame. » D'Andilly avait été d'une cour trop bien informée, et dans Port-Royal il appartenait par Sacy, son neveu, à une famille trop biblique [4], pour ignorer que madame de Sablé n'était pas une Susanne; et d'ailleurs, d'après ce que dit Tallemant du lit de cette dame, il paraît que ses amis, même septuagénaires, n'avaient jamais eu de chance pour la voir au bain.

[1] *Historiettes*, t. II, p. 325.
[2] *Ibid.*, t. II, p. 320, n. 1.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 327.
[4] Tout le monde sait que la Bible de Port-Royal a eu Sacy pour traducteur.

Cette circonstance seule ne serait-elle pas assez atténuante pour transformer en acquittement le verdict de l'histoire? — Oui, certes, à notre avis. — Mais le verdict prononcé, nous ne pensons pas qu'aucun juré voulût prendre d'Andilly pour directeur de sa conscience, surtout si ce juré contrit projetait de se retirer à la Trappe.

Cette conclusion est la seule que nous voulons tirer de notre drame. Jointe à l'explication que ce drame suggère également de l'embarras de Rancé vis-à-vis du parti janséniste, elle contient, selon nous, la clef de cette double énigme que nous avions à cœur de résoudre.

Et maintenant la vie de Rancé converti se révèle à nous sans lacune et sans obscurité. — Les trois années qui seules en offraient s'écoulent tout entières sous la direction immédiate de Port-Royal, dont l'interprète est un vieillard léger, caqueteur (il le dit lui-même), et de plus assez galant (sa correspondance prouve au moins cela). Rancé finit par s'en apercevoir, et d'Andilly, qui s'est vu frustré de l'éducation de Louis XIV, qui est sur le point de perdre la direction de Fabert, perd en attendant la confiance du célèbre réformateur de la Trappe. — Aux mécomptes que lui ont ménagés Mazarins et Péréfixe, le P. Adam et les Jésuites, il faut en ajouter un nouveau que lui valent ses propres imprudences et très probablement celles de madame de Sablé.

ARTICLE III.

D'Andilly exilé de la solitude.

Cependant la dictature de d'Andilly à Port-Royal n'a pas encore reçu tous ses échecs. Le plus cruel de tous,

celui qui la termine, est sur le point de l'atteindre [1664]. Péréfixe, ce rival heureux de Robert à la cour, est devenu son rival jusque dans sa retraite. Péréfixe est archevêque de Paris. (Où ne conduit pas l'éducation d'un prince ?) A peine investi de sa nouvelle dignité[1], il entreprend de soustraire les deux Port-Royal à l'influence du Jansénisme et de la famille Arnauld[2]. Le jeudi 10 juillet 1664 la fille de d'Andilly, Angélique de Saint-Jean, adresse de Port-Royal de Paris, où elle réside, à Port-Royal des Champs, où vivait son père, cette lettre alarmante : « L'heure du combat est si proche[3] que ne pou« vant sçavoir si nous en sortirons en vie, nous vous « conjurons de nous vouloir donner la consolation de « vous voir avant notre mort. — Je ne crois pas qu'il y « ait d'hyperbole à donner ce nom au traitement dont on « nous menace, et je puis assurer au contraire que la mort « nous paroîtroit une grâce et une grande délivrance si « on nous y condamnoit plutôt qu'à tout ce qu'on nous « prépare. Nous aurions la consolation d'aller paroître « devant un juge dont on peut espérer la miséricorde, « quelque misérable qu'on puisse être et quelques en-

[1] Péréfixe, nommé le 30 juillet 1662, ne reçut ses bulles que le 24 mars 1664. (*Gall. Christ.*, t. VII, col. 181.) — Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, *Hist. du Formul.*, part. IIe, t. XXV, p. 160; *Hist. des Persécut.*, p. 206.)

[2] Voir l'*Hist. des Persécut.*, p. 206-310.

[3] Un mois avant cette lettre, le 10 juin, la M. Angélique de Saint-Jean avait engagé un premier combat contre l'autorité de son archevêque, Hardouin de Péréfixe; et déjà à la suite de cet essai de ses forces elle s'écriait : « Nous nous sommes veues presqu'à la veille de notre mort. » (*Hist. des Persécut.*, p. 237.) Après avoir survécu une première fois à ses terreurs, Angélique aurait pu, ce nous semble, paraître un peu moins alarmée. Il est vrai que les lettres de d'Andilly n'étaient point propres à rassurer sa fille. Il lui avait répondu le 18 juin : « Nous ne nous reverrons peut-être jamais en cette vie. » (*Ibid.*, p. 253.)

« nemis qu'on puisse avoir, pourvu qu'on ait la vérité
« pour amie, et qu'elle prenne notre défense; ce que
« nous espérerions plus que jamais en cette précieuse
« occasion, où l'amour que nous lui portons nous attire
« la haine du monde. C'est donc fait de nous, si Dieu
« laisse agir les hommes, comme ils ont la volonté et la
« résolution de faire. Celui qui a été choisi pour ministre
« de l'exécution de l'arrêt de Dieu [l'archevêque] doit
« venir samedi *in timore et tremore magnitudinis bra-*
« *chii sui*. On en tremble déjà par avance. Mais grâces à
« Dieu on n'en est pas ébranlé, et on a le cœur aussi
« ferme que le doit être celui d'un chrétien, qui ne craint
« que le péché et l'étang de feu et de soufre, où seront
« précipités les timides et tous ceux qui aiment ou qui
« font le mensonge, pour quelque considération que ce
« soit. — Toutes sortes de raisons rendent votre présence
« absolument nécessaire dans cette rencontre, et *je suis*
« *députée* pous vous supplier très humblement de ne
« nous la pas refuser pour samedi [12 juillet], de bon
« matin. [1] »

Mais l'intervention de l'évêque de Meaux, prédécesseur de Bossuet [2], suspendit l'orage annoncé pour le

[1] Leclerc, *Vie édif. de P. R.*, t. I, p. 314.

[2] Bossuet lui-même, alors simple abbé, essaya, mais vainement, de s'interposer dans les affaires de Port-Royal. « M. de Paris, écrit la M. Angélique « de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly [septembre 1664], nous dit, à « la M. Agnès et à moi : Je vous prie, voyez M. l'abbé Bossuet; c'est un « homme sçavant, et le plus doux du monde. Il est comme il vous faut, car « il n'est d'aucun parti. La mère [Agnès] répondit : Monseigneur, nous « écouterons qui il vous plaira, mais nous ne pouvons avoir confiance à une personne que nous ne connaissons point... M. l'abbé Bossuet vint nous voir ce même jour. C'est assurément une personne savante, qui ne 'emporte point; mais il est néanmoins plus embarrassant qu'un autre; car il semble qu'il veuille surprendre les personnes. Il nous fit beaucoup

12 juillet [1]. — Cinq semaines après seulement [26 août 1664] un grand bruit de carrosses et d'hommes d'armes se fit entendre autour de Port-Royal de Paris [2]. Le lieutenant civil, le chevalier du guet, le prevôt de l'Isle, quatre commissaires en robe, vingt exempts et quatre-vingts archers [3] envahissaient les cours intérieures, se saisissaient des portes, et posaient des corps de garde à toutes les avenues. Alors, des carrosses on vit descendre douze ecclésiastiques (quels apôtres ! s'écrie l'un des historiens jansénistes de cette scène [4]), et, après eux, Hardouin de Péréfixe en costume archiépiscopal, précédé de la croix [5]. Un vieillard se tenait debout sur le seuil de l'Église, se redressant dans sa haute taille, sous ses cheveux blancs. Il n'avait pas revu Péréfixe depuis le jour où il avait laissé celui-ci triomphant à la cour [6]. Les deux rivaux se mesurèrent des yeux, et se reconnurent.

« de visites, et de très grands discours dont il m'est impossible de me « ressouvenir, parceque rien de ce qu'il nous dit ne fit impression sur « mon esprit, quoiqu'il m'embarrassât assez souvent. Mais comme je m'en « défiois, j'étois toujours sur mes gardes avec lui. » (*Actes, lettres, relat.*, t. I, n° 4, p. 32. — Cf. p. 38, 42, 60.) Port-Royal ne savait pas encore ce que valait Bossuet. Plus tard « M. de Sacy n'a plus osé écrire contre M. de « Jurieu, depuis qu'il a vu M. de Meaux aux mains avec lui, ne voulant pas « donner d'ombrage à ce prélat. » (Racine, *Fragments sur P. R.; Œuvres*, t. VI, p. 295.)

[1] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 375; *Hist. des Persécut.*, p. 276. Cet évêque était le frère de la M. abbesse de Port-Royal, Magdeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

[2] *Hist. des Persécut.*, p. 300; *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 149; *Mém. de Du Fossé*, p. 245; D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 444; D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. III, p. 127, etc.

[3] D'Andilly, *Mém.*, part. II, p. 150; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 312; *Hist. des Persécut.*, p. 301, et Du Fossé, *Mém.*, p. 246, portent le nombre des archers à deux cents.

[4] D. Clémencet, *Hist. de P. R.*, t. IV, p. 447.

[5] *Hist. des Persécut.*, p. 301.

[6] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 150.

Ils se retrouvaient sur un dernier champ de bataille. D'Andilly marcha droit à Péréfixe [1] : « Je suis bien malheureux, Monsieur, lui dit-il, d'avoir vécu jusqu'à « soixante et seize ans pour voir ce que je vois aujourd'hui ! » L'archevêque paraissait hésitant et surpris [2]. « Il y a là, continuait le vieillard en désignant « le cloître, il y a là ma sœur et trois de mes filles ; que « du moins je puisse les recueillir chez moi à Pomponne. » — « Cela ne se peut, lui dit le prélat, la résolution est « prise [3]. » — Et tout le cortége entra dans le sanctuaire. Bientôt, sur un ordre de l'archevêque, les portes intérieures s'ouvrirent, et d'Andilly resta seul prosterné devant l'autel [4].

Il se releva au moment où, par la porte béante, il vit apporter une religieuse infirme, autour de laquelle les autres se pressaient avec respect [5]. C'était sa sœur, la Mère Agnès. Trois attaques d'apoplexie l'avaient déjà atteinte [6], et l'une des religieuses disait en pleurant à l'archevêque : « Monseigneur, notre chère mère en « mourra ; nous ne la reverrons plus. » Le prélat répondit : « Elle en reviendra. » La sœur répliqua en redoublant de larmes : « Du moins promettez-nous de nous « rendre son corps [7]. » Dans ce moment d'Andilly s'approcha de sa sœur pour lui dire adieu. « Mon frère, lui

[1] *Hist. des Persécut.*, p. 301, et Du Fossé, *Mém.*, p. 246, disent que d'Andilly se jeta aux genoux de Péréfixe. Mais lui-même n'en dit rien dans ses *Mémoires*.

[2] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 151.

[3] *Hist. des Persécut.*, p. 301.

[4] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 151.

[5] *Hist. des Persécut.*, p. 303.

[6] *Mém. de la M. Angélique*, t. III, p. 219 ; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 314 ; *Hist. des Persécut.*, p. 302.

[7] *Hist. des Persécut.*, p. 325.

« murmura tout bas l'énergique valétudinaire, il semble « que comme Caïphe a dit autrefois qu'il étoit nécessaire « qu'un homme mourût, afin que toute la nation ne pérît « pas, on puisse dire aussi aujourd'hui qu'il est presque « nécessaire qu'une maison soit détruite pour la vérité, « afin que toutes les autres n'en perdent pas la connois- « sance [1]. » Son frère la suivit jusques au carrosse qui devait l'arracher à sa douce retraite. Il aida à l'y placer [2]. Lorsqu'on fut parvenu à l'y asseoir, la sainte fille, en attendant ses compagnes d'exil et de captivité, sans autre émotion, ouvrit son livre d'heures, et se mit à réciter son office [3].

Cependant onze autres victimes étaient désignées, et parmi elles les trois filles de d'Andilly [4], et son ancienne amie, madame de Saint-Ange [5]. Lorsque celui-ci rentra dans l'église, trois religieuses se détachèrent de leurs compagnes, et vinrent se précipiter tour à tour aux pieds du vieillard, implorant sa bénédiction : c'étaient ses filles. Il la leur donna, les releva, et les conduisit devant l'autel : « Deux fois déjà, dit-il en élevant la voix, je vous

1 *Hist. des persécut.*, p. 303.

2 « L'on mit dans le carrosse notre chère mère Agnès avec presque autant « de peine qu'on auroit fait un corps mort, étant infirme et âgée de « soixante-onze ans. Mon père et mon frère de Luzanci aidèrent eux-mêmes « à l'y mettre. » Relations de la M. Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, *Actes, Lettres, Relat.*, t. I, n° 4, p. 29.

3 *Mém. de Du Fossé*, p. 249.

4 *Ibid.*, p. 246.

5 *Hist. des Persécut.*, p. 299 et 302; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 325; *Actes, Lettres, Relat.*, n° 4, p. 1, 15, etc. — Madame de Saint-Ange, après avoir occupé un appartement à Port-Royal-des-Champs (voir plus haut, p. 197, n. 1), prit l'habit religieux le 3 juin 1653. (Leclerc, *Vies édif. de P. R.*, t. II, p. 410.) C'était à cette époque même que madame de Sablé se faisait construire un logement à Port-Royal. (*Lett. de la M. Angéliq.*, t. II, p. 500; cf. p. 501.)

« les ai consacrées, ô mon Dieu ; une fois pour vêtir le « saint habit, une autre fois pour les y lier par un vœu. « Aujourd'hui je vous les offre pour la persécution [1]. » Puis il fendit la foule des archers et du peuple qui, malgré les archers, commençait à s'amasser [2], et conduisit lui-même ses filles près de leur tante, avec madame de Saint-Ange, en leur disant à toutes un dernier adieu [3]. Bientôt il eut perdu de vue le dernier carrosse.

Ainsi le Jansénisme de d'Andilly l'avait écarté du roi ; ses antipathies lui avaient coûté Fabert ; ses amitiés sans doute lui avaient fait perdre Rancé.—Et voici que les anciens artisans d'une première série de disgrâces en rouvrent pour lui une seconde, aussi cruelle qu'inattendue ; et soudain il voit se dresser devant ses yeux une rivalité qu'il croyait satisfaite, et qui vient lui arracher, non plus le roi, mais jusques à ses propres enfants !

On dit que dans sa douleur il voulut en appeler à l'émeute. Il protesta du contraire : « Ceux qui m'ont « rendu de mauvais offices auprès du roy [4], écrit-il à « madame de Sablé le 8 octobre 1664, en disant à sa « Majesté que j'avois voulu émouvoir le peuple le jour « que monsieur l'archevesque de Paris fit sortir douze « religieuses de Port-Royal, renouvellent maintenant « cette calomnie. Pour la rendre croyable, ils supposent « que j'ay dit ces propres paroles lorsqu'on enleva ma

[1] *Hist. des Persécut.*, p. 303 ; *Actes, Lettres, Relat.*, t. I, n° 4, p. 153, et n° 5, p. 3.

[2] « ... En effet il vint bien cinq mille personnes... » (Relation de la captivité de la M. Angélique de Saint-Jean, *Actes, Lettres, Relat.*, t. I, n. 5, p. 13.)

[3] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 151.

[4] « M. l'archevêque... eut la bonté de dire au roi que le jour qu'il avoit « fait sortir ces douze religieuses, j'avois voulu exciter une sédition. » (*Ibid.*, p. 152. — Cf. Racine, *Hist. de P. R.*, p. 328.)

« sœur et mes filles : *Vous estes Chrestiens, Messieurs,* « *ne serez-vous point touchez de compassion de cette ex-* « *trême violence?*.... Il n'y eut jamais rien au monde de « plus faux ; et il n'y a un seul de ceux qui m'accusent « si hardiment en mon absence, que je ne fisse rougir si « je le voyois en face [1]. » Mais il ne lui était plus donné de voir ses ennemis en face. Leurs accusations étaient venues l'atteindre jusque dans le désert; et le 2 septembre 1664 une lettre de cachet l'avait relégué à Pomponne [2]. — Nous y retrouverons plus tard le dictateur rendu à sa bêche, oubliant ses grandeurs et ses revers au sein du jardinage [3].

[1] Il paraît cependant que d'Andilly, sans viser à l'émeute, visait à l'émotion, et que tout en bénissant ses filles il avait eu le loisir de remarquer l'attendrissement même des sbires ; car il dit dans ses *Mémoires*, part. II, p. 151 : « Cette action tira les larmes des yeux de plusieurs assistants et même « de quelques-uns de ces exemts, qui ne purent, sans être touchés, voir « entr'autres choses si pleines de compassion trois de ces religieuses se « jeter à genoux devant moi, pour me demander une bénédiction, parceque « c'étoient mes filles. »

[2] *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 152. — Cette expression de *dictateur* quoique d'Andilly l'emploie en parlant de lui-même (*Mém.*, part. II, p. 63), a besoin de quelque explication, appliquée comme nous le faisons à l'influence qu'il exerça sur Port-Royal entre Saint-Cyran et le docteur Arnauld. La dictature de l'ancien courtisan procéda par stratégie diplomatique, bien plus que par stratégie belliqueuse ; si par la bêche elle rappelle Cincinnatus, ses actes rappellent Q. Hortensius, et non pas César. — Les négociations qui la signalèrent se trouvent consignées dans les manuscrits de Beaubrun et du chanoine Hermant (*Bibl. royale*, Mss. suppl. franc. 2673, et 2674) ; et pour en prendre une idée, on peut, outre ce que nous en avons dit, recourir à une des lettres du négociateur dans l'*Appendice*, note I *bis*. Presque toutes les pièces que donnent Beaubrun et Hermant sont du genre de celle-ci.

[3] *Chap.* IV, *sect.* II, *art.* I, § 4, etc.

SECTION III,

COMPLÉMENTAIRE.

ARTICLE Ier.

Correspondance accessoire de d'Andilly solitaire.

Nous avons donné assez de place aux parties essentielles de la correspondance de d'Andilly pour être dispensé de nous étendre beaucoup désormais sur les autres parties de cette correspondance. — On y trouve encore quelques lettres que Robert adresse à la cour, du fond de sa retraite. Celle qu'il écrit au roi pour le féliciter de gouverner par lui-même [26 mars 1661] est remarquable par l'élévation des sentiments, par la justesse des vues et aussi par la hardiesse des insinuations, où percent à la fois ses regrets pour lui-même et ses espérances, hélas! bientôt déçues, à l'égard de Port-Royal. —Plusieurs autres lettres, également adressées au roi, ou à des personnages éminents, sont des actes de la complaisance et des preuves de l'activité de Robert, dont la plume élégante et énergique se met souvent au service de ses amis. Presque toutes contiennent des plaintes ou des plaidoyers. On y accuse le pouvoir, ou l'on s'y défend contre lui, toujours avec respect, mais avec cette pointe d'opposition qui attirait à Port-Royal tant de mécontents.

Quelques lettres enfin sont relatives aux affaires personnelles, aux études, aux distractions du solitaire. —Une correspondance qui pendant douze ans [1659-1671] s'engage entre lui et un sieur Jonquet, de Toulouse, pour le recouvrement d'une somme de 3,000 livres, prouve que

Robert eut autant de peine et de persévérance à liquider son patrimoine que son ambition [1]. — Un jugement assez développé sur un écrit philosophique à propos duquel il apprécie Descartes atteste toute l'étendue des lumières qu'il avait enfouies dans la retraite et dans la traduction de quelques auteurs de l'antiquité. — Enfin diverses lettres échangées par le solitaire avec l'archevêque-électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schonborn, sont relatives aux goûts de tous deux pour l'horticulture.

ARTICLE II.

Journal inconnu de d'Andilly courtisan.

A cette correspondance de Robert était joint dans le principe le manuscrit de ses *Mémoires*, comme l'indique un catalogue sommaire dressé dans le dernier siècle pour notre collection, et qui s'y trouve encore annexé. Ce manuscrit nous n'avons pu le retrouver, et nous supposons qu'il aura été distrait des papiers de la famille Arnauld, de 1730 à 1734, par les héritiers du marquis de Pomponne, qui en étaient alors propriétaires, pour être

[1] La liquidation de cette affaire ne paraît même terminée que par une lettre du 2 avril 1680, dans laquelle la famille Arnauld force Jonquet fils, secrétaire du duc de Chevreuse, à recevoir cent écus pour les honoraires de son père. Jonquet père, ardent fauteur du Jansénisme en Languedoc, était notaire royal et apostolique de la chambre ecclésiastique de cette province. Les 3,000 francs dont il poursuivait le recouvrement provenaient des intérêts et d'un reliquat d'une somme de 5,000 francs, prêtée en 1623 à dame Louise de Saint-Paul, veuve de Jean-Antoine de Montpezat, seigneur de Carbon. Celle-ci ayant échangé sa terre du Prat contre celle de Mauléon, que possédait l'un des membres de la famille Montesquieu, trésorier général de France en la généralité de Toulouse [1631], cette dernière famille se trouve impliquée dans les poursuites que d'Andilly fait exercer contre la dame de Carbon.

confié au P. Bougerel, le panégyriste de Robert [1730], et à l'abbé Goujet, l'éditeur de ces *Mémoires* [1734][1].

Les présomptions qui semblent faire remonter aux premières années du dix-huitième siècle le catalogue, assez informe d'ailleurs, où se trouve indiqué le manuscrit des *Mémoires*, donnant à nos yeux une certaine importance à ce catalogue, nous avons dû l'étudier attentivement ; et nous y avons rencontré une autre indication, qui nous a jeté dans d'autres recherches couronnées cette fois de succès.

A l'avant-dernière page du catalogue, sont désignés *huit volumes in-4°, renfermant un journal très curieux, qui s'étend de* 1615 *à* 1632[2]. Aucun de nos manuscrits catalogués, aucun de ceux que nous avions réunis pour les cataloguer, ne répondant à cette indication, nos investigations étaient à recommencer. Dans le dépôt de la musique, déplacé par suite d'un échange de bâtiment auquel l'Arsenal a été naguère autorisé, nous trouvâmes enfin huit volumes manuscrits format in-4° contenant un journal très complet qui commence au 1er février 1615 et s'arrête au 14 décembre 1632. — Ces huit volumes devaient être ceux qu'indique le catalogue. — Mais à quel titre avaient-ils fait partie de notre collection?

Dans un passage de ses *Mémoires*, qui avait jusqu'à

[1] Voir plus bas, *chap.* v. *sect.* II, *art.* III, et dans l'*Append.*, notes C, et Q.

[2] Dans cette note le nom de l'auteur n'étant pas indiqué, il est probable que ce nom était inconnu du rédacteur de la note ; peut-être même l'était-il de la famille propriétaire du dépôt, car celle-ci ne confia à Bougerel, pour être consultés, à Goujet, pour être publiés, que les *Mémoires* de Robert, dont on voulait défendre la réputation. Mais les huit volumes dont nous parlons eussent plaidé sa cause d'une manière bien plus concluante si l'on eût su qu'ils étaient sortis de sa plume.— Le P. le Long ni aucun bibliographe ne parlent de ces huit volumes.

cette heure échappé aux bibliographes, Robert dit : « Il « me seroit facile de m'étendre beaucoup davantage sur « l'histoire de ce temps-là, parceque j'ai un *Journal très* « *exact* que j'ai fait de tout ce qui en est venu à ma « connoissance. Mais comme je n'ai autre dessein dans « ces Mémoires que ce qui me regarde et ma famille, je « me contente de ce qui peut servir à mieux faire com- « prendre les choses que j'en rapporte [1]. » Ainsi, dans les *Mémoires* de Robert nous n'avons qu'une biographie de famille ; outre ces *Mémoires*, il avait rédigé un *Journal* où se trouvaient consignés les événements politiques dont sa position le mettait à même d'être parfaitement instruit. Sans contredit, le *Journal* était de beaucoup préférable aux *Mémoires*.

Nos huit volumes renfermeraient-ils ce *Journal?* Un second passage des *Mémoires* porte : « Rien ne peut être « plus généreux que fut [lors de sa première arresta- « tion] toute la conduite de M. le colonel Ornano, et « particulièrement la manière dont il parla au roi dans « un fort long discours qu'il eut avec lui en présence de « la reine-mère, qui est rapporté *mot à mot dans mon* « *Journal*, aussi bien que les incroyables témoignages « que Monsieur donna de son extrême affection pour « lui [2]. » Or, au quatrième volume de notre Journal, f° 71 v°, nous trouvons ce qui suit :

« *Lundi* 20 *may* 1624. Le roy sur le midy vint, acom- « pagné du marquis de La Viéville [3], trouver la reyne-

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 150.

[2] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 13.

[3] « Le sieur de La Viéville, ayant fort aidé à la ruine de Schomberg, « [patron de Robert], eut l'administration des finances [1623]. » (*Mém. de Richelieu*, t. II, p. 241.)

« mère [Marie de Médicis] qui estoit dans le lict, et « aprez luy avoir dict qu'il luy venoit parler d'une réso- « lution qu'il y avoit longtemps qu'il avoit prise, qui « estoit d'oster M. le colonel [Ornano] d'auprez de Mon- « sieur ; la reyne respondant que c'estoit une chose à « considérer à cause de l'affection que Monsieur tesmoi- « gnoit avoir pour luy, et qu'il ne seroit point mal à pro- « pos de luy en parler, offrit de congnoistre son senti- « ment. Le marquis de La Viéville, prenant la parolle, dit « qu'elle gastoit les affaires du roy. Incontinent aprez, « Monsieur, accompagné de M. le colonel, estant entré « dans la chambre où estoient, outre ce que dessus, M. le « cardinal de Richelieu, M. Du Hallier[1], M. de Bonœuil[2], « M. Herouard Bautru et M. de Guiercheville, le roy « appella Monsieur, et en présence de la reyne-mère luy « dit qu'il ne vouloit plus qu'il eust de gouverneur, ny « que M. le colonel fust auprez de luy. — *Monsieur:* « Pourquoy, Monsieur? — *Le Roy :* Pour ce que j'ay « apris qu'il vous est trop sévère. — *Monsieur :* Trop « sévère, Monsieur? Sy cela estoit, ce seroit à moy à le « sçavoir et à m'en plaindre. Mais tant s'en fault; j'ay « toutte sorte de subject de m'en louer et de l'aymer, « comme estant très homme de bien et auquel j'ay beau- « coup d'obligation. — Le roy voulant persuader Mon- « sieur par raison, Monsieur avec grands pleurs respon- « dit à toutes ces raisons, ce qui fit que le roy appella « par deux diverses fois le M. de La Viéville pour disputer « avec luy contre Monsieur, qui insista tousjours très

[1] « M. Du Hallier, qui depuis a été M. le maréchal de L'Hôpital... » (*Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 200.)

[2] René de Thou, seigneur de Bonœil et de Céli, introducteur des ambassadeurs, neveu de l'historien.

« fortement; et le roy luy ayant dit par plusieurs fois
« qu'il désiroit qu'il approuvast sa résolution, il respon-
« dit tousjours que comme roy il pouvoit tout, mais qu'il
« n'y consentiroit jamais. Et sur ce que le roy luy dit
« avec instance qu'il l'en prioit; il respondit : Monsieur,
« je ne le puis faire pour vostre prière; et dit ensuitte
« que c'estoit le M. de La Viéville qui avoit rendu un
« mauvais office à M. le colonel, et que ledit marquis
« estoit un meschant et un traistre, ayant voulu avoir
« avec luy des intelligences que le roy ne sceust pas,
« dont il cotta les temps et les lieux. Aprez cela, Mon-
« sieur ayant quicté le roy sort de la chambre en pleu-
« rant; et jurant tout hault que les traistres la luy paye-
« roient, entre dans la chambre de la reyne regnante
« [Anne d'Autriche] qui disnoit, sans la saluer, sa cho-
« lère ayant empesché qu'il ne prist garde à elle; et
« estant arrivé dans la sienne, dit à son chirurgien or-
« dinaire nommé Berthelot (ennemy juré de M. le co-
« lonel, à cause qu'ayant picqué deux fois Monsieur à
« sa grande maladie à Moissac sans le pouvoir sègner,
« M. le colonel ne voulut plus depuis qu'il sègnat Mon-
« sieur) : Comment, coquin, estes-vous sy impudent que
« de vous présenter devant moy aprez avoir trahy M. le
« colonel? Sortez d'icy; ne vous présentez jamais devant
« moy. Je vous fais grande grâce de ne vous point fère
« assommer à coups de baston. — Quelque temps aprez
« M. de La Roche-Habert, son premier ausmosnier, se
« voulant mesler de le consoler, Monsieur luy dit : Com-
« ment pensez-vous que je sois sy mal adverty que je ne
« sache pas qu'il y a plus de quatre mois que vous
« trahissez M. le colonel? Retirez-vous d'icy, et ne vous
« présentez plus devant moy. Comme on luy eust aporté

« son disner, il ne mangea que trois ou quatre mor-
« ceaux, et puis se fit desservir, et après disner ayant
« demandé son carrosse pour aller chez la reyne sa mère,
« M. de Mansan voulant dire quelque chose pour l'en
« destourner, il le rabroua fort.

« Lorsque Monsieur sortit d'auprez du roy, comme il
« est dit cy-dessus, M. le colonel le voulant suivre, le
« roy l'appella et luy dit, en présence de la reyne-mère :
« Colonel, je suis très content de voz services, et feray
« pour vous aux occasions. Mais je ne désire plus que
« mon frère ayt de gouverneur. — M. le colonel respon-
« dit : Sire, je loue Dieu de la résolution que vostre Ma-
« jesté a prise de ne vouloir plus de gouverneur auprez
« de Monsieur, et suis obligé de vous tesmoigner que
« pourveu qu'il veuille prendre le soin de se conduire,
« comme j'estime qu'il fera, j'estime en ma conscience
« qu'il en est fort capable. Il ne me reste maintenant
« qu'à sçavoir de Vostre Majesté, comme il luy plaist que
« je vive auprez d'elle et auprez de Monsieur. — Le roy
« respondit : Je veulx que vous demeuriez tousjours dans
« la cour et auprez de moy comme un homme de vostre
« condition et de vostre qualité, et pour lequel je veux
« fère aux occasions. — M. le colonel respondit : Vostre
« Majesté me faict beaucoup d'honneur de tesmoigner
« satisfaction de mes services, et de vouloir que je me
« tienne souvent près d'elle ; mais je la supplie très hum-
« blement de me dire comme il luy plaist que je vive
« auprez de Monsieur dans les charges que j'ay en sa
« maison. — *Le roy :* Je ne veux plus que vous voyiez
« du tout mon frère. — *M. le colonel :* Comment, Sire,
« vous ne voulez plus que je voye Monsieur? Ce n'est
« donc pas son gouverneur que vous luy ostez, mais c'est

« le colonel que vous ostez d'auprez de Monsieur, et que « vous en ostez avec honte et avec infamie. Les fidelles « services que mes prédécesseurs ont renduz à la France, « et les miens, Sire, n'ont point mérité un tel traicte- « ment, et je n'avois garde de l'attendre ensuitte de tant « de tesmoignages que Vostre Majesté m'a renduz d'es- « tre contente de moy, et des promesses qu'elle m'a sy « souvent faictes de me garder tousjours une oreille « lorsque l'on me rendroit de mauvais offices auprez « d'elle. Maintenant je me voy condamné sans estre ouy, « et ruiné sans avoir moyen de me deffendre. Sy j'ay « bien faict, Sire, Vostre Majesté ne doibt nullement me « traicter de la sorte ; et sy j'ay mal faict, il est raison- « nable que ma teste en responde, et que vous me faciez « fère mon procez. C'est la plus grande grâce que je « vous demande, et de m'envoyer pour cest effect à la « Bastille. Car aussy bien sy vous ne m'y envoyez, je m'y « en iray [1]. — Le roy respondit : Voulez-vous que mon « frère ayt de la barbe jusques à la ceinture, et qu'il ayt « encor un gouverneur ? — *M. le colonel :* Sire, j'ay « desjà dit à Vostre Majesté que tant s'en fault que j'es- « time qu'il doibve tousjours avoir un gouverneur, je

[1] « Lorsque M. de La Vieuville entreprit de ruiner M. le colonel, il étoit « facile de juger que s'il étoit une fois éloigné, il ne reviendroit jamais à « la cour avec considération, parceque l'on mettroit auprès de Monsieur « des personnes qui n'oublieroient rien pour tâcher de le lui faire oublier... « Ces raisons me firent dire à M. le colonel que je ne voyois point de « différence entre cet éloignement et la ruine entière de sa fortune ; mais « qu'étant indubitable que le refus d'obéir seroit suivi d'une prison, c'étoit « à lui de se sonder lui-même, pour voir s'il s'y pourroit résoudre. Comme « il avoit un très grand cœur, il n'eut point de peine à prendre ce parti ; « et madame sa femme... qui avoit de l'esprit, du courage et plus d'am- « bition que je n'en ai jamais vue en aucune femme, y consentit aussi. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 12.)

« loue la résolution que Vostre Majesté a prise qu'il n'en « ayt plus. Mais il n'est pas juste que Vostre Majesté me « tire avec honte de ceste charge, ainsy qu'elle veult « fère maintenant, en me deffendant l'honneur de voir « Monsieur. —*Le roy :* Je feray pour vous aux occasions. « — *M. le colonel :* Sire, Vostre Majesté en me traictant « de la sorte, ne sçauroit rien fère pour moy, puisqu'en « m'ostant ainsy l'honneur, quand elle me voudroit don- « ner un million d'or je le refuserois. On vous a faict « croire, Sire, que j'estois homme attaché à mes inthé- « rests. J'espère de vous fère congnoistre le contraire ; et « Vostre Majesté a desjà eu assez subject de le congnois- « tre, en ce que m'ayant esté retranché depuis quinze « mois plus de cinquante mille livres par an, tant sur « mes pentions que sur l'entretenement des gens de « guerre de ma nation, et des places accordées à mes « pères par les roys, vos prédécesseurs, en récompence « de leurs services et du sang qu'ilz ont respandu pour « la France, je n'ay pas seullement pensé à ouvrir la bou- « che pour m'en plaindre à Vostre Majesté, encor que « tout autre que moy n'eust pas mancqué de le faire. J'ay « mieux aymé demeurer dans le respect et dans le silence, « que d'importuner tant soit peu Vostre Majesté en ce « qui regarde la commodité de ses affaires. —*Le roy :* Je « n'ay pas entendu que l'on vous retranchast seullement « le tiers de cela. — *M. le colonel :* Sire, on m'a autant « retranché que je vous dis, et sy je n'ay pas voulu vous « en rompre la teste ; encor que M. le mareschal d'Or- « nano ne m'ayt laissé autre bien au monde que les bien- « faicts de Vostre Majesté. Mais je mesprise fort tout cela, « pourveu que l'honneur me reste, lequel m'est mille « fois plus cher que ma vye ; et la seulle récompence qui

« me pourroit contenter maintenant seroit d'aller mourir « à la teste d'une armée pour le service de Vostre Ma- « jesté, sy elle en avoit quelqu'une en campagne. — Et lors « se tournant vers la reyne-mère, il luy dit : Madame, il « n'est pas possible que tant de mauvais offices qui m'ont « esté renduz auprez du roy ne soient venuz jusques aux « oreilles de Vostre Majesté ; mais je croy avoir servy sy « fidellement, sy utilement, et j'ose dire si glorieusement « auprez de Monsieur, que je supplie très humblement « Vostre Majesté de me dire, en présence du roy, comme « elle en est satisfaicte. — La reyne respondit : Monsieur « le colonel, je ne puis dire autre chose, sinon que vous « avez très bien nourry mon filz d'Anjou, et que j'en « suis fort contente [1]. — Aprez, M. le colonel adressant « sa parolle au roy, luy dit : Sire, il fault avouer que mes « ennemis ont eu un grand pouvoir sur l'esprit de Vostre « Majesté, puisqu'ensuitte des asseurances qu'elle m'a « tant de fois confirmées de sa bonne volonté, il[s] l'ont « porté à me traicter plus mal qu'homme de son royaume. « — *Le roy :* Qui sont vos ennemis ? — *M. le colonel :* « Ilz ne sont pas loing d'icy, Sire ; le voilà à ce coing. — « *Le roy :* Et qui ? — *M. le colonel :* La Viéville, Sire. — « *Le roy :* Estes-vous son ennemy ? — *M. le colonel :* « Non, Sire ; mais il est le mien. — *Le roy :* Et pourquoy ?

[1] Marie de Médicis était-elle encore sous l'impression des avanies que lui avait fait subir le colonel corse, créature de Luynes, peu de mois avant que celui-ci eût fait nommer son favori gouverneur du duc d'Anjou (1619) ? « J'ai omis de dire que les émissaires de Luynes faisoient de grandes menaces « à la reine-mère, pour l'obliger de se soumettre à la loi que ce favori vou- « loit lui donner. Cette princesse fut un jour extraordinairement pressée « par le colonel d'Ornano....; et il échappa à celui-ci de la menacer de la « main, en la touchant, et de lui dire que si elle entreprenoit de faire la « moindre chose à Luynes, elle deviendroit plus sèche que du bois, en lui « montrant le busc qu'elle tenoit. » (*Mém. du comte de Brienne*, t. I, p. 92.)

« — *M. le colonel :* Pour ce que c'est un infâme et un « lasche, Sire, et que je suis fort homme de bien. — *Le « roy :* Parlez bas. — *M. le colonel :* Au contraire, Sire, « j'eslève ma voix affin qu'il l'entende; car je ne crains « pas comme luy que l'on sache ce que je dis. Je vous « supplie très humblement de l'appeller, Sire, et je luy « maintiendray devant vous, et l'espée à la main, sy « Vostre Majesté me faict la faveur de me le permettre, « que c'est un traistre et un meschant qui a voulu gan- « gner Monsieur, et avoir des intelligences avec luy que « Vostre Majesté ne sceust point [1]. — Le roy n'ayant pas « voulu appeller M. de La Viéville, M. le colonel luy dit « ensuitte : Sire, l'on m'avoit tousjours bien prédit que je « périrois puisque je ne m'attachois qu'au roy. Sy j'eusse « voulu prendre d'autres appuis, je n'en aurois pas manc- « qué, et subsisterois maintenant. — *Le roy :* Comment? « qui est-ce qui eust eu le pouvoir de vous maintenir « contre moy? — *M. le colonel :* Personne ne m'auroit « maintenu contre vous, Sire; mais sy d'un costé on « m'avoit rendu de mauvais offices auprez de Vostre Ma- « jesté, on m'en auroit rendu de bons de l'autre; et

[1] Il paraît que ce qui était un crime pour La Vieuville n'en était pas un aux yeux de Robert, lorsqu'il s'agissait du cardinal de Richelieu :.... « La « reine-mère, Monsieur, M. le cardinal de Richelieu et M. le colonel « d'Ornane.... convinrent pour s'assurer les uns des autres, de me rendre « dépositaire des promesses qu'ils se firent de vivre en bonne intelligence, « mais *telle que quand le roi l'auroit sçue, il auroit dû en être très satis- « fait. (Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 25.) Alors pourquoi se cacher? Pourquoi ce profond mystère? — « M. de Chaudebonne.... extrêmement « mon ami.... ne pouvoit voir sans peine qu'il n'eût pas toute la confiance « de M. le colonel, et grande part à celle de Monsieur ; à quoi ni M. le co- « lonel ni moi ne pouvions remédier, à cause de *l'inviolable secret* entre « la reine-mère, Monsieur, M. le cardinal, M. le colonel et moi, auquel nous « étions engagés, et dont nous ne pouvions nous dispenser. » *(Ibib.,* part. II, p. 31.)

« Vostre Majesté se voulant informer de la vérité, m'au-« roit trouvé tel qu'elle sçauroit désirer pour son service. « Au lieu que ne m'estant fié qu'en ma probité et en la « protection du roy, c'est le roy mesme qui m'aban-« donne, et qui, au lieu de me maintenir, me ruyne. « Mais sy c'estoit à recommencer, je ferois encor la « mesme chose; car j'ayme mieux périr en ne m'atta-« chant qu'au roy, que de me maintenir par quelqu'au-« tre moyen que ce puisse estre; et Dieu veuille, Sire, « que mon exemple n'aprenne point à beaucoup d'autres « à ne fère pas de mesme [1]. — Aprez cela, le roy luy « ayant commandé de se retirer à son logis, et d'attendre « là de ses nouvelles qu'il lui feroit sçavoir le lendemain « à midy, M. le colonel respondit qu'il n'avoit point « d'autre logis qu'une chambre en celuy de Monsieur; « que s'il trouvoit bon qu'il y demeurast, il ne verroit

[1] « Sa Majesté... arrêta l'état des pensions, n'y ayant que M. de Schom-« berg et moi avec elle dans son cabinet.... Mon plus grand plaisir étoit de « tirer de bonnes assignations pour le payement des pensions de *personnes* « *de mérite*, que je connoissois très particulièrement, et de les leur envoyer « par la poste jusques chez eux, lorsqu'ils y pensoient le moins... ; et je n'ai « jamais manqué, grâces à Dieu, de servir de même *mes amis* dans toutes « les occasions que j'en ai pu rencontrer.... Je me promenai à cheval avec « M. de Schomberg..., et lui dis de me permettre de lui demander, com-« ment il ne pensoit point davantage... à s'acquérir des amis ? — Et com-« ment, me répondit-il, en pourrois-je faire, ne songeant, comme vous le « savez, qu'à servir le roi, et ne voulant servir personne à ses dépens ? — « .... Vous n'avez qu'à remarquer sur l'état des pensions qui sont les « hommes de tout le royaume qui ont *le plus de mérite*... En prenant soin « de les bien payer..., vous ne vous les acquererez pas seulement pour « amis, mais vous servirez très-utilement le Roi....—M. de Schomberg [dis-« gracié] se déchargea le cœur sur l'injustice du traitement qu'il recevoit, « et finit en disant : Le seul regret qui me reste, est de n'avoir pas cru « M. d'Andilly lorsqu'il me conseilloit de me faire des amis. Mais j'étois si « occupé de ma passion pour le service, que je ne pensois à autre chose. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 159 et 165 ; part. II, p. 2.)

« point Monsieur. — Le roy respondit que non, et qu'il « s'en fist marquer un à la ville. Et ainsy le roy se leva, « et s'en alla disner qu'il estoit deux heures, car son « discours avec Monsieur avoit duré une heure et demye, « et celluy avec M. le colonel une demye heure. M. le « colonel demeura aprez cela assez longtemps chez la « reyne et dans le logis du roy, où plusieurs personnes « de qualité luy parlèrent, dont M. d'Elbeuf fut le pre- « mier, et admirèrent tous son courage, ses parolles et « sa contenance. Quelque temps après, ayant sceu que « le roy alloit à la chasse, il s'en alla le trouver. Le roy « le voyant venir, vouloit esviter de le voir ; mais M. le « colonel se hastant, l'aborda auparavant qu'il peust « monter à cheval, et luy dit tout hault qu'il le supplioit « très humblement de luy rendre justice. — Le roy luy « respondit qu'il demeurast à son logis, ainsy qu'il luy « avoit commandé, et que là il luy feroit sçavoir de ses « nouvelles. — M. le colonel, insistant par trois ou « quatre fois, et suppliant tousjours le roy de luy rendre « justice ; enfin le roy se fascha, et luy dit en cholère : « Je veux que vous vous en alliez à vostre logis, et vous « le commande. — M. le colonel respondit : Puisque vous « commandez, il fault obéir ; mais un homme de bien ne « craint rien. — Lors le roy monta à cheval, et s'en alla. « Et M. le colonel, en passant dans la cour pour s'en « aller chez luy, rencontra Monsieur qui s'en alloit chez « la reyne-mère. Monsieur le voyant, de luy commanda « au cocher d'arrester le carrosse. Lors M. le colonel « venant à luy, luy dit : Monsieur, puisqu'il ne m'est « pas permis de vous parler, je vous supplie très hum- « blement de me permettre de vous toucher la main. « Monsieur, en se baissant tout bas, l'embrassa par plu-

« sieurs fois, et luy dit avec très grande affection qu'il « s'asseurast qu'il ne l'oublieroit jamais, et quelques « autres mots semblables. Et aprez que M. le colonel se « fust retiré, il dit tout hault dans le carrosse où estoient « MM. d'Elbène, de Mansan, de Marcheville, et aussy je « croy M. d'Ouailly [1] : Le diable m'emporte sy ces trais- « tres ne me la payent ; je les cognois tous, un pour un. « — Monsieur estant chez la reyne-mère, luy parla avec « très grande affection pour M. le colonel. »

« M. de La Roche-Abert, disant grâces aprez le disner « de Monsieur, et ne les prononceant pas bien, Monsieur « luy dit : Comment, M. de La Roche ? hé ! vous donnez « donc du galimathias à Dieu aussy bien qu'aux hommes ? « — Un grand de la cour luy disant qu'il falloit chanter « liberté, il respondit avec un visage irrité : Et pourquoy « liberté ? ay-je esté dans les fers ? ay-je esté esclave ? « Je veux bien que l'on sache que sy j'ay eu quelque « contraincte, ce n'a esté qu'autant que je l'ay voulu, « et qu'elle m'a esté utile..... »

« *Mardy* 21 *may* [1624]. Monsieur trouvant le roy « chez la reyne-mère, luy dit : Monsieur, comme mon « roy vous pouvez fère tout ce qu'il vous plaist, et par « conséquent m'oster M. le colonel ; mais comme mon « frère, vous ne pouvez refuser la très humble supplica- « tion que je vous fais de me le rendre, puisqu'il est très

[1] « M. d'Ouailly, capitaine des gardes de Monsieur.... » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 56.) — « Le roi commanda à M. de Marcheville, qui « étoit sous gouverneur, de se retirer... et mit en sa place M. Depréaux, qui « avoit eu l'honneur d'estre son sous gouverneur... Il fut assez maltraitté, « aussi bien que toutes les vieilles gens qui furent laisséz auprès de luy. « C'estoient MM. d'Elbène, d'Ouailly, de Mansan. Son Altesse les nommoit « barbons, et prennoit un plaisir singulier à les faire enrager. » (*Mém. d'un favori du duc d'Orléans*, p. 20.)

« homme de bien. — Le roy s'excusant, et Monsieur in-
« sistant tousjours ; enfin le roy, se voyant pressé, luy
« dit qu'il le luy rendroit dans trois mois. — L'après
« disner, M. l'archevesque de Tours vint porter com-
« mandement à M. le colonel, de la part du roy, de
« partir le jour mesme pour aller en sa charge de lieu-
« tenant-général en Normandye. M. le colonel respondit
« qu'il estoit très humble et très obéissant subject et ser-
« viteur du roy, mais qu'il le supplioit très humblement
« de l'excuser s'il ne pouvoit exécuter ce commande-
« ment. Que, quant au premier point, son équipage
« n'estoit point sy prest, ny luy sy préparé à sortir de
« la cour, qu'il peust s'en aller le jour mesme. Que,
« pour le regard du second, il n'estoit point sy lasche
« que de vouloir, aprez le traictement qu'il avoit receu,
« aller, comme banny de la cour, se faire monstrer au
« doigt dans une province où il avoit tousjours vescu
« avec autant d'honneur, de créance et d'estime, qu'ayt
« jamais faict aucun autre en pareille charge. Mais que
« sy son service dans la cour estoit désagréable au roy,
« encor qu'il ne deust rien moins attendre de luy, aprez
« l'avoir sy dignement et sy fidellement servy, il se re-
« tireroit à Paris, qui estoit la demeure commune à tous
« les François, et particullièrement à ceux de sa qualité ;
« qu'il n'avoit point d'autre maison, M. le mareschal
« d'Ornano n'ayant pas laissé six pieds de terre pour se
« faire enterrer. — M. de Tours ayant raporté cela au
« roy, Sa Majesté dit qu'elle vouloit donc bien qu'il s'en
« allast à Paris. »

« *Mécredy* 22 *may*. M. le colonel vient avec un car-
« rosse de relais de Compiègne à Paris. »

« *Samedi* 25 *mai*. M. le colonel estant à table, et mes-

« dames la marquise de Montlord [1], de Mazargues et de « Verderonne, MM. de Mazargues, de Sessenaye, d'Ai- « guebonne et d'Andilly souppant avec luy, le sieur Ga- « leteau, premier vallet de chambre du roy, sans avoir « parlé à qui que ce fust, entre dans la salle, et s'adres- « sant à M. le colonel, luy demande (aprez luy avoir fait « excuses de ce qu'il estoit venu durant son souper) « s'il luy pourroit dire un mot de la part du roy. En « mesme temps M. le colonel se lève et s'en va avec luy « à quatre pas de la table, et lors le sieur Galeteau luy « dit : Monsieur, le roy m'a commandé de vous venir « trouver, pour vous dire qu'il est extrêmement offencé « de l'impudence (ou insolence) que vous avez commise « d'envoyer un gentilhomme vers Monsieur, lequel l'a « entretenu fort longtemps ; qu'il vous commande de « partir dans deux ou trois jours au plus tard, avec voz « frères [2], vostre femme et vostre sœur, pour vous en « aller au Pont-Sainct-Esprit; et que sy vous y mancquez, « il vous sçaura bien fère obéir, et vous fère cognoistre « qu'il est vostre maistre. — M. le colonel respondit au- « dit sieur Galeteau : Monsieur, avez tout dit ? — Et

[1] « Montlaur, c'étoit le nom que prenoit Mme d'Ornano avant que le « colonel fût maréchal de France. » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 30.)

[2] « M. de Moisergues, M. d'Ornane, grand maître de la garde-robe de « Monsieur, et M. de Sainte-Croix, frères de M. le *maréchal* d'Ornane.... « (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 52.) M. le cardinal de Richelieu, « qui n'avoit pris confiance que par moi à M. le *colonel*, ne pouvant ignorer « une chose aussi publique qu'étoit celle de son changement envers moi, « et par suite de celui de Monsieur [à dater de juin 1625], le considéra dès « lors plutôt comme son ennemi que comme son ami... Rien n'étant capable « de m'empêcher de servir de tout mon pouvoir M. le *colonel*, je continuai, « avec la même ardeur qu'avant, de solliciter M. le cardinal touchant la « charge de *maréchal* de France, et l'en pressai de telle sorte, qu'enfin il « me donna parole qu'il le seroit dans trois jours.... Cette parole fut suivie « de l'effet le 8 janvier 1626. » (*Ibid.*, p. 44.)

« ledit sieur Galeteau répliquant qu'ouy, M. le colonel « reprit la parolle, et dit : Monsieur, je vous supplie de « dire au roy que pour luy tesmoigner qu'il n'a point en « son royaume un plus respectueux et un plus fidelle « subject et serviteur que moy, je reçois maintenant avec « le mesme honneur et avec la mesme révérence les « commandemens et les outrages que vous m'apportez « de sa part. Je n'ay pas seullement pensé à envoyer un « gentilhomme vers Monsieur ; et mon frère de Mazar- « gues y en ayant envoyé un nommé Vitrol pour avoir « soing en son absence de ce qu'il fault à l'escurye de « Monsieur, ainsy qu'il avoit tousjours accoustumé, et « mesme donner ordre au payement de la despense des « chevaux ; s'il se trouve que je l'aye chargé d'aucunes « lettres, ny d'une seule parolle, je ne dis pas seulle- « ment à Monsieur, mais à qui que ce soit, ny que j'aye « mesme parlé à luy, je veux perdre l'honneur ; et n'y « eu jamais une plus fausse calumnie que celle que l'on « m'a imposée en cela auprez du roy. Quant au com- « mandement que vous m'apportez d'aller au Sainct- « Esprit, ceste mesme raison m'empesche de le pouvoir « exécuter ; et supplie très humblement Sa Majesté de « considérer sur ce subject, que sy lorsqu'en sa présence « je la servois sy utilement dans la cour auprez de Mon- « sieur, qu'elle m'en tesmoignoit toutte la satisfaction « que je pouvois souhaitter, mes ennemis ont eu le pou- « voir de luy rendre ma fidellité suspecte ; que sy quand « elle me commanda de m'esloigner de Monsieur, elle « me dit qu'elle vouloit que je demeurasse dans la cour « comme un homme de ma condition et de ma qualité, « et qui l'avois très bien servie ; que sy aussytost que je « l'eus perdue de veue, elle me fit commander dès le

« lendemain de m'en aller en Normandye, et puis au lieu
« de cela à Paris, où je n'ay pas plustost esté, que le pou-
« voir et la liberté que mes ennemis ont de calumnier
« augmentant par mon esloignement, ilz ont sur la plus
« grande fausseté du monde porté le roy à m'envoyer
« dire par vous des outrages ; il n'y a point de crimes
« dont ilz ne s'efforceassent de me fère croire coupable
« par Sa Majesté lorsque je serai en l'une des extrémitez
« de son royaume et dans des places dont l'assiette leur
« donneroit mille subjectz de me calumnier. On luy diroit
« que je caballerois avec les Huguenots, avec Savoye,
« avec Espagne ; et sy je n'estois point chrestien, je croy
« que l'on luy diroit mesme que je traicterois avec le
« Turc. C'est pourquoy je supplie très humblement
« Sa Majesté d'avoir agréable que, pour conserver mon
« mon honneur et ma fidellité non seullement inviolables
« comme ilz le seront tousjours, mais exemptz de soub-
« çons que les artifices de mes ennemis en pourroient
« donner à Sa Majesté, je ne bouge de Paris, affin qu'au
« moindre mescontentement que le roy aura de moy, il
« me puisse fère arrester, et sy je suis coupable, me fère
« punir sans envoyer quérir ma teste sy loing ; et que
« ma présence et mon visage donnent de la retenue à la
« meschanceté de mes ennemis. Que sy mon séjour dans
« Paris est désagréable au roy, je demeureray en tel
« village proche qu'il lui plaira, et ne verray que les per-
« sonnes qu'il m'ordonnera. Mais sy tout cela ne suffit,
« je sçay un expédient qui luy ostera tous les soubçons
« que l'on luy pourroit donner de moy, et fermera pour
« l'advenir la bouche à mes ennemis ; qui est de me
« mettre dans la Bastille. Car ainsy estant soubs la clef
« du roy, aucune de mes actions ne luy sçauroit donner

« d'umbrage, et je recevray avec joye ceste probation (?), « en attendant que le temps faisant cognoistre à Sa Ma- « jesté ma sincérité et la fidellité de mes services, elle « me juge digne non seullement d'estre mis en liberté, « mais d'avoir meilleure part que jamais en l'honneur « de ses bonnes grâces. — Galeteau respondit qu'il ne « se pouvoit charger de fère ceste response au roy, pour « ce qu'il ne retourneroit de quatre ou cinq jours à la « cour. A quoi M. le colonel réplicquant que c'estoit « chose bien rude et bien extraordinaire de luy apporter « un commandement, et ne se voulloir pas charger de la « responce ; et Galeteau insistant à s'en descharger, et « disant qu'il le mandast au roy par quelqu'autre ; M. le « colonel dit qu'il chercheroit donc quelqu'un qui luy « voulust rendre cest office. Et se retournant vers ma- « dame la marquise de Montlord et madame de Mazar- « gues, dit à Galeteau : Quel traictement est cecy de « vouloir envoyer de ceste sorte à cent cinquante lieues « d'icy ceste pauvre femme languissante (parlant de ma- « dame de Mazargues acouchée depuis peu, et qui avoit « esté fort malade depuis) ; et ceste autre qui depuis dix « ans n'a point porté de santé (parlant de madame la « marquise) ? — A cela Galeteau respondit : Monsieur, « ceste excuse est fort bonne; et sera bon, s'il vous plaist, « de la faire dire au roy. — A quoy M. le colonel répar- « tit : Nullement, Monsieur, je ne dis point par excuse ; « car j'ayme beaucoup mieux payer de ma teste, que de « la maladie de ma femme. — Aprez Galeteau vint à « M. de Mazargues, et luy dit qu'il avoit faict entendre à « M. le colonel la volonté du roy sur son subject. — Ga- « leteau estant party, M. le colonel et madame la mar- « quise sa femme envoyèrent supplier M. le mareschal

« de Créquy de les venir voir, et estant venu à l'heure « mesme, le supplièrent d'aller trouver le roy pour luy « représenter les raisons de M. le colonel dont Galeteau « n'avoit pas voulu se charger. Ce que M. de Créquy leur « ayant promis, il partit le lendemain, jour de la Pente-« coste, et le lendemain lundy à trois heures aprez midy, « au retour de la chasse du roy, parla à Sa Majesté ; la-« quelle luy respondit qu'elle ne vouloit rien escouter de « la part de M. le colonel, jusques à ce qu'il fust dans le « Sainct-Esprit.

« *Dudit jour* 25. M. de Marcheville, soubz-gouver-« neur de Monsieur, part de la cour ayant eu son congé, « pour ce que l'on le croyoit amy de M. le colonel. M. de « Mongenoust, aumosnier ordinaire de Monsieur, fut « aussy osté, et M. Passart mis en sa place. MM. de Pele-« grin et Delphin, ordinaires, furent aussy ostez, avec « permission de tirer récompence d'une des deux charges, « et de la partager entr'eux. Ordonné que M. de Valsin « se desferoit aussy de la sienne. Carrillon, chirurgien, « aussy osté. »

« *Entre le mardy* [21 *may*], *et le samedy* [25]. Mon-« sieur, parmy plusieurs quy estoient à l'entour de luy, « ayant aperçu M. d'Aiguebonne, l'appella et luy de-« manda s'il feroit ce qu'il luy commanderoit? M. d'Ai-« guebonne luy ayant respondu qu'ouy, et qu'il s'en « tiendroit fort honoré, Monsieur luy commanda d'aller « trouver M. de La Viéville, et de luy dire qu'il luy avoit « mancqué de foy et de parolle touchant M. le colonel ; « mais qu'il s'asseurast que s'il ne le réparoit, il ne l'ou-« blieroit jamais, et qu'il n'auroit pas tant de peyne « à fère le bien qu'il en avoit eu à fère le mal. — « M. d'Aiguebonne ayant dit cela à M. de La Viéville, il

« demeura fort surpris, et respondit en termes géné-
« raulx avec de grands respects vers M. le colonel, qu'il
« l'honoroit, qu'il l'estimoit autant que seigneur de
« France, et n'avoit jamais pensé à luy rendre de mau-
« vais offices auprez du roy ; que c'estoit chose qui estoit
« venue du pur mouvement de Sa Majesté, et que s'il
« pouvoit servir M. le colonel, il le feroit tousjours pour
« sa propre considération, et encor beaucoup davantage
« puisque c'estoit chose qui agréoit à Monsieur. —
« M. d'Aiguebonne luy ayant réplicqué que cela n'estoit
« pas respondre à ce que Monsieur luy mandoit, qu'il
« luy avoit mancqué de parolle, et désiroit qu'il réparast
« le mal qu'il avoit faict, M. de La Viéville respondit en
« homme fort embarrassé. — Quelque temps aprez, M. de
« Joyeuse, neveu de M. de La Viéville, vint trouver
« M. d'Aiguebonne, et luy dire que M. de La Viéville se-
« roit bien malheureux sy Monsieur avoit mauvaise satis-
« faction de luy, et qu'il feroit tousjours tout ce qui
« seroit en son pouvoir pour le servir. »

« *Jeudy* 30 *may* [1624]. M. de Bonœuil apporte de
« Compiègne à M. le colonel un chappellet de la part de
« la reyne-mère. La chose est que quelques jours aupa-
« ravant, la reyne-mère donnant quelques chappelletz
« qu'elle avoit apportez de Liesse, Monsieur luy dit de-
« vant toutte la cour : Ma maistresse, j'ay une faveur à
« vous demander, mais je vous supplie très humblement
« de ne me la point refuser. — La reyne luy dit : Je n'ay
« garde, mon filz ; qu'est-ce ? — Ma maistresse, c'est que
« vous envoyiez, s'il vous plaist, un de ces chappelletz à
« M. le colonel, affin que tout ce monde cognoisse que
« vous n'estes pas contre luy. Le roy ayant sceu cela, il
« fut agité sy on envoyeroit le chappellet, et à ce que

« quelques uns dient, résolu que non ; mais néantmoins il « vint, et M. de Bonœuil se trouvant mal quand il arriva, « l'envoya par une de ses filles. Et le lendemain dès trois « heures du matin fut remandé pour aller à la cour, à « cause des ambassadeurs qui arrivoient, ce qui fut cause « que M. le colonel luy escrivit :

« Monsieur,

« Je commence à croire qu'une mauvaise fortune peult « estre acompagnée de bonhœur, puisqu'il a pleu à la « reyne-mère du roy me tant obliger que m'envoyer le « chapelet que vous avez pris la peyne de me faire rendre « de sa part. Ceste faveur m'est sy sensible, qu'il n'y a « point de remerciemens capables de tesmoigner avec « quel respect je la reçois. Mais sy les occasions secon- « doient mes désirs, j'oserois espérer de fère voir à Sa « Majesté, par mes très humbles et très fidelles services, « que l'honneur de ses commandemens me sera tous- « jours plus cher que ma vye, laquelle je tiendrois trop « heureusement employée sy je pouvois, en la perdant, « donner à Sa Majesté une aussy grande marque de ma « recognoissance, que j'en reçois une de sa bonté. Vous « m'obligerez extrêmement de l'en assurer, et de croire « que nul ne sera jamais plus que moy..... »

« *Lundy* 3 *juin* [1624]. A onze heures du matin, un « exempt des gardes de la compagnie de M. de Tresmes, « nommé Boislouez, vient faire commandement de la part « du roy, à M. le colonel, de partir dans vingt-quatre « heures avec ses frères, sa femme et sa sœur, pour « aller au Sainct-Esprit. M. le colonel fit response : Que « quant à ses frères, ilz avoient desjà obéy. (M. de « Mazargues estoit party en poste le lundy matin, et

« M. d'Ornano le lendemain.) Que pour luy, il ne le pou-
« voit, à cause des mesmes raisons qu'il avoit représen-
« tées au sieur Galeteau, et qu'il répéta lors ; mais qu'il
« révéroit tellement l'authorité du roy, que voyant le
« baston qui en portoit la marque, il estoit prest de le
« suivre à la Bastille, ou en tel autre lieu que Sa Majesté
« auroit agréable, affin de luy faire cognoistre qu'il ne
« vouloit avoir autre protection qu'en sa justice et en
« son innocence. Ce que l'exempt luy promit d'aller ra-
« porter au roy. Mais M. le colonel ayant apris qu'il
« avoit seullement escript à la cour par un archer qu'il
« avoit emmené avec luy, et qu'il n'estoit bougé de
« Paris, M. le colonel escrivit le soir mesme au roy, et
« luy envoya la lettre par le com[missai]re (?) Le Berche ;
« lequel le lendemain sur les dix heures donna la lettre
« au roy, comme il sortoit de sa chambre, luy disant que
« c'estoit une lettre que M. le colonel d'Ornano luy avoit
« donné charge de luy présenter. Le roy la prit, voulut
« rompre la soye, et luy dit qu'aprez la messe il la ver-
« roit, et qu'il le vînt retrouver ; et en mesme temps
« commanda à Boulanger d'aller quérir le marquis de
« La Viéville. »

« *Copie de la lettre de M. le colonel au roy* [1].

« Sire,

« Lorsque la calumnie et le crédit de mes ennemis ont
« eu le pouvoir de me fère commander par Vostre Ma-
« jesté de quicter la charge dont vous m'aviez honoré

[1] « Je fis imprimer cette lettre dont j'ai encore quelques exemplaires... » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 12.) « M. de La Vieuville proposa au « roi de m'envoyer aussi à la Bastille, comme étant, à ce qu'il disoit, cause « de la résistance de M. le colonel, et ayant sans doute fait la lettre qu'il « avoit écrite à S. M. » (*Ibid.*, p. 14.)

« auprès de Monseigneur vostre frère, et mesme vostre « présence, j'ay incontinent obéy. Mais quand leur vio- « lence les a portez jusques à arracher de vostre bouche « des parolles de cholère contre mon innocence, et un « commandement de me retirer au Pont Sainct-Esprit, « que je ne pouvois exécuter sans me confesser coupa- « ble, j'ay très humblement supplié Vostre Majesté, « ainsy que je fais encores, de m'en vouloir dispenser ; et « de considérer, s'il luy plaist, que sy dans vostre cour, « et depuis n'en estant qu'à vingt lieues, on a bien peu « vous desguiser sy malicieusement la vérité de mes « actions, il n'y a point d'accusation que je ne deusse « craindre lorsque je serois comme relégué en l'une des « extrémitez de vostre royaume. Sire, bien que mes an- « cestres ayent eu le bonheur de se rendre assez recom- « mendables à la France par leurs services, j'atribue « toutesfois principallement à leur inviolable fidellité le « grand nombre d'honneurs et de charges importantes « qu'ilz ont receus des roys vos prédécesseurs, sçachant « qu'ilz n'ont jamais eu tant de soin de leur fortune ny « de leur vye, comme de se garentir non seullement de « blasme, mais du moindre soubçon. Ceste mesme pas- « sion envers mon roy m'estant héréditaire, et ne trou- « vant rien de difficile pour en rendre preuve à Vostre « Majesté, j'ay mieux aymé, affin d'oster tout subject à « mes ennemis de continuer leurs calumnies, me résoudre « à perdre ma liberté dans une prison, que me retirer en « des places dont l'asssiette leur fourniroit des prétextes « de donner continuellement des deffiences de moy à Vos- « tre Majesté. Ainsy je ne résiste à leurs persécutions que « par les respectz et la souffrance, qui sont les seulles « armes dont je me sers contre eux, puisqu'ilz se ser-

« vent de vostre authorité, que je révère mille fois plus « en effect qu'ils ne le font en apparence. J'espère de « vostre bonté, Sire, que malgré leurs artifices vous « aurez maintenant agréable qu'en abandonnant tout le « reste, je conserve au moins mon honneur, qui m'est « incomparablement plus cher que ma vye, et attens de « vostre justice qu'aprez que vous aurez recognu la sin- « cérité de mes intentions et la fidellité de mes services, « Vostre Majesté me redonnera bientost la place qu'on « m'a voulu fère perdre en l'honneur de ses bonnes « grâces, lesquelles je m'efforceray tousjours de mériter « par les plus passionnez debvoirs que vous puisse rendre,

« Vostre très humble, très obéissant et très fidelle « subject et serviteur.

« D'Ornano.

« De Paris, ce 3 juin 1624. »

« Le roy, au retour de la messe, ayant esté chez la « reyne-mère, où le marquis de La Viéville se trouva, dit « au sortir de là au com[issai]re Le Berche, qui luy de- « manda s'il luy avoit pleu de voir la lettre de M. le « colonel? qu'il l'avoit veue. Et Le Berche luy demandant « s'il luy plaisoit de luy rendre response? le roy dit que « non, et qu'il lui dist seullement qu'il vouloit obéis- « sance. Et Le Berche lui ayant demandé s'il luy avoit « pleu de considérer les raisons de M. le colonel? il res- « pondit : J'ay tout veu; dictes-luy seullement que je veux « obéissance. Et incontinent (?) aprez, ayant rencontré « Le Berche, il luy dit les mesmes choses, et luy com- « manda de s'en aller. »

« *Le mardi 4 juin* [1624]. Ledit exempt revint à trois « heures asprès midy trouver M. le colonel, et luy dit que

« les vingt-quatre heures estant passées, il venoit sçavoir « s'il n'avoit point changé de résolution. — M. le colonel « respondit que non, d'autant que sa fidélité et son hon- « neur l'obligeoient à préférer une prison exempte de « tous soubçons, à la liberté qu'il auroit ailleurs subjecte « aux calumnies de ses ennemis. — Ce que ledit exempt « luy dit qu'il feroit entendre au roy ; et néantmoins fit « comme la première fois. — M. le mydlord Des Hayes, « comte de Carlie, ambassadeur extraordinaire d'Angle- « terre touchant le mariage, arrive à Compiègne fort « acompagné ; et eut audience le lendemain, en laquelle « il mit le genoul en terre devant Madame, mais non « devant les reynes. »

« *Mécredi* 5 [*juin* 1624]. M. l'archevesque de Tours « vient trouver M. le colonel sur les dix heures ou dix « heures et demie du matin, luy dit qu'ayant appris à « Compiègne le jour précédent les refus qu'il avoit faictz « d'obéir au commandement du roy, d'aller au Sainct- « Esprit, et en estant très affligé, comme son amy, à « cause de l'extresme faulte qu'il faisoit en cela, il estoit « monté en carrosse à l'heure mesme, sans en parler à « personne (M. de Tours recogneu depuis qu'il avoit « parlé au roy auparavant que de venir, et est aisé de « juger par ses discours que le roy l'avoit envoyé) ; et le « venoit trouver pour le conjurer de changer de résolu- « tion. Sur cela estant entrez dans le cabinet de M. le « colonel, ils y demeurèrent environ trois quartz d'heures ; « et là, M. de Tours ayant dit à M. le colonel tout « ce qu'il se peust imaginer pour luy persuader d'aller « au Sainct-Esprit, tant s'en fault qu'il y peust rien gan- « gner, qu'au contraire il trouva qu'il s'affermissoit tous- « jours de plus en plus. — Après, M. de Tours estant allé

« parler à madame la marquise de Montlord, et M. le
« colonel entendre la messe qui se dit chez luy, comme
« le prestre avoit quasy achevé, l'exempt entra avec
« quatre archers ayant leurs casacques et leurs carabines
« et pistolletz. M. le colonel, qui prioit Dieu fort attenti-
« vement dans la chapelle, n'apercevant rien de cela,
« M. de Chaudebonne le luy fut dire; et aussytost M. le
« colonel se leva, sortit de la chapelle, et vint à l'exempt,
« qui luy dit qu'il luy avoit desjà faict divers commande-
« mens de la part du roy de se retirer au Sainct-Esprit;
« que maintenant il luy en apportoit un, dernier et absolu,
« ou bien un autre qui estoit de le suivre à la Bastille. —
« M. le colonel, avec un visage non seullement constant,
« mais guay, respondit : Que quant au premier des deux
« commandemens qu'il luy apportoit, il ne le pouvoit
« exécuter, pour les raisons qu'il avoit desjà tant de fois
« représentées, et mesmes escriptes au roy; mais que
« pour le second, il y obéissoit de tout son cœur. Et en
« disant cela, alla embrasser l'exempt, puis luy dit, en
« se retournant vers l'autel : Je vous jure sur mon salut,
« devant Dieu que voilà, que je n'ay jamais receu nou-
« velle avec davantage de joye. Maintenant je ne crains
« plus les calumnies de mes ennemis; je suis en la pro-
« tection du roy, auquel, malgré tous leurs artifices, je
« tesmoigneray ma fidellité aux despens de ma liberté.
« — Et comme l'exempt le pressoit de vouloir aller au
« Sainct-Esprit, il luy respondit en haussant sa voix : Je
« remetz de très bon cœur ma fortune et ma vye entre
« les mains du roy : il en peult disposer absolument.
« Mais quant à mon honneur, il n'y a homme vivant
« soubz le ciel qui y ayt puissance. — Et l'exempt luy
« représentant ensuitte qu'il luy seroit beaucoup plus

« advantageux d'aller au Sainct-Esprit; il luy respondit « qu'il estoit le seul gentilhomme de France qui ne se « pouvoit passer des bonnes grâces du roy; que les au- « tres pouvoient vivre chez eux, sans le roy, de ce que « Dieu leur avoit donné de bien. Que quant à luy, pou- « vant jurer avec vérité que M. le mareschal d'Ornano « ne luy ayant laissé vaillant au monde que onze cents « livres de rente, il luy estoit impossible, outre la pas- « sion naturelle qu'il avoit au service du roy, de se pas- « ser de ses bonnes grâces. Que ses ennemis les luy vou- « loient fère perdre en l'esloignant de luy, pour luy « rendre aprez ses actions suspectes; mais qu'il les vou- « loit conserver malgré eux, en remettant entre ses mains « sa vye et sa liberté dans un lieu où ilz n'auroient plus « l'advantage de le pouvoir calumnier. — Aprez cela, « l'exempt l'ayant pressé et repressé par plusieurs fois « de choisir plustost le Pont-Sainct-Esprit que la Bastille, « et voyant qu'il ne le pouvoit fère changer de résollu- « tion, il luy dit : Monsieur, quand vous plaira-t-il donc « d'aller à la Bastille? — Il respondit : Présentement; et « pour vous monstrer que vous ne me surprenez point, « mon petit pacquet est tout prest sur la table de mon « cabinet; car il y a trois jours que j'attendois cecy « avec impatience. Et en mesme temps commanda que « l'on mît les chevaux à son carrosse. Mais quelqu'un « qui se trouva là ayant dit à l'exempt qu'il vaudroit « mieux n'aller qu'aprez disner, à cause qu'il estoit plus « de midy, et que l'on alloit porter la viande, il dit à « M. le colonel qu'il valloit mieux qu'il disnast avant que « de partir. — M. le colonel respondit que cela estant « indifferend, il le vouloit bien. Et incontinent il fut « trouver madame la marquise, et luy dire qu'elle ne se

« devoit point affliger, puisqu'il avoit ce qu'il avoit dé-« siré. Elle se comporta en cela avec un très grand « courage[1]. Puis il vint disner, et en disnant beut à « l'exempt à la santé du roy, et le pria de luy dire que « s'il luy bailloit la Bastille pour punition de n'avoir pas « exécuté le commandement d'aller au Sainct-Esprit, il « la recevoit de bon cœur pour telle, sçachant que le roy « est le maistre et qu'il pouvoit fère ce qu'il luy plaist. « Que sy au contraire il la luy bailloit pour protection « contre les calumnies de ses ennemis, il la recevoit « comme une très grande grâce, et espéroit d'avoir un « jour plus de part que jamais aux bonnes grâces de Sa « Majesté, à laquelle il le supplioit aussy de dire que « soit qu'il demeurast dix heures, ou dix jours, ou dix « mois, ou dix ans dans la Bastille, il la supplioit très « humblement de croire qu'il seroit aussy prest au sortir « de là, d'aller sacrifier sa vye pour son service, que sy « elle luy donnoit maintenant la charge de Connestable. « — Il dit aussy à l'exempt en disnant, qu'il luy don-« noit sa foy et sa parolle, que quand on laisseroit les « portes de la Bastille ouvertes, il n'en sortiroit jamais « que le roy ne l'en tirast, et qu'il désavouoit pour « ses amis tous ceux qui parleroient pour sa liberté, ne

[1] « Elle avoit de l'esprit, du courage, et plus d'ambition que je n'en ai « jamais vue en aucune femme. » *(Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. II, p. 12 et 30.) — Et puis madame d'Ornano se rappelait peut-être que le fameux Corse Sampiétro, aïeul paternel du colonel, avait étranglé sa femme parceque celle-ci avait voulu demander la grâce de son mari, dont la tête était mise à prix. On pourrait le penser d'après ce passage des *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans* (p. 21), où le stoïcisme de la marquise n'apparaît point aussi déterminé que dans les *Mémoires* de Robert : « M. le colonel ne fut « émeu ny des larmes de ses amis, ny des plaintes de sa sœur et de ses « nièces, ny mesme de sa pauvre femme. On n'a jamais veu une créature « si désolée ; elle s'évanouit deux fois lorsqu'on luy arracha son mary d'en-« tre ses bras... »

« la voulant attendre que du roy seul, et de la cognois-« sance que le temps luy donneroit de sa fidellité. Après, « il se mit à parler en riant de diverses choses, et l'exempt « l'ayant encor fort pressé aprez disner d'aller plustost « au Sainct-Esprit qu'à la Bastille, et luy ayant mesme « dit qu'il luy donnoit encor vingt-quatre heures pour y « penser, M. le colonel respondit qu'il ne falloit pas dif-« férer davantage, et qu'il luy tardoit desjà d'y estre. Et « ainsy disant adieu à madame la marquise, il s'en alla « acompagné seullement d'un des siens nommé Cler-« mont, et fit mettre l'exempt à la portière auprez de luy « avec un visage et une constance audelà de toutes pa-« rolles. M. de Chaudebonne se mit dans le carrosse « et l'acompagna jusques à la Bastille, à la porte de « laquelle, et encor après qu'il fut dedans, l'exempt le « pressa de rechef avec grande instance d'en sortir pour « aller au Sainct-Esprit, et luy dit qu'il luy donnoit encor « vingt-quatre heures pour y penser, ce qu'il refusa. In-« continent aprez M. de Luxembourg le vint voir, et le « lendemain, jour de la Feste-Dieu, comme il estoit « prest de se confesser pour communier, M. de Luxem-« bourg estant revenu, le pria de ne le pas fère jusques « à ce qu'il eust eu ordre de la cour ; ce qui fascha M. le « colonel. Et depuis ayant eu ordre de la cour de le res-« serrer, et ne laisser parler personne à luy, il le mit « dans la chambre de M. le prince, et ne le laissa plus « promener sur les tours. Mais M. de Luxembourg es-« tant incontinent aprez allé à la cour, il en rapporta « ordre de luy laisser entendre la messe tous les jours, « de le laisser confesser et communier quand il vou-« droit, de le laisser promener deux fois le jour, et de « luy bailler encor un page et un lacquais. »

« Le sieur de Boislouet, exempt susdit, estant retourné « le soir mesme à Compiègne, le M. de La Viéville luy fit « dire qu'il y avoit mille livres à gangner pour luy s'il le « vouloit voir avant que voir le roy. Mais il n'en voulut « rien fère et alla trouver M. du Hallier, duquel il avoit « receu le commandement, lequel le mena chez Sa Ma-« jesté ; et bien que le roy fust couché, il entra, tira son « rideau, et luy présenta Boislouet sans avoir voulu au-« paravant sçavoir de luy ce qui s'estoit passé. Boislouet « conta tout au roy en fort homme de bien ; et quand il « luy dit les injures de Galeteau, le roy tesmoigna grand « mescontentement, et se mordit le doigt. »

Cette longue citation, nous ne l'avons pas choisie. Elle nous était indiquée par les *Mémoires* de d'Andilly lui-même ; et si nous n'en avons rien retranché, c'est que nous voulons que l'on puisse juger sur un extrait assez étendu, et non d'après nos appréciations, la valeur d'un *Journal* dont on entretient pour la première fois le public. — Il ne nous reste plus qu'à rappeler combien peu, dans les mémoires contemporains, autres que ceux de d'Andilly, il se trouve de renseignements au sujet de l'arrestation dont celui-ci rapporte les circonstances avec tant de détails[1]. — Passons maintenant aux frères de cet illustre solitaire.

[1] Voir *Mém. du duc d'Orléans*, p. 19-24 ; *Mém. d'un favori du duc d'Orléans*, p. 18-22 ; *Mém. de Pontis*, t. I, p. 308. Pontis, par une singulière distraction, confond l'arrestation d'Ornano, en 1624, avec celle de ce même personnage en 1626, bien que lui-même ait pris part à la seconde ; *Mém. de Richelieu* (édition Petitot), t. II, p. 324 ; *Mercure françois*, t. X, p. 470 et 678 ; *Vittorio Siri, Memorie recondite*, t. VI, p. 609, etc.

CHAPITRE III.

LES FRÈRES D'ARNAULD D'ANDILLY.

Des vingt enfants que la Providence avait départis au père de Robert, dix seulement parvinrent à l'âge adulte: les six filles qui devaient reformer et édifier Port-Royal; Robert, l'aîné de tous; Henri, abbé de Saint-Nicolas, puis évêque d'Angers; Simon, lieutenant de la Mestre de camp des Carabins, tué dans une sortie près de Verdun en 1639[1]; enfin le dernier des vingt, le célèbre docteur Antoine Arnauld. Nous ne parlerons ici que de Henri et d'Antoine. Il ne reste aucune trace de Simon dans la correspondance de sa famille; et c'est plus tard[2] que nous indiquerons ce qui s'y rapporte aux religieuses ses sœurs

SECTION Ire.

HENRI ARNAULD DE TRIE, ABBÉ DE SAINT-NICOLAS, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Henri Arnauld, surnommé de Trie, fut d'abord destiné au barreau[3], qu'illustrait son père Antoine Arnauld, et dont son aïeul maternel, Simon Marion, avait été l'un des ornements.—Marion, simple avocat de Nevers, était

[1] Cf. *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 65, et *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 167, 172, 174; et plus bas *chap.* V, *sect.* III, *art.* I.
[2] *Chap.* VI.
[3] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 66.

devenu dans le parlement l'un des membres les plus éminents du parquet[1]. — Antoine Arnauld, qui avait débuté par les fonctions de procureur général de Catherine de Médicis, s'était démis de toutes ses charges pour devenir simple avocat [2]. — La différence qui existait entre le caractère du beau-père et celui du gendre explique cette marche inverse de leur fortune. Aucun d'eux ne manquait d'ambition ; mais celui-ci, ardent, passionné, avide d'influence et de gloire, avait besoin de luttes et de triomphes. Il trouvait tout cela dans la liberté de sa parole. Celui-là, plus mesuré, plus flegmatique[3], avait besoin d'ajouter un éclat extérieur au feu discret que chez lui la nature n'attisait qu'intérieurement. Cet éclat auquel il subordonnait celui de sa parole, il le trouvait dans les dignités.

Henri ressemblait à son aïeul. Il avait agi sagement en quittant le barreau pour la carrière qui devait le conduire à l'épiscopat. Son aîné, Robert, et son puîné, le docteur Antoine, avaient au contraire hérité des qualités de l'avocat leur père. Actifs, énergiques, dominateurs, leur famille, avant tout, subit leur action; et chacun d'eux exerça tour à tour une notable influence sur un frère moins âgé de huit ans que le premier, mais plus âgé de quinze ans que le second. L'existence de Henri ne fut donc jamais, quoi qu'en aient dit les panégyristes de Port-Royal, qu'une existence secondaire, dont la première partie fut subordonnée à la direction de d'Andilly,

1 *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 13.

2 *Ibid.,* p. 12-31.

3 « Les enfans de M. [Antoine] Arnauld étoient partagés ; les uns lui « ressemblant beaucoup dans son tempérament ardent, et les autres tenant « de la froideur de M. Marion du côté de la mère. M. d'Andilly, Madame « le Maistre et la mère Angélique se ressembloient d'un côté ; et M. d'Angers « et la mère Agnès de l'autre... » (*Mém. de la M. Angéliq.* t. III, p. 314.)

et la seconde à celle de l'illustre docteur. Il est aisé d'ailleurs de reconnaître ces deux fortes impulsions, même à travers le maintien froid et réservé que Henri devait à son aïeul maternel.

ARTICLE Ier.

Henri diplomate.

Agé de vingt-deux ans à la mort de son père, le jeune avocat laisse à Robert, devenu chef de la famille, le soin de rompre tous les liens qui l'attachaient au monde, et de nouer ceux qui devaient l'attacher à l'Église. C'est Robert qui renvoie, au nom de son frère, les brevets qu'avaient adressés à celui-ci les clients de leur père. C'est Robert qui l'attache au nonce Bentivoglio, devenu cardinal et retournant à Rome[1]. Ce noviciat ecclésiastique, fait dans un voyage d'Italie, était en même temps une candidature aux faveurs prochaines soit du Saint-Siége, soit de la France. Aussi Robert obtint-il promptement pour son frère l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, et l'offre d'une charge d'auditeur de rote qui devait le porter au cardinalat[2]. Robert poussait rapidement Henri dans la voie des honneurs. Mais l'affection de celui-ci pour sa famille lui rendait l'ambition sédentaire; il préféra se fixer en France[3], et Robert n'insista pas pour en éloigner son

[1] *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 66. — Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 530, lettre DCCCXCIX, du 15 août 1692.

[2] *Ibid.*, p. 68. « Le roy me donna pour lui l'abbaye de Saint-Nicolas « d'Angers..., et Sa Majesté vouloit aussi lui donner la charge d'auditeur « de Rote, qui l'auroit apparemment porté au cardinalat.... etc. »

[3] *Ibid.*, p. 69.

pupille. Les familles les mieux groupées sont les plus puissantes. Celle des Feuquières, dont c'était le principe, tenait de fort près, nous le savons, à celle des Arnauld. Le marquis de Feuquières, qui était alors gouverneur de Toul[1], comme il le fut plus tard de Verdun, fit donner un canonicat et la dignité d'archidiacre à Henri dans la première de ces villes[2], de même qu'il fit depuis proposer un autre canonicat et la dignité de grand-chantre dans la seconde[3] à l'étudiant qui devait être le grand Arnauld [1639]. Celui-ci refusa d'abord par motif de conscience[4], « trop éloigné, disait-il, de toutes les in- « trigues du monde pour n'être pas fort inutile au gou- « verneur[5]. » Puis il accepta d'après l'avis de Saint-Cyran[6], afin de pouvoir résigner ce bénéfice à un

[1] Depuis 1631. M. Et. Gallois, *Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, introd., p. XVI.

[2] *Ibid.,* t. I, p. 216. Cf. p. 200. — C'était là sans doute la consolation qu'avait demandée à d'Andilly, pour leur frère, la mère Angélique dans sa lettre du 8 février 1635 (t. I, p. 56, lettre XXXVIII): « Il faut que votre courage « aille jusqu'à consoler mon frère l'abbé de Saint-Nicolas, qui se consumera « de tristesse. » Cf. *Ibid.*, p. 121, lettre LXVII, du 9 novembre 1637.

[3] *Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 12 et 14, lettre V et VI; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 24. — Les éditeurs ont daté ces deux lettres de 1635 ou de 1640; Larrière *(ibid.)* leur assigne la date de 1639. Cf. les lettres qui se trouvent dans le tome premier des *Lett. inéd. des Feuquières*, p. 329, 347, 350, 354, 356; et *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 329.

[4] La conscience du grand Arnauld venait d'être tout récemment éclairée sur ce point par l'abbé de Saint-Cyran [1638. *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 318 et 329]; car avant de connaître ce grand homme, dit Fontaine (*Mém.*, t. I, p. 128), « il avoit des bénéfices considérables, et des dignités dans les « églises cathédrales. Il faisoit rouler le carrosse à Paris. Ses amis se conten- « toient.... de gémir en eux-mêmes, de le voir entrer tête baissée dans la « voie large et commune.... »

[5] *Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 15.

[6] *Ibid.*, p. 24. — Cf. *Lett. inéd. des Feuquières,* p. 330. En refusant d'être utile à sa famille, et de se mêler des intrigues du monde, le grand Arnauld ne négligea rien de ce qui pouvait être utile au Jansénisme, en se

adepte de Jansénius [1]. Henri accepta pour son propre compte. Il fut en même temps chanoine, archidiacre et doyen du chapitre de Toul [2]; et l'évêque étant mort, il fut élu par ses confrères pour lui succéder [3]. Mais soit oubli, soit affectation d'indépendance, les chanoines omirent d'en référer au roi. Louis XIII, c'est à dire Richelieu [4], faillit en rendre victime le nouvel élu; heureusement Robert, qui n'était pas mal avec Richelieu, était assez bien avec le célèbre P. Joseph [5]. Henri obtint son brevet du roi. Mais Rome, à son tour, prétendit ses droits méconnus, et l'élu ne put obtenir ses bulles. Robert assure « que par suite de cette contestation entre le pape « et Sa Majesté, son frère ne voulut point prendre le titre « d'évêque, ni aucune part dans cette affaire [6]. » Le *Gallia christiana* [7] prouve que le siége de Toul fut vacant du 14 septembre 1637 jusqu'en avril 1641, et qu'après quatre années d'attente inutile Henri se retira. Ce fut

jetant dans des intrigues de sacristie; car, sous la direction de Saint-Cyran, il fit ce qu'il put pour faire conférer le canonicat et la place de grand-chantre, qu'il avait fini par accepter des Feuquières, *à quelqu'un de la secte,* comme s'exprime l'un des correspondants de cette famille (*Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, p. 330. — Cf. *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. III, p. 152), et jeta ainsi ses parents dans de grands embarras. (*Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, p. 347, 350, 354, 356. — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. I, p. 40.) Cela d'ailleurs lui valut le blâme du reconnaissant abbé de Saint-Nicolas : « Il n'est pas croyable, dit le même correspondant des Feuquières, « comme M. l'abbé de Saint-Nicolas désapprouve le procédé du petit on- « cle. » (Cf. *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 127.) Il est vrai qu'alors d'Andilly s'était prononcé contre le plus jeune de ses frères. (*Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, p. 348.)

1 Voir l'*Appendice,* note K.

2 Besoigne, *Vies des quatre évêq.,* t. I, p. 236.

3 *Lett. inéd. des Feuquières,* t. I, p. 216, 272.

4 *Mém. de la M. Angélique,* t. II, p. 310.

5 Voir plus haut, p. 11, n. 7.

6 *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 69.

7 *Gall. christ.,* t. XIII, col. 1054.

toutefois en 1643 seulement qu'il vint résider dans son abbaye d'Angers [1]. Alors, on se le rappelle, Robert tentait un dernier effort pour ressaisir sa fortune à la cour [2]. Deux ans après, le courtisan désappointé allait s'ensevelir dans la retraite, tandis que son frère l'abbé quittait sa retraite pour devenir diplomate [3] [fin de 1645]. Etait-ce un dédommagement offert à la famille? et Robert servait-il plus efficacement son frère par sa disgrâce qu'il ne l'avait servi dans sa faveur? Nous l'ignorons. Mais le solitaire conservait encore bien des amis à la cour.

Henri retournait à Rome chargé de négociations importantes. Le fils aîné de Robert, qui embrassait alors l'état ecclésiastique, l'y suivit [4]. Personne mieux que son oncle ne pouvait le former à cette sorte de noviciat. Henri déploya dans sa mission une rare habileté. Il en reste des traces incontestables dans cinq volumes [5] dont le manuscrit, comme nous le dirons plus tard [6], a fait partie du dépôt sur lequel nous appelons l'attention du public. A son retour d'Italie, Henri alla jouir de ses succès diplomatiques près de Robert. Celui-ci devint, pendant les troubles de la Fronde, l'hôte de son frère à Port-Royal, et lui donna pour hôte à Paris cette famille Saint-Ange qui

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 3.

[2] Voir plus haut, p. 18-36.

[3] *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 1-144.

[4] *Ibid.*, p. 6, et *Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 70. — Avant d'entrer dans le clergé, le fils aîné de Robert, Antoine, était entré dans les Mousquetaires ; et, chose singulière, son oncle l'avait présenté à son régiment, comme plus tard il l'offrit à l'Église. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 30.)

[5] *Négociations à la cour de Rome, et en différentes cours d'Italie, de Messire Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, depuis évêque d'Angers, sous le pontificat du pape Innocent X, pendant les années* 1645, 1646, 1647, 1648.

[6] *Chap.* V, *sect.* II, *art.* III.

était toute puissante près de la reine-mère [1]. Au milieu des troubles mêmes, la régente déclara qu'elle choisissait Henri pour évêque d'Angers [2]. « Alors, dit un des pané-« gyristes les plus dévoués de celui-ci [3], l'abbé de Saint-« Nicolas fut comme métamorphosé et *devint tout ecclé-« siastique.* » Le nouvel évêque avait cinquante-trois ans ; la vocation lui venait un peu tard. « Mais, continue le pa-« négyriste enthousiaste, la consécration épiscopale « opéra sur lui ce que l'onction royale fit autrefois sur « le premier roi d'Israel, qui fut changé tout à coup, dit « l'Ecriture, en un autre homme, l'esprit de Dieu s'étant « emparé de lui. » — « Aussi, dit un témoin oculaire [4] qui « n'en étoit pas moins enthousiaste, il parut un homme « nouveau, selon les expressions de l'Apôtre. » — Le nouvel évêque en effet touchait à cette crise où sa vie devait se scinder en deux, où la main de son frère le docteur allait se substituer brusquement à celle de leur frère l'homme de cour, et produire cette secousse qui du diplomate a détaché le Janséniste.

ARTICLE II.

Henri, père de l'Église.

Dix-huit mois s'écoulèrent entre la nomination de Henri et sa consécration [5]. Ce temps, il le passa près des

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. II, p. 147.

[2] La cour était sortie de Paris le 6 janvier 1649. (*Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 73.) Henri fut nommé à l'épiscopat d'Angers le 30 janvier suivant. (*Gall. christ.*, éd. de 1656, t. II, p. 150 ; M[lle] Poulain de Nogent, *Nouv. Hist. abr. de l'abb. de Port-Royal,* t. II, p. 88.)

[3] Besoigne, *Vies des quatre évêq.,* t. I, p. 241.

[4] *Eloge de M. l'évêque d'Angers,* par le P. de Bonrecueil, imprimé dans les *Mém. de littér. du P. Des Molets,* t. III, part. II, p. 373.

[5] Il fut consacré le 29 juin 1650; Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 242.

siens[1], et le sacre eut lieu à Port-Royal, où résidaient alors ses deux frères[2]. Ce dénouement, et la longue initiation qui l'avait précédé, ne rassuraient pas encore complétement les habitants de cette sainte retraite sur les dispositions du néophyte quinquagénaire; car sa sœur, cette glorieuse mère des Sacy et des Lemaistre, qui mourait sous le voile noir de Port-Royal l'année qui suivit la consécration de son frère, lui fit dire, dans un dernier adieu, qu'elle allait prier au ciel pour lui, mais non de la manière qu'il le pensait[3].

C'est que la transformation du diplomate en prélat était trop brusquée pour n'être pas suivie d'oscillations. Or le spectacle de ces oscillations, et des efforts par lesquels le docteur Arnauld parvient à les fixer, offre une étude doublement curieuse; car d'un côté les regards s'y trouvent entraînés vers l'extrémité de ce plan secondaire où, selon nous, l'évêque d'Angers se trouve relégué derrière les principaux membres de sa famille; et de l'autre ils saisissent en plein relief une scène que nous avons esquissée par son côté extérieur dans la biographie de d'Andilly, mais dont il reste à indiquer le jeu intérieur: celle où la dictature de la république janséniste revient, au sein de Port-Royal même, des mains d'un courtisan à celles d'un théologien. On nous permettra d'observer avec quelque soin ces oscillations, qui touchent, si nous ne sommes dans l'erreur, à deux points jusqu'à présent indéterminés.

Après son sacre, le prélat métamorphosé donne d'a-

[1] *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. II, p. 160, et part. III, p. 1.

[2] Larrière, *Vie du doct. Arnauld,* t. I, p. 94 et 163. — Cf. *Mém. de la M. Angélique,* t. I, p. 250.

[3] *Œuvres du doct. Arnauld,* lettre XXII du 13 janvier 1651, t. I, p. 51.

bord quelques gages aux opinions de Port-Royal. L'un des premiers, il met sous la protection d'un mandement daté du 14 août 1655[1] la mémoire de Jansénius, que les ennemis de ce novateur voulaient trouver personnellement désigné dans une bulle d'Innocent X [31 mai 1653], où il n'était question que de doctrines. Le frère puîné de Henri fortifiait chez lui ces bonnes dispositions par une correspondance à laquelle se joignait, comme supplément, toute la polémique imprimée ou manuscrite de Port-Royal.—Ainsi une seule épître[2] (toutes ne sont pas publiées) est accompagnée de deux lettres apologétiques, écrites par le docteur pour sa défense devant la Sorbonne, « lettres qu'il tient secrètes de crainte d'irriter ses ennemis, » et d'une dissertation latine en quatre parties sur la grâce efficace, « qu'il n'ose publier encore, ce qui n'empêche pas qu'on peut la montrer à des personnes discrètes. » Dans cette même lettre le docteur remercie son frère d'un travail qu'il en a reçu sur les congrégations *De Auxiliis*; appelle son attention sur une levée de boucliers faite contre les Jésuites par le clergé d'Orléans, de Rouen et de Paris, c'est à dire des diocèses qui cernent celui d'Angers; et lui apprend enfin que le 15 septembre 1656 on a présenté les *Provinciales* à Christine, l'ex-reine de Suède.—Quinze jours après [30 septembre] une seconde lettre[3] annonce à l'évêque d'Angers que plusieurs livres de son frère sont mis à l'*index* par le chef de la chrétienté; mais qu'en revanche Christine approuve fort les *Provinciales*, et prise très peu les Jé-

[1] Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 273.
[2] *Œuvres du doct. Arnauld*, lettre LXIX du 17 sept. 1656, t. I, p. 141.
[3] *Ibid.*, lettre LXXI du 30 septembre 1656, t. I, p. 148.

suites. — Le docteur oublie de dire quelle est l'opinion de Monaldeschi [1].

Mais pendant que s'écrivaient ces lettres on dressait à Rome la bulle d'Alexandre VII [16 octobre 1656] qui donnait gain de cause aux adversaires de Jansénius, et leur fournissait l'occasion de produire ce célèbre *Formulaire* par lequel tout le clergé de France devait déclarer, avec signature, l'ancien évêque d'Ypres personnellement hérétique. C'était blesser au vif Port-Royal. Or quelque temps après, le théologien le plus accrédité près du Saint-Siége, le P. Hilarion Rancati, abbé de Sainte-Croix en Jérusalem, voulut tenter, sous un nom d'emprunt [2], quelques démarches de conciliation envers le docteur déjà le plus accrédité de Port-Royal. Ce fut à l'évêque d'Angers que s'adressèrent ces tentatives, afin que celui-ci les appuyât près de son frère. Ce souvenir, venu de Rome, sembla ressusciter chez l'évêque des velléités diplomatiques. On le choisissait pour médiateur. Il s'émancipa jusqu'à prendre son rôle au sérieux envers celui qui depuis dix ans cherchait à diriger sa conduite. Ce retour à ses habitudes passées devait le rapprocher de son autre frère, l'ancien courtisan ; et Robert en effet seconda

[1] Vers la même époque, la mère Angélique (*Lettres*, t. III, p. 198, lettre DCCCXXXIV du 24 mars 1656) s'entretient des *Provinciales* avec une autre reine, celle de Pologne, dont le successeur de Christine ravageait alors les états. Malheureusement encore nous ignorons ce que pensait de cette correspondance le mari de la reine de Pologne, qui avait été cardinal et Jésuite. (Voir cependant *Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 15, 24 et 44.) Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, grâce à la famille Arnauld, les inimitiés politiques, voire même les antécédents jésuitiques, ne nuisaient pas au succès des *Provinciales*.

[2] Le nom de Créveus. (*OEuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 189. n. — Voir les lettres XCII, XCIV et celle du 29 octobre 1661, p. 280. — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 173.)

Henri dans ses efforts conciliateurs[1]. Il ne s'agissait que d'écrire au pape une lettre de soumission vague et banale. Mais le docteur ne voulait pas d'une formule ambiguë qui, outre l'inconvénient de se prêter aux interprétations, aurait eu celui d'admettre, sur des matières théologiques, l'initiative de ses deux frères à son égard. Son autorité triompha de cette velléité d'insurrection ; il en resta toutefois dans l'âme des deux anciens diplomates comme un ressentiment, et bientôt ils résistèrent au docteur sur le terrain même où celui-ci leur avait résisté.

Ainsi, du moment où toute formule de soumission vague était rejetée, il fallait aborder de front la discussion du *Formulaire* hostile à Jansénius. Les doctrines signalées dans le *Formulaire* étaient condamnables, chacun en convenait ; mais étaient-elles le fait de Jansénius ? C'est sur ce dernier point que pesait toute la difficulté. « Je de« meure d'accord, écrit l'évêque d'Angers au docteur son « frère, que l'on ne peut avec justice obliger à signer pour « une question de fait. Néanmoins il faut tourner la mé« daille. Faut-il que pour une question de fait un évêque « s'expose à toutes les extrémités imaginables, et aban« donne tout un diocèse où Dieu lui fait la grâce de faire « quelque bien[2] ? » L'habile docteur comprend à cette lettre que la révolte n'est point tellement étouffée qu'elle ne puisse renaître. Il se contente donc d'exposer la ligne qu'il suivrait à la place de son frère ; mais il déclare en même temps qu'il est loin de vouloir faire violence à une conscience épiscopale[3]. — Il avait moins de scrupule

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, lettre cxxxv, de décembre 1661, t. i, p. 288, et lettre cxxxviii, du 21 mars 1662, p. 296.

[2] *Ibid.*, lettre du 29 décembre 1660, t. i, p. 224.

[3] Les éditeurs des *Œuvres du doct. Arnauld* (t. i, p. 224, n.) n'ont pu re-

sans doute envers les consciences capitulaires, car en même temps il presse le chapitre de Paris et les grands-vicaires qui gouvernaient le diocèse en l'absence du cardinal de Retz, expatrié, de se déclarer contre le *Formulaire* par une ordonnance ; et l'ordonnance, en effet, parut le 8 juin 1661 [1]. — Dans cette occurrence, le plus adroit n'était point le prélat diplomate. — Soudain celui-ci, piqué au vif comme s'il eût craint d'être supplanté dans la confiance du docteur son frère, prit en mains la défense des grands-vicaires que menaçait le conseil d'état ; et, le premier d'entre les évêques, il écrivit au roi pour les soutenir [2]. Cette démarche lui valut le blâme et les menaces de la cour. Port-Royal dirigea vers lui un flot de bénédictions [3]. Le directeur, M. Singlin, lui écrit que sa lettre au roi le comble de gloire ; la mère Angélique s'arrache à son agonie pour s'écrier que cette lettre est un miracle, et d'Andilly surpris se trouve en aimer mille fois plus son frère [4]. Le docteur seul n'écrivit pas, mais il dut bien jouir. Le prélat, comblé d'éloges, adressa lettres sur lettres au roi, aux évêques, au pape [5]. La mêlée devint générale.

Mais les courages factices se lassent vite à porter des coups infructueux. Après deux ans de lutte [fin de 1662], on parlait de conciliation [6] ; et soit encore réminiscence

trouver, quoique imprimée, la lettre dans laquelle le docteur répond à son frère ; mais Besoigne en donne l'analyse. (*Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 277.)

[1] Larrière, *Vie du doct. Arnauld*, t. I, p. 203.

[2] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XXII, p. 610.

[3] Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 277.

[4] *Ibid.*, p. 278. — Cf. Les lettres de la M. Angélique de Saint-Jean, *Actes, Lettres, Relat.*, t. I, n. 1, p. 49.

[5] Besoigne, *ibid.*, p. 279-285. La plupart de ces lettres furent rédigées par le docteur lui-même. Voir *Œuvres*, t. XXI, préface historique, § XVII, p. XXXVIII.

[6] Besoigne, *ibid.*, p. 280.

diplomatique, ou toujours ressentiment du joug fraternel, l'évêque d'Angers inclinait à parlementer. Cette fois encore il retrouvait d'Andilly comme auxiliaire [1]. On eût dit une ligue renouée contre leur cadet. L'instant était d'ailleurs parfaitement choisi. Le grand Arnauld se trouvait aux prises avec l'immortel Pascal [2]. Celui-ci, dans son zèle emporté, trouvait la résistance du docteur trop timide ; et l'on pouvait croire que son illustre antagoniste, dans une lutte aussi formidable, soit qu'il fût entraîné en avant, soit qu'il se rejetât en arrière, perdrait l'équilibre. Le champ de bataille était toujours le *Formulaire*. Pascal voulait y proclamer nominativement l'orthodoxie de Jansénius. Le parti le plus modéré, à la tête duquel se trouvait M. de Choiseul, évêque de Comminges, ami prudent de Robert [3] et de Henri, voulait substituer à un nom propre une clause de soumission absolue aux doctrines orthodoxes, de soumission silencieuse sur le fait de l'évêque belge. Dans cette clause, le grand Arnauld proposait d'introduire, mais seulement par une phrase incidente, le mot *subjicientes* [4]. Ses deux frères consentaient à ce que la phrase d'incidente devînt principale, et voulaient amener le docteur à capituler sur le mot *subjicientes*, en lui donnant cette forme *subjicimus !*

Sur un point si délicat on ne put s'entendre. Les négociations durèrent plus d'une année [5] ; les conférences

[1] Larrière, *Vie du doct. Arnauld*, t. I, p. 225.

[2] *Ibid.*, p. 207.

[3] Voir plus haut, *chap.* II, *sect.* II, *art.* II, § 2, p. 110. — Cf. *Mém. de d'Andilly*, part. II, p. 146.

[4] Larrière, *ibid.*, p. 245. — Cf. Le *Recueil* in-12, p. 559.

[5] Voir une partie de la correspondance qu'elles occasionnèrent. (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 302-488, et t. XXI et XXII en entier.)

se multiplièrent, l'aigreur s'en mêla et produisit une péripétie menaçante pour l'intrépide et inébranlable docteur. Abandonné d'abord par les siens, il le fut ensuite de tout Port-Royal. Achille se retira sous sa tente. Ses amis l'y suivirent pour l'accabler. Ce fut d'abord M. Le Nain, père du savant Tillemont, qui vint lui dire anathème. « Vous serez condamné, lui écrit-il, et devant « Dieu et devant les hommes, pour me servir des termes « d'un des premiers magistrats du royaume [le premier « président Lamoignon], si vous ne voulez pas croire un « prélat aussi éclairé, aussi vertueux et aussi éloigné « de tout soupçon qu'est M. de Commenges....... Et « quoique ma lettre soit signée de moi seul, regardez-la « comme celle de vos meilleurs amis qui m'ont chargé « de vous l'écrire en leur nom, et qui se servent de « ma plume pour vous faire savoir les véritables sen- « timens qu'on a sur cette rupture [1]. » L'inflexible docteur répond : « Je suis peu touché de ce que vous « dites, que nous nous trouverons abandonnés de tout « le monde. L'état où nous sommes réduits depuis un « assez long tems n'est pas fort différent de celui-là ; « et si Dieu nous y a bien soutenus, il le pourra faire « encore dans un abandonnement plus général [2]. »

Mais voici venir un nom vénéré, celui qui d'ordinaire exerce un effet magique sur le disciple de Duvergier de Hauranne. L'abbé de Saint-Cyran, neveu et successeur de ce grand homme, déclare qu'il embrasse les ouvertures et les propositions que fait l'évêque de Comminges[3]. Mais

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, lettre du 16 mars 1663, t. I, p. 310 et 311.— Cf. Lettre CXLVIII, du 23 mars 1663, p. 321, et lettre CLII, du 6 mai 1663, p. 365.

[2] *Ibid.*, lettre CXLIX, du 1er avril 1663, t. I, p. 135.

[3] *Ibid.*, p. 310 et 311.

l'impassible docteur répond qu'en cela l'abbé de Saint-Cyran se contredit, et il fait un livre pour le démontrer[1].

Cependant le directeur de Port-Royal intervient, celui auquel le grand Arnauld a confié le soin de sa conscience. M. Singlin lui déclare qu'il est en danger de commettre un péché mortel s'il empêche la paix de l'Église par un attachement à son propre sens[2]. « Mais, répond le péni-« tent agenouillé et insoumis, comment veut-on que je « discerne si l'éloignement que j'ai de toutes ces voies « obliques de duplicité et d'équivoques ne vient que « d'attachement à mon propre sens et non pas de la « lumière de la vérité? De raisons, on ne m'en apporte « point; d'autorités ou d'exemples, aussi peu. Mais toute « la preuve que je suis un entêté est, qu'ayant des amis « si éclairés, je ne me rende pas à leurs avis... C'est là-« dessus qu'on soulève contre moi... jusques à mes pro-« pres frères ! [3] »

Ses frères, en effet, venaient lui représenter à leur tour « qu'après avoir fort considéré cette affaire de-« vant Dieu, ils ne voyoient pas qu'il pût refuser de « passer ce mot de *subjicimus*....... Ne séparons non « plus, lui disaient-ils, la vérité d'avec la paix, que la « paix ne doit jamais être séparée de la vérité[4]. » A cette exhortation évangélique et fraternelle le docteur faisait une réponse doublement habile. Au chaleureux Robert il

[1] *Œuvres du doct. Arnauld,* lettre CXLVIII, du 26 mars 1663, t. I, p. 321. — Cf. t. XXI, préface historique, p. LXXX.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 322.

[3] *Ibid.*, lettre CXLVIII, du 26 mars 1663, t. I, p. 321. — Cf. La lettre du 4 juin 1663, p. 377; lettre CLXI, du 1er septembre 1663, p. 404 ; lettre CLXIII, du 13-22 septembre 1663, p. 416.

[4] *Ibid.*, lettre du 23 mars 1663, t. I, p. 326. — Cf. Lettre du 10 avril 1663, t. I, p. 351.

parlait le langage du cœur, au flegmatique évêque celui de la diplomatie. « L'amitié que vous avez pour l'évêque « de Commenges, disait-il au premier, vous en fait con- « cevoir une si haute idée que vous n'avez plus d'yeux « pour rien voir qui vous le rabaisse au dessous de l'o- « pinion que vous vous en êtes formée. Mais est-il possi- « ble, mon très cher frère, que l'amitié ne vous redonne « point les yeux que l'amitié semble vous avoir ôtez ? « Est-ce donc que je n'ai plus de part dans votre cœur? « Est-ce que quelque estime que vous avez eue jusques « ici pour moi s'est entièrement effacée de votre esprit ? « Faut-il donc que cette nouvelle union ruine les plus « anciennes, et que vous soyez incapable de rien ap- « prouver de la part de ceux mêmes que vous n'avez que « trop estimés, aussitôt qu'ils ne se trouveront pas con- « formes aux lumières de cet ami, qui semble occuper « maintenant toute votre âme ? Non, je ne puis croire que « cela dure. Dieu ne le souffrira jamais. Il réveillera « dans votre cœur le feu qu'il y avoit allumé pour ceux « que la nature et la grâce vous ont unis si étroitement. « Il vous donnera la même créance pour ceux qui sont « toujours les mêmes et qui le seront jusques à la mort, « quelque ennemi de notre bonheur qui se soit efforcé « de troubler un si parfait accord de volontés et de sen- « timens. Dieu ne nous a plus laissé que quatre au « monde ! pourquoi faut-il que cette malheureuse affaire « nous soit venu diviser? Nous souffrions en paix et « avec joie notre commune persécution en la souffrant « d'un même accord : pourquoi faut-il que l'espérance « imaginaire d'une fausse paix, avec des ennemis sans « foi et sans conscience, nous ait jettés dans le trouble ? « Non, non, mon très cher frère, encore une fois, un état

« si violent ne sauroit durer [1] ! » Rien de plus touchant à coup sûr que ces lignes; et quel beau langage!

Mais quelle adresse aussi dans cette réponse à l'évêque d'Angers. « Je suis assuré, écrit le docteur à l'ancien « diplomate, que si vous aviez été en la place de M. de « Commenges et avec tous les avantages que lui donnoit « une négociation entreprise par l'ordre du roi, nous « n'en serions pas où nous sommes. Si Dieu vous a « donné tant de fermeté et tant de courage, pour soute- « nir la vérité et la justice..., vous n'en auriez pas man- « qué pour représenter au roi qu'il n'y avoit plus de « sujet de se figurer une nouvelle secte d'hérétiques « contre laquelle on dût armer l'Église et l'état..... Le « crédit des Jésuites que vous avez si peu appréhendé « parmi les plus grandes menaces qu'on puisse faire à « un évêque, ne vous auroit pas empêché de lui rendre « ce témoignage sincère, en lui rendant compte de votre « négociation ; et cela seul auroit été plus capable de « rendre la paix à l'Église, que tous les petits moyens « qu'on a voulu employer.... Voilà ce qu'un grand évê- « que et un bon François auroit dû représenter à Sa « Majesté... Mais il est vrai que pour le tenter, il falloit « se résoudre à avoir les Jésuites pour partie, et entre- « prendre de les confondre devant le roi même. Vous « avez assez témoigné par votre conduite que cela ne « vous auroit pas arrêté. Mais qu'il y en a peu qui vous « ressemblent! et que la vraie générosité est une qualité « rare [2] ! » Cette lettre était datée du 6 avril 1663. Quelques jours avaient dû s'écouler avant qu'elle parvînt à son adresse. Le 11 avril, l'évêque d'Angers écrivait à

1 *OEuvres du doct. Arnauld,* lettre CL, du 5 avril 1663, t. I, p. 340.
2 *Ibid.,* lettre CLI, du 6 avril 1663, t. I, p. 345.

celui de Comminges pour rétracter l'approbation qu'il avait donnée aux démarches de ce prélat[1], et le 15 il adressait ces lignes à sa propre nièce, la mère Angélique de Saint-Jean : « Assurez M. Arnauld que j'entre « dans toutes ses raisons, et que je suis si éloigné de « vouloir plus rien faire en faveur de M. de Commenges, « qu'il n'y a rien au monde que je ne voulusse faire pour « raccommoder ce que j'ai gâté. *Il faut néanmoins que je « me ménage avec M. d'Andilly;* mais ce ménagement « n'ira pas à faire rien de plus pour M. de Commenges, « qui ne mérite en aucune façon du monde les éloges « qu'on lui donne ; car on peut dire qu'il a agi comme « un esclave des Jésuites[2]. »

Quant à d'Andilly, qui ignorait cette défection, il se rendait moins facilement, et s'appuyait sur l'autorité de l'évêque d'Angers : « Que si ce que je vous représente, « écrivait-il au docteur, ne fait point d'impression dans « votre esprit, à cause que vous ne me regardez que « comme un laïque ignorant, tel que je suis..., je pense « qu'au moins les sentimens d'un homme..... tel que « M. l'évêque d'Angers, ne vous doivent pas être indifférens..... Or vous n'ignorez pas quels ils sont, et il « m'écrit sur cela d'une manière qui augmente encore « ma douleur, par celle que me donne la sienne ; et la « sienne et la mienne sont si grandes de voir l'horrible « persécution où cette rupture, si elle arrive, va exposer « une maison [Port-Royal] dans laquelle Dieu a rassemblé tant de personnes qui nous sont chères..., que je

[1] Larrière, *Vie du doct. Arnauld*, t. I, p. 262. — Cf. *Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 354.

[2] Larrière, *Vie du docteur Arnauld*, t. I, p. 262.

« ne saurois trop vous conjurer, mon très cher frère, « par la tendresse que vous avez pour elles, de ne les « pas laisser tomber dans un tel malheur.... Quant à ce « que vous dites que vous n'avez jamais considéré cet « accommodement que comme une chimère, et le nom- « mez une misérable négociation, pardonnez-moi si je « vous réponds que j'ai le cœur percé de douleur de ce « qu'il n'est que trop vrai que, depuis le temps que l'on « traite cette affaire, je vous ai toujours vu triste lorsqu'il « y avoit sujet d'espérer qu'elle réussiroit, et toujours « gai lorsqu'elle paroissoit être rompue [1]. »

La réponse du grand Arnauld tient cette fois bien plus du logicien inflexible que du frère attendri. Il est victorieux d'un de ses deux plus chers antagonistes, et il écrit à l'autre : « J'ai beaucoup de respect pour les sentimens « de M. d'Angers; mais je suis résolu de ne prendre « pour ses véritables sentimens, que ce qu'il m'aura ré- « pondu, après avoir ouï toutes mes raisons; et non pas « ce qu'il a pu dire ou écrire avant que d'être pleine- « ment informé des choses.... Quant à ce que vous dites « que j'ai paru triste lorsqu'on m'a engagé, par empres- « sement et par importunité, en des propositions qui ne « me paraissoient pas assez conformes à la sincérité chré- « tienne, et guai quand ces propositions n'ont point été « acceptées : je ne dissimule point que je n'aie été en « cet état. Je l'ai déclaré à M. de Commenges; et je « veux bien qu'il montre à tout le monde la lettre que je « lui ai écrite sur ce sujet. Rien ne justifie davantage « l'amour que j'ai eu pour la paix, que de ce que je me « suis rendu, quoiqu'avec peine, à des propositions aux-

1 *OEuvres du doct. Arnauld*, lettre du 10 avril 1663, t. I, p. 352 et 350.

« quelles j'avois de moi-même beaucoup de répugnance.
« Et la joie que j'ai ressentie quand elles ont été re-
« jettées, ne peut être attribuée avec justice qu'à l'amour
« que Dieu m'a donné pour la vérité, qui me causoit de
« grands scrupules d'avoir passé des choses dont j'avois
« sujet d'appréhender qu'on n'abusât pour l'affoiblir....
« De sorte que s'il me reste quelque peine d'esprit dans
« cette affaire, ce n'est pas d'avoir trop peu fait pour
« la paix, mais c'est d'en avoir trop fait [1]. »

A ce passage sont jointes quatorze pages de démonstration, mais pas une ligne sur l'exposé pathétique qu'a fait d'Andilly des dangers de Port-Royal. Ces dangers cependant n'étaient que trop réels ; d'Andilly, nous le savons [2], allait l'éprouver bientôt. N'espérant plus garantir ce saint asile d'une ruine prochaine, il voulait du moins sauver à son ami, l'évêque de Comminges, une avanie publique que lui ménageait l'intraitable docteur. Il menace celui-ci de rompre avec lui s'il exécute son projet. Mais il était seul alors à s'opposer aux volontés du théologien courroucé, qui lui répond : « Je suis étran-
« gement choqué de certaines lettres où l'on ne craint
« point de dire, que si on n'a plus de soin de ménager
« les amis d'un tel, il se tournera contre nous, et que
« nous nous trouverons par là dans le plus mauvais état
« où nous ayions jamais été.... Toutes ces menaces ne
« me touchent guère, pour ce qui me regarde. Je n'en
« suis touché que pour celui qui les fait. J'ai le cœur
« percé de douleur de le voir dans une telle disposition ;
« et je prie Dieu qu'il ne lui impute pas d'avoir eu seu-

1 *Œuvres du doct. Arnauld*, lettre CLII, du 6 mai 1663, t. I, p. 365 et 369.
2 Voir plus haut, p. 212.

« lement la pensée d'un dessein si étrange, et si peu « digne d'une personne à qui Dieu a fait connoître et « aimer la vérité. Cela me fait voir que c'est souvent un « grand malheur à des personnes qui ont de la piété, « mais qui ne connoissent pas l'esprit et la conduite de « l'Église, de se mêler des affaires qui la regardent, « quoiqu'ils ne s'y engagent d'abord qu'avec un bon « dessein. Ils veulent que tout s'y conduise *par les règles « d'une politique humaine,* et souvent même par des ima- « ginations toutes contraires à toute véritable prudence : « et lorsqu'ils voient que des *théologiens* ne sont pas de « leur avis, ils pensent les avoir bien réfutés quand ils « ont dit qu'ils savent *la théologie;* mais *que ce sont les « plus méchans négociateurs* qui soient au monde[1]. Les « événemens même ne sont pas capables de les détrom- « per, et de leur faire reconnoître que ceux qu'ils avoient « tant méprisés ont vu plus clair qu'eux, et que pour « avoir aimé la simplicité de la colombe, ils n'en ont « pas moins eu la prudence du serpent[2]. »

On s'en apercevrait, même sans l'aveu du docteur, à ces nobles lignes où brille à la fin de sa lettre autant d'habile conciliation que d'affection fraternelle et de simplicité chrétienne : « Ce qui me reste est de recommander

[1] Ce n'était pas la première fois que d'Andilly recevait ces reproches et subissait ce jugement de la part des chefs du parti. Vingt-quatre ans auparavant [1640] Saint-Cyran lui avait écrit : « Je vous avoue que vos « langages et vos tempéraments que vous donnez aux paroles, je dis les « *académistes,* ne s'accordent point bien avec l'éloquence des pensées, des « actions et des mouvements que donne la vérité divine à celui qui la « connoit et qui l'aime. Les raisonnements et les trop grandes mesures de paroles n'appartiennent *qu'aux philosophes et aux courtisans,* etc. » (*Mém. de Lancelot,* t. I, p. 169.) Ces représentations de Saint-Cyran avaient si peu corrigé d'Andilly, que celui-ci, en publiant les lettres de celui-là, y mit la dédicace que nous savons. (Voir plus haut, p. 30.)

[2] *Œuv. du doct. Arnauld,* lettre CLXXI, du 24 avril 1664, t. I, p. 484 et 483.

« à Dieu celui qui me menace de la plus étrange division « que l'on se puisse imaginer, et de faire une protestation « toute contraire; qui est que rien ne sera jamais capable « de me désunir d'avec lui, et de rompre de ma part une « amitié que je suis résolu de conserver autant que ma « vie [1]. » En même temps, il est vrai, le docteur conservait ses intentions contre l'évêque de Comminges. Mais soit que ses dernières paroles eussent subjugué le cœur de Robert, soit que la conscience de l'ancien courtisan lui eût fait l'aveu de son incapacité théologique [2], à dater de ce moment, laissant à son frère la direction des doctrines de la famille, il se borna à en administrer les affaires temporelles; nous verrons bientôt avec quelle ardeur.

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 485.

[2] D'Andilly avait pris tellement au sérieux ce rôle de chef de secte que lui reconnaissait Mazarin (voir plus haut, p. 23, n. 3), que par instant il s'en était cru théologien. (Voir plus haut, p. 44-212, et plus bas, *chap.* IV, *sect.* II, § 3; *même chap.*, *sect.* IV, *art.* II, § 2, à la fin.) Port-Royal avait partagé cette illusion, ou du moins l'avait ménagée, jusque vers le moment où la mort de Singlin [17 avril 1664], et l'autorité que donnait au docteur Arnauld le talent joint à l'énergie, firent pencher, comme nous venons de le voir, la balance en faveur de celui-ci. Avant toutefois que cette révolution intérieure fût consommée, et durant la transition qui la préparait, Port-Royal commençait à plaisanter avec les intimes et à les détromper sur le rôle de d'Andilly : « Je vous avoue, Madame, écrivait le 28 juin 1659 la « M. Angélique à la coadjutrice de Xaintes (voir plus bas, *chap.* VI, *sect.* I, « *art.* II, § 1), que j'ai eu envie de rire de ce que vous vous êtes adressée « à mon frère d'Andilly pour les dispositions du baptême. Vous le prenez, « Madame, pour un théologien, ce qu'il ne fut jamais. Tout son talent est « de traduire. » (*Lettres de la M. Angélique*, t. III, p. 460, lettre DCCCCXCI.) — Huit ans auparavant une autre religieuse, amie de Port-Royal, s'était également méprise sur le rôle de d'Andilly, à ce point qu'elle le croyait sur les rangs pour être évêque. Ceci méritait bien autant le rire de la M. Angélique que la consultation de madame de Xaintes; mais elle se contenta de détromper gravement sa correspondante. « Ce n'est pas mon frère d'Andilly « qui est évêque d'Angers, lui dit-elle; c'est M. [l'abbé] de Saint-Nicolas « [mon second frère]. » (*Ibid.*, t. I, p. 531, lettre CCCXXV, de 1650.)

Mais pendant qu'il s'humiliait ainsi pour toujours dans sa défaite devant le génie de son frère, leur autre frère, l'évêque d'Angers, comme tous les esprits secondaires et vacillants, en était revenu à hésiter, à douter ; et le docteur le surprit se demandant encore une fois, en présence d'une nouvelle bulle qui exigeait définitivement la signature du *Formulaire*, s'il ne valait pas mieux que sa main signât, au lieu d'avoir continuellement à raffermir la mitre sur sa tête ?—Le temps de la diplomatie était passé, comme celui de la tendresse.—Non seulement d'Andilly, mais Port-Royal tout entier, subjugués par l'intrépide persévérance du grand Arnauld, s'étaient ralliés à son opinion, et se pressaient autour de lui à l'approche de l'orage : « Nous nous imaginons être nécessaires à Dieu, « écrit le docteur au prélat ; il n'a que faire de nous, et « il tirera plus de gloire de notre accablement, si c'est « sa volonté que nous demeurions écrasés sous le poids « de la persécution..., que de toutes les peines que nous « nous donnons, sans qu'il en résulte presqu'aucun bien... « S. Chrysostôme dit qu'on ne sauroit être bon évêque, « sans être toujours prêt à être déposé.... [1] » Puis il lui demande en quoi, lui qui paraît tenir à l'épiscopat, il s'en est montré digne depuis quinze ans qu'il en est investi ? La réponse que fait le docteur lui-même à la question qu'il s'est posée est foudroyante.—Henri en demeura terrassé à tout jamais sous la main de son frère.

Depuis ce moment jusqu'à sa mort [1665-1692] vingt-sept ans s'écoulèrent sans qu'il osât soulever de sa poitrine cette main puissante ; et tandis que d'Andilly ensevelissait dans les jardins de Pomponne les soupirs que lui ar-

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, lettre CLXXXVII, d'avril 1665, t. I, p. 526 et 524.

rachait la dispersion de Port-Royal, l'évêque d'Angers fit constamment partie de ces quatre prélats opposants qui, d'après les instructions du docteur, « témoignèrent une « fermeté de pilier (fermeté réelle ou factice, n'im- « porte [1]), en se moquant de toutes les menaces qu'on « leur fit, et demeurant dans une pure négative, sans « répondre autre chose sinon que cette introduction de « signatures étoit une nouveauté qui leur paroissoit dan- « gereuse, et qu'ils ne vouloient point autoriser par leur « exemple, ni rien faire qui pût donner sujet de croire « que les évêques de cour eussent rien à leur comman- « der [2]. » — L'évêque d'Angers, désormais fidèle à ce rôle, parut désormais au docteur digne de l'épiscopat.

Les luttes ardentes, opiniâtres, dans lesquelles les deux frères s'appuyèrent publiquement l'un sur l'autre

[1] Cette fermeté était réelle chez le docteur Arnauld, factice ou plutôt empruntée chez l'évêque d'Angers, pour qui son frère et Nicole rédigeaient le plus souvent les pièces où elle se montre davantage. (Voir, entre autres preuves, celles que contient la *Vie de Nicole*, par Goujet, p. 111, 113, 120, 122, 194, etc.) « M. Arnauld [*OEuvr.*, t. XXIII] a fait la troisième partie de « l'*Apologie des religieuses de Port-Royal*, c'est à dire les lettres de M. d'An- « gers. » (Racine, *OEuvr.*, t. VI, p. 293.) Aussi rien de surprenant dans les élo- ges que donne le docteur aux écrits de son frère ; car, dit Racine (préface de la deuxième lettre à Nicole, *OEuvr.*, t. VI, p. 84), « ce n'est pas leur coutume « [des Jansénistes] de laisser rien imprimer pour eux, qu'ils n'y mettent « quelque chose du leur. On les a vus plus d'une fois porter aux docteurs « les approbations toutes dressées : la louange de leurs livres est une chose « trop précieuse. Ils ne s'en fient pas à la louange de la Sorbonne ; les « avis de l'imprimeur sont d'ordinaire des éloges qu'ils se donnent à eux- « mêmes ; et l'on scelleroit à la chancellerie des priviléges fort éloquents, « si leurs livres s'imprimoient avec privilége. » (Voir plus haut, p. 28, n. 3.) Et ailleurs : « Surtout louez vos Messieurs, et ne les louez pas avec retenue. « Vous les placez justement après David et Salomon. Ce n'est pas assez. « Mettez-les devant. Vous ferez un peu souffrir leur humilité ; mais ne crai- « gnez rien : ils sont accoutumés à bénir tous ceux qui les font souffrir. » (*Ibid.*, p. 88.)

[2] *OEuvres du doct. Arnauld*, lettre CLXVI, de 1664, t. I, p. 464.

jusqu'à la mort n'ont laissé aucune trace dans notre dépôt, qui renferme surtout, nous l'avons vu, des papiers relatifs à la vie privée de la famille Arnauld. Le caractère de ces papiers, dont notre but principal est de rendre compte, nous oblige à étudier surtout les rapports intimes et la biographie personnelle des membres de cette illustre famille. Les excursions que nous nous permettons hors de notre dépôt, lorsqu'il n'offre pas ces renseignements, ne peuvent avoir pour but que d'en réunir d'analogues. C'est ainsi que nous venons d'être conduit à constater, par des documents semblables aux nôtres, quelle avait été la position de Henri à l'égard de ses deux frères, avant d'indiquer, dans notre dépôt même, les documents qui se rattachent aux premiers, et les complètent en nous montrant l'évêque d'Angers, non plus dans sa vie relative et subordonnée, mais dans une partie de son existence plus isolée et plus libre.

ARTICLE III.

Henri, dans l'intérieur de son diocèse.

Les papiers qui nous restent de l'évêque d'Angers se rapportent tous à sa conduite dans l'intérieur de son diocèse. Ils sont nombreux, mais en général ils offrent plus d'édification à la piété que de satisfaction à la curiosité. Ce sont des mandements, des lettres pastorales, des sermons, des instructions synodales, des exhortations, des oraisons funèbres, quelques factums aussi relatifs aux procès que le prélat eut à soutenir contre son clergé. Le nombre de ces pièces témoigne d'une assez grande activité ; leur contenu, d'une conscience éclairée et d'un talent vulgaire. Les productions épiscopales de Henri sont loin de valoir sa correspondance diplomatique. Mais en revanche

la vie du prélat est plus édifiante que celle du négociateur. Sa biographie [1] et son éloge [2], qui se trouvent parmi ses papiers, ne laissent aucun doute à ce sujet. [3]— Comme pour expier son noviciat nomade, il se condamne à une résidence non interrompue de quarante-trois ans au sein de son bercail. Cette résidence, il l'exige de tous ceux qui avec lui contribuent à en diriger les ouailles. Tout ecclésiastique pourvu de plusieurs bénéfices entraînant charge d'âmes est obligé d'opter pour un seul. Il poursuit ceux qui s'y refusent jusques au parlement, dont un arrêt sanctionne cette louable réforme. —Les situations régularisées, il régularise les mœurs. Son clergé s'adonnait à d'assez grands désordres, dont le principal théâtre était le cabaret ; le zélé prélat veut rappeler ses clercs du cabaret au sanctuaire, et les clercs s'insurgent. Les moines leur viennent en aide : ils absolvent, sous les yeux de l'évêque, ceux qui transgressent ses ordres ; et l'évêque est obligé de mettre la fréquentation des lieux de débauche au nombre des cas réservés. Les moines crient à la violation de leurs priviléges, au mépris des pouvoirs qu'ils tiennent du pape. Après avoir intenté un procès en parlement, Henri se vit intenter un procès en cour de Rome. Sa cause y demeura victorieuse, et sa charité guérit les blessures qu'avait faites son triomphe. — Cette charité, il l'étendait à tout ce qui

[1] La biographie nous paraît écrite par l'abbé Arnauld, neveu et commensal de l'évêque d'Angers. La plupart des faits y sont relatés avec les mêmes termes où ils se trouvent rapportés dans les *Mémoires* de l'abbé.

[2] Cet éloge, prononcé par l'abbé Pelletier, le 18 novembre 1692, devant l'académie d'Angers, a été imprimé en 1712 à la suite des quatre lettres théologiques contre un mandement de M. de Bissy. — Cf. *Mém. de Du Fossé,* p. 430.

[3] Cf. Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 258-272.

souffre. Il la rendait prodigue, ingénieuse, inépuisable[1]; et de son vivant elle lui fit aux yeux des pauvres une auréole que plusieurs à sa mort voulurent transformer en nimbe. Ses vêtements furent disputés comme des reliques, et ses reliques engendrèrent des miracles. — C'est du moins ce qu'affirment la biographie et le panégyrique qui font partie de ses papiers, d'accord en cela avec les écrivains de Port-Royal. L'un de ceux-ci[2], empruntant de ce panégyrique même un passage où il est dit que les témoignages de la douleur du peuple allaient au-delà du respect et de la vénération, s'écrie : « Que peut-il y avoir « au-delà de ces deux choses, si ce n'est l'invocation ? » On sait la tendance qu'avait le Jansénisme, même avant l'époque du diacre Pâris, à canoniser les siens. Si l'humble degré du seuil au bas duquel l'évêque d'Angers voulut être enseveli dans sa cathédrale[3] se fût trouvé dans le voisinage de Saint-Médard, les convulsions auraient pu commencer trente ans plus tôt.

Et cependant, à dire vrai, il n'y avait pas de quoi. L'évêque d'Angers, nous venons de lui rendre cet hommage, était un vertueux prélat; mais autour de lui la faiblesse humaine a jeté des voiles trop peu diaphanes pour se prêter à une transfiguration. — Ainsi ses bio-

1 Les détails les plus circonstanciés sur la vie du saint prélat se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque royale. (*Oratoire* 206, in-folio.) On y lit que pendant une inondation il allait en bateau par les rues, préparant lui-même de la bouillie pour les tout petits enfants et des tartines de beurre pour les plus grands. (Cf. *Mém. sur la vie et sur la mort d'Henri Arnauld*, etc., [par le P. de Bonrecueil, de l'Oratoire], dans Des Molets, *Mém. de litt.*, t. III, p. 369, et dans le *Journal des savants*, table, v° *Arnauld (Henri)* et texte, 1727, p. 433.)

2 Besoigne, *Vies des quatre évêq.*, t. I, p. 303. — « Henri Arnauld « mourut le 8 juin 1692 en odeur de sainteté... Il étoit l'un des quatre « évêques, etc. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 55.)

3 Besoigne, *ibid.*

graphes, ses amis, sa famille[1] louent à l'envi, et avec raison, cette résidence non interrompue dont s'affranchissaient trop souvent les évêques de cour. Mais dans les lettres du grand Arnauld lui-même on trouve quelques traces d'infractions faites par son frère à cette résidence[2]. Il est vrai que c'était en faveur non de la cour, mais de Port-Royal.

Le vigilant évêque avait à juste titre interdit à son clergé la pluralité des bénéfices; mais lui-même cumulait l'abbaye de Saint-Nicolas avec l'épiscopat[3], et permettait le cumul à son neveu, au fils aîné de Robert, qui ne l'avait pas quitté depuis le voyage de Rome. Ce cumul, il est vrai, ne portait pas sur des bénéfices à charge d'âmes, et n'était alors incompatible qu'aux yeux de Port-Royal et de l'austère docteur, qui écrit, en parlant de son frère, à propos de leur neveu : « Il a fait une grande « faute de charger de bénéfices[4] une personne qui en a « toujours été très indigne, n'ayant jamais eu la moindre

1 *Œuvres du doct. Arnauld,* t. II, p. 754, lettre DCIV, de février 1687 ; *Mém. de l'abbé Arnauld,* part. III, p. 2.

2 *Œuvres d'Arnauld,* t. I, p. 137, lettre LXVI, du 23 juin 1656: « L'évêque « d'Angers mon frère vous aura dit [à la mère Angélique de Saint-Jean] « tout ce qui regarde l'assemblée. *Nous n'en avons rien appris depuis qu'il « est parti.*

3 *Gallia christ.*, édit. de 1656, t. II, p. 150, et t. III, p. 691; *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 135.

4 De ces bénéfices dont l'abbé Arnauld aurait été *chargé* par son oncle, nous ne connaissons que le prieuré du Plessis-aux-Moines, pour lequel le bénéficier fut en procès avec Tallemant des Réaux. *(Œuvres de Patru,* t. II, p. 1 ; M. de Monmerqué, *Notice sur Tallemant,* t. VI, p. XXVIII.) Le docteur lui-même n'indique que ce prieuré, outre l'abbaye de Chaume, que Pomponne procura à son frère en 1674. (Cf. *Gall. Christ.*, t. XII, col. 187), dans une lettre où, parlant de son neveu, il dit : « [Pourquoi] garder le prieuré « de 2000 livres, outre son abbaye ? » (*Œuvres du doct. Arnauld,* t. III, p. 699, lettre DCCCCXCI, du 27 novembre 1693.) Voir plus bas, *chap.* IV, *sect.* III, *art* I, § 1.

« marque de l'esprit ecclésiastique, et d'avoir par là « scandalisé beaucoup de gens qui ont trouvé fort à re- « dire qu'un prélat, qui vivoit d'ailleurs fort exemplai- « rement, donnât ce méchant exemple à ceux qui regar- « dent la chair et le sang dans la distribution des biens « de l'Eglise [1]..... C'est par le même principe de com- « plaisance envers ses amis qu'il a fait des fautes sem- « blables ; comme d'avoir procuré, étant abbé de Saint- « Nicolas et à Rome, qu'un homme très charnel et très « vicieux résignât une abbaye, *retentis fructibus*, à son « neveu, qui n'a jamais été qu'un libertin, et qui tient « présentement encore, tous les Carêmes, une table servie « de viandes [2]. »

Mais si jadis Henri avait eu trop de complaisance pour ceux de ses amis qui faisaient gras pendant le Carême, il le réparait bien en interdisant toute l'année le cabaret à ses clercs. Et cependant il paraît que ceux-ci échappaient à son influence toutes les fois qu'ils n'étaient pas obligés de la subir par sentence ; car son frère l'engage à considérer « le peu de solidité du fruit qu'il a fait dans

[1] « M. Henri Arnauld, évêque d'Angers, a toujours conservé une tendresse « un peu humaine envers ses parents, qui lui fait faire quelquefois des « fautes. » (Lancelot, *Voyage fait à Alet*, dans ses *Mém.*, t. II, p. 428.)

[2] *OEuvres du doct. Arnauld*, lettre d'avril 1665, t. I, p. 525. — Tous les amis d'Arnauld n'eussent pas été aussi sévères que lui sur ce point : « M. d'Aleth demanda à M. Arnauld un rituel ; mais celui-ci n'étant pas « préparé sur cette matière, M. Nicole persuada à M. d'Aleth de s'adresser « à M. de Saint-Cyran [Barcos], et de lui écrire pour cela une lettre pleine « d'estime. M. de Saint-Cyran prit cette lettre pour une vocation, et fit le « livre. M. Arnauld le revit avec M. Nicole, et adoucit plusieurs choses qui « auroient paru excessives ; entre autres M. de Saint-Cyran avoit écrit un « peu librement sur l'abstinence de la viande pendant le Carême, et prétendoit que l'Église ne pouvoit pas faire des règles qui obligeassent sous peine de péché mortel. » (Racine, *Fragments sur Port-Royal*, *OEuvres*, t. VI, p. 294.)

« son diocèse ; ce qu'on peut reconnoître au peu de per-
« sonnes qu'il a fait entrer dans une vie vraiment chré-
« tienne, au peu de prêtres qu'on puisse s'assurer avoir
« été bien appellés, au peu de curés qui fassent leur
« charge comme il faut. Presque tout son clergé n'a-t-il
« pas apostasié; et sur une appréhension même mal
« fondée de perdre leurs bénéfices, ne sont-ils pas allés
« signer devant les juges séculiers un *Formulaire* qu'ils
« savoient bien être rejeté par leur évêque [1] ? » sans parler de la chute même de leur propre neveu, qui, manquant non seulement aux traditions de sa famille, mais aux convenances que lui imposait le titre de commensal de son oncle, avait, à ce qu'il paraît, signé le *Formulaire* jusque dans le palais épiscopal [2]. — Aussi est-ce à cette époque que le grand Arnauld engage son frère à se représenter « quelle a été son entrée dans l'épiscopat, les
« personnes qui y ont contribué, les motifs tout humains
« qu'ont eu généralement tous ceux qui l'ont élevé à
« cette dignité [3], » à laquelle il devrait renoncer.

Enfin à ces considérations rétrospectives le rigide docteur ajoutant une appréciation de la charité actuelle de son frère, lui rappelle « l'usage qu'il fait des biens de l'É-
« glise, les embarras où il s'est jeté pour ne les avoir pas
« assez bien ménagés, et l'impuissance où il a été réduit
« par là de faire un séminaire, qui est presque le seul bien
« solide qu'un évêque puisse faire en ce tems-ci [4]. »

Depuis lors, il est vrai, vingt-sept ans s'écoulèrent, durant lesquels l'épiscopat de Henri fut plus utile, mais non pas exempt de tout blâme aux yeux même du docteur,

[1] *Œuvres du doct. Arnauld, ibid.*
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 524.
[4] *Ibid.*, p. 525.

qui pouvait le mieux en apprécier l'utilité. — Ainsi celui des quatre évêques opposants que sa longévité réserva le plus longtemps pour protester contre le *Formulaire* mourut sans s'être démenti, mais dans les bras d'un neveu qui l'avait signé. — Le réformateur du clergé angevin avait conservé jusqu'à la fin pour commensal ce neveu qui, si l'on en croit le docteur, « n'avoit rendu à l'Église « aucun service, et menoit au plus la vie d'un honnête « homme [1]. » Le docteur, nous le verrons bientôt, était trop sévère pour le commensal de son frère; mais il ne l'était guère moins pour son frère lui-même.

D'après les renseignements que fournit sa correspondance, la charité si vantée du prélat eût puisé ses principales ressources dans l'incurie et dans un désordre de gestion financière. — Le frère puîné avait prêté à son aîné une somme dont la rente s'élevoit à deux cent trente-deux livres [2]; et pendant vingt-neuf ans, que la crainte de la Bastille réduisit le créancier à vivre caché, le débiteur profita de cette absence pour laisser accumuler les intérêts de sa dette [3]. Lassé d'attendre, et d'ailleurs pressé par les besoins de l'exil, qu'il avait préféré à une captivité volontaire, le docteur obtint avec beaucoup de peine que les rentes courantes lui fussent servies [4], et se fit faire un billet pour les arrérages. Mais de ce billet il n'osait

1 *OEuvres du doct. Arnauld,* lettre DCCCCXCI, du 27 novembre 1693, t. III, p. 699.

2 *Ibid.,* t. III, p. 187, lettre DCCIII, du 4 avril 1689 [*perperam* 1688].

3 *Ibid.,* lettre VI, *suppl.* du 9 octobre 1681, t. IV, p. 139. « Est-ce donc « qu'il faut se résoudre à perdre le courant de ma rente, après en avoir « perdu vingt-huit ou vingt-neuf années, pendant tout le temps que je suis « demeuré caché? Et cependant je suis accablé de dettes. Peut-on, en « conscience, agir de la sorte? J'ai honte de lui en écrire.... »

4 *Ibid.,* lettre IX, *suppl.* du 15 novembre 1682, t. IV, p. 146. « J'ai un « peu honte de parler si souvent de l'affaire... Mais que faire quand on « est pressé de payer ses dettes, et que ceux qui nous doivent ne nous

parler à l'évêque : « Cela, écrivait-il, lui donneroit « une peine incroyable, et seroit capable de le faire « malade [1]. » Et ailleurs : « Ce seroit causer une dou- « leur mortelle à M. d'Angers que de le poursuivre en « justice pour lui faire payer cette dette de 6,000 livres, « qui ne provient que d'arrérages échus pendant vingt- « huit ou vingt-neuf ans, qui n'ont point été demandés « dans le tems porté par l'ordonnance ; et je me sou- « viens que je n'ai tiré de lui cette déclaration, qu'en lui « promettant de ne lui en rien demander pendant sa vie. « Je doute aussi qu'on en puisse rien avoir après sa « mort [2].» Ainsi cette manière posthume d'acquitter une dette ne laisse de scrupule qu'au créancier ; mais elle témoigne, il faut bien l'avouer, plus d'amour du repos chez le débiteur que de sollicitude pour les besoins d'un

« payent pas ? Je ne sais comment on l'entend ; mais je sais bien que, dans « les règles, on ne devroit pas donner l'absolution à des débiteurs qui per- « sisteroient depuis plus de quatre ans dans une injustice si manifeste. Est- « ce que ceux qui sont obligés de donner ces règles aux autres, se peuvent « dispenser eux-mêmes de les observer ? » — Cf. Lettre x, *suppl.* du 12 janvier 1683, t. iv, p. 148.

1 *Ibid.*, lettre DCCCIX, du 30 juillet 1691, t. III, p. 358.— Outre son affection, le docteur avait un intérêt plus puissant que celui de sa créance pour ménager la santé de son frère. « Je vous dirai franchement, écrit-il lorsqu'il « l'a perdu, que ce qui m'a le plus touché dans la triste nouvelle que « vous m'avez annoncée, n'est pas une mort précieuse devant Dieu, que « l'on devoit bien croire n'être pas fort éloignée dans un âge si avancé [de « quatre-vingt-quinze ans] ; mais ça été la même vue qui faisoit dire aux « disciples de S. Martin : *Cur nos, pater, deseris? aut cui nos desolatos « relinquis? invadent enim gregem tuum lupi rapaces.*» (Lettre DCCCLXXXV, du 21 juin 1692, t. III, p. 497.) Le P. Quesnel, compagnon d'exil du grand Arnauld, écrit le même jour : « C'est une perte bien grande que la mort « d'un saint évêque ; mais ils seroient bien malheureux s'ils étoient con- « damnés à ne pas mourir... Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'on mettra « en sa place quelqu'un qu'il n'auroit peut-être pas choisi lui-même. » (*Ibid.*, p. 499.)

2 *Ibid.*, lettre XXIX, du 13 juin 1684, t. XLII, *suppl.*, p. 42.

frère octogénaire et proscrit. — La charité qui commence par soi-même n'est pas la plus évangélique.

Le docteur, la trouvant seule chez le prélat, cherchait à provoquer chez son neveu un autre sentiment: « On pour« roit représenter à l'abbé, écrit-il, qu'à considérer les « choses devant Dieu et selon la justice, il seroit obligé « de prendre sur lui les six mille livres qui me sont dus « par son oncle, pour ne m'avoir pas payé pendant plus « de vingt-neuf ans les arrérages de la rente qu'il me « devoit; car je me souviens que lui en ayant écrit dans « ce tems-là, afin qu'il m'en fît payer, il me répondit « que son oncle n'étoit pas en état de me payer. Et ce« pendant j'ai su depuis, ce que je ne savois pas alors, « qu'il ne payoit, ni pour lui, ni pour ses gens, aucune pen« sion à son oncle; laquelle, s'il l'eût payée, il lui auroit « été bien facile de me payer mes arrérages, qui n'étoient « pas le quart de ce que cette pension auroit dû être. Ne « seroit-il donc pas juste qu'il s'imputât ce défaut de « payement, et qu'il déchargeât la succession de son « oncle de cette dette de six mille livres, en me les « payant en un tems où j'en aurois besoin pour rétablir « mes affaires ?.... Il doit aussi considérer que n'ayant « qu'un seul héritier, qui est son frère [le marquis de « Pomponne], à qui Dieu a fait avoir de si grands biens, « par la bonté que son prince a pour lui, il peut et il « doit employer ce qu'il a de bien en bonnes œuvres, « plutôt que de le lui laisser [1]. »

Nous ne savons si le frère de l'abbé eût été de cet avis; l'abbé n'en fut point pour le moment. Mais s'il ne soulageait pas la détresse d'un de ses oncles, il soula-

[1] *Ibid.*, lettre DCCCXLVI, du 28 janvier 1692, t. III, p. 423.

geait du moins la conscience de l'autre. On lit dans la biographie manuscrite de l'évêque d'Angers [1] : « Un de « ses plus grands soins fut que ses dettes fussent payées. « Il demanda à M. son neveu, qui depuis quelque temps « avoit pris soin de ses affaires [2], en quel estat estoit « celle-là ? Et lui ayant respondu qu'il ne s'en mît point « en peine, et que personne ne perdroit rien ; il lui dit : « *Dieu soit loué !* Et tout consolé, il ne pensa plus après « cela qu'à sa dernière heure, qui ne tarda pas long-« tems. » Le vieillard expira tranquille. [8 juin 1692.] Sa dette envers son frère ne fut jamais acquittée.

Cela n'empêcha pas le miséricordieux docteur d'écrire à l'un des correspondants qu'il avoit à Rome : « On nous « a mandé la mort de M. d'Angers... C'est le dernier des « quatre évêques ; et il lui est arrivé la même chose « qu'aux trois autres, *qui ont été canonisés par la voix « du peuple*, qui a souvent été regardée dans ces ren-« contres comme la voix de Dieu. Il est important, ce « me semble, *de bien faire remarquer cela au lieu où « vous êtes* [3].» —Ainsi, pour peu que Rome s'y fût prêtée, la générosité de Port-Royal en eût tempéré le rigorisme jusqu'à faire un bienheureux d'un débiteur insolvable [4].

1 P. 27.

2 Ce neveu prenait aussi soin de la personne du prélat, et en disposait si souverainement que le digne évêque, voulant accomplir, quoique malade, une œuvre de charité, non seulement fut obligé de se cacher de son neveu, mais de faire jurer avec serment à ses domestiques qu'ils ne trahiraient point près de lui ses intentions. — Des Molets, *Mém. de littér.*, t. III. part. II, p. 377.

3 *OEuvres du doct. Arnauld,* lettre DCCCXCI, du 4 juillet 1692, t. III, p. 515. — Cf. *Lettres de Nicole,* t. III, p. 204, lettre du 16 juin 1692.

4 C'eût été sans doute aussi l'avis de la M. Angélique de Saint-Jean, qui, dans une lettre du 5 novembre 1661, place son oncle côte à côte du grand S. Hilaire. *(Hist. des Persécut.,* p. 52.)

SECTION II.

ANTOINE ARNAULD, DOCTEUR DE SORBONNE.

ARTICLE Ier.

Le Jansénisme hérétique.

Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, qui occupe une si large place dans la biographie intime de sa famille, s'en est ménagé une bien autrement considérable dans l'histoire intérieure du siècle de Louis XIV. Chef de l'opposition religieuse, il l'a excitée ou dirigée pendant cinquante ans [1643-1694] avec toutes les qualités qui lui ont mérité de la part du grand siècle le surnom de grand, avec tous les défauts qu'a fait oublier ce glorieux surnom. Penseur profond, logicien consommé, écrivain de grand style, homme de grand caractère, il laissa troubler sa pensée par la passion, mit sa logique au service d'idées contraires [1], dépensa son grand style à de misérables querelles, et son grand caractère à soutenir une hérésie. Cette hérésie, il est vrai, n'était à ses yeux que la doctrine de S. Augustin sur le libre arbitre. Mais un homme aussi compétent dans ces sortes de questions que bienveillant pour Port-Royal, celui-là même que de nos jours le grand Arnauld accepterait sans doute pour

[1] La prédestination et la liberté. « Il est bien démontré que Port-Royal, « fondé sur le double principe du néant de la nature humaine et de la « puissance unique de la grâce, ne pouvait admettre ni le Cartésianisme « ni aucune philosophie.... Arnauld n'a pas cessé d'être un Cartésien dé- « claré... »(M. Cousin, *Du scepticisme de Pascal, Revue des Deux-Mondes,* t. x, p. 351-353.)

juge, à moins qu'il ne fût toujours décidé à n'en pas reconnaître, M. Cousin a déclaré le Jansénisme hérétique [1].

Une telle sentence, portée de si haut, suffit pour légitimer notre jugement sur le célèbre docteur, et nous permet de dire toute notre pensée sur ses doctrines et sur ses agresseurs [2]. D'un seul mot M. Cousin a réduit pour nous cette prétendue réforme catholique, dont Port-Royal était le foyer, aux proportions d'une cabale théologique, tramée par des hommes de génie [3]; et, du même mot, l'illustre écrivain a réhabilité la bonne foi des adversaires de Port-Royal. Ainsi ces adversaires tant moqués, ces persécuteurs odieux désignés à la vindicte populaire, ces prélats hypocrites, aveugles instruments de passions masquées, les Péréfixe et les Harlay avaient pour eux la raison, leur conscience et la religion même; car ils avaient la vérité. — Leurs ennemis ne défendaient qu'une hérésie. — M. Cousin, en le démontrant, a complété au profit du Catholicisme une série d'efforts, dont une partie seulement nous paraît suffisamment

1 « Le système janséniste est mêlé de vérité et d'erreur. Par son côté vrai, « c'est la doctrine catholique.... Par son côté faux, ce n'est qu'une théorie « particulière qui tombe sous notre examen. Port-Royal est un grand parti « dans l'Église; mais après tout ce n'est qu'un parti; ce n'est point l'Église « elle-même, car l'Église l'a condamné. Ce qu'il y a d'essentiellement faux « dans la grâce janséniste, etc.... » Il faut lire tout ce morceau capital de M. Cousin; (*Du scepticisme de Pascal, Revue des Deux-Mondes,* t. IX, p. 336.)

2 « On peut dire aujourd'hui toute la vérité sur le Jansénisme. Le « P. Annat et le P. Letellier ne sont pas là pour nous entendre.... Port-« Royal est tombé dans le domaine de l'histoire. Nous pouvons donc le « juger avec respect, mais avec liberté.... » (*Ibid.,* p. 334.)

3 « Disons le donc sans hésiter : le Jansénisme est un Christianisme in-« considéré et intempérant. Par toutes ses racines, il tient sans doute à « l'Église catholique; mais par plus d'un endroit, sans le vouloir ni le savoir « même, il incline au Calvinisme.... Deux qualités éminentes lui ont man-« qué; le sens commun et la modération, c'est à dire la vraie sagesse. » (*Ibid.*, p. 334-337.)

appréciée. Des deux doctrines qui ont ébranlé le dernier siècle, et qui en ont fait écrouler les ruines sur la religion, il avait détruit le matérialisme comme philosophe, tout le monde en convient ; il a fini, et c'est ce que l'on n'a pas assez remarqué, par détruire le Jansénisme comme critique [1]. Heureusement le critique a gravé ses jugements, ainsi que le philosophe a scellé ses doctrines, dans un style qui les rend littérairement impérissables.

A l'appui de ces jugements, nous devons l'avouer, notre dépôt ne contient plus que les copies de quelques pièces, dont les originaux ont dû servir à la publication des quarante-deux volumes in-4° où se trouvent réunies, depuis 1775, la plupart [2] des œuvres du grand Arnauld. Ces copies, d'ailleurs peu nombreuses, sont à peu près

[1] On serait tenté de croire que le grand Arnauld pressentait l'influence que l'illustre improbateur de ses doctrines devait avoir au dix-neuvième siècle sur l'instruction publique, lorsqu'il écrivait à l'une de ses amies les plus dévouées, Mme de Fontpertuis : « Je ne doute point qu'on ne soit très satisfait « de monsieur votre fils, pourvu qu'on ne précipite rien, et qu'on le laisse « suffisamment dans les humanités, en laissant là la philosophie de collége « qui ne lui servira jamais de grand'chose. » Et ailleurs : « Je ne penserois « qu'à lui faire bien apprendre les humanités, et j'emploierois à cela les « deux ans qu'on leur fait perdre d'ordinaire à apprendre la philosophie « de collége. Cela lui donnera quatre ans à étudier les lettres humaines, « qui sont bien plus importantes. » (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 246 et 467, lett. CCCCXVI et CCCCXCI, du 3 mai 1683 et du 9 octobre 1684.)

[2] On sait qu'il manque à cette édition la réimpression de la grande *Perpétuité de la foi*. Il y manque aussi plusieurs lettres, non pas seulement de celles que les éditeurs n'avaient pu recouvrer sans doute (Cf. t. III, p. 354, lett. DCCCVII, du 5 juin 1691 ; p. 750, lett. MXXIX, du 3 mars 1694 ; t. IV, p. 3, lett. MXXXVII, du 29 avril 1694, etc. Toutes ces lettres relatives à la famille Arnauld devraient se trouver dans nos papiers, où il n'en reste aucune trace ;) mais il y en manque également plusieurs de celles qu'adressaient au docteur ses correspondants, et qui n'ont pas été publiées quoiqu'elles fussent entre les mains des éditeurs. (Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 170, t, II, p. 36, n., 215 et 394.)

les seules traces qui restent désormais de ce glorieux personnage dans les archives de sa famille. — Parfois cependant son nom et les événements de sa vie se mêlent à la correspondance du marquis de Pomponne, dont nous aurons bientôt à nous entretenir.

Mais le fait principal que révèle à son égard cette correspondance s'y trouve mentionné avec tant de précautions et de laconisme, qu'il passerait inaperçu si l'on ne nous permettait de réunir ici, par avance, quelques renseignements propres à l'éclairer lorsque viendra le moment de le mettre en relief. Cela est d'autant moins inutile que le point historique auquel ce fait se rattache, après s'être bruyamment produit, et nécessairement obscurci, au milieu des querelles religieuses du dernier siècle, s'y est tellement effacé, avant de se trouver lui-même élucidé, qu'il est aujourd'hui à peu près inconnu; et qu'en tous cas, pour s'en faire une juste idée, il faudrait se jeter dans une étude aussi longue que fastidieuse. — Il s'agit de l'acquisition de Nordstrand [1], île située près du Hol-

[1] L'histoire complète de cette acquisition ne se trouve nulle part. Nous n'avons pas la prétention de la faire. Pour en recueillir le peu que nous en avons dit, nous avons été obligé de consulter principalement : 1° *Chronicon congregationis Oratorii D. Jesu per provinciam achiepiscopatus Mechliniensis diffusæ, ab anno D.* 1626 *usque ad finem anni* 1729, [*auctore Petro de Swert*]. — P. de Swert, prevôt, c'est à dire supérieur général de l'Oratoire en Flandre, a joué un grand rôle dans l'histoire du Jansénisme, dont il fut l'un des principaux soutiens. Il fit imprimer sa chronique en 1740; mais il n'en laissa produire aucun exemplaire en public avant sa mort, arrivée en 1747. — 2° *Œuvres d'Antoinette Bourignon,* 43 vol. in-8°, parmi lesquels il faut lire surtout : *la Vie continuée d'Ant. Bourignon* [par le ministre Poiret] ; *la Lumière du monde,* publié par l'oratorien janséniste Christian de Cort; *la Lumière née en ténèbres ; le Témoignage de vérité ; l'Innocence reconnue et la vérité découverte,* rédigés et imprimés par Antoinette elle-même; *les Persécutions du juste, l'Étoile du matin, les Avis et instructions salutaires.* — 3° *Œuvres du doct. Arnauld,* 42 vol. in-4°, 1775, principalement les volumes I, II, III, IV et XLII dans lesquels se trouvent les let-

stein, sur les côtes de la Baltique, et dans laquelle Port-Royal eut un instant le projet d'émigrer tout entier. C'est à Port-Royal même, à ses amis, à ses associés pour l'acquisition de Nortstrand que nous avons demandé l'histoire de cette curieuse entreprise [1]. En l'esquissant, nous porterons le scrupule jusqu'à laisser ignorer ce qu'en ont dit les Jésuites et leurs partisans [2]. Singulière impartialité, nous en convenons, qui supprime les principales accusations et n'étudie que le dossier où devrait se trouver la défense! Mais qu'importe, après tout, si la vérité se fait jour dans ce dossier même? Aussi n'est-ce

tres.—4° *Vie de Messire Antoine Arnauld* [par Larrière], 2 vol. in-8°, 1782, particulièrement la notice sur Nordstrand, t. II, p. 385-400. — 5° *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 188.—6° Bayle, *Diction. hist.*, v° *Bourignon*, et *Nouvelles de la répub. des lettres*, 1685, p. 422 et 458. — 7° Chauffepié, v° *Labadie ;* Nicéron et Goujet, dans les *Mém. de Niceron*, t. IV, p. 144, t. X, p. 140, t. XVIII, p. 386, t. XX, p. 140, etc. — 8° *Lettre pastorale publiée par M. de Mailly, archevêque de Reims*, le 10 septembre 1718. — 9° *Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Montpellier* [Charancy], le 28 septembre 1740. — 10° *Défence de la vérité et de l'innocence outragée dans la lettre pastorale de M. de Charancy, évêque de Montpellier* [par Legros, chanoine de Reims].—11° Goujet, *Vie de Nicole*, faisant le t. XIV des *Essais de morale*.— 12° *Histoire du Socinianisme* [par le P. Anastase], part. II, chap. XLIII, p. 541-560. — 13° *Histoire curieuse de la vie, de la conduite et des vrais sentimens de Jean de Labadie* [par Des Maretz frères, avec la *Modeste réfutation*, la *Déclaration chrétienne* et la *Copie de deux lettres qui doivent se joindre à l'histoire*].—14° *Acta Erudit., Lips.*, 1686, p. 9 et 1687, p. 233.—15° *Lett. d'Eusèbe Philal.* [Dom Clémencet] à M. F. Morenas, p. 320. — 16° Guilbert, *Mém. hist. et chron.*, t. V, p. 541-565.

1 « On n'auroit pas cru trouver ici de *l'essentiel* pour l'histoire des « Jansénistes ; il y en a pourtant. L'on y apprend que ces Messieurs, lors- « qu'ils étoient le plus persécutez en France..., résolurent de se cantonner « dans une île sur les côtes du Holstein, et qu'ils en avoient acheté déjà une « partie, etc. » *Nouvell. de la rép. des lett.*, 1685, p. 427.

2 Morenas [ex-cordelier], *Abr. de l'hist. ecclés. de Fleury*, t. X, p. 84 ; D'Avrigny, *Mém chronol. pour l'hist. ecclés.*, t. III, p. 144 ; *Supplém. aux Nouvelles ecclés.* passim ; Colonia et Patouillet, *Dictionn. des liv. Jansén.*, t. II, p. 254, v° *Imaginaires* ; *Lettres choisies de M. Simon* [ex-oratorien], t. II, p. 227, lett. XXXII, du 15 janvier 1687, etc.

point en faveur de cette méthode abrégée d'instruire un procès que nous sollicitons l'indulgence du lecteur, mais bien plutôt pour les longueurs d'un épisode que l'intelligence du sujet nous oblige à reprendre d'un peu loin.

ARTICLE II.

Le Jansénisme prédicant.

Le Jansénisme, placé sur les confins du Catholicisme et de l'hérésie, est une réaction contre les tendances de la Ligue, qui avait gravité vers les limites opposées par lesquelles l'orthodoxie touche à l'ultramontanisme. Il est né des doctrines gallicanes agitées de l'esprit inquiet de la Belgique espagnole, comme la Ligue était issue de ces mêmes doctrines frappées de vertige par l'astucieuse politique de l'Espagne méridionale. Aucun de ces deux mouvements, on ne l'a point assez remarqué, n'est donc vraiment national dans son développement. Le choc qui détermine celui-ci descend des Pyrénées; l'impulsion qui engendre celui-là vient des rives de l'Escaut; et si l'histoire de l'un se déroule de l'Escurial au Louvre, celle de l'autre flotte perpétuellement de l'Université de Louvain à Port-Royal.

Ces mouvements si contraires ont d'ailleurs procédé par les mêmes voies. Tous deux se sont adressés aux corporations. On sait quel levier y trouva la Ligue; et chacun connaît ce passage d'une lettre de Jansénius à Saint-Cyran : « Ce ne seroit pas peu de chose si Pilmot « [le Jansénisme] fut secondé par quelque compagnie...; « car, étant embarquez, de telles gens passent toutes les

« bornes *pro* ou *contra*[1]. » L'ami de Saint-Cyran chercha donc avant tout à mettre Pilmot sous le patronage de quelque compagnie[2]. Ce ne fut pas aux plus anciennes qu'il s'adressa de préférence, mais à celles qui, dans toute l'ardeur d'un début ou d'une réforme, avaient assez de zèle pour patronner ses propres débuts, assez d'enthousiasme pour seconder sa propre réforme. Divers établissements surgissaient alors en France, ou s'y réorganisaient pour combattre les désordres que la Ligue avait introduits jusqu'au sein du clergé. Dans le cloître, les réformes de Saint-Maur et de Saint-Vannes pour les hommes, de Port-Royal et du Calvaire pour les femmes, épuraient différentes familles de S. Benoît[3]. Dans le monde, le cardinal de Bérulle cherchait à créer au sein de l'Oratoire une association de prêtres exemplaires ; et Vincent de Paul, à constituer dans Saint-Lazare une pépinière de missionnaires édifiants. S'insinuer dans ces établissements, c'eût été se saisir de la haute aristocratie monacale, de la portion du clergé séculier à qui appartenait l'avenir, et par elles de toutes les populations. Saint-Cyran, sous l'inspiration de Jansénius, tenta ces diverses conquêtes[4]. Éconduit du Calvaire par le célèbre P. Jo-

1 *Lettres de Jansénius*, lettre du 2 juin 1623, p. 150. Tout en choyant les compagnies, Jansénius ne négligeait pas les individus. Il avait loué, mais en vain, le cardinal de Richelieu, dans les bonnes grâces duquel ne put se maintenir son ami Saint-Cyran. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 527, etc.)

2 [L'abbé de Saint-Cyran interrogé,] « a dit l'inclination qu'il a d'assister « toutes les communautés... » (Interrogatoire, dans le *Recueil in*-12, p. 38.)

3 Voir plus haut, p. 156-176, ce que nous avons écrit sur Rancé et sur la Trappe.

4 Au début, Saint-Cyran n'avait fait acception, dans ses tentatives, d'aucun établissement ; tout lui était bon. *La foi*, disait-il, *doit être catholique comme la charité*. (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 271.) Mais les échecs

seph [1], introduit à Port-Royal par d'Andilly [2], repoussé des missions par Vincent de Paul [3], il ne put entr'ouvrir qu'à demi les portes de l'Oratoire [4] et de la congrégation de Saint-Maur [5].

Le mouvement de réforme se trouvant moins avancé en Belgique [6], Jansénius eut à le faire naître ; ce qui était une manière plus difficile, mais plus sûre de le conquérir. Il ne négligea point de le propager dans les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît [7] ; mais l'Oratoire, dont l'action était plus directe sur les masses, lui parut propre surtout à seconder ses projets; et pendant sept années [1619-1626] ce fut vers ce but qu'il concentra ses efforts [8]. Il y fit

successifs qu'il subit dans son prosélytisme le forcèrent enfin de se rabattre exclusivement sur Port-Royal, quoiqu'il condamnât *ceux qui se faisoient un petit monde dans un grand monde.* (*Mém. de Lancelot,* t. II, p. 169.) La pratique l'avait entraîné au démenti de ses théories.

1 *Ibid.*, t. I, p. 82 ; Racine, *Hist. de P. R.*, p. 41. — Cf. Helyot, *Hist. des ordres monastiques*, t. VI, p. 367.

2 *Lettres de la M. Angélique* t. I, p. 13, lettre du 7 janvier 1621 ; p. 21, lettre du 2 novembre 1624 ; p. 29, lettre du 28 mai 1626 ; p. 232, lettre du 6 mars 1643, etc.— Cf. *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 377-424, la première des *Pièces justificatives ;* et *Mem. de la M. Angélique,* t. I, p. 474-495 ; on y verra combien le P. Joseph dut se féliciter d'avoir éloigné Saint-Cyran du Calvaire.

3 *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 95, 286, t. II, p. 292 ; Racine, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 162 et 166 ; *Recueil in*-12, p. 25, 39, 69, 166 ; D. Gerberon, *Hist. du Jansén.*, t. I, p. 459. — Cf. Collet, *Lettres critiques*, première lettre, p. 1-36 ; *Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 384, lettre du 12 mars 1655 ; Abelly, *Vie du vénér. Vincent de Paul,* liv. II, p. 409.

4 *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 78, 94, 153, 208, n. ; *Recueil in*-12, p. 12, 70. — Cf. Quesnel, *Anatomie de la sentence*, p. 10 ; *Mém. de la M. Angélique,* t. I, p. 451 ; et plus haut, p. 23, n. 3.

5 *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 97, t. II, p. 180, n. ; *Déf. de M. Vincent; Actes, lett., relat.*, t. I, n. 4, p. 191.—Voir plus haut, p. 121, n. 3.

6 Laurent Beyerling, *Magnum theatr. vitæ hum.*, t. IV, lettre R, p. 268.

7 Voir plus haut, p. 35.

8 Swert, *Chronicon*, p. 4-7, 27, 65, etc. ; *Lettres de Jansénius,* p. 1-178 *passim.*

concourir les prélats les plus influents de la Belgique et de la Hollande : Boonen, archevêque de Malines, et Rovenius, archevêque d'Utrecht[1]. Il fit partager ses vues aux archiducs-gouverneurs des Pays-Bas[2], et se rendit en France [1626] pour en hâter l'exécution[3]. Il avait accès près de Bérulle, le fondateur de l'Oratoire, par l'antipathie commune que leur inspiraient les Jésuites[4]; et Saint-Cyran le seconda si bien près de ce saint personnage, que trois prêtres de sa compagnie furent enfin détachés pour aller s'établir à Louvain, sous les yeux mêmes de Jansénius, qui depuis neuf ans [1617-1626] s'y était fixé[5]. Du diocèse de Louvain, l'Oratoire se propagea rapidement dans toute la province ecclésiastique de Malines, et jusque dans la Hollande[6], et devint ainsi le principal auxiliaire de Jansénius dans les Pays-

1 Les archevêques d'Utrecht, ne pouvant prendre ce titre qu'avait aboli la réforme, en prirent un autre *in partibus ;* ainsi Rovenius portait celui d'archevêque de Philippes (Cf. *Lettres de Jansénius*, p. 99 et 107), comme plus tard M. de Neercastel, l'ami d'Arnauld, porta celui d'évêque de Castorie. (Swert, *Chronic.*, p. 77, et *Lettres d'Arnauld,* passim.) Mais, pour plus de clarté, nous désignerons ces prélats par le nom du siége qu'ils occupèrent réellement, et non par celui que les spoliations de la réforme les forçait d'y substituer.

2 Swert, *Chronicon, ibid.*

3 *Ibid.*, p. 27, et *Append.*, p. 11, *Monum.*, x et xi.

4 Voir la lettre de Bérulle du 23 décembre 1623, au cardinal de Richelieu; *Ibid.*, *Append.*, p. 3, *Monum.* v.—Jansénius avait d'ailleurs secondé en Belgique les efforts de Bérulle pour soumettre à l'autorité de celui-ci les Carmélites déchaussées (Cf. *Mém. de la M. Angélique*, t. ii, p. 314), quarante ans avant que ses disciples amenassent les religieuses de Port-Royal à secouer l'autorité de l'archevêque de Paris [1623-1664]. (Voir *Lettres de Jansénius* du 27 mai et du 2 juin 1623, p. 145 et 149.) Un autre point unissait encore Bérulle et les amis de Jansénius ; c'était le blâme qu'ils déversaient sur la cour de Rome. (*Mém. de la M. Angélique*, t. ii, p. 309.)

5 Voir les lettres adressées à Saint-Cyran, à la suite des *lettres de Jansénius*, p. 301-326.— Cf. *Mém. de Lancelot,* t. i, p. 78 ; t. ii, p. 94, n.

6 Swert, *Chronicon*, p. 4-27 et 77.

Bas[1]. Ce fut dans son sein que Port-Royal, persécuté, et particulièrement le grand Arnauld trouvèrent leurs meilleurs appuis[2]; près de ses membres qu'ils trouvèrent, exilés, leur meilleur asile.

Huit années avant la mort de Jansénius [1630-1638], était entré dans cette congrégation un prêtre qui en fit trente-trois ans l'édification et six ans le scandale; Christian de Cort, premier assistant de l'Oratoire, supérieur de la maison de Malines et curé de Saint-Jean, paroisse principale de cette cité[3]. Christian, si l'on en croit un de ses confrères, janséniste comme lui, était, malgré sa chute, un homme d'un génie vaste et entreprenant[4]. C'était du moins, avant sa chute, un excellent prêtre, plein de zèle et d'activité, espèce de Vincent de Paul dont la charité faisait le génie. Ce fut à créer des hôpitaux qu'il appliqua d'abord cette surabondance de charité que n'absorbaient ni la direction des siens ni les

[1] *Andreas Creusen..... 17 juny 1657 inauguratus est archiepiscopus Mechliniensis.... Cœpit is mox ab initio vehementissime persequi ecclesiasticos illos qui vocabantur* Jansenistæ; *cumque invidioso illo, et ab hostibus veritatis ac gratiæ christianæ recens excogitato, nomine* traducerentur omnes omnino presbyteri congregationis nostræ Belgicæ, *vexavit etiam illos ab initio....* (Swert, *Chronicon,* p. 86.)

[2] Neercastel, qui, après avoir étudié à l'Université de Louvain, entra à l'Oratoire de Paris, d'où il revint à l'Oratoire de Malines (Swert, p. 77); Codde, également élève de Louvain, de Paris et de Malines et successeur de Neercastel à l'archevêché d'Utrecht, avec le titre de Sébaste *(Ibid.,* p. 113); De Hondt, prevôt général de l'Oratoire, dans la maison duquel Arnauld mourut, après y avoir été caché durant les cinq dernières années de sa vie *(Ibid.,* p. 158), etc. — Il faut lire la correspondance d'Arnauld avec tous ces Oratoriens belges, et la défense qu'il prend de leur congrégation dans les *Difficultés proposées à M. Steyaert.* (*Œuv.,* t. VIII et IX.)

[3] Swert, *Chronicon,* p. 39-41; *Innoc. reconn.*, p. 13-20; *Témoignage de vérité,* p. 15.

[4] *Vir fuit vasti ingenii et laboriosus.* (Swert, *Chronicon*, p. 39, — Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 387.)

fonctions du saint ministère[1] ; mais après vingt-quatre ans de bonnes œuvres désintéressées [1630-1654] il en fit une qui l'était moins et qui peu à peu dégénéra en spéculation.

ARTICLE III.

Le Jansénisme spéculateur.

L'île de Nordstrand, qui durant le treizième siècle comptait trente-trois paroisses, avait été abîmée une première fois sous les flots le 16 janvier de l'an 1300; et depuis lors elle avait subi dans chaque siècle, à l'exception du quinzième, deux inondations, dont la plus formidable, après la première, était la plus récente, celle du 11 octobre 1634[2]. Après cette dernière catastrophe, les ducs de Holstein s'efforcèrent de rappeler dans l'île ceux des anciens habitants qui avaient échappé à la mort, contre laquelle ils voulaient les engager à se prémunir par l'établissement de digues semblables à celles de la Hollande. Mais le duc Frédéric, voyant ses efforts inutiles, octroya le 18 juillet 1652[3] une charte remplie de priviléges à quiconque, en s'emparant des terres de Nordstrand, voudrait les garantir contre les invasions de la mer. L'une des clauses de cette charte assurait aux Catholiques une liberté absolue de conscience[4].

1 *OEuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 160, lett. LXXVII, du 6 avril 1657 ; *Témoig. de vérité,* p. 15.

2 1300, et 1362, 1532 et 1533, 1612 et 1634 ; Swert, *Chronicon*, p. 10.

3 *OEuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 162, n.; Swert, *Chronicon*, p. 11,

4 XXIV articuli quibus constabat contractus.... erant mire favorabiles, præsertim religioni romano-catholicæ; qui contractus etiam tam sancte fuit custoditus, ut, non obstante bello quod inter reges Sueciæ et Daniæ in Holsatia gestum est, nihil prorsus passa fuerit insula Nordstrandica, etsi aliquæ confederatorum copiæ in eam intraverint. (Swert, *Chronicon*, p. 86.)

Quatre riches habitants des environs de la Zélande, tous catholiques, parvinrent en 1654 à cerner par des digues les points les plus exposés, et se rendirent ainsi les maîtres d'une partie de l'île [1]. L'un d'eux, Quirin Inderveld, compatriote de Jansénius [2], et dont la famille s'était alliée à celle de Christian [3], parvint à obtenir de celui-ci des sommes assez considérables, en échange desquelles un droit de dîmes sur l'île fut établi en faveur de l'Oratorien [4]. — Un acquéreur offrit plus tard de ce droit cent mille florins [5]. — Il paraît que pour déterminer Christian à s'engager dans cette spéculation, on avait fait valoir près de lui certaines prophéties qui désignaient l'île de Nordstrand comme l'asile futur des serviteurs de Dieu persécutés, et jusqu'à des visions dans lesquelles on avait aperçu un grand nombre d'individus de diverses nations occupés à transporter dans ces lieux les matériaux de constructions nouvelles, symbole de la renaissance d'une nouvelle Jérusalem. [6]

L'Oratoire belge s'était trop abandonné à la direction de Jansénius pour rester longtemps sous celle de l'Oratoire français, à laquelle le soumettaient cependant ses bulles d'institution [7]. Dès 1650, les maisons de la pro-

[1] Swert, *Chronicon*, p. 11 et 77.

[2] Ils étaient tous deux de Hulst, ville de la Flandre qui devint hollandaise en 1645.

[3] *Témoignage de vérité*, p. 300.

[4] Swert, *Chronicon*, p. 11 ; *Vie continuée*, p. 231 ; *Témoignage de vérité*, p. 300.

[5] *Innocence reconnue*, p. 102.

[6] *Ibid.*, p. 117, 159, 168.

[7] *Omnes alias, ad instar supradictæ per nos sic erectæ, canonice erigendas congregationes, quas ab ea parisiensi et a dicto præposito generali,* quocumque locorum stabilitæ fuerint, *in omnibus dependere volumus....* (Swert, *Chronicon*, p. 7, 72, 74, 104. 110 etc.)

vince de Malines s'étaient rendues indépendantes; et Christian, le second chef de sa congrégation dans cette province [1], le premier à Malines même, put se livrer sans contrôle à toutes les illusions que firent naître chez lui d'habiles spéculateurs. Il réalisa tout son patrimoine[2], se rendit acquéreur d'un quart des propriétés reconquises sur la mer [3], fut investi de tous les droits seigneuriaux [4], et eut le bonheur de rouvrir une église catholique [5] sur une terre dont l'hérésie s'était emparée depuis plus d'un siècle [1528-1655] [6]. Ce ne fut pas tout, ses associés, pleins de confiance dans ses lumières et dans son administration, lui déférèrent pour quatorze ans [1656-1670] la direction générale et irrévocable de l'île [7], dont les priviléges accordés par les ducs de Holstein faisaient une espèce de vice-royauté.

Cela eût suffit sans doute au nouveau directeur s'il n'avait été qu'ambitieux ou cupide; mais son premier mobile était la charité, et il voulut agrandir l'enceinte de cette nouvelle Jérusalem qu'il destinait aux élus persécutés. Il entreprit une seconde digue qui devait quadrupler l'étendue de ses propriétés [8]. Il y réussit, mais en quadruplant ses dettes. Il fallut mettre la nouvelle

1 Il était premier assistant, et par conséquent n'avait que le prevôt au dessus de lui. (Swert, *Chronicon*, p. 83. — Cf. p. 39.)

2 *Innocence reconnue*, p. 147 ; *Témoignage de vérité*, p. 8.

3 Swert, *Chronicon*, p. 11.

4 *Innocence reconnue*, p. 3 et 191.

5 *Témoignage de vérité*, p. 6 et 300 ; *Innocence reconnue*, p. 190 ; *Vie continuée*, p. 326.

6 Swert, *Chronicon*, p. 11.

7 *Ibid.*, et p. 83 ; *Innocence reconnue*, p. 189. « Notice ou mémorial de « tous les pouvoirs et authoritez desquels le dit de Cort a jouy depuis « l'an 1656.... »

8 Swert, *Chronicon*, p. 11, 47, 86 et 207 ; *Témoignage de vérité*, p. 301.

Jérusalem en actions; les actions ne furent proposées qu'aux élus. Les Oratoriens jansénistes de Flandre et de Hollande en acquirent une partie; et leurs frères persécutés de France, les Jansénistes de Port-Royal, que menaçait alors un formidable orage, ne furent point oubliés[1].

A cette occasion, de Cort se mit en relation avec le grand Arnauld [1657][2]. Celui-ci sembla ne prêter d'abord aux ouvertures de Christian qu'une oreille distraite[3]. Mais à mesure qu'augmentait le péril, à mesure que s'engageait cette lutte terrible dans laquelle Port-Royal bravait les foudres de Versailles et de Rome[4], les propositions de l'Oratorien se représentaient à l'esprit du célèbre docteur; et les chances que ce dernier y avait entrevues s'agrandissaient de tous ses dangers et de toutes ses espérances.

Nordstrand en effet, cette île volcanique, n'était-elle point un véritable asile de Titans et d'Ajax, hors de portée des carreaux du Vatican et de la colère des rois?

[1] « Présupposant que ces amis de Dieu persécutés, étoyent les Jansénistes, « qui avoyent alors beaucoup à souffrir en France et ailleurs, il en attira « de France, de Flandres et de Hollande dans cette isle dont il leur vendit « une partie, tant de ce qui luy appartenoit, que de ce dont on l'avoit « estably procureur ou directeur.... » (*Vie continuée*, p. 232. — Cf. *Innocence reconnue*, p. 78 et 118.) « Le cas arrivant de quelque disgrace en ces « quartiers [des Pays-Bas], tous les pères de cette province [de Malines] se « pourroient retirer dans ladite isle... » (Sentence des juges de Malines du 3 septembre 1667 en faveur de Christian de Cort. *Innocence reconnue*, p. 182. — Cf. *Act. erud., Lips.* 1686, p. 13.)

[2] *OEuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 160, lettre LXXVII, du 6 avril 1657.

[3] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 388.

[4] On était loin alors de cette époque où Saint-Cyran pouvait dire en parlant de Port-Royal : « Voici six pieds de terre, où on ne craint ni chan- « celier, ni personne. Il n'y a point de puissance qui nous puisse empêcher « de parler ici de la vérité, comme elle le mérite. » (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 119.)

De là on pouvait menacer le ciel, l'escalader peut-être, et à tout hasard en échapper malgré les dieux. Les flots y avaient fait table rase; nul antécédent n'y contrariait l'érection d'une nouvelle Église, Église modèle et janséniste, démocratiquement organisée avec les apparences d'une monarchie, où les papes eussent régné sans gouverner [1], et telle enfin que la révolte des Pays-Bas hollandais l'a créée dans les diocèses modèles de Deventer, d'Utrecht et de Harlem [2]; ou telle encore que, depuis, fut cette tentative schismatique que parvinrent à réaliser en France les derniers disciples de Jansénius avec la célèbre constitution civile du clergé.

Et puis d'ailleurs, la guerre dans laquelle Arnauld avait engagé et soutenait Port-Royal devait évidemment aboutir à la ruine de cette abbaye, sur laquelle le docteur avait placé la meilleure partie de son patrimoine à fonds perdu [3]. Nordstrand, au contraire, offrait un placement aussi certain qu'avantageux. De Cort promettait un revenu de huit pour cent [4]. La vérité, mieux rentée, n'en eût été que plus solidement établie; et dès lors le grand Arnauld songea à déplacer de Port-Royal ses économies qu'il voulait transporter à Nordstrand. Il s'en ouvrit à

1 « Pourquoi, je vous le demande, le Jansénisme, dès le berceau de cette « secte, s'est-il acquis un asyle dans l'isle danoise de Noordstrand, sinon « pour y fonder une colonie presbytérienne, qui en cas de besoin pût « secouer le joug des papes et des évêques? » (*Lettre pastorale de M. de Mailly, archevêque de Reims*, du 10 septembre 1718; Swert, *Chronicon*, p. 207.) — Guilbert (*Mém. hist. et chron. sur P. R.*, t. v, p. 549) et la plupart des auteurs jansénistes qui ont parlé de Nordstrand nient ce projet.

2 Racine, *Hist. ecclés.*, t. XIII, p. 560.

3 *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 187; Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 388.

4 *Innoc. reconn.*, p. 10 et 145; *Témoig. de vérité*, p. 304, etc.

Pascal, et le chargea d'en entretenir M. Singlin, ce directeur obscur de la plupart des consciences jansénistes. Celui-ci trouva fort mauvais qu'on eût confié une affaire de cette importance à un adepte dont on voulait bien accepter les services, mais à qui on était loin de livrer les secrets du parti. M. Singlin aurait mis, à ce qu'il disait, sa confiance dans le dernier rejeton des Akakia[1], son disciple de prédilection, nullement dans l'auteur des *Provinciales;* et il blâma rudement Arnauld d'avoir préféré s'ouvrir à ce dernier[2]. « Or je vous avoue, écrivait le doc- « teur à Nicole[3], que cela ne m'entre point dans l'esprit, « et que je suis horriblement choqué, pour vous dire « les choses comme elles sont, du traitement que l'on « fait en cela à M. Pascal, après toutes les bontés qu'il « a eues et qu'il a encore pour la maison, de vouloir « qu'on ait pour lui des réserves en des affaires *même « purement extérieures*, qu'on ne prétend pas qu'on « doive avoir pour M. Akakia. Je n'entends point tous « ces mystères.... »

Le secret de la mauvaise humeur de M. Singlin se trouve probablement dans ce passage d'une autre lettre d'Arnauld, qui cette fois lui était adressée[4] : « Je ne vois

[1] Cf. *Les Nécrologes*, le *Recueil* in-12, p. 217.

[2] Arnauld n'aurait-il pu dire à Singlin et à son disciple ce que Racine disait un peu après à deux défenseurs de Nicole : « Mais, Messieurs, « vous ne considérez pas que M. Pascal faisoit honneur à Port-Royal ; et « que Port-Royal vous fait beaucoup d'honneur à tous deux. (*Deuxième Lettre: aux défenseurs de Nicole*, *Œuvres*, t. VI, p. 87.) Il est vrai que Racine dit ailleurs (p. 295) : « M. Singlin, homme merveilleux pour le « droit sens et le bon esprit. »

[3] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 234, lettre XC, du 15 avril 1661.

[4] *Ibid.*, p. 235, lettre XCI, même date. — Ce n'était pas la première fois d'ailleurs que M. Singlin témoignait peu d'inclination pour la famille Pascal. Voici ce que nous trouvons dans une des lettres inédites de la

« pas ce qu'on peut trouver à redire en la manière dont « M. Pascal a agi dans cette affaire. Il en a été parler « à Port-Royal, selon que je l'en avois prié. N'ayant pu « vous voir *le premier*, il en parla à ma nièce [la mère « Angélique de Saint-Jean], qui entra tout à fait dans « cette proposition ; et vous en ayant parlé depuis, *il est « vrai que vous lui témoignâtes que ce qu'on craignoit ne « vous sembloit pas à appréhender.* Mais comme il s'a- « gissoit d'une chose où les gens d'affaires sont *plus in- « telligens,* il crut que M. Gallois [notaire du parti] [1],

M. Agnès dont nous parlerons plus tard : « [A la sœur Dorothée Lecomte], « du jour de la Saint-Charles [4 novembre] 1650. Les deux filles qui sont « entrées sont Mlle [Jacqueline] Paschal, et la demoiselle de Mme de Bes- « sières. Pour Mlle Paschal, encore que M. Singlin eût résolu qu'elle n'en- « treroit point, M. de Rebours l'a emporté. On luy mit l'habit le jour de « la feste [de la Toussaint ?], ensuitte de quoy elle a esté à tout l'office et « au réfectoir, sans qu'il ait esté besoin de la conduire ; car elle a tout à « l'heure compris le son de la cloche et les chemins, en sorte qu'on la « prendroit pour une encienne postulante ; mais simple comme un enfant, « et sans aucune façon. Je l'ay desjà mortifiée à la conférence, de ce qu'elle « avoit les jambes l'une sur l'autre : elle l'a receu à merveilles. C'est dom- « mage qu'elle n'est en estat d'avoir un voile noir [de novice ? les postulantes « portaient le voile blanc. *Œuv. du doct. Arnauld*, t. IV, p. 99, lettre MLXXIX], « puisque tout le reste y est. Elle s'en retourne dimanche au soir [6 no- « vembre], pour leurs affaires. M. de Rebours vouloit qu'on la retint : « mais M. Singlin, pour imiter la sagesse de Dieu, veut que tout se fasse « suavement et sans effort.... » (*Biblioth. de l'Arsenal*, M^ss^ fr. belles-let- tres 375 *bis* ; feuille 48, R°.) — Ces détails sur Jacqueline Pascal com- plètent ceux que donne sa sœur Gilberte dans l'édition de M. Cousin, p. 53, et dans les *Vies édif.*, par Leclerc, t. II, p. 353. — Il est curieux de rapprocher, des citations précédentes, le passage suivant d'une vie de Pascal écrite sur les mémoires jansénistes de sa famille : « M. Singlin... faisoit « tant de cas du jugement de M. Paschal, qu'il ne faisoit pas difficulté de « prendre souvent ses avis, et de profiter même quelquefois des petites « repréhensions qu'il lui faisoit... » (*Recueil in*-12, p. 306.) Un fragment de Racine peut toutefois servir d'explication à ce passage : « M. Pascal étoit « respecté parcequ'il parloit fortement ; et M. Singlin se rendoit dès qu'on « lui parloit avec force. » (*Œuvres*, t. VI, p. 296.)

[1] *Mém. de Fontaine*, t. II, p. 188. — La version de Fontaine n'est pas

« étant aussi homme de bien et aussi lié à la maison qu'il « est, il ne pouvoit faillir en lui en parlant; et j'ai su « que M. Gallois avoit trouvé la proposition fort raison- « nable, et qu'il s'étoit étonné qu'on n'y eût pas pensé « plutôt..... » L'avis du notaire l'emporta sur celui du directeur [1]. Un voyage de Christian à Paris hâta la conclusion de l'affaire [1661] [2]. Les capitaux du Jansénisme passèrent, pour la plupart, de Port-Royal à Nordstrand.

Ce ne fut pas toutefois sans de grandes précautions, que Christian fut le premier à provoquer. Voici ce qu'on lit en effet dans un ouvrage dont l'auteur, nous le verrons bientôt, prit une grande part à toute cette histoire [3] : « La résolution étant arrêtée, M. de Cort ne voulut « rien vendre ou promettre à Paris, à la compagnie de « ceux qu'on appelle Jansénistes, avant que quelqu'un « de ladite compagnie françoise eût été sur le lieu, et vu

tout à fait conforme à celle d'Arnauld. D'après Fontaine, ce serait M. de Sacy qui aurait voulu qu'on s'adressât à Gallois.

[1] Ici encore Fontaine s'écarte un peu de la version d'Arnauld : « M. Gal- « lois, cet homme si sage, ne conseilla point qu'on mît son argent sur un « pays si éloigné. Il regarda cela presque comme si on l'eût jetté à la mer. « M. de Saci suivit d'autant plus volontiers l'avis de M. Gallois, qu'il s'y « trouvoit porté par.... cette raison : *L'argent que je dois placer*, disoit-il, « *est un argent qui a été consacré à Dieu.... Il ne faut donc l'ôter* [*de* « *Port-Royal*], *que pour le mettre dans une autre place où il soit encore* « *à Dieu*. Et comme tout le monde lui représentoit qu'il retireroit un re- « venu plus considérable en plaçant son argent sur cette isle, qu'en le don- « nant à rente à des hôpitaux, comme c'étoit son dessein, il répondit : *C'est* « *pour cela même que je ne dois pas le placer sur cette isle ; car je ne veux* « *pas être si riche ; et il nous est mal séant, à nous autres, de faire ce que* « *peut suggérer l'avarice*. La sage simplicité de M. de Saci lui fut avanta- « geuse en cette rencontre. Car au lieu que les autres avec leurs raison- « nemens se trouvèrent atrappés à leur isle, qu'ils espéroient, un peu à la « légère, devoir être un trésor pour eux ; M. de Saci reçut fort tranquille- « ment le revenu de son argent. » (*Mém. de Fontaine*, t. II, p. 188.)

[2] *Innoc. reconn.*, p. 118.

[3] Antoinette Bourignon, *ibid.*

« eux-mêmes la beauté, fertilité et commodité de ladite « isle. Ce à quoy fut délégué celuy d'entre eux qui se fait « icy [en Hollande] nommer Louis Gorin. — (Gorin était « ce fils d'un cocher de Louis XIII qui se faisoit appeler « partout ailleurs qu'en Hollande Louis de Saint-Amour, « et qui trancha d'abord du négociateur à Rome [1], au « nom de son parti, dont il devint ensuite l'homme d'af- « faires en Nordstrand.) — Ils se transportèrent tous deux « ensemble vers l'isle, où étant arrivés, ledit Gorin em- « brassoit M. de Cort, disant qu'*il ne les avoit pas trompé « en louant ladite isle ; mais qu'elle étoit plus que tout « ce qu'il en avoit dit, et que toute la compagnie fran- « çoise seroit bien aise d'y avoir part*. Et après avoir, « ledit Gorin, pris appaisement, et vu tout ce qu'il y « avoit à voir en ladite isle, il s'en retourna en France « et fit rapport de tout ce qu'il avoit appris par-delà. « Et M. de Cort, sans faire aucun marché ny avoir reçu « un denier, fit faire des lettres d'adhéritance....; et en- « voya en France lesdites lettres auxdits Jansénistes, « pour la valeur de vingt mille florins, sans avoir reçu « un sou ny fait aucuns contracts ou marché. Tant avoit-il « de confiance en eux..., qu'il leur eût donné son pro- « pre sang, parcequ'il les estimoit ses vrays frères Chré- « tiens, à qui tous les biens doivent être communs...! »

[1] Voir le célèbre *Journal de Saint-Amour*, 1662, fol. — Cf. *Hist. des persécut.*, p. 219 ; M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 507. — Si les ennemis des Jansénistes ont trop insisté sur l'origine de Saint-Amour, voici ce que les Jansénistes à leur tour écrivaient d'un de leurs ennemis : « Quoi- « que nous ne soyons point dans l'usage de transmettre à la postérité la mé- « moire des méchans.... [nous dirons que] le docteur Gaillande est mort « le 3 juillet 1745.... Fils d'un cocher de carosses de place (que vulgaire- » ment on appelle *fiacres*), cette naissance se trouvoit jointe à la bassesse « de son génie, de ses inclinations, de ses talens et de sa phisiono- « mie, etc., etc... » (*Nouv. ecclés.* du 2 octobre 1745, p. 157.)

Il paraît d'ailleurs qu'entre les Jansénistes et l'Oratoire la confiance n'était pas réciproque ; car voici ce que rapporte le même auteur à propos d'un second voyage que Christian dut faire en France [vers 1662] [1] pour terminer cette affaire : « Lorsque de Cort fut un jour à Paris « pour traiter avec ces Jansénistes participants qu'il te« noit pour ses frères, et leur eût bien voulu donner « toutes ses terres s'ils les lui eussent demandées, Gorin « print lors l'occasion bonne pour attraper ledit de Cort « à son heure de partement. Estant prêt de monter à « cheval, il lui vint dire à l'oreille : *Monsieur de Cort,* « *vous sçavez que de parole vous m'avez promis que les* « *terres que j'ay en Noordstrand me rendront pour le* « *moins annuellement huict pour cent, n'est-il pas vray?* « — *Ouy,* dit de Cort, *je vous le dis encore maintenant.* « — *Hé bien !* dit Gorin, *donnez-moy un mot par écrit* « *de cela.* — De quoy de Cort s'étonnant, dit : *Les frères* « *se doivent fier aux paroles les uns des autres.* — Et « Gorin dit : *Les gens de bien ne font dificulté de donner* « *par escrit ce qu'ils disent de paroles.* — *Il est vray,* dit « de Cort, *je vous le donneray la première fois que vous* « *viendrez en Braband.* — *Hé !* dit Gorin, *il n'est besoin* « *d'attendre cela, vous me le pouvez donner à ce mo-* « *ment ; je l'ai écrit hier, vous n'avez qu'à le signer.* — Et « au même instant Gorin tira de sa poche un papier avec « penne et encre, disant à de Cort : *Tenés, voilà tout* « *prest ;* et le menassa de le décréditer à toute la com« pagnie des Jansénistes, leur faisant voir que de Cort « n'étoit point un homme qui tinst sa parole, et ne vouloit « point promettre par sa signature ce qu'il disoit de bou-

[1] *Innoc. reconn.*, p. 190.

« che. — A quoy de Cort dit *qu'il étoit content de signer.*
« — Et par trop de facilité signa ce papier sans presque
« entendre son contenu, lequel contenoit en substance,
« que de Cort promettoit à Gorin d'avoir de ses terres
« de Noordstrand pour le moins huit pour cent de ren-
« dage annuel ; et si cela manquoit, que de Cort étoit
« content de lui restituer les deniers capitaux de la va-
« leur de ces terres. Et après ce billet signé, de Cort
« partit sitost pour Braband[1]. »

Il dut conserver un profond ressentiment de ce singulier adieu. Les trois quarts de sa Jérusalem étaient engagés désormais ; un quart à Port-Royal[2], un quart à l'archevêque hollandais de Neercastel[3], l'intime ami du grand Arnauld; enfin un quart environ restait aux reconstructeurs de la première digue, ou à leurs héritiers[4]. Mais un dernier quart appartenait encore à Christian, sauf le recours de sa maison de Malines, qui lui avoit avancé sur parole des sommes assez considérables; du moins à ce qu'affirma depuis l'Oratoire[5]. Sur ce dernier débris

[1] *Innoc. reconn.*, p. 145; *Témoignage de vérité*, p. 304.

[2] « Les Jansénistes de France, de Flandre et de Hollande achetèrent en « diverses parties le quart de toute l'isle, avec la jurisdiction et priviléges « octroyés par le duc. » *Témoignage de vérité*, p. 301.

[3] « Le dit de Cort prit aussi avec lui pour participant Mgr [de Neercastel] « l'évêque de Hollande... lequel au profit de son église acheta un quart de « toute ladite isle.... Les François et les Hollandois ont ensemble la moitié « de toute l'isle. » (*Ibid.*, p. 301 et 302.—Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 390.) — Antoinette ne parle ici que des Français et des Hollandais, parceque les Flamands avaient plutôt fourni quelques sommes à Christian qu'ils ne s'étaient rendus acquéreurs dans l'île, ainsi que nous le verrons deux notes plus bas.

[4] *Innoc. reconn.*, p. 302.

[5] Comme c'est à l'Oratoire de la province de Malines, et particulièrement aux maisons de Malines et de Louvain que resta définitivement la meilleure portion de l'île de Nordstrand, nous avons cru devoir rechercher quels y

de sa fortune, se réfugia tout ce que le procédé de Gorin lui laissait d'illusions. — La principale était toujours celle qu'il tenoit de Jansénius, une réforme générale de l'Eglise.

ARTICLE IV.

Le Jansénisme illuminé et mis en faillite.

La première personne qui s'offrit à de Cort, lors de son retour à Malines [1662], était une illuminée célèbre;

avaient été les droits de cette congrégation. Swert, son historien, dit à diverses reprises que l'Oratoire faillit se ruiner à cette spéculation ; il se lamente sur la détresse financière où de Cort jeta l'Institut. Mais après avoir eu à sa disposition et dépouillé toutes les archives de l'Oratoire belge, l'historien n'articule que bien peu de faits à l'appui de ses déclamations. — En parlant de la seconde digue élevée en 1657, il dit que de Cort y employa l'argent des Français, des Flamands, des Brabançons, des Hollandais et de l'Oratoire ; puis il ajoute : *Ex his clarum sit qua occasione Oratorium.... in Nordstrandica insula pedem fixerit, cum periculo pene totalis suæ ruinæ in temporalibus; nimirum nimis faciles aures præbebat congregatio vastis ac vagis conceptibus P. Christiani de Cort..... Verum minus feliciter res successit..., absorpta ibidem per lites et alia infortunia pene tota fundatione Domicellæ de Vendeville.* (*Chronicon*, p. 11). Mademoiselle de Vendeville avait acquis, de sa fortune privée, des terres en Nordstrand qu'elle légua à l'Oratoire de Malines (*Chronicon*, p. 103, 119, 122, 129), et qui n'avaient rien de commun avec les acquisitions que cette maison aurait faites directement en confiant ses fonds à Christian ; si l'Oratoire avait réellement engagé tout son patrimoine à ce dernier, comment se fait-il que Swert ne se plaigne ici que de la perte d'une donation qui en faisait la moindre partie. — D'ailleurs un autre passage de Swert paraît donner le chiffre exact des prêts faits par Malines à de Cort : « *Die 2ª augusti 1656..... domus Bruxellensis.... domui Mechliniensi, seu illius procuratori Nordstrandico, Joanni Heys, mutuo dederat septies mille quingentos et 75 florenos, ad perficiendos aggeres Nordstrandicos.* (*Chronicon*, p. 102). Ainsi tous les déboursés de la maison de Malines ne s'élevèrent très probablement qu'à 7575 florins qu'elle emprunta à Bruxelles. En effet, Swert, qui note avec tant de soins les déboursés d'une tierce maison, eût indubitablement noté avec le même soin les déboursés de la maison principale; car agir autrement devant les accusations que souleva la conduite des Pères de Malines

Antoinette Bourignon, qui depuis l'âge de quatre ans [1] (elle en avait quarante-sept [2], et n'en paraissait pas trente [3]) s'était mise à la recherche des vrais Chrétiens, qu'elle ne trouvait nulle part. Il faut entendre Antoinette raconter elle-même la manière dont elle fit la connaissance de Christian. « M. de Cort me trouva par ha-

c'eût été trahir leur cause. — Nous verrons plus tard qu'une partie de ces 7575 florins fut remboursée dès 1662 (*Chronicon*, p. 125). Il faut donc avouer que Swert est un historien bien maladroit, ou que ce fut à peu près sans bourse délier que l'Oratoire belge acquit l'île de Nordstrand. — (Cf. *Avis et instruct.*, lett. d'Antoinette, du 23 août 1673, p. 141 ; *Témoign. de vérité*, p. 280 ; *Innoc. reconn.*, p. 163 et 175.) « Il y a des créditeurs qui « sont hypothéquez sur tous les biens, dit Antoinette aux Pères de l'Ora- « toire, et des autres qui ont des obligations de M. de Cort. Mais vous ne « sçauriez montrer ny l'un ny l'autre. »

[1] *Hist. du Socinian.*, part. II, p. 542 ; *Vie contin.*, p. 16 ; *Témoign. de vérité*, p. 8.

[2] Elle était née en 1616 ; « mais, dit son biographe (*Vie continuée*, p. 39), « elle y prenoit si peu d'égard qu'elle a été longtemps sans savoir exactement « quel âge elle avoit précisément, supposant qu'elle avoit deux ans *de « moins* qu'elle n'en avoit en effet. »—« En la regardant, nous recognumes « que c'estoit une fille, laquelle paroissoit assez jeune. » (Christian de Cort, *la Lumière du monde*, p. 2.) Christian n'est d'ailleurs pas tout à fait d'accord avec Antoinette sur l'époque de leur première rencontre. (Cf. *Témoign. de vérité*, p. 3.)

[3] « Il y a apparence qu'elle ne fit jamais d'austérités ; on en peut juger « par son embonpoint qu'elle conserva toute sa vie, et qui étoit si frais, « qu'âgée de plus de soixante ans, à peine lui en auroit-on donné quarante. » (Le P. Anastase, *Hist. du Socinian.*, part. II, p. 549.) D'après ce portrait nous pensons qu'Antoinette met quelque coquetterie à écrire d'elle-même : « Lorsque je vins au monde j'étois si défigurée que ma mère pensoit d'a- « voir enfanté un monstre... Ma lèvre d'en haut étoit attachée à mon nez... ; « en sorte qu'on me cacha quelques six semaines. Mais après ce temps... « ma lèvre fut détachée par un chirurgien, et croissois en beauté; quoi que « ma mère ne pouvoit oublier l'aversion qu'elle avoit eue de ma difformité, « et ne me pouvoit aimer comme elle faisoit des autres enfans qui estoient « tous blons et agréables, et moi seule brune et laide à son gré. » (*Vie extérieure*, p. 143.) Ce qu'il y a de plus curieux c'est qu'aux yeux des disciples d'Antoinette cette difformité, qui porta pendant quelques jours ses parents à l'étouffer, présageait une personne qui devoit dire un jour la vérité à bouche ouverte et avec force. (*Vie contin.*, p. 11 et 12.)

« zard à Malines. Je pris la connoissance de luy pour la « première fois en l'an 1662. Et comme il me parloit du « relâchement de la chrétienté,..... je lui disois que le « monde estoit à sa fin, et que jamais les hommes n'a- « voient été si éloignez de pratiquer la doctrine de Jésus- « Christ comme maintenant. Ce qu'il m'avoua en di- « sant : *Je crains que tous les hommes ne périssent « bientost, parceque leur malice est montée au comble* « [sans doute sans en excepter celle de Gorin]. Je luy « répondis que le monde estoit jugé, et que sa sentence « finale étoit irrévocable ; que les fléaux universels pren- « droient bientost commencement et extermineroient la « pluspart des hommes ; mais que Dieu réserveroit dans « le monde, quelque part, un petit coin pour le refuge de « ses amis.—Ce qui fit sauter d'aise ledit M. de Cort, en « disant : *Je l'ay, moy, ce petit coin que Dieu reservera ! « C'est l'isle de Noortstrand* [1]..... »

A dater de ce moment, Port-Royal et l'Oratoire furent déshérités dans l'esprit de Christian ; et Nordstrand devint à ses yeux une Pathmos [2] destinée pour Antoinette, afin que celle-ci pût y élaborer en paix les quarante-trois volumes de sa future Apocalypse [3]. Il retrouvait sinon toute la doctrine [4], au moins toute l'amertume de Jan-

[1] *Témoign. de vérité*, p. 3.

[2] « Pour moi, je la juge la femme dont il est parlé dans le chap. XII de « *l'Apocalipse*, etc. » (De Cort, préface de *la Dernière miséricorde de Dieu*. —Cf. *Act. Erud., Lips.*, 1686, p. 10.)

[3] Voir dans l'*Appendice*, note L.

[4] Antoinette, comme les Jansénistes, partait de ce principe « que toutes « les religions en général sont déchues de l'esprit vray du christianisme, « et fort éloignées de l'état de l'Église primitive. » (*Témoig. de vérité*, épître au roi, dans la préface, et ailleurs *passim*.—Cf. Sainte-Beuve, *Hist. de P. R. passim.*) C'était parmi les Jansénistes surtout qu'Antoinette comptait ses amis, si l'on en croit ce passage de la *Vie continuée*, p. 241 : « Elle trouvoit

sénius dans les déclamations de son illuminée ; et ce fut par ce côté misanthropique des deux systèmes que s'opéra la déplorable transition qui, d'une pratique toute charitable, le conduisit aux théories d'un décalogue dont le premier précepte interdisait la charité [1]. — Ce changement n'était pas propre à rétablir les affaires de Christian, que commençaient à inquiéter de petits créanciers, et ne pouvait échapper à ses confrères de l'Oratoire. Ceux-ci, comme nous l'avons dit, se prétendaient eux-mêmes créanciers de sommes considérables ; ils n'en ont cependant jamais articulé qu'une seule s'élevant à 7,575 florins, dont une partie avait été déjà remboursée dans le cours même de cette année 1662, où leur débiteur s'était lié avec Antoinette [2]. Mais la générosité de Christian les avait accoutumés à regarder Nordstrand comme leur propriété. De Cort, dès ses premiers succès [1655], avait

« étrange... la grande division qui étoit alors entre les Jansénistes et les « Jésuites... quoique l'opinion des Jansénistes fût moins dangereuse. Ce « qui étoit cause que *tous ses amis*, qui étoyent tous gens de bien, s'étoient « rangés de ce costé-là... » Très probablement Antoinette prétendait attirer à elle le Jansénisme, et Niceron avance (*Mém.*, t. XVIII, p. 400) que de Cort voulait opérer une fusion entre leurs doctrines. Goujet, il est vrai, le nie avec force (*ibid.*, t. XX, p. 165) ; mais il s'appuie d'une lettre d'Arnauld qui est antérieure à la connaissance de Christian et d'Antoinette, la lettre étant de 1657 et la connaissance de 1662. — Il y a d'ailleurs des parties de la doctrine de cette illuminée que jamais Port-Royal n'eût acceptées, et qu'on ne pourrait guère exposer qu'à huis clos. Elles concernent l'état des corps après la résurrection. Il faut voir à ce sujet ce que Dieu lui révéla dans une vision où elle aperçut Adam tel qu'il était avant le péché, « la lèvre de « dessus couverte d'un petit poil, etc., etc. » (*Vie contin.*, p. 315. — Cf. *Hist. du Socinian*, part. II, p. 551, et Bayle, *Dict. hist.*, v° A. Bourignon, *Rem. Q.*) — Voir aussi l'opinion d'Antoinette sur la manière dont naîtra l'antéchrist. (*Vie contin.*, p. 555.) — Le résumé de ce qu'il y a de moins choquant dans les doctrines de cette illuminée se trouve *Nouv. de la rép. des lettres*, 1685, p. 429 ; Cf. p. 528, et *Act. Erud.*, *Lips.*, 1686, p. 14.

1 *Témoign. de vérité*, p. 174 ; Cf. Bayle, *Dict. hist.*, v° Bourignon. *Rem. E.* et *Vie contin.*, p. 420 et 503.

2 Voir plus haut, p. 308.

associé à son neveu Jean Heys, Oratorien lui-même, d'autres Oratoriens pour gérer des intérêts qu'il regardait alors comme ceux de sa congrégation [1]. Heys quitta Nordstrand en 1662 [2], et l'Oratoire le remplaça par Gérard Patin, l'un de ses membres les plus habiles [3]. A dater de moment, de Cort devint l'objet de mesures dictées en apparence, et sans doute aussi en réalité, par le désir d'étouffer le scandale, mais dont le résultat fut de le faire éclater.

L'alarme fut donnée aux Jansénistes français [4]. Gorin accourut [1664] [5]. Il se fit délivrer une hypothèque notariée sur tous les biens de Christian, souleva les autres participants contre la direction qu'il avait garantie lui-même par écrit à son vendeur [6]; fit créer un triumvirat largement rétribué dont il était le chef, pour neutraliser le titre gratuit de directeur, qu'il ne pouvait abolir [7]; et rêva, dit-on, la royauté de l'île [8].

L'Oratoire belge, de son côté, soit que l'activité de Gorin l'eût rendu plus clairvoyant, soit que le discrédit de Christian l'eût rendu plus alarmé, profita de l'effroi

1 *Témoign. de vérité.*, p. 300; Cf. Swert., *Chronicon*, p. 11.

2 Swert, *Chronicon*, p. 11 et 73.

3 *Ibid*, p. 11, 76, 106. — Antoinette écrit à Patin : « Ceux qui vous ont « pratiqué m'ont dit que jamais n'entendirent une parole d'édification en « vous conversant, et que tous vos entretiens sont de parler de vendre et « d'acheter ou labourer pour avoir du gain. » (*Innoc. reconn.*, p. 178.)

4 *Vie contin.*, p. 327.

5 *Innoc. reconn.*, p. 132, 136, 147 etc.—Il paraît que Gorin n'accourut pas seul; car, à cette époque, le biographe du célèbre abbé de Pontchâteau, écrit que ce Janséniste, neveu du cardinal de Richelieu, fit dans l'île de Nordstrand *un voyage de charité* (le *Recueil* in-12, p. 412 et 437).

6 *Ibid.*, p. 186 et 190.

7 *Témoign. de vérité*, p. 302; *Innoc. reconn.*, p. 76, 89, 120, 146, 194; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 391.

8 *Innoc. reconn.*, p. 77, 120, 146, etc.

qu'inspiraient à ce dernier les menaces du plus impatient de ses créanciers, qui voulut l'emprisonner [1] pour le déterminer à se dessaisir de tous ses droits sur Nordstrand en faveur de la congrégation [2]. Celle-ci lui promettait en échange 76,700 florins et la liquidation de ses dettes [3]. De ces deux clauses, la première ne fut jamais exécutée [4]; la seconde ne fut point insérée dans le contrat, de crainte, disaient les Oratoriens, que, trop de créanciers se présentant à la fois, les nouveaux acquéreurs ne pussent suffire à leurs exigences simultanées [5]; mais elle devint l'objet d'un engagement d'honneur, qui ne fut jamais rempli [6]. — Patin put rêver à son tour la royauté de Nordstrand.

De Cort continua d'être poursuivi par ses créanciers, qui ne furent point désintéressés [7]. Exposé à la risée de tous [8], les injures les plus grossières lui étaient journellement prodiguées par les siens [9]. Il se consola près d'Antoinette Bourignon. Celle-ci, qui avant l'éclat des créan-

1 *Témoign. de vérité*, p. 7.

2 Par acte du 18 octobre 1664; *Innoc. reconn.*, p. 180. — Ce contrat avait été passé entre de Cort et Patin, (*ibid.*, p. 183.)

3 *Sentence de relief* du 3 octobre 1667; *Innoc. reconn.*, p. 180.

4 *Vie continuée*, p. 329.

5 *Témoign. de vérité*, p. 9.

6 *Sentence* du 3 octobre 1667. Voir plus haut, p. 298, n. 1.

7 *Témoign. de vérité*, p. 9; *Innoc. reconn.*, p. 181.

8 *Vie continuée*, p. 241; *Innoc. reconn.*, p. 14.

9 « Tous vos pères ont parlé avec tant de mépris dudit Noordstrant, que « le nom ordinaire qu'on luy donnoit estoit *Noordstrond*, pays de m...., de « quoy je suis témoin oculaire; pour lequel ledit feu de Cort a souffert « entre vous tant de reproches et mépris qu'il luy estoit impossible con- « verser davantage avec ceux de l'Oratoire qui ne le laissoient souvent une « demi-heure en repos pour prendre sa réfection, se trouvant obligé de la « chercher ailleurs... » (*Innoc. reconn.*, p. 168.) — « L'évêque de Hollande « [Neercastel. Cf. Le P. Anastase, *Hist. du Socinian.*, part. II, p. 546] lui a « dit à sa barbe qu'il.... est devenu hérétique ou paillard... Il ne lui a pas « demandé si ces soupçons qu'il avoit de lui étoient véritables, ains l'a

ciers de Christian avait consenti à le suivre en Nordstrand [1], s'était rendue à Lille, sa patrie [2], pour y réaliser sa fortune. Elle s'y trouvait encore au moment où les terreurs de son principal adepte avaient amené la conclusion du contrat qui renversait leurs projets communs. A son retour, elle l'engagea à poursuivre devant les tribunaux de Malines la résiliation de ce fatal contrat [3].

Il en était temps, car l'Oratoire négociait alors en secret, sur le marché d'Amsterdam, la vente [4] d'une acquisition dont il ne soutint point la validité en présence des juges. Obligé d'y renoncer, il obtint toutefois que Christian lui rembourserait, en un an, les 76,700 florins stipulés comme prix de la vente, et cela sans rien aliéner en Nordstrand, sinon d'un commun consentement [5]. Maître du consentement qu'il refusa [6], l'Oratoire espérait sans doute le demeurer des terres. De Cort, par une combinaison habile, dont il alla poursuivre les chances avec Antoinette à la bourse d'Amsterdam, intéressa des capitalistes hollandais dans l'entreprise d'une nouvelle digue qui devait mettre à l'abri plus de terres qu'il n'en fallait pour indemniser les spéculateurs, et désintéresser l'Ora-

« attaqué comme si tout estoit avéré ; lui disant qu'il étoit adonné à la « boisson, qu'il avoit bu le brandvin avec quelque dame; et qu'il estoit aussi « suspect de paillardise parcequ'il demeuroit en mon logis ; comme si j'es- « tois une g.....! En toute ma vie je n'ai eu une seule fois le désir de perdre « ma virginité... Il faudroit estre bien abandonnée de Dieu si maintenant « je m'allois amouracher d'un vieux prêtre. » *Innoc. reconn.*, p. 27, 29 « et 84 ; *Témoign. de vérité*, p. 12 et 19 ; *Vie continuée*, p. 330.

[1] *Témoign. de vérité*, p. 7.

[2] *Vie contin.*, p. 240.— Cf. plus haut, p. 311, n. 2. (Contrat du 18 octobre 1664.)

[3] *Témoign. de vérité*, p. 9.

[4] *Innoc. reconn.*, p. 34.

[5] Sentence de relief du 3 septembre 1667. — *Ibid.*, p. 180.

[6] *Témoign. de vérité*, p. 10 ; *Innoc. reconn.*, p. 170.

toire [1]. Mais celui-ci déclara qu'il voulait être remboursé en numéraire et au terme prescrit.

Christian, insolvable, ne perdit point courage ; les conseils et les succès personnels d'Antoinette le soutenaient. Non seulement celle-ci s'était emparée de l'esprit du savant Comenius, qui la déclarait un ange [2]; non seulement elle avait capté Serrarius, qui la reconnaissait comme prophétesse [3]; mais elle venait de conquérir le secrétaire et l'ami de Jansénius même, Pierre Noels, qui décidément la préférait à S. Augustin [4]. Et puis de tous côtés accouraient des Juifs, des Anabaptistes, des Protestants, des Quakers, des Catholiques qui venaient offrir à la nouvelle religion leurs rêveries particulières et leur commune apostasie [5].

Un Jésuite même tâcha de se glisser dans cette cohue éclectique. C'était le célèbre Labadie, qui d'ailleurs

1 *Témoign. de vérité*, p. 10 ; *Innoc. reconn.*, p. 170.

2 *Vie continuée*, p. 291.

3 *Ibid*, p. 287. — Serrarius ne fut pas longtemps de cet avis, voir dans les *OEuvres* d'Antoinette même sa réponse à une lettre de Serrarius, *Aveuglement des hommes*, t. I, p. 389, et la préface de *l'Avertissement contre les Trembleurs.* — Seckendorf était loin de partager l'enthousiasme de ses savants contemporains. D'après lui, Antoinette « étoit dure, sans aucune « complaisance, opiniâtre, emportée, querelleuse, chagrine, bilicuse... Cette « humeur lui avoit suscité mille et mille affaires avec différentes per- « sonnes... et a fait qu'elle avoit beaucoup de peine à se conserver ses « servantes, les traitant toujours avec dureté et emportement. » *(Hist. du Socinian.*, part. II, p. 550.)— Cf. *L'étoile du matin*, p. 235 et 246, où Antoinette dit à peu près les mêmes choses sur elle-même. De Cort au contraire écrit : « Je ne la vis jamais triste ou mécontente... Son humeur [étoit] bonne « et agréable, mais sévère contre le mal, et ennemie de l'injustice ; paisible, « charitable, ayant un cœur de mère pour toutes sortes de personnes, sobre, « chaste, honneste et débonnaire ; possédant les douze fruits du Saint-Esprit, « avec ses dons et les huit béatitudes.» (La *Dern. misér. de Dieu*, préface.)

4 *Nouvel. de la Rép. des lettres*, 1685, p. 427; *Vie continuée*, p. 238 et 272. « — M. Noels étoit l'intime de M. de Cort. » *(Ibid.)*

5 *Hist. du Socinian.*, part. II, p. 546 et 547. « Il n'y eut pas jusqu'aux car-

avant cette époque s'était déjà déclaré six fois renégat [1]. Entré dans la Société de Jésus dès l'âge de quatorze ans [1624], il en était sorti pour passer dans celle de l'Oratoire [1639]. De l'Oratoire il était venu à Port-Royal [1644] [2], et de Port-Royal avait été pervertir à Toulouse [1645] un couvent de femmes [3], au sortir duquel il prit l'habit des Carmes [1649] pour se livrer à un autre genre d'infamies [4], sans se rappeler que le feu du ciel, avant de glorifier les prophètes sur les sommets du Carmel, avait englouti cinq villes au pied de cette montagne. — Chassé des Carmes, il parut changer de mœurs en changeant de religion. Il devint ministre calviniste de Montauban [1650], et n'essaya de séduire qu'une jeune fille [5]. Réfugié à Genève [1659], puis à

« tésiens qui voulurent avoir des conférences avec elle, tels qu'étoient « Heydanus et Burmannus. Ils ne furent guère contens d'elle, ni elle « d'eux.... Elle déclaroit que Dieu lui avoit fait voir et même déclaré « expressément que cette erreur du Cartésianisme étoit la pire et la plus « maudite de toutes les hérésies qui ayent jamais été dans le monde; et un « athéisme formel, ou une rejection de Dieu, dans la place duquel la raison « corrompue se substitue.»—Cf. *Vie continuée*, p. 306, et *Act. Erud., Lips.*, 1686, p. 15.

[1] *Sur Labadie*, voir les ouvrages que nous avons indiqués plus haut, p. 288, n.; *Œuvr. du doct. Arnauld*, t. XXIX, n. V; *Lettre contre l'Apostasie de J. Labadie.*—Cf. *Procès-verbaux du clergé*, 1665-1667, p. 576, 625, etc. —D. Clémencet, *Hist de P. R.*, t. II, p. 509.

[2] « En 1643 Labadie retourna à Paris, où il fut en grand commerce avec « l'abbé de Saint-Cyran, MM. Antoine Arnauld et Le Maistre, et autres fa- « meux Jansénistes. » (Chaufepié, v° *Labadie*, p. 3.) « Il choisit Port-Royal pour retraite. » Niceron (*Mém.* t. XVIII, p. 388). Goujet (*ibid.*, t. XX, p. 140), relève diverses assertions de Niceron, mais non pas celle-ci. — (Cf. *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 262 ; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 342.)

[3] Chaufepié, v° *Labadie*, p. 3, n. 1 ; Niceron, *Mém.*, XVIII, p. 388.

[4] « Il prêchoit que l'habit des Carmes étoit celui d'Elie, qu'il l'avoit pris « parcequ'il en avoit l'esprit..; et il fit faire à ces moines une infinité de « folies qui étoient presque toutes lascives... » Niceron, *Mém*, XVIII, p. 391.

[5] Chaufepié, v° *Labadie*, p. 3, n. 1.—Cf. Bayle, v° *Mammillaires*, Rem. C., Basnage, *Ann. des provinces unies*, t. II, p. 52 ; Niceron, *Mém.* XVIII, p. 392.

Middelbourg [1666], il s'y était enfin constitué le Messie d'une religion nouvelle [1670] en désignant pour son précurseur mademoiselle Schurmann [1]. Celle-ci, qui au besoin eût pu accomplir son rôle sur les rives du Jourdain, tant elle était habile à parler hébreu, teignit sur les rives du Rhin du baptême de la nouvelle doctrine une foule de femmes, parmi lesquelles se trouvait la princesse palatine Elisabeth [2].

Ce fut à la tête de ce cortége que l'ancien Jésuite Labadie s'offrit au précurseur d'Antoinette Bourignon, à l'ancien Oratorien Christian. Celui-ci inclinait à l'admettre ; mais Antoinette lui déclara que s'il voulait introduire Labadie et ses disciples en Nordstrand, « il « pouvoit bien y aller sans elle, parceque je sents et « sçay, disait-elle, que nous ne pourrions jamais nous « accorder par ensemble. Leurs sentimens, et l'esprit qui « les régit, sont tous contraires à mes lumières et à l'es- « prit qui me gouverne [3]. » — Il paraît que l'esprit qui la gouvernait avait plus d'affinité avec les hommes, tandis que les lumières par lesquelles se régissait Labadie s'adressaient plus particulièrement aux femmes. Tel est du moins le motif qu'assigne le continuateur de Bayle à la répugnance qu'éprouvait Antoinette pour une fusion entre ses disciples et ceux du renégat [4].

1 Chaufepié, v° *Labadie*, p. 9. Voir *le même*, v° *Schurmann*, et Niceron, *Mém.* XXXIII, p. 16.

2 Chaufepié, v° *Labadie*, p. 9.

3 *Vie continuée*, p. 290. Cf. P. 391.

4 Chaufepié, v° *Labadie*, p. 9, Rem. Y; il s'y appuie d'ailleurs d'un passage des œuvres d'Antoinette. — Cf. *Avis et inst. salut.*, lettre d'Antoinette à de Cort, du 22 septembre 1668, p 21; lettre du 8 juin 1671, p. 50.

ARTICLE V.

Le Jansénisme geôlier et prisonnier pour dettes.

Ce fut donc pour Antoinette seulement que de Cort essaya de ressaisir Nordstrand. Au moment même où ses associés jansénistes croyaient l'avoir mis en faillite, il obtint du duc de Holstein un acte qui le remit en possession de tous ses droits[1]. Redevenu heureux, il redevint charitable. Il laissa Patin et l'Oratoire séjourner sur ses propriétés[2]. « Au lieu de les en chasser, « comme je luy avois conseillé, dit Antoinette[3], il se « laissa fléchir aux prières de ses frères, qui le prièrent à genous de les recevoir pour ses serviteurs, et « qu'ils le connoissoient pour leur maître et seigneur, « lui promettant toute obéissance comme à leur supé« rieur. Et Patin, faisant le chien couchant, disoit qu'il « le vouloit servir et assister[4]; avec quoy le cœur pa« ternel dudit de Cort s'attendrit, et laissa ceux de l'Ora« toire demeurer avec lui, croyant qu'ils lui seroient « fidèles.... » Le péril commun dans lequel cette nouvelle péripétie des affaires de Nordstrand jetait l'Oratoire et les participants français rapprocha Patin et Gorin, qui en étaient venus précédemment à se disputer les gerbes des dîmes à coups de fourche[5]; et Christian s'étant de nouveau rendu sur la place d'Amsterdam pour

1 Ordonnance du 8 septembre 1668. *Innoc. reconn.*, p. 183.
2 *Ibid.*, p. 150
3 *Témoign. de vérité*, p. 16 et 308 : *Innoc. reconn.*, p. 170.
4 *Innoc. reconn.*, p. 170.
5 Antoinette écrit à Patin : « Vous me dites estant en Amsterdam que « les gens de M. Gorin avoient un jour chargé quelques gerbes venant des « dîmes pour les transporter en son logis; ce qu'apercevant vous donniés

y réaliser des fonds et ses projets d'endiguements, Gorin l'y suivit[1].

Antoinette y avait attendu son retour[2]. Celle-ci, se méfiant de la fortune présente et du calme apparent, conseillait à Christian de se retirer[3], offrait à Gorin de l'indemniser, non seulement lui, mais les participants français dont il était le procureur, mais l'Oratoire, et quiconque se présenterait avec un titre valable, pourvu qu'on la saisît des terres de Nordstrand[4]. Gorin se répandait en actions de grâces, affirmant qu'Antoinette serait la cause du bonheur et de la paix de l'île, et laissant entrevoir qu'il était prêt à traiter, même avec perte; car disait-il, « la guerre et la persécution qu'on avoit fait « aux Jansénistes, avoit esté la cause qu'iceux seigneurs « de France avoient acheté du bien dans un pays si « éloigné, où ils croyoient estre obligez à se retirer « pour fuir leurs ennemis; mais que maintenant qu'ils « avoient la paix avec leur roy, le pape et toute l'Eglise, « ils aimeroient mieux vendre tout ce qu'ils avoient en « Noordstrand, même avec perte, afin de retirer en « France ce qu'ils pouvoient avoir[5]. »

Le lendemain de cette conversation, Gorin envoya

« ordres à vos gens de les aller décharger, et les aporter en votre logis; « et si quelqu'un leur vouloit faire résistance, qu'ils leur rompissent le col « avec des fourches. A quoy un homme de bien qui estoit lors auprès de « moy vous dit : *Holà, holà, Pater!* qui respondites qu'aimiés mieux faire « ainsi que d'aller procéder en la cour d'Holstein.» *Innoc. reconn.*, p. 178.

1 Lett. d'Antoinette au doct. Arnauld, *Inn. rec.*, p.75; *Tém. de vér.*, p. 303.

2 Cf. *Vie continuée*, p. 343, et *Innoc. reconn.*, p. 29.

3 *Vie continuée*, p. 325.

4 *Innoc. reconn.*, p. 77, 138, etc. — Cf. *Témoign. de vérité*, p. 99, 104, 216, 253, 256, 281; *Vie continuée*, p. 334.

5 *Innoc. rec.*, p. 78.

en présent à de Cort le traité d'Arnauld sur la *Perpétuité de la foi*[1]; quatre jours après, il le fit appréhender au corps[2] pour le forcer de faire valoir, au taux de huit pour cent, un capital qui n'en rapportait que cinq[3]. « Le bruit ayant été semé, dit Antoinette, que ledit de « Cort étoit devenu hérétique, et qu'il apporteroit grand « dommage à l'Église de Dieu....., [ses ennemis] ont « tous jugé qu'il étoit fort expédient d'exterminer un tel « homme[4]..... Mais ils ne sçavoient par quel moyen ils « viendroient à bout de ce dessein[5]..... Louis Gorin, « surnommé de nom propre Saint-Amour, qui est ce « mesme homme qui se fait icy nommer autrefois Bé- « renger, ou autre, selon le lieu où il se retrouve, chan- « geant ainsi de nom pour demeurer inconnu et mieux « faire ses faussetés[6]...., le fit emprisonner [au nom de « la compagnie françoise dont il se vantoit d'avoir la « procuration][7] sans aucun sujet, prennant seulement « un prétexte de ce qu'il lui avoit promis qu'il tireroit « des terres de Noordstrand..... huit pour cent annuel- « lement...., ou qu'il luy restitueroit le pris qu'il les

1 *Vie continuée*, p. 332.

2 *Innoc. reconn.*, p. 86 ; *Vie continuée*, p. 330.

3 *Ibid.*, p. 9 ; *Tém. de vérité*, p. 304.

4 Antoinette revient plusieurs fois sur cette idée que les persécutions contre Christian avaient surtout pour motifs son apostasie; particulièrement dans la lettre à un prêtre de l'Oratoire; (*Innoc. reconn.*, p. 13.—Cf. p. 33, 70, 133, 148, 150, etc.; *Vie continuée*, p. 327, etc.)

5 *Innoc. reconn.*, p. 147.

6 *Ibid.*, p. 146.

7 *Ibid*, p. 75. —Les Hollandais, selon Antoinette, étaient du complot : « Comme les Hollandois [catholiques] craignoient d'être découverts [par « les magistrats calvinistes des provinces unies] et de perdre leurs biens « ecclésiastiques qu'ils ont en Noordstrand, ils ont conclu par ensemble de « se servir des François, comme de la nation plus subtile en malice, à qui « la témérité donne plus de hardiesse qu'à aucune nation. Voilà pourquoy « ce Gorin a entrepris seul pour tous les autres... » (*Innoc. reconn.*, p. 152.)

« avoit achetées. Sur cette couverture de prétention, « ledit François le fit mettre effectivement dans la prison « d'Amsterdam[1]....., dans un lieu où ils sont tous deux « étrangers, et n'ont aucuns biens, droicts ni domiciles[2]; « [quatorze jours avant l'époque où ce Français devait « lui-même comparaître à la citation de Christian, devant « leur juge commun le duc de Holstein.[3]] Ils l'emme- « nèrent premièrement dans une taverne, en la garde des « sergens. Ce de quoy étant avertie, je me transportay « en ce lieu là, où je trouvay de Cort, qui tout riant me « dit : *Qu'est-ce qu'on me pourroit faire? Je ne fis ja- « mais mal à personne.....* Je dis : *Certes, M. de Cort, « je ne vois rien à rire en cette affaire ; je la trouve bien « fâcheuse, quoy qu'il ne vous le semble.* Et le lendemain, « pensant l'envoyer visiter tout au matin, il n'estoit plus « au mesme logis ; ces mêmes sergens ayant eu com- « mission de l'enserrer dans la prison publique, l'avoient « enserré dans une cave où jamais le soleil n'entre, et « où une bête n'y auroit pu demeurer en vie, pour le « mauvais air qui estoit là dedans. Et il y avoit néan- « moins huict hommes avec lui, qui souvent ont attenté « à la vie de M. de Cort, entre autres une personne dé- « sespérée, qui juroit tous les jours tuer de Cort, afin « qu'on le fist mourir pour cet homicide, estant las de « vivre dans une telle captivité ; lequel a souvent battu « et maltraité M. de Cort, en venant quelquesfois de nuit « lui mettre le couteau sur la gorge[4]..... Et quoyqu'il

1 *Témoign. de vérité*, p. 13.
2 *Innoc. reconn.*, p. 9, 32, 75, 188.
3 *Ibid.* et 186. — 12-26 mars 1669. — L'ordonnance de comparution assigne le 16 mars, d'après le vieux style.
4 *Témoign. de vérité*, p. 305. Cf. *Innoc. rec.*, p. 165 ; *Vie contin.* p. 327.

« tomba malade à mort, et que je fisse tous devoirs de « luy procurer une chambre commode à son infirmité, je « ne pus jamais obtenir aucun soulagement de sa per- « sonne. Ayant même offert à ce François, sa partie, « de luy donner caution suffisante de divers bons mar- « chants d'Amsterdam, je ne pus jamais obtenir de luy « que ledit de Cort sortist sous caution, pour se faire « penser en son infirmité ; ains ledit François me dit, « après beaucoup de contests et débats que j'eus avec luy « sur cette sortie, qu'il n'y consentiroit en nulle façon. « Et ayant pressé ledit François de me dire la raison « pourquoy il ne vouloit permettre icelle sortie sous « bonne et seure caution, il me dit en riant : *Si long- « temps que M. de Cort sentira ses douleurs, il pensera « à moy; mais s'il estoit délivré d'icelles, il me mettroit « en oubli.* Ce qui me fit bien entendre qu'il ne cherchoit « aucun payement dudit de Cort [1].... ains seulement de « l'exterminer, afin que Gorin restât roy de Noordstrand, « et que les Pères de l'Oratoire demeurassent en la pos- « session de tous ses biens [2]... J'appelay ledit Gorin meur- « trier et méchant homme, luy disant qu'il auroit mieux « fait de faire couper la gorge à de Cort tout d'un coup, « que de le faire ainsi mourir de mille morts sans aucun « sujet ni raison [3]. Car si, en effet, il eust eu sur ledit de « Cort quelque juste prétention, il eût dû estre bien aise « d'avoir, pour icelle, bonne et seure caution, comme je « présentois de donner et de m'obliger moy-même avec « tout ce que je possédois [4]..... »

1 *Témoign. de vérité*, p. 13.
2 *Innoc. recon.*, p. 148.
3 Cf. *Témoign. de vérité*, p. 306.
4 *Témoign. de vérité*, p. 13.

« Patin de son côté, dit ailleurs Antoinette, quoy « qu'informé de toutes ses misères, et l'ayant visité lui-« même dans sa misérable prison, ne luy a jamais donné « un morceau de pain.... Et il n'eut point d'aide, que la « petite que je luy pouvois donner, pour son aliment, « sans lequel il devoit mourir en peu de temps; vu qu'une « tranche de pain bis, et une pinte de petite bierre, qu'on « donne ordinairement à de semblables prisonniers, ne « le pouvoit soustenir..... Et quoy qu'il priât Patin de « l'assister, en convenant avec ses arêtans ; il lui dit de « n'avoir point cet ordre. Et lorsqu'il le prioit de payer « Gorin et autres, il lui dit de n'avoir point d'argent ; pen-« dant qu'il estoit en pleine possession et jouissance de « tous ses biens en général.... Et il partit comme se moc-« quant...., sans luy donner un sou, avec joye en son « intérieur qu'il estoit si bien enserré, et ne le pouvoit « faire sortir de son bien [1]..... »

En vain Antoinette mit tout en œuvre pour arracher le malheureux Oratorien à ses tortures. Les magistrats d'Amsterdam étaient de la religion réformée ; elle leur prouva que l'on convertissait à leur insu leurs geôles protestantes en cachots d'inquisition janséniste [2]. L'Oratoire ne pouvait avoir oublié l'un de ses anciens dignitaires ; elle essaya de lui faire compassion sur Christian [3], et de lui ouvrir les yeux sur Patin [4]. C'était le grand Arnauld qui avait choisi Gorin pour procureur ; elle écrivit au

[1] *Innoc. reconn.*, p. 171 ; *Témoign. de vérité*, p. 120.—Cf. la plus grande partie des lettres contenues dans l'ouvrage d'Antoinette intitulé les *Persécutions du juste ;* et dans la *Lumière née en ténèbres*, lettre XXXI à XXXV de la troisième partie, p. 143-167.

[2] *Innoc. reconn.*, p. 4 ; *Vie continuée*, p. 328.

[3] *Ibid.*, p. 13.

[4] *Ibid*, p. 101, 110, 122, 158.

grand Arnauld [1]. Gorin se vantait de la protection du neveu d'Arnauld, du marquis de Pomponne, ambassadeur en Suède; elle écrivit à Pomponne [2]. Elle imprima elle-même ces lettres [3], et leur donna un titre qui ne pouvait être indifférent à la famille de l'illustre docteur : *L'Innocence reconnue et la vérité découverte.* Ce titre était celui du plaidoyer dans lequel Arnauld avait vengé tous les siens et Port-Royal d'imputations aussi odieuses que celles dont Christian était poursuivi [4]. Cette ingénieuse flatterie devint un sanglant reproche, car elle n'eut aucun résultat. Le malheureux prisonnier dut pourrir dans l'humidité de sa cave. Au bout de six mois, une méprise le rendit à la liberté [5]. L'un de ses créanciers donna mainlevée, et le geôlier crut que la main-levée était générale. De Cort s'enfuit en Nordstrand [septembre 1669] [6].

ARTICLE VI.

Le Jansénisme accusé d'assassinat.

Le captif n'avait recouvré la liberté que pour perdre la vie. Il séjournait dans son île, au milieu des Oratoriens

1 *Ibid.*, p. 75, lettre du 30 mai 1669. — Cette lettre a donné lieu à une double méprise dans la *Biographie universelle* et dans la collection des *Mémoires de M. Petitot.* On y affirme que le livre d'Antoinette intitulé : *l'Innocence reconnue et la vérité découverte*, est dédié au grand Arnauld. Or il est dédié aux échevins d'Amsterdam ; et la lettre adressée au docteur Arnauld y est confondue avec les seize lettres dont se compose l'ouvrage. A cette erreur M. Petitot en ajoute une seconde, en faisant deux livres distincts de l'*Innocence reconnue* et de *La vérité découverte. (Mém.*, 2e série, t. XXXIII, p. 143.)

2 *Innoc. reconn.*, p. 95.

3 *Ibid.*, p. 74.

4 *L'innocence et la vérité défendues*, contre le P. Brisacier. *Œuvres*, t. XXX, nº VIII.

5 12 mars 1669 (*Innoc. reconn.*, p. 6). Fin d'août 1669 (*ibid.*, p. 130, 131). — Cf. *Vie continuée*, p. 335 ; *Témoign. de vérité*, p. 307.)

6 *Témoign. de vérité*, p. 308 ; *Innoc. reconn.*, p. 99, 131, 134, 137, etc.

qu'il y avait retrouvés, et qu'y tolérait de nouveau sa mansuétude [1]. « Environ six semaines après son arrivée « en Holstein, dit le ministre Poiret [2], l'un des disciples « d'Antoinette et l'éditeur de ses œuvres [3], il vint vers luy « en Noordstrant un homme inconnu, faisant l'amateur « de la vérité et des écrits de mademoiselle Bourignon, « qui luy offrit ses services, et ceux d'un de ses amis qui « avoit, disoit-il, trouvé des machines propres à faire des « moulins, et toutes sortes de travaux qui pourroient luy « être d'un grand usage en Noordstrant. Ce bon per- « sonnage, sans se souvenir de se garder des hommes, « reçut cet inconnu chez soy, le logea, le nourrit, luy « raconta ses avantures ; et sur ce qu'il disoit de s'estre « chargé de mauvaises humeurs dans la prison, il se « laissa persuader à prendre d'une poudre, que l'autre, « qui faisoit aussi le médecin, luy assuroit être très pro- « pre à le soulager. En effet il s'en trouva bien la pre- « mière fois ; ce qui donna occasion à cet homme de luy « dire d'en prendre encore. Mais au lieu de luy en donner

[1] *Témoign. de vérité*, p. 16.

[2] Le P. Anastase (*Hist. du Socin.*, part. II, p. 541) fait deux personnes de Poiret et de l'auteur de la *Vie continuée de A. Bourignon*. Nous pensons que c'est une erreur. Poiret a mis une préface apologétique de deux cent sept pages à la *Vie intérieure* et à la *Vie extérieure de mademoiselle Bourignon* écrites par elle-même, et il a fait suivre le tout de la *Vie continuée*, ce qui forme les deux premiers volumes de la collection des œuvres de cette illuminée. — Cf. Niceron, *Mém.*, IV, p. 147 et t. XX, p. 166 ; Barbier, *Dict. des anonym.*, t. III, n. 18810. — En parlant de Poiret, Bayle dit (*Nouvel. de la rép. des lett.*, 1685) : « C'est un homme d'une probité reconnue, et « qui de grand cartésien est devenu si dévot, que, pour mieux songer aux « choses du ciel, il a presque rompu tout commerce avec la terre. » — Bayle n'était pas difficile en fait de dévotion ; nous pensons qu'il était plus rigoureux en fait de probité.

[3] Outre l'édition en quarante-trois volumes que Poiret a donnée des *Œuvres d'A. Bourignon*, il a dirigé celle des *Œuvres de madame Guyon*, trente-neuf volumes in-8°.—Barbier, *Dict. des anonym.*, n° 15540 et 18874, et Niceron, *Mém.*, t. IV, p. 145, et t. X, p. 140.

« de la même, il luy en fit prendre d'une autre façon et « de même couleur, qui étoit, selon que j'en puis juger « par le reste que j'en ay vu, comme du foye d'anti- « moine, dont il luy fit prendre quantité en substance. « Et la même nuit, il s'enfuit du logis sans adieu, et se « mit le matin dans la première barque. M. de Cort s'en « trouva comme frappé de paralisie universelle, sans « pouvoir parler, ayant néanmoins la vue et l'ouïe libres. « Il fit entendre par ses signes que cet étranger l'avoit « empoisonné. Il mourut douse jours après, le 12 no- « vembre 1669[1], avec joye et contentement dans son « âme, les yeux fixés sur Jésus-Christ crucifié. Ses enne- « mis se baignèrent de joye dans le sang innocent de ce « juste, et se préparèrent pour en faire autant à made- « moiselle Bourignon... Pater Patin, qui avoit été invi- « sible jusques là, parut comme à point nommé au jour « de sa mort, afin de se saisir de tous ses biens pour « l'Oratoire[2]... »

Mais Christian avait laissé un testament que l'on ouvrit[3]. Antoinette était sa légataire universelle ; seulement il recommandait à l'assistance de celle-ci, en cas de nécessité, outre quelques membres de sa famille et Noels, l'ancien secrétaire de Jansénius, le docteur Arnauld, Port-Royal et l'Oratoire de Malines. — Ses derniers regards avaient rencontré le Christ ; il pardonnait à ses ennemis. Aussi le Christ lui pardonna-t-il à cet instant suprême. C'est l'Oratoire et Patin même qui l'affirment. [4]

« Cependant, continue l'historien d'Antoinette, si Dieu

[1] Antoinette, qui devait être mieux instruite que Poiret, dit que la mort de Christian eut lieu le 7 novembre 1669 ; (*Innoc. reconn.*, p. 160.)

[2] *Vie contin.*, p. 336.

[3] Voir ce testament en date du 4 décembre 1668, *Témoign. de vérité*. p. 308.

[4] Swert, *Chronicon*, p. 39.

« n'eust préservé d'une manière toute particulière ma-
« moiselle Bourignon, elle auroit peu survécu le bon
« M. de Cort....... Ce meurtrier qui avoit empoisonné
« celui-ci en Noordstrant, vint demander après elle en
« son logis à Amsterdam, luy faisant dire qu'il venoit de
« Noordstrant, et qu'il avoit des lettres de son amy M. de
« Cort à lui rendre en mains propres, avec des particu-
« larités à luy dire de bouche, et des choses à luy com-
« muniquer touchant ses machines et ses inventions. Il
« luy faisoit les mêmes propositions et tenoit les mêmes
« discours qu'il avoit tenus à M. de Cort. Mais dès qu'un
« de ses amis ouvrit la bouche pour en faire le rapport
« à mademoiselle Bourignon, elle se sentit si saisie d'a-
« version et d'une divine advertance, qu'elle dit soudain
« avec émotion qu'elle ne vouloit pas voir cet étranger-
« là : qu'on se donnast bien garde de le faire entrer dans
« sa chambre..... et qu'on l'éloignast du logis s'il étoit
« possible. Plus l'autre insistoit, plus faisoit-elle des
« efforts pour témoigner à ses amis qu'il ne falloit pas
« écouter cet homme, ni s'en laisser surprendre. En effét,
« il n'avoit ni lettres ni adresse de M. de Cort ; mais il
« espéroit qu'à la faveur de ce beau prétexte, d'un amy
« si intime, il seroit reçu avec joye, et qu'il auroit alors
« l'occasion à la main pour traitter mademoiselle Bouri-
« gnon de la même manière, ou peut-être d'une plus ou-
« verte et plus violente que M. de Cort. — Mais ayant vu
« après beaucoup d'instances........ que tous ses efforts
« étoient inutiles, il ne parut plus, sinon que quelques
« années après on le vit à Hambourg [1]... »

Ici nous pourrions dire comme Bayle, qui transcrit

[1] *Vie contin.*, p. 338.

une partie de ces allégations : « Je ne suis qu'un co-« piste ; je ne garantis point les faits des ouvrages que « je cite[1]. » Mais dans notre conscience, après avoir mûrement pesé et confronté les témoignages d'Antoinette et de son historien, nous devons déclarer que leurs dernières accusations nous semblent des fables odieuses enfantées chez l'une par un cerveau malade, répétées par l'autre dans un accès de confiance[2]. Non seulement Antoinette se contredit en attribuant la mort de Christian tantôt à son séjour prolongé dans une prison fétide[3], tantôt à la médicamentation de ce misérable, qui retomba par suite sous la main de l'illuminée sans qu'elle le fît arrêter[4] ; mais chez elle les inculpations d'empoisonnement et d'assassinat sont à l'état de monomanie. Et s'il fallait l'en croire, lorsqu'elle se rendait escortée de ses disciples armés vers Sleswig pour y réclamer l'héritage de Christian, Patin en personne, suivi d'un seul homme, serait venu guetter son passage sur une route déserte, où les barbes de sa coiffe, en voilant sa figure, la préservèrent seules d'un coup de fusil.[5]

Déjà même, neuf ans auparavant [1662-1671], au moment où pour la première fois de Cort la rencon-

[1] Bayle, *Dict. hist.*, v° *Bourignon.*—Le P. Anastase, qui semble, comme tous les historiens d'Antoinette, sans en excepter Swert, s'inspirer beaucoup plus de Bayle que de l'étude des sources originales relatives à cette illuminée, s'écarte ici un peu de son autorité habituelle : « Je ne fais que « copier l'auteur que je cite, dit-il, (*Hist. du Socin.*, part. II, p. 546) ; je ne « m'en fais pas garant, *d'autant qu'il est contesté par tous ceux qui ont « part à ce procédé.* » Nous ne révoquons pas en doute ces protestations ; mais elles nous ont complétement échappé, sauf celles que contiennent dix lignes de Swert, dont nous examinons le contenu dans l'*Appendice*, note M.

[2] Voir dans l'*Appendice*, note M.

[3] *Innoc. reconn.*, p. 166 ; Cf. p. 165.

[4] *Vie contin.*, p. 478.

[5] *Vie continuée*, p. 363-366.

trait à Malines, Antoinette fuyait d'une école qu'elle dirigeait [1] à Lille, où ses élèves avoient tenté de l'empoisonner, elle, ses chats, ses poules et trente petits canards qu'elle aimait [2]. Avant de partir, elle avait tiré un triple certificat de trois pasteurs témoins de ces méfaits, attestant que les jeunes meurtrières se livraient à la sorcellerie, et se rendaient toutes les semaines au Sabat [3]. Les trois certificats et les trente petits canards semblent venir à la décharge du Jansénisme, d'autant que toute la vie d'Antoinette est semée de faits semblables.

Aussi nous nous serions gardé de rappeler ces calomnies si d'un côté le scepticisme de Bayle n'hésitait à leur imprimer la flétrissure qu'elles méritent, et si de l'autre il ne les laissait rejaillir sur des hommes honorables, qui, pour avoir fait grand scandale des spéculations frauduleuses de leurs ennemis, ne méritent pas qu'une plume désintéressée laisse, par un injuste talion, peser sur leur mémoire le crime de spéculations meurtrières.

1 « Elle donna depuis à cet hôpital [ou école] par entrevifs les biens « qu'elle avoit, consistant en vingt ou trente maisons et une seigneurie. » (Poiret, dans les *Nouvel. de la Rép. des lettres*, 1685, p. 426.) « Sa belle-« mère et ses belles-sœurs à Lille firent saisir et confisquer tous ses biens... « disant qu'elle demeuroit dans un pays ennemi.... Ce procédé ne venoit « que d'une pure malignité ; car cette confiscation ne se faisoit pas à leur « profit, mais seulement à celuy du roy de France. M[lle] Bourignon ne put « remédier de longtemps à ce mal,... et se trouva obligée de donner tous ses « biens à l'hôpital de Lille, qu'elle avoit régy, afin de les dégager de cette « injuste confiscation. » *(Vie continuée*, p. 420.)

2 *Ibid.*, p. 191.

3 *Ibid.*, p. 202. — Ce n'était pas seulement Antoinette Bourignon qui, à cette époque, avait quelque chose à démêler avec le Sabat ; la Suède avait dix mille hommes sous les armes pour repousser les sorciers. *(Lett. inéd. des Feuquières*, t. III, p. 475.)

ARTICLE VII.

Le Jansénisme liquidateur.

Mais si la vérité veut qu'on décharge de crimes les disciples de Jansénius, elle peut leur reprocher quelque avidité. Ce ne fut pas seulement Antoinette [1] qu'à force de chicanes ils parvinrent à évincer d'une succession que lui garantissaient un testament et les tribunaux [2]; mais cette succession, ils se la disputèrent entre eux. En vain les Jansénistes français envoyèrent en Nordstrand deux agents au lieu d'un, Perier et Lestropes, pour remplacer Gorin [3]. Celui-ci devint intraitable même envers les siens [4]. Perier [5] perçut les revenus de ses commettants sans leur en tenir compte [6]. Lestropes, qui avoit été recommandé à Port-Royal par l'évêque hollandais de Neercastel [7], et qui possédait la confiance de l'Oratoire belge, trompa à la fois les Belges, les Hollandais et les Français. « M. de Lestropes, écrivait trop tard le grand Arnauld, est une personne à qui il ne faut point se fier. « Je sais qu'il a encore trompé les Pères de l'Oratoire

[1] « S'il y eut des gens animés de zèle contre ses erreurs, il y en eut aussi « dont le zèle pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier « zèle fortifioit le premier. Quelques-uns des persécuteurs de M[lle] Bourignon crioient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession de « M. de Cort... » (Le P. Anastase, *Hist. du Socinian.*, part. II, p. 548.)

[2] Swert, *Chronicon*, p. 41; *Vie continuée*, p. 502 et *passim* de 359-500, ainsi que toute la deuxième partie du *Témoign. de vérité.*

[3] Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 393.

[4] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. XLII, p. 41, n.

[5] Ce Périer était-il de la famille de Pascal ?

[6] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 448, lettre DCCCLVIII, du 8 mars 1692.

[7] Cf. lettre de Neercastel à Arnauld du 26 juillet 1680; *Œuvres du doct. Arnauld*, t. IV, p. 172, et Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 397.

« d'une manière horrible ; et c'est toujours en excro-
« quant leur argent[1]. »

L'illustre docteur Nicole et la plupart de leurs amis regrettaient vivement une spéculation qui n'avait abouti qu'à leur donner pour associés des femmes perdues et des fripons. Cette île d'ailleurs, qui seize ans plus tôt devait leur ménager un asile contre la persécution, devenait, par un retour étrange, un obstacle qui leur fermait le seul asile dans lequel maintenant ils pussent songer à se réfugier. Ainsi l'unique retraite qui, sans trop les séparer des leurs, pût de nouveau les soustraire à la colère renaissante de Louis XIV était la patrie de Jansénius. Mais le foyer de leurs doctrines était précisément dans l'Oratoire ou près de l'Oratoire, à Malines, à Bruxelles, à Louvain. Or les trois maisons oratoriennes de Malines, de Bruxelles, de Louvain étaient les plus intéressées dans les affaires de Nordstrand[2] ; et à tout moment ces tristes affaires pouvaient jeter la discorde entre les futurs exilés et leurs hôtes futurs. Aussi le 20 novembre 1678, c'est à dire six mois avant de se réfugier dans les Pays-Bas catholiques, Arnauld et Nicole vendirent au duc de Holstein leurs possessions en Nordstrand[3].

Cette habile précaution rendit leur exil paisible, mais leur patrie hostile. Un violent orage y accueillit Nicole à son retour. Arnauld, dont il s'était séparé, prit seul sa défense[4] : « J'apprends par une lettre de M. Nicole,

[1] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. III, p. 570, lettre DCCCCXXII, du 5 décembre 1692.

[2] Swert, *Chronicon*, p. 10, 102, 103, 110, 119, 122, 125, etc.

[3] *Ibid.*, p. 130 ; Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. II, p. 393.

[4] *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 108, lettre CCCL, du 15 octobre 1681. — Cf. *Vie de M. Nicole*, par Goujet, part. II, p. 168. — « La mère Angélique

« écrit-il, qu'on s'est horriblement laissé prévenir contre « lui, par de méchantes raisons sur une affaire où il a « tout à fait raison [celle de Nordstrand]..... On fait à son « sujet des jugemens téméraires bien étranges. On l'a ac- « cusé d'opiniâtreté, en ne voulant point se rendre à l'avis « de tous....; ce qui n'est point vrai, puisque j'ai toujours « été de son sentiment..... On a supposé qu'il agissoit « par un motif d'intérêt; ce qui n'avoit garde d'être vrai, « puisqu'il a toujours déclaré qu'il ne regardoit ce bien « là que comme le bien des pauvres. Je ne puis m'em- « pêcher de dire qu'il semble qu'en toutes choses, on « prenne à tâche de le décrier; comme on l'a fait encore « en.... le taxant de lâcheté [pour m'avoir quitté et « s'être rapproché de l'archevêque de Paris], ce qui me « paroît la plus grande injustice du monde. N'est-il pas « utile qu'il soit en repos, afin qu'il puisse travailler pour « l'Eglise?... N'a-t-il pas rendu d'assez grands services « pour lui en savoir gré, et ne le pas traiter comme un « esclave qui n'auroit pas la liberté de faire ce qui lui « plairoit?..... Cela m'a toujours paru si déraisonnable, « que... je n'ai pu m'empêcher d'en décharger mon cœur « dans l'occasion que m'en a donné cette nouvelle affaire « de Nordstrand. »

Les Belges profitèrent d'ailleurs habilement de ces dissensions. Prévenant cette fois le duc de Holstein dans ses projets d'acquisition, ils députèrent à Paris [1680] celui d'entre eux qui se montrait le plus dévoué au grand

« de Saint-Jean faisoit en quelque sorte sa cour à M. Pascal, et vouloit se « servir de lui pour mettre de la division entre M. Arnauld et M. Nicole. « Car ni elle, ni beaucoup d'autres, ne pouvoient souffrir cette liaison, ni « que M. Nicole gouvernât M. Arnauld. » (Racine, *Fragmens sur P. R.*, Œuvres, t. vi, p. 296.)

Arnauld, Martin de Hondt[1], dont le dévouement, plus tard attaqué, eut pour défenseur Patin, qui alla ensuite mourir en France[2]. De Hondt, après de longs efforts, conclut enfin un traité qui fit passer dans les mains de l'Oratoire la portion de l'île qui restait aux Français.

Cette solution toutefois ne termina point les débats. La discorde se mit entre les Belges. Bruxelles réclama sur Malines les sept mille cinq cent soixante-quinze florins empruntés par Christian, qui, d'après les archives de la maison de Louvain, les aurait remboursés[3]. Ceux de Louvain, à leur tour, forcèrent l'Oratoire de Malines de convenir qu'il les avait frustrés des droits[4] que leur donnait sur Nordstrand la succession d'un des leurs; or cette succession comprenait à peu près le cinquième[5] de ce que leur Institut possédait dans l'île contre laquelle chacun s'était si fortement récrié et où chacun avait fini par réaliser une fortune[6]. De si scandaleux débats n'étaient point encore apaisés lorsqu'eut lieu cette saisie des papiers de Quesnel dont nous avons déjà parlé [1703]. [7]

Il paraît que jusque là Port-Royal était parvenu à soustraire ou à dissimuler aux yeux de Louis XIV[8] le secret ou le but de ses acquisitions en Nordstrand. Mais dans les papiers qu'Arnauld avait légués à Quesnel se trouvaient les contrats mêmes de ces acquisitions, et de plus la preuve de démarches qu'avait faites le Jansénisme

[1] Swert, *Chronicon*, p. 132 et 137.
[2] Swert, *ibid.*, p. 76.
[3] *Ibid.*, p. 125.
[4] *Ibid.*, p. 217. Cf. 137.
[5] *Ibid.*, p. 10 et 175.
[6] *Ibid.*, p. 103, 119, 122, 129-135, 136, etc.
[7] Voir plus haut, p. 41.
[8] Voir la note N. dans l'*Appendice*.

en 1684 près des ennemis de la France, pour prendre officiellement place au nombre des puissances européennes.[1]

Ce double projet d'un établissement territorial et politique avait fait sinon la terreur, du moins l'indignation des dix dernières années de Louis XIV ; et durant ces dix années madame de Maintenon, c'est elle-même qui l'atteste[2], prolongea les soirées solitaires et moroses du monarque alors au déclin de sa fortune par la lecture des papiers saisis chez Quesnel. Ainsi, après les humiliations de chaque jour, le grand roi se retrouvait chaque soir en face de ces deux humiliations sans égales, la veuve Scaron devenue reine, le Jansénisme devenu potentat ! Qu'eût-il dit, ce roi déchu, s'il avait su que près de lui, dans ses conseils, l'homme de sa confiance avait eu le fatal secret, s'y était intéressé, et y avait employé jusqu'aux agents diplomatiques de la France ? — C'est cependant ce que nous ont déjà fait entrevoir les efforts d'Antoinette Bourignon, en faveur de Christian, près du marquis de Pomponne, et ce que confirmeront quelques-uns des papiers de ce neveu d'Arnauld, papiers que renferme sa correspondance inédite. — Mais avant d'examiner cette partie de notre dépôt, la chronologie nous force à nous occuper du fils aîné d'Arnauld d'Andilly, dont le futur ambassadeur de Suède n'était que le second fils.

1 D'après Legros [*Défense de la vérité*, etc., préf., p. XI, § XXIII] la proposition que firent alors les Jansénistes *n'étoit qu'un jeu d'esprit qui n'avoit rien de sérieux ;* ce qu'il répète d'après Quesnel, qui traite la lettre adressée au comte d'Avaux *de pure badinerie, qui n'a jamais été faite que pour se divertir*. Mais il paraît que Louis XIV ne croyait pas le Jansénisme si folâtre, ou qu'il entendait mal la raillerie. L'on peut d'ailleurs s'assurer des motifs qu'il avait pour cela en lisant la pièce même qui semble si badine à Quesnel, dans le factum intitulé : *Causa Quesnelliana*, p. 256.

2 *Lett. de Mme de Maintenon*, t. XII, p. 233, lett. du 5 avril 1717.

APPENDICE.



Note A ; t. I, p. 2 ; t. II, p. 140, 297, 298.

LISTE DES ARNAULD DE PORT-ROYAL.

§ I. — La mère d'Arnauld d'Andilly.

Sœur Catherine de Sainte-Félicité Marion, veuve d'Antoine Arnauld, le célèbre avocat, fit profession à Port-Royal le 4 février 1629, et mourut le 28 février 1641. (Ici et ailleurs, lorsque nous n'alléguons point d'autorités, c'est que les faits sont généralement acceptés.)

§ II. — Le frère d'Arnauld d'Andilly.

Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, entré à Port-Royal une première fois en 1639 (voir la date de la IVe lettre, t. I, p. 11, et p. 18 de ses *Œuvres complètes*), ou en 1640 (*Hist. de l'abbaye de P. R.*, par Besoigne, t. I, p. 200), ou en 1643 (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 212 et 219), ou en 1648 (*Mém. de Le Maistre*, dans le *Recueil* in-12, p. 214-216 ; *Mém. de la M. Angél.*, t. II, p. 21, 106, 116, 328, 349, 362, 407); puis en 1656 (*Nécrologe de Cerveau*, XVIIe siècle, t. I, p. 287 ; Cf. *Recueil* in-12, p. 229) ; et enfin en 1669 (voir *Œuvres du doct. Arnauld*, t. II, p. 7, lettre CCXCIX, du 18 juin 1677) ; mort en exil le 8 août 1694.

§ III. — Les sœurs d'Arnauld d'Andilly.

1° Sœur Catherine de Saint-Jean Arnauld, veuve d'Isaac Le Maistre, conseiller du roi et maître des comptes, se retira à Port-Royal de Paris en 1626 (D. Clémencet, *Hist. gén. de P. R.*, t. II, p. 199), fit profession à Port-Royal le 25 janvier 1644 (D. Clémencet, *ibid.*, t. I, p. 300 ; voir aussi t. II, p. 202, et Besoigne, *Hist. de P. R.*, t. I, p. 310); elle mourut le 21 janvier 1651.

2° Sœur Jacqueline-Marie-Angélique Arnauld, réformatrice de Port-Royal, y fit profession le 29 octobre 1600, et mourut le 6 août 1661. — 70 ans

1591
70
1661

3° Sœur Jeanne-Catherine de Sainte-Agnès de Saint-Paul Arnauld, abbesse de Port-Royal, y fit profession en 1612 (voir Guilbert, *Mém. hist. sur P. R.,* t. I, p. 272) ; elle y mourut le 19 février 1671.

4° Sœur Ange-Eugénie de l'Incarnation Arnauld fit profession en 1618 à Port-Royal, et y mourut le 1er janvier 1653.

5° Sœur Marie de Sainte-Claire Arnauld fit profession en 1616 à Port-Royal, et y mourut le 15 juin 1642.

6° Sœur Madeleine de Sainte-Christine Arnauld fit profession en 1625 à Port-Royal, et y mourut le 3 février 1649.

§ IV. — Les fils d'Arnauld d'Andilly.

1° Charles-Henri Arnauld d'Andilly de Luzancy, retiré à Port-Royal des Champs, non pas en mars 1642 (*Mém de Lancelot,* t. I, p. 339), ni en juin (Guilbert, *Mém. hist. et chronol. sur P. R.,* t. II, p. 574), mais le 22 mai 1642 (*Hist. de l'origine des pénitens et solitaires de P. R. des Champs* [composée après le 23 novembre 1644, voir *Mém. de Fontaine,* édit. de 1753, t. I, p. 130, et probablement, comme le porte l'avertissement, vers 1645]; Cf. *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 122; *Supplém. au Nécrol. de P. R.,* p. 16, et *Recueil* in-12, p. 211); mort le 10 février 1684.

2° Jules Arnauld d'Andilly de Villeneuve, entré à Port-Royal vers 1641; il en sort en 1655; il est tué à sa première campagne. (*Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. II, p. 157; *Mém de Fontaine,* t. II, p. 81, 87, 92; *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 339, et t. II, p. 258, 344; *Mém. de Du Fossé,* p. 26, 58, 129; Besoigne, t. IV, p. 417; D. Clémencet, t. I, p. 302.) — Nous pensons que c'est Jules de Villeneuve et Henri de Luzancy dont il est question dans une lettre de leur père, rapportée par D. Gerberon (*Hist. du Jansénisme,* t. II, p. 183), où se trouve mentionnée la présence de deux des fils de ce solitaire à Port-Royal. — Dom Gerberon croit que celui-ci veut parler de ses fils aînés, l'abbé Arnauld et Pomponne, ce qui ajouterait deux membres de cette famille à la liste des habitants de Port-Royal. Mais la lettre du père est datée du 10 janvier 1654, et les *Mémoires* de l'abbé Arnauld (part. III, p. 53) prouvent qu'à cette époque lui-même habitait Angers, et que Pomponne habitait Paris. — Une lettre d'Anne d'Autriche, également citée par D. Gerberon (*ibid.,* p. 431; Cf. p. 419), semblerait prouver que Pomponne avait été élevé à Port-Royal.

Mais les premiers fondements des écoles de Port-Royal ne furent jetés qu'en 1637 (voir Besoigne, t. IV, p. 403), époque où Pomponne avait dix-neuf ans. Les *Mémoires* de l'abbé Arnauld (part. I, p. 4) nous apprennent d'ailleurs que son éducation et celle de son frère Pomponne avaient d'abord été confiées à l'abbé de Barcos, second abbé de Saint-Cyran. Anne d'Autriche aura confondu le lieu avec la personne, à cause des doctrines. — Il paraît seulement que Pomponne a séjourné à Port-Royal pendant les troubles de la Fronde. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 154.)

§ V. — Les filles d'Arnauld d'Andilly.

1° Sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly, née le 30 décembre 1615, novice en 1630, professe en 1643, morte le 23 décembre 1643.

2° Sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, née le 28 novembre 1624, fit profession le 25 janvier 1644, mourut le 29 janvier 1684.

3° Sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, née en 1627, fit profession le 28 novembre 1647, mourut le 9 septembre 1678.

4° Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly, née en 1630, fit profession le 21 novembre 1654, mourut le 8 janvier 1700.

5° Sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld d'Andilly, née en 1631, professe en 1658, mourut le 7 octobre 1660.

6° Elisabeth Arnauld d'Andilly mourut pensionnaire de Port-Royal de Paris en 1645, à l'âge de treize ans.

Plusieurs auteurs ne comptent qu'un fils et cinq filles de Robert au nombre des membres de Port-Royal. Sans doute ils en excluent Jules et Elisabeth, comme n'y ayant pas pris d'engagements définitifs. Mais Robert écrit lui-même (*Mém.*, part. I, p. 64) : « Mes six filles « ont été religieuses dans ce monastère. » (Voir aussi *Mém. de l'abbé Arnauld*, part. III, p. 111.)

§ VI. — Les neveux d'Arnauld d'Andilly.

1° Antoine Le Maistre, avocat, renonce au monde le 22 août 1637 (*Recueil* in-12, p. 183), se retire à Port-Royal de Paris le 10 janvier 1638 (*Hist. abrég. de P. R.*, par Michel Tronchay, dans les *Mém. de Fontaine*, édit. de 1753, t. I, p. 34; Cf. le *Recueil* in-12, p. 1-17; *Vie de Wallon de Beaupuis*, p. 58), à Port-

Royal des Champs le 22 mai 1638 (Cf. le *Recueil* in-12, p. 187 et 210), et meurt le 4 novembre 1658.

2° Isaac Le Maistre de Sacy, prêtre, se retire près de Port-Royal de Paris en 1638 (*Mém. de Lancelot,* t. I, p. 108); une première fois à Port-Royal des Champs en 1646 (*Mém. de Fontaine,* t. I, p. 117), dit sa première messe à Port-Royal des Champs le 25 janvier 1650 (Cf. le *Recueil* in-12, p. 217), et en devient directeur (*Nécrologe de Cerveau,* XVIIe siècle, t. I, p. 199); meurt le 4 janvier 1684.

3° Simon Le Maistre de Séricourt suit son frère Antoine dans la retraite en 1637, 1638, etc.; meurt le 4 octobre 1650. (Cf. le *Recueil* in-12, p. 4 et 16.)

4° Jean Le Maistre de Saint-Elme se retire avec son frère Antoine près de Port-Royal de Paris, à Pâques 1638 (*Recueil* in-12, p. 4), rentre dans le monde, se marie et meurt dans un âge avancé (Besoigne, *Hist. de P. R.,* t. III, p. 553), vers 1690. (*Mém. de la M. Angel.,* t. I, *Généal.,* p. XIV.)

5° Charles Le Maistre de Vallemont se retire près de Port-Royal de Paris, à Pâques 1638, y meurt en 1653. (*Ibid.*)

§ VII. — Les cousines d'Arnauld d'Andilly.

1° Sœur Anne de Saint-Paul Arnauld, fille de David Arnauld, contrôleur général des restes (*Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 35), meurt le 12 septembre. 1633. (D. Clémencet, *Hist. génér. de P. R.,* t. I, p. 183.)

2° Sœur Madeleine des Anges Marion, fille de Simon Marion, baron de Druï (frère de Catherine Marion, veuve d'Antoine Arnauld), entrée à Port-Royal en 1624 (*Mém. de la M. Angél.,* t. II, p. 179), en 1627 (*Hist. de P. R.,* par Besoigne, t. I, p. 138), y fit profession en 1634, et y mourut le 17 avril 1671.

3° Sœur Catherine de Saint-Alexis Marion, entrée à Port-Royal en 1624 (*Mém. de la M. Angél.,* t. II, p. 179), vers 1627 (Cf. Besoigne, t. I, p. 138, et Moreri, *Dict. hist.,* t. VII, p. 258, col. 2), et morte le 7 décembre 1634, après avoir prononcé les vœux. (Omise par le *Nécrologe de Cerveau.* Voir la Table de D. Clémencet, *Hist. génér. de P. R.,* t. X, p. 390; *Nécrologe de P. R.,* p. 459; *Mém. de la M. Angél.,* t. II, p. 179.)

Note B ; t. I, p. 50, 70.

LISTE DES ARNAULD DE CHARENTON.

De l'énumération des membres de la famille Arnauld qui ont fait la gloire de Port-Royal, il n'est pas inutile de rapprocher l'indication des membres de cette même famille qui ont professé le Calvinisme ; car, ainsi que le remarque M. Sainte-Beuve dans son *Histoire de Port-Royal* (t. I, p. 63), « ce point tient peut-être plus « à cette histoire que les Arnauld eux-mêmes ne le croyaient. — « D'ailleurs ce coin de tableau de famille (c'est encore M. Sainte-« Beuve qui parle) a toujours été voilé le plus possible par les « Arnauld de Port-Royal, et même par [Jean] Racine dans son his-« toire de cette célèbre abbaye (p. 72 ; Cf. l'abbé Racine, *Hist.* « *ecclés.*, t. X, p. 501). Les Jésuites, de leur côté, l'ont malignement « relevé ; » et il est bon qu'à cet égard des contemporains impartiaux nous disent la vérité.

1. Robert, dans ses *Mémoires* (part. I, p. 4), aime mieux nous apprendre que son aïeul Antoine, le premier des Arnauld établi à Paris, professa le Calvinisme, que de nous laisser ignorer comment l'affection de Catherine de Médicis le sauva de la Saint-Barthélemy. Seulement il a soin d'ajouter qu'Antoine abjura depuis cette sanglante journée.

2. Isaac Arnauld, celui des oncles de Robert qui avait fait l'éducation politique de ce dernier (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 31), était Huguenot. « Il a passé à Charenton pour un fort homme de « bien. » (Tallemant, t. II, p. 306. — Voir plus bas, p. 347.)

3. Madame de Feuquière, fille d'Isaac et protectrice des fils de Robert, était de la même religion. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. I, p. 207.)

4. Le marquis Manassès de Feuquière, gendre d'Isaac, était Calviniste et avait abjuré (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 753, lett. DCIV, de février 1687) ; mais il ne put obtenir à son lit de mort que sa femme abjurât comme lui. (*Lettres inéd. des Feuquière*, publiées par M. Etienne Gallois, t. I, p. 260, lett. du 22 mars 1640.) Celle-ci s'était opposée, autant qu'il était en elle, à la conversion de ses fils. (*Ibid.*, p. 29 à 34, lett. du 24 avril au 22 juin 1634 ; p. 89, lett. du 26 avril 1635, etc. ; Cf. p. 244, n. et p. 291, lett. du 17 mars 1642.) Elle était parvenue à maintenir dans ses principes toutes ses filles. (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 665,

lett. DLXVI, du 16 avril 1686; Cf. p. 653, lett. DLX, du 28 mars 1686.) L'une de celles-ci, Mme d'Orthe, était Calviniste si fervente qu'on n'osait laisser près d'elle ses frères convertis, « *dans la « crainte qu'ils ne se laissassent séduire par une si grande fa- « mille de Huguenots.* » (*Lett. inéd. des Feuquière*, t. I, p. 291.)

5. La marquise d'Heucourt, autre fille d'Isaac, était de la religion réformée. (Bayle, v° *Arnauld Antoine*, Rem. D.; voir aussi Joly, *Remarq. sur Bayle*, même mot.)

6. Le marquis d'Heucourt abjura l'hérésie avec ses fils, au nombre de trois. (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 695, lett. DLXXIX, du 14 août 1686; Cf. *Ibid.*, t. III, p. 471, 476, 501, 521, etc.; d'après la lettre DCCCXCVII, du 8 août 1692, t. III, p. 527, il se trouve que le marquis d'Heucourt avait trois filles et non trois fils, et qu'au lieu d'être Catholique il était Calviniste.)

7. Isaac Arnauld, le mestre-de-camp, frère de Mme de Feuquière, avait quitté la religion réformée. (Tallemant, t. II, p. 309; Cf. *Œuv. du doct. Arnauld*, t. II, p. 753, lett. DCIV, de février 1687.)

8. Louis Arnauld, frère d'Isaac, oncle de Robert, était Huguenot. (Tallemant, t. II, p. 308.)

9. Pierre Arnauld, frère du précédent, s'était converti. (*Ibid.*, p. 306.)

10. Jeanne, sœur des précédents, mourut fille et Huguenote. (*Ibid.*, p. 310.)

11. Madame Lhoste, sœur de Jeanne, était protestante, ainsi que son mari et son fils. (*Ibid.*, p. 308.)

12. Le Maistre, beau-frère de Robert, et père des Le Maistre dont nous avons parlé quelques lignes plus haut (p. 335, § VI), se fit Huguenot, et c'est à grand'peine que le père de Robert lui arracha ses cinq enfants, qu'il voulait conduire à Charenton. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 26; *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 111 et 112; *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 314, où l'on voit que D. Gerberon croyait que Le Maistre, le pénitent de Port-Royal, avait été Calviniste.)

13. La sœur de Robert, la célèbre abbesse de Port-Royal, Angélique, hésita quelque temps pour savoir si elle se retirerait à La Rochelle, où était une partie de sa famille professant la réforme. (*Mém. de la M. Angélique*, t. II, p. 255; voir aussi Bayle, v° *Ant. Arnauld*, Rem. D., art. *Isaac Arnauld de La Rochelle*.)

14. Anne-Eugénie, sœur de Robert, religieuse à Port-Royal, hésita longtemps entre le Calvinisme et le Catholicisme. (*Mém. de la M. Angél.*, t. I, p. 90.)

Quant au père de Robert, du docteur Arnauld et de la mère Angélique, on a été jusqu'à produire des lettres de sa famille (Bayle, v° *Ant. Arnauld*) constatant qu'il était Huguenot. Mais, quoique membre d'une famille si évidemment Calviniste, il paraît qu'il avait échappé à l'hérésie, et que l'on est parvenu à établir ce fait par l'exhibition de son acte de baptême. (Joly, *Remarq. sur Bayle,* même nom ; Cf. *Œuv. du doct. Arnauld,* t. III, p. 60, 61, 70, 472, 489, 521, 533, 545, 569, 592, 634, etc.; le quatrième *Factum* pour les neveux de Jansénius, etc.) — Tallemant (t. II. p. 304) donne une autre preuve de l'orthodoxie du célèbre avocat, qui, selon lui, aurait plaidé en faveur d'une confiscation faite sur des Huguenots, confiscation dont il aurait accepté la moitié comme salaire. — Il paraît d'ailleurs que cette famille de Huguenots convertis ne s'accommodait pas moins dans la branche des Feuquière que dans celle des Arnauld de confiscations faites sur leurs anciens coreligionnaires. (*Lett. inéd. des Feuquière,* t. III, p. 55, lett. du 20 septembre 1674.) — Les femmes de la première de ces branches ne se convertirent cependant qu'à la révocation de l'édit de Nantes, révocation à laquelle la branche janséniste des Arnauld applaudit de tout son pouvoir. Il est vrai qu'à celle-ci appartenait le célèbre docteur Arnauld, qui voyait dans cet acte un moyen de propager ses livres parmi les nouveaux convertis, et de faire ainsi goûter à Louis XIV ses doctrines, sans doute indépendamment des dragonnades. (*Œuv. du doct. Arnauld,* t. II, p. 653, lett. DLX, du 28 mars 1686; p. 665, lett. DLXVI, du 16 avril 1686 ; p. 571, lett. DXXXVIII, du 27 octobre 1685; p. 622, lett. DLII, du 1er février 1686; p. 672, lett. DLXXI, du 11 juin 1686; p. 690, lett. DLXXVII, du 25 juillet 1686, etc.; t. III, p. 477, lett. DCCCLXXIII, du 5 mai 1692, etc.)

Note C ; t. I, p. 7, 26, 206, 222 ; t. II, p. 248.

RELATIONS DE ROBERT AVEC LE DUC D'ORLÉANS.

Nous avons dit (plus haut, p. 7) que d'Andilly, accusé par le duc d'Orléans dans un manifeste de l'avoir trahi sous l'inspiration de Richelieu, n'avait pas réclamé contre cette accusation. Il réclama depuis (*Lettres,* p. 456, 465, 467 et 471), et prétendit que s'il n'avait point réclamé plus tôt c'était par respect pour le duc d'Orléans. (*Ibid.*, p. 460.) Mais ne fallait-il pas avant tout qu'il se respectât lui-même, dût sa fortune en être compromise. Il le fallait d'autant plus

que si la réputation de Robert nous est arrivée avec l'auréole que lui a mise Port-Royal, elle n'était pas tout à fait aussi resplendissante aux yeux de ses contemporains. Outre le manifeste du duc d'Orléans (*Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*, 1639, in-4°, p. 326) et les différents écrits du président de Gramond (son *Histoire*, sa *Lettre à Philarque*, etc.), il existe un opuscule intitulé : *Mémoires d'un favori de S. A. R. M. le D. d'Orléans*, où d'Andilly se trouve violemment attaqué. Ces *Mémoires* sont écrits en effet par un favori de Gaston, de Bois d'Annemets, que sa position mettait à même d'être parfaitement instruit. Aussi dès la première année du dernier siècle, un Oratorien apostat, Le Vassor, s'appuya de cette autorité pour flétrir la mémoire d'Arnauld d'Andilly. (*Hist. de Louis XIII*, t. III, p. 39 et 44; t. IV, p. 54.) Bayle, dans son Dictionnaire (v° *Arnauld d'Andilly*) et dans sa correspondance (*Œuvres*, t. IV, p. 842); Bernard, dans ses *Nouvelles de la république des lettres* (avril 1703, p. 419); Desmaiseaux, dans ses lettres à Bernard et dans les notes qu'il mit aux lettres de Bayle (*Œuvres de Bayle*, t. IV, p. 842-846), ouvrirent à la suite de Le Vassor une discussion qui fut loin d'être favorable à l'ancien solitaire de Port-Royal. Enfin un Oratorien qui n'avait pas été comme Le Vassor jusqu'au Protestantisme, mais qui s'était arrêté comme plusieurs de ses confrères au Jansénisme, le P. Bougerel, prit en main la défense de l'accusé, et parvint à faire rétracter Desmaiseaux. (*Biblioth. raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe*, t. V, p. 356.) Un autre Janséniste, l'abbé Goujet, pour achever cette réhabilitation, publia les *Mémoires* de d'Andilly (in-12, Hambourg, 1734). — C'est d'après cette dernière publication surtout, et d'après les autres écrits émanés de Robert lui-même, que s'est formée notre opinion à son égard. Nous avons rejeté, après les avoir pesés, les témoignages de Gramond, d'Annemets et de Le Vassor comme trop passionnés; et la critique de Bayle, de Bernard, de Desmaiseaux comme insuffisamment renseignée, d'après l'aveu de Desmaiseaux lui-même. Mais tout en inclinant vers l'opinion que Bougerel a soutenue avec autant de savoir que de mesure, nous croyons devoir signaler quelques lacunes dans le plaidoyer de celui-ci. Ainsi le savant Oratorien aurait dû remarquer, 1° que Le Vassor s'appuie non seulement sur le témoignage d'Annemets, mais sur celui de Bullion, surintendant des finances, et sur les répugnances qu'éprouvait pour d'Andilly le cardinal de La Vallette, dont cependant d'Andilly (*Mém.*, part. I, p. 157; part. II, p. 10) se vantait d'avoir les bonnes grâces. — 2° L'habile défenseur qui avait lu,

dit-il (*Bibl. rais.*, t. vi, p. 104), tous les écrits et tous les *Mémoires* du temps pour s'assurer qu'ils ne contenaient aucune accusation contre son client, savait sans doute que ce client lui-même, dans ses *Mémoires* (mémoires encore manuscrits à cette époque, mais dont Bougerel se servait pour son plaidoyer), avoue non seulement que Bullion l'avait traité personnellement comme concussionnaire (part. II, p. 88; voir aussi ses *Lettres*, p. 288), mais que le président Jeannin l'accusait d'indélicatesse dans ses *Mémoires*, où les petits-fils du président avaient toutefois consenti à mettre un carton. (*Mém. d'Arn. d'And.*, part. I, p. 111-114.) Bullion, La Vallette, Jeannin étaient des autorités assez graves pour être comptées. (Voir cependant plus bas, t. II, p. 368.) — 3° Bougerel n'aurait-il pas dû expliquer ce en quoi le respect obligeait d'Andilly à se taire une première fois devant les accusations du duc d'Orléans, et comment ce même respect ne l'empêcha pas de répondre ensuite à ces mêmes accusations, puisées dans le même manifeste contre lequel il n'avait osé réclamer d'abord? Cette explication il l'eût trouvée sans doute dans les lettres de d'Andilly (p. 476 et 486) et aussi dans le rapprochement qui vers 1634 s'était opéré, comme nous l'avons dit plus haut (p. 12), entre Robert et Gaston. Mais un semblable rapprochement n'affaiblit-il pas de beaucoup le témoignage que rend Gaston en faveur de Robert dans le démêlé de celui-ci avec le président de Gramond (*Lettres d'Arn. d'And.*, p. 458, 466 et 487), témoignage dont s'appuie surtout le défenseur de Robert pour démontrer l'innocence de son client. (*Bibl. raisonn.*, t. vi, p. 99.) — 4° Le P. Bougerel, qui remarque si judicieusement (*ibid.*, vi, p. 76) l'époque où parurent les accusations d'Annemets, publiées, dit-il, pour la première fois en 1668 (nous croyons que c'est en 1667; Cf. le P. Lelong et M. Barbier), dans le but de prouver que Robert n'avait pu y répondre par ses *Mémoires* composés en 1667, n'aurait-il pas dû s'avouer que c'était le cas ou jamais pour celui-ci de prolonger ses *Mémoires* d'une année et sa justification d'un chapitre. Cela eût été d'autant plus facile pour Robert qu'alors le duc d'Orléans était mort, qu'Annemets aussi était mort, et que l'année même où, d'après Bougerel, se produisaient les accusations de ce dernier le Jansénisme venait de remporter avec l'édit de pacification le seul triomphe qu'il dût obtenir sous le règne de Louis XIV. Ce triomphe avait d'ailleurs rejailli sur la famille Arnauld. Sacy, sorti de la Bastille, et le grand Arnauld lui-même avaient été présentés au roi; et le fils de Robert, Simon de Pomponne, venait d'être chargé d'une ambassade en Hollande, où s'imprimaient les *Mémoires du Favori*.

Etait-ce donc là le moment de laisser peser sur son nom la flétrissure que lui imposaient ces *Mémoires?* Robert se tut cependant, lui qui s'était si vivement défendu en 1645. (Voir toutefois *Mém. d'Arn. d'And.*, part. II, p. 50.) Mais en 1645, nous l'avons démontré (plus haut, p. 14-36; Cf., plus bas, note H), il avait un intérêt personnel à le faire; en 1668, il n'y avait plus qu'un intérêt collatéral. Cela ne prouve-t-il pas que le client de Bougerel était plus enclin à défendre ses intérêts que sa réputation?—5° Une dernière observation peu favorable à Robert, et que l'on peut reprocher au P. Bougerel d'avoir omise, est celle que fait naître un passage des *Mémoires de Richelieu*, récemment imprimés par M. Petitot, mais dont le manuscrit avait été confié au savant Oratorien, qui les cite à propos d'Ornano même (*Bibl. raison.*, t. V, p. 363); car c'était surtout aux dépens d'Ornano que les ennemis de d'Andilly l'accusaient d'avoir servi d'instrument à Richelieu.— Dans ses *Mémoires* d'Andilly se représente comme rendant à Ornano toute sorte de services auprès du cardinal, et prétend que lors de la seconde arrestation de ce personnage il s'attendait d'autant moins à ce dénouement qu'aucun plus que lui n'était convaincu de son innocence. « Les fréquentes visites de M. le maréchal d'Ornane chez la reine « régnante, écrit-il (part. II, p. 45), augmentèrent de telle sorte les « défiances de M. le cardinal, qu'il demeura persuadé, *comme je « l'ai sçu depuis*, que c'étoit à dessein de former une grande cabale « de la reine, de Monsieur et de quelques grands; ce que je ne « sçaurois croire qui fût véritable, tant j'ai reconnu en M. le maré- « chal d'Ornane des sentimens pour le service du roi et pour l'état, « dignes du nom qu'il portoit; mais je pense qu'il y avoit en cela « *plus de bagatelle et d'amusement* que de dessein. Ainsi per- « sonne ne fut jamais plus surpris que je le fus lorsque le 4 mai « [1626]... l'on vint dire [devant moi] que M. le maréchal d'Ornane « étoit arrêté... » Telle est la version de Robert. — (Cf. *Lettres de la M. Angélique*, t. I, p. 14 et 17, lett. VII et VIII, du 5 juin et du 22 août 1624.) — Voici celle de Richelieu : « Un orage se forme « d'autant plus à craindre que c'est dans le cœur même de l'état, « qu'il enveloppe la personne qui y est la plus considérable après « celle du roi [le duc d'Orléans]. L'auteur et le conducteur étoit le « maréchal d'Ornano... Cette faction étoit si grande que non seule- « ment les princes, les grands du royaume, les officiers de la maison « du roi, les princesses et les dames de la cour de la reine, et le « parti huguenot, mais les Hollandois, le duc de Savoie, l'Angle- « terre et l'Espagne en étoient..... Universellement tout le monde

« crioit cabale et blâmoit les ministres comme ne voyant goutte... « D'Andilly et Du Verger [de Hauranne, abbé de Saint-Cyran] di- « soient souvent qu'ils pensoient qu'on *méditât quelque chose de* « *grand,* qu'ils avoient peur qu'on fût prévenu. Verger dit devant « Pâques, que si, dans la fête, on ne mettoit la main sur le collet « du maréchal, il craignoit qu'il ne fût plus temps. Passart disoit « qu'il perdoit Monsieur. » (*Mém. de Rich.,* III, p. 48-50.) — « M. Passart, aumônier de Son Altesse Royale [le duc d'Orléans], « étoit fort homme de bien, et de mes amis. » (*Mém. d'Arn. d'And.,* part. II, p. 50.) « Notre amitié (celle de Robert et de Saint-Cyran) « commença [en 1620], et a continué jusqu'à sa mort, d'être si « parfaite qu'il ne peut y en avoir une plus grande dans le monde. (*Ibid.,* part. I, p. 148.) « J'étois tellement aimé de lui qu'il me « donna son cœur par son testament. » (D'Andilly, *Mém. sur Saint-Cyran* dans les *Vies édifiantes dë P. R.,* t. I, p. 16.) « Le « cardinal fit en ma présence [en 1625, un an avant l'arrestation « d'Ornano] les plus grandes caresses à M. de Saint-Cyran que je « lui aye jamais vu faire à personne. » (*Ibid.,* p. 17.) « M. de Saint- « Cyran et le P. Joseph étoient tous deux extrêmement de mes amis. » (*Ibid.,* p. 20.) — De ces curieux renseignements il faut encore rapprocher ce passage de *la défense de M. Vincent* [de Paul] (p. 40), où Barcos, neveu de Saint-Cyran, rapporte que Richelieu voulut faire nommer son oncle premier aumônier de la reine d'Angleterre, évêque de Clermont, en le gratifiant de plusieurs abbayes *qui n'étoient pas vacantes*, et enfin évêque de Bayonne (*Mém. de Lancelot,* t, I, p. 59) ainsi que de six autres siéges. (M. Sainte-Beuve, Port-Royal, t. I, p. 320, et *Mém. de Lancelot,* t. II, p. 163.) Il faut aussi ne pas oublier ce passage des *Mémoires* de Robert (part. II, p. 32-35) où celui-ci raconte les efforts de Saint-Cyran pour lui conserver l'amitié d'Ornano, et l'on aura sur le caractère et la conduite de Saint-Cyran à la cour des renseignements assez curieux. (Voir aussi *Mém. de Lancelot,* t. II, p. 287.) — Mais comme il ne s'agit ici pour nous que de la conduite de Robert, nous nous contentons de remarquer ses liaisons avec les personnages qui signalèrent Ornano comme dangereux aux ministres, et les assertions de Richelieu qui prêtent au futur solitaire de Port-Royal un langage tout contraire à celui qu'il tient dans ses *Mémoires.* — *D'Andilly,* dit le cardinal, *pensoit qu'on méditât quelque chose de grand.* — *Je pensois,* dit Robert, *qu'il y avoit en cela plus de bagatelle et d'amusement que de dessein.*

Note D; t. I, p. 9; t. II, p. 279.

VANITÉ DE D'ANDILLY.

Cette bonne foi vaniteuse de Robert, dont nous parlons plus haut, (p. 9), se révèle à chaque page de ses *Mémoires*. Mais il suffit de la constater dans la nomenclature qu'il donne des charges dont lui et les siens ont été investis, refusants ou frustrés, « car il abonde et « ne tarit plus une fois sur le chapitre des alliances, des parentés et « des mérites de tous les siens. » (M. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 244.) — Antoine, l'aïeul de Robert, le premier des Arnauld qui soit venu d'Auvergne se fixer à Paris, commandait pendant les guerres une compagnie de chevau-légers; et, la paix rétablie, il exerçoit d'autres charges, dont l'une était celle de procureur général de la reine Catherine de Médicis. (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part, I, p. 4.) — Jean, l'aîné de ses fils, oncle de Robert, commanda également une compagnie, et *refusa* d'être secrétaire d'État. (*Ibid.*, p. 8.) — Antoine, le puîné de Jean, le père de Robert, après avoir été procureur général de Catherine, auditeur des requêtes, contrôleur des restes (Guilbert, *Mém. chron.*, part. I, t. I, p. 211), fut avocat, et *refusa* d'être avocat général, conseiller d'État et premier président au parlement de Provence. Il paraît qu'il eût *accepté* la place de chancelier si on la lui eût offerte. (*Ibid.*, p. 24, 25, 29, 31.) — Isaac, le troisième fils, fut intendant des finances; Henri IV *allait le nommer* surintendant lorsqu'il fut assassiné. [Qu'en aurait pensé Sully? Voir la note suivante, E.] (*Ibid.*, p. 34, et *Lettres*, p. 491.) — David, le quatrième fils, fut contrôleur général des restes. « Il étoit sçavant, éloquent, très capable, bien fait, « plein de probité et de cœur. Sa femme étoit cousine-germaine de « M. Molé, garde des sceaux. » (*Ibid.*, p. 35.) — Benjamin, le cinquième fils, fut tué jeune au siége de Gergeau; « on n'en parloit qu'avec admiration » dans sa famille. (*Ibid.*, p. 36.) — Le sixième fils, Claude, fut trésorier général. Il mourut à vingt-sept ans, au moment où Henri IV *alloit en faire* un secrétaire d'État. (*Ibid.*, p. 37 et 91.) — Le septième fils était Louis, contrôleur général des restes. « C'étoit, dit Robert, le seul de tant de frères qui n'avoit pas l'esprit « fort élevé. » (*Ibid.*, p. 38.) Il paraît qu'il n'eut d'autre ambition que celle d'exceller dans un genre de talent qui lui valut le surnom dont parle Tallemant. (Voir plus bas note E, p. 347 et t. II, p. 42, n. 4.) — Le huitième et dernier fils de cette nombreuse famille

fut Pierre, mestre-de-camp du régiment de Champagne et gouverneur du Fort Louis. Louis XIII lui *promit* le bâton de maréchal de France, et il mourut de chagrin de n'avoir pu l'obtenir. (*Mém. d'Arn. d'And.*, part. I, p. 59.) — Feuquière, qui avoit épousé la nièce de celui-ci, fille d'Isaac, et qui étoit par conséquent cousin-germain de Robert, voulut hériter du régiment et du gouvernement de Pierre. Robert s'y employa jusqu'à injurier le roi ; mais Toiras l'emporta. Feuquière n'hérita que des prétentions de Pierre au bâton de maréchal, et comme lui il mourut avant d'avoir pu l'obtenir. Sa mort *l'empêcha* également d'être gouverneur du Dauphin, depuis Louis XIV. (*Ibid.*, part. II, p. 17, et part. I, p. 75.) Feuquière avoit un beau-frère, et par conséquent Robert un cousin-germain par alliance, « M. d'Heucourt, gentilhomme des plus qua« lifiés en Picardie. » (*Ibid.*, part. I, p. 73.) Robert oublie de dire que Richelieu lui fit trancher la tête sur l'échafaud. (*Vie de Richelieu*, par Leclerc, t. IV, p. 464 ; Devérité, *Essai sur l'hist. de Picardie*, t. II, p. 324.) — Feuquière et Heucourt avaient deux beaux-frères, fils d'Isaac. « Le plus jeune, garçon très bien fait, très « courageux et qui *promettoit* beaucoup, fut tué à Berghopsom ; « l'autre [nommé Isaac comme son père] fut lieutenant-général, « gouverneur de Philipsbourg [qu'il laissa prendre] et de Dijon « [où il mourut de chagrin]..... Son courage, sa conduite et son « ordre le *rendoient digne* des plus grands emplois, » dit Robert. (*Ibid.*, p. 76 et 87.) « Mais il n'eut de la fortune que des rebuts « et des contretems. » (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 183. — Voir aussi Tallemant, t, II, p. 299, et *Mém. de Lancelot*, t. I, p. 300.) — Quant à Robert, il eut trois frères qui atteignirent l'âge viril : « l'un, lieutenant de la mestre-de-camp des Carabins, très bien « fait, et qui avoit beaucoup d'esprit et de cœur, fut tué en 1639 « devant Verdun. » (*Ibid.*, p. 65.) Le plus jeune était le célèbre docteur ; l'aîné des trois était Henri, l'évêque d'Angers, que le roi avoit d'abord nommé, mais qu'il ne put maintenir à l'évêché de Toul ; il *refusa* d'être visiteur général en Catalogne. Il *n'eût tenu* qu'à lui d'être cardinal. (*Ibid.*, p. 67, 68 et 69.) — Enfin Robert, l'aîné de tous, épousa la fille de M. La Boderie, qui fut ambassadeur d'Angleterre, et que tout le monde (excepté le roi) *désignoit comme seul capable* de remplacer Villeroy au ministère. (*Ibid.*, p. 95.) — Robert lui-même, simple conseiller d'État, *faillit* être demandé pour intendant des finances par l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1617 ; mais Luynes le joua (*ibid.*, p. 116), *faillit* lui offrir la place

de secrétaire d'État (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, p. 132), et lui offrit la place de secrétaire du cabinet, qu'il *refusa.* (*Ibid.*, part. II, p. 135.) Il *refusa* ensuite fort noblement la même charge d'intendant qu'on lui offrit pour le détacher de son ami et protecteur Schomberg (*ibid.*, part. II, p. 3), à la disgrâce duquel on l'accusoit d'avoir contribué (Tallemant, t. II, p. 312) moins noblement, celle de secrétaire d'État, qu'il pensait obtenir sans bourse délier (*ibid.*, part. I, p. 161), et qu'il *n'obtint plus*, malgré les promesses de Richelieu, lorsqu'il voulut l'acheter. (*Ibid.*, part. II, p. 40.) Enfin il *hésita* entre la place d'intendant général de la maison du duc d'Orléans, qu'il occupoit, et celle de contrôleur général des finances, qu'on lui offroit. Il *fit donner* celle-ci à son oncle maternel, M. Marion, président au grand-conseil, et *perdit* la première. (*Ibid.*, p. 29, 38 et 56.) — Déduction faite des succès, les mécomptes imaginaires ou réels l'emportent de beaucoup, on le voit, dans les destinées de cette famille, qui au sein du monde ajoutait ses désirs à ses droits pour escalader la fortune, et qui au sein de la retraite (où Robert écrivait ses *Mémoires*) transformait ses échecs en griefs pour la consolation de son amour-propre. — Il faut terminer ces remarques, ainsi que nous les avons commencées, par une citation de M. Sainte-Beuve : « Que de réductions semblables, j'ima-« gine, si nous avions en toutes choses les moyens de confrontation ! « Ils ne nous manquent pas pour d'Andilly... et je ne m'en ferai pas « faute avec lui. » (*Port-Royal*, t. II, p. 248.)

A l'appui de l'assertion de Tallemant, qui accuse comme nous l'avons vu (p. 9, n. 1), d'Andilly *d'avoir de la vanité à revendre*, assertion dont cette note est le développement, nous pourrions citer un passage du P. Colonia et du comte de Brienne (*Dict. des livres Jansénistes*, t. III, p. 53), si nous ne nous étions fait une loi de ne jamais nous appuyer de l'opinion des Jésuites et des autres ennemis du Jansénisme lorsqu'il s'agit d'apprécier cette doctrine ou ses partisans. — Cet excès de scrupule n'est peut-être pas de l'impartialité historique ; mais, à coup sûr, ce ne serait pas au Jansénisme à s'en plaindre.

Note E; t. I, p. 9 et 344.

EXEMPLES ET CONSEILS DE FAMILLE DONNÉS A D'ANDILLY.

Nous avons dit (p. 9) quel habile conseil d'Andilly avait reçu de l'un de ses oncles, l'intendant Isaac, au moment où commençait

la fortune des frères de Luynes. Ce conseil, déjà Isaac lui-même et toute la génération des Arnauld, à laquelle il appartenait, l'avaient pratiqué avec beaucoup de succès. Cette génération était contemporaine de Sully. « Par la faveur de M. de Sully, dit Tallemant « (t. II, p. 306), Isaac Arnauld, d'avocat, devint intendant des fi- « nances. Il étoit Huguenot... » Robert (*Mém.*, t. I, p. 31) dit qu'Isaac ne dut sa place qu'au seul choix d'Henri IV. — « Arnauld le Pé- « teux (voir Tallemant pour l'étymologie) étoit demeuré garçon et « Huguenot. Il avoit été contrôleur des restes par la faveur de M. de « Sully... Il étoit frère d'Isaac. » (Tallem., t. II, p. 308 et 304.) Un troisième frère, Claude (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 37 et 92), et un quatrième, l'avocat Antoine, qui étaient Catholiques (?), ne s'en étaient pas moins acquis les bonnes grâces du Calviniste Sully. « Un « jeune avocat huguenot, nommé de Pleix, fit un méchant tour à « la famille Arnauld [parceque Antoine, le quatrième frère, l'avait « forcé à lui demander pardon d'un *factum* injurieux]. Il se mit à « rechercher dans les registres de la Chambre des comptes, et fit « voir qu'on avoit enregistré des brevets de pension pour services « rendus [à l'état] par des enfants de la famille [Arnauld] qui étoient « à la bavette, et fut cause qu'on leur raya pour plus de douze ou « quinze mille livres de pension. Cela s'étoit fait par la faute de « M. de Sully. » (Tallemant, t. II, p. 305.) Nous ne savons si quelques-uns des vingt enfants d'Antoine (*Mém d'Arn. d'Andilly,* part. I, p, 64, et part. II, p. 156), au nombre desquels se trouvait Robert, avaient participé à ces libéralités de Sully. Mais Robert suivit ce grand homme en 1602, lors de son ambassade en Angleterre (*Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 92) ; et deux sœurs de Robert, les jeunes filles qui devinrent si célèbres à Port-Royal sous les noms d'Angélique et d'Agnès, furent pourvues en 1599, c'est à dire l'une à l'âge de huit, et l'autre à l'âge de cinq ans, de deux abbayes que leur donna l'ami de Sully, le roi Henri IV. (*Mém. de la M. Angélique,* t. I. p. 7; t. II, p. 253, etc. Cf. Guilbert, *Mém. hist.*, t. I, p. 247 et 258.) Sully, dans ses *Mémoires* ne nous donne à ce sujet aucun renseignement ; mais il nous en laisse en revanche d'assez curieux sur quatre des oncles de Robert, et particulièrement sur celui qui avait donné à ce dernier le conseil auquel se rattache cette note : « Il ne me restoit plus d'autre parti à prendre « que de me bannir moi-même [des affaires]... Conchine n'employoit « sa faveur qu'à me rendre odieux... J'avois accordé une protec- « tion particulière aux quatre frères Arnauld. L'aîné de tous mourut « jeune et avant le roi ; [Sully, ou plutôt l'abbé de L'Écluse, son

« abréviateur, n'est pas d'accord avec Robert sur l'ordre de pri-
« mogéniture des oncles de ce dernier]. J'aimai assez le second
« pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état et inten-
« dant des finances [c'est Isaac]. Le troisième prit le parti des
« armes et devint mestre de camp... et je fis prendre au dernier une
« charge de trésorier de France. *Tous les autres avoient été par-*
« *tagés à proportion*; et je crois qu'on ne m'accusera pas d'avoir
« péché contre le principe naturel qui ne souffre pas que l'attache-
« ment qu'ont pour nous, ou si l'on veut *pour notre place*, ces
« sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous
« sommes en état de leur procurer. Duret devint trésorier de
« France; Murat... Lafond..., etc., toutes ces personnes sentirent
« combien ils alloient perdre à ma retraite... Pour les deux Ar-
« naulds, l'aîné surtout [Isaac], mon dessein les toucha médiocre-
« ment. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de
« sentiment; et ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent
« les plus fortes instances. Arnauld l'aîné joignit en cette occasion
« l'ingratitude, l'avarice et la fourberie..., etc. » Et ailleurs : « Je
« le traitai d'ingrat [envers Henri IV], de méchant et d'effronté. Je
« le menaçai de lui donner un soufflet, et lui défendis de paroître
« jamais devant moi... » (*Mém. de Sully*, t. III, p. 333, 337 et 280.)
« ... Isaac m'a aimé comme son propre fils et me tenoit lieu d'un
« second père... En 1604 mon oncle l'intendant [Isaac] désira si
« fort de m'avoir auprès de lui que mon père ne put le lui refuser...
« [Robert avait alors quinze ans.] Jamais trois hommes n'ont vécu
« dans une plus étroite amitié que M. de La Boderie [beau-père de
« Robert], mon père et mon oncle l'intendant... » (*Mém. d'Arn. d'Andilly*, part. I, p. 31, 92, 102 et 108.) — Ces rapprochements expliquent comment Robert, tout en ne manquant jamais à ce que le monde appelle probité, se crut permises certaines démarches que n'excuse pas à nos yeux une ambition même légitime. — Nous nous sommes servi en citant Sully du texte de l'abbé de L'Écluse comme étant le plus connu. Nous n'ignorons pas que cet écrivain était mieux vu du collége de Clermont que de Port-Royal (Colonia, *Dict. des livres jansénistes*, t. III, p. 180. Voir aussi le *Supplém. aux Mém. de Sully, de Montempuis et Goujet*; Grimm, *Corresp.*, part. I, t. III, 1er août 1762, p. 220); et si, contre notre habitude, nous employons un témoignage dont l'impartialité est discutée, c'est que ce témoignage ne fait que reproduire sur la famille Arnauld, et particulièrement sur Isaac, l'opinion de Sully. (Voir les *Économies royales*, édit. de M. Petitot, 2e série, t. VIII, p. 386,

404, 425, 464, etc.) Sully est même plus injurieux pour Isaac que ne l'a été son abréviateur. Il le traite de « *proxénète de toute mauvaise affaire;* » et, pour l'étymologie du premier de ces mots, il faut consulter moins un lexique grec que le dictionnaire de l'académie.

Note F ; t. I, p. 20.

MÉMOIRES DE D'ANDILLY POUR LA REINE-MÈRE ET POUR LE ROI.

§. I. Advis à la Reine [*ou*] Mémoire pour attirer les bénédictions du ciel sur la France [1].

Pour attirer les bénédictions de Dieu sur la France en s'acquittant d'un devoir que l'on ne luy sçauroit reffuser qu'en préférant à luy le démon, il faut abolir absolument les duels. Ce qui se peut, pourveu que l'on demeure inflexible dans la saincte résolution que l'on prendra sur ce sujet. — Il faut aussy abolir le luxe, tant pour ce qu'il est entièrement contraire à l'esprit du Christianisme, qu'à cause que c'est la ruyne non seulement du royaume, mais du roy, qui est continuellement accablé des importunitez des grands et de la noblesse pour leur faire du bien, lorsqu'il permet qu'ils consomment le leur mal à propos en des despenses vaines et superflues. — Ne pourvoir durant la guerre à aucune charge de la couronne ny de la cour, s'il n'y a nécessité absolue de la remplir, affin que tous ceux qui en sont dignes les pouvant prétendre, il y ayt une continuelle émulation entr'eux à qui servira le mieux. Au lieu que quand l'on se haste de les donner, ceux qui en sont honorez croyant d'ordinaire que l'on n'a faict pour eux que ce que l'on devoit, pensent à obtenir de nouveaux biensfaicts ; et les autres conçoivent tant de desplaisir et de jalousie qu'ils perdent l'affection de servir. — Faire la mesme chose et pour les mesmes raisons pour les grandes di-

[1] On sait qu'à l'époque où d'Andilly écrivait les *Advis à la Reine*, les *Mémoires pour un Souverain*, etc., son modèle et son ami, Saint-Cyran, qui savait, quand il le fallait, prendre part aux affaires publiques, avait déjà publié son *Admonitio ad imperatorem*. (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 100.) Le camp ennemi ne restait pas d'ailleurs en arrière. Outre l'*Admonitio ad regem* d'un Jésuite allemand qui avait provoqué l'*Admonitio* de Saint-Cyran, il n'y eut pas jusqu'à l'auteur plus que visionnaire des *Visionnaires*, Desmarets de Saint-Sorlin, qui ne publiât un *Advis du Saint-Esprit au Roi.*

gnitez. — Se souvenir que l'ordre du Saint-Esprit devant plustost estre la marque d'un grand mérite que d'une grande qualité, c'est le profaner entièrement que de l'accorder aux gentilshommes qui ne s'en sont pas rendus dignes par leurs actions dans la guerre ; et c'est faire tort à ceux qui s'en sont rendus dignes que de leur préférer d'autres personnes (excepté les princes) par la seule considération de leur naissance, ou des charges et des dignitez qu'elles possèdent. — Ne donner aucunes des petites charges de la maison du roy, comme maistres d'hostel, gentilshommes servans, gentilshommes ordinaires, gentilshommes de la chambre, et autres, qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services dans la guerre, affin que restablissant l'honneur de ces charges qui sont aujourd'huy sy ravilies par le peu de mérite de la pluspart de ceux qui les possèdent, elles puissent desormais tenir lieu de quelque honneste récompence. Sur quoy il est à propos de considérer que les finances estant espuisées, et le peuple réduit aux dernières extrémitez, il n'y a plus moyen de reconnoistre les services de la noblesse que par des charges, ny d'autre moyen de rendre ces charges honorables, et par conséquent désirées, qu'en les donnant à ceux qui s'en seront rendus dignes par leur mérite. — La force d'un estat consistant en partie en la valeur et en la conduite de ceux qui se sont rendus capables des principales charges de la guerre, comme l'esprouve sy advantageusement la couronne de Suède, qui ne soustient principalement sa puissance et son esclat que par les grands capitaines que le dernier de ses roys avoit formez ; les princes ne doivent point avoir de plus grand soin que de récompenser le mérite de ceux qui les servent le plus utilement dans la guerre, affin que chacun se porte à chercher sa fortune dans un devoir sy glorieux. Et l'on ne sçauroit trop considérer que rien n'est sy préjudiciable à l'estat, que de donner par faveur les charges et les dignitez ; tout ce qu'il y a de gens de cœur et de service se portant dans le plus sensible et le plus excusable de tous les mescontentemens, lorsqu'ils voyent que les récompences qu'ils ont méritées par leurs travaux et par leur sang sont données par une injustice insupportable à ceux qui ont le plus de part dans la faveur et les intrigues de la cour et du cabinet : ce qui forme ensuite les factions dans les provinces, où le dépit de se voir sy indignement traictez porte ces hommes généreux, et qui ne sçauroient souffrir le mespris, à faire esclatter les sujets de leurs mescontentemens, et à rendre la conduite de la cour odieuse à tout le monde. — Le bon choix des personnes pour remplir les charges, tant de l'Église que de la guerre et de la justice, n'estant pas seulement

l'un des plus grands effects de la prudence d'un souverain, mais aussy l'un de ses principaux devoirs, et dont il aura davantage à rendre compte à Dieu, qui ne luy a mis entre les mains la fortune de tous ses sujets qu'affin d'en disposer pour le plus grand bien de l'estat, lequel n'est heureux ou malheureux que selon les vertus ou les deffauts de ceux qui sont appellez dans les charges pour avoir autorité sur les peuples, il ne faut rien obmettre pour faire ces choix avec tant de considération et de justice, que l'on ne puisse après y avoir regret : et pour cela peser sy exactement toutes choses que l'on ne puisse choisir mal, ou par précipitation, ou faute de considérer assez quels sont la fidellité, la capacité et le desintéressement de ceux qui proposent les personnes pour remplir les charges. Mais le meilleur moyen de tous pour n'y estre point trompé, c'est d'imiter Louis XII, l'un des meilleurs et plus sages roys qui ayent jamais gouverné la France, lequel avoit tousjours dans sa boiste des mémoires de tous ceux qui estoient les plus capables de remplir les principales charges; et ainsy n'avoit pas grande peine, lorsqu'il en vaquoit, à choisir ceux qui les méritoient le mieux. Que sy l'on dict qu'il seroit fascheux à un souverain de ne pouvoir dans ces rencontres faire quelque faveur à la prière et à la recommandation de ceux qu'il ayme; on peut respondre qu'il a souvent lieu de faire faveur, puisqu'entre diverses personnes de mérite égal pour remplir une charge, il peut sans crainte et sans scrupule choisir celle qui luy sera recommandée par ceux qu'il affectionne. — Estant impossible qu'il y ayt beaucoup de grands à la cour sans qu'il y ayt beaucoup de caballes, il est à propos de renvoyer dans les provinces tous ceux qui y ont des charges ; et ne souffrir que les autres viennent à la cour qu'en divers temps, et pour y demeurer seulement quelques mois de l'année. — Ne donnez jamais à la prière de qui que ce soit d'abolition pour des crimes énormes, tant à cause que l'on en seroit responsable devant Dieu, que pour ce que ces meschans tirez du supplice à la recommandation des grands employeront tousjours leur vie pour eux, et mesmes contre le service du roy. — Ne se haster de promettre; et lorsqu'après y avoir bien pensé et pour des raisons très considérables on aura reffusé quelque chose, demeurer ferme dans ce refus ; puisqu'autrement on seroit accablé d'importunitez, lorsque l'on connoistroit que pour obtenir les grâces il n'y auroit qu'à s'opiniastrer à les poursuivre. Au lieu qu'en demeurant inflexible, chacun se tiendra dans le respect sans plus ozer demander, ny par soy-même, ny par autruy, ce dont on aura esté refusé.

§ II. Mémoire pour un souverain.

1. Faire régner Dieu dans son estat en procurant de tout son pouvoir qu'il y soit servy et honoré, et luy-mesme le premier en donner l'exemple ; rien n'estant si capable d'exciter l'amour de la vertu dans l'esprit des sujets que l'estime et le respect qu'ils conçoivent de celle de leur souverain. — 2. Le bien de l'Église estant le patrimoine de Jésus-Christ, ne donner les bénéfices, depuis les plus grands jusques aux moindres, qu'à des hommes de sçavoir et de piété ; et pour cela demeurer inflexible à toutes sortes d'importunitez, lesquelles cesseront bientost lorsqu'on verra qu'elles seront inutiles. La seule chose que le prince peut faire en conscience, et qu'il est juste qu'il fasse en faveur des personnes de condition, c'est de les préférer aux autres lorsqu'ils les égallent en mérite, et non autrement ; ce qui fera qu'on verra bientost chacun se porter à la vertu. — 3. Ne souffrir aucun commerce des choses saintes. — 4. Comme il n'y a point de crime qui déshonore plus Dieu que les duels, parceque l'on y sacrifie aux démons les âmes qu'il a racheptées de son propre sang, se résoudre à ne donner jamais de grâce pour ce sujet ; et afin d'empescher les querelles, chastier si sévèrement ceux qui auront mal à propos offencé les autres, qu'ils demeurent couverts de confusion et de honte. — 5. Punir très sévèrement les blasphémateurs, à l'exemple de Saint Louis. — 6. Pourvoir aux besoins de tous les pauvres qui ne sçauroient gagner leur vie ; rien n'estant plus contraire à l'esprit du Christianisme que de souffrir que des Chrestiens, qui sont les membres de Jésus-Christ, meurent de faim manque de les assister. — 7. Ne vendre jamais aucunes charges. Celles de la cour et de la guerre doivent estre la récompense des services rendus au prince et à l'estat, et celles de judicature, des finances et autres ne se doivent accorder qu'à la probité et à la capacité de ceux à qui on les donne ; d'autant que le prince est obligé de procurer de tout son pouvoir le bonheur de ses sujets, et que ce bonheur ne dépend pas seulement de sa conduite particulière, mais aussi de celle de tous les officiers qu'il rend participant de son autorité par les charges qu'il leur confie. Car il ne faut pas s'imaginer qu'ils les exercent de la mesme sorte lorsqu'ils les acheptent que quand, outre ce qu'elles ne leur coustent rien, ils ont sujet d'espérer qu'en s'en acquitant dignement, ils seront élevez à de plus grandes. Sur quoy est à remarquer, comme en l'article second, qu'en égalité de mérite, le prince peut avec justice préférer aux autres ceux qui sont de meilleure naissance, ou dont les pro-

ches l'ont bien servy, ou qui luy sont les plus agréables. — 8. Pour bien remplir toutes les charges tant ecclésiastiques que séculières, comme aussi les bénéfices, le prince doit, à l'imitation de Louis XII, l'un des plus grands roys qui ayent gouverné la France, et qui par sa bonne conduite a acquis le nom de *Père du peuple,* avoir tousjours dans sa cassette des mémoires des personnes qui seront les plus dignes de ces charges. — 9. Fort bien payer ce que le prince se trouvera obligé d'entretenir de gens de guerre, afin de les maintenir dans une très exacte discipline, laquelle fait qu'on tire beaucoup plus de service d'un moindre nombre que d'un plus grand mal discipliné. — 10. Bannir le luxe, qui d'un costé est la ruyne de la noblesse, laquelle se trouvant appauvrie par là, retombe ensuite sur les bras du prince; et d'autre costé, se respand comme un venin dans tous les ordres inférieurs. — 11. Retrancher les procez, et principallement la chicane, qui est l'une des principalles causes de la ruyne du peuple. — 12. *L'un des meilleurs moyens d'en venir à bout, est de diminuer le nombre des colléges, et faire qu'il y ait seulement autant d'écoles qu'il en sera besoin pour apprendre à lire et à écrire; car les personnes de petite condition qui sçavent un peu de latin dédaignent d'estre soldats, laboureurs et marchands, ce qui est la force des états, et ne deviennent pour la pluspart que des prestres ignorans ou des personnes de chicane.* (Voir plus loin, t. II, p. 186. n.) — 13. Entre les impôts que le prince est obligé de lever pour la subsistance de son estat, il doit choisir ceux qui sont le moins à charge au peuple, et que les riches aussi bien que les pauvres sont obligez de payer, et en mettre particulièrement sur tout ce qui regarde le luxe. — 14. Le bon mesnage des finances est si important, qu'il n'y a point de sage prince qui doive dédaigner d'en estre luy-mesme le surintendant, c'est à dire le surintendant de son surintendant, en faisant qu'il n'y ait rien dont on ne luy rende exactement compte, et dont il ne signe les rooles. Il n'est pas croyable de quelle conséquence cela est, parceque tout venant à sa connoissance, on ne pourra rien payer qu'il n'ait ordonné pour de bonnes causes. L'espargne que cet ordre produira sera néanmoins comme invisible; d'autant qu'elle procédera d'infinies despenses qu'elle empeschera qui ne se fassent, et qui ainsi ne paroistront pas. — 15. Le moyen de faire que des dons, quoyque moindres, obligent beaucoup plus ceux qui les reçoivent, c'est que le prince ait dans quelque armoire de son cabinet des bources de diverses sommes qu'il connoistra selon les diverses couleurs dont elles seront, et qu'il donnera luy-mesme de sa propre

main en particulier à ceux qu'il voudra gratifier. Ainsi n'ayant à solliciter personne, et n'estant obligez qu'à luy seul, ils estimeront beaucoup plus cent, deux cens, trois cens pistoles, et autres sommes données de cette sorte, que le double, voire le triple que le prince leur donneroit par les voyes accoustumées, qui sont ordinairement accompagnées de tant de longueurs et de difficultez qu'elles diminuent de beaucoup le prix du bienfait. Outre ce que cela n'estant point sceu, il ne tirera point à conséquence, et ainsi ne luy attirera aucunes importunitez. — 16. Personne n'ignore cette belle parole de l'antiquité, que la peine et la récompense sont le soutien et l'affermissement des estats. Mais il n'y a rien de plus rare que de voir des princes mettre en pratique une maxime si importante, quoyque d'un costé rien ne leur soit plus glorieux que l'usage de la puissance que Dieu leur a mise entre les mains pour le chastiment des crimes; et que de l'autre, rien ne leur doive estre plus doux que de pouvoir imiter sa bonté en faisant du bien à ceux qui s'en rendent dignes. Mais comme d'une part il y a des fautes que l'on ne sçauroit punir à l'heure mesme, ou qui méritent seulement que l'on ne fasse point de bien à ceux qui les ont commises; et que d'autre part il y a des services que l'on ne sçauroit récompenser sur-le-champ, parcequ'ils sont dignes d'une plus grande récompense que celle qu'on pourroit alors leur donner; ce seroit un soin digne du souverain, que, pour empescher que le temps n'en diminuast le souvenir, il eust un livre dans lequel d'un costé il escriroit de sa main les services considérables qui luy auroient esté rendus et à l'estat, et de l'autre les desservices. Car, outre que cela luy en renouvelleroit de temps en temps la mémoire, il n'est pas croyable combien le désir d'avoir l'honneur d'estre écrit de la propre main de son prince du costé favorable de ce livre qui passera mesme à ses successeurs, et l'appréhension de la honte d'estre escrit du costé contraire, augmenteroit le courage des gens de bien, et retiendroit les meschans dans leur devoir. Les roys d'Assirie en usoient de la sorte, ainsi que l'Escriture sainte nous l'apprend dans l'illustre histoire d'Ester. — 17. De mesme que les évesques sont obligez de visiter leurs diocèses, les princes doivent de temps en temps visiter leurs estats pour recevoir les plaintes des peuples contre ceux qui les oppriment, parcequ'estant en personne sur les lieux, rien ne leur est plus facile que d'en avoir toutes les preuves, et de chastier à l'heure mesme ces petits tirans et ces pestes des provinces, qui ne sont redoutables aux foibles que dans l'absence du souverain. Mais lorsqu'il s'occupera à cette reveue si utile, il

doit faire vivre dans un tel ordre tous ceux dont il se fera accompagner, qu'ils ne puissent estre à charge à personne, et qu'ainsi tous les endroits par où il passera ne retentissent que de bénédictions et de cris de joye. — 18. Quoyqu'il soit vray qu'un bon prince estant le père de son peuple, son principal soin doit estre de le rendre heureux; il est vray aussi que le peuple, lorsqu'il se trouve dans une trop grande abondance, tombe dans la fainéantise et se laisse mesme aller à toutes sortes de vices, ainsi que j'en pourrois alléguer divers exemples. Le milieu qu'il faut tenir en cela est que d'un costé le prince donne ordre à ce qu'il n'y ait point de misérables dans son estat, mais que chacun y vive à son aise; et que de l'autre il lève assez sur eux pour les empescher d'estre dans une opulence qui leur soit nuisible. Mais à condition que ce qu'il lèvera ainsi plus que le besoin présent de son estat ne le requerera, soit mis en réserve et gardé religieusement dans le trésor du souverain pour estre employé pour le bien public si l'occasion s'en offre par une guerre, une famine, une peste ou autres accidens à quoy tous les estats sont sujets. Cet amas d'argent, destiné seulement à une si bonne fin, asseurera aussi le repos du prince et de ses peuples, parceque l'on ne se porte pas aisément à attaquer un pays à qui l'argent donne tant de moiens de soustenir la guerre injuste qu'on luy voudroit faire. — 19. Voici un article qui pourra surprendre d'abord, quoyque nul autre ne soit mieux fondé; c'est, si on y veut faire réflexion, que le malheur des souverains vient de ce qu'ils n'ont point d'amis véritables. Il semble qu'ils croyent indigne de leur grandeur de désirer ainsi que les autres hommes d'avoir des amis, sans considérer que Dieu mesme nous convie d'estre les siens, et nous promet d'estre le nostre. Ainsi les princes se trouvent privez non seulement de la plus grande et la plus innocente douceur de la vie, mais aussi de la plus utile, qui est sans doute l'amitié; car au lieu que les intérests des favoris se trouvent souvent opposez et mesme fort préjuciables à ceux de leurs maistres, ces véritables amis dont j'entens parler ne peuvent jamais en avoir de différens, puisqu'ils ne seroient pas amis si toutes leurs actions n'avoient pour unique fin le service, la grandeur et la gloire de leur souverain. Le prince devra donc s'estimer heureux s'il trouve de tels amis, ou pour mieux dire un tel amy, rien n'estant plus difficile que d'en rencontrer mesme un seul, tant il faut de grandes qualitez pour l'estre. Car assez de gens ont de l'esprit, d'autres du cœur; mais d'avoir, outre les deux ensemble, une noblesse d'âme toute extraordinaire, c'est la chose du monde la plus rare. Cet amy sans prix, si Dieu par une faveur

toute particulière le donne à un souverain, ne désirera autre récompense de ses bonnes actions que la satisfaction de les avoir faites. Il s'oubliera soy-mesme pour ne penser qu'à gagner des serviteurs à son prince, et à luy acquérir l'amour de ses peuples, l'estime de ses voisins et l'admiration de tout le monde. Au lieu de reculer d'auprès de luy les personnes de mérite, il les en approchera par ses bons offices. Il sera le solliciteur des récompenses dont ils se seront rendus dignes ; celuy des pauvres et des affligez ; la consolation des gens de bien ; l'ennemy des meschans, et enfin comme un ange visible qui attirera sans cesse mille bénédictions sur le prince. Je sçay que dans le siècle où nous vivons cecy paroistra plustost estre une belle idée qu'une chose qui se puisse rencontrer. Il ne faut pas toutefois en désespérer, *puisque j'ai connu de ces grandes âmes et que j'en connois encore;* et le prince doit tascher de trouver au moins quelque amy qui approche de cette haute perfection, pour pouvoir sans crainte luy confier ses secrets et se reposer sur luy d'une partie des soins qui accompagnent la souveraineté. Que s'il en rencontroit plus d'un de cette sorte, il auroit encore plus de sujet d'en rendre grâces à Dieu. (Voir plus bas t. II, p. 107-109.) — 20. Que si le prince ne pouvoit rencontrer parmy ses sujets cet homme que ses éminentes vertus rendroient digne d'estre son amy, et qu'il sceust qu'il y en eust un dans un autre estat que le sien, il n'y a rien qu'il ne deust faire pour l'engager dans son service et se l'aquérir. [Cet article, ajouté après coup dans la copie, ne l'aurait-il pas été en vue de Mazarin ?] — 21. Rien ne sçauroit au moins empescher le prince de connoistre par la réputation publique quels sont ceux de ses sujets de toutes sortes de conditions qui sont dans une plus haute estime de capacité et de vertu; de les envoyer quérir de temps en temps, de leur demander leurs sentimens sur ce qui regarde leur profession, et de s'enquérir d'eux de tous ceux de la probité desquels ils luy peuvent respondre, afin que les connoissant par luy-mesme, et par eux en connoissant d'autres, il s'instruise du mérite de chacun; car les gens de bien s'entreconnoissent, et ne sçauroient estre trop connus du prince. — 22. Le souverain peut user de clémence en plusieurs rencontres. Mais les artifices et les calomnies dont on auroit la hardiesse de se servir pour luy faire commettre quelque injustice, doivent passer dans son esprit pour un crime irrémiscible, afin que l'exemple du sévère chastiment qu'il en fera donne tant de terreur aux meschans, que personne ne soit plus assez hardis pour entreprendre rien de semblable. — 23. N'y ayant rien dans ce Mémoire qu'un souverain ne puisse faire aisément, pourveu

qu'il le veuille d'une volonté pleine et déterminée, il seroit bien malheureux de négliger des moyens si faciles de se rendre, avec l'assistance de Dieu, très glorieux en ce monde et éternellement heureux en l'autre.

J'aurois pu m'estendre davantage sur divers articles, et respondre sans peine à quelques objections qu'on y pourroit faire; mais sçachant à qui j'ay l'honneur de parler, je n'ay pas creu le devoir faire, parcequ'il comprendra tout beaucoup mieux que moy.

Note G; t. I, p. 19[1]; et t. II, p. 63.

DEUX LETTRES DE D'ANDILLY POUR LA REINE-MÈRE.

Au dos : *Copie de lettre escrite par M. d'Andilly, pour faire voir à la Reyne, et que Sa Majesté a veue.* En tête : *Sur le sujet de la bataille perdue par M. le maréchal Turenne en Allemagne* [2].

Ce 8 décembre 1643.

Sy vous le jugez à propos, je vous supplie de dire à la reyne qu'elle ne doibt pas s'estonner sy ensuitte de tant de grands succez il en est arrivé un mauvais en Allemagne, puisque c'est un effect de la conduitte de Dieu sur les empires que de mesler ainsy quelques traverses parmy les prospéritez, affin d'obliger les souverains d'avoir tousjours recours à luy, et de s'humilier devant sa grandeur infinie, qui seule est exempte de changement. Je connois trop la piété de Sa Majesté pour douter qu'elle n'en ayt usé de la sorte en cette occasion; dont j'estime qu'elle pourra mesme tirer de l'avantage en faisant paroistre cette constance invincible, qui est propre à sa nation, par les soins qu'elle doibt continuer de prendre pour réparer cette perte, tesmoignant tousjours de plus en plus de la chaleur pour cela, au lieu de se rallentir par le temps, comme font d'ordinaire les âmes basses [*alias* foibles] : car c'est sa vigueur et son courage qui doibt animer tout le reste. Les ministres et les armées ne sçauroient agir foiblement quand le souverain agit avec force; les affaires qu'il a à cœur deviennent l'object continuel de leurs soins et de

[1] A la page 38 se trouve un renvoi à la note G de l'*Appendice*. Cette indication est fausse. C'est à la note H qu'il faut avoir recours.

[2] Ce titre est de la main de d'Andilly, mais doit contenir une erreur. Turenne était encore attaché à l'armée d'Italie au moment où a dû être reçu l'échec antérieur au 8 décembre 1643 dont il est ici question; et cet échec doit être celui de Dutlingen, essuyé par Rantzau, que vint remplacer Turenne, mais dans le courant de décembre seulement. (Ramsay, *Hist. de Turenne*, t. I, p. 113; Raguenet, *Vie de Turenne*, p. 69, etc.)

leurs travaux ; le désir de luy plaire les presse de les faire réussir ; et il n'y a point de difficultez qu'ils ne surmontent pour luy rendre des services qu'ils sçavent luy estre sy agréables. C'est pourquoy j'estime que Sa Majesté doibt tesmoigner très souvent, non seulement aux ministres, mais à toute la cour, le désir ardent qu'elle a que l'on remédie promptement à ce désordre ; affin que cela se respandant partout, chacun s'efforce à l'envy d'y travailler, et que tout le monde voye que Sa Majesté n'estant pas moins la mère de l'estat que du roy, il n'y a qu'à les bien servir pour espérer d'avoir part à ses bienfaicts et à l'honneur de ses bonnes grâces. Il n'est pas croyable quels effects cela peut produire ; pourceque rien n'agit sy puissamment sur les hommes que l'espérance, à cause qu'elle n'a point de bornes, chacun se promettant une grande fortune s'il peut se rendre agréable à celuy de qui elle dépend. Et ainsy la reyne trouvera dans ses parolles beaucoup plus qu'elle ne pourroit faire dans toutes les finances du roy, pour engager tous les hommes de service à faire des choses extraordinaires, affin de mettre les affaires en estat de donner bientost à toute l'Europe, avec l'assistance de Dieu, une juste et heureuse paix. — Avouez qu'il faut que j'aye une grande connoissance de l'extrême bonté de Sa Majesté pour oser ainsy, du milieu de ma solitude [de Pomponne], me mesler de luy dire mes sentimens, sans craindre qu'elle l'ayt désagréable ; mais je n'ay peu m'en empescher pourcequ'il est vray que plus Dieu me destache de toutes les prétensions du monde, et plus il m'attache aux intérests de cette grande princesse, non seulement par la considération de ce que je luy dois par ma naissance, mais aussy par la haute estime que j'ay de sa vertu, et par le ressentiment que je conserveray toute ma vie de l'affection et de la confiance sy particulières dont il luy a pleu de m'honorer, et dont j'ose dire que je ne suis pas entièrement indigne, sy une inviolable fidellité, joincte à une parfaicte reconnoissance, sont capables de les mériter en quelque sorte. Et je puis hardiment vous asseurer que personne n'aura jamais, *avec sy peu d'intérest*, tant de passion pour son service. — *Au revers :* B.

Au dos : *A la Reyne, sur le sujet du duel de M. le duc de Guise.*

Ce 16 décembre 1643.

Vous sçavez combien je crains d'abuser de l'honneur que l'on me faict : mais l'extrême bonté avec laquelle vous me mandez que la reyne a receu ma lettre me donne la liberté de vous escrire encore sur une autre occasion, dont je pense estre obligé en conscience de dire mon sentiment à Sa Majesté, puisque pour obéir à ses com-

mandemens j'ay eu quelque part à ce qui regarde un sujet de sy grande conséquence. Ce sera avec le moins de paroles que je pourray, affin de ne luy pas faire perdre beaucoup de ce temps, dont tous les momens sont sy précieux. — Les plus grandes affaires de l'estat n'ayant qu'un object temporel, il me semble que la piété de la reyne les doibt estimer peu considérables, à comparaison de ce qui s'est passé aujourd'huy [*alias* : ces jours-cy] à la place Royalle, puisque c'est une offence faicte à Dieu mesme, qui seul peut affermir la couronne sur la teste de Sa Majesté, et, en la comblant de bénédictions, obliger le roy et le royaume de mettre sa régence au nombre des plus grandes grâces qu'il ayt jamais faictes à la France. — Cette occasion est favorable à Sa Majesté pour faire connoistre à toute l'Europe, dans un sy grand exemple, qu'ayant promis à Dieu de le vanger des injures qui luy sont faictes par les duels, son courage est inflexible dans une résolution sy saincte. — Elle ne doibt plus espérer que son édict soit observé, sy elle souffre qu'il soit violé en cette rencontre ; et elle ne doibt plus craindre qu'il soit violé, sy elle le faict exécuter avec une fermeté digne de la première reyne du monde, et d'une reyne très chrestienne. — Elle doibt réputer à injure les prières que l'on luy fera pour la fleschir, pour ce qu'en effect c'est la prier de commettre un sacrilége en violant le plus solemnel de tous les sermens, puisque le roy, c'est à dire elle-mesme qui le représente aujourd'huy, en jurant par le Dieu vivant qu'il feroit exécuter l'édict, a faict le plus grand de tous les sermens imaginables — Sa Majesté se souviendra s'il luy plaist que sy elle résiste à ces importunitez, elle n'en recevra jamais plus pour des occasions semblables ; au lieu que sy elle s'y laisse emporter, elle sera incessamment importunée. Elle se souviendra s'il luy plaist, quand on la pressera avec tant d'instance, que ce ne sont que des hommes qui luy parlent ; mais que sy elle se laissoit emporter à leurs prières, elle en rendroit compte un jour devant Dieu, à la veue de tous les hommes et de tous les anges. — Il s'agit d'arrester par une seule action tout un déluge de sang que l'on verroit bientost inonder la France, sy Sa Majesté se relaschoit dans une contravention sy publique au plus sainct édict qui fut jamais ; et je connois trop la vertu de Sa Majesté pour croire qu'elle voulust se rendre responsable de tout ce sang, qui, d'une voix plus forte que celuy d'Abel, s'esleveroit de la terre pour se plaindre à Dieu de ce qu'elle l'auroit laissé respandre. — Nous n'avons garde de voir un sy grand malheur sous un sy juste gouvernement que le sien : et j'espère au contraire que Sa Majesté s'affermissant de plus en plus dans le désir de tesmoigner

à Dieu sa fidellité dans une occasion sy signallée, l'admiration de sa vertu eslevera son autorité à un sy haut poinct de puissance qu'il n'y aura plus personne assez hardy pour manquer de respect aux loix, que l'on ne sçauroit mespriser sans la mespriser elle-mesme. — Je supplie très humblement Sa Majesté de pardonner ce que je prens la hardiesse de luy dire au zelle d'un homme qui, connoissant la grandeur de Dieu, et les outrages qu'il reçoit dans ces combats abominables, se croiroit coupable d'un grand péché, sy par une lascheté criminelle il supprimoit en cela ses sentimens. (Voir plus loin, t. II, p. 64.) — *Au revers :* B. [Bartillat? *ou* Brûler?]

Note G *bis;* t. I, p. 23.

PROPAGANDE DE D'ANDILLY.

Le Jansénisme, selon nous, a dû ses développements en France à l'alliance de Saint-Cyran et d'Arnauld d'Andilly. Celui-ci exerçait son prosélytisme à la cour; celui-là dans le clergé et de préférence au sein des corporations religieuses. (Voir plus haut, p. 42-212 et 290.) Pour savoir quel inappréciable auxiliaire le célèbre abbé eut dans le courtisan, et quelle large part revient à celui-ci dans le succès de la propagande commune, il suffit de réunir quelques passages des écrivain de leur parti, et particulièrement de Lancelot. « Le plus « ancien de tous ceux qui ont été sous la conduite de M. de Saint-« Cyran, et que j'ai eu l'honneur de connoître particulièrement, a « été M. Arnauld d'Andilly. J'ai su de lui-même que ce fut M. l'abbé « de La Cochère, depuis évêque d'Aire, frère de M. Le Bouthillier « le surintendant, et oncle de M. de Chavigny, qui lui donna con-« noissance de M. de Saint-Cyran ; ce qui arriva en 1620. » *(Mém. de Lancelot,* t. I, p. 281. Cf; t. I, p. 74, n.; *Mém. d'Arn. d'Andilly,* part. I, p. 147.) — « J'ai reçu la lettre de M. de Saint-Cyran. « Je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir procuré le bon-« heur d'une si sainte amitié. » *(Lettres de la M. Angélique,* du 7 janvier 1621, t. I, p. 13. Cf. *Mém. de la M. Angélique,* t. I, p. 338, et *Mém. de Fontaine,* t. I, p. 31.) — « Ce fut M. d'Andilly qui attira « M. Lesecq avec le jeune marquis de Portes à la connoissance de « M. de Saint-Cyran, et M. Lesecq depuis y attira M. Singlin, dont le « nom et le mérite sont connus. Cette connoissance de M. Lesecq « avec M. d'Andilly se fit à l'armée... en 1622. » *(Mém. de Lancelot,* t. I, p. 284.) « M. Lesecq se fit ecclésiastique et fut quelque tems « administrateur de l'Hôtel Dieu de Paris... M. de Saint-Cyran mé-

« ditoit de faire le bien dans cette maison par l'entremise de ce bon « prêtre, *mais d'une manière secréte*; car si l'on eût su qu'il s'en « fût mêlé, tout étoit ruiné. » *(Ibid.,* p. 286.) — « M. Singlin amena « son frère à M. de Saint-Cyran [pour remplir la charge de prieur « dans son abbaye]... Ce frère y attira depuis un religieux de Saint- « Germain-des-Prés, etc... » *(Ibid.,* p. 288.) « M. Singlin prit sous sa « conduite... quelques enfants entre lesquels étoient M. Bignon, « M. Vitart et quelques autres. » *(Ibid.,* p. 291.) — « M. de Saint- « Cyran refusa de nous confesser [les religieuses de Port-Royal], « mais il nous prêcha près de trois ans durant à notre parloir, « M. l'archevêque ne voulant pas qu'on prêchât dans notre église : « et ce fut une singulière providence de Dieu sur nous, car il n'eût « pas pu en prêchant publiquement nous donner *des instructions* « *particulières*... Ayant continué un an à nous prêcher, il consentit « à nous confesser... » *(Mém. de la M. Angélique,* t. I, p. 344.) « [Ma sœur la mère Agnès] arriva [de Dijon] avec cinq de nos sœurs « le 20 novembre 1635. Je la trouvai si prévenue contre M. de « Saint-Cyran et contre moi... que je la trouvai une autre créature. « ..... Les autres étoient si passionnées, qu'il ne se peut dire « avec quel excès elles parloient... Je priai M. de Saint-Cyran de « voir la mère Agnès et l'avertis du changement de son esprit... Il « la vit deux ou trois fois, et quelques jours après elle m'écrivit que « six jours avoient suffi pour la détromper... Il y avoit une de ces « filles, ma sœur Marie-Claire, qui étoit ma propre sœur, et la plus « passionnée de toutes... Dans six mois elles revinrent toutes... « Ma sœur Marie-Claire... fut la plus fortement touchée... Elle « porta l'habit et fit les fonctions de sœur converse six mois. » *(Ibid.,* p. 365-370. Sur les relations de la mère Angélique avec Saint-Cyran, voir les *Lettres* de cette mère, t. I, p. 21, 29, 116, 118, 130, 139, 141, 143, 147, 150, 155, 156, 158, 161, 163, 168, 171, 174-237, *passim,* 240, 248, 252, 285, 288, 328, 388, 410, 425, 490, 565, 570, 601 ; t. II, p. 49, 54, 60, 87, 90, 186, 192, 195, 202, 212, 230, 233, 244, 350, 357, 384, 395, 421 ; t. III, p. 188, 288, 334, 335, 368. 446, 535, 539. — Sur les relations de Saint-Cyran avec les fils de d'Andilly, voir plus bas t. II, p. 2, 180, 184.) — « Nos conférences [de Mme de Saint-Ange et de « d'Andilly, au début de leur connaissance en 1635] étoient les « plus agréables du monde ; l'on y parloit souvent de M. de Saint- « Cyran... Enfin je priai M. d'Andilly de me le faire connoître... « J'en demeurai si satisfaite que dès ce jour-là je ne pensai plus qu'à « me mettre sous sa conduite. » *(Mém. de madame de Saint-Ange,*

dans Le Clerc, *Vies édif. de P. R.*, t. II, p. 408.) — « M. de Saci « étoit venu sous la conduite de M. de Saint-Cyran... lorsqu'il étoit « encore avec M. Le Maître [son frère] au petit logis de M. d'An- « dily... ce fut vers 1636... » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 297.) — « Ce qui toucha le plus M. Le Maître [frère de Saci] ce fut la ma- « nière avec laquelle... il vit M. de Saint-Cyran assister madame « d'Andilly, qui mourut le 24 août 1637. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 308. Cf. *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 32. Sur la conversion de Séricourt, frère de Le Maistre et de Sacy, par Saint-Cyran, voir les mêmes *Mémoires*, p. 307 et 82.) — « M. Arnauld le docteur vint « sous la conduite de M. de Saint-Cyran... à la fin de l'année 1638... « La lettre qu'il lui avoit écrite au bois de Vincennes [où Saint-Cyran « était détenu] pour le prier de le recevoir sous sa conduite... est « du 24 décembre 1638. La réponse de M. de Saint-Cyran, qui est « du 27, commençoit par ces mots : *Vous êtes devenu maître de « ma vie en devenant serviteur de Dieu.* » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 318. Cf. *Mém. de Fontaine*, t. I, p. 128.) — On sait que la tante de Racine fut amenée à Saint-Cyran par Le Maistre et Séricourt, son frère. (*Mém. de Fontaine*, t. I, p. 100.)— « La prin- « cesse de Guimené se donna à Dieu l'été de l'année 1639, Dieu « s'étant servi de M. d'Andilly pour la toucher... C'est la première « des femmes que j'aie vu venir à M. de Saint-Cyran. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 324.)— « M. Guillebert, docteur de Sorbonne, et « depuis curé de Rouville en Normandie, vint sous la conduite de « M. de Saint-Cyran en 1641... Ce fut M. Arnauld qui l'attira à la « connoissance de la vérité... Après avoir gouverné sa cure quel- « ques années, il la quitta pour se donner à M. de Barcos [neveu de « l'abbé de Saint-Cyran] qui l'amena avec lui à son abbaye. — Ce fut « sous la conduite de M. Guillebert que se mit la famille de M. Pascal « lorsque Dieu toucha M. Pascal le père, qui étoit intendant de « Normandie. » (*Ibid.*, p. 330. Sur le prosélytisme de Guillebert en Normandie, voir les *Mém. de Du Fossé*, liv. I, chap. X, p. 76.) — « M. Du Hamel vint un peu après se mettre sous la conduite de « M. de Saint-Cyran... et fut aussi un des fruits de la piété de M. Ar- « nauld. » (*Mém. de Lancelot*, t. I, p. 332.) — « M. Guillebert, qui « avoit été régent en philosophie de M. Le Pelletier des Touches, « en donna la connoissance à M. de Saint-Cyran. » (*Ibid.*, p. 336.)

Nous pourrions multiplier ces citations ; mais nous pensons avoir suffisamment prouvé que d'Andilly, et par lui sa famille, remplit largement dans l'œuvre janséniste cette portion de propagande que lui avait réservée Saint-Cyran.

Note H ; t. I, p. 38 [1] et 342; t. II, p. 51 et 367.

ÉPOQUE DE LA RETRAITE DE D'ANDILLY.

Nous n'avons pu retrouver la date précise de l'entrée de Robert à Port-Royal. Faut-il l'attribuer à notre inhabileté, à la précaution instinctive qu'aurait prise Robert de sous-entendre une date trop significative, à la condescendance qui aurait rendu tout Port-Royal complice de cette faiblesse de Robert? Ou bien cette omission, si elle existe, n'est-elle que l'effet du hasard? Le hasard a de singuliers caprices. Mais comment admettre que ses caprices aient persévéré dans les *Mémoires* de Robert, dans les huit volumes in-f° et dans la correspondance du solitaire, dans les quarante-cinq volumes in-4° qu'a produits le célèbre docteur son frère, dans les lettres et dans les manuscrits des sœurs, des neveux, des fils et des filles de d'Andilly, dans le *Nécrologe de Port-Royal,* ouvrage d'une de celles-ci, et dans les nombreuses relations dont cette famille a rempli les annales de l'époque. — Voici d'ailleurs en quelques lignes le résultat de recherches assez longues où nous a jeté cette lacune bizarre.

A défaut d'une date précise relative à la retraite de d'Andilly près de Port-Royal, on en trouve trois fort vagues, celles de 1644, de 1645 et de 1646, dont deux au moins sont inexactes. — M. de Monmerqué (*Mém. de Coulanges,* p. 372, n. 1) pense que la retraite de d'Andilly eut lieu six mois après la mort de Saint-Cyran, arrivée le 11 octobre 1643, c'est à dire vers avril 1644. Perrault (*Hommes illustres,* t. I, p. 55), Bayle (*Dict. hist.,* v° *Arnauld d'Andilly*), Joly (*Remarq. crit. sur Bayle,* même nom), Moreri (*Dict. hist.,* même nom), etc., assignent la même date à la retraite de Robert. — En cela ils se trouvent contredits par un écrivain qui a vécu près de d'Andilly même, Fontaine, dont les *Mémoires* (t. I, p. 289) placent cette retraite en 1645. — Il est vrai que deux notes mises par les éditeurs de Lancelot aux *Mémoires* de celui-ci, (t. I, p. 256), et par les éditeurs de la mère Angélique à ses *Lettres* (t. I, p. 282), taxent Fontaine d'erreur en ce point; mais c'est pour substituer à la date qu'il donne celle de 1646. Le *Nécrologe* de Cerveau (XVII[e] siècle, t. I, p. 146) et l'abbé Racine (*Hist. ecclés.,* t. XI, p. 478)] se rangent à ce dernier avis. C'est pour concilier ces deux autorités sans doute que M. Sainte-Beuve (*Port-*

[1] A la p. 38 cette note est indiquée à tort comme devant être la note G.

Royal, t. II, p. 241) écrit que la retraite de d'Andilly est de la fin de 1645 ou du commencement de 1646, à moins qu'en cela il n'ait suivi D. Clémencet, dont il a si heureusement retrouvé l'histoire littéraire manuscrite (*ibid.,* t. I, p. 295), et qui dans son *Histoire de Port-Royal* imprimée (t. I, p. 298) avance « qu'en 1645 ou en « 1646, M. d'Andilly se retira à Port-Royal ». — Un passage de l'*Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (par Besoigne, t. IV, p. 71) aurait pu cependant éclairer les incertitudes de l'illustre académicien et du savant bénédictin. « En 1644, dit Besoigne, M. d'An-« dilly vint passer quelque temps à Port-Royal avec les solitaires. « Il s'en retourna pour donner ordre à ses affaires..... Il prit « deux ans pour s'arranger; mais il avança le terme de six mois, « et vint s'établir à Port-Royal en 1646. » — Ce passage, à notre avis, contient la vérité sur la retraite de Robert. Malheureusement Besoigne ne l'appuie d'aucune autorité; ce qu'il n'a pas fait, nous l'allons entreprendre.

Recueillons d'abord les indices que peuvent fournir les ouvrages des membres de la famille Arnauld qui ont vécu avec d'Andilly. — Le 24 janvier 1688, le célèbre docteur, qui, pour combattre quelques assertions d'un Jésuite, avait besoin de connaître l'époque précise de la retraite de son frère, écrivait : « Il seroit bon de savoir « en quelle année..... M. d'Andilly s'est retiré à Port-Royal..... » (*Œuv.,* t. III, p. 65, lett. DCXLIII.) Tout étrange que doive paraître l'ignorance où se trouvait à ce sujet le grand Arnauld, elle l'est moins peut-être que la promptitude avec laquelle celui-ci se trouva renseigné; puisqu'en février 1688 il avait imprimé et fait paraître le IVe *factum des neveux de Jansénius,* où il dit positivement que son frère est entré à Port-Royal en 1644. (*Œuv.,* t. XXX, p. 560.) De sorte que moins d'un mois avait suffi pour que la lettre du 24 janvier arrivât à Paris, pour qu'on y obtînt le renseignement demandé, pour que la réponse parvînt en Belgique, et enfin pour qu'Arnauld imprimât son *Factum.* Une si grande rapidité permet de croire que les correspondants d'Arnauld ne firent pas de recherches bien approfondies, et qu'ils lui transmirent seulement l'opinion qui alors avait prévalu en l'exprimant d'une manière vague, sans distinguer entre l'époque des premières démarches de d'Andilly vers Port-Royal et celle de sa retraite définitive. — Le Maistre, ce neveu de d'Andilly qui avait vécu près de son oncle dans la demeure même de celui-ci jusqu'au moment où il avait quitté le monde (fin de 1637, *Recueil* in-12, p. 3, et 213), et qui s'était le plus réjoui de l'arrivée de d'Andilly dans le désert (*Mém. de Fontaine,* t. I, p. 260, etc. —

Voir plus haut, p. 362), écrit en 1654, lorsque d'Andilly y vivait près de lui, que ce dernier s'y était retiré en 1645. (*Recueil* in-12, p. 212.) Mais d'abord il lui adresse une lettre qui prouve que cette retraite n'était pas encore effectuée le 6 août 1645 (*ibid.*, p. 200) ; puis une liste chronologique qui se trouve en tête des *Mémoires de Fontaine* (édit. de 1753, t. 1, p. 129), et qui a été dressée par Le Maistre lui-même, signale le nom de tous les solitaires entrés à Port-Royal depuis le mois de février 1645 jusqu'au 8 mai 1650, et ne fait aucune mention de celui de Robert. D'où il faut conclure qu'il y a une inexactitude dans l'un des deux opuscules de Le Maistre. — La mère Angélique, sœur de d'Andilly et du docteur, a écrit plusieurs fois à tous deux en 1644. (*Lettres de la M. Angél.*, t. I, p. 243-274.) Rien dans ses lettres n'indique que le premier ait abandonné le monde avant le mois de novembre 1644 ; et à cette époque elle parle du séjour qu'il fait alors à Port-Royal comme d'un essai : « Cet essai, lui dit-elle (p. 272), vous servira à trouver « le monde encore plus insensé.... » Et en effet d'Andilly n'était plus dans cette retraite le 29 avril 1645, époque où la mère Angélique écrit à madame de Guémené en parlant de lui : « Je crois que s'il « ne quittoit le monde, il n'y vivroit plus guères... » (p. 276.) Mais il était rentré à Port-Royal le 13 novembre de la même année, jour où sa sœur lui écrit pour le féliciter de sa retraite. Rien cependant ne prouve dans les écrits de la mère Angélique que cette fois la résolution de d'Andilly fût définitive. — Rien ne le prouve non plus dans les *Mémoires* de son fils l'abbé Arnauld, qui le 17 décembre 1645 quitta Port-Royal, en y laissant, dit-il vaguement, son père dans la solitude. (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 6 et 147.) — Tout incomplets qu'ils sont, ces renseignements ne sont pas inutiles pour dissiper une partie de l'obscurité fortuite ou factice qui enveloppe dans les écrits de Robert même l'époque de sa retraite.

Les premiers de ces écrits où il soit question de cette retraite sont quelques lettres de notre dépôt échangées entre Robert et ses fils, dont la plus ancienne, datée du 23 octobre 1643, a été publiée par M. de Monmerqué (*Mém. de Coulanges*, p. 369), et dont les autres, datées du 5, du 20, du 25 novembre et du 15 décembre 1643, se trouvent dans notre dépôt. Toutes ces lettres désignent Port-Royal comme le lieu vers lequel aspire Robert. — Dans sa lettre du 8 décembre 1643 (voir plus haut, p. 358), écrite pour être mise sous les yeux de la reine, Robert dit : « Avouez qu'il faut que j'aye une grande connoissance de l'extrême « bonté de Sa Majesté pour oser ainsi, *du milieu de ma solitude*,

« me mesler de luy dire mes sentimens [sur une bataille perdue en « Allemagne]. » Mais d'après ce que nous avons vu, et d'après ce que nous verrons tout à l'heure, la solitude dont il est ici question ne saurait être celle de Port-Royal; Robert doit vouloir parler de Pomponne, où son fils l'abbé Arnauld alla effectivement le rejoindre à la fin de 1643. (*Mém. de l'abbé Arnauld,* part. I, p. 261.) Ainsi ce curieux passage nous apprend qu'avant d'annoncer publiquement une retraite aussi éclatante que devait l'être la sienne à Port-Royal, il avait essayé d'un moyen terme, en se retirant de la cour et en paraissant se vouer à la solitude; ce que d'ailleurs il avait déjà fait de 1626 à 1634, lorsqu'il était tombé dans une double disgrâce près du duc d'Orléans et du cardinal de Richelieu. (Voir plus haut, p. 12.) — L'époque de cette nouvelle démarche peut d'ailleurs servir à en déterminer le caractère. Elle a eu lieu entre le mois de juillet 1643 (*Mém. de d'Andilly,* part. II, p. 127) et le mois d'octobre suivant. (*Ibid.,* p. 124.) Elle devrait même s'être accomplie avant septembre, si c'est à d'Andilly que se rapporte une lettre du 19 de ce mois, où le docteur Arnauld écrit : « Il est impossible que « nous ne soyons pas touchés sensiblement de voir que Dieu com- « mence à *arracher d'entre les bras du monde* le reste de notre « famille pour la consacrer à son service. » (*Œuvres,* t. I, p. 35, lett. XV.) Mais comme cette lettre doit se rapporter au fils aîné de d'Andilly, qui vers cette époque quittait l'épée pour le petit collet (voir plus bas, t. II, p. 22, n. 1), contentons-nous de savoir que Robert, d'après son propre témoignage, effectua son deuxième semblant de retraite à la campagne trois mois environ après que la reine-mère eut été solennellement investie de la régence (18 mai-fin de juillet 1643) et quelque temps avant que mourût Saint-Cyran (11 octobre 1643). La mort de celui-ci n'eut donc aucune influence sur cette démarche, à laquelle dès lors on ne peut guère assigner de motif, sinon celui que nous indiquons. — Mais, d'après Robert, c'est la perte de son ami qui aurait déterminé sa démarche définitive, celle qui devait le conduire à Port-Royal. « Peu de jours après la « mort de M. de Cyran, dit-il, je pris la résolution de me retirer... « Je voulus pourvoir avant à toutes choses, et crus avoir besoin « pour cela de *deux ans.* Mais j'avançai ce terme de six mois. » (*Mém. de d'Andilly,* part. II, p. 128.) Pour être parfaitement exact, d'Andilly aurait dû écrire que, voulant pourvoir à ses affaires avant sa retraite, il avait cru n'avoir besoin que d'*un an,* mais qu'il avait prolongé ce temps de six mois, et même de beaucoup plus, comme nous le verrons tout à l'heure. En effet le 23 octo-

bre 1643, douze jours après la mort de Saint-Cyran, il fait part à l'un de ses fils du projet qu'il a de se retirer du monde, puis il ajoute : « Dieu m'a fait la grâce de n'[avoir plus à] en différer l'exé-« cution que d'environ *une année* dont j'estime avoir besoin pour « donner ordre à toutes les affaires de ma famille. » (*Mém. de Coulanges*, p. 370.) Ce désaccord entre la correspondance et les *Mémoires* de d'Andilly permet de constater dans ceux-ci une première inexactitude, assez grave, puisqu'elle tend à représenter Robert comme fort empressé d'entrer à Port-Royal et abrégeant le plus qu'il lui est possible le temps où il se trouve forcé de rester dans le monde. — Mais ce n'est pas tout. D'Andilly avait pensé, d'après le récit qu'il accommode dans ses *Mémoires*, ne pouvoir se retirer à Port-Royal que deux ans après la mort de son ami, c'est à dire en octobre 1645 ; puis il avait devancé ce terme de six mois, et serait par conséquent entré dans cette maison vers avril de la même année. Or c'était le 18 mai 1645 seulement qu'il achevait de publier ses *Lettres* (voir à la suite du *Privilége* dans l'édition *Princeps*, 1645, in-4°) ; et à cette époque il n'avait pu terminer encore l'impression de celles de Saint-Cyran, pour lesquelles il avait obtenu une approbation datée du 16 mars 1645, quelques jours sans doute avant d'être atteint d'une grave maladie dont parle la mère Angélique dans sa lettre du 29 avril 1645 (t. I, p. 276). En rapprochant les présomptions que paraissent autoriser ces faits de la date précise du 13 novembre 1645, qui se trouve en tête de cette autre lettre où la mère Angélique se réjouit d'une retraite de son frère à Port-Royal, retraite qui n'est peut-être pas même définitive, il est facile de voir que Robert a laissé écouler plus de dix-huit mois et même plus de deux ans entre la mort de Saint-Cyran et sa rupture définitive avec le monde. — Mais il nous reste toujours à déterminer l'époque exacte de cette rupture et le moment précis où elle devient définitive.

D'Andilly, dans ses *Mémoires* (part. II, p. 130), dit qu'il alla publiquement prendre congé de la reine et du cardinal Mazarin, « à « qui il avoit à parler touchant le bruit que faisoit le livre de la « *Fréquente communion*, dont l'affaire étoit *encore* dans sa cha-« leur. » Il ajoute que le prince de Condé apprit en même temps sa retraite de la bouche de l'abbé Auvry, maître de chambre du cardinal. — La publication du livre de la *Fréquente communion* eut lieu en avril 1643. (*Œuv. du doct. Arnauld*, t. XXVII, p. 181.) En mars 1644, son auteur publia une *déclaration* en faveur de ce livre (*ibid.*, t. XXVIII, n° IX), et la persécution dirigée

contre lui commença cette année. (*Mém. de la mère Angélique*, t. I, p. 244.) Il fut obligé de se cacher. (*Lett. de la mère Angélique*, t. I, p. 246-266.) « Sur la fin de cette même année, la « persécution menaçant aussi Port-Royal, on donna ordre à M. l'of-« ficial de Paris d'y faire une visite juridique....., qui se conclut le « 13 décembre 1644. » (*Mém. de la mère Angélique*, t. I, p. 244.) C'est à l'année 1644, on le voit, que s'appliquent très probablement ces mots : *l'affaire étoit* encore *dans sa chaleur.* — Or Fontaine, dans ses *Mémoires* (t. I, p. 245 et 257), nous apprend qu'en 1644, après le temps des moissons, c'est à dire vers juillet ou août, M. Singlin, le directeur de Port-Royal, fit part à Le Maistre de la résolution qu'avait prise son oncle de venir le rejoindre, résolution que Le Maistre ignorait complétement et sur laquelle M. Singlin lui recommande le plus grand secret, en lui disant qu'on *n'en savoit rien dans le monde.* Evidemment cette démarche de M. Singlin est antérieure à celle dont il est question dans les *Mémoires de d'Andilly* près de la reine-mère et du cardinal. Cette dernière est donc postérieure au mois de juillet ou d'août 1644. — Mais Le Maistre obtint de M. Singlin la permission d'écrire en secret à son oncle, qui lui répondit : « Je voudrois bien pouvoir ici avancer mes affaires ; « mais cela ne dépend pas de moi. [Nous avons prouvé plus haut, « p. 25, qu'à cette époque toutes les affaires de Robert étaient ré-« glées.] Je pense que vous croyez bien que je ne perdrai pas de « tems. » (*Mém de Font.*, t. I, p. 261.) En supposant que Robert ne perdît pas de temps, c'est donc vers septembre au plus tôt, ou vers octobre 1644 qu'il dut faire sa première démarche à Port-Royal. En effet une des lettres citées de la mère Angélique (t. I, p. 272) nous apprend qu'en novembre 1644 d'Andilly faisait son *essai* à Port-Royal. Tout semble donc concourir à fixer au mois d'octobre 1644 la démarche publique de Robert pour annoncer à la cour sa retraite dans cette sainte demeure. — Mais alors une année déjà s'était écoulée depuis la mort de Saint-Cyran. Le futur solitaire avait-il laissé écouler tout ce temps sans faire pressentir à la reine la résolution extrême qu'il était sur le point de prendre ? Se contentait-il de bouder à Pomponne, ou avait-il eu recours à quelque démarche secrète et plus décisive ? Une lettre inédite d'un de ses fils puînés, adressée à l'aîné le 5 novembre 1643, jette sur ce point une lumière précieuse. Le puîné témoigne à son aîné la plus vive douleur de la détermination que vient de prendre leur père de se retirer à Port-Royal. « Mais en vain, lui dit-il, tascherez-vous de « destourner ce coup, *sy celle qui l'avoit jusques icy arresté ne*

« *s'y oppose plus.* » (Voir plus bas, t. II, p. 51.) Pour quiconque est au courant de ce qui concerne la cour et la famille Arnauld à cette époque, ces mots désignent évidemment la reine-mère. Ainsi, lors de la démarche publique que fit d'Andilly près d'elle en octobre 1644, il y avait déjà un an qu'elle ne s'opposait plus à sa retraite dans la solitude de Port-Royal; car la lettre datée du 5 novembre est écrite de Casal, et répondait à une lettre postérieure au 23 octobre. L'époque exacte de la rupture secrète de d'Andilly avec la cour doit donc se rapporter au mois d'octobre 1643; celle de sa rupture ouverte est du mois d'octobre 1644. Il nous reste à déterminer celle de sa rupture définitive. Fontaine, qui nous a été si utile pour retrouver la première, servira également à nous fixer sur la seconde.

« Je ne veux pas oublier de dire, écrit Fontaine (*Mém.*, t. I, « p. 289), que lorsque M. Manguelen [prononcez Manguelan; *Re-* « *cueil* in-12, p. 196] étoit encore en vie avec nous à Port-Royal, « M. d'Andilly *enfin* se trouva si bien délivré de tous ses engage- « mens, qu'il s'y vint retirer *tout à fait* en 1645. » Cette dernière date est celle que les éditeurs des *Mémoires de Lancelot* et des *Lettres de la mère Angélique* taxent d'erreur (voir au commencement de cette note) ; cela est d'autant plus remarquable chez ces derniers que leur rectification est placée au bas de cette lettre dans laquelle la mère Angélique félicite, le 13 novembre 1645, d'Andilly d'une seconde retraite à Port-Royal, où l'assertion de Fontaine, non moins que la date même de cette lettre, tendraient à faire croire qu'il s'est alors définitivement fixé. — Mais c'est qu'à côté de la date fausse Fontaine, qui est plus exact sur les faits que sur les dates, mentionne un fait duquel jaillit la vérité. Ce fait est la présence de M. Manguelen à Port-Royal lors de la retraite définitive de Robert. Personne dans Port-Royal ne devait mieux connaître l'époque où M. Manguelen y était entré que Le Maistre, chargé de le recevoir et de le complimenter à la tête de la communauté. (*Mém. de Fontaine*, t. I, p. 282.) Or Le Maistre, dans cette liste chronologique dont nous avons déjà parlé et qu'en 1753 l'on imprima en tête des *Mémoires* même de Fontaine, écrit ces mots (p. 116) : « En janvier 1646, M. Manguelen... se « retira ici à la prière de M. Singlin *et à la mienne*... Le 24 du mois de « septembre il y mourut. » (Cf. le *Recueil* in-12, p. 197.) De ce passage, rapproché de celui de Fontaine, il résulte évidemment que d'Andilly est entré à Port-Royal entre janvier et septembre 1646, et que par conséquent la lettre de la mère Angélique datée du 13 novembre 1645 ne se rapporte qu'à un second *essai* de retraite tenté

par son frère, nullement à la retraite définitive de celui-ci. Ces *essais* d'ailleurs s'expliquent tout naturellement par un autre passage du précieux Fontaine : « M. d'Andilly, écrit-il (t. I, p. 289), avoit pris « *par avance* le titre de surintendant des jardins. » Or c'est vers novembre que les préparatifs de défrichements et de plantations effectués par d'Andilly à Port-Royal (*Mém. de l'abbé Arnauld*, part. II, p. 147) le rappelaient forcément aux fonctions de sa surintendance anticipée ; et c'est évidemment pour cela que les deux *essais* de retraite dont parle Angélique s'effectuent l'un en novembre 1644, l'autre en novembre 1645.

Mais ce n'est pas tout d'avoir déterminé l'année précise de la retraite définitive de d'Andilly ; il faut encore en déterminer le mois. Dans le passage de ses *Mémoires* que nous avons cité plus haut, où il parle de sa retraite comme la conséquence de la mort de Saint-Cyran, il paraît dire que c'est à dater de cette mort qu'il faut compter les dix-huit mois durant lesquels il fut encore retenu dans le monde par le soin de ses affaires. Si l'on interprétait ainsi ce passage, il faudrait avouer, d'après tout ce que nous venons d'établir, que le solitaire a cherché sciemment à en imposer au public ; soyons assez charitable pour supposer qu'il n'y a dans sa phrase qu'obscurité et amphibologie, et alors nous l'interpréterons comme s'il faisait dater les dix-huit mois qui séparent sa résolution de sa retraite, non pas du moment même où il prend cette résolution, mais de l'époque seulement où il la rend publique, c'est à dire d'octobre 1644. Cette interprétation, nous l'avons vu, est précisément celle à laquelle s'est arrêté le judicieux Besoigne, sans en donner toutefois les motifs. Dès lors, en ajoutant dix-huit mois à cette date, il se trouve que la retraite définitive de Robert a dû s'opérer vers avril 1646. C'était vers avril, en effet, que Port-Royal devait réclamer la présence du *surintendant* de ses jardins défrichés et plantés depuis deux ans ; et c'était le 9 mars précédent que Mazarin avait été définitivement constitué *surintendant* de l'éducation de Louis XIV.

Voici en quelques lignes le résumé des divers points mis en lumière dans cette trop longue discussion.

D'Andilly se retire de la cour dans sa solitude de Pomponne, après juillet, avant octobre 1643.

Saint-Cyran meurt le 11 octobre 1643.

D'Andilly écrit à ses fils, le 23 octobre 1643, qu'il veut se retirer à Port-Royal.

Le 5 novembre 1643, la reine-mère ne s'oppose plus à cette retraite, dont toutefois le projet demeure secret.

De novembre 1643 à juillet 1644, d'Andilly met ordre aux affaires de sa famille, entretient une correspondance avec la reine, et publie deux volumes. (Voir plus haut, p. 17-26.)

En octobre 1644, il annonce publiquement sa retraite à Port-Royal.

En novembre de la même année, il fait un premier essai de cette retraite.

En 1645, il publie ses lettres et celles de Saint-Cyran.

En novembre 1645, il fait un second essai de Port-Royal.

La maison du jeune roi est *définitivement* constituée le 9 mars 1646.

Vers le mois d'avril 1646, Robert se retire *définitivement* à Port-Royal.

Note I, [et non pas I *bis*]; t. I, p. 219.

UN CHAPITRE DÉTACHÉ DES MÉMOIRES D'HERMANT [1].

M. Bartet mande à M. d'Andilly ce qui s'estoit passé sur son sujet, et sur celuy de la nouvelle bulle [*d'Alexandre VII*], *chez la Reyne-mère.*

Comme la reyne, mère du roy, avoit sollicité plus qu'aucun autre la nouvelle bulle [datée du 16 octobre 1656] qu'elle croyoit devoir achever l'entière ruine du prétendu Jansénisme, elle en ressentit une joye extrême, et ce fut pendant plusieurs jours le plus agréable de ses entretiens. M. Bartet, qui estoit alors en grande considération à la cour, se trouva un soir engagé dans cette conversation où il soutint Port-Royal et les disciples de S. Augustin avec une liberté tout à fait grande, et il en fit la relation par cette lettre qu'il écrivit de Paris à M. d'Andilly le 18 de mars [1657].

« J'arrivay hier du Louvre à une heure après minuit, où la reyne « a traitté du sujet de la bulle du pape qu'on doit présenter à l'as- « semblée. Après avoir dit fort exactement tous les chefs qu'elle « contient et que je sçavois déjà, parceque M. de Fréjus m'en en- « tretint le jour mesme que vous partistes, S. M. a dit, s'adressant à « moy, qu'elle avoit bien de l'impatience à cette heure de sçavoir ce « que les Jansénistes pourroient dire. Je luy ay répondu que pour « peu que S. M. en eust envie et qu'il luy plust permettre de parler

[1] *Bibl. royale*, M^ss, F. S. Germain-des-Près, n° DCCCCII; *Histoire du Jansénisme*, t. II, liv. III, ch. XIX.

« pour la vérité, qu'on lui donneroit bientost contentement dans le « désert. Je luy ay dit, devant Dieu, ces mesmes mots là devant vingt « personnes. S. M. n'a rien répondu sinon ces paroles : Mais quoy « encore, que pourroient-ils dire ? Je luy ay répondu : Madame, ils « diroient peut-estre qu'il ne s'agit en cela que d'un point de fait « qui n'a jamais pu former d'hérésie. Et en prenant les Heures qui « estoient ouvertes sur le bout de la table, où elle a accoustumé de « les lire, je luy ay dit que si le pape déterminoit pour un point de « foy que les propositions qu'il trouveroit dans ces Heures fussent « hérétiques, il le faudroit croire parcequ'il le détermineroit par le « secours de son esprit saint ; mais que s'il déterminoit qu'il y eust « dans ces Heures-là des choses de fait dont Dieu permet que les « yeux et la raison soient les juges, qui réellement ne s'y trouvas-« sent point, je supplierois très humblement le pape Alexandre VII « de me permettre de n'en rien croire, et ne prétendrois nullement « que mon salut fust attaché à cette détermination là. Elle m'a dit : « Vrayment ny moy non plus. Sur cela un nommé l'Épine, qui est un « dévot, m'a rompu en visière et m'a dit : Monsieur, vous parlez « comme les Jansénistes. La reyne a pris la parole subitement et a « dit : Ho ! pour luy il l'est par dessus les yeux. Je luy ay répondu : « Madame, je n'ay dit que ce que vous avez approuvé ; et pour Jan-« séniste, je le suis, ou ne le suis point du tout. Car je ne trouve « aucune différence entre les Jansénistes bien entendus et les Catho-« liques. J'ay ajouté qu'elle sçavoit bien que j'estois amy de leurs « mœurs et de leurs personnes ; et, qu'en cela, je sçavois bien que « pour quelqu'un des Jansénistes S. M. l'estoit bien plus que moy. Elle « s'est mise à rire et a dit : Ho ! pour cela Bartet a raison, car j'ayme, « dit-elle, un de ces Messieurs-là qu'il connoist, bien plus que per-« sonne du monde ne l'aime. Cela a esté suivi de beaucoup de dis-« cours généraux qu'il n'est pas si nécessaire de sçavoir que ce que « je viens de vous escrire, et que je croy vous faire sçavoir bientost « de vive voix. »

Il est étonnant que la reyne-mère estant entrée d'abord dans cette distinction du fait et du droit qui estoit tout le mystère de ce différent, on ait porté si loin une affaire qui pouvoit estre réglée en une heure de temps, si ceux que l'on vouloit perdre ne se fussent pas trouvez dans l'oppression. Car il n'en eut pas fallu davantage que la réponse que M. d'Andilly fit à M. Bartet le 21 du mesme mois, et qui contenoit ce qui suit :

« La manière si extrêmement obligeante dont la reyne vous a ré-« pondu sur mon sujet dans l'entretien que vous me mandez avoir

« eu avec S. M., me touche si sensiblement que je ne sçaurois pas ne « vous point témoigner combien cela augmenteroit encore ma pas- « sion pour son service si elle estoit capable de croistre. Et quant à « ce qu'il a pleu à sa majesté de vous dire qu'elle seroit bien aise de « sçavoir ce que je pense touchant la nouvelle bulle, vous n'aurez « pas peine à vous en informer après la manière si sincère avec « laquelle je vas vous l'écrire. Il n'estoit point besoin d'une bulle « pour nous obliger à condamner les cinq propositions condamnées, « puisque nous avons cent fois protesté, ainsy que nous le protes- « tons encore, que nous les condamnons de tout nostre cœur, et « sommes prests à le signer de nostre sang. Car cela estant, qu'est-ce « que cette bulle d'Alexandre VII peut ajouter à la constitution « d'Innocent X? Or, c'est là la seule chose dont il s'agit qui peut « regarder la foy et parconséquent former un point d'hérésie. Quant « à ce qui est de sçavoir si les cinq propositions sont ou ne sont pas « dans Jansénius et si le sens propre et naturel de ces propositions, « qui est le sens auquel il est certain qu'elles ont esté condamnées, « est ou n'est pas le sens de Jansénius; comme c'est une chose pure- « ment de fait, laquelle ne sçauroit jamais estre une matière d'hérésie, « on peut ne la pas souscrire sans mériter pour cela en nulle sorte « d'estre traitté d'hérétique. Car voicy en termes clairs et sans équi- « voques ce que nous disons. Si ces propositions sont dans Jansé- « nius, on n'a qu'à nous les y monstrer, et nous les y condamnerons « de bonne foy. Que si elles n'y sont pas, pourquoy veut-on nous « obliger à les y condamner? et le pourrions-nous faire, en cons- « cience? On répond que le Pape et les évesques déclarent qu'elles « sont tirées de Jansénius. Sur quoy j'aurois plusieurs choses à « dire; mais comme elles seroient trop longues et pourroient « ennuyer Sa Majesté, je me contenteray d'une seule à laquelle je « ne voy nulle réplique. Quand le Pape et les évesques l'auroient « dit mille et mille fois, ce ne seroit toujours qu'une chose de fait. « Or, chacun demeure d'accord que les conciles généraux, où le « pape préside en personne, peuvent se tromper dans les choses de « fait. Et ainsi ce ne peut estre un sujet de traitter d'hérétiques ceux « qui auroient quelque doute sur ce point de fait, lorsqu'ils de- « meurent d'accord de tout ce qui est déterminé touchant la foy. « Pourquoy donc exciter aujourd'huy un si grand trouble dans l'É- « glise, et persécuter tant de véritables Catholiques pour une simple « question de fait, que je ne sçaurois trop répéter n'avoir jamais « esté et ne pouvoir estre une matière d'hérésie? Mais pour faire « connoistre en peu de mots à Sa Majestét out le nœud de cette af-

« faire, c'est qu'il n'y a rien de plus opposé que son dessein et celuy « des Jésuites. Le dessein de Sa Majesté est d'employer son autorité « contre les personnes qu'on luy fait croire estre hérétiques; en « quoy son intention est très louable. Et le dessein des Jésuites au « contraire est de se vanger de ces personnes en les faisant passer « pour hérétiques, quoyqu'ils sçachent en leur conscience que cela « n'est pas; en quoy leur intention est détestable. Voilà au vray « l'estat de l'affaire. Je laisse à Sa Majesté de considérer devant Dieu « jusques à quel point c'est abuser de sa bonté, et quel crime c'est « de l'animer comme l'on fait contre de très zélez catholiques et « de très fidelles serviteurs du roy, sous ce faux prétexte d'hérésie. « Et pour luy faire juger des sentimens des personnes qui n'ont « pas l'honneur d'estre connues d'elle, par les miens qu'elle n'aura, « je m'asseure, nulle peine à croire estre tels devant Dieu que je vas « les déclarer icy devant elle; je proteste que par la miséricorde de « Jésus-Christ je suis tellement enfant de l'Église catholique, apos- « tolique et romaine que je suis toujours prest de donner ma vie « avec joye pour la deffense des véritez de foy qu'elle nous enseigne; « et que reconnoissant le pape comme son chef visible sur la terre, « rien n'est capable de me séparer de l'obéissance qui luy est due. « Ainsi je me soumets de tout mon cœur à sa bulle pour ce qui « regarde la foy en condamnant les cinq propositions condamnées. « Mais quant à déclarer qu'elles sont de Jansénius et condamnées « en son sens, comme ce n'est qu'un point de fait dont je ne suis « pas persuadé, je ne puis le souscrire en conscience; et me contente, « par la déférence que je dois à Sa Sainteté, de révérer ce qu'elle « dit et de l'honorer dans un silence respectueux. Serois-je bien si « malheureux après cela que de pouvoir passer pour hérétique « dans l'esprit de Sa Majesté, moy qui regarde les hérétiques comme « les ennemis déclarez de Dieu, ainsi que les sujets rebelles comme « les ennemis déclarez du roy, et qui aimerois beaucoup mieux « mourir que de tomber dans l'un de ces crimes? C'est une chose « ordinaire dans l'Église que de poursuivre avec une juste rigueur « ceux qui contestent les points de la foy; mais il n'y a jamais eu « que les Jésuites qui se soient avisez de vouloir qu'on persécute « de très bons Catholiques pour un point de fait. Il y auroit tant « de choses à dire sur cela qu'ayant déjà esté assez long, quoyque « j'aye tasché d'estre fort court, je suis obligé de les supprimer. Dieu « ne permettra pas, s'il luy plaist, qu'un si grand malheur arrive « sous le règne d'un prince qu'il luy a pleu de donner aux vœux et « aux prières de toute la France, et sous l'autorité d'une princesse

« dont la vertu et la piété, qui ont tant contribué à obtenir de luy « cette faveur, ne sçauroient reluire avec plus d'éclat qu'en pro- « tégeant l'innocence de tant de personnes si injustement calom- « niées. »

On peut regarder cette lettre de M. d'Andilly comme la première Apologie [1] de ceux dont on vouloit rendre la foy suspecte non par des erreurs effectives qui se remarquassent en leurs personnes, mais par la malice de leurs ennemis, qui n'avoient pas obtenu la nouvelle bulle par tant de sollicitations et par tant d'intrigues, pour n'en pas tirer tout l'effet qu'ils pouvoient prétendre pour assouvir leurs passions sous un prétexte si spécieux. Ils commencèrent par engager le clergé à donner toute l'étendue possible à cette affaire, et à entreprendre de nouvelles choses dont il ne craignoit nullement d'estre désavoué à Rome.

Note K ; t. I, p. 208 et 255.

LE DOCTEUR ARNAULD CHANOINE ET GRAND CHANTRE DE VERDUN.

L'épisode de la vie du grand Arnauld qui concerne le canonicat et la dignité qu'il remplit dans le chapitre de Verdun-sur-Meuse est trop peu connu et mérite d'être mis en lumière.—Par une première lettre adressée à Mme de Feuquière, le jeune Arnauld, qui venait de se mettre sous la direction de Saint-Cyran (*Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 13, n.), refuse de la manière la plus formelle le double bénéfice qu'on lui offre dans le chapitre de Verdun. Mme de Feuquière insiste ; Arnauld répond (p. 14) : « Ayant pris ma résolution « pour une humeur qui me devoit passer bientôt, vous n'avez pas voulu « me prendre au mot ; et vous avez cru être obligée par l'affection « dont vous m'honorez, d'attendre un peu que mon bon sens me « fût revenu pour prendre un meilleur avis... sachant que les plus « courtes folies sont les meilleures, vous avez jugé devoir arrêter « en son commencement celle que, selon votre opinion, je voulois « faire et dont peut-être je pourrois longtems me repentir.... Je

[1] M. Sainte-Beuve, dont l'obligeante amitié a bien voulu nous communiquer cet extrait d'Hermant, y a joint cette note dont nous nous empressons de profiter : « Cela ne me paraît pas exact ; il y avait déjà cinq ans « que les Jansénistes accordaient cette séparation du droit et du fait. » — (En effet, voir plus haut, p. 259.)

« vous supplie très humblement de perdre l'opinion que je sois « capable de changer d'avis. Vous savez qu'il n'y a point de malades « si difficiles à guérir que ceux qui aiment leurs maladies ; et pour « moi la mienne me plaît si fort, que je ne la quitterois pas pour la « possession d'un royaume... Quant aux personnes dont vous me « voulez rendre les conseils suspects [sans doute M. Singlin et la « M. Angélique ; Cf. Larrière, *Vie d'Arnauld*, t. I, p. 26], je suis « assuré qu'il ne m'en peut venir de ce côté-là que de fort bons, et « que je ferai toujours gloire de suivre d'autant plus volontiers, « qu'ils ne sont pas à la mode ; et il est vrai néanmoins qu'en cette « affaire je n'ai eu besoin de déférer à l'avis de qui que ce soit, et « que Dieu et ma conscience m'ont fait prendre *seuls* la résolution « que j'ai prise..... » (Voir *Lettres de Saint-Cyran*, t. II, p. 521, où celui-ci avoue que, *dans le principe*, il a conseillé ce refus à son pénitent.) Ainsi le jeune docteur, si on l'en croit, prenant à la lettre les doctrines absolues de ses nouveaux amis, avait exécuté leurs prescriptions sans même les consulter. Il ne concevait pas encore dans son ardeur de néophyte que les zélateurs de la morale austère eussent, comme ceux de la morale relâchée, des exceptions toutes prêtes lorsqu'il s'agissait de leurs intérêts. — Il avait donc refusé de la manière la plus absolue un canonicat et la grande chantrerie du chapitre de Verdun. — Mais Mme de Feuquière avait bien tort en vérité d'attribuer ce refus à l'influence de Port-Royal ; car, malgré ses protestations énergiques et son refus réitéré, Arnauld avait fini par accepter. Mais cet esprit absolu n'avait dû s'y résigner que par les conseils plus mûris et peut-être par l'exemple (*Mém. de Lancelot*, t. II, p. 185) de Saint-Cyran, son directeur, comme le prouve la lettre suivante que lui adresse ce dernier (*Œuvres du doct. Arnauld*, t. I, p. 24) : « Je suis entièrement d'avis que vous conserviez en-« core votre chanoinie et votre chantrerie, ayant l'intention de vous « en défaire en tems et lieu. Cela suffit devant Dieu. Je serai le « premier, si je vis, qui vous le dirai lorsqu'il sera tems ; et si je « meurs, il faut le faire seulement après la trève ou la paix, et lors-« qu'en votre personne les autres prétendans seront exclus, que « celui à qui vous résignerez ne sauroit pas si facilement exclure. « Et il importe... que cela vous donne moyen de le trouver tel qu'il « faut, et assorti, ou à peu près, *des qualités que nous demandons* « *en lui*. Soyez donc en repos jusqu'à ce tems-là ; et si l'occasion « se présente, éclaircissez vos droits et faites déchoir les autres des « prétentions qu'ils y ont, en quelque manière légitime qu'il se « pourra... » (Cf. *Lett. de Saint-Cyran*, t. II, lettre XLVIII et XLIX,

p. 520-528.) Cette lettre est postérieure à septembre 1641. (*Œuvres du doct. Arnauld,* t. I, p. 21). En juin 1642 le docteur Arnauld voulut se démettre au profit du docteur Bourgeois, qui, en 1645 et en 1646, fut député à Rome par les évêques approbateurs du livre de la *Fréquente communion.* (Cf. *Ibid.,* p. 23, lettre IX, de septembre 1641; *Lettres inéd. des Feuquière,* t, I, p. 344, lettre du 16 juillet 1642; *Mém. de Lancelot,* t. I, p. 272; le *Recueil* in-12, p. 217.) — Bourgeois a laissé d'ailleurs une relation très curieuse sur sa mission. Elle se trouve à la fin des *Très humbles remontrances* du P. Quesnel à M. l'archevêque de Malines imprimées en 1695. —Le grand Arnauld dut reconnaître alors la sagesse des conseils que lui avait donnés Saint-Cyran. Mais il est à remarquer que la première motrice de l'affaire à laquelle celui-ci avait donnée une direction si habile était cette marquise de Feuquière, fille d'Isaac Arnauld, ardente Calviniste que son mari n'avait pu convertir au lit de mort. (Voir plus haut, p. 337, n° 4.) — Pour la suite et les incidents de cette affaire, Cf. les *Lettres inéd. des Feuquière,* aux lieux cités dans les notes précédentes; ainsi que les *Lettres de la M. Angléique,* t. I, p. 167 et 169, lettres XCV et XCVI, du 11 et du 13 octobre 1639.

Note L; t. I, p. 308.

ŒUVRES D'ANTOINETTE BOURIGNON.

Antoinette Bourignon composa vingt-deux traités (Bayle, *Rép. des lett.*, 1685, p. 434), qui sont reliés tantôt en quarante-trois, tantôt en dix-neuf volumes. Cette différence vient de ce qu'en 1676-1684 Poiret, éditeur des *Œuvres complètes* d'Antoinette, les distribua en quarante-trois volumes, et qu'en 1707, la première édition n'étant pas écoulée, on y refit de faux titres, en distribuant les vingt-deux traités de l'ancienne édition en dix-neuf volumes, afin de faire croire a une réimpression. (Dès 1686 cependant, voir *Act. erud. Lip.*, p. 9, il paraît que les quarante-trois volumes devaient être reliés en dix-neuf tomes.) Cela explique les contradictions apparentes qui se trouvent entre la *Biographie universelle,* v° *Bourignon,* Voltaire, *Siècle de Louis XIV,* chap. XXXIII, du Jansénisme, etc... — Comme les bibliographes de profession n'ont pas donné la liste complète des ouvrages d'Antoinette Bourignon, ou ne l'ont donnée que d'une

manière fautive, nous croyons devoir l'indiquer d'après l'édition de Poiret.

		Vol.
1°	Traité admirable de la solide vertu, 1676 et 1678	2
2°	La Pierre de Touche, 1679	1
3°	Le nouveau ciel et la nouvelle terre, 1679	1
4°	La lumière du monde; [mis au jour par Ch. de Cort, en 1667], 1679-1681	3
5°	Le tombeau de la fausse théologie [avec une préface de Ch. de Cort], 1679-1680	4
6°	Le renouvellement de l'esprit évangélique, 1679, 1681, 1682.	3
7°	L'aveuglement des hommes, 1679-1684	2
8°	L'académie des savants théologiens, 1681	3
9°	L'antechrist découvert, 1681	3
10°	La dernière miséricorde de Dieu, avec une préface de M. de Cort, 1681	1
11°	Le témoignage de vérité, 1682-1684	3
12°	L'innocence reconnue et la vérité découverte, 1669 et 1684.	1
13°	Avertissement contre la secte des Trembleurs, 1682	1
14°	La sainte visière, 1682	1
15°	L'appel de Dieu et le refus des hommes, avec un traité de la vie solitaire (édition *princeps*, renfermant les premiers traités écrits sous la forme de lettres, par Ant. Bourignon, de 1637 à 1640), 1682-1684	2
16°	La vie de Damoiselle Antoinette Bourignon, comprenant : 1° Préface apologétique, par Poiret. 2° La parole de Dieu, ou la vie intérieure d'Ant. Bourignon, par elle-même. 3° Sa vie extérieure, par elle-même. } 1683	1
	4° Sa vie continuée, par Poiret, 1683	1
17°	Les pierres de la nouvelle Jérusalem (édition *princeps*), 1683	1
18°	Avis et instructions salutaires (édition *princeps*), 1684	2
19°	L'étoile du matin et divers fragments trouvés dans les papiers d'Ant. Bourignon (édition *princeps*), 1684	1
20°	Confusion des ouvriers de Babel (édition *princeps*), 1684.	1
21°	Les persécutions du juste (édition *princeps*), 1684	1
22°	La lumière née en ténèbres, 1684	4

A la fin du vingtième traité se trouve, dans l'exemplaire n° 9930 des *Imp.*, *Théol.*, de la biblioth. de l'Arsenal, un opuscule de Poiret qui nous semble avoir échappé aux bibliographes, et dont voici le

titre : *Lettres de N. N. à un amy pour esclaircir quelques difficultés que l'on peut trouver dans quelques écrits de Mlle Antoinette Bourignon*, 1676.

Note M ; t. I, p. 326.

DÉFENSE DE L'ORATOIRE BELGE.

Chose singulière ! c'est dans les écrits des accusateurs de l'Oratoire belge que nous avons été obligé de chercher les éléments de sa défense contre l'inculpation de complicité dans l'assassinat d'un de ses membres, Christian de Cort. — Swert, l'historien et le panégyriste de cette corporation, n'était propre qu'à faire naître dans notre esprit les doutes les plus graves. — On va en juger : Swert connaissait les *Œuvres* d'Antoinette et les allégations de Bayle (*Chronicon*, p. 40) ; et contre les odieuses présomptions qui en résultent voici tout ce qu'il trouve à dire : *Ab Antonia Bourignon*... [*Ch. de Cort.*] *tempestive defecit, et pie ac catholice in Norstrandia vitam finivit, die* 24 *octobris* 1669 ; *ut patet ex originali epistola... Patris Patyn, in archivis generalibus Oratorii hactenus custodita, qui una cum Joanne... Snyers* [*Presbytero congregationis Oratorii*] *insulæ Norstrandicæ pastore...*, et ægrotanti quotidie affuit, et morienti fideliter adstitit. *Ex quibus sat superque evanescit calumnia... authoris istius... qui remittit lectorem :* « *Ad Christianum de Cort... qui prima Antoniæ opera prælo commisit,* « *propterea in vincula conjectus et dein veneno enecatus...* » Et un peu plus bas (p. 41) : *Inter querulos emptores Gallos, eminebat Ludovicus Gorin, id est L. de S. Amore... Hic igitur, post varias altercationes ex venditionibus illis... ortas et adhuc ferventes, eumdem* consueta juris forma *jussit detineri Amstelodami. Et hæc sunt vincula quæ Cortio finguntur injecta ne amplius cum Bourignonia posset conferre...* Et d'abord comment Swert dit-il que de Cort fut arrêté *consueta juris forma*, lorsqu'il est avéré qu'il le fut à Amsterdam en pays étranger, quelques jours avant le terme qui lui était assigné, ainsi qu'à sa partie adverse, pour comparaître devant le tribunal légitime du duc de Holstein ? (Voir plus haut, p. 319.) — Swert prétend ensuite que de Cort n'a pu être emprisonné pour avoir changé de religion, puisqu'il est mort après avoir renoncé aux erreurs d'Antoinette. Mais 1° cela ne prouve pas

qu'on n'ait pu l'emprisonner pour s'emparer de son bien. 2° S'il fût mort après avoir renoncé aux doctrines d'Antoinette, il eût révoqué le testament qui donnait à celle-ci une île pour y établir ses disciples. 3° Enfin la seule autorité dont Swert s'appuie pour réfuter les ennemis de l'Oratoire est une lettre de Patin qui doit paraître singulièrement suspecte à la critique. Cette lettre assigne pour date à la mort de Christian le 24 octobre 1669, et elle semble avoir d'autant plus de poids que Swert dit que Patin vit de Cort chaque jour de sa maladie. Poiret, nous l'avons dit plus haut, avance que celui-ci mourut le 12 novembre, et que Patin ne parut que le lendemain de la mort de l'ancien Oratorien. Mais Poiret, se trompant sur la date de cette mort (voir plus haut, p. 314, n. 1), a pu se tromper sur le dernier fait. Son témoignage seul ne pourrait balancer celui de Patin. — Il en est tout autrement du témoignage d'Antoinette. Dans un avertissement qu'elle met à la tête d'une lettre écrite par elle à Patin même, elle dit que de Cort est mort, et qu'elle est *devenue héritière*, le 7 novembre 1669 (*Innocence reconnue*, p. 160), ce qu'elle affirme le 21 juillet 1670. Si quelqu'un devait être instruit de la mort de Christian, c'était celle qui réclamait son héritage devant les tribunaux et dans des ouvrages imprimés. Elle n'avait évidemment aucun intérêt à retarder d'un mois son entrée en jouissance, si réellement le testateur était mort le 24 octobre 1669. — Mais ce n'est pas tout, voici ce qu'elle écrit (*Innocence reconnue*, p. 151) : « Ayant entendu « que de Cort étoit sorty de prison, ledit Père [Patyn] *ne retourna* « *point en Noordstrand* jusqu'à ce que *ledit de Cort fut mort*, « et alors il revint tout joyeux, faisant comme l'étonné d'entendre « qu'il étoit mort, commençant à faire le maître plus que jamais... « Et comme le bruit courut sitost par tout le païs d'Holstein que de « Cort étoit empoisonné, ledit père prit le fait à luy, sans que per- « sonne ne l'attaquast, disant luy-même : *L'on dit que j'ay fait em-* « *poisonner M. de Cort ; pourquoy veut-on dire cela?* Et comme « mon procureur luy répondoit qu'il ne luy avoit jamais parlé de « cela, le père répliquoit : *Il est vray, mais le bruit en est par-* « *tout... ;* et étoit continuellement parlant ainsi, sans que per- « sonne luy en donnast jamais l'occasion. En quoy il est fort à « suspecter... » Evidemment Antoinette ne demanderait pas mieux que d'accuser Patin d'empoisonnement, et se garderait bien de proclamer son absence lors de la mort de Christian, si ce père y avait assisté. — D'où il est permis de conclure que la lettre de Patin, citée par Swert, doit être l'ouvrage de quelque faussaire charitable qu'aura emporté son zèle pour la congrégation. — On peut en con-

clure en outre que Swert quoiqu'il cite les *Œuvres* d'Antoinette ne les a pas lues; car il serait trop coupable si, après les avoir lues, il ne les avait réfutées qu'en alléguant une lettre dont ces *Œuvres* même constatent la fausseté.— Voir à l'appui de cette présomption le passage où Swert (*Chron.*, p. 41) affirme qu'Antoinette se fixa dans Nordstrand, et celui de la *Vie continuée* (p. 358) où il est dit que jamais elle ne pénétra dans cette île.

Note N; t. I, p. 331; t. II, p. 174.

CE QUE LOUIS XIV ET LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE SAVAIENT DES AFFAIRES DE NORDSTRAND.

Rien ne paraît plus certain, et n'est plus inexplicable, que l'ignorance où était Louis XIV des affaires de Nordstrand. Longtemps nous n'avons pu y croire. Après un mûr examen, nous l'admettons, mais en reconnaissant que si ce monarque n'a pas eu les preuves matérielles de l'entreprise des Jansénistes avant 1703, il a dû toutefois entendre articuler vaguement à ce sujet quelques griefs avant la fin du dix-septième siècle.—Voici la série de raisonnements et de recherches qui nous a conduit à cette conclusion. — L'auteur du factum intitulé : *Défense de la vérité et de l'innocence outragées* (Legros, chanoine de Reims, p. X, § XXIII), est le premier dans lequel nous ayons lu que Louis XIV connaissait et approuvait dès l'origine les acquisitions de Port-Royal en pays étranger. A l'appui de cette assertion, il cite les *Mém.* de Lancelot, t. II, p. 187. Sans doute il aura voulu alléguer les *Mém.* de Fontaine, où, t. II, p. 187, il est effectivement question de Nordstrand, mais nullement de l'approbation de Louis XIV. Larrière (*Vie d'Arnauld*, t. II, p. 390) répète l'assertion de Legros, qu'il désigne comme garant. Entre Legros et Larrière cependant, l'exact et minutieux Guilbert avait donné à l'opinion du premier plus de vraisemblance, et fournissait au second une meilleure autorité; car il dit (t. V, p. 546) : « Louis XIV, instruit de ce projet, non seu-
« lement ne le désapprouva pas, mais au contraire l'appuya, comme
« on le voit à sa bibliothèque par les minutes des lettres qu'il fit
« écrire à ses ministres dans ce pays pour autoriser cette affaire.
« C'est en substance ce que portent des mémoires écrits dans le

« temps, que nous avons actuellement manuscrits sous les yeux. « Tout se passa en France... Les contrats furent passés pardevant « les notaires de Paris, et rien ne fut secret. M. de Pont-Château y fit « même un voyage vers 1664 [comme Saint-Amour], et quelques « autres ensuite. » — Mais il faut d'abord remarquer que Guilbert indique ordinairement avec précision les sources où il puise; et il ne parle ici que fort vaguement d'une bibliothèque de Louis XIV qui paraît lui être inconnue, et de manuscrits où il serait question de cette bibliothèque, sans dire de quelle valeur ni de quelle date sont ces manuscrits. De plus si Guilbert croit à leur autorité, comment revient-il sans cesse sur l'assertion qu'il en a tirée, pour l'étayer de preuves moins considérables. C'est ainsi qu'il dit : « La circonstance de contrats passés à Paris [lors de la première acquisition en 1663] « prouve seule que l'affaire de Noordstrand étoit une affaire publi- « que. » (*Ibid.*, p. 558.) Et ailleurs (p. 550) : « MM. Arnauld et Nicole « vendirent leur portion au duc de Holstein le 18 ou le 20 novem- « bre 1678, pardevant Boucher et Lorinier, notaires à Paris. Donc « ce n'étoit point une affaire secrette et inconnue. » — L'exact Guilbert oublie qu'un notaire est un homme de confiance et que Port-Royal, après s'être ouvert de l'acquisition de Nordstrand à un notaire tout dévoué, selon le témoignage d'Arnauld (t. I, p. 235) et de Fontaine (t. II, p. 188), avait dû recourir aux mêmes précautions pour se défaire de cette propriété. Il oublie encore que les premiers contrats ont été dressés au milieu de la persécution, et combien il est peu probable qu'on ait pris Louis XIV pour confident lorsqu'on redoutait de se confier à Pascal. (Voir plus haut, p. 300.) Enfin nous avons non seulement compulsé les six volumes des *Œuvres* imprimées de Louis XIV, mais nous avons fait des recherches dans les dépôts publics, aux Archives du royaume et des affaires étrangères, ainsi que dans la Bibliothèque du roi, où MM. Letronne, Mignet, Naudet et Champollion, ont bien voulu nous seconder avec une obligeance dont nous ne saurions trop les remercier ; et nous n'avons rien découvert qui puisse confirmer le fait énoncé par Guilbert. Nous croyons pouvoir en conclure que dans l'origine, et jusqu'à la paix de 1668, Louis XIV a dû ignorer les spéculations relatives à Nordstrand, ou du moins ne pas connaître les noms des spéculateurs. Aussi dans une lettre du grand Arnauld, écrite quelques mois après que M. Singlin lui eut reproché de s'être confié à Pascal (*Œuvres*, t. I, p. 300, lettre CXLI de 1662), il se trouve un passage qui semble faire allusion aux affaires de Nordstrand, et ne pas indiquer une confiance absolue dans la manière

dont le chef de l'état envisagerait de semblables opérations. — « J'ai sujet de m'attendre, écrit Arnauld, que l'un de ces jours « on publiera que j'ai des intelligences avec le grand visir, et que « *nous pensons à nous retirer en Hongrie,* sous la protection du « Grand Turc... On nous fera bâtir des forts et des citadelles pour « faire la guerre à tous les princes de l'Europe; et par cette suite « de chimères, il ne manquera jamais d'y avoir quelque sujet *qui* « *anime les gens* contre les prétendus Jansénistes. Car on leur fait « cet honneur de les traiter à peu près comme on faisoit les pre- « miers Chrétiens; les Payens s'en prenoient à eux quand il ne pleu- « voit pas et que leurs vignes étoient gelées. » Nous doutons que ce passage indique une conscience bien nette, et surtout qu'il corrobore le témoignage de Guilbert. — Mais depuis 1668 Louis XIV aurait dû être éclairé. Dès 1669 les tribunaux de la Hollande et du Danemarck retentissaient de débats scandaleux entre les associés de Nordstrand. De 1683 à 1685 la presse venait en aide aux tribunaux. (*Vie continuée* par Poiret, et notice du même dans les *Nouvelles de la républ. des lettres,* 1685; *Acta erudit. Lips,* 1686, p. 13.) En janvier 1687, l'ex-Oratorien Simon s'en entretenait avec un garde de la bibliothèque du roi (*Lettres choisies de M. Simon,* t. II, p. 227, lettre à Renaudot), mais d'une manière fort vague, et qui prouve qu'à cette époque encore, malgré les scandales des tribunaux et de la presse dans le nord, la France même lettrée savait très peu de choses sur les affaires de Nordstrand. Mais comment les Jésuites n'étaient-ils pas mieux informés ? En 1684, un des agents du Jansénisme dans ces affaires, De Lestropes, leur était devenu suspect (Larrière, *Vie d'Arnauld,* t. II, p. 397.); et tout ce dont ils l'accusaient, c'était de faire imprimer des libelles en Hollande. S'ils avaient connu les affaires de Nordstrand, auxquelles Lestropes prenait la part la plus active dans le parti, évidemment ils n'eussent pas oublié ce grief.—De 1684 à 1703, époque de la saisie de Quesnel, ils paraissent, au milieu des querelles furieuses que devait suivre la ruine de Port-Royal, avoir gardé un silence absolu sur les spéculations foraines du Jansénisme. Et cependant un procès intenté vers la fin du dix-huitième siècle par les héritiers de Nicole, à propos de deniers dont quelques-uns, provenant de l'île de Nordstrand, étaient légués par celui-ci à madame de Fontpertuis, afin de les faire parvenir à Port-Royal (Goujet, dans les *Mém. de Niceron,* t. XX, p. 169; *Supplém. aux nouvelles ecclésiast.* du 29 septembre 1745, etc.), aurait dû attirer l'attention de la célèbre Compagnie sur la mystérieuse origine du legs. Il est vrai que dans

les *Factums* publiés durant le cours du procès (et réimprimés dans le *Recueil* d'Aubert, t. 1, p. 715-744) les parties se montrèrent peu instruites des affaires de Nordstrand; de sorte qu'il n'y a rien de trop surprenant si, après la publication des *Factums*, les Jésuites continuent d'avancer au sujet de cette île les faits les plus inexacts. Ainsi le P. d'Avrigny (*Mém. chronol. et dogmat. sur l'hist. eccl.*, t. III, p. 144) parle de l'Oratorien de Cort comme s'il avait été le partisan d'Antoinette Bourignon, avant de le devenir des Jansénistes. Morenas, ex-cordelier, tout dévoué aux Jésuites, tombe dans la même erreur. (*Abrégé de l'hist. ecclés.*, t. x, p. 84.) Enfin les PP. Colonia et Patouillet, dans leur *Dictionnaire des livres Jansénistes* (t. II, p. 254, v° *Imaginaires*), en répétant la même assertion, ajoutent que l'île de Nordstrand fut acquise en 1677 ou en 1678 par le P. de Cort, qui était mort en 1669. L'année même où Patouillet imprimait cette bévue, Voltaire publiait son *Siècle de Louis XIV*. Il y avance que le contrat d'acquisition de Nordstrand n'a été découvert qu'en 1703. Mais nous n'osons trop nous prévaloir de cette autorité, car sans croire avec Guilbert que Voltaire soit *un trop petit Goliath* (*Mém. hist. et chron.*, t. v, p. 547, n.), ni sans nous proclamer, toujours avec Guilbert, *un trop petit oiseau* pour obtenir la permission de contempler l'*aigle*, auquel il donne le nom de Bruzen de La Martinière (*ibid.*, p. 555), lequel Bruzen se montre plus favorable que Voltaire au Jansénisme, il nous suffit, pour n'accueillir les assertions de l'historien de Louis XIV qu'avec une extrême réserve, de remarquer que cet historien fait dresser le contrat dont il parle non pas entre de Cort et MM. de Port-Royal, mais entre ceux-ci et Antoinette Bourignon. Seulement l'assaut d'ignorance que livre sur ce point à Patouillet son illustre ennemi, dans un ouvrage écrit non loin de Nordstrand, à Berlin, au milieu du dix-huitième siècle, prouve combien à cette époque même régnait encore d'obscurité sur les faits où nous cherchons à faire pénétrer la lumière.

Quelle pouvait en être la cause ? — La principale, à notre avis, c'est la manière dont fut composé le personnel diplomatique dans les cours du Nord à la fin du dix-septième siècle. Pomponne, le neveu d'Arnauld, la créature de Lionne secrétaire d'état semi-janséniste, fut ambassadeur, soit en Suède, soit en Hollande, de 1665 à 1671. De 1671 à 1679, il remplaça Lionne aux affaires étrangères, et fut remis en possession de les diriger de 1691 à 1698. Il avait eu pour successeur en Suède (19 janvier 1673-30 juillet 1682) le marquis de Feuquière, son parent et son obligé. (*Bibl. de l'Ars.*,

mss, Hist. Fr., n° 635, f° 5.) Son successeur dans les Pays-Bas avait été le comte d'Avaux, qu'il avait chargé de négocier le traité de Nimègue, celui-là même à qui les Jansénistes firent depuis en Hollande des ouvertures pour les comprendre comme puissance eupéenne dans la trève de 1684, et qui leur garda le secret. Ce même comte d'Avaux fut employé en Suède lorsque Pomponne fut de retour aux affaires, en 1693. Enfin les résidents du roi en Danemarck, depuis le moment où y éclatèrent les affaires de Nordstrand jusqu'au moment où ces affaires éclatèrent en France [1703], furent le père et le frère du maréchal Bidal d'Asfeld, et de l'abbé Bidal de La Vieuville, l'un des partisans et des défenseurs les plus dévoués du Jansénisme. (Voir plus bas, t. II, p. 165, n.) Quant au frère de cet abbé, abbé lui-même, voici ce qu'en dit le grand Arnauld : « Si nous avons besoin d'une personne à qui nous pouvons bien « nous fier, il y a en ce pays-là [en Danemarck] M. l'abbé Bidal, « docteur de Sorbonne, et agent du roi......, *qui est tout à fait « de nos amis,* entre les mains de qui nous pourrons remettre « toutes nos affaires. » (T. III, p. 448, *Lett. du* 8 *mars* 1692. Cf. Swert, *Chron. orator.*, p. 137.) — Enfin à ces mesures si bien prises dans la diplomatie française correspondait l'intérêt des diplomates danois, bien décidés sans doute à peupler l'île de Nordstrand, mais sans froisser les susceptibilités du grand roi, qui déjà avait fait plus d'un exemple en Europe, sur des états plus puissants que le Danemarck, d'offenses moins graves que n'eût été celle de lui enlever ses sujets et d'offrir un asile à leur rebellion. Aussi nous ne pensons pas que la chancellerie danoise eût tenté alors impunément ce qu'exécuta depuis celle de Suède, en faisant insérer dans les feuilles publiques (voir *Suppl. aux Nouv. ecclés.* du 25 septembre 1745) une note conçue en ces termes : « Le roi de « Suède, ayant résolu de contribuer autant qu'il est en son pouvoir « à l'avancement du commerce dans son royaume, et à faire fleurir « les manufactures, vient de faire publier un édit, par lequel Sa Ma- « jesté permet à ceux de la religion romaine qu'on nomme Jansé- « nistes de s'établir en toute sûreté à Gottembourg. — Et elle y « accorde aussi aux Juifs de la nation portugaise le libre exercice « de leur religion. » (*Gaz. de Hollande* du 9 novembre 1744, article de Stockolm.)

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DU PREMIER VOLUME.

APPENDICE AU PREMIER VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Chateaubd cité pour la vie de Rancé, p. 174

